

CO

H

DA

DU

H

ARCHIVES

OF THE

ARCHDIOCESE

OF NOUMEA

filmed for  
ompa suva

0 MPA 216.

-

A.A.N. 36.2

E/C.

Bourail, le 17 Février 1922.

Monsieur,

Ne recevant qu'une nouvelle de l'affaire de 6 lots de village (79-84), je me demande si, parmi tant d'autres soucis, Votre Grandeur n'aurait pas quelque peu perdue de vue.

Veuillez excuser l'inistiance du missionnaire de Bourail. C'est qu'il s'agit de ne pas laisser passer l'occasion. Le proverbe dit qu'il faut battre le fer pendant qu'il est chaud, or, Monsieur le Gouverneur a promis de seconder avec bienveillance cette tractation. Tout-éte convenient-il

N'en profiter avaut qu'il ait  
oublié ce dont il s'agit.

Vous m'avez permis, Monsieur,  
de faire une démonstration dans ce sens  
au prie du chef de la Colonie. J'ose  
prier Votre Grandeur de ne pas trop  
attendre.

— Un décret de la S. Congrégation  
des Rites du 9 novembre 1920 accorde pour  
la France et ses colonies quela solennité  
de la fête des Jeunes d'Arc, fixée  
jusqu'ici au dimanche dans l'Octave  
de l'Ascension, soit déterminée fixée  
avec les mêmes priviléges au 2<sup>e</sup>  
dimanche de mai. Ce transfert a  
évidemment pour but de raccorder  
la fête religieuse avec la fête civile  
qui un vote du Parlement (15 juillet 1920)

a placé au 8<sup>e</sup> dimanche de mai.

On demande si il faudra  
tenir compte de cette nouvelle décision  
en 1922. Notre Ordre n'en pourra tenir  
compte puisque le décret a paru après sa  
rédaction. Les confrères parmi lesquels seraient  
être fixés là-dessus.

— Je prends bien part aux émotions  
et difficultés que causent à votre  
Grandeur les divers événements et  
l'état précaire de plusieurs confrères,  
notamment du Père Berne et, à derniers  
lum, du Père Boileau. Peut-être l'inspiration  
de ce dernier n'avait pas de  
suites et la mort du P. B. Berne le suffirait  
suffisamment pour lui permettre d'at-  
tacher son petit ministère ! Je répète  
chaque jour dans cebut l'interrogation

*Salus infirmorum*, Op. n°. —

Je suis sans nouvelles tout-à-fait récentes d'Azareu. Mais je m'y trouvais le supérieur pour l'adoratio, réparatrice. Je voulais d'abord refuser de prêcher pour donner au Seigneur une petite leçon; puis, j'ai pensé qu'il valait mieux m'expliquer, ce qui a eu lieu.

L'esprit est, je crois, un peu meilleur; ou plutôt, devant l'inutilité de leur tentative, les gens prennent leur parti de l'inévitable.

Monsieur Vénard m'a permis de faire demain la délimitatio, sur lot N° 8. J'ai fait faire 4 bornes en bonne pierre pour cette destinatio-

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage du profond respect avec  
lequel je suis votre très humble  
Serviteur —

M. de Chauv<sup>t</sup>

→ PORRAS

Maurice, le 19 mars 1922

Maurice le Gouverneur,

T. au P. lorsque de recommander à votre bienveillance la demande d'admission dans le 'Cercle des Sciences' concernant le lot de village n° 49 à 84 de Bureil.

deux r<sup>e</sup> cubiques grecs dans un  
mouvement de jumelles au R. P. de Chabot, Savigny, de Paris,  
parle de la grande opportunité qu'il avait à prendre  
la l<sup>e</sup> pour avoir une place à l'opéra et une habitation  
à échapper à meilleures portes de l'église. Personne allant à Paris  
se me souvient très bien que, à cette époque de nos jours, à Paris  
le P. Daniel a une partie d'appartement de Mexique  
faite à lui-même par Mexicains le Comte et la Comtesse du jumel-  
lement de Savigny dans l<sup>e</sup>, échappation de maladie sur  
le moins l<sup>e</sup> 19-8-10. La diminution de importance de  
l<sup>e</sup> administration peut-être forte. Sécession au cours  
d'une révolte la ville à sécession des troupes. Cette révolution  
pourrait faire échapper l<sup>e</sup> mouvement aux périls de leur pa-  
rlement à la question.

Le 1<sup>er</sup> octobre 1851 à Paris.

Je ne saisis pas que il y ait une progrès régulier  
dans l'école à ce que je crois être au moins une progression  
de 10% à 15% annuelle. On a mis à  
l'heure civile de Paris, à 12 heures, lorsque je m'assis dans  
le bureau que nous avions bien voulu adoucer aux R.R. de la  
France recommander à notre vice-consul la demande d'autorisation  
pour la Saïssé civile et l'heure parisienne.

On dit quelquefois que les missionnaires ne sont  
pas des colonis; on peut répondre au contraire que, de différents  
mondes, il résulte de ce bien tel avantage à l'heure de la

devenire. Poco a poco l'esperienza dei vari trattamenti e delle diverse tecniche di cura ha aperto la strada ad altre lunghe spiegazioni, spiegazioni

La demande enlignée ci-dessus d'obtention  
du village de Nouméa dans l'arrondissement de la  
a l'Administration, mais nous avons hâte de faire cela et, un avis peu  
du R. P. Hulbert, de CLAUDE-MARIE CHANTRION

Évêque titulaire de Catipolis

VICAIRE APOSTOLIQUE de la NOUVELLE-CALÉDONIE

En vertu de l'indult qui Nous a été accordé pour dix ans par le S. Siège le 13 décembre 1913, — eu égard à quelques difficultés particulières à la Nouvelle-Calédonie,

— Nous donnons dispense pour l'année 19 des lois ordinaires de l'Eglise sur le jeûne et l'abstinence, sauf les exceptions et restrictions suivantes :

1° — Le jeûne et l'abstinence demeurent prescrits tous les vendredis de Carême, le samedi-saint et la vigile de Noël aux fidèles qui n'ont pas une raison personnelle et légitime de dispense.

2° — Ces mêmes jours l'usage des œufs et du laitage est autorisé, mais à un seul repas.

3° — Tous les jours du Carême, même les dimanches, — aux Quatre-Temps, c'est à dire les mercredis, vendredis et samedis avant le second dimanche de Carême, avant la fête de la T. S. Trinité, après la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, avant le quatrième dimanche de l'Avent, — aux vigiles des fêtes suivantes : Pentecôte, SS. Pierre et Paul, Assomption, Toussaint et Noël, (bien que l'usage de la viande soit permis par l'indult précité en la plupart de ces jours) il demeure interdit de manger au même repas de la viande et du poisson.

4° — Sauf le vendredi-saint l'usage de la graisse (ou du beurre) est autorisé comme assaisonnement, pour tous les mets. — Le mot graisse ne signifie pas le jus des viandes.

5° — Suivant les instructions du S. Siège, Nous exhortons les fidèles qui profiteront de tout ou partie de ces dispenses à suppléer par des œuvres de piété, par quelque aumône spéciale, aux pratiques extérieures de pénitence dont l'Eglise veut bien les dispenser.

6° — Nous profitons de cette occasion pour rappeler aux chefs de famille que — non seulement ils ne doivent pas empêcher leurs enfants ou autres personnes soumises à leur autorité de se conformer aux lois de l'Eglise, — mais qu'ils ont le devoir positif de les y aider et de leur en donner la facilité. Les maîtres et employeurs ont le même devoir à l'égard de leurs serviteurs et employés catholiques nourris par leurs soins.



Nouméa, le 19 décembre 19

Les jours des Quatre-Temps, après le Carême, sont en 19 les 1er, 8 et 15 décembre.  
Les , et Septembre, les , et

19 21<sup>2</sup>  
19 22<sup>7</sup>



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Bouaïé, le 19 Mars 1922.

Monsieur,

Je suis heureux d'apprendre  
qu'une demande de la Soc<sup>e</sup> Civile de  
S. Louis a été faite en vue de  
l'acquisition de lots 79-84. Suite-  
à elle réussir ! Je confie cette inter-  
sion à S. Joseph.

Plan officiel du lot N° 7 ?  
Il a été communiqué à M. Vénard pour  
sa délimitation. L'ayant rencontré  
Vendredi je lui ai demandé s'il  
en était encore détenteur. Il m'a  
répondu qu'il l'avait envoyé au  
service topographique avec les autres  
pièces officielles transmises par Nouméa.  
On le trouvera donc sans doute au  
bureau de ce service.

- Distance entre le mur de l'église et la place du village :  $9^m$   
28. - Longeur de l'escalier :  $1^m\ 98$ .  
— Espace entre le bas de l'escalier et notre limite =  $9^m\ 80 - 1^m\ 98 =$   
 $7^m\ 22$ . - Ce n'est pas beaucoup.

Cyriac ne m'a pas parlé desoy cejour à St Louis et ne s'est vanté de rien devant moi. Par contre, à l'occasion de la <sup>fin</sup> communion de Monseigneur qui a eu lieu le 16 <sup>Oct</sup>, il m'a été bien utile, soit pour faire apprendre le catéchisme, soit pour préparer le chant. Cens- ci ont été fort réussis. N'ayant pas le choix, on est bien obligé d'utiliser, tout au moins, d'accepter les couleurs que les circonstances fournissent.

X Notre petite fête du 16,  
qui avait attiré plusieurs colons de Montréal, a été de tous points réussie.  
Veuillez à peine, Monseigneur,

l'hommage du profond respect avec lequel je suis votre très humble et très obéissant serviteur en Jésus.

M. de Chabret

Le Père Legéard est venu me prêter son assistance le 16.

Bourail, le 27 Mars 1922.

Monsieur,

J'ai lez reçu la lettre de  
Votre Grandeur en date du 22 <sup>ct</sup>.

Je crois avoir déj'a' dit à Votre  
Grandeur que, pour lot N° 8, nous avions  
entre le mur de l'église et la limite de la  
place non pas 10<sup>m</sup>, mais 9<sup>m</sup> 20 (7<sup>m</sup> 20  
depuis lebas des marches).

Sur la délimitation et le bornage,  
M<sup>r</sup> Vénard m'a pris 28 t. C'est plutôt  
un tarif de favau.

Souhaitons que, pour la vente  
des lots 79-84, l'Administration se montre  
laidomarble et accommodante.

Je m'oublierai pas l'intention que

me recommande Votre Grandeur :

Il semble résultez de ce que  
j'ai vu et entendu que les P.F.F. de  
Marie d'Azaren sont un peu négligées et  
ce qui concerne les Soins spirituels. C'est  
ainsi qu'elles n'ont pas de conférences, con-  
trairement aux prescriptions de la circulaire  
datée de 17<sup>e</sup> Fructus, p. 4 et 5 et 6 (conférence  
hebdomadaire et retraite du mois). - Il y  
aurait peut-être aussi à dire pour les  
Catéchismes prescrits par la même circulaire,  
p. 17 --- Au-

À l'occasion des quatre temps, j'évoque  
à Azaren pour les confessions et une midi-  
sation, mais cela s'évidemment ne suffirait  
suffire, le P.M. doit aussi donner du réj.  
En plus du personnel auxiliaire un dévoue-  
ment de tout le jour et ne rien lui donner  
de plus, en fait de secours spirituels, qu'aux  
simples chrétiens, ce n'est ni juste, ni raison-  
nable.

Tout devient coûteux, il y a un  
peu disette et la vie est difficile pour les  
écoliers, le réj envoyé par Votre Grandeur dans  
lors le bienvenue, il voudra à passer cette  
malheureuse période qui prendra bientôt  
fin, on peut l'espérer.

Ayant toutes à acheter un lot  
de 3 ou 4 000 bières pour la modique  
somme de 90 t, j'ai conclu l'achat de  
suite. Le transport reste à ma charge, mais  
l'opérateur reste quand même bien avan-  
tageux.

En vue l'occasion d'sembler  
qui se rencontrent parfois insinuer, j'  
voudrais qu'il me fût ouvert un crédit  
construction distinct du budget de la  
mission de Bourail. Comme le dépôt Bel-  
lande (7000 t plus le intérêt depuis 11 mois) est  
sabot, paraît-il, Votre Grandeur ne pourrait-  
elle pas leur établir et me faire envoyer  
1000 t que j'expliquerai à toute fin utile ?

Le détail des dépenses serait inscrit sur un rapport ad hoc, de sorte que le contrôle pourrait incessamment s'exercer.

Les enfants pullulent plus que jamais, mon catéchisme n'a jamais été aussi nombreux. Outre celui de Bourail (jusqu'au 14<sup>e</sup> Kilomètre), il faudra que je m'arrange à en faire un autre à la haute Bosphore où il y a les éléments. Il en faudrait encore un autre à Restadieu, mais comment faire? --- Un école, de école où l'on apprend à la jeunesse à servir Dieu! C'est urgent, très ne peste davantage.

Veuillez excuser, Monsieur, la fréquence de ce refais, et daigne Votre Grandeur apaiser l'expression de mon très profond et très religieux respect en J.-M.  
H. de Thuret

N.B. à Bosphore, ce n'est pas 1 mai 2 ou 3 catéchismes qu'il faudrait; autant à Restadieu à cause de l'extrême dispersion des familles. —

Bourail, 6<sup>e</sup> mars 1882.  
Monsieur,

La délimitation du lot N° 8 (église et terrains adjacents) est faite depuis samedi dernier <sup>(4 mars)</sup>. Sur lequel, la chose se traitera entre M. Verdon et moi. Comme il a fait cela à titre simplement officieux, le bureau ne s'y mêle pas et ce sera son profit personnel. On a dit qu'il s'agirait d'un dessous de tapis.

Nous risquons d'avoir un concurrent pour le lots 79-84. Un ancien combattant, M. Henri Mercier, originaire de Bourail, se propose de

fais la demande au Gouverneur.  
Raison de plus de reprendre sans  
retard les pourparlers et d'utiliser  
les bonnes dispositions de Monsieur  
le Gouverneur.

J'espère, Monsieur, que  
Votre santé vous permettra d'entreprendre  
dès maintenant les démarches relatives à cet  
important objet. Car, je le répète,  
ces 18 mois nous sont indispensables.

Veuillez croire, Monsieur,  
l'homme de dieu très profond respect  
avec lequel j'estime Votre Haut dévoué  
et obéissant serviteur en J. H. J.

H. de Charet

+

Bourneville, le 10 avril 1922.

Messire, Monsieur,

Un vieux libéral vient de mourir à l'Île Boe qui répondait au nom de Patronillet. Comme je l'ai hébergé quelque temps au presbytère avant son départ (du 23 février au 8 mars 1922), j'ai été amené, bien qu'un peu malgré moi, à m'occuper de ses intérêts matériels. Il y a surtout une affaire de vente, au sujet de laquelle je désire prendre l'avise de Votre Grandeur.

Par suite du décès de P., je me trouve détenteur d'une somme de 200 francs reliquat de la vente de sa propriété. Mais

Ceci ne crée pas précisément de difficulté, car, avant de quitter Bourail, P. m'a déclaré spontanément que, s'il mourait avant épuisement du crédit, ses intentions étaient que je garde le surplus. Valide.

Ce qui c'est plus embarrassant et plus délicat c'est la vente de la maison, que j'ai achetée le 24 mars dernier pour 1000 francs, dont j'ai l'acte duement signé, mais dont le prix n'a pas été versé par suite du décès du vendeur. Ainsi le moment, je ne vois pas à quel titre cette maison nous appartiendrait.

Mais, en fait, à qui appartient-elle ? à l'acheteur : Res est tradita

Dans cette incertitude, voici ce que je propose : On tiendrait l'acte pour valide et on verserait des droits de propriété, quitte à payer le 1000 francs au mestre, assurément.

pour l'ergos de l'âme de P. - On suivrait le sens du天然. C'est le parti le plus avantageux pour tout le monde, y compris le vendeur et il semble qu'aucune personne n'oserait le dire. Optimé.

Je serais heureux qu'à l'occasion Votre Grandeur me fit connaître si elle approuve cette manière d'agir. Rien n'est dit en justice pour le 1000 francs, puisqu'il s'agit d'un don pur et simple. D'ailleurs, P. a été à la charge de la maison pendant deux semaines et cela mérite me compensatio, au moins.

Ensuite Votre Grandeur pourra me faire connaître ses idées au sujet du futur mariage, j'en serai pourfache'. - J'ai bien reçu les autorisations demandées.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon très profond respect et de mon très religieux dévouement au N.<sup>o</sup> 3.

P. de Thuret

<sup>avec H.C.</sup>  
Bamako, le 12 Mai 1922.

of 17. May 22

Cher Monsieur  
Je vous remercie tout d'abord de votre message de ce matin  
et je vous prie de me faire l'honneur  
de me répondre à mes questions.  
Tous les deux j'aurai l'honneur de vous  
répondre rapidement au plus tôt.  
J'aurai une réponse pour vous  
dès que j'aurai la confirmation de  
la vente de quelques objets que nous  
voulons vendre.

Monsieur,

<sup>bts de Bourg</sup> Je vous prie de m'excuser si  
j'ai tant tardé à vous répondre.  
je ne voulais le faire qu'à bon  
esprit et j'ai attendu pour cela que  
les catalogues des charges, relatifs à  
la vente des lots que nous désirons  
acquérir à Dourail, aient été préparés.

Il sont prêts et me seront  
tunmis à la prochaine séance du  
Conseil prisé qui se réunira ces jours-ci.  
Les parcelles dont il s'agit, ayant  
fait l'objet de plusieurs demandes,  
devront être mises aux enchères.

Le règlement est formel sur ce point;  
il ne peut y être dérogé et, dans le cas  
présent, je le regrette.

Les litiges entre indigènes ou entre  
protection de tribus dont vous avez  
bien voulu me faire ont été réglés au  
tant en voie d'apaisement. Je ne crois  
pas que vous ayez à cet égard de  
nuanciers sujets d'inquiétude; s'il  
en était autrement je vous prierais de  
me les signaler.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'assurance de ma haute considération  
et de mes sentiments les plus dévoués.

T. Desnoyer

Bonail, le 25 Mai 1922.

Monsieur,

Par la présente j'acuse  
réception à Votre Grandeur de sa lettre  
du 22 Cr.

J'ai lu ce que vous avez écrit, dans la F.A.L.  
du 18 Cr. la mise en vente de lots de village  
29-84 (plus 1000<sup>t</sup>), ainsi que celle de deux  
autres lots 33 et 36; mais le sort de ces derniers  
ne nous intéresse pas.

Concurrents:

- 1<sup>e</sup>) - On est certain, A. Louis Galinié.  
Il a vendu récemment son fonds de  
Commerce; il doit avoir de l'argent et,  
s'il vient s'établir ici, il fera de sacrifi-  
cias en conséquence. Il faut à obtenir  
son désistement, il n'y fait pas songer à  
peu près de ses dispositions hostiles.

C'est donc un compétiteur redoutable.  
Un est pas sur qu'il n'y mette pas la  
domine que votre Grandeur fixe comme  
maximum à nefos dépasser, 2.500<sup>t</sup>. D'autre  
part, il serait infiniment regrettable de  
laisser échapper ce terraij, si on voulait  
bâti un presbytère au chevet de l'église,  
il nous est nécessaire; or regrettent trop  
l'unité de tel être laissé souffler.

- 2<sup>e</sup> - Autre de ce concurrent certaij,  
un autre probable. C'est un jeune père de  
famille ancien combattant; il n'a pas  
grand chose, mais il sera aide par sa  
proches; son frère ainé est bien dans des  
affaires et serait disposé à lui faire le  
avancer qu'il faudra. Il s'nomme H. Henri Hervieu.

- 3<sup>e</sup> - Il y a aussi le locataire  
des lots 79-84. Ce dernier a fait dé-  
brousser et enclose se terraij avec 2  
fil, de zone artificielle. Tout-étes

s-t-il, lui aussi, des vues. Seullement  
je signalerai une particularité qui  
pourrait le faire croire. Ce locataire  
est un condamné en cours de peine et  
répond au nom d'Elysautier. Il est  
déjà pourvu d'une concessioj urbaine où  
l'espere la professioj de ferblantier. Or  
m'a dit qu'il n'avait pas le droit de  
se porter aciére... Mais il convien-  
drait de tirer la chose au clair.

Il faut prier et faire prier pour  
que le ciel nous favorise et nous obtienne  
le dit terraij sans qu'il y coûte trop cher  
à la caisse du Vicariat.

— En 1896 ou 1897, une de  
mes connivens, Melle Gabrielle de Bellague  
de Buglos, épousait M. de Vaublanc, qui  
la laissait veuve en 1902. <sup>Trop</sup> Comme la grand'  
mère du jeune officier dont parle votre  
Grandeur est née du Roure, évidemment  
~~le père de l'officier (frère de l'autre) a épousé Mlle~~  
~~du Roure en 1899 au plus tard, décédé aussi~~

! Ce dernier n'est pas mon parent, mais il appartient à une famille alliée de la mienne, ce qui suffit à me le rendre sympathique. S'il vient à Bourail, il sera le bienvenu, j'espérai enchanté de faire la connaissance.

- Le dernier courrier de France m'a appris la mort d'une de mes nièces (propre nièce, fille de ma Soeur) Mme de la Bièche, dont le mari est chef d'étendards d'artillerie et tient garnison à Châlons/H./Meuse. Elle a succombé après une longue et douloureuse maladie et a fait la mort la plus édifiante et la plus chrétienne. Son décès est survenu peu après la réception du S. Viatique et tandis qu'elle faisait ses actes de grâce, si souvent qu'on peut en est posé d'abord aperçue. Je me permets de la recommander aux prières de Notre Grandeur ainsi qu'à celles des Commandants de Nouméa.

- Retraites. J'ai pêché celle des Petits-Saints-de-Pauvre en 1913,

5

Celle des Frères es 1914 - 1915 (28/12/14 à 4/1/15)

Votre Grandeur voudra bien me permettre de laisser trop longtemps dans l'incertitude un sujet de celle qui m'est définitivement dévolue, car, troy que le fond de la doctrine soit immuable, les applications, néanmoins, varient avec l'auditoire. Il y a un travail d'adaptation qui nécessiterait s'improviser à la dernière heure.

Je désirerais aussi savoir le nombre de instructions à donner. Jadis, les Frères étaient les plus gourmands... à moins qu'en ait réduit leur appétit. Je conformerai au coutumier de l'une ou de l'autre maison.

Sans vouloir influencer la choix de Votre Grandeur, il y a peut-être une raison "à côté" qui pourrait faire pencher la balance en faveur des P<sup>res</sup> S<sup>rs</sup>. D'abord, ma Théologie est en assez mauvais état, j'avais donc

Cesoi; devoir l'homme de l'art pour  
réparer deux brèches récentes; l'absence  
de ce, deux deuts, gêne l'élocutioz, peu cependant.

Et puis, si l'affaire du Semainier  
marche à souhait, il est dans l'ordre de  
Vraisemblances que j'aurai à me concerter  
avec Votre Grandeur pour une foule de  
Choses, constructioz etc... Si vous estimez,  
Monsieur, que ces raisons aient quelque  
poid, coeteris ~~veque~~ ~~per~~ ~~pensis~~, qu'elle  
Veuillez biez décider.

— J'ai biez lu dans le T. A<sup>e</sup>  
le 2<sup>e</sup> article signé le dernier vendredi P. G.,  
et je me suis même endlement creusé  
la tête pour percer l'anonymat du  
chroniqueur qui se distinguoit sous ces  
deux initiales. Je crois deviner minime-  
ment, il s'agit sans doute dell. Paul  
Guérard. Si ce n'était pas lui, grande  
seroit ma surprise.

Veuillez apres, Monsieur,  
l'hommage de moy & le profond respect  
et de mes très religieux dévouement  
en f. et H.<sup>me</sup>.

H. de Thuret

Bourail, le 13 Juillet 1922.

Monsieur,

J'espérais que le Père Frayssie, Venant à Bourail, me porterait la réponse de votre grandeur à ma dernière lettre, mais sans doute que le temps lui aura manqué pour écrire.

C'est le cas tout que nous entrons en possession des lots 79-80. À la suite de cette délivrance, je voulrai respectueusement mes questions au sujet soit de l'emplacement du nouveau port, soit du plus à réaliser.

Sur sujet de l'emplacement, ma conviction est qu'on commettroit une grave erreur en construisant sur un emplacement (~~qui n'est pas exposé de~~  
~~qualité de régularité de sur-~~  
~~surface~~ face

Toutes parts à la vue (6 maisons, toutes-  
ment ou se trouvent à peu près au même  
niveau).

Dans le voisinage déjà signalé,  
le choix des lots 79-84 en présentent un  
autre qui n'est pas à négliger. En bordure,  
du côté de la montagne, il y a une dizaine  
d'hectares de terrain domanial. Ce terrain  
est en partie loué et en partie vacant. Si j'ou-  
vre l'autre, il serait donc possible de l'acqué-  
rir (ou d'en acheter une partie). Dans un  
agrandissement utile des dépendances du  
parcbytérie, ce terrain peut devenir un paddock.

Ensuite y connaît depuis 12 ans l'ennui  
d'aller chercher ses chevaux à 1 kilomètre,  
la perspective de les avoir sous les mains est  
certainement appréciable.

Votre grandeur voudra bien peser  
d'ici ensemble ces considérations et me  
faire connaître sa décision. Le moins  
me harcèle dans cette pour l'avoir  
quand nous commencerons.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression  
de nos sentiments les plus respectueux.

M. de Chabrol

On peut l'acquérir, même  
sans que le préfet soit  
sur le terrain contigu.



+

Bourail, le 5 Juillet 1922.

Vicariat Apostolique  
DE LA  
NOUVELLE CALEDONIE

Monsieur,

Je commence par m'excuser de traiter avec Votre Grandeur de questions administratives en pleine fourmée de confirmation à cause de fatigues et de nombreux soucis qui exécutent pour Votre Grandeur. D'autre part, certaines questions depuis trop long-temps pendantes doivent être tranchées.

Maintenant que l'emplacement du lot 79-80 est acquis (à chers, trop chers demiers, hélas !), la période d'attente et d'atterrissement paraît finie. J'ai hâte d'entrer enfin dans celle de réalisations.

Tout aujourd'hui, 3 choses me paraissent à envoyer :

- 1<sup>e</sup> - L'emplacement du futur

presbytère. Faut-il le mettre sur le lot 8, au chevet de l'église, ou sur les lots 79-84 ? - Il y a pour l'une et l'autre solution des arguments également dignes d'examen. — a) - Le choix du lot N° 8 se recommande par les avantages suivants : une plus grande proximité de l'église, un sol dur et schisteux qui n'exige pas de fondations très profondes. — b) - Le choix de lots 79-84 a pour lui : une situation beaucoup plus indépendante, parce que dégagée des maisons ; une vue bien plus belle ; pas de réverbération sous les yeux de la toile de la toiture de l'église ; plus d'espace autour du presbytère pour le communiqué et dépendances, cuisine, écurie etc...

Cependant, je pencherais pour ce dernier emplacement, mais à votre Grandeur de décider.

### 2<sup>e</sup> - Tay du presbytère.

A étape ou tay étape ? Combien de pièce ? etc...

Je réserverais un plan comme celui de Houssillon avec la modification suivante : 3 pièces (au lieu de 2) entre les morteaux, ce qui ferait 7. Donner aux 3 pièces, centrales, comme dimensions  $5' \times 4'$  au lieu de  $4' \times 4'$ . Cela joint m'équivaut.

— 3<sup>e</sup> - Une fois la décision prise, je prie respectueusement votre Grandeur de vouloir bien donner des instructions au P. V. Procureur en vue de crédits qu'il devrait m'ouvrir.

Le P. Régis m'a fait connaître qu'au 31 mars, il y avait à l'actif (enfiz) 913<sup>t</sup>, 10. Il aurait au moins de plus, si je m'avais fait une commande (jus pour les enfants, objets de piété, oriflammes et petits statuts pour l'église ...). Peut-être ai-je en tout d'engager pareille somme sans autorisation. J'ai pris pour moi la note "temporel" de la Comm<sup>e</sup> Adm<sup>e</sup> 269. Du 31 mars au 30 juil., le P. R. a dû toucher environ 2.600<sup>t</sup> qui s'ajoutent aux 913<sup>t</sup>, 10.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de moy, le plus profond respect  
et de moy entière obéissance.

Ch. de Zehent

Il me reste à Louhautier  
et à prié pour que Votre Grandeur soit  
~~abondamment~~ dédommagé de peine  
de sa laborieuse tournée par l'abon-  
dance des fruits surnaturels qui ex-  
isteront pour le amois appeler à  
en profiter. —

Louhautier vend la barrière  
qui entoure le lots 79-84 (posteaux gr. ii, 2  
rouces, un ay d'existence); il demande 200 t.  
Ça le vant. Je désire acheter et tâcherai  
d'obtenir un rabais. Votre Grandeur est-  
elle d'accord? — Si je n'achète pas, C.  
enlèvera sa barrière dans 15 jours.

Copie de la lettre deh. lejouanement le 1<sup>er</sup> J. P.  
à Monsieur Chabot propriétaire, Domard.

Nouvelles, le 20 aout 1922.

Monsieur,

Sur lettre du 15 aout, vous avez signé l'acte  
législatif déclinant l'autorisation sur votre  
propriété de Marbois déclarant N° 6 le terrains à Monsieur  
et déclare, à l'heure de compensation, l'attributiojn gratuite  
d'une surface de 600 hectares à prendre sur un terrains  
domaniale située ~~sur~~ au sud de la rivière du Loup et  
mesurant 200 hectares environ, pour vous à la bataille.

Ensuite sur plusieurs de ces terrains, vous avez effectué vos  
tendres acquisitions.

Votre réquête a été communiquée au Service de

français publics qui a répondu par la bataille suivante.

Depuis la mise en application de l'arrêté du 9 octobre

1867 sur le régime domaniale, dont acquérir au concours  
domaniale (detenant) la domaniale est pour le bataille  
dépendre de quelle, nécessaire pour la compensation, de  
terre et chemins. La indemnité n'est due que pour la  
surface occupée qui a été cultiver, ou cultiver.

Comme le bataille détenant dépendant de cette propriété, qui  
a été occupée par la nouvelle route à l'état non cultiver  
ni améliorer, aucun dédommagement ne sera fait  
pour ce qui la concerne.

9

Mais il réservait 'ce contre' qu'il avait  
longtemps laissé à l'usine Denechère, à 144 mètres envoi  
la distance moyenne et l'en rapproche même par  
envers à moins de 80 mètres.

De plus, nous étions fondé à penser que  
cette longue dérivation est impraticable et qu'aucune  
indemnité compensative de sa valeur soit versée sera  
payée. La contenance, deductio) faite de l'anguste de  
l'arriante, étant de 5 hectares, 50 ans, l'indemnité payable  
calculée à raison de 3 francs hectare, devrait être de 19 250.

Moyennant l'apurement de cette somme, la dérivation  
sur place deviendrait populaire l'omaniacale.

La ce qui concerne la pris de l'eau, l'usine  
des travaux publics fait remarquer que votre bétail n'a pas  
plus accès, il est vrai, à l'usine Denechère, mais il ajoute  
que si la M.-cho-ron assèche et etc., il n'en est pas de  
même de la Noen auquel il n'a pas jamais eu. De plus, le  
fait qu'ela ferme à déplacer et étend le long dela  
foueueher prouve que l'eau de cette rivière a été  
pas indispensable au dit bétail. De ce chef, aucun  
préjudice ne peut donc leur avoir été causé.

Par contre, l'usine Lemois nommait  
que vous levez l'indegnité pour le déplacement  
& effectuez des che barrières sur la longueur de 80  
mètres praticables. Il y a tout compte de quelle distance

3

le transport des matériels sera insignifiante, l'expédition peut être estimée à 1,5 centimes par kilogramme, soit au total, à 781 francs. Dans ces conditions, l'indemnité globale à vous allouer devrait de 1925 francs + 781 francs 773,77.

Elle verrait donc proposée au Gouvernement du moyen d'un mandat du bâtonnier et impunie, comme il le doit régulièrement, sur les droits levés pour la construction de la route précitée.

Quant au terrain de 200 hectares que nous aurions dessiné nous verrons attribué à l'Etat de Compensation, pour partie et à titre onéreux pour le surplus, la location. Nous en verrons l'assouplie aux mêmes conditions que précédemment et c'est là tout ce que je puis faire pour vous être agréable.

Les ventes et cashs déterminés à l'annuelle ne peuvent, d'effet, être consenties que dans certains cas, limitativement précis par la loi du 17 juillet 1908 sur la régie domaniale dans la Colombie, et où nulle obrogue n'empêche pas le cas actuel.

Nouvelles mesures connâche de vous accepter la proposition ci-dessus énoncées qui devraient être constatées par un acte de la forme administrative.

Dacrys, Nouvau - Ste. -

Signe : J. Repiquet



Bourail, le 1<sup>er</sup> Septembre, 1922.

Vicariat Apostolique  
DE LA  
NOUVELLE CALEDONIE

Monsieur,

Monsieur Audet m'a transmis la réponse de M. le Gouverneur et il y a joint une lettre personnelle par laquelle il me fait connaître son intention de renoncer à la location.

Monsieur Audet n'ayant pas voulu se dessaisir de l'original, j'ai dû copier la réponse du Gouverneur.

Je me permets de communiquer ce document à Votre Grâces pour toutes fois utiles.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de mon profond respect.

N. de Ohuret



Bouail, le 9 octobre 1922.

Vicariat Apostolique

DE LA  
NOUVELLE CALÉDONIE

Monsieur,

Je réponds au quethionnaire  
de Votre Grandeur Contenu dans la lettre  
du 6/10. - "Avez-vous des matériaux  
en vue : pierre, sable, chaux ? Combien ?..."

1<sup>e</sup> - Pierre. La maison Bathonillot,  
après démolition a donné environ 1800 briques  
entières, plus un assez gros tas de débris que  
je n'ai pas cubé.

M. Herrem m'a proposé de venir murs  
à démolir (auvios 7 à 8 m<sup>3</sup>). Ce serait peu  
de chose, mais il y joint l'offre d'une carrière  
de bonne pierre. Le tout ce de gratuitement.

Comme il affirme être propriétaire  
du sol (je n'ai pas vu de titres), il n'y aurait  
pas de surprise désagréable à craindre du  
côté du Domaine.

(X) Faire extraire 150 m<sup>3</sup>

- 2<sup>e</sup> - Sable. — chacun peut le prendre gratuitement à la rivière. Je crois bien que personne ne fait plus de charrois à moins de 5<sup>t</sup> par voyage. Jadis 2<sup>t</sup>, 50 et même 2<sup>t</sup>. J'ai fait à ce prix en 1911-1912.

- 3<sup>e</sup> - Chaux. — Il y a à Bophy un bon chaufournier qui fait de la vraie chaux hydraulique. Cette chaux a beaucoup de corps. Et le P. Fraysse, qui l'a utilisée récemment, l'y déclare très satisfait.

Elle se paie au détail à raison de 7<sup>t</sup> le sac (9<sup>t</sup> chez l'entrepositaire), rendue à pied d'œuvre. J'ai demandé à l'industriel qui la fabrique quelles conditions il ferait pour une grosse quantité, mais il n'a pas voulu préciser, tout en protestant qu'il consentirait aux rabais.

- 4<sup>e</sup> - Bois. — Il y a à Téné un boy Scierie-de-long. Voici les tarifs :

a) Bois de charpente (sablières, pannes, chevrons) : 250<sup>t</sup> le m<sup>3</sup>. Il ne s'engage pas à livrer de longueurs supérieures à 3<sup>m</sup> ou

3<sup>m</sup>, 50 au plus. Le tout est miaouli.

b) Panaches. — Cela dépend de l'épaisseur qu'on veut :

- a - Roncoulier : la boîte 16<sup>t</sup>
- b - Miaouli : " 20<sup>t</sup>
- c - Acacia : " 25<sup>t</sup>

Il y a bien un autre scieur - de long, mais je n'ai pas encore pu le joindre parce qu'il travaille au boy. Or, qu'il sera de retour, je pourrai des informations.

M. Beaumont débite aussi ce qu'il y a de plus, mais il est installé de telle manière qu'il ne peut donner que de longueurs de 2<sup>m</sup>, 50. Trop court.

- 5<sup>e</sup> - Bois d'œuvre. —

Il y a un macoy qu'on dit assez adroit, malheureusement, il n'a guère de conduite, fait souvent la s. lundi, y ajoutant parfois le mardi. De plus, il vit en concubinage avec une mégere qui est constamment ivre. Un beaucouple ! - Demande 12<sup>t</sup> par jour.

Les ouvriers en bois feront moins  
cher, et un charpentier-méunier m'a déjà  
fait de offres de service. Je crois qu'il se  
contenterait d'un peu moins.

Ne connaissant pas d'une  
façon assez précise les intentions de Votre  
Grandeur, qui me laisse depuis 3 mois  
sans instructions ni nouvelles quelconques,  
je n'ai pas osé pousser plus loin le paraphe-  
lais. Comme tout à fait franc, je  
ne dissimulerai pas à Votre Grandeur que  
la dernière lettre <sup>finale</sup> m'a laissé sous une  
impression favorable.

— La retraite des Petits-Sœurs  
l'ouvrant le 20 novembre au soir, je pense  
être à Nouméa la veille. Où devrai-je  
loger ? Suis donc à l'heure ! ..

J'ai décalqué le plan de la  
localité Andet. Je comptais l'envoyer à Votre  
Grandeur quand le 6e Meurs, l'ayant vu,  
m'a dit qu'il s'y chargerait. J'ignore s'il  
a donné suite.

Veuillez apres, Monsieur,  
l'hommage de mes très profond respect,

A. de Buret



+

Bouail, le 17 octobre 1922.

Vicariat Apostolique

DE LA

NOUVELLE CALÉDONIE

Monseigneur,

Il est de mon devoir  
de porter à votre connaissance que la  
retraite des catéchistes des régions de  
Pouébo, Houaileau, Bouail, Koné,  
réunis au nombre de 28, a eu lieu à  
Azareu du 9 au 13 octobre. Tout s'est  
passé avec solennité et piété.

Le Père Bustos avait accepté de  
donner les exercices. A avait-il trop pressé  
de ses forces ou aurait-il commis quelque  
imprudence déligime? Toujours est-il  
que, l'après-midi de son arrivée il s'est senti  
fatigué par suite d'un réveil de la  
Vieille dysenterie. Mais il a tenu  
courrouusement et n'a pas consenti

même me fait à se faire remplacer.

Pour la clôture, outre le  
Bére Bustoy et Marand, deux autres  
Confiseurs se trouvaient à Tzaren, le  
Bére de Poyet et de Bourail. Le Bére Hily,  
dont la présence était annoncée, avait  
dû, au dernier moment, renoncer à sa  
joindre à eux. L'invitation m'ayant été  
faite de donner le sermon final, je  
m'exécutai.

À l'issue de la grand-messe,  
la retraitants vinrent remercier le Bére  
Prédicateur ; l'orateur désigné pour la cérémonie  
Constance fut, au nom des deux, mon  
Complément assez bien fourni ; puis,  
on offrit au lieu de la fête un gros  
bouquet et une bourse, résultat de la  
collecte que les bons catéchistes avaient  
faite entre eux.

La nuit du 12 au 13 ayant  
été bonne, les B. Bustoy avaient en partie  
l'empêtré de force.

Il ferait bien de surveiller son  
résumé. Contre l'avis de médecins, il a  
eu l'imprudence de manquer du poire et  
de la salade. Il l'a payé cher. Espérons que  
cela lui servira de leçon pour une autre  
fois.

J'attends toujours la  
visite que Votre Grandeur m'a plusieurs  
fois promise. Si l'expédition de ce projet  
est impossible, je profiterai de ma  
présence à Nouméa en Novembre-décembre  
pour demander des instructions.

La cérémonie de l'eucharistie est  
fixée au 19 novembre. Le Bére Lemerle  
a accepté de la précher. Comme la première  
fois depuis 12 ans, il n'y aura pas  
d'organiste ; cette lacune est bien regretta-  
ble. Melle R. Andlet a complètement  
cessé ses concours sans même avoir  
eu donner ses raisons. Cette jeune-fille  
seulement de plus en plus dans une  
mauvaise voie. Les avertissements

ne lui' ont pas manqué', mais elle semble résolue à n'ez tenir aucun compte.

D. fait partie d'avoir reçue de l'etoffe; la couturière vont se mettre à l'ouvrage avec ardeur et pour Noël, toute l'école sera habillée de neuf. C'est un encouragement pour les élèves comme pour les maîtresses.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de moy très profond respect  
et de moy plus entier dévouement.

H. de Dhur

P.S. Personne parmi le Confrérie ne voit le moindre inconvenient à ce que le P.F. de M. Scarréteur chez Saul de Borie soit à l'aller tout au retour.

Bourail, le 23-10-1922.

Monsieur,

Je trouve ce bon, à mes  
états de Momère, la lettre de Votre Fran-  
çaise le 20 Oct avec le vœu de nous relâchier  
aux futures constructions. Je me réserve de  
les examiner à loisir quand j'e pourrai  
un peu souffler. A une autre occasion de  
temps avant l'extinction du Rovaine. Je serai  
bref.

- Pour le p't du bas, j'en ai pris la  
précision ; je n'ais si'il faut emporter &/ou t-  
bien à pied d'œuvre ou à prendre chez le  
détaillant de long. Comme il demeure à bûché, du  
côté de l'autre rive mine Dallouade, le temps  
m'a manqué pour l'interroger. Mais je complé-  
terai mes renseignements sans pein-

— Pour l'extractioj de la pierre, on ne peut avoir recours qu'aux Japonais — le tout en quel' administratioj anglaise pour tous les travaux publics. — Vendredi soir, je me suis abouché avec un Japonais influent pour qu'il me dise si, parmi ses camarades, il n'y en aurait pas connaissant le métier de carriére et à quel prix il pourrait livrer le m<sup>e</sup>. Je n'ai pas encore sa réponse.

Il faut prévoir des risellements aussi bien sur le lot 8 que sur les lots 79-84. Sur le lot 8, en bordure du chemin N.-ouest, il y a de gros roches schisteuses à faire déjouer et deux grandes trous assez profonds à combler.

Un fils de concessionnaire fait de la brique, j'en ai appris ce jourz derniers. J'ai vu quelques échantilllojs de cette brique, elle n'a pas bien faite avec des moules réguliers et portant mal cuite (fouze à la percussioj). Ces les séparatiōs intérieures, peut-être y aurait-il une réponse.

avantage à employer la brique des champs. Seulement, il faut des bois assez rapprochés et l'emploi du platre est nécessaire. — Malheureusement, l'industriel en question demeure très loij. Il n'en a pas encore été possible de lui demander le prix.

— Confirmation. — Je ne demande pas mieux que d'avoir le 19 novembre ; la famille aussi se sent heureuse. Il y aura une cinqaintaine de candidats. Mais il n'est pas sûr que tous puissent être préparés. J'ai déjà annoncé la chose à plusieurs enfants et à quelques parents.

Le frère Marsal me disoit, voici quelques semaines, qu'il ne pourrait pas préparer ces gens de si tôt. Lorsqu'il en sait, je lui ai fait part de l'intentiōj de Votre Grandeur de confirmer chez lui entre les 6-11 et le 18-11; mais il n'en a pas encore fait connoître

J'écris un peu à bâtons rompus.  
Je tiens seulement à assurer Votre grandeur  
que ses voyages ici, dans la France qui  
Duit le 12-11, me convient parfaitement  
et que la confirmation fera plaisir à tout  
le monde.

Veuillez agréer, Monseigneur,  
l'hommage de mon très profond respect  
et de mon très religieux dévouement aux H.

H. de Dhurst

La toise ici représente 4 m.  
Superficie. En bancalier, ce serait donc  
4 foies ; en maonli 5 et en acacia 6, y.  
Ca diminue un peu les estimations  
précises par Votre Gracieux -

Boucaïl, le 24-10-1922.

Monsieur,

J'ai la réponse du japonais. Il demande à fournir 3 hommes pour extraire la pierre.

Voici maintenant les conditions, elles sont dures :

Ils demandent 15 f. du mètre cube (avec 5 f. de transport, ce sera 20 f.).

De plus, ils réclament l'outillage :

2 massettes de carier

2 masses à long manche de carier

5 burins de 0,75 } pour forage de trous

5 burins de 0,60 } de dynamite

2 paires de carier

2 brouettes

10 Kilos de dynamite (pour commençer)

Ils prétendent que la peine à octroyer est extrêmement dure, que force d'un trou devine n'a pas fait une matinée . . .

Ils prennent à leur charge l'affrache des briques (cf. par affrache).

Je n'ose pas presser tout de suite de franchir la question. En ce qui concerne Votre Grandeur ?

Il est assez difficile d'obtenir des conditions meilleures, car ils prétendent n'être pas embarrassés pour trouver du travail. C'est égal. ~~800~~ m<sup>3</sup> à 20, soit 16000 t de pierre, ils vont au pif fort !

D'autre part, les Japonais seraient, d'après blanc ne se chargera de ce travail.

- Il faudrait prendre une décision ferme pour l'emplacement : lot 7 ou lots 79-84 ? - Le nivellement des lots

79-84 n'est pas considérable ; à peu près, le ci, de là quelques bosses ou quelques trous. Sur lot 8, il y a bien plus de travail, tout un banc schisteux est à faire sauter

Votre Grandeur voudrait la chaussé à 65 + le m<sup>3</sup>. Il est inutile d'y songer. Peut-être pour cette somme aura-t-on 10 sacs. Mais avec 10 sacs on est encore loin du m<sup>3</sup>. L'entrepreneur, regardant par de concurrent, en profité.

Pour l'usage de la dynamite, il faut sans doute une autorisation. Je ne connais pas les formalités à remplir.

Il y aurait aussi à régler l'ouverture d'un compte spécial construction . . .

Je joins à ma lettre une commande d'utilisation pour la pierre. Votre Grandeur la remettra à nous suivant la décision à intervenir . . .

Veuillez apres, Monseigneur, l'hommage de nos plus profond respect et de nos plus sinceres devouements.

H. de Bherot

Bourail, le 6 Novembre 1922.

Monseigneur,

Il y a quelques temps Votre Grandeur m'a donne' ordre de faire extraire dela pierre en vue dela nouvelle construction - Je me suis entendu avec un commerçant Japonais qui a fait venir une équipe de 3 des compagnistes.

J'oi transmis leurs propositions à Votre Grandeur (15 + le  $\frac{m}{3}$  et fourniture de bateillage). Par lettre du 29 octobre Vous me avez fait, Monseigneur, en réponse qui me laissait assez perplexe, elle ne disait pas de loupe le pourparlers, vous fourriez cependant leurs pétitions un peu excessives ... que faire ?

En ce temps, les Japonais se faisaient

persistants. Fallait-il le embaucher ou rompre au risque de ne plus trouver de maïs d'autre ? ...

Eh bien, je le ai embauché, mais je n'ai signé aucun papier, la convention n'est que verbale. Ils peuvent commencer dans un délai spécial. Ils ont atteinté aujourd'hui même le murs dont M. Hermé nous fait aborder. D'après mes estimations plus ou moins approximatives, il y a là une dizaine de mètres cubes de matériaux. Ce travail le occuperai quelques jours.

Ensuite Votre grandeur viendra le 1<sup>er</sup>, elle pensera une ~~de~~ révolution définitive. S'il lui plait d'arrêter le travail, elle l'arrêtera ; pour moi, je ne puis arrêter aujourd'hui les ordres donnés hier sans me placer dans une situation

ridicule.

Le bûcheron habite à 1/2 kilomètre d'ici, il m'a été impossible d'aller voir ; avec la visite des malades, assistance aux mourants, catéchisme, de tout côté, je n'pus être partout à la fois.

Je me propose d'aller trouver le bûcheron le lundi 13-11 ; l'emploi peu de moy temps ne me permet absolument pas de le faire plus tôt. Ce n'est pas un homme de la partie, il débute et on m'a dit qu'il n'affirme pas pour le moment de garanties professionnelles bien sérieuses. Eh bien, son installation, je le répète, est à 1/2 kilomètre d'ici ; si il faut payer des charrois pour une petite distance avec un mauvais p'tit, une rivière à laquelle on accède par un caillot très dur qui ne permet qu'un

demi-chargement, nous payons  
en frais de transport bien plus que ne  
demandent les Japonais.

Les Tarifans publiés offrent les  
prix supérieurs à ceux qui on nous  
demande. S'Administrations gâtant  
le métier, nous exabordons les consé-  
quences. Elle prie le Commissaire à  
ceux des f + par jour pour faire quoi ?

Je suis bien avisé que Votre  
Grandeur Vienne sans tarder; sur place,  
Elle rendra mieux compte. Ensuite j'e-  
tudierai moi-même ce que veulent mes  
supérieurs, je me sentirai plus à l'aise.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expres-  
sion de mon profond respect et de mons entière  
soumission.

J. de Charet

# Télégramme

Adresse:

Père Soubbotin

P.T.T. 11.7.22

25 - 11 - 22  
Pour ch de Lourail N° 37 mots 18 dépôt le 25/11/22 à 2 h. 20

Demandez détails funeral autorisation  
employer pour faire faire danser un  
bon schite terrain église presse

ch Chrest

25 - 11 - 22  
faut de la lettre  
même dat



Bamail, le 2<sup>e</sup> Novembre 92.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ose l'honneur de solliciter  
l'autorisation d'employer de la poudre  
noire (et non de la dynamite) pour faire  
sauter un banc de schiste situé sur le  
lot de village N° 8, côté ouest, vers la  
montagne.

Les plus grandes précautions seront  
prises pour éviter tout accident. On choi-  
sera de préférence, pour le coup de mine,  
le banc où il ne passe personne dans la  
rue adjacente. De plus, la place où sera  
placé la mine devra être recouverte au  
préalable de fascines empêchant tout  
éclat de pierre. Enfin, les voisins, seront  
privés de façade à éviter toute catastrophe.

et toute surprise désagréable.

Dans l'espérance que me demande  
Tera pise et considérations, j'avons pris,  
Monsieur le Secrétaire Général, devoulein-  
tly après. L'hommage de mes sentiments  
les plus respectueux -

H. de Thuret

Missionnaire à Bourail

Transmis la présente demande avec avis  
favorable. La gronde est nécessaire pour l'extraction  
de la pierre, nécessaire au nivelage du terrain ou doit  
être construit un presbytère. Les Japonais employés sont  
prudents et déclarent prendre toutes les précautions nécessaires  
pour éviter tout accident. Si endroit ou dort effectuer ce  
travail de toute dernière l'église près de la montagne.  
Les heures où seront tiré les coups de mine, seront connues  
et les granges interdites momentanément.

Bourail, le 24 Novembre 1922

Le Commandant de brigade

Sillard



Bourail, le 28 Décembre 1925.

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Je reçois la lettre de Votre  
Grandeur du 27. Mais d'abord,  
j'ai un devoir à remplir ; il n'est que  
temps d'adresser à Votre Grandeur mes  
souhaits respectueux.

Je demande au Dieu l'Infant  
de la Cieche d'accorder à Votre Grandeur  
tout d'abord une bonne santé pour  
porter sans flétrir l'épreuve de la sollicitude  
générale ; puis, toutes les bénédictions de  
l'ordre saint spirituel que Temporel.

finisse cette année 1923 vain en particulier  
l'honneur réussite de divers travaux de  
construction et d'aménagements entreposés  
A. M. D. G. ! - Je spécifie ce genre de  
grâces parce qu'elles ont un rapport plus  
immédiatement pratique avec mes

préoccupations actuelles, mais le Louhans que je forme n'exclut aucune branche de l'activité pastorale ni aucun des besoins du Vicariat.

Et maintenant, je ferai connaitre à Votre Grandeur où nous en sommes.

Le travaillement est fini depuis le 14 Décembre. C'est un beau travail que tout le monde admire. Au dire de Mathieu, il a exigé 147 journées; dans ses estimations, il s'était donc trompé de 27 journées à soi, dérisoirement. À 2000<sup>t</sup>, cela met chaque journée à 15<sup>t</sup>,60 environ.

En ce moment, l'équipe travaille à extraire le reste de la pierre. A force de fouiller le creux vallé, ils ont découvert une assez grande quantité de cailloux roulants; c'est leur avantage et aussi le nôtre, on économise ainsi la dynamite. M. Liggey a consenti de bonne grâce à prêter 2 jeux de burins (8 par jeu) en acier chrome.

Hors d'état de rouler, la dernière,

proposition, que j'ai reçus, dont avantageuse. Un couvrier consent à rouler la pierre, la table, la brique etc à raison de 3<sup>t</sup> le m<sup>3</sup>. C'est insipré, puisque le tarif de 1914 (2<sup>t</sup>/m<sup>3</sup>)

Où m'offre aussi la chance à de meilleures conditions : 55<sup>t</sup> le m<sup>3</sup> (11 tues), rendu à pied d'œuvre au lieu de 65<sup>t</sup> moy livré, en réalité 7<sup>t</sup> l'as pied d'œuvre. Les gens commencent à devenir un peu plus raisonnables.

Ce qui manque toujours c'est le maroquin. Mathieu s'est fait faire de m'as procureur un et même deux, mais je ne vois encore n'y venir. Suis que le japonais de La Conceptio, a fait sa partie, et que, de plus, il est charpentier et zingueur, il y aurait avantage à traiter avec lui. Seulement, qu'il fasse connaissance au plus tôt sa réponse et ses conditions.

Le Koen m'a appellé ce matin au téléphone, il ne peut pas fournir de tables ayant plus de 5<sup>m</sup> 20; à cause de l'inclinaison, ce sera peut-être un peu

juste. Q devrait alors réduire un peu la largeur de la cuisine (4<sup>m</sup> 80 au lieu de 5<sup>m</sup>) -

Sur l'esciage de bois de charpente, les Japonais n'ont pas fait d'autres propositions.

Votre Grandeur ne me dit pas la cause du sinistre de Tont-Vila. Saug doute que Monsieur Doncéré vient faire un appel à la générosité publique . . .

J'étais hier à Noméa. Vous savez, Monsieur que l'ex-Guagné a détruit le ménage du chef Gabriel. Il y a quelques semaines, ce dernier, dans le coup de la colère, ayant rencontré Cane, s'est jeté sur lui et à corps de poing, depuis lors a mis le visage en marmelade, yeux pochés, joues tuméfiées, les bleus partout, les côtes frottées d'importance. Gabriel s'est allé avec tant d'ardeur qu'il porte encore le bras en écharpe. Ensuite à la pauvre intéressante victime, il lui a fallu interrompre sa classe 8 jours et même quitter le lit. Depuis, il ne dort plus qu'assis jusqu'aux dents pour



F

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

pour à une nouvelle  
affection.

Après de tels incidents et la déconsidération, en même temps que le ridicule qui en résultent pour ce malheur, il comprendra sans doute que la présence n'est plus possible à Nouméa et demandera son changement. Puisse-t-il l'obtenir ! La femme du chef serait enceinte de lui et le bruit qui court à ce sujet a d'autant plus de vraisemblance que cette dernière a interrompu depuis longtemps la vie commune avec son mari et, dans ces derniers temps, obstinément refuse de la reprendre. Le chef m'a dit hier qu'il considérait cet enfant comme adultérin et qu'il refusait absolument de le reconnaître.

Il faut avouer qu'il administratio[n] n'a pas de chance avec les montagnes.

Deu bon d'instruire le enfants, ils mettent  
partout le désordre.

Veuillez apriez, Monseigneur,  
l'hommage du profond respect avec  
lequel j'esi, votre très humble et très  
obéissant serviteur en J. a M:-

H. de Thuret



Bouaile, le 16-1-1923.

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Le nommé Claude Maurice Jour  
désirant se marier et ne pouvant produire  
aucun document ecclésiastique concernant son  
baptême, était libre etc., je lui ai établi et  
fait signer la formule indiquée Circulaire II,  
p. 22 pour valoir en pareil cas.

Je pense qu'oy refait faire autrement  
que de le croire sur parole et d'autoriser soy  
mariage de craint & qu'autrement les parties ne  
postent autre au mépris de lois de l'Eglise, avec  
scandale et détriment pour la religion. J'espere  
done que la décisio de Votre Grandeur sera  
favorable.

- Roger de Vanblanc n'a pas eu de  
chance. Il est arrivé ici le 13 avec le mauvais  
temp. et, cette, détante la journée la pluie n'a  
pas cessé de tomber.

À cause de la menace d'inondation,  
il a dû quitter Bourail dimanche soir et,  
à 10<sup>e</sup> grand étonnement, a dû demeurer chez M<sup>e</sup>  
Vibet jusqu'à ce matin (16-1-23). Il est toutefois  
qu'il puisse rallier Pomméa aujourd'hui, la  
pastorale de La Fouillouse ayant été emportée  
par suite de la crue. - Je crains donc que  
notre voyageur ne garde un b*ien* mauvais  
souvenir de Bourail par suite de tous ces  
fâcheux incidents et méconnaissances.

La visite m'a fait *bien* plaisir, mais  
comme il connaît bien l'Aveyron, il se  
trouve que nous n'avons pas beaucoup de  
points communs. C'est à peine s'il a entendu  
la famille du côté maternel. Mais la connaissance  
n'a pas chômé pour autant, il est gai,  
ouvert, très sociable et d'excellente éducation. Il  
a assisté pieusement à la messe et, à  
l'exercice du soir, il a tiré dans sa poche un  
chapelet, ce qui prouve qu'il a l'habitude de la  
religion.

— Le chantier de pierre est fini. Les  
Japonais ont extrait en tout 250<sup>m<sup>3</sup></sup>. Pour

ceci, pas qu'on puisse tirer bon parti du  
schiste, les blocs étant friable et se désagrégant  
facilement. Diverses personnes ont tout  
d'abord été utilisées comme matériaux  
de construction.

J'ai fait charger du sable ; mais  
avec le mauvais temps, on doit s'arrêter.

Les Japonais n'ont fait aucune  
proposition pour travaux de menuiserie  
et abattoir de bois. Avec la pochette  
ouverte des chantiers derrière, ils ont  
l'espoir d'obtenir de contrats et ne pensent  
plus à travailler ici.

Ils n'ont cependant demandé si  
nous ne désirions pas entreprendre le  
nivelllement derrière la sacristie. N'ayant  
pas d'arches, je n'ai pu que leur opposer ma  
réponse dilatoire.

Et puis je ne suis trop au placé  
le mur de soutènement.

Entre le bas du talus et la sacristie  
(en mesurant dans l'axe de l'église), il y a  
12<sup>m</sup>-30. - D'autre part, la partie actuelle-

ment nivellé mesure environs 29 mètres.  
Il reste donc entre cette partie et le mur  
extérieur de la sacristie :  $2942^{\text{m}} - 29 =$   
 $13^{\text{m}} 30.$

L'intention, de Votre Grandeur étant  
de laisser entre la sacristie et le mur  
desoutinement un espace de  $5^{\text{m}}$ , il vole-  
rait entre ce mur et la partie nivellée un  
trou béant d'environ 8 mètres, qu'il est  
impossible de combler avec les seuls  
matériaux provenant de la partie de la  
bette quel'oz aura coupée.

Pour ne pas laisser d'espace vide, il  
faudrait donc éloigner le mur de soutènement  
de la limite extérieure de la sacristie et la  
porter de  $5^{\text{m}}$  à  $9$  ou  $9,50$ .

Je joins à ma lettre un croquis qui  
n'a aucunne précision, à l'ex attitude rigoureuse  
mais qui peut servir à mieux comprendre.

Veuillez apres, Monseigneur, l'expression  
du profond respect avec lequel j'ai l'honneur  
d'être votre très humble et obéissant serviteur  
en Jésus-Christ. M. de Ghany



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monseigneur,

Monsieur Baloy, ex-instituteur  
à Bourail, m'écrivit qu'en faisant route  
pour Houaïlou sur le S. Antoine, il a  
rencontré un certain M. Deloupy.

Le Deloupy fera habiter Beau ;  
ils sont, parait-il, deux experts et entre-  
preneurs de constructions.

Bref, M. Baloy leur ayant parlé de  
Bourail et des projets en cours pour la  
mission, ce M. Deloupy a fait de offer de  
services ; il a même renis à M. Baloy, pour  
me le transmettre, le papier ci-joint dont  
Votre Grandeur voudra bien prendre connais-  
sance.

Si ce fier Deloupy sont ouvriers  
capables et que, d'autre part, leurs condi-

sieurs resteraient par trop onéreuses,  
il y aurait lieu d'examiner la chose.

Je ne sais que penser. Je  
suppose que font les morts... Ils sont  
aussi quelque peu filous surtout en  
matière d'explosifs. Ils ont tiré 54  
dynamites, mais, bien que je n'epuisse  
pas en faire absolument la preuve, ma  
conviction est qu'il n'y a eu aucun coup  
de mine. J'ai interrogé les voisins (au moins  
trois) et, sans s'être concertés au préalable,  
ils soutiennent qu'ils n'ont entendu  
aucune explosion pendant la durée du travail.

C'est probable et pour moi  
certain qu'ils ont employé le dynamite  
à faire la pêche. Ce qui me confirme  
dans cette manière de voir c'est que,  
quand j'en ai parlé à Mathieu, lui  
faissant connaître le résultat de ma  
enquête auprès des voisins, il a fait  
géné et, depuis, n'a plus reparlé au  
pastorale.

Vous, Voudrez bien, Monsieur,  
me faire connoître ce que vous pensez de  
la position des Frères Belony.

La passerelle de la Nid ayant  
été gravement endommagée par la dernière  
crue de la rivière, il est actuellement impor-  
tant de se procurer du sable (qu'on va  
chercher sur la rivière gauche). Soy bauvin  
adans d'un interrompre de voyage.

Mon frère Cousin de Vaublanc,  
avant d'embarquer pour sa croisière, m'a  
écrit qu'il gardait un excellent souvenir  
de Bourail, mais un détestable du voyage  
retour. Où le connaît sans peine -

Jesuis alle à Apiau hier, tout  
le monde allait biez. Le décès de Fernand  
de Bourie est une grande perte non  
seulement pour ce petit centre, mais encore  
pour la mission; par sa piété, son zèle, soy  
dévouement, soy bon esprit, ce catéchiste  
exerceait sur les autres un heureux ascendant  
et leur servait de modèle.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression  
de mon très profond respect  
et de mon filial dévouement en J.  
et fin

H. de Charet



Bourail, le 19-2-1923.

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monsignore,

Le frère Lamboty m'a transmis l'autre jour les propositions d'un macoy japonais. Je ne puis mieux faire que de ~~transmettre~~ la lettre sous les yeux de Votre Grandeur pour qu'elle en pème connaissance.

Si nous construisions une forteresse avec de murs d'un mètre et plus, peut-être aurions-nous intérêt à prendre en considération les offres de ce japonais, mais avec des murs de 0,50 en moyenne, cela porte le m<sup>3</sup> de maçonnerie à 24 t. C'est un peu cher.

Le mauvais temps qu'il a fait a empêché de rouler, mais je vais faire charroyer de la pierre à tout événement.

Tout le sable, la crue de la rivière est un gros obstacle ; je crois avoir dit à Votre Grandeur que la passerelle de la Béca avait été tellement endommagée par la force des eaux qu'il avait fallu démolir ce qu'il y restait. Or notre sable est du côté de Brasseignies. Il faut attendre tout au moins que le quai soit praticable.

Quand Votre Grandeur aura des éléments d'informations sur le frère Deloupy, elle me dira ce qu'elle a décidé.

La coulée Vant le 8<sup>e</sup> et le retour le 10 au 12 février n'ont causé aucun dégât aux bâtiments. On ne pourrait en dire autant de culture. Les barrières de mon paddock ont été renversées et quelques ronce brisées par suite de l'onde d'eau et autres détritus charriés par la rivière débordée, mais maintenant tout est de nouveau en état.

Le culte d'Izareu ont souffert, paraît-il et, pour les écoles, la question de rivière ne laisse pas que d'être assez embarrassante.

Le frère Mulsant est arrivé ici le 15 après un heureux voyage, sauf un petit incident désagréable ; en passant sur la petite passerelle de la Fouvohay, il a glissé et, dans la glissade, son sac est tombé dans la rivière. Un voisin charitable l'a aussitôt récupéré. Et il en a été quitte, après son arrivée, pour étancher ses affaires au soleil. Il pense être à Nouméa Samedi.

Votre Grandeur m'avait dit que le voyage de décembre que j'ai fait pour pêcher la retraite de Saint-Louis-Iz-pauvres, ne mesurait pas importé ; aussi ai-je éprouvé quelque surprise en le voyant figurer sur le dernier relevé de compte de la bourse. Et une observation

de ma part, le Génie Procureur m'a dit  
qu'il n'était au courant de rien. Je  
me contente de signaler la chose à  
Votre Grandeur.

Veuillez agréer, Monseigneur,  
l'hommage de mon très profond respect  
et de ma religieuse soumission.

J. de Ziharet

Dans la lettre circulaire par la  
quelle il rend compte du dernier chapitre  
le E.R.G. dit que désormais la Taxe  
appelée "Taxe romaine" est supprimée (f. p.  
22) Cependant, le dernier relevé de comptes  
porte comme autrefois : "Rome" 60<sup>f</sup>.  
Ne serait-ce pas à tort?



+

Bouail, le 11 Mars 1923.

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

→ →

Monseigneur,

Ayant accepté, Vous invita-  
tis, des Géres Mulsant et avec l'opiniént de  
Votre Grandeur, de pêcher la utraite de  
Jame, et mes chétisme, j'e serai à Nouméa  
dans peu de jours. De part ailleurs, le  
mois de mars s'avance; le moment  
semble donc Venu de reparler du projet  
de construction.

Dernièrement, j'ai marchandisé  
des briques (qui ne me paraissent pas mé-  
veillentes), elles mesurent  $0,23 \times 0,11, \times 0,06$ .  
Le prix demandé est 100 t le mille, mais  
je me les céderait à 90<sup>t</sup>, soit, avec le  
transport environ 9<sup>p</sup>.

Mais ce n'est là qu'un détail.

L'essentiel est d'avoir un entrepreneur capable. Je, je ne vois personne - Le maç, David, à qui j'en ai touché deux mots, prétend ne pouvoir dé poser l'échafaudage (perches, madriers, corde...). Il ne peut faire qu'en tout - orde et encore des incertitudes, qui ne semble pas en voie d'amélioration, le fait-elle considérer par plusieurs comme insérable.

Ensuite aux frères P., à la suite des renseignements défavorables fournis par le G. Besson, il n'y fait plus songer. J'en ai averti discrètement H. Bals, qui m'a écrit pour avoir la réponse.

Ces personnes me font démissionnés, que reste-t-il ? Uniquement, je pense, le japonais. Le moment ne semblerait-il pas venir de répondre avec eux les anciens pourparlers ? Votre Grandeur en jugera.

Je constate avec une certaine mélancolie que toutes mes dents

tombent les unes après les autres. Bientôt, il faudra me mettre au régime de souritoy, semoules, panade... Je vais être obligé de recourir encore au bon office du dentiste - Dès qu'il bouché un trou ou l'épare une brûche, il l'en forme une autre à côté. C'est assez gênant pour parler et publier d'avoir à droite et à gauche des larges orifices et surtout pour manger.

Veuillez agréer, monsieur,  
l'hommage de mon très profond respect et  
de mon entier dévouement.

H. de Bals

Je sollicite l'autorisation de célébrer une messe basse le jeudi saint et aussi le samedi saint (avec omission des prophéties).

- Zaluz -

Sacristie.

Projet de mur de soutènement  
à 5 m de la sacristie

5 m

Surface entièrement  
Vide :  $8^{\text{m}} \times 18^{\text{m}} \times 3^{\text{m}}$

① " face des gradins au niveau du mur de la sacristie : 46 m 30

épaisseur : 89 m.

② " face du talus : à la limite actuelle de

Dépression

Point le plus bas de la limite  
d'érosion sur les déversoirs  
coulis 0,40 sur un intervalle  
de 0,10 sur un intervalle de 0,10  
en 5"

Dépression  
française

Batte



+

23?

Bouail, le Avril 1920.

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monsieur,

N'ayant pas de  
nouvelles de Nouméa, je me demande  
s'il convient de fonder sur le Japonais  
de la Conceptio, et autres un atelier big  
Sériez. D'autre part, je viens de  
recevoir des offres de services de la part d'un  
Commerceant d'ici qui s'engage à prendre  
toute la Constructio à l'entrepise.

Il se nomme H. Charles, mais  
n'est, je crois, quel homme de faille  
de H. Hippot big connu de votre grandeur.  
Il est probable que ce dernier périra  
reste dans la coulisse, mais il n'y sera  
fog moins la cheville ouvrière del'otto-  
ciste. Il est d'ailleurs de notoriété  
publique qu'il ne manque point de

Savoir-faire patine. De sa profession, il est menuisier-ébéniste et excellent ébéniste, j'ai vu de meubles exécutés par lui, c'étaient vraiment très bien.

A priori, je serais assez disposé à traiter avec le duo et ceci pour plusieurs raisons :

a) Avec des compatriotes, on sentait mieux qu'avec des Japonais pour qui le français est une langue inconnue; dès lors, de l'équivoque possible.

b) Je ne serais pas fâché d'employer le langage du Bourroil, ne fut-ce que pour l'opinion.

c) Ensuite on traiterait avec des personnes de pastiche, comme après le travail, ils quittent la région, leur intérêt et leur amour-propre sont moins engagés à faire du travail fini et satisfaisant. En faisant travailler des gens de la localité, on a chance d'obtenir de meilleurs résultats. Ils ne veulent pas encourrir le blâme.

En surplus, Hyp. passe pour très entendu et très capable et cette réputation, je crois, est méritée. Tout le monde me dit que, si l'entrepreneur notre constructeur, il mènera la chose à bien.

Après premières ouvertures faites le matin retour de Rouménie, il y a donc une quinzaine de jours, j'ai répondu que, attendant une réponse d'ailleurs, je n'étais point libre. Sur ce, on a ajourné le pourparler.

Si les Japonais de Rouménie ne font pas de réponse satisfaisante, il y aura sans doute lieu d'examiner les conditions faites par M. Charles etc... Soit, le danger c'est de relâcher toutefois... On tâchera de bien tout prévoir, autant qu'il est possible humainement et on passerait un écrit dément signé, moyennant quoi on tiendrait son mot.

Votre Grandeur voudra bien me dire ce qu'elle pense de cette combinaison.

Veuillez apes, Mousigneurs,  
l'honneur de moy faire profond respect  
et de moy faire sincère dévouement et  
N. S.

A. de Dhunay



Bouail, le 1<sup>er</sup> Juin 1923.

Dispense des ouïes  
Vicariat Apostolique  
empêchement de religio mixta.

Nouvelle Calédonie Nos Reverend Père,

Doublé //

Eugène, Gustave, Noémi Fichaux  
né à Monac-Bieulet (allongissement de  
Saint-Omer), au diocèse d'Arras,

Vous supplie de lui ~~accordez~~ <sup>donnez</sup> l'expence  
de religio mixta afin de pouvoir l'uni q  
légitime mariage avec Eugénie Boyer, veuve  
Laurent Chabaud, appartenant au  
culte réformé.

À l'appui de cette dispense, le  
missionnaire de Bouail invoque les  
raisons suivantes :

- 1<sup>o</sup> - Suspecta et periculosa familiaritas  
ne nos cohabitatis sub eodem testo, quae  
facile impedit non potest.

- 2<sup>o</sup> - Periculum matrimonii contrahendi  
coram solo ministro civili, si nos daremus  
dispensatio impedimenti.

L'une et l'autre partie est  
d'ailleurs disposée à soucire  
promesses exigées par le droit.

Le missionnaire ajoute que,  
la femme étant plus que l'espagnole,  
il n'y a aucun espoir de postérité pour  
les futurs époux.

Je ne sais si il sera possible  
d'espérer d'eux une complicité, le mis-  
sionnaire ayant déjà en la peine à  
obtenir que le mariage eût lieu in  
forme ecclésiastique.

Le missionnaire de Bourail.

M. de Dhurct

J

Marriage célébré le samedi  
23 janvier 1932, par M. Marand.

Bourail, le 2/2/1932

M. de Dhurct

Demande accordée à faire  
à R.P. Marand.



Boumaïl, le 3 Juin 1923.

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

J'apprends le retour de Notre  
Grandeur. J'espère que sa longue  
tournée et la traversée en cette saison à  
>this n'auront pas trop éprouvée.

En point de vue de nos travaux,  
il y a deux équipes sur le chantier,  
celle des mosaïcs et celle des terrassiers.

La cuisine - citernes monte, les  
murs atteignent actuellement au plus  
haut 1<sup>m</sup> 90, ailleurs, par contre, ils ne  
dépassent pas 1<sup>m</sup>.

M. Charles a pris le contrat rivellement  
au prix de 7 t le m<sup>3</sup>. Pour savoir au juste  
le cube à déplacer, j'ai fait appeler  
à M. Vianard. Il a calculé qu'il y avoit

exactement 155<sup>m³</sup> de débris et 140<sup>m³</sup> de remblais. M. Charles, ayant accepté ces chiffres, j'ai passé avec lui un contrat par écrit sur la base indiquée ci-dessus.

La question qui me préoccupe actuellement c'est celle des bois du futur perbytérie. J'avais pensé à m'adresser pour les solliciter à M. Deschampt, mais la scierie est fermée et son matériel en vente. - D'autres offres m'ont été faites, mais les gens dont il s'agit ne sont pas sérieux et je n'ai aucune confiance.

Comme il serait utile de traiter cette question, j'ai pensé que Votre Grandeur m'autoriserait à me rendre à Roanne ; j'apporterais le travail déjà ébauché et on pourrait le résoudre définitivement.

Je serais également désireux

d'exposer à Votre Grandeur certaines choses qui peuvent difficilement s'écrire et qui présentent un caractère spécial de gravité. Enfin, comme mes dents s'en vont le mois après les autres, j'aurai besoin de voir M. le commerçant pour réparer les plus grosses brèches.

Si Votre Grandeur m'autorise à faire le voyage, je pourrais prendre l'auto le lundi 11 Juin. Retour lequel ce sera possible.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon très religieux respect en faveur.

M. de Rabatot



Bouail, le 13 juillet 1923.

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Votre Grandeur aura peut-être appris que j'avais au dernièrement une alerte de santé. Mais, comme les nouvelles qu'on colporte ne sont pas toujours exactes, je tiens à mettre les choses exactement au point.

Samedi dernier (8 juillet), le matin, en me levant, je sentis une douleur dans la région du cœur, s'irradiant du côté de l'omoplate et le long du bras gauche, mais je n'y pris pas garde, croyant que le malaise se dissipait de lui-même.

Le fait, je pus faire le catéchisme comme d'habitude, pêcher et dire la

mette, le tout sans me sentir autrement incommodé.

Mais de retour à la sacristie, les choses se gâtèrent, le point au cœur se fit sentir plus douloureux et je fus pris d'une syncope (sans perte totale de la connaissance). Quelqu'un donna aussitôt l'alarme, le médecin fut mandé.

Le docteur m'ausulta et vit que le cœur était affolé, surmené; un peu plus tard, il sut à me prendre la tension artérielle et la déclara assez forte, en tout cas, anormale. Sans me prescrire d'autre traitement qu'une solutioz iodée, il m'enjoignit surtout à me ménaager et à prendre du repos, repos à peu près complet pendant au moins deux semaines. Faute de quoi, l'accident se reproduirait.

Ceci se passait le lundi matin (9 juillet) vers 9h. A 11 heures, nouvelle

crise beaucoup plus violente que celle du dimanche. Les garçons me voyant me débattre dans d'affreuses angoisses ne savaient que faire. Alors, je donnai ordre au petit canaque d'aller chercher le Père Monard. Le sarcophage de la souffrance ne pouvait se prolonger, pensais-je, sans que la mort s'en suivît, et je voulais une conférence à côté de moi à tout événement.

Vers midi, la douleur s'étant un peu calmée, je pus prendre quelque nourriture. Ensuite, épuisé, je me mis au lit.

Le soir, vers 5h., le P. Monard arrivait. Sa présence me fut un réconfort moral. Il fut avec moi jusqu'à hier (jeudi 12 juillet).

Pour l'intervalle, le médecin est venu me voir plusieurs fois; il a prescrit 5 gouttes de digitaline durant 5 jours.

Depuis hier matin, il y a my

51

meilleur et sensible qui continue à l'heure  
où j'écris.

A chaque visite, le médecin ne  
fait que répéter la même chose : des apes,  
du repos et encore du repos. Mais com-  
ment faire avec une telle paroisse ?

En somme, ce que j'ai en c'est  
une aujou de portme (comme Montaigne  
Fraysse). Je n'en suis pas le moins du  
monde surpris : mon père est mort de  
cela, de même mes oncles du côté paternel,  
ainsi que mon frère ainé. Et me voilà  
à mon tour avec cette épée de Damoclé  
suspendue au-dessus de ma tête... C'est  
un avertissement. Tuisse - je en profiter !

J'ai déjà eu le conseil de quitter  
Bourail pour venir me reposer à Nouméa.  
Mais je n'en ferai rien à moins qu'un'auto-  
rité m'y décide autrement. Lors trop me  
fatiguer, je puis encore rendre quelque service  
ici, exercer un certain contrôle sur le tra-  
vail qui me pourraient. On a attaqué le  
mur de soutènement derrière la sacristie.

J'ai aussi découvert un con-  
tracteur pour le bois de charpente du  
presbytère & solivage du plancher. C'est  
300 fr. le m<sup>3</sup>, le bois étant, pour ce  
prix, rendu à pied d'œuvre. - Ce n'est  
pas excessif, étant donné surtout que  
celui qui a pris l'entreprise doit seier  
au 23<sup>e</sup> kilomètre, au delà de Nossadiou.

Je lui ai passé la commande  
avec explications détaillées de longueurs,  
profondeurs etc... bientôt le solivage sera  
en place.

Je tenais à fournir à Votre  
Grandeur ces quelques explications et précisions.  
Je m'arrête pour ne pas abuser de  
mes forces.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de mes reliques et très  
profond respect et de ma très humble  
soumission et obéissance en R.S.

H. de Chabrol



23

Dimanche, le 11 aout 1922.

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Il est vrai, je n'ai que trop attendu pour écrire à Votre Grandeur. Je ne me reconnaiss plus et il faut convenir que je deviens paresseux et négligent.

Je m'en excuse et viens de suite au fait.

Merci, Monsieur, pour l'inter-  
pri à ma santé. celle-ci n'est pas mau-  
vaise présentement. Depuis la crise du  
mois de juillet (8-11), je n'ai plus ressen-  
ti ni douleurs ni troubles cardiaques ;  
sauf illusions, il me semble que tout est  
rentré dans l'ordre. Peut-être le docteur  
a-t-il émis un jugement un peu

pestiniste... Je suis éhontément  
qu'il m'a prescrit. A vrai dire, ce n'est  
pas à propos de parler un référé, sauf  
l'exclusivité, de la rioude et un repos  
tout au moins relatif.

Depuis trois semaines,  
l'impossibilité d'être procureur de la chancery  
fait que les travaux sont suspendus.  
C'est très ennuyeux. J'ai surtout peur  
que les ouvriers ne se décomposent et  
ne cherchent l'emploi ailleurs.  
C'est une des milliers tribulations qui  
sont le lot des bâtisseurs. Je n'entrevois  
pas la possibilité d'en avoir de quelque  
temps.

Il est probable que je  
quitterai Bourail le 31 octobre pour me  
rendre à la retraite. C'est ennuyeux de  
laisser les gens sans messe deux  
dimanches de suite : 2 et 9 septembre.  
Ay désiré que le Père Marand assure

celle du 9-9. Mais ce n'est pas une  
petite affaire de la décider. Si Votre  
Grandeur lui en souhaiterait un mot,  
à l'occasion, peut-être serait-il moins  
réfractaire. Au fond, il a peur des  
Blancs, il a surtout peur de leur parler.  
Parilla Simidité ne se concorde pas.

J'aurais bien d'autres choses  
à dire à Votre Grandeur, d'autres ques-  
tions à lui soumettre, j'attends de  
pouvoir l'avoir entretenu de vive voix.

Veuillez trouver ci-joint,  
Monsieur, une demande en vue la  
dispense de mariage. Lui est ancien  
élève de Frère de Saïta, c'est dire qu'il  
connaît à peu près sa religion. Il fait bapti-  
ser les enfants issus de ses unions irré-  
gulières. J'espère pouvoir l'amener à  
la régulariser.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de mon très profond

respect et de moy entière soumission,  
et obéissance.

M. de Thuret

J'ai écrit Fréminal de ma  
démarche, il l'approuve ; mais il est de  
ce pauvre chrétien qui ont à peu près con-  
science de l'indignite de leur conduite,  
conscience étonpée, atrophiée.

Soyez donc gracieux et accordez au  
préalable la cérémonie civile. Ce sera  
une garantie de solidité pour le mariage  
et de durée pour l'union.... La  
chose est tout haitable, je pense qu'elle  
est le plus légalement obligatoire, la  
partie indigène suivant le droit de l'autre  
partie.



Bourail, le 20 aout. 1933.

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Je réponds à la lettre de Votre Grâdeur en date du 18<sup>1/2</sup>, en suivant l'ordre même des questions posées.

- 1<sup>o</sup> - Raphaël de Vanblanc m'a pessenti au sujet de sa visite. Dans l'ignorance où il était de mon voyage à Nouméa, il s'amusait ici pour le dimanche 2 Septembre. Je l'ai prié de devancer d'une Semaine et de venir plutôt le 26 aout. Sa réponse ne m'est pas venue parvenue.

- 2<sup>o</sup> - Je ne connais pas personnellement M. de Crémiers, mais beaucoup la famille de sa femme. Celle-ci

est né de Torsiae. Son père habite Riom. M. Torsiae, que j'ai vu plusieurs fois, à mon passage ex Auvergne, m'a, en effet, parlé des gens que je savais attachés aux H. Maritimes. Je recevrai sa visite avec beaucoup de plaisir si le circonstance l'amenent par ici.

- 3<sup>e</sup>. Le S<sup>r</sup> Mauvais devant faire à Bourail un mariage le samedi 1<sup>er</sup> Septembre, au soir, couchera et assurera le service le lendemain dimanche 2. Dans ces conditions, il n'est pas nécessaire que'il revienne le dimanche 9.

Comme moy état de santé, comme toute, est bas, je pense bien recevoir ici, peu de jours après la clôture de la retraite ; seulement, il faut compter avec le dentiste, lors du 3 Séance au minimum.

- 4<sup>e</sup> - Comme le S<sup>r</sup> Halbert

incomplete

Bemail, le Sept<sup>embre</sup> 1923.

Monsieur,

J'ai parlé à Madame Renvier de la fondation de messes<sup>2</sup>. Il essoit de votre entierement qu'il y a eu méprise complète sur ces intentions.

Elle a placé chez Ballande une somme de 100 t, le intérêt de cette somme réservant pas toucher, mais, chaque année, ils s'ajouteront au capital pour le grossir jusqu'à son décès. Après sa mort, la missis Bemail, au nom de qui la somme a été inscrite, retiendra l'argent et on célébrera des messes, pour l'effroi de son ame jusqu'à concurrence du capital pimitif, aug-

menté les intérêts alors échus.

Il n'y a donc là rien qui ressemble, même de loin, à une fondation de meses, puisqu'il s'agit simplement d'une somme mise en réserve pour messe à célébrer dès que ses déces, et quel obligatoz se trouvera ensuite éteinte.

Si Votre Grandeur le désire, Mme R. pourrait signer une déclaration dans ce sens; mais je ne crois pas que la chose soit nécessaire ou même utile, attendu qu'elle n'a jamais prétendu faire une fondation; elle ignore même ce que c'est et il a fallu le lui apprendre.

- Le nouveau tarif au m<sup>3</sup>, est manifestement bien du mauvais conseil sur les deux faces; cette mesure bienveillante pour M. Ch. n'aura pas d'effet rétroactif. Les fondations de la paroisse sont concernées.

Soies; on va s'y mettre immédiatement.

J'ai fait prolonger le mur séparant jusqu'à la cuisine; à cause de la pente très forte, envoi par une grosse dépense, il vient presque à mi-hauteur des mètres, et fait aussi quelques marches pour accéder.

Je fais mettre à la porte la lettre destinée au G. illusme apres en avoir pris connaissance.

Votre Grandeur confirmera-t-elle à Houët? Je n'ai pas très bien compris ses intentions.

La fatigue redouble le 11, lors de une dernière visite à l'échelle, n'a pas pesisé; mais la fatigue, émotions et contrariétés ont leur répercussion là. Je crois que le docteur a vu juste et qu'en effet le point faible.

Vanillez apres, Noncyprien, l'humour est demoy très profond respect

et de ma toute filiale Sonniss. oj en  
N. S.

H. le Brun

Bergerac, le 14 Sept br. 1923.

Messieurs,

J'ai fait connaissance à  
M<sup>e</sup> Charles que nous étions disposés à  
changer les conditions du contrat.

Il ne se contente pas de 30<sup>t</sup> le  
m<sup>3</sup>, il demande 3f<sup>t</sup>.

Comme votre Grandeur m'a  
seulement autorisé à accorder 30<sup>t</sup>,  
au plus 32, je ne puis accepter les  
conditions de Ch. sans lui en référer.  
Qui décide-t-il ?

Puisque ses exigences dépassent  
nos prévisions, il y aurait sans doute  
bien de l'obtenir l'indemnité qu'il y  
étais disposer à lui accordé pour les  
travaux de maçonnerie déjà faits.

En somme, ça reviendrait à

peu pris au même.

Une Votre Grandeur veuille  
bien me répondre, le plus tôt possible.  
Le moral des ouvriers est à peine  
achevé et, faute de matières, les ouvriers  
espèrent de rester sans ouvrage.

Le P.P. Halbert et Lassay,  
arrivés hier par l'auto, sont partis ce matin  
pour Azaren. Le P. S. a pris Lombard.  
Le beau temps semble devoir favoriser  
leur randonnée.

Le P. Bernard est venu  
à Domail plusieurs fois, lors de mon absence  
et a fait tout le ministère qu'on lui  
a demandé.

J'espérerais que la santé  
de Votre Grandeur se raffermisse de  
nouveau à pouvoir voguer dans fatigues  
et occupations.

Veuillez agréer, Monsieur,

Un hommage du profond respect avec  
lequel je suis Votre très humble et très  
obéissant serviteur.

H. le Brunet

Douai, le 3 octobre 1925.

Monsieur,

Je réponds à la lettre de  
Votre Grandeur en date du 9 septembre.

J'ai accordé à M<sup>r</sup> Charles l'augmentation demandée, ce qui porte à 8f<sup>t</sup> le m<sup>3</sup> de poste maçumerie pour le prébiterie proprement dit. Cette mesure gracieuse n'a pas d'effet rétroactif. J'ai consenti ce chiffre de 8f<sup>t</sup> sur autorisation de Votre Grandeur (lettre du 17 septembre). D'ailleurs, c'était à prendre ou à laisser.

Je possède toujours un contrat écrit à 22 f., mais, M<sup>r</sup> Ch. se refuse à continuer sur cette base, pour l'y oblige, il aurait fallu recourir aux moyens légaux. -- - du moins, c'était à craindre.

Le bâtiment principal dont dessous le manteau dit du côté de la cuisine atteint 1m. au dessus du sol. Pour les fondations, nous avons eu une surprise désirable. Le sol, ferme jusqu'à là, s'est trouvé mouvant dans une longueur de 7 à 8 mètres. On a creusé jusqu'à 1m 20 sans atteindre le lieu. On a posé à cet intervalle en coulant un beton armé destiné à faire une première assise stable, et on a couronné par dessus.

Sur les portes des pigeonniers, le plan de notre Grandem indique  $0,71 \times 0,60$ . 0,71 pour la hauteur des dites portes, ça me paraît un peu insuffisant. On se trouverait embarrassé le jour où l'on voudrait introduire dans le grenier de objets de forte dimensions ! Ne pourrait-on pas donner aux dits portes :  $1,15 \times 0,70$  ?

En ce qui concerne la couverture, certains préconisent la fibrotoit de pér-

rence à la sole ondulée. Je verrais si ce produit nouveau a fait ses preuves. Est-il durable ? suffisamment résistant aux chocs possibles... ?

— Je change maintenant de sujet. Il serait vraiment souhaitable que Votre Grandem donne la confirmation à Monika, cérémonie qui n'a pas eu lieu depuis 3 ans. Il y a comme candidats 12 enfants indigènes et 2 européens qui viennent au Catéchisme à la tribu ; ces deux européens sont un jeune garçon : Hadar Jammal (fils du vétéran militaire, employé des Postes et Télégraphes) et une fille : Huguette Beaumont, nièce du conseiller général ; ce qui porterait le nombre de candidats à 14. — Et puis, il est bon que les gens voient de temps en temps leur premier pasteur ; ce réveille la foi et la piété. Ensuite même la cérémonie n'aurait lieu qu'en décembre, j'en y vois aucun inconvénient, bien au contraire. + ou même en janvier —

Car, en novembre (le dimanche 1<sup>er</sup>), la première Communion des enfants européens me donnera bien assez de souci.

Si je puis l'acquérir pour la circonstance : des adultes, indigènes, gyrosgues, qui m'échappent à cause de leur insécurité, ce sera tout profit.

J'en ai pris un le 6. 11<sup>e</sup> depuis que la lettre de V. Grandemère a été lui parvenue. Il était annoncé pour hier ; peut-être qu'il a déraillé l'a-t-il empêché de tenir parole.

En un accès (d'un autre) nôtre, c'est dans la logique des choses, le contraire serait fort surprenant. L'affaire est assez difficile étant donné qu'il n'y a qu'un seul témoin --- que la Providence vienne en aide à Votre Grandemère. Je pense qu'à ce point de vue, soyons patient à l'heure nôtre peut-être plus inutile.

Veuillez apporter, Monseigneur, l'hommage de nos très profond respect et de nos plus sincères dévotions - Ch. de Blanquet

Le R. P. Lambeth n'a dit que la lettre de V. Grandemère avait été renvoie ouverte -

Je crois que la santé de Votre Grandemère laisse de nouveau à désirer. La lettre du 1<sup>er</sup> Septembre était, à ce point de vue, si optimiste et si rassurante ! - Il faut espérer que ce petit retour offensif d'un mal vraiment trop tenace ne fera pas à sa dissipation, si même ce n'est chose faite. Je fais de vous dans ce sens et y joindrai le ferventes prières.

- Laissez le conseil que vous me donnez, Monseigneur, j'en ménage au moins deux, une certaine mesure. Il y a de choses importantes que je laisse de côté au bout je dirai l'épécu - citoys. Cependant, il y a des actes du ministère qu'on ne peut ni omettre ni différer ; or, il y a beaucoup de malades en ce moment parfois loin, très loin. Cela m'a occasionné une certaine constitude générale, mais rien de

point faible.

Il faut convenir que B<sup>e</sup> n'est pas un poste pour demi-invalides. Il me semble que je ne puis plus l'assurer convenablement.

— J'en reviens encore à nos travaux ; il y a d'abord :

- 1<sup>e</sup> — La cuisine citerne sauf : la boîte, la séparation en bûches et les sabords et portes moy encouplés.

- 2<sup>e</sup> — Le mur désantérement. C'est un beau travail de 82 m<sup>2</sup> de développement. Du côté des jardins, on accède par 3 marches. Le côté opposé est celui des Voitures. Tout cela est payé entièrement à Le perbyline sort de terre.

Je voulais par un son sauf le travail en cours d'exécution.

+  
Domail, le 12 octobre 1923.

Monsieur,

Dans sa lettre du 2<sup>e</sup>,

Votre Grandeur, me demandait les

nouvelles del'état des esprits à Azarus...

Je comptais profiter pour me rendre là-bas et enquêter discrètement, d'une absence du Sr<sup>e</sup> Bernard. Mais le voyage le Toy<sup>a</sup>, jeté par lui depuis longtemps, est sans cette rentrée de délai en débâcle. Je suis donc un peu gêné moi-même pour procéder à ce petit travail. Dès que les circonstances seront favorables, je les mettrai à profit.

Votre Grandeur a dû recevoir la lettre par laquelle je lui exprimais le

désir que Votre Grandeur pût confirmer cette année-ci à Meonès. Nous aurons 12 candidats indiens, plus 2 européens - Et puis, je vous serais par fâche que l'élèveut échoué de trouver le Bourail.

Quant à la date, j'insisterais que la chose pourrait avoir lieu au mois de Décembre, vers le milieu, par exemple le dimanche 16-12. Je désirerais avoir une réponse, cela stimulerait le zèle des catéchistes.

Je sais par le Père M<sup>e</sup> qu'il a reçu la lettre qui lui étais destinée, celle que j'ai mise à la poste après en avoir pris connaissance. Mais y a-t-il répondu ? C'est ce que j'ignore.

Il est bien à souhaiter quels que soient les résultats d'autre si arrange et que vous ne soyiez pas, Monsieur, constamment gêné dans vos projets de

déplacement par la pénurie de personnel apte à conduire.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommale de moy des profond respect  
et denys ardent de l'avenement en V.S.

S. de Bure

Rentes (en dépôt à 1% or), appartenant  
au P. de Thunet, qui ne paient pas  
de coupons depuis 1914. —

trouvé entre lettres 19-10-23 et 12-10-23 Rente -  
- Chemin de fer autrichien { N° 63 661 de P. de Thunet + 15 f

- Obligations de 1000 florins d'Autriche 1876 { N°  
49 104  
" " 05  
1314 582  
57 708  
60 846  
98 179  
110 872 } — 400 f

Rente hongroise 1000 couronnes { N°  
39900 2  
" " 3 } — 200 f

- Obligations ottomanes 4% 1890 { N° de  
142791 à 142795 } — 105 f

Mexican intérieur 5% 1895 { N° 13986 } — 25 f  
restab: 1040

- Suite - - Rente -  
Report : 1.040 +

- 5 Portugais  
(3<sup>e</sup> série) { N°  
de 247087 | Taxe établie en  
à 247091 Dourse

100 obligations Russes consolidé  
1<sup>e</sup> 1880 { N°  
225479  
292195  
306363  
369463  
389534  
" " 40  
" " 41  
" " 42  
" " 43  
" " 44

— 280 +

5 obligations Russes Nicolas  
1896 { N°  
de 1132401 | — 75 +  
à 1132405

12 obligations Russes 3<sup>e</sup>  
1891-1894 { N°  
de 524176 | — 180 +  
à 524187  
total 1.575 +

- Suite - - Rente -  
Report : 1.575  
Razian  
Ouralsk { 6<sup>e</sup> mémoire | — 100  
Total : 1.675 +

Boussac, le 19-10-1923.

Monsieur,

Sachant M. absent, j'ai me suis rendu à Azareu. - D. paraît, en effet, assez monté contre lui. Ce sont les mêmes vieux griefs cent fois ressassés, mais il y a des périodes où le mécontentement s'accentue.

Voici ce qui ressort des explications.

- 1<sup>e</sup> - On reproche à M. son inertie, sa viséité, sa paresse, son manque de zèle pour le catholicisme, la visite des malades. Il passe ses journées assis à fumer ou à lire les journaux et n'accomplit pas forcément des ministères que pour l'embarrasser et par manière d'agir.

Ce qui augmente le mécontentement c'est qu'il se plaint souvent, en peignant, que les gens ne font pas assez pour le matériel, lequel, d'entretien de constructions, la contribution en nature etc... ce qui provoque des réflexions

Dans le genre de celle-ci : "En avons-nous besoin de nourrir un paresseux ?...  
" s'il s'est fait pêche, c'est pour faire travailler les autres à son profit sans rien faire - n'est-ce pas ?"

- 2<sup>e</sup> - D. lui reproche aussi son égoïsme. Sait-on qu'il ne se refuse rien, il l'sume pour les autres, pour le F.F. de Marie en particulier. Elle se plaint d'être trop faiblement natiomée pour certaines tâches comme le Sucre ; pour elles deux, elles n'auraient que 500 grammes par semaine, elle déclare que c'est nettement insuffisant :

a) Tout tout au cas de maladie, comme ça s'est le cas ces dernières semaines où elles étaient grippées l'une et l'autre et où elles n'avaient pas même de quoi faire une infusion ;

b) insuffisant encore aux époques où se font les labours et autres gros travaux et où elle doit pousser à la nourriture des ouvriers-travailleurs.

Elle demande que la ration soit augmentée et qu'en lieu de lui donner un peu lejou, on lui donne par exemple pour un mois. - Le F. lui reproche le gaspillage,

mais elle s'y défend.

Elle fait valoir qu'elle donne deux fois plus ses forces et son dévouement et demande qu'on retourne au taux moins regardant, surtout maintenant que ses forces diminuent et que, pour fournir le même travail, elle aurait besoin de plus de sous.

Joseph catéchiste serait, paraît-il, lui aussi plus ou moins déconseillé. Ayant travaillé un mois et demi à la chapelle de Ny, il se plaint de n'avoir rien reçu, "pas même, dit-il, un bâton de tabac". Il ne cache pas que ça le décourage de travailler pour M. - D'autre part, j'ai interrogé Clément, lui demandant de parler plus librement, mais il ne m'a fait aucune déclaration. L'autre n'avait-il rien à dire du bâton qu'il gêne ? - Anselme, scieur le long et charpentier, a cessé de travailler à la chapelle de Ny pour le même motif que Joseph catéchiste.

N'est certain que les gens de Ny n'ont pas fait leur devoir. Le fait de M. est plutôt de ne leur avoir pas rappelé l'obligation qui leur incombaient de donner des viandes à ceux qui, venus d'ailleurs,

travaillent pour leur chapelle.

Il paraît que les intérieurs ne se gênent guère pour tourner à l'bsolute les défauts de l. du poëse, sa lénitence, son égoïsme, amour des aiss et en faire l'objet soit de leurs plaints, soit de leurs sarcasmes, et de leurs moqueries.

Bien entendu, dans ce qui vient d'être dit, je me confine dans le rôle de rapporteur, sans prendre à moy contre ces divers reproches. Votre Grandeur m'ayant demandé "des nouvelles à del'etat des esprits à A.", j'espouse ce que j'ai entendu. -- Peut-être faut-il faire la part de l'exasperatio. -- Il est probable que M. expliquerait ces faits d'une manière assez différente . . .

Tout ce qu'il en soit, il semble agir résolument pour, au moins que jamais, M. posséder l'estime des gens et leurs sympathies. Mais, si Votre Grandeur va à A., qu'allez elle se rassurer, les gens ne lui demanderont pas le changement de lib.; ils savent que c'est inutile et se le tiennent pour dit.

D. Je plains encore (depuis toujours) que les garçons ne contentent pas à l'entretien en visu de M. et de Bony et que les filles soient obligées de tout tourner. -- Je voudrais donner à Votre Grandeur des nouvelles plus apaisantes . . .

15

J'ignore quel effet a produit sur M.  
la dernière lettre écrite par Votre Grandeur -  
Au début de 1850. M. aurait déclaré que, malgré  
le blâme, il n'en ferait ni plus ni moins -

Reste à savoir si le propos est authentique -  
Il le savait que je n'en savais pas autre-  
ment surpris, c'est assez suivant sa  
mentalité et son caractère -

Néanmoins, et cela je le sais par decla-  
rations, spontanées de sa part, M. appréie ce que  
Votre Grandeur a fait pour A. , relâchement du  
fauve du Viatique etc... et il lui en est recon-  
naissant .

En résumé, M. a 24, forte, c'est au moins  
très probable ; mais D. se montre souvent  
passionnée dans ses jugements , la tête se monte,  
les nerfs se tendent et elle dépasse parfois la  
mesure . Il faut <sup>croire</sup> à Henri Comte, en ce moment-  
ci surtout, qu'elle relève de maladie, ce qui  
la rend plus impressionnable .

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'expression de mes très profonds respect et de  
mes meilleures dispositions et obéissance .

M. de Thuret

Boussac, le 23 - 10 - 1923.

Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre de  
Votre Grandeur du 19 octobre ainsi que  
la note sur feuille à part. Je réponds  
à cette dernière également sur feuille à  
part.

Le P. M. n'a fait qu'une rapide  
allusion à la lettre reçue sans émettre  
aucune appréciation. Ensuite à être  
en contact avec moi et à me témoigner de  
la confiance, nous n'en sommes pas encore  
là. Il ne parle plutôt rarement de choses  
de sa mission.

Je crois, en effet, que, dans l'affaire  
de Gaul, il vait qu'il s'est quelque peu  
fourvoyé et qu'il ferait volontiers machine  
en arrière. Comme, à la suite de ces

dernières histoires, il s'est complètement aliené la sympathie de Sault et que, d'autre part, il visite rarement Bourréac, ou se demande si, pour le bœuf de ce village, il ne vaudrait pas mieux confier aux confins de Houailou le soin de le visiter. D'autant plus qu'au point de vue administratif, civile et religieuse il ressort à Houailou.

Sauvante, c'est un succoît de travail pour les bœufs dela'-bas, mais le bien religieux semble gravement éprouvé en nouveau rattachement. Le S. Bussig a la sympathie. C'est énorme, que peut-on faire sans cela ? —

Je m'excuse d'intervenir dans une affaire où je n'ai pas été consulté. J'espère, cependant, que Votre Grandeur ne trouvera pas ces réflexions trop intempestives.

— Ainsi, Monseigneur, vous pensez visiter Azareil dans la première quinzaine de décembre. J'espère bœuf que, faisant si pis, Votre Grandeur s'amènera à

Houailou où il y a 12 confirmations d'indigenes et deux dantes, deux d'europeens. Je serais bien aise de connaître la date de cette visite et de la cérémonie pour démontrer au père my catéchiste dela'-bas, qui fait quelque chose, je le reconnaiss, mais dont le zèle se reproduit trop souvent.

Depuis Septembre, j'ai repris mes courses comme autrefois sans éprouver aucune fatigue appréciable. Le midi enfin sera peut-être trop troublé pour mon eas de maus espagnol l'importance du malaise. Ensuite j'ai le renouvellement, il m'invite aimablement à venir pendre ma peste articelle. Comme j'en me sens bœuf, je n'en vois pas l'utilité, d'autant plus que vos appoient un fonctionnement très bien. — Ce qui me fatigue ce ne sont pas les courses, mais les contrariétés et aussi les longues séances passées à écrire.

A Houailou, j'ai su que Madame Beaumont mère était bœuf malade. J'ai hésité sur le parti à prendre : fallait-il visiter

moi-même la malade à cause de l'infarctus;  
valrait-il mieux laisser le soin au P. Léonard,  
~~monseigneur~~ étant attaché à la FSS ? ... finalement, j'ai pris le parti d'écrire au S. L. pour le mettre au courant, avec invitation à pouvoir me lancer au bief de cette affaire.

Le première communisq; de l'E. est pour le 25 novembre. Le Sacré Bussy devrait volontiers précher le 1<sup>e</sup> communisq;. Comme Bourail et Nouméa sont deux stations l'unitaires, j'ai conclu l'accord directement avec le Père Maubert.

Tour en revue à Moindou, j'y pense qu'il y aurait à définir un peu plus nettement les attributions des missionnaires les plus voisins (encore qu'il s'agisse) ; d'autant plus que le développement des mines de charbon (une tout au moins, car celle de Liétard est fermée) amènera forcément un personnel de contre-maîtres européens. Il y a aussi le Tonkinais dont Votre Grandeur recommandait de s'occuper lors la C. A<sup>ve</sup> du 20 septembre dernier.

7

Le contingent en sera sûrement fait augmenter après le prochain voyage du S. François - à venir en Indo-Chine.

Je pense donc qu'il faudrait améliorer l'estatut, surtout le définir plus exactement. Lorsque chacun connaît bien ses charges et responsabilités, les choses marchent certainement mieux. Je pense soumettre quelques idées à Votre Grandeur lors de son prochain passage dans la région. Sans rien changer aux divisions administratives officielles, on peut choisir quelqu'un autre que le P. L. d'une mission ayant un caractère simplement temporaire et provisoire, dans le genre de celle dont le S. Dumec est investi à Nouméa. —

Le constructeur, me cause bie' des soucis au ce moment soit du côté des maîtres, soit surtout du côté des bauviers, qui nous laissent parfois sans matériau (pierre, tablie...) Enfin, le grand entrepreneur est S. Joseph; je lui ai tout renmis et tout confié. J'espère que sa probité ne nous abandonnera pas.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage du très profond respect avec  
lequel j'exprime de Votre Grandeur le très humble  
et très obéissant serviteur -

M. de Blanquet

P.S. J'ai en dépôt à Lyon tout un lot  
de titres autrichiens, hongrois, ottomans (ne  
parlons pas des Russes, il y en a tellement!) etc... qui  
ne paient plus de coupons depuis 1914. Comme  
la paix est signée avec les Russes et que les finances  
de l'Autriche s'améliorent, j'aimerais savoir  
si ces différents états vont pouvoir verser quel-  
que chose aux porteurs de titres.

J'ai aussi des Mexicains intérieurs et  
des Portugais qui ne paient plus; mais ces  
deux pays sont continuellement affectés par des  
troubles intérieurs. Ci-joint l'échelle de ces titres  
que Votre Grandeur n'a pas que moi qui peuvent  
reprendre quelque valeur. S'ils payaient, ces  
sommes iraient au Vicariat. C'est tout  
pour l'instant pour nos travaux en cours.

Ci-joint feuille à

Domré, le 10 novembre 1923.

Monsieur,

La dernière lettre de  
Votre Grandement m'annonçait une  
réponse au sujet des rails Ballande, trans-  
mise par le Dr Lamboty; mais je n'ai  
absolument rien reçu.

J'avoue que, comptant sur  
une issue favorable de cette négociation  
et sous le coup de la nécessité, — car, le  
luteaux, impossible de continuer la  
maçonnerie —, j'ai autorisé l'emploi  
des rails pour les luteaux; il venait plus  
exact de dire que je me suis laissé  
forcer la main.

Mais je me sentais soulagé  
d'un grand poids où j'avais enfin  
l'autorisation demandée.

Votre Grandeur Voudra bien trouver ci-joint le catalogue que m'a envoyé la maison Houet-Goyon. Je me suis permis de marquer d'une croix bleue l'appareil qui me semble appeler à rendre le plus de services, savoir la Cycladette Houet-Goyon, vraie petite auto à deux places, bie<sup>g</sup> que sur 3 zones seulement.

Il est vraiment très peu dépendant d'emmener quelqu'un avec soi (confine au service d'assaut local), sans parler de la place qui est pour les passagers etc... à transporter éventuellement.

Il est vrai que ce joujou coûte 4.500 francs, et c'est là son principal inconvénient.

— Je vous dis de la Peine chabotier à porté de la connaissance de Votre Grandeur le récent décès de sa Sœur, Mme

Louis de Téligny (née Clémentine Chabotier); par 29 mai, elle se trouve être aussi ma Tante, tant au moins à la mode de Bretagne. Je veux que la recommander, Monseigneur, à vos pieux suffrages.

On appelle demain le bâti de charpente destiné à la construction. J'espère n'avoir pas trop de mécomptes, bien que je sois peu compétent. Mon entrepeneur n'est pas non plus un métier, bâti qu'il ait adoté. S'il avait autant de connaissances que de prétentions, ce serait parfait, mais nous restons loin de compte.

Je n'ai pas vu le dimanche depuis mes réunions de Baye. Il a profité de son passage là-bas pour faire un peu de retraite avec le P. Frayssé. C'était le but officiel de son déplacement.

Sur pisces avec cette espèce de possédé, le P. Deg. a bie<sup>g</sup> 24 amis.

Maintenant qu'la voilà dénoncée, elle  
te montrera peut-être plus circons-  
pecte - Priez à Dieu qu'elle s'amende !  
Vraiment, il y a des croix et des peines  
pour tout le monde :

Tout le fameux portefeuille trouvé,  
malgré les recherches faites, même par voie  
de la poste, je crois que personne n'est  
présenté à ce, plus le temps s'écoule et plus  
les chances diminuent de découvrir celui  
qui l'a perdu. Mais ces conjectures ne font-il  
pas la renommée "l'inventeur"... ? Quelles  
conditions lui imposer pour être fraude  
et fuite ? ...

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de moi, très religieux et  
très profond respect et de ma toute  
soumission au J. et H.

H. de Dhurlet

Bernay, le 16 - 11 - 1923.

Monsieur,

Je réponds à la lettre de Votre  
Gouverneur du 14 - 11 pour renseignements  
d'abord, ensuite, je toucherai quelques  
autres points.

Un chauffeur à Bernay "homme"  
pour pêcher trois ans un ou deux jours ? -  
Il y en a bien un ici, M. de Carabonne, mais  
il ne répond pas à la question posée ; il  
n'est pas "homme" étant divorcé et  
vivant avec une femme divorcée (ancienne  
élève de la conception, hélas !). C'est un  
individu avec lequel je n'ai aucun rap-  
port. Il vaudrait mieux utiliser un fil lacan.

- Tuisque la prescription est de 3 ans  
pour les objets trouvés, il vaut peut-être mieux

attendre encore avant d'en disposer  
fût - ce pour les bonnes œuvres. Au sujet  
de l'emploi à en faire, j'e signalais que  
l'inventeur est pauvre et même pauper-  
triume (veuf avec charges la famille assez  
lourde). Ne devrait-ce pas être une bonne  
œuvre que de le déconomiser? Il est vrai  
qu'il s'est indemnisé par avance ...

De plus, si il est fustigé, il sera  
porté à croire que je me suis tout  
simplement adjugé la somme; et on ne  
voit guère le moyen de le convaincre  
\*) qu'il n'en est rien. -- Parmi les "causes  
"pièce" auxquelles pourraient aller cette  
aubaine, qu'il me soit permis de signaler  
à Votre Grandeur les Petites-Sœurs-des-  
pauvres. Je serais heureux qu'elles envoient  
leur part. Elles me rendent bien service.

— La pose de la charpente du nouveau  
perbyssire est commencée. C'est M. Ch.  
\*) il donnera son avis sur le Causol M.C.

Toujours qui est notre architecte.

On nous a livré du bois massif,  
bien scié, bien traité, presque sans gencives.  
C'est du bois du bord de mer; on le dit  
meilleur que celui demandé. Je l'espère  
c'est 300 t. le m<sup>3</sup>. Comme il y en a  
q m<sup>3</sup>, 308, cela fait 2.792,40

La grosse menuiserie de ~~la~~ mar-  
taine est faîtière et fermière. Les  
ouvriers font, en ce moment, le retour en  
brique longue (32 centimètres avec le cripisse).

Comme il avait été convenu avec  
Votre Grandeur et d'épiser ses ordres, j'ai  
traité pour les cloisons en briques sur le  
pied de 12 t le m<sup>2</sup>, baisse compris.

Les matériaux qui nous manquent  
encore sont :

— 1<sup>o</sup> - Le ciment pour Véranda et  
chambres de matelotage. Les ouvriers estiment  
qu'il en faudra 15 barils. J'aurai hors d'état  
de contrôler leur dire. Enfin pense Votre  
Grandeur ? 1 baril four 15<sup>m²</sup> au 16<sup>m²</sup>

- 2<sup>e</sup> - La tête. Si, j'aurais bien été conseillé après d'éviter toute erreur : dimensions pour le pignon, pour les verdubabs ? . . .

Voilà pourquoi il me tarde que Votre Grandeur vienne faire un tour par ici.

- 3<sup>e</sup> - Le plancher - inférieur et hupé-  
riour — quelle épaisseur de bois ? —  
(Plafond) plancher supérieur :  $19 \times 5 = 95$

" " inférieur :  $12 \times 3 = 60$

$182,90$  Estol :  $158 \text{ m}^2$

$50$  Mais il faut penser :  $14\%$   $24,90$

$15$   $24,90$  les portes résultant des fausses coupes ;

$25$   $24,90$  les portes et tabards pleins  $13,66$  plus  
le encadrement de ces portes et tabards  $15$

Je me demande si  $100 \text{ m}^2$  suffisent.

Il y aurait lieu de faire la commande  
dans trop tarder à La Forestière, je pense.

Comme je ne suis pas du métier  
celui pour moi beaucoup de soucis et de  
responsabilités.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de moy, très profond respect  
et deux entières démissions. A. de Blanet

Boussac, le 20 Décembre 1923.

copie de ce manuscrit 2-20-43  
évidemment à mon nom (A. de Blanet)

Monsieur,

L'ouvrier qui exécutera les  
travaux de menuiserie (tabards, fenêtres, portes)  
— et qui n'est pas Ch., ce dernier se déclarant  
incompétent — m'a fait observer bien  
que le chêne-gomme acceptable pour le par-  
quet, ne valait absolument rien pour les  
tabards, portes et fenêtres. Et que lui ne se  
chargeait pas, en tous cas, de faire l'huisserie  
avec ce bois-là.

Il m'a donc conseillé de command-  
er la bois sur du sapin pour ce travail  
spécial.

En conséquence, j'ai demandé  
au Père Lambotis :

- 1<sup>e</sup> -  $180 \text{ m}^2$  de chêne gomme pour

les planches.

- 2<sup>e</sup> - 65<sup>m²</sup> de Kauri ou desapis  
(planches de 0,13<sup>longue</sup>) pour la menuiserie
- 3<sup>e</sup> - Du chêne de 0,07 x 0,07 et  
" 0,05 x 0,08  
pour les portes et encadrements.

Tous, les serrures, paumelles etc....

Je pense qu'il faut écouter ce menuisier qui passe pour assez compétent et qui a exécuté j'ose dire pour moi le travail dont je fus satisfait.

Je tiens à informer Votre Grandeur de cette modification de détail, afin que, si le Secrétaire général lui en parle, elle soit au Comité et connaisse le motif qui la nécessitent.

Maisante se maintient bonne.

Tuisque l'échange de salutations n'est plus guère éloigné, permettez-moi,

Monsieur, d'exprimer très respectueusement et très sincèrement à Votre Grandeur les voeux que je forme pour elle au cours de l'année 1924;

pour sa santé d'abord, après que les fatigues qui sont venues, les années précédentes, diminuer ses forces et ralentir son activité, n'eurent pas cette fois-ci ;

pour la fécondité de son ministère pastoral, ensuite. Suisse Votre Grandeur tous ses projets en concours empêtré, mais à la hauteur de la tâche à remplir, et, joint à cela, la docilité, l'esprit sumptueux, l'abnégation, propre, l'esprit religieux et vraiment maïstite !

enfin, que les tristesses et les épreuves de tout genre lui soient épargnées ; que les choses épinières et délicates se résolvent avec l'aide de la Providence ! Il y a aussi la

questioz. Tous jours angoissante du recou-  
tement. Depuis le Sac' de la ville essayé  
de nombreux ouviers en une date "Misterieuse"  
"qui blanchit" à Lima et ailleurs ! —

Nous prions tous et biey spéciale-  
ment pour notre Evêque. J'offre ma penitie  
messe libre à toutes les intentions de Votre  
Grandeur. Je récite devant les offices pour Elle.

Veuillez agréer, Monsignore,  
l'hommage du profond respect et de  
l'entière douilité du missionnaire de Bouay.

~~Je vous prie de l'obéir~~

+ 97  
Pouair, le 9 Janvier 1924.

Monsignore,

J'ai lu ce matin, le 10 Janvier, la  
lettre de Votre Grandeur datée du 10. Mais  
je voulus attendre, pour y répondre, d'avoir  
pu interroger H.A.D.

Avant lui, mettant à Momeïs,  
je l'ai fait venir et lui ai posé le  
questionnaire que m'avait adressé Votre  
Grandeur à cet effet.

Elle n'a pas pu répondre à toutes  
les questions ; il y en avait de bien étranges  
et qui constituaient des véritables devinettes,  
aussi n'es-je pas étonné qu'elle n'en ait  
pu compris le sens. Votre Grandeur trouvera  
sur feuille ci-jointe, avec les questions, les réponses

dela femme Day leur Seigneur même.

- Un'est pas surprenant surtout

que J. Louis soit en des mécomptes avec le parquet chêne - gomme. Quelqu'un d'ici assez compétent m'a distillé de n'y tenir pour le nouveau com pbytui de B.<sup>le</sup>.

Les défauts qu'on m'a signalés à propos de ce bois sont les suivants :

- 1<sup>e</sup> - poids excessif - 2<sup>e</sup> - très dur, les pointes se cassent si on ne pique les trous avec la mèche - (mais alors, quel travail.) - 3<sup>e</sup> - très cassant, sujet à refouille grand vs cloue.

- 4<sup>e</sup> - difficile à assembler et à raboter -

- 5<sup>e</sup> - très glissant dès qu'il est mouillé.

Tuisque l'usage en est si mauvais, le résultat si défectueux et le prix de revient, à cause des difficultés de la pose et de l'assemblage, finalement si onéreux, Votre

Grundem n'est-elle pas d'avis de renoncer à une expérience si désastreuse?

Dans ma dernière commande, à côté du chêne - gomme pour planchers (180<sup>m²</sup>) j'ai demandé du Kashi (ou du sapin) 65<sup>m²</sup> pour portes et sabords.

Mais ne vaudrait-il pas mieux renoncer entièrement au chêne - gomme et le remplacer pourtant par le Kashi ou le sapin ? Je ne puis évidemment que demander la chose à l'appréciation de Votre Grundem.

Si elle approuve et qu'il soit encore temps, elle pourraient avérir le Dr. G. Lembert afin qu'il donne des instructions Day ce sens. - J'ai déjà été obligé de renoncer au chêne - gomme pour les sabords et les portes p.c.g. aucun envoi d'ici ne voulait

Je charge le travail avec un tas de  
défauts +

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage du profond respect et de  
l'aboulé d'Yvonnement de votre très humble  
en B. S.

H. de Thuny

+ Lorsqu'il s'agira de poser les planchers,  
étant donné les erreurs du chêne-joncme,  
j'ai peur que Ch. me laisse au plan. —

Les panneaux sont posés ; il reste à mettre  
en place les revêtements des salles, en fer plat de  
 $0.006 \frac{1}{2}$  mm.  $\times 0.04 \frac{1}{2}$  mm. et à placer quelques lieux,  
puis 2 couvercles. — Huit temps, car la pluie  
commence. —

Bonair, le 20 Janvier 1924.

Monsieur,

J'ai reçu hier les deux lettres de  
Votre Grandeur, la 1<sup>re</sup> du 17 janvier, le  
seconde non datée et je réponds à l'une et  
à l'autre.

Depuis mon retour de Croisière, Rabo  
M. m'a écrit pour me faire part de son  
projet de visite à Bonair. Il n'a cependant  
pas pu en préciser la date à cause de  
plusieurs inconnues : jour d'arrivée du  
Pacificier, passation du service à son remplaçant etc... Mais, dans la pensée,  
ce projet est fermé et il compte bien l'exe-  
cuter dès qu'il sera libre. Je lui ai  
répondu pour l'encourager et lui dire

que je comptais sur lui.

Autre la satisfactions de lui faire mes adieux et de lui confier de vive voix mes commissions, il y a avantage à ce qu'un témoin oculaire certifié qu'on a travaillé à Domail depuis un an : à sa première visite (13-14 février 1923), il n'y avait encore rien ; lors de la seconde (26 août 1923), la cuisine était faite et le mur desouterrainement amorcé ; enfin, cette fois-ci, il vira la maison d'habitation debout et couverte ou presque (on y travaille, un tiers est fait).

Les travaux seraient plus avancés si mon maître n'eût arrêté plus de 3 semaines par la difficulté de nous procurer du bois pour les sablières, décahards, les pâtes de mazouté livrées précisément ne faisant pas à l'affaire. On a, enfin, trouvé ce qui convenait dans les planches et madriers provenant du voisin "France" vendu et démonté. Et puis, il y a eu les fêtes de Noël et du jour de l'an. On connaît assez de quelle mo-

nière nos pouvoirs libérais le célibat et la sainteté (!!) hilas. - Cesont des libations qui n'ont plus deffit et le travail s'agressent bien faiblement.

Une fois la tôle placée, il restera les bétons des verandahs et des manteaux ; puis, les planches et plafond. Après quoi, M. Ch. passera la main à un menuisier le mettant pour confection des rebords, portes, fenêtres et encadrements, soit qu'il donne des coupes pour ce genre de travail, soit qu'il éprouve quelque lassitude... Ensuite il en sort, j'en suis entre en pomponner avec le dit menuisier qui accepte en principe, il travaillera aux pâtes, mais il ne m'a pas encore fait connaître ses conditions dans le détail.

L'entrée destinée aux boîtes est faite (à main gauche quand on a le presbytère devant soi et l'église derrière). On a ménagé aux deux murs desouterrainement des angles très arrondis ; de angles vifs auraient

beaucoup gêne les attelages, sans parler  
des accrochages et dégradations jusqu'au  
inévitables étant donné le peu de  
largeur de la rue par où y accède.

Brobytère

- Eclus

Entrée des  
vautours

- Eclus

Rue

Rue

Maisons oblen -

- J'ai été péniblement avertis -  
disposé à la nouvelle du terrible accident  
dont fut victime le P. Jay. Enfin, grâce  
à Dieu, les suites en seront relativement  
benignes. Il est pénible de voir tout de  
santes chancelantes. J'espérai que le con-  
fesseur plus ou moins éprouvé par la chaleur  
ou autre chose devrait vite recouvrir.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage du profond respect ainsi que  
de l'entière et filiale soumission de  
Votre très humble et dévoué M. le Chanoine

Bourail, le 23 Janv. 1924.

Monsieur,

Je viens de recevoir la  
lettre de Votre Grandeur datée d'hier et  
la note.

J'y réponds pour deux motifs.

- 1<sup>e</sup> - D'abord, je désire rassurer Votre  
Grandeur au sujet de ma santé. C'est  
vrai que j'en fuis entrouverte une note  
quelque peu pessimiste en écrivant au  
R. B. Lambotis ; mais, à ce moment,  
je souffrais d'une sorte de rhombago  
aigu qui me rendait tout effort  
extrêmement pénible. Ce rhombago a  
commencé le lendemain de  
Noël, puis, après période aiguë, est allé

s'atténuant ; le 9 janvier, je me sentais bien mieux et, le 10, le mal avait complètement disparu.

L'auantissement éprouvé a été cessé le 2 dimanche, le 26 de Cenbre et 6 janvier.

Depuis la cessation de cette douleur de reins, le service dominical ne m'éprouve plus du tout ; actuellement, je suis en très bonne santé. Bonne, que Votre Grandeur se rassure. Cet optimisme n'est pas du tout un optimisme de commande, il correspond pleinement à la réalité. Peuvent les confères fatigués de Roncq et d'ailleurs être bientôt au même point,

- 2<sup>e</sup> - Le second motif de cette lettre sera d'en faire un questionnaire à poser à M. A. O. J'ai réuni toutes les notes de Votre Grandeur ; je les grouperai

sous un certain nombre de chefs et présenterai cela à M. A. sous forme de questions aussi clairement qu'il me sera possible. Ensuite, les réponses écrites, je transmettrai l'ensemble à Votre Grandeur.

Ensuite, pour cela, faut-il faire appeler le voyage de Roncq au bœuf puis je attendre celui que je ferai en février pour assurer le service mensuel ? le jour le dimanche 26 février au plus tard, le 17. - Un voyage spécial attirerait naturellement un peu l'attention, étant donné surtout que les indigènes n'ont pas pu ne pas remarquer la fréquence avec laquelle M. A. O. était mandé pour entretiens particuliers soit par Votre Grandeur, soit par le R.C. Visitor, soit par moi-même à plusieurs reprises.

Mais, si ce voyage est nécessaire, que Votre Grandeur veuille bien me le faire

Davar, et j'aurai intérêter M.M.D. —

Raper quitte la Nelle Cal.<sup>e</sup> par le Pacifique ; je crois que s'il vient, il faut le temps nécessaire pour faire une affarition ici. Du sujet de ses intentions, j'en sais rien le plus que ce que j'ai écrit à Votre Grandeur.

Depuis 3 jours, le chantier est désert. Les pauvres Dacchesas qui leur j'oue ce bon et c'est nous qui en fatigons ...

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de mes très profond respect  
ainsi que de mon absolue et filiale  
dévouement en V. S.

J. de Thuret

Bourail, le 20 Janvier 1924.

Monsieur,

Mon travail se poursuit  
bien lentement à mon gré et avec, hélas !  
beaucoup de dépenses. Au 31 Décembre 1923,  
Bourail accusait, au relevé de comptes, un  
déficit de 10.924<sup>f</sup>, 70<sup>g</sup>. C'est une grosse dette.  
Il est vrai qu'à la même date, le véritable compte  
des devrait être d'environ 3000<sup>f</sup>, donc à  
de dures.

D'autre part, j'ai des difficultés  
avec M. Ch. Lévi - ci, pour certains détails  
d'exécution, ne veut plus, compter au m<sup>3</sup>,  
mais à la journée. Il prétend n'avoir pas  
rien gagné pour du pain et il est certain que,

Dans les débuts surtout, il ~~est~~<sup>est</sup> beaucoup payé de sa personne. Il se rappelle surtout avec amertume le temps où il travaillait pour 22<sup>t</sup> le m<sup>3</sup> de maçonnerie !

J'ai enlevé ce que j'avois  
es penes ; il s'agit de gros travaux par  
l'exhaussement des murs pour raccorder  
et élever la partie, gainé dans la tole,  
faire les encadrements de portes et fenêtres  
dans la grosse maçonnerie. -- Donc, j'ai  
cela pour éviter une rupture dont il me  
menaçait.

De fait, c'est été des astres. Comment  
achever les travaux en cours où il avait enlevé  
mais l'œuvre, outilage.... ? Le menuier  
d'un pécé ?... C'est bien la question des solutions.

Non, ayant commencé avec lui, c'est  
une nécessité de finir avec lui, et voilà pour-  
quoi j'ai mis la pince. -- Seulement, il  
se rend très bien compte qu'il nous tient,

et le danger à craindre c'est qu'il en abuse  
en renouvelant une manœuvre qui lui a  
si bien réussi.

D'autre part, je me demande si j'ai fait l'apôtre lorsque  
j'en avais référé à Votre Grandeur. Vous  
Voudrez bien admettre, Monsieur, qu'il y a  
des cas importants où j'y est obligé de prononcer  
les autorisations. Mais ce raisonnement  
ne me rassure pas entièrement. Ne serai-je  
pas blâmé pour gaspillage ? Cette perspective  
m'inquiète et me fait perdre le repos.

Votre Grandeur sera surpris  
d'apprendre que la couverture de toiture n'est  
pas encore achevée ; il n'eut plus <sup>de travail</sup> qu'un petit  
clos ; il y a plusieurs raisons à cette lenteur,  
la principale c'est le soleil ; les hommes ne peuvent  
travailler que de 6 h. à 9 h. du matin ;  
l'après-midi, c'est impossible.

Puis, il verra les éléments de

Vérandahs, les planches, plafond, portes et fenêtres.

Il faut aussi penser un Watercloset. où le placer ? Je pense, entre la maison et la cuisine, juste contre la montagne. — Faut-il le faire en pierre, ou en briques et bois avec assise de pierre, ou en planches ?... Un lavoir couvert (contre la citane) côté de la montagne ne servirait pas non plus un accès superflu. — Quelles dimensions donner ? ...

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mon très profond respect et de mes meilleures dispositions et dévouement et dévouement et dévouement.

Très humblement.

A. de Chenu



Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Pour répondre à votre désir de Votre Grandeur récemment exprimé, je lui adresse un rapport sur les motifs et circonstances qui expliquent le départ dell. A.O. de Monia et son abandon du domicile conjugal. Tant ceci n'est que à soy honnête.

Roger de Vaublanc a passé ici deux jours pleins. Nous avions pu aller à Oraoua ; il appréhendait extrêmement d'aller à cheval et il a fallu toute ma sévérité pour l'y décider. Au retour, il était ravi de sa promenade. Il embarque vraisemblablement demain.

Sur les bâtons et ciments de la chambre et des Vérandahs, M. Ch. demande

18<sup>e</sup> du m<sup>o</sup>. Je les lui ai accordés,  
car je ne puis en refier à tout propos.  
Il y a environ 150 m<sup>o</sup> (y compris la cu-  
rine). Je crois qu'avec ce truff il y  
restera et pourra même compenser  
les premiers débois. On peut tenir pour  
certain qu'il a perdu tel argent jusqu'en  
Septembre.

Il faut espérer que le bois  
sera expédié par la Fourrière fin février.  
Lorsqu'il sera là, j'espère que les choux  
vont rouvrir ; au moins, je le  
souhaite.

En écrivant au N. B. Régis - à  
qui je dois une réponse - je ne manque  
rai pas d'abord parler de nos besoins en  
personnel enseignant.

Je n'ai pas encore pressenti  
M. Ch. au sujet de transformations  
de la faculté. Je crains qu'il ne me  
fasse des conditions peu avantageuses.  
Si Votre Grandeur y tient absolument

on envisagera cette question. Au préalable,  
je devrai Savoir exactement ce que veut  
Votre Grandeur, plus de détails.

Veuillez apporter, monseigneur,  
l'hommage du très profond respect de  
Votre très humble -

M. de Bruxelles

Bourail, le 16 Février 1924.

Monsieur,

J'envoie la pièce ci-jointe au Secrétariat pour transcription de l'acte si celle-ci n'a pas encore eu lieu. Pour l'identification du sujet, il ne peut y avoir le moindre doute. Chacun orthographie le nom propre un peu à sa manière, aussi les différences qu'on relève ici dans la manière d'écrire Frisco (ou Friscou) ne doivent influencer rien.

C'est un enfant naturel à qui on a fabriqué un état civil défoutue à l'époque de son mariage, la loi l'exigeant ainsi.

J'apprends avec peine que Votre Grandeur continue à souffrir de la tête. Sa santé nous est précieuse à tous,

aussi demandé à M. S. de quérir notre très cher évêque, lui rendre une tante robuste ; et il le faut ainsi pour qu'elle ne soit pas débordée par la lourde fâche qui lui incombe." Orate pro populois resatis ... " Je n'ai jamais mieux compris à quel point est opportune et justifiée la recommandation de l'apôtre.

Veuillez trouver, Monsieur, un petit croquis plus précis que ne peut l'être celui envoyé par Votre Grandeur qui était basé et de vérifier les dimensions.

Je vois que Votre Grandeur commence à s'effrayer un peu de la dépense du presbytère. Aussi bien pourraient-ils renvoyer à plus tard certains travaux d'importance secondaire tels que lavoir, écurie, poulailler.

Lavoir: sol bétonné, couvert tôles; donc le projet, il aurait  $3\text{m}50 \times 6\text{m}00$ ; il faudrait 6 tôles de  $2\text{m}70$ ; c'est une assez grosse dépense.

Écurie: sol macomberie, joints ciment; longueur 6 mètres, largeur  $3\text{m}80$ ; pour combinaison (en appentis), cela coûterait 20 tôles de  $2\text{m}00$ . Entonnoire en planches ( $8,75 \text{ le m}^2$ )

Poulailler: il pourrait être couvert en paille et claire voie, entouré d'un grillage métallique (mailles de 0,05); il pourrait être carré, par exemple  $3\text{m}20 \times 3\text{m}20$  ou  $2,50 \times 2,50$ . Un couvre, un bœuf, serait souhaitable, car les poules sont dans cette à gratter le sol et bouleversent tout.

Je désirerais savoir sur ces divers points la pensée de Votre Grandeur : que faut-il faire, que faut-il ajouter, quel serait l'ordre de priorité des travaux ? -

M. Ch. devient très exigeant. Votre Grandeur peut le constater pour le ciment. J'entrevois qu'il a en aussi la main lourde pour la couverture; pour la pose de tôles ( $220 \text{ à } 230 \text{ m}^2$  environs) ainsi que celle des gouttières.

et luyans de descente, il a demandé 800<sup>f</sup>.  
Il est vrai qu'il y a un peu plus de travail à cause de la distance de la maison à la citaine et de 2 supports qu'il a fallu meçonner du pied.

Pour la réfection de la sacristie, oy pourraient lui demander un devis bien étudié ; ce devis, il le signerait et il devrait spécifié qu'il devra l'exécuter tel sans augmentation, quoi qu'il arrive. Autrement, il abuse de la situation et oy n'aurait plus qu'à l'exiger.

Veuillez apres, Monsieur, avec nos souhaits très sincères de parfaites guérisons, l'honneur de nos très religieux et dévoué respect en R.S.

Votre très humble -

M. de Charente

Il vaut de 25 à 30 mètres cubes de pierre, qui augmenteront de deux appréciable la démolition de 2 murs de sacristie qu'on déaprime.

Bonnie, le 24 Février 1924.

Monsieur,

J'ai biez reçu la lettre de votre Grandeur du 24 f<sup>r</sup> - comme j'a suis peiné stevens d'avoir toujours souffrant, Monsieur : La persistance des forte chaleurs n'y est pas étrangère sans doute ; mais c'est seulement avec avut qu'oy peut espérer quelque relâche, et cette échéance est encore lointaine, hélas !

- 1<sup>e</sup> - Sacristie - J'ai demandé à M<sup>e</sup> Charles d'exécuter le fossé d'assainissement sans augmentation de prix. - Il s'est aussitôt récrié et a déclaré que

Si au paroissial a' lui imposer de telles conditions, il refusait d'entreprendre le travail d'agrandissement de la sacristie.

Votre Grandeur ne saurait peut-être pas assez compte de l'importance de ce caniveau depuis 40 m. le long sur profond pourtant aller jusqu'à un mètre ; il est mesuré sur un certain parcours, il faut donc couler le dallage et le refaire à un niveau sensiblement plus bas. — Je crains que cette entreprise nous réserve des surprises plutôt désagréables.

De plus, M. Ch. demande qu'oy lui expédie les matériaux nécessaires (bois, ciment, tôle) par le plus prochain D<sup>r</sup> Antoine, afin que l'agrandissement puisse être poursuivi sous

arrêt.

Il y a lieu de prendre une décision immédiate parce que, demain ou, au plus tard, après demain, les maçons vont avoir fini les derniers travaux de béton et ciment (cuisine et laverie).

D'autre part, ils trouvent de l'embûche de divers côtés : à Dogon chez un commerçant ; du côté de Bouébo pour un certain H. Jamiaud établi à Kouré.

Sur peu quelle décision faire, ils portent quand les reverra-t-oy ?

Il est probable que la constructio; du presbytère leur a fait cette réclame.

- Sur lire toute ma pensée, je pense que le devis dell. Charles est pour divers matériaux (chaux, sable, charois etc.) très au-dessous de la réalité. Le devis a été fait hâtivement ; il ne me semble pas

assez étudié et, à mes brûlables avis,  
il est sage de prévoir certaines ma-  
jorations ; on pourrait porter le chiffre  
de 5000 à 6000. Heureux envoe si on  
s'en tient à ce prix. — Tous les prévisions,  
ch. n'a pas le coup d'œil. Une de fois  
j'ai été à même de le constater !

— 2<sup>e</sup> — Eunie et foulaiiller — L'en-  
place pierre est en effet sur le lot  
situé au-delà de la route en direction  
de la montagne. — Je n'ai ni le bois  
ni la toile, ni le ciment. Il faut un  
coffrage en planches ; au mètre carré de  
vidouli revient (rendue sur place) à 7<sup>t</sup> 50  
le m<sup>2</sup> ; et il en faudrait plus de 35 m<sup>2</sup>  
(35 x 7,50 = 362,50) ; il faut prévoir de  
plus 20 toiles de 2 m ; plus quelques uns  
pour le foulaiiller 2<sup>e</sup> et l'adosser à l'éunie.  
Et j'en ai encore rien dit du bois de  
charpente ...

5

Une faide pour cette éunie et ce  
foulaiiller ?

Doit-on exécuter ce travail dès lors  
l'ajourner ? Une autre grandeur ne  
me trompe pas, le prix atteindra 1200<sup>t</sup>  
si même il ne le dépasse pas. Ma convic-  
tion est que cette somme ne suffira pas.

— 3<sup>e</sup> — Dépense du presbytère —

1<sup>e</sup>) Dépenses sur place pour nivela-  
lement enplacement presbytère  
(novembre 1922) ; extractio, pierre ;  
achat sable, briques, chaux, bois  
constructio ; pavement meini  
d'œuvre ~~être~~ été. — jusqu'en  
23 février 1924 - - - - - 21.791,20

2<sup>e</sup>) Il faut y ajouter le prix des  
explosifs, tôles, ciment etc etc..  
expédiés par la Doseure ; puis,  
le bois qui arrive prochainement. — C'est tout un dérou-  
lement de factures sur un  
espace de 10 mois -

1 J'en ai pas encore fait ce travail le recensioj, mais, certainement, Cet doit dépasser 10.000, même 12.000 avec le bois taillé.

Dans quelques jours, je pourrai fournir des données plus exactes.

2<sup>e</sup>) M. A. O. Bontaliti's de Jacob : son épouse, menacé de mort ou même tentatives, infidélité conjugale ...

J'en ai jamais entendu parler de rien de semblable. Sont ceci pourait tendancieus, exagéré, à supposer même qu'il y ait quelque fondement. En mars, je questionnerai, puis fudi concurre à Votre Grandeur le résultat de mes recherches.

Ensuite donc cette personne essaiera-t-elle de faire parler d'elle et d'obliguer à écrire des rapports à vos sujets ? . . .

- 5<sup>e</sup> - Sur la décision du 15 décembre 1923, Le Saint-Office vient de condam-

ner les éditions Hamel-biblique de Vifomay, Dachez, Brasseur, tout au moins, les dernières éditions (12<sup>e</sup> (1907), 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup>). A mon voyage en France, je me suis procuré la 14<sup>e</sup> édition pour les tomes I et II (Ancien Testament) et IV (Nouveau Testament) ainsi que la 15<sup>e</sup> édition pour le tome III (Évangile).

Tous ces volumes sont condamnés. Je les ai déjà retirés de ma bibliothèque et les ai mis dans une armoire dans chif. Mais cela ne suffit pas, le canon 1398 § 1 porte en effet : "Prohibitus librorum isti efficiat ut liber, sine debita licentia, nec iusti, nec legi, nec retineri -- possit". On devrait donc les brûler, à moins que Votre Grandeur ne préfère que j'en les envoie à l'Inquisition où il doit y avoir nos enfo.

J'en excuse d'avoir écrit si longuement.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de mon très profond respect  
et de ma toute entière soumission et obéissance

J. le Molet.

Ci-joint l'entrefilet de la  
Croix relatif à la condamnation  
du Manuel bibliquéen.

Boussac, le 28 Février 1921.

Monsieur,

J'ai bien reçu les lettres de  
Votre Grandeur le 26 et 27 février.

Une circonstance fortuite m'ayant  
obligeé, avant-hier, à me rendre à Monéor  
(appel d'une maladie), j'en ai profité pour  
enquêter un peu sur l'objet de Marie-Anne D.  
Mais je n'ai pas obtenu grand résultat. Votre  
Grandeur sait assez à quel point les  
inquisiteurs sont fous, dissimiles, méfiant.  
Ensuite qu'ils interroge, ils se traînent pres-  
que toujours derrière une périlleuse ignorance..

- a - Pour ce qui est de menace de mort,  
frâche lèse de la tête de M. A. D., divines habitudes,  
Voici ce qui m'a été dit :

Jacob, accusé devant par sa femme, devant le juge Thomas de Moindou et en présence de quelque notable de la tribu, a avoué les choses sans difficulté.

Il a fait ce geste, moi, a-t-il ajouté, "c'est afin pour lui faire peur et la renvoyer plus docile". - C'est peut-être vrai, mais il y a des procédures que rien n'excuse et cela est le nombre.

Ensuite deux autres témoins que M.A.O. dit avoir été habituelle, à mes questions les trois témoins interrogés par moi séparément ont répondu qu'ils ne savaient pas et qu'ils ne pouvaient pas me renseigner.

- b - Inscrupule et inconduite pétante de Jacob. - Là-dessus, je n'ai pu obtenir que des réponses vagues. Un témoin cependant m'a dit que, si Jacob avait pu poser flame à la critique avant son mariage, depuis il n'en fait rien.

De quinze jours de service mensuel,

je tâcherai d'obtenir au plus de précision, si possible. Je garde la note du c. Chiffre contenant la liste complète des griefs de M.A.O. contre soy mari, après le mien, devenir comme de fil conducteur. { la femme que M.A.O. accuse est celle du petit chef de l'homme à Gabriel; cette dernière s'appelle Marie. }

- En somme, je serais assez porté à croire que M.A.O. n'apprécie trop attacher les faits quant à leur matérialité; seulement, à soy insu ou non, il semble qu'elle le soit présentée d'une façon quelque peu tendancieuse, surtout en trois ou quatre petits faits, qui résultent par petits : grande liberté et indépendance d'ailleurs, désobéissance formelle au moins sur un point (voyages faits seule à Moindou), manière amoureuse et autoritaire de traiter soy mari, de le repousser, lui défendant d'aller ici ou là... enfin, mauvais caractère se manifestant surtout par les querelles de jalouse fréquentes et pour des motifs futile. - Elle pourrait peut-être aussi en avoir le fonds.

Voilà mon impression. Donc tout

<sup>long de la</sup>  
n'est pas faux dans la délibération de l'A.A.  
Or, puisque des indigènes, qui n'ont donc  
entièrement par sympathie, en ont  
eux-mêmes convaincu.

Je tâcherai de compléter cela le  
9 au 11 mars.

Le 9/3/86 - 2, j'ai fait le voyage  
de Montréal ~~aller~~ et retour, à cheval, ~~dans~~  
la même journée; parti à 4 h., rentré à 21 h.  
J'en ai dû éprouver mille fatigues. C'est  
l'indécision que ma santé est redevenue nor-  
male. Et puis, l'auto est trop cher et  
laisse trop peu de temps....

— Il y a bien des petites choses à faire  
au presbytère (lait de charme, raccommodages  
entre sablières et plancher...), mais, à cause  
du retard du bois, il a fallu suspendre. D'ail-  
leur, les maçons sont partis à Dorley où  
ils doivent achever une construction.

— 1<sup>e</sup>. — C'est donc que l'agrandissement de  
la sacristie, si j'aurais osé l'entreprendre, est  
remis à plus tard; dans 6 semaines, 2 mai;

<sup>9</sup>  
j'en sais, où le verre peut-être de nouveau  
par ici.

En ce qui concerne l'agrandissement  
de la sacristie, évidemment, à distance,  
votre Grandeur ne peut saisir la difficulté  
et l'importance de ce travail.

Aussi bien, cette malheureuse sacristie  
est-elle aussi déplorablement située que  
possible; elle est dans la partie la plus basse, le  
affluent le cours venant de 3 côtés; un véri-  
table entonnoir, quoi!

Contrairement à la pensée, votre  
Grandeur, on ne peut pas utiliser pour cette  
fig le caniveau situé à l'angle de la chapelle  
de la St<sup>e</sup> Vierge et en déversant dans un autre  
plus profond qui passe sous l'église. — De  
moins, on ne peut pas utiliser dans son état  
actuel.

Ce caniveau (en maçonnerie et  
voûté) n'est pas assez profond; il faudrait  
a) le démolir;  
b) le creuser de 0,60 à 0,80 m;  
c) le prolonger jusqu'à l'angle de la sacristie

Si l'on tient du côté de l'église, c'est à dire sur au moins 21 mètres de longueur.

Pour le creuser, le fonçage et le vanner (sur un certain parcours), ce serait un travail important et coûteux. Après examen avec M. Choules, voici à peu près les conclusions auxquelles nous sommes arrivés :

- déblais pour approfondir : de 20 à 25 m<sup>3</sup>; - 2 murets maçonnée de 0,30 épaisseur × 0,80 (hauteur moyenne) × 20 m. de longueur ; Cela donne comme cube : 60 m. de développement × 0,80 × 0,30 = 14 m<sup>3</sup>, 400. Plus, l'avant, tout au moins en face de la chapelle de la 1<sup>re</sup> Vieille ; il faut de plus bétonner le fond de ce caniveau. D'au dépenze considérable.

- Votre grandeur dîse peut-être qu'il suffit de faire une simple tranchée en terre. — Mais ce ne sera pas solide, il y aura à chaque pluie des éboulements.

- On peut concevoir un autre système moins cher que le 1<sup>er</sup> et offrant

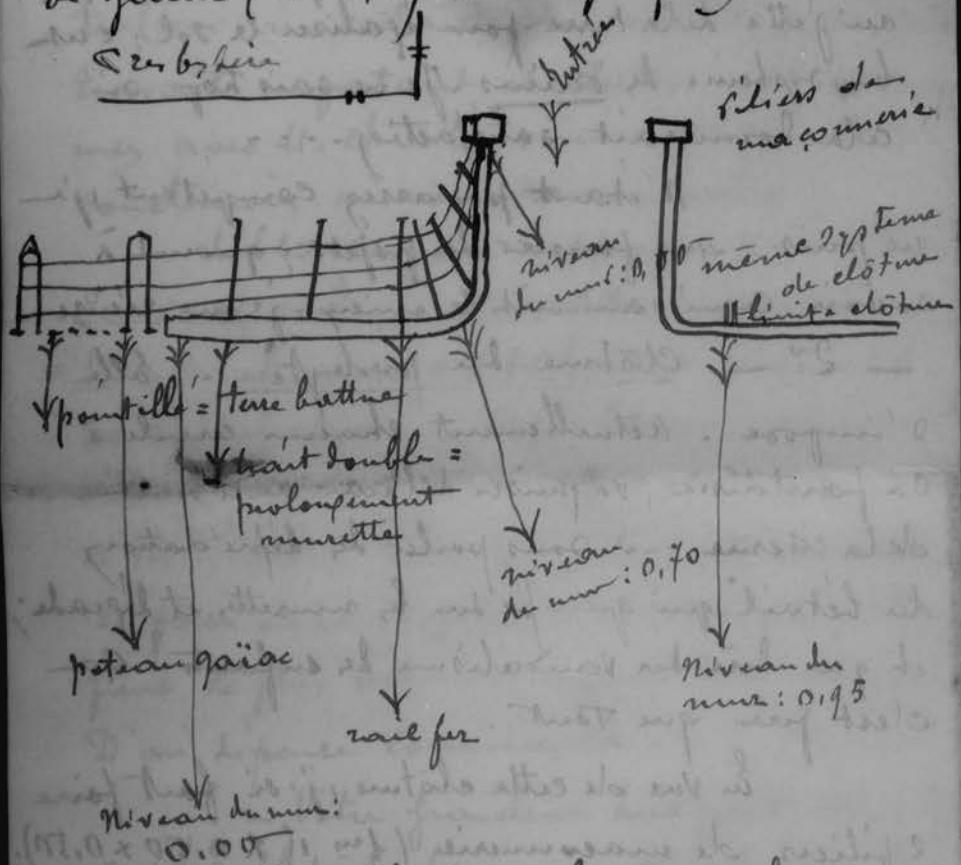
moins d'inconvénients que le 2<sup>o</sup>. Il consiste à creuser le fossé à la profondeur voulue, puis, à le combler avec des pierres ; après quoi, on jette de la terre pour égaliser le sol ; c'est le système des drains. Je ne sais trop si cela donnerait satisfaction . . .

N'étant pas assez compétent, je ne puis que formuler des projets ; quant à savoir ce qui vaudrait le mieux, je me réfère .

- 2<sup>o</sup> — Clôture du presbytère - Elle s'impose. Actuellement, chacun circule à sa fantaisie, va puiser de l'eau au robinet de la citéme . . . sans parler de dépréstations du bétail qui grignote sur les murets et dégrade ; et que dire des vandalisme des enfants ? Cela c'est pire que tout.

En vue de cette clôture, j'ai fait faire 2 piliers de maçonnerie (1m 15 × 0,50 × 0,50) ; ils sont destinés à soutenir la future porte (à 2 battants), côté de la maison ohlen. — Pour assurer la fermeture, je prévois, portant de chaque des piliers 3 fils de fer soudés

sur leur parcours, partis par des rails accolés dans la macomerie, partis par des poteaux épais de gaïac (dès 0,09 m sur chaque face).



Les rails, nous les avons, le même fil de fer ; vitera à se presser les poteaux gaïac. J'ai demandé le prix et attendu la réponse de M. Guérin, qui n'est pas au fabé, mais à Nouméa. Votre grande approuve-t-elle ?

En fait derrière, j'eusse bien qu'il y a pris un peu plus que la moitié. D. n'avait autorisé. Faut-il s'en faire scrupule ? Non

Je m'excuse à propos de nos craintes clôture, il est gestier, informe et parfaitement conforme aux lois de la propreté ...

- ~~Le 2<sup>e</sup> étage et poulailler~~ - Voilà qui passerait aussi. Mais, au préalable, il faut avoir tout le matériau à pied d'œuvre. Le système contraire est déplorable.

J'eusse qu'il serait opportun de commencer en avril, portant faire venir le matériau par l'autre de nos mois (ciment et bâts).

On peut trouver ici les poteaux (mâcon) ainsi que l'autre mafé en planches (mâcon) Il faudrait (forme d'aspentes) : 9 poteaux <sup>l'autour</sup> de  $0,12 \times 0,10$  entre 3<sup>m</sup> et 3<sup>m</sup> 50 ; 4 sabliers, 3 parmes intercalaires. 4 autres poteaux pour les séparations ;  $36\text{m}^2$  plancher pour entoile sur 3 faces. Récapitulons :

$$1^{\circ} - 13 \text{ poteaux mâcon} \text{ de } 3^{\text{m}} 2\text{(moyenne)} \\ \times 0,12 \times 0,10 = 0,507 \text{ décim. cub.}$$

$$- 1/2 \text{ d'hab. soit } 20 \text{ m}^2 \times 0,12 \times 0,10 = 0,48 \text{ h.c}$$

$$\text{Total : } 507 + 240 = 747 \text{ d.c. cubes, à raison de } 200 \text{ t le m}^3 -$$

$$0,750 \text{ d.c. cubes} \times 200 = 225 \text{ t}$$

- 3: - Entourage planches :

$$36 \text{ m}^2 \times 7 \frac{1}{2} \text{ f.} 50 \text{ (6 mitre mis en) } = 270 \text{ t.}$$

Donc pour le bas-étage : 1695 t.  
J'ai oublié les panneaux. -

Il faut penser de plus les tôles de 2 m., le mur destiné à encadrer la poterne; le parapet sur le circuit extérieur; la main d'œuvre pour terrassement, maçonnerie, charpente . . . .

En somme les 1200 t. pris au hasard sont bien insuffisants; peut-être faut-il prévoir 1500; peut-être plus... J'ignore le prix de la tôle au ce moment; les vis sont à 9 t le kilo.

— 4: - Platorme des chambres des monteurs - Il y en a 4; on pourrait commencer par 2 (future affectation et grande chambre siège en face).

Dans chaque pièce, la superficie à platformer est de  $3 \frac{1}{2} \text{ m} \times 2 \frac{1}{2} = 7 \frac{1}{2} \text{ m}^2$  soit, pour les épées:  $7,60 \times 2 = 15 \text{ m}^2$  so

Les planches à pieds d'œuvre usiement pour l'acacia à  $8 \frac{1}{2} \text{ f. } 75 \text{ le m}^2$ ; pour le miroir, à  $7 \frac{1}{2} \text{ f.}$

Taik pour  $16 \text{ m}^2$ , pris devant : acacia :  $16 \times 8,75 = 140 \text{ t}$  miroir :  $16 \times 7,50 = 120 \text{ t}$  } différence 20 t.

En faisant couper les planches de 2 m., il n'y aura pas de pertes - au contraire aussi quelques enroulements, car les voliges ne sont pas boutonnées. - A noter que, les panneaux étant peu distants, on peut clouer les voliges sur ces panneaux sans les soumettre d'autre autre pièce d'appui.

D'autre part, cette opération semble utile et même nécessaire, faute de quoi, pendant la période des grandes chaleurs, ces appartements resteraient pas habitables.

J m'excuse, Monsieur, de  
revenir si longtemps à l'attention de Votre  
Gravure sur nos affaires personnelles ;  
d'autant plus que sa toute demande  
encore de renseignements. Je ne réjouis  
d'apprendre le progrès suivant et souhaite  
qu'il s'affirme de plus en plus.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de très profond respect et de  
l'entier et religieux dévouement de votre  
très domini -

Ch. de Monet

Bonvoil, le 3 Mars. 924.

Monsieur,

Depuis le début de  
janvier, il y a du tirage avec M. Charles-  
Baud qu'il n'est agi que de mani-  
festations de mauvaise humeur, je  
n'en suis dit ; mais voici maintenant  
qui est plus grave.

Il ne peut plus continuer le presby-  
tier. Il reste à poser les planchers et  
plafond des chambres. Or, nous venons de  
recevoir le bois ; je suis très embêté.

Il n'ignore point qu'il a signé un  
contrat pour entreprise du presbytère,  
mais il n'en met nullement en peine.

Que faire ? Y a-t-il un moyen

de le contraindre par les Vois lejels ?  
Faut-il l'y menacer, et même, le  
Cas échéant, y recourir ?

Car, enfin, il n'a aucune  
raison plausible à invoquer : il a tou-  
jours été exactement et, dans ce dernier  
Temps, partement payé, je puis en  
faire la preuve ayant toutes les garanties.

Je crois que bien évidemment  
d'abord toutes les voies de la douceur  
et de la persuasion ; mais, si je  
n'obtien rien ..., il est inadmissible  
que les choix Demeurent en l'état.

- Il y a aussi plusieurs choses  
qui demeurent inachevées. La murs  
n'ont pas reçu le couv de plâtre, ou  
peut-être, le tenuit, facher, raccords,  
coups de truelle. La couverture des  
perbyses présente aussi quelques diffe-  
rences que Ch. m'avait promis de

corriger et qui n'ont pas été.

S'il s'obstine, nous serions en droit  
de lui réclamer le dommages-intérêts à  
raiso, de ces malfaçons.

D'autre part, c'est si ennuyeux  
d'avoir recours aux tribunaux !

Que me conseille votre gran-  
deur ?

— Le menuisier qui a l'entreprise  
des portes, fenêtres, sabord ... m'a dit ses  
conditions. Pour les portes pleins, sabord  
pleins, il demande 20 t du m<sup>2</sup>, y  
compris la pose bien entendu. — Pour les  
fenêtres et portes vitrées, il ne m'a pas fait  
connaître sa prix. Or il y a :

8 portes pleins de 8<sup>m</sup> 50 - - - = 22 m<sup>2</sup>

1 porte pleine de 2<sup>m</sup> - - - = 2

13 sabord pleins de 1.70 - - - = 22,10

Total: 44,10

44<sup>m</sup> 10 x 20 = 882<sup>f</sup> -

plus 2 portes vitrées et 4 fenêtres.

N'étant pas commissaire,  
je n'osais ce qu'il fallait en penser.  
L'ouvrier sait parfaitement que je ne  
puis pas m'adresser ailleurs et, sans doute,  
il en profite.

Les meubles sont partis ; le  
chef, j'en crois que le reste des travaux  
ne devra subir un ajournement assez  
long. —

Veuillez excuser, Monsieur,  
l'humeur de profond respect avec laquelle  
j'envoie votre très humble et très obéissant  
serviteur

A. de Bours

Bouail, le 19 Mars 1924.

Monsieur,

Le Père Mauduit a déjà renseigné  
Votre Grandeur sur la crise très douloureuse  
que j'ai ressentie la semaine dernière. —  
Avrei été, il y en eut deux : la 1<sup>re</sup>, le 11  
mars au soir, très violente, mais de  
courte durée ; la 2<sup>e</sup>, davantage dans la  
nuit de Vendredi à Samedi 14-15 mars,  
beaucoup plus longue, puisqu'elle n'a  
fini que le 15 au soir par une injection  
de morphine que le Docteur s'est enfin risqué  
à faire.

Il s'agit de coliques hépatiques, aucune  
hésitation n'est possible en face des symptômes  
concordants. Voilà longtemps que, sans m'in-

bouter, j'souffre du foie ; l'estomac n'est pas en cause, ni le cœur ; à quelque chose malheur esthoy et si sait quel est l'organe à surveiller. — Si Vichy étant plus près, on pourroit aller y faire une saison, mais c'est un peu loin ; alors, on se contentera de prendre des sels ; ce n'est pas l'équivalent.

Tout le monde sait à quel point l'hépatite est pénible et quelles intolérables. Douloureuses elle cause un pauvre patient tout que le calcul n'a pas rebondi sa course et tombant dans l'intestin ; mais la réalité dépasse de beaucoup ce que je savais pour l'avoir entendu dire au lit dans les livres. — Enfin, Dieu merci, la crise est conjurée et j'apprécie d'autant plus la détente.

Seulement, j'enrôle sans force, surtout à cause du régime exclusivement lacté auquel j'ai été soumis pendant 8 jours.

Ensuite, il faut compter avec une foule de restrictions. Le Docteur m'a établi une feuille sur 2 colonnes : d'un côté, aliments permis, de l'autre, aliments défendus.

Encore n'ai-je su plus tôt la nature de mon mal ! Je me serais épargné bien les douleurs, car il y a des années et des années que j'y suis sujet à moy insu.

Néanmoins, quand j'éprouve l'envie d'alimenter d'une manière un peu plus substantielle, sans doute que les forces veulent nous faire. Il ne faut donc pas que Notre Grandeur s'abuse d'une manière espagnole. Après une période de repos relatif, j'peux pourvoir repenser mes occupations.

Comme il y a très peu d'éléments cette année vers Tonnes, j'espérerais le catéchisme du jeudi soir ; les enfants qui ne vont plus à plus de 6 kilomètres viendront à Bourvil, c'est déjà décidé. J'entends avec les parents intéressés.

Ensuite, s'il faut consentir temporairement  
l'abscisse de quelqu'autre partie du ministère,  
ou Verne. Je n'ai pas encore pris de  
résolution.

— Rien à comprendre à la manière  
d'après de Ch. — Après avoir dit qu'il ne ferait pas  
les planches si profondes, Voici qui en conséquence  
il a placé les lambourdes des 3 pièces centrales.  
Et maintenant, continuera-t-il, tu conda-  
nneras-tu pas?... J'aime mieux ne plus  
travailler avec un homme fantaisiste, désigné  
bien — et, au fond, très insolent et grossier.

Depuis, dans l'affaire X., il y a  
chose jasée, je n'ai plus qu'à faire abstraction  
de mes idées et impressions personnelles et, s'il est  
possible, oublier tout ce tout passé.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hon-  
neur de moy, très humble et profond respect  
et dévouement entier au

Ch. de Thury

Consultation

Faculté trouvée entre lettres  
du 12 mai  
et du 19 mai 24

— 1<sup>o</sup> — Tout mon édition, la "monnaie  
a biblique", elle ne peut être conservée.  
Votre grandeur, avisée du cas, m'a dit  
qu'elle me ferait savoir ce qu'il fallait  
en faire. — or la décision n'est pas  
venue. Je désirerais pourtant la connaître.

— 2<sup>o</sup> — Refus de sépulture  
Dernièrement, j'ai refusé d'inhum-  
mer un individu de nom Comme-  
re et décédé subitement.

Comme il faut s'y attacher, en pareil  
cas, la conduite du prêtre est facilement  
taxée d'intransigeance...

Pour mieux me former la conscience,  
j'ai encore relu le Codex, N° 1239 - 1243 qui  
traitent cette matière en professe.

Le code énumère 6 cas où le  
refus s'impose ; il dit notamment 1240 § 1, 6<sup>e</sup>  
que doivent être privés de sépulture cœlestes

"dans peccato publici et manifesti". C'est tout & bien le cas du concubinage en question qui vitait, depuis plus de 20 ans, avec une mère sans aucune espèce de mariage.

- A ce propos, je tiens à appeler ma dernière défense, demandant s'il y a lieu ou non de l'approuver.

Ensuite un pêcheur public d'adulté (adulte concubinaire, c'est le cas le plus fréquent) sans avoir donné devant témoins réparatoires, du scandale, régulièrement, je refuse de l'absoudre, même quand la mort a été dubitée.

Ensuite le monsieur a perdu connaissance. Il arrive parfois que je puis l'absoudre sous condition et même l'administrer, ~~je~~ mais, parce que la rétractatio, du scandale n'a pas eu lieu à cause de l'état comateux qui a persisté jusqu'à la fin, je refuse le consensus de mon ministère dans tous les cas.

Et maintenant, fais-je bien,

fais-je mal ? Tel est le cas que je me permets de soumettre à l'examen de votre Grandeur.

Sans doute, un casse-tête subtil pourraient peut-être trouver de bonnes raisons l'agir autrement. Si je me suis fixé cette ligne de conduite, c'est pour les raisons suivantes :

a) Raisons d'adulté : - J'ai lu et une quantité de réponses de l'Amis du Clergé sur cette question où il est sans conteste consulté.

Or je n'ai vu nulle part qu'on puisse accorder la sépulture ecclésiastique à un concubinaire qui n'a pas, au préalable, réparé de quelque manière le scandale de sa conduite passée.

b) Raisons tirées du hus public. - Agir autrement c'est provoquer au mieux de la religion ; c'est aussi précipiter la décadence des mœurs.

Autrefois, le pape avait comme fonction le refus des sacrements. De nos jours,

De nos jours, avec des gens qui n'ont pas confiance ni ne communiquent, ce moyen est devenu insipide, une seule ressource reste au prieur pour faire comprendre au peuple la gravité des fautes contre les moines et lui rappeler le respect du droit du mariage, l'avis d'opposition aux indigènes du parrainage et de la sépulture chrétienne.

Voilà donc une pratique en matière de refus de sépulture et en voilà les raisons. S'il y a quelque chose à corriger, je ne demande pas mieux que de le savoir, pour en tenir compte.

Bonnié, le 28 - 3 - 1924.

Monsieur,

J'ai envoyé à la Diocèse, en recommandant télégraphie parvenir à l'évêché, mon manuel condamné de Bruxelles (4 volumes, en réalité 5, le tome 2 se composant de 2 parties distinctes dont chacune forme un volume).

Il y a quelque temps, suivant avis de la communication administrative, j'ai demandé 2 exemplaires pour Bonnié :

1 vert destiné à l'église principale et blanc pour l'annexe.

La note a été envoyée à la Diocèse, mais le temps passe et je n'avais encore quel accueil à être fait à ma demande. Je me permets d'attirer sur ce point l'attention de Votre Grandeur.

Je ne crois pas que l'injection

de morphine ont été 'prématurées' ; c'est sur ma demande que le médecin l'a faites, la crise durait depuis 15 heures et je n'en pouvais plus. L'effet fut aussi prompt qu'efficace et, depuis, je ne me suis plus restitué de eux.

Je ne vais pas mal en ce moment, mais le régime comporte tant de prohibitions qu'on ne sait vraiment plus comment s'alimenter. - Je m'unis bien volontiers à la semaine de Votre Grandeur pour l'amélioration des dantes.

Voilà longtemps que j'en ai plus vu ch. Après la pose de la bamoconde dans les 3 pieds, il n'a pas continué ; d'autre part, je ne trouve personne. - Le bois a été soigneusement 'épinglé' et il séche en attendant qu'on l'utilise.

Dans les premiers jours d'avril, je pense reprendre progressivement mon

ministère extérieur interrompu depuis le 11 05. Les avertissements, qui se multiplient depuis quelques mois, montrent qu'il faut être prudent et ne pas trop pétuner de ses forces. Cette fois, ne sera pas perdue.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de mon très profond respect et  
l'entier dévouement et obéissance de votre  
très humble -

(f. de Robert)



Bourail, le 7 avril 1924.

Vicariat Apostolique

DE LA  
NOUVELLE CALÉDONIE

Monsieur,

Pour obéir aux moutis qui accompagnent le supplément local à l'Ordre de 1924, je viens demander à Votre Grandeur l'autorisation de célébrer une messe basse le 17 avril, jeudi saint.

Je n'ai jamais fait la bénédiction solennelle des fonts le samedi saint; Votre Grandeur, j'adis, après inspection des lieux, a jugé que je n'y étais pas tenu. Nous avons une cuve en bois revêtue de zinc. Je ne sais si elle est conforme aux usages de la liturgie ... Elle ne ferme pas, mais il serait facile d'y adapter deux charnières et un cadenas ou deux cadenas. D'après inspection, il me semble qu'elle

est bien étanche.

Mardi dernier, 2 août, a eu lieu ici la retraite du mois, les Confés de la Statio, s'y trouvaient, sauf, bien entendu, ceux de Koué. Outre le profit spirituel, occasion des confessions, ces réunions trimestrielles font plaisir aux Pères qui s'y rendent toujours avec un visible empressement. On a l'occasion de voir, de cause, l'isolement n'est pas la moindre épreuve de certains.

L'esprit est bon, excellent même, baigné d'amour et de cordialité, de la piété aussi. Le règlement de la retraite est appliquée à la lettre, sauf en ce qui concerne le silence... J'ai essayé une fois de donner un petit avis, il n'y a pas été tenu compte. Je n'en ai pas renouvelé, pensant que le mieux est parfois l'ennemi du bien.

- Pour les catéchismes, cette année, j's me suis bien limité, mais quel cœur de voir tant d'enfants seign.

peu entièrement à l'influence de la religion. Dans certains cas, les parents sont vraiment coupables; avec un peu de bonne volonté ils me faciliteraient grandement ma tâche.

- A défaut des planches, qui attendent toujours l'ouvrier qui les posera, je travaille aux portes, sobords, fenêtres. - Voici le pris définitif :

a) portes ou sobords pleins : 20<sup>t</sup> le m<sup>2</sup>  
b) " fenêtres vitrées : 38<sup>t</sup> le "

Il serait bien désirable qu'on puisse occuper le nouvel immeuble : pour être plus près de l'église, pour mettre fin à certains abus, soupçons, voire dépréciations qui ne peuvent complètement empêcher tant qu'on n'habite pas, pour faciliter la venue et l'attribution du presbytère actuel et dépendance.

Veuillez agréer, ~~Mon cher~~, l'expression de mon très profond respect et de mon religieux et entier dévouement au R. S.

H. de Zihuatanejo

Ma santé est assez bonne pour l'instant

la cui, datée du 11 au 19 mars ne  
sont pas reproduites. Je souhaite  
vivement que la santé de Votre Grandeur  
bénéficié de la petite détente qu'ont constatée  
déjà dans l'état de la température.



Vicariat Apostolique

DE LA  
NOUVELLE CALÉDONIE

Bouaïl, le 14 avril 1924.

Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre  
de Votre Grandeur m'autorisant à  
dire à messe basse le jeudi - saint.  
Elle s'est croisée avec la demande.

Et maintenant, je dois enterrer  
Votre Grandeur de deux propositions dont  
je suis saisi :

- 1<sup>e</sup> - La première vient de 2  
jeunes-filles d'ici qui demandent à  
être Soeurs du Sacré-Cœur régulier de Marie.  
Elles se nomment M<sup>lle</sup>s <sup>Pauline</sup> Germaine et  
Constance de Balmane.

La première ouverture à ce sujet é-  
montent à 3 mois. Comme rien ne  
faisait prévoir de leur part une telle

résolutions, j'as ai éprouvée une très grande surprise et leur ai fait un accueil de plus réservés.

Or, depuis, elles l'ont encore revueuz à la charge.

Voici quelques détails le concernant : Pauline de Balmann, née à Bonnai, le 28 ~~Janvier~~<sup>Janv</sup> 1904; baptisée le 1<sup>er</sup> Juin 1919; première communion peu de temps après. — ~~Clementine~~<sup>Clementine</sup> de Balmann née, à Bonnai, le 8 Juin 1906; baptisée le 1<sup>er</sup> Juin 1919; première communion avec sœur.

Le père s'appelait François de Balmann, originaire de la Réunion, à tendances irreligieuses, s'est longtemps opposé au baptême de ses enfants, qui a eu lieu clandestinement, tandis qu'il était aux îles Hébrides. Est mort le 1<sup>er</sup> octobre 1922 après s'être fait appeler in extenuis. Mais, ay dépit de la diligence faite, je devais arriver 1/2 heure après le décès.

La mère se nomme Félicie Olivier, originale porcellanaise de La

Réunion. Elles n'étaient pas régulièrement mariées et ont vécu jusqu'au bout dans le désordre; une cérémonie civile a eu lieu en 1916, mais de mariage canon Ecclésia point, ay dépit d'une promesse que j'avais fini par arracher à dépit force d'instances.

Pauline et Clementine de Balmann dont toutes deux minuscules; l'aînée atteindra sa majorité mais pochait, mais la cadette dans 3 ans (1927). — Elles ont pour tutrice leur mère et pour subrogé tuteur M. Vibert.

A. — En face de cette résolution déclarée, la première chose à rechercher me peut être le motif qui les pousse.

Ce motif peut être légitime, boy, naturel, comme il peut résulter d'un calcul ou avoir été provoqué par un enthousiasme passager.

Car ce qui est de l'enthousiasme, ça ne va pas bien ce qui aurait pu le leur appeler, elles ne fréquentent personne

qui puissé leur mettre à l'abri de pavilles idées ; la mère revint que rarement à la messe et refait point ses pâques.

- Obéissent-elles à un code ? Veulent-elles, entre deux une Confession religieuse pour s'échapper au besoin et avoir une situation matérielle plus assurée ? - Là-dessus, je n'ose pas me prononcer faute d'éléments. Je ne crois pas qu'à la mère possède grand ressources ; d'autre part, elle ne paraissent pas dans le besoin. Mais il y aurait un supplément d'enquête à faire. - Donc, sur la question possible déterminant, un doute subsiste et la prudence s'impose.

- B. - Il y a aussi le chapitre sainte. Elles paraissent l'une et l'autre fort esbries constitutives. Cependant, la seconde, Clémence, a souffert pendant longtemps d'une coxalgie ; elle a même du faire pour se querir, un déjoué à l'hôpital de Nouméa. Actuellement, je la crois bien remise, toujours est-il qu'elle n'a pas plainte sérieuse.



Vicariat Apostolique

DE LA

NOUVELLE CALEDONIE

5

Je note ici que l'aînée,

Pauline, a le teint et les cheveux d'une quarantaine, la mère est ainsi. Quant à la seconde, elle est blonde et a la teinte tout à fait clair.

Pour l'une et l'autre, naturellement, il y a "defectus scatalium", mais, puisque les 2<sup>e</sup> du T.O.R.M. ne ferment pas une confession à proprement parler, <sup>Si (diocésaine)</sup> c'est inconvenient n'est pas pour arrêter, du moins au point de vue canonique. Quant à l'opinion, elle ignore ce détail <sup>et puis... on peut changer de pays!</sup>

- C. - Point de vue instructeur.

Celle-ci est très dommune. Ces jeunes-filles n'ont jamais fréquenté aucune école ; ce qu'elles savent, c'est leur mère qui le leur a appris : lire, écrire, compter avec un peu d'orthographe, voilà, je pense, tout leur bapage. - En fait de connaissances religieuses, elles n'en ont

que plus avancées. Elles ont appris le catéchisme, mais avec des explications forcément dominicales, car je le leur ai fait à domicile et d'une façon assez irrégulière. (procurer un évangile, C'est bien semble); catéchisme, expliqué.

Comme elles sont portées à la piété et qu'elles lisent volontiers des ouvrages de cette sorte, je leur en fournis quand elles m'en demandent.

- D. - Autre question : le consentement préalable de ceux de qui elles dépendent : leur mère, tutrice et le subrogé tuteur, M<sup>e</sup> Vibert.

Elles n'ont pas encore fait à leur mère d'ouverture directe, mais elles pensent que, de ce côté, il ne serait pas mis obstacle à leur dessin.

Reste M. Vibert. Ce dernier, malgré les apprenus, est hostile à la religion ; ceci résulte de propos qu'il tient et qui n'ont été rapportés ; Ceci résulte aussi de son attitude vis-à-vis du Père Légerard lors des derniers moments de l. Tourbier. Il a

réussi à faire écarter le Père et a veillé jalousement à ce que les obsèques aient un caractère purement civil. Je crois même qu'il est affilié à la F. Macomberie. Vis-à-vis de moi, il fait le bon épître, mais, peu importe, il est maintenant percé à jour.

Les D. d'Elle de B. resteront par ouverte à lui de leur dessin, car elles prétendent qu'il les détournerait. - Légalement peut-il s'y opposer ? Je l'ignore. Elles prétendent que nous à la suite d'une consultation demandée à M. Ballot, juge de paix.... mais ceci ne tranche peut-être pas la question. (après 21 ans, libre de ce côté en tout cas.)

Sur point de rite canonique, un obstacle pour l'aînée vient de l'âge de Confirmation, (Cod. can. 844 § 1), mais il est facile à lever. C'est du reste non l'effet d'une négligence quelconque, mais plutôt de circonstances. - Quant à l'autre, l'âge requis : "post completionem decimun quintum saltus octatis annum" (cod. 555 § 1, 1), lit le Codex, l'admission peut avoir lieu.

A) qui l'a empêché d'être confirmée avec sa sœur ?

B) Si, ... la circonstance demanderait une épreuve préalable, au moins temporaire.

Voilà donc, Mousquene, l'état de la question. Caprice, coup de tête au, au contraire, désir sérieux, souci, signe d'être pris en considération? Je crois que c'est surtout l'avenir qui le dira; aussi faut-il l'épreuve du temps. - Pour le découvrir, je leur ai fait remarquer combien une telle détermination était grave, puis qu'elle empêche irrévocablement l'avvenir; je les ai également invités à réfléchir, à briguer, à mener une vie d'ici au commencement chrétienne, tandis que, d'autre part, on peut toujours le loisir d'examiner devant Dieu tous les éléments de la question.

Ces personnes habitent à 7 kilomètres de Bonnay, circonstance qui les gêne pour assister régulièrement à la messe le dimanche.

- La nouvelle institutrice de Goues est une Dame Laforgue; je la dit assez chrétienne. Je l'ai vue plusieurs fois à la messe le dimanche. Je suppose qu'elle se mettra y même défense de fêter. Elle ne m'a pas encore fait visite. — Je prie, ... ne peut supporter le jeûne.



20

J'en viens maintenant à la proposition. Elle est d'ordre complètement différent.

Un certain M. Lalle<sup>(+)</sup> me Vicariat Apostolique propose de louer la partie de la propriété de la Nouvelle Calédonie, le nog utilisée par nous, et qui est complètement en brousse ; superficie environs 1<sup>me</sup> 60 ares. - Je lui ai dit que je ne pouvais rien décider de moi-même, mais que j'en référerais à la Société Civile des îles Louis.

Il demande my bail à assez longue échéance, soit 5 ans, à raison du travail et des frais pour remettre en état.

Comme barrière, il y a 2 routes, l'une bonne, l'autre mauvaise ; on l'autoriserait à s'y servir.

J'ai dressé ci-joint un projet de bail, Votre grandeur voudra bien l'examiner et au besoin le compléter ou l'amender.

S'il remplit bien les conditions surtout pour le débroussalement, j'eus d'avis qu'on l'exonère de toute redevance pendant 2 ans.

(+) père du jeune-homme qui a fait fauchement polos de lui en 1922.

Dans le cas contraire, au verso d'une clause qu'oz inséreraient, l'beuil deviendrait celle ipso facto.

Ma santé est satisfaisante ces temps-ci; mais il faut suivre exactement l'égime; quand je m'y écoute, il faut ensuite le payer.

Veuillez apes, Monseigneur,  
l'hommage de mon profond respect  
et de mon entière dévotion.

H. de Montf

Je présente mes excuses pour l'absence d'encre et nature; mais le relèvement de toutes ces pages me fatiguerait trop.

<sup>5</sup>  
Bouail, le 25 avril 1924

Monseigneur,

J'ai soumis à M. le Curé le projet de convention avec retouche au crayon de Votre Grandeur. Il demande deux modifications:

- 1<sup>o</sup> - que la Taxe gratuite de la jouissance soit portée de 2 ans à 3; - 2<sup>o</sup> que le prix de location pour les années restant à courir jus qu'à expiration du bail soit ramené de 60<sup>t</sup> à 2<sup>f</sup> (pour l'annexe).

Au risque d'étonner Votre Grandeur, j'avouerai que je suis d'avis d'accepter.

D'abord, il est certain que la valeur du Terrain ne représente actuellement ni 60<sup>t</sup>, ni 2<sup>f</sup>, il représente exactement zéro comme valeur. C'est la force vierge impénétrable. C. n'avait l'obligation que superficiellement.

Depuis, il a examiné de plus près.

C. représente ensuite que le débroussa-  
sage va lui coûter cher (250 f. à l'heure et  
encore les japonais ne dessoucheut pas, ils  
ne font que nettoyer au ras de terre). C'est  
donc 400 f. qu'il va lui falloir débourser  
désormais. Sans compter que, du fait du netto-  
yage, le terrain va acquérir une valeur plus  
vaste dont nous bénéficierons.

Pour dire toute ma pensée, j'estime (de Lys) que, si vraiment C. débrousse, comme il  
s'y empêche, même en lui abandonnant la  
jouissance gratuite pour 5 ans, on ne ferait  
pas un très mauvais marché. Or il n'y  
demande que 3.

Le prix de la location (infime dans tous  
les cas) me paraît n'avoir qu'une importance  
très secondaire. Il y a plutôt lieu d'introduire  
de clauses de réstitution; on ne connaît  
pas l'avenir et 5 ans est une assez longue  
durée... D'ici là, des œuvres peuvent naître,  
... on peut avoir besoin d'un terrain de  
jeu (tennis, foot-ball ...) pour école ou

patronage ou autre chose encore... pour  
la baignade... Le mouvement terrains est  
en bordure de la rivière. Donc, il fau-  
drait de réservé la faculté de résilier le  
 bail moyennant indemnité, je suppose  
Enfin, enfin Votre Grandeur?

- C'est les idées qui ont été suggérées  
par une lettre de Lys reçue hier. Elle est  
du R. Père Bertrand, le nouveau provincial  
de Lys. Nous donnons dans les meilleurs  
termes et, depuis nos voyages de France, y  
correspondance suivie. Voici les choses concu-  
rantes qu'il m'a écrit : "... En plus de  
mes hautes fonctions, on a encore mis sur mes  
affaires épaules le Superiorat du "Signal".

C'est vous dire que, si je puis faire quel-  
que chose pour vous, mon cher ami Michel,  
je n'y manquerai pas... cette maison  
du Signal est pleine d'âmes d'éclat. Il  
me semble que vous pouvez espérer quel-  
ques sujets pour Bourail. Je sais qu'il y  
vous destinait une boîte. Hélas! elle est

"un peu fatiguée. Va-t-y pouvoir vous  
à l'envoyer ?"

Sous doute, ce langage est un peu  
vague et la promesse imprécise, mais l'atten-  
tive est attisée sur l'envie à forcer, et une  
attention singulièrement lueureillante.

N'est-ce pas déjà quelque chose ? D'autant  
plus que j'eusse déjà battu le fer pendant  
qu'il est chaud.

Du côté du R. S. Révis, pas con-  
tre, pas un mot, pas une allusion. Et pour-  
tant, il sait que l'y batit ; ouïant la recom-  
mandatio<sup>n</sup> de Votre Grandeur, je n'ai pas  
manqué d'y aller de mes petit coups, plutôt  
deux fois qu'une .... Ce silence est singulier.

— Je n'ai pas revu — du moins  
en particulier — le Delle du S. depuis ma  
dernière lettre à Votre Grandeur. Cette veille-  
tis jumelle, à laquelle n'y, en apparence, ne  
préparait est quelque chose d'inouïeable.

Et pourtant, cela vient bientôt d'elle, personne  
ne le a influencé ni suggestionné...

Comme le dit Votre Grandeur, la  
question est très complexe, il ne faut pas  
aller trop vite ; il y a lieu de bien examiner,  
de bien réfléchir.

Avec les femmes, fait-on jamais ?  
elles sont si dissimulées, si versatiles aussi.  
N'y aurait-il pas quelque calcul,  
quelqu'arrière-pensée ? Si seulement, on  
était sûr que l'intention fut droite et  
bienfaisante, ce serait beaucoup. —  
Comment les aviser ? ... J'en ai apporté  
pour rassurer tous les bruits, les moindres in-  
telligibles. Jusqu'ici, je n'en connais pas de  
défavorables.

Et puis, comment le Sénégal va-t-il  
prendre la chose ? Ne va-t-il pas mettre  
des bâtons dans les routes ? Ne vais-je pas  
être accusé de leur avoir monté la tête,

deles avoir fanatisé? Il pourtant, bien  
m'est tenu si je veux à jamais  
ouvrir la bouche de cela.

Et voter qu'elles ont un frère, garçons  
de 14 ans, infirme et à demi idiot (ma-  
lade de la moelle - épinière, pour autant que  
je puisse me rendre compte). Si la mère venait  
à manquer, qui en prendrait charge?...  
Il est vrai que les deux de B. ont deux soeurs  
(plus âgées) mariées, l'une à M. Verdier (mar-  
rié avec le Dr Lambatier), l'autre une  
Mme Esther, je crois....

Il y a bien des choses à considérer  
chez les sujets eux-mêmes et aux alentours.

Votre Grandeur Voudrait-il  
me répondre pour le bail avec C. En cas de  
résiliation (ou plutôt de clause prévoyant la  
résiliation), on pourrait lui proposer de  
lui rembourser les frais de débroussaillage. Ce  
point a son importance.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage du profond respect avec lequel  
je suis de Votre Grandeur le très humble et  
très obéissant serviteur en J.-d.-H.

J. de Bours

Il y a une chose dont je vous  
dois parler à Votre Grandeur et où j'ai peu-  
ce de say autorisation. Je voulais dire, c'est  
infime et je crains d'être importun.

M. Lhuu m'a demandé l'autorisation de  
couper de l'herbe dans un petit carré de gazon immi-  
litisé pour les chevaux de la mission. J'ai passé  
avec lui un papier pour 1 an. Il paie 5 francs  
par mois pour cette herbe.

J'espère que vous n'improviserez pas,  
Monsieur.

Dimanche, j'assure le messe à  
Montréal. Depuis ma dernière messe de  
santé, j'apprends à longues recherches.



Bouaïl, le 12 Mai 1924.

Vicariat Apostolique

DE LA  
NOUVELLE CALÉDONIE

Monsieur,

Pour me mettre en rade avec la pauvreté et l'obéissance, je viens soumettre à Votre Grandeur un projet d'achat pour l'église.

Depuis assez longtemps, je songeais à faire l'acquisition d'une statue de St Jeanne d'Arc. Cette Velleite (plutôt que projet ferme) s'est précisée à l'occasion de la fête d'hier, certaines personnes m'ayant fait part du même désir.

Avec votre assentiment, Monsieur, j'aurais donc l'intention de passer la commande au R. S. Régis. L'église étant assez vaste, pour que la statue fasse quelque effet, il faudrait bien lui donner

Comme le moins cher, 0,90 au minimum. Je ne sais pas ce que cela pourrait coûter en stuc; il ne faudrait pas être surpris qu'une somme de 250 à 300 fût nécessaire, non compris les frais d'emballage et d'expédition.

Je cite ce chiffre un peu au hasard, n'ayant pas sous le yeux du Catalogue récent pouvant donner de points de comparaison . . . .

Il va sans dire que cette somme n'est pas encore réunie, il s'en faut de beaucoup. Depuis hier, j'ai reçu 3 francs; mais, pour que la généralité s'affirme, il faut que les gens voient l'objet. Après la mise en place, nous comblerons facilement, je crois, le déficit.

L'appétit vient au mangeant, dit-on . . . Cette statue ne sera qu'un commencement. Mon intention serait de garnir la nudité des murs à l'aide de 8 statues placées face-à-face

dans la nef. Elles remplaceraient avec avantage ces affres tableauverts posées, défraîchies, presque dans couleur et qui portent des lettres qui furent dorées, les dix commandements de Dieu.

L'exécution de ce projet n'est pas l'affaire d'un jour; mais je pense qu'on y arrivera.

Etant possesseur de 14 sujets du chemin de la croix, format carte-postale (un peu petit par conséquent, mais néanmoins très visible), car les couleurs sont vives), j'ai commandé 14 petits cadres. Bientôt, donc, on sera en mesure de garnir la nudité des murs de la chapelle de Monia. C'est, depuis longtemps, le voeu de l'indigène, eux-mêmes feront les frais du travail. Je fournis seulement les sujets et quelques bâtons de Véra qui ne m'ont rien coûté.

Ces préliminaires sont pour ce venir à clé, une demande d'autorisa-

8

tions pour érectio<sup>n</sup>s du dit chemin de croix. Je ne suis pas encore en mesure d'indiquer la date.

Le contrat avec M. Lerec est passé pour 5 ans sur l'abondance indiquée par la dernière lettre de Mme Grandem (30 avril 24): gratuité pendant 3 ans et, pour les 2 derniers, 2<sup>+</sup> délocalis<sup>z</sup>.

— Vendredi dernier, le Père Hennet m'a fait connaître que le conflit qui a éclaté entre lui et Paul S. s'était aggravé. Mme Grandem fait ce dont il s'agit : une fille de l'école d'Az. que P. aurait fait battre par une day lebant et l'envoyer comme bonne chez M<sup>e</sup> Courrier à H<sup>on</sup>. La fille, ayant eu vent de la chose, a quitté clandestinement Doréac pour se réfugier à l'école d'Az. — Paul aurait envoyé 2 fois des policiers pour la ramener, mais sans résultat. À titre de représaille, S. se vante qu'il enverra le 8<sup>me</sup> sb<sup>d</sup> en prison !... La fille est orpheline et S. (à tort ou à raison) réclame la qualité de tuteure.... Quel imbroglio !

5

D'autre part, les gens de Karagren persistent Day leur attitude frontière et même révoltée à l'égard de S<sup>e</sup>. Dernièrement, pourait-il, il leur aurait fait de, avancer en vue d'un accommodement, puis, voyant le peu de résultat de ses paroles, car qu'en fin de compte par les punitions administratives demandées pour S<sup>e</sup> d'autre exp., il se serait mis en colère et aurait fait reproches, menacer ...

De ce côté là encore, la situation apparaît bien tendue. Souvent que tous ces conflits n'aient pas pour résultat de jeter S. dans le camp adverse !

— J'ai vu plusieurs fois en prison, sur leur demande, les auteurs de l'assassinat de la Carobière (arabe jeté dans un puits par un certain ménage Hermant).

La femme a jadis suivi mon catéchisme (1<sup>re</sup> communion en 1913, retraité pêche prot. Hulot) Mais j'avoue que je ne suis pas sûr du tout de moy ap. élève, d'autant plus que son elle pesant les charges les plus lourdes. Le moins est

à - demeure inconscient et je ne devrais pas du tout soupçonner l'examen mental, si il est demandé par la défense, aboutisse à une déclaration d'insoumission, d'irresponsabilité, tout au moins responsabilité atténuée. - Chose bizarre, le baptême de leur dernier enfant devait avoir lieu le jour de l'Épiphanie, mais les tragiques événements ont tout empêché. Je l'ai quand même baptisé 15 jours plus tard.

H. me demandait qu'à se réconcilier avec le Bon Dieu. L'un et l'autre disent leurs chapelets. Le plus fâcheux, c'est qu'il y a là de pauvres malheureux petits enfants. Ça peut bien que ce crime a causé une stupéfaction générale. - Apres leur transfert à Nouméa, j'engage le S. Roman à les mettre en rapport avec eux, il en sera parfaitement accueilli.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage du profond respect avec lequel j'suis votre très humble et obéissant

B. de Phœnix

feuille trouvée entre lettres du 12 mars 1924  
et 19 mars -.

Note confidentielle : Delphine. PC

- Mauque d'instruktions : chose déjà connue, m'a été confirmée par q.q. un qui a vu une lettre écrite par l'une ou l'autre ; ciblée, paraît-il défaute d'orthographe.

- Beaucoup de pétitions : on est très fier, paraît-il, de sa partie, on s'en vaute dans les magasins, visites, ce qui fait rire les gens et donne une assez pauvre idée de leur jugement moy moins que de leur modéthe ...

Je voulais si le père était noble authentique ; ce qui est avéré, par contre, c'est qu'il était authentique quelqu'un.

- Autre chose qui aurait bien plus de preuve : l'aînée aurait été soupçonnée de manœuvres ayant pour but de déranger un ménage ou même d'amener un divorce. - Mais je dois ajouter en toute loyauté que les preuves manquent ; il n'y aurait que des suspicion, (lettres anonymes adressées au mari et communiquées par celui-ci à sa femme) ; ce n'est de cette dernière que je tiens. L'écriture, accusée n'est pas prouver ... Néanmoins une grande prudence s'impose ... Je me montrerai peu encombrant -



Vicariat Apostolique  
DE LA  
NOUVELLE CALEDONIE

Bourail, le 22 Mai 1924.

Monsieur,

Ce soir à mon retour de tournee, pour ramasser quelques retardataires du devoir pascal, je trouve la lettre de Votre Grandeur en date du 21<sup>er</sup>, plus deux post-scriptum. sur demi-feuilles ainsi que la lettre du P. Murand à titre de document à consulter.

L'exposé du Père Murand est exact. C'est bij la commission dont M. Bastide m'avait chargé pour lui.

— A propos dell. Bastide, gendarme et ff<sup>rs</sup> de brigadier temporairement, qu'il me soit permis d'ouvrir une parenthèse. Au commencement de cette année (1924), j'avi en avec lui un grave dissentiment, que, certes, je n'avais pas cherché. L'opini de

Ma femme légitime (qui me conduisait de cette dernière, pourait-il), il a fait transformer cette séparation en divorce. Désormais libre, civilement s'entend, il a voulu convoler avec une personne d'ici déjà morte, celle Valérie Renouvier, jadis, assez bonne chrétienne. — Dei que j'eus connaissance du projet, je mis tout en œuvre pour le faire rompre, mais hélas, sans résultat. Faute de mieux, j'obtins du moins que la mère de la femme s'abstint d'aller à la mairie donner son consentement. Cette abstention, naturellement, fut emmargée et servit à Venser la morale outragée. J'y j'ignorais, en chaire, quelques allusions que tout le monde comprit.

M. B. n'ignorait rien de tout cela; d'où une certaine animosité à mon égard et, au général contre le clergé à cause de son intransigeance. Car l'un et l'autre furent très mortifiés d'être pris de cérémonie religieuse -- Cette animosité ne le dispose naturellement pas très bien en faveur des ecclésiastiques. Je dois dire, toutefois, qu'il

n'a jamais cessé d'être à mon égard d'une parfaite correcteur expériences. Mais il n'y pense pas moins. Termous la parenthèse. —

J'en reviens au G. Marand et à son conflit avec le fameux Paul - Le garde-marie connaît que c'est un faire un embarras - .

Le Père, après reçu de mon avis, hésita quelque jour sur la conduite à tenir. Bref, il se décida à venir ici afin que nous puissions nous concerter à cet égard. C'est bien sûr (21-5), qu'il est venu me demander l'hospitalité et causer de son affaire.

Après en avoir délibéré, nous convinimes qu'il se présenterait le lendemain, ce matin, par conséquent, au bureau de la brigade pour recevoir, officiellement cette fois, communication de la pièce encaissée du Bureau des affaires indigènes.

J'a ne m'attendais pas méprisé en faisant causer le gendarme (plus qu'il n'aurait voulu peut-être). On invitait le Gén. M. à remettre la fille à Paul qui

la réclamerait.

Le Père répondait au gendarme qu'il s'opposait à ce que Paul enlève la fille de l'école soit par lui, soit par la police, attendu qu'elle y était avec le consentement de ses proches et que Paul, à l'époque avait été régulièrement avisé de cette décision.

Et quoi qu'en dise le gendarme a répondre :

"Et si c'était moi qui venais la réclamer ?"  
"Vous y opposez-vous ?" - Réponse du Dr. Marand : "Oui, je m'y opposerais à moins que vous ne me montriez un ordre écrit des autorités supérieures. Je crois même qu'il a dit : du Gouvernement."

M. Bestide a pris note de déclarations du Père sans autre réflexion, se contentant de dire qu'il se référerait.

La chose en l'état là.

Comme le Capit<sup>n</sup>e Harelle est absent, il est à supposer que les choses traîneront jusqu'à son retour.

- La thèse du Dr. H<sup>d</sup> revient à ce : En vertu des accords actuellement existants



57

entre l'administration et  
l'autorité supérieure ecclésio-  
tique, un enfant (garçon ou fille)  
peut aller de Karopren (circons-  
cription de Houëilou) à Azaren  
Vicariat Apostolique  
DE LA  
NOUVELLE CALÉDONIE (circonscription de Bourail),

bien que les règlements généraux le défendent ;  
et, s'il y est avec l'aspirent de ses parents,  
(au tuteurs), moyennant que le chef ait été  
averti, ce dernier n'ose pas l'en retirer  
contre son gré et celui des parents, ses  
tuteurs.

Et maintenant, que vaut cette thèse,  
sur quoi s'appuie-t-elle ? - J'avoue ne  
pas être assez familiarisé avec le droit  
administratif pour me faire là-dessus une  
conviction.

Je crois aussi que le Père a dit  
au Gendarme que l'acte de fait violent la  
liberté de conscience, attendu que cette fille  
était à l'école d'Azaren pour se préparer  
au baptême et que cette épouventaj ne pouvait  
qu'en avoir lieu sûrement qu'ici.

J'en ai pu causer longue-  
ment avec le Frère Marand dont à cause  
de mon catholicisme ce matin, puis de mon  
départ un peu précipité pour l'ouverture de  
Nîmes en vue des pâques ; il fallait être de  
retour pour le Mois de Marie .

— Tant la connaissance  
de celle Lafayue . Très bon accueil ; n'a  
pas encore fait ses pâques (mais sa sœur  
plus jeune est en règle) . Quelques familles  
n'y ont parlé ; elle est sympathique . Y  
est satisfait quelquefois quelquefois religieux  
aux enfants , leur recommandant de faire leur  
prière etc ...

Veuillez à pieux Monseigneur,  
l'hommage de moy très religieux et profond  
respect en N.-S.

M. de Vassal  
fais ménage — Reunions du dimanche .



Bouail, le 27 Mai 1874.

Vicariat Apostolique

DE LA  
NOUVELLE CALÉDONIE

Monsieur,

À la date du 2 mars, ma  
Cousine de Vaublanc (mon âge, Sept<sup>me</sup>  
1873, au lieu de février) m'enviait une  
aimable lettre pour m'apprendre que  
Roger était arrivé à bon port et me  
remercier de l'avoir accueilli à Bouail.  
D'ay ma réponse, je lui dis, et c'est la  
Vérité, que le meilleur des plaisir a  
été pour moi à qui échut bientôt  
ment possible au bain.

J'ai vu que M. de Crémier était  
parti pour France par le sacrifice; j'  
espérais que les circonstances ne m'auraient  
pas permis de faire sa connaissance et  
de l'entendre de beaucoup de gens ob-

de choses d'Auvergne. Mais le regret  
d'autrui suffit.

- J'ai la lettre de Votre Grandeur  
du 23 moi, elle s'est croisée avec une de  
moi du 22. Depuis cette date, je suis sans  
nouvelle de l'événement.

Votre Grandeur dit (p. 3) : "le P.  
Maurand aurait peut-être dû parler  
devant M. Bastide à Azarey ..."

Mais précisément, à une date antérieure,  
que je ne puis exactement préciser, le P. s'est  
entretenu avec ce gendarme et a refusé de  
laisser porter la fille pour le même raison  
qu'il a répété depuis le 22 C<sup>e</sup> et que j'ai  
fait connaître à Votre Grandeur par une  
lettre de ce même jour.

Il semble qu' l'administration peut  
poursuivre constamment tout ce qui allègue  
faul. Avant, il se disait (faussement) le  
tuteur de la fille, maintenant, il serait  
peut-être (?) Les principes importants sont  
peu à ces fonctionnaires du haut en bas de  
l'échelle. Faul est bien en cour, le deux

Syndics s'appuient ; il s'agit de ne pas le  
contraindre. Il importe le sort d'une pauvre  
fille à tous ces gens de bureaux ?

D'autre part, si le le P., déjà  
d'autorité et même Syren pour caractère,  
va triompher ; pour se venger, il n'est  
pas étonnant qu'il n'inflige aux honnêtes  
catholiques .... jusqu'à ce que ceux-ci, exaspérés,  
ne fassent quelque mauvais coup  
mais le P. dont monté d'abord à la gare à  
bord de patience, ou peut tout redouter.

Je n'ai aucun indice de la chose, il est  
vrai ; aussi n'est-ce qu'une hypothèse au  
cas où P. se montrerait par trop tenace.  
Mais hypothèse moy dénuée de fondement et  
de vraisemblance, si le succède l'enhardis-  
sement.

De quelque côté qu'oy l'envirope, la  
chose est donc assez grave. La Sire a-t-il  
en raiso de s'engager ainsi à faul ? à  
l'autre, d'en décider ; mais au point où  
en sont les choses, un échec serait éd-  
mentable et de conséquences très fâcheuses.

— J'ai enfin trouvé un menuisier pour poser des plafonds et planches de nouveau paroisse — autre que celui qui confectionne portes et tabards — Voici les conditions : 41,50 du m<sup>2</sup>, soit pour 160 m<sup>2</sup> environs : 640 t.

Comme ce prix dépasse celui proposé Votre Grandeur envisageait dans une lettre précédente, je le lui donne pour approbation. Ce menuisier travaille promptement (il est arbe), mais il est un peu lent.

Il ne sembla pas vouloir rebattre.

Votre Grandeur voudra bien me faire connaître sa réponse le plus tôt possible.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon très profond et édifiant respect  
en N.S.

Ch. de Bonne



Vicariat Apostolique  
DE LA  
NOUVELLE CALÉDONIE

+  
Bouail, le 20 Mai 1924.

Monsieur,

Je reçois le pli de votre Grandeur y date du 28 C<sup>t</sup>, inclus une lettre pour le S<sup>r</sup> Huard, que je lui ferai tenir par la première occasion.

As a fait, je crois, l'essentiel; une lettre à hier ou plutôt celle du S. H<sup>d</sup> (et documents annexes) en fait foi.

M. Huelle étant encore absent, aucune décision n'interviendra, sans doute, avant son retour.

Le fait le plus grave à la charge de Paul c'est certainement d'avoir dit qu'il faudrait mettre le S. H<sup>d</sup> en prison. Propos abominable, s'il a été vraiment tel.

A propos de réunions du dimanche (Rameau etc...) à la brigade

de Bourail (auquel le Père le ferait opposé) la lettre de l'abbé du 29<sup>e</sup> remet le chose au point. Le gendarme aurait questionné l'incident sans doute par enviede et esprit de vengeance. Il est peut-être difficile de reproduire les propos exactuellement .... La passion déforme tout. (+)

- Je prendrai des informations à Rome pour les pape, mais nos ambassadeurs sont plus modestes, je crois, en fait destitutus.

Bien reçue la pièce relative à l'érection d'un chemin de croix à Rome.

Comme Vous le dites, Monseigneur, l'œuvre du Dernier du culte entre très difficilement dans la tête de nos européens ; cependant, depuis 7 ou 8 ans, qu'on le rappelle ici, le principe n'est plus discuté et la quête à domicile n'informe plus personne. Seulement, le résultat reste médiocre, très médiocre même. En voici la cause :

a) Le peu d'esprit défais des gens. Lorsqu'

(+) M. B. n'est pas content du prêtre, depuis que j'ai refusé à la pseudo-fiancée la mariage à l'église. Vu modifié de ce refus.

on ne pratique pas, l'importance de cette foire n'apparaît guère, ni son caractère obligatoire -

b) Le manque de fortunes. Bourail est un centre apical, s'il n'y a pas de grande misère, il n'y a pas non plus beaucoup d'argent en circulation -

c) L'extrême dispersion des gens qui font qu'ils atteignent peu de monde, car d'autres le chargent de recueillir le fonds, il est difficile d'arranger le quatre pour soi, en réalité, ce n'est pas pour soi, mais suffi, il semble (+) — D'autres causes encore.

Hier, pour l'ascension, après un mot sur la fête du jour, j'ai insisté sur l'importance du dernier du culte. dès hier au soir, la liste, préparée d'avance, était mise en circulation. C'est tout juste entre l'ascension et la Pentecôte que le fonds dont recueillis. En général, le résultat oscille entre 250 et 300. —

- Sur Dernier courrier, reçu une très aimable lettre de M. de Crémilles.

(+) La liste des affranchis recueillis ne circule pas en dehors du village -

Il peut être à Nouméa le 24 juillet et  
y passer 8 à 10 jours jusqu'au départ de  
l'Antinoë qui nous quitterait le 29  
le premier jour de juillet. Il a donné  
des instructions à M. Puché, agent de la C.I.,  
en vue de lui établir un programme.

Il ajoute que, si les circonstances me  
permettent d'être à Nouméa à cette  
époque, il serait très heureux de m'y  
rencontrer pour cause de divergence et,  
éventuellement, prendre mes commissions.  
Mais que, si ce n'était pas possible, bien  
que ce court de jour soit très chargé d'oc-  
cupations, il s'arrangerait pour aller  
à me voir à Nouméa. "Et il me fit  
d'écrire à M. Puché pour lui faire con-  
naître mes intentions et possibilités....

Voilà qui est certainement très amis-  
able. - Je suppose qu'il me rendra à Nou-  
méa, il faudra donc lui donner rendez-  
vous ici ... Mais, la chose présentant une  
certaine importance à raison de la per-  
leté du personnage, j'envoie la chose à  
Votre grandeur pour décision, à intervalles.

Veuillez agréer, Monsieur, l'ad-  
ressée de mon très profond respect. A. W. W.



Vicariat Apostolique

DE LA  
NOUVELLE CALÉDONIE

+

31

Bouaïl, le 21 mai 1946.

Monsieur,

Je commence par m'excuser  
avant de Vous faire de tant  
écrive et de tellement de travail et de sollicitudes; mais ce  
n'est pas nous qui créons les incidents  
ni qui cherchons les complications; ce  
sont les circonstances qui les imposent.

Si ma missive arabe était  
venue me trouver 1 jour plus tôt, il  
m'eût évitée la présente correspondance.

Il s'est présenté ce matin pour  
me demander si ses conditions étaient  
acceptées. Je lui ai répondu qu'elles  
trouvaient un peu excessives. Il a alors  
consenti à abaisser son prix successivement

à 1<sup>t</sup>, 2<sup>f</sup>, puis à 4<sup>t</sup> du m<sup>2</sup>. Mais il ne peut pas descendre plus bas.

Je crois, Monsieur, qu'il faut accepter ; on ne trouvera pas meilleure marche ; les autres munitions demandent 5<sup>t</sup> pour un tonne de moins. Alors vont embaucher l'arabe à 4<sup>t</sup> ; pour 160<sup>m</sup> ça fera 560 ; il y a aussi la pose des planches (que je n'ai pas prévues dans ma commande ...).

Votre Grandeur ne descend peut-être pas assez contre le grande défauchement du bois livré par la Forêtrière ; beaucoup de lamelles manquent, beaucoup de boutets n'ont pas la profondeur voulue ... ; tous les lamelles ou presque toutes, devront passer à l'établi. Voilà qui prend du temps et double le travail.

Votre Grandeur pense qu'on peut couvrir 20<sup>m</sup><sup>r</sup> par jour. Ce chiffre est contesté par tous ceux à qui j'en ai parlé. Étant donné les défauts du bois, il n'est pas possible, m'a-t-il dit, de couvrir

plus de 4<sup>m</sup><sup>2</sup> par jour, même avec la journée de 10 heures.

Je prie donc Votre Grandeur de Vouloir bien me faire connaître sa réponse et, si il était possible, mercredi soir à huis-clos. Si celle-ci n'était point parvenue à la date sus-mentionnée, je vous demande respectueusement, Monsieur, de me permettre d'interpréter ce silence comme un acquiescement tacite. Dans ce cas, j'embaucherais à 4<sup>t</sup> le m<sup>2</sup>. Mon ouvrier arabe est appelle à Monidon par la mine Ballande pour assurer la montée dell. Lamegrée, l'inférieure, et je ne Voudrai pas le perdre.

— J'ai écrit au R.S. Halbert pour renseignements ; mais ce que nous Voulay, en fait de statut, est tout autre.

— Pour la moto, bûj de objections se présentent : le prix l'abord, même pour une den place ; — puis la question des réparations à-peu-près insoluble

feuille à mettre peut-être  
avec la lettre du 22/5/24

par suite du manque d'ouvriers com-  
petents - ; j'ajoute l'impossibilité pour  
ces voitures de passer partout, dépanneur  
lesquels souvent profonds, s'affronter les  
mauvais chemins ; - enfin, il y a un  
facteur essentiel, l'effet produit : ne sait-  
on pas trop de luxe pour un simple mis-  
sionnaire ? - Ensuite la réponse est  
facile : manque de pâtes, il faut néanmoins  
leur faire, rendre plus rapide leur déplace-  
ments etc.... Néanmoins, l'objectif garde  
une partie de sa force.

Veuillez apres, Monsieur,  
l'homme de mon très profond respect  
et de mes très élevés sentiments, ug  
M. S.

A. de Dhur

### - Estimations diverses -

Pour la statue. Votre frondeur  
parle d'une somme de 800 t... Pour y  
avoir le cœur net, j'ai consulté le catalogue  
de la Maison Vermorel à Aix (cité par l'ami  
du clergé, page 20 de la Convention jaune du  
fascicule du 28 Janvier 1924).

Statue de Ste Jeanne d'Arc en étain  
décoré :

hauteur 0,80 : 45 t  
" 1m : 62 t

A noter que c'est le prix du m<sup>e</sup> de  
janvier quand le livre valait 120 t. -

À supposer qu'il envoie double le frais,  
ce n'aurait jamais qu'un débours de 124 t.  
Dans ce cas, Votre frondeur maintient-elle  
sa Veto ? En ce moment, je ne désire pas  
pousser la souscription, de crainte qu'elle ne  
fasse tout au dernier moment qu'il est sur  
le point de collecter.

- J'ai toujours cru qu'il fallait une  
autorisation pour ériger un chemin de croix.  
Or je ne vois pas que Votre frondeur l'ait  
demandée parce insuperable. —

accordée.

- Confirmation à Bourail. Elle a eu lieu il y a 2 ans en Novembre. Si la chose était compatible avec le programme et emploi du temps de Votre Grandeur, j'préférerais que celle de 1924 ait lieu aussi pour la 1<sup>e</sup> communion. Avantages : 1<sup>o</sup>) les enfants en 1<sup>re</sup> année de catéchisme pourraient être préparés. - 2<sup>o</sup>) C'est pour les familles un embarras et une dépense (à cause de leur peu d'esprit de foi). Pour le missionnaire la difficulté est celle de faire une petite retraite préparatoire et de grouper...

- Le cheval me fatigue - J'sais que le D = me blâme d'en faire. Ses réflexions me sont rapportées par le t<sup>r</sup>. Et cependant ..., s'il me faut garder la Chambre, ma place, semble-t-il, n'est pas ici.

Bouaïd, le 13 Juin 1926.

réclamat l'assassin, épingle, etc... de  
morts froids, aux émeutes d'Amour, d'Alger et  
d'Oran. Même si ce sont des défunts  
étrangers à Montréal, l'assassinat est  
encore un fait dans la ville où il est né.  
Il arrive assez souvent  
que je donne la sépulture à des personnes  
ayant droit à ce que les frais funéraires  
soient supportés par le budget municipal.  
Il semble donc que le père, qui fournit  
soi-même et sa peine, s'impose certains  
frais, soit le droit de faire indemniser  
par la commune. Ainsi fait de ce  
genre tout récent, je desire présenter au  
Président de la commission municipale  
de Bouaïd une demande d'indemnité.

La questi<sup>o</sup>, de principe, me fait tranchée,  
vaudrait pour d'autres cas. Si j'ajout  
le projet de lettre ay question. Il pourroit  
être soumis à quelqu'un de compétent  
pour prendre soy avis et voir s'il ne con-  
tient aucune assertio<sup>o</sup> non fondée.

J'ai lu Day la Jurisprudence  
de l'ami du clergé des choses qui me confirmes  
dans le bien fondé de ma revendicatio<sup>n</sup>. Mais  
en contacte en parille matière n'est  
jamais superflue ni un bon conseil.

- J'ai b*ien* reçu la lettre de  
Votre Grandeur personnelle et aussi  
l'autre destinée au Père Marant. Je  
comptais la porter moi-même à Aza-  
ren, mais la pluie et une bouscasse  
très forte m'y ont empêché. Lelle lui  
parviendra par les soins de la poste.

Il est entamé que le conflit  
avec Paul Dauvergne en un pareil mo-  
ment est malencontreux, parce que la  
nature à le détacher de nous et à le  
rejet en Day le coup protestant. Il faut  
espérer que le conflit au sujet de la fille  
Charlotte n'existant plus (c'est un élément  
de discorde de moins), il arrivera à se  
calmer tout - à - fait et persistera Day  
les bonnes dispositions qu'il commençait  
à montrer. Puissent les fictions un peu  
peinables avec le Dr. M<sup>e</sup> N'adouerai peu - à - peu  
moi ce confié ne pourra que b*ien* suffi-  
samment convaincre un bon descendant du ce  
chef autoritaire et violent.

Le Père Bussay, qui m'a aidé pour  
autre chose, touche aussi ce sujet de Paul  
"pu-Hausmann"; il est travaillé par le.

et le Père n'est pas sans appréhension sur le résultat de toutes ces manigances. Daigne la Providence s'y mêler et nous verrons ce qu'il se passe !

— Depuis longtemps, Omer me demande bien pour catéchisme, l'union du dimanche q'moy absence je trouve es lui un empêcement de plus en plus dévoué et pécieux. N'est aussi convenu qu'il se rendra à Montréal Chaque fois que le S. L. y dira la messe pour le lui servir, desser l'autel et lui rendre quelques petits services. De même, on forme un certain Antoine (fils de Xavier habitant l'île Bell) pour qu'il puisse faire devant à la Foa. — D'abord, je voudrais pouvoir lui faire une faveur, qui ferait, en même temps, un témoignage de satisfaction. — Comme Votre Grandeur se proposait de faire quelque chose au Vœu du cheval de croix et que celui-ci est payé, j'insisterais pour que des intentions généreuses soient transférées à Omer (en forte, au moins).

Veuillez agréer, Monsieur, l'homme de dieu profond respect avec lequel je suis Votre très humble serviteur. H. de Tramont

feuille trouvée juste après la lettre du 13/7/89  
questions diverses -

- 1<sup>e</sup> - (Construction) - Le travail très satisfait du menuisier arabe. Il ne va pas vite mais parait soigné et compétent. La méthode de travail me semble intelligente : avant l'assemblage, tout son bois lui perte entre les mains pour corrections.

Ensuite, le travail d'assemblage va plus vite.

Les portes et balcons avancent aussi tout doucement. Comme l'ouvrier travaille chez lui, la mise en place ne se fera que tout à fait à la fin.

Le plus contrariant c'est que nous n'avons peut-être pas assez de bois. En voici les raisons : 1) D'abord, moy défaut de compétence (Si c'était à recommencer, j'élaborerais plusieurs imparis, bêtises et erreurs) ; 2) puis, lors de la commande, j'ai oublié de prévoir les plinthes, la porte extérieure du grenier, la porte du W. et siège

'la porte de communication) entre la cuisine  
et la p<sup>e</sup> chambre du garçon...; - C) Je  
n'avais pas non plus prévu que les lames  
brevetées n'avaient que 0,13 de leur  
grosseur utile; j'étais comptais sur 0,15; de  
là une erreur qui équivaut à  $\frac{1}{6}$ ; et  
même un peu plus en l'occurrence, il y a quelques  
planches inutilisables, sans parler  
des imprévus pour lesquels il convient de  
prévoir une certaine marge.

— P. Bussot. — Il me confil le débarquement  
au sujet de son chafournier. Alors, j'ai  
me suis mis en rapport avec mes fournisseurs  
de charpente. Ce dernier m'a donné  
des indications que j'ai transmises au  
Père; maintenant, il fait mieux; recon-  
naissant de mes dons pour le catéchisme  
de ses enfants, il offre de le renvoyer à Hennezel  
l'an prochain pour montrer aux gens de là-bas la  
manière d'y prendre. Il me demande

rait lui, tout peut-être se fasse lorsque  
c'est à moi pour du chose en un petit  
cadre auquel je m'attache.

J'ai fait part de ces longues  
dispositions au P. Bussot; le Père dit que  
tout soy monde est épapillé dans le village  
ou occupé à la cueillette du café. Donc,  
c'est évidemment.

— Le P. Bragard m'a invité à la  
retraite de catéchistes qui a lieu chez lui,  
me demandant de donner l'allocution, de  
clôture.... Je ne demande pas mieux,  
mais c'est bien bon, avec ma santé à  
demi ruinée.... Je ne sais que répondre.  
Les grandes randonnées me fatiguent à  
l'extrême; ce ne serait peut-être pas très  
sage....

— Votre Grandmère voulait peut-être  
pas le chauffement de la Bastide transféré  
à Mirecourt. Il est porté bien rejoindre soy

nouvel au poste ; — Le gendarme Del  
est mort subitement lors d'elles ! sans  
perte, sans lacerement. Il était correct  
avec le pâche, mais sur la défensive et ne  
se livrant pas. J'ai essayé de lui faire  
dans le b'g, mais il a toujours... —

— M. Maurice Vauvert (Gendarmerie  
Beyre) a perdu 2 enfants en 1 mois (2 ans et  
moins & un an). Après son 1<sup>er</sup> deuil, il était  
venu au baptême me demander un peu de  
réconfort. Maintenant c'est bien pis. Il a  
perdu son fils dans la résignation, mais  
mais il vit à affreusement martyrisé.  
Votre Grandmère lui adressait un petit  
mot (il m'a plusieurs fois rendu service), cela  
lui paraît insurmontable et une grande peine.

— Je vous remercie pour votre aide  
et je vous prie de me faire savoir si tout va  
bien avec les autres personnes et que  
vous n'avez pas d'autre chose à me faire savoir.

Bourail, le 23 Juin 1921.

Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre de  
Votre Grandeur du 18 Juin et, avant un  
avis, des en plus destiné au Sieur Hurard,  
le dernier en date est desamedi 21 - 6.  
Dimanche 22, à la première heure, j'ai envoyé  
un garçons le porteur où il a reçu.

Cette seconde offensive pour obtenir  
le terrain contigu à la rivière indigène est  
plus inquiétante quela première; et puis, il  
est à craindre que l'administration ne  
cède de queste sorte -- aussi l'moment  
est-il mal choisi pour entrer en conflit  
avec la Brigade; c'est cependant ce qui  
vient d'arriver au Seigneur à propos d'un  
grand garçons de l'école (il a déclaré monstrosité).  
Désigné pour une course de ligne télégraphique

Il a refusé de marcher à l'instigation des Sires. Le gendarme, M. Baudouin, a fait appeler le garçon, l'a quelque peu taillé, mais ne l'a pas frappé ; le Sire a été mis sur la tablette.

J'ai conseillé au S. de se montrer prudent et d'éviter les conflits ; il n'a déjà pas trop bonne presse chez les gendarmes ; qu'il laisse donc le chose d'apaiser en en faisant le mort au moins pendant quelque temps. Il n'a pas assez de doigté -

- M. Bourriau de Houailleur a passé ici le 13 et le 14 juin. Il visite, paraît-il, le presbytère. Sa visite aura-t-elle découvert plusieurs fautes, certaines sont assez visibles. Mais, bien que j'en ai vu ensuite, il est mal à point faire pour de réflexions.

- Je suis confus de n'avoir pas encore remercié Votre Grandeur pour l'ornement que vous attribuez à Bourail. Il est vraiment très bien. - L'ouvrage de Riom ne me négierai plus. J'ai vu, ces derniers temps, un ornement rouge (étoffe

riche donnée par ma belle-sœur, trésorière de l'œuvre) ; un ornement noir ; un voile brûlé ; deux complexe étols doubles, plusieurs poivillons de ciborie, bourse pour bénédiction, gerutures et dessus d'autel etc. qui sont tous garnis le chapelet du Prie-Trayne, du moins une partie des objets.

- J'ai la réponse du S. Halbert sur les objets du cou - d'une statue de Jeanne d'Arc. D'après le catalogue, le modèle que nous voudrions (carton, romain, polychrome de 0,80) coûterait : achat : 230<sup>f</sup>

emballage :  $\frac{4}{255}^f$  ; plus le petit et les doigts à l'ourdisse - en tout, ce devrait au moins 400<sup>f</sup>. Nidemment, 500 à 600<sup>f</sup> nous ne sommes pas encore en mesure.

- J'ai bien trouvé le pli destiné à M et Mme Venard ; ils seront certainement honorés et très touchés. Je le porterai en personne dès que j'en aurai le loisir.

Sur les sujets des fairs funéraires, je traiterai

la question avec le Président de la Commission municipale ; il fera certainement le possible pour m'être agréable ; mais il habite loin d'ici et il me faut attendre une occasion.

— Ah ! Sal est mort miserablement. Pendant la Semaine sainte, à l'occasion d'une restitutio, que j'étais chargé de lui faire, je lui ai parlé de la réfugié, de la confession... mais j'ai bien vu que mes paroles tombaient dans le vide. Il était assisté d'autres personnes qui ont toujours refusé de donner pour le dernier culte. Ça ne lui aura pas porté bonheur.

À propos de restitutio. J'en ai fait demander une autre (40<sup>e</sup>) ; mais celle-ci en plus cette somme a été remise au tiers fait l'accord. J'ai alors songé à renoncer tout à l'autour de la restitutio, mais un Confére Consulat n'est pas de cet avis. Cela me rend perplexe. L'autour du larcin n'est qu'une fortune, mais d'autre part, n'a pas de charges et est très enclin à boire... évidemment, on ne lui doit rien, mais, alors, qu'y faire ? Sal attribuer ? C'est odieux... déplier,

déconseillé par le centre - distribuer en avance, bonnes œuvres ? ---

Un point plus embarrassant c'est le cas (peut-être le seul) de l'obligatio solidaria en matière de restitutio (restitutio in solidum).

Rappelons le principe commun : quand une injustice, un dommage a été commis par plusieurs appartenant et qu'il y a eu assistance mutuelle, les damnificaires importants sont tenus, ~~chacun~~ à défaut de leurs complices, à rétribuer ou réparer la totalité du dommage injustement causé ; sauf recours (assez illusoire en pareil cas) contre les complices du vol, délaissante --

Il en résulte souvent que le moins malhonnête de la bande se trouve en peine d'une obligatio énorme et disproportionnée, par suite du refus des coauteurs du méfait de réparer ou restituer avec lui.

Il peut arriver que la partie qui l'a eue à la mansuete frauduleuse soit assez peu importante et son profit personnel insuffisant.

Le pareil cas, le contrainte  
à restituer in solidum, c'est à d. de se choi-  
ger seul de rendre la totalité de ce qui  
fut pris pour compenser le dommage et soy  
entier, c'est s'exposer à un refus indigne  
de sa part, pour le plus grand dommage de  
soy même et aux autres profit pour la  
partie lésée.

Le pareil cas, pour éviter un  
plus grand mal, voici la ligne de conduite  
à laquelle je me tiens : je me contente,  
faute de pouvoir obtenir mieux, d'imposer  
au délinquant restituto (ou réparation) à  
peu près équivalente au profit personnel  
qui il a retenu de la chose.

Sous ces limites, l'obligation est  
comprise et généralement acceptée. Au  
surplus, les moralistes (récents surtout) ont  
tendance à résoudre ce cas d'une façon plus  
bénéfique que les anciens. Goujet lui-même,  
qui n'est pas suspect de laxisme, parle soy  
cesens.

D'où, je ne pense pas que

la ligne de conduite adoptée soit bla-  
mable. En ten pense votre Grandeur ?

### - Construction. —

Ali, le menuisier arabe, a acheté la  
pose de plancher, il va se mettre aux pla-  
fond. Sur jalouse de métier, il critique  
tout ce qui a travaillé avant lui,  
tudant la charpente et menuiserie.  
Enfin, visiblement, il faut faire la pose  
de l'aggravation.

Cependant pour 2 points, il me  
semble avoir raison :

- 1<sup>e</sup> - Ce qui concerne les arbalétriers  
de Vérandoh. Cela ne sont pas malaisé,  
mais tenus par un simple feuillant. Ce  
n'a toujours pas été suffisant. Je l'ai  
fait observer à Ch., mais ce dernier n'y  
fit jamais qu'à sa tête. — on va placer  
de solides équerres qui le consolideront.

- 2<sup>e</sup> - L'autre critique concerne les  
panneaux en briques des chambres, tant  
au moins ceux de Vérandoh, car pour

Ce qui'est des cloisons <sup>intérieures entre les chambres</sup>  
entre elles <sup>intérieures entre les chambres</sup>, il n'y a  
pas lieu.

Ali p' tient que les panneaux  
de briques des chambres (ceux qui donnent sur  
le veranda) sont au moins) n'ont pas  
capables, dans leur état actuel, de résister  
à un fort coup de vent. En conséquence,  
il me conseille de les consolider par  
des planches clouées sur les montants et  
qui formeraient l'assemblage. Ci-joint  
figure. — En'en pense Votre Grandeur?

Cette dernière critique lui pourra-  
telle foudre? Le moyen préconisé lui  
semble-t-il suffisant? ... Y aurait  
il quelque autre chose à faire?

A noter que les briques sont fermes,  
aperçue le montants par des pointes, tous les  
2 ou 3 rangs.

Cette opération aurait aussi l'avan-  
tage de boucher les fissures qui se forment  
entre montants et briques et qui ne pourront  
que s'accentuer.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage  
de mon très profond respect et religieux dévoue-  
ment en Votre

Troncée entre la lettre du 30/5/24  
et celle du 1-7-24  
du même P. de Thunf.  
Monsieur,

Reflexion faite, j'ai écrit  
à M. de Crémiers, à Sydney, pour lui  
dire que sa lettre m'a fait grand plaisir  
et lui proposer le voyage de Barmal.  
Je lui offre, au même temps, l'hospitalité  
de la table et celle de la nuit. Il vaut  
mieux qu'il vienne ici, il sera par lui  
même et pourra donner plus de détails  
à ma famille.

Nous sommes allies. Voici quel-  
que temps, un de mes cousins a épousé la  
Cousine germaine\*. Je lui appelle  
cette particularité dans ma lettre.

Humble respect.

M. de Thunf

\* Le mariage s'est fait depuis  
le départ de France.

Bourail, le 1<sup>er</sup> juillet 1924.

Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint :

- 1<sup>e</sup> — la feuille de pouvoir en vue de l'érection d'un chemin de croix à l'omniprécieux Jésus-Christ à l'entrée de l'église de l'Assomption de Bourail.
  - 2<sup>e</sup> — le procès-verbal de cette même érection, dont je garde le double pour verser aux archives de la Mairie locale.
  - 3<sup>e</sup> — Je joins à ce pièce une demande de dispense de mariage (consanguinité du 2<sup>e</sup> degré) attestant le 1<sup>er</sup> : son élé et mèce).
- Cette Marguerite Campat ou Gastoldi est la fille du Gastoldi assassiné, il y a 3 ans, par Victor Trouvier. Les parents vivent en concubinage comme un bras

de malheurs qui visent "more peccatum" dans une puissance révoltante. On a le cœur percé de douleur en voyant tant d'énormes scandales. On va réhabiliter le plus quel'on peut de ces unions irrégulières ; mais, hélas ! il y a quantité de cas où on ne peut rien.

— Le Docteur Marand m'enviait, le 27 juillet, qu'il avait des espoirs pour la question du terrains demandé par Hardy soit à titre de lot gratuit, soit à titre de location : lettre de demande et mandat destiné à payer la dite location lui auraient été retourné par le Domaine Bay autre explication. Il paraît que, faute de l'accord fait à sa demande, il aurait écrit de nouveau. Souhaitons que cette seconde démarche ait les succès de la première.

Mouvement de Crémiers est

venu me voir. Arrivé ici par l'auto le Vendredi (27 juillet), il a repassé Houïden le lendemain, dimanche, par l'auto de service. A Houïden, M. Larague devait le prendre pour le conduire à la mine et ensuite le ramener à Roumela.

Il fut fort aimable.

Conformément aux instructions de Notre Grandeur, je lui ai parlé de la messe et du service religieux à bord des piquebots de l'Etapeur. Il m'a dit que, récemment, les capitaines des navires avaient reçu des ordres dans le but de faciliter aux pêcheurs l'exercice (soit public soit privé) du culte. Mais il ne m'a pas caché que la politique l'apportait sur les directives de la Compagnie. L'Etat, en effet, exerce un contrôle financier assez étroit et il en profite pour se mêler de beaucoup d'autres questions....

Au surplus, j'ai insinué à  
M. de L. qu'une visite de lui à l'heure  
serait la bienvenue. Je pense donc,  
Monsieur, que vous aurez prochainement  
occasion de le voir.

Veuillez apres, Monsieur,  
l'expression de mon très profond respect  
et assuré dévouement en V. S.

b. de Phuot

Les unions (en projet ou autre-  
ment) de Japonais avec des européennes  
me causent beaucoup de souci. Comment  
établir leur état libre (*in ordine ad matr-  
monium*), puisqu'il s'agit de deux habitants  
un pays éloigné, langue et usages différents ? De  
plusieurs cas de concubinage que j'prévois  
devoir aller se multipliant...

Établir un questionnaire en  
peu viscéral... l'âge de leur ar-  
rivée en H. C. etc.

Bourail, le 5 juillet 1924.

Monsieur,

J'ai bien reçu de votre  
Gendre successivement : 1<sup>e</sup>) une lettre  
du 1<sup>er</sup> juillet avec un pli inclus pour le P.  
Marie, le dernier à lui parvenir hier  
par une occasion ; 2<sup>e</sup>) une autre du 3<sup>er</sup>  
à moi personnellement avec l'espouse de  
marie (Campot - Gastaldo) et une question-  
naire à addresser aux japonais en vue  
du mariage. Je l'étudierai.

A propos de M. A.O., c'est un  
vrai coup de théâtre. Ainsi, tout ce qu'elle  
a débité contre X. sous la forme du sermon,  
tout cela ne serait que calomnie. J'en  
suis tout abasourdi. Si vraiment M. A.  
a menti, l'innocence de X. était démon-  
trée. Quant à moi, quel poix demain !

Il y a un autre point qui attire l'attention, c'est soy attitude vis-à-vis de Jacob, son mari. Voilà brij 6 mois qu'elle l'a abandonné. J. a écrit à deux reprises (P. de Ch. Secrétaire) au chef de S. Louis pour demander à H. A. de reprendre la Vie communale ; je sais, d'autre part (par Fidéli) que les lettres dont parvient à leur adresse

à R., ni le chef, ni H. A. n'ont répondu.

Si elle a des raisons de ne pas revenir ou de différer soy retour à Homécia, qu'elle le fasse Comme ça ; si elle n'en a pas, son cas devient très grave : on ne se jure pas ainsi du mariage et des engagements qu'il impose.

— La lettre de V. Grondene au P. M<sup>o</sup>, dont j'ai pris connaissance, donne de bonnes nouvelles. Après bien de tergiversations, Douka de décide donc à emmener ses fils chez le S. Burro, c'est un échec pour accueille les enfants qu'il envie que de les voir aller chez les protestants. — Etant le com-

bat l'attitude des chefs qui, pour prouver soy doute, ont pour ostensiblement à la processus de la Fête-Dieu. — D'autre envoi à l'entrée du fils de Douka à l'école de Nindbia, je ne sais trop comment le 8<sup>e</sup> M<sup>o</sup> va prendre la chose ; il paraît assez à cheval sur ses droits et désire beaucoup que les enfants de K. soient dans soy école. Je déclare que ~~des~~ <sup>que</sup> ~~les~~ <sup>les</sup> protestants ~~soy~~ <sup>soy</sup> Dieu, cela est légitime et, en soi, il n'a pas tort.

— Le S<sup>e</sup> Burro, lui, envisage le chose sous un angle un peu différent ; brij qu'il ne désire pas abandonner soy école au détriment de celle d'Ajoum et qu'il n'a rien fait pour amener ce résultat, il se place au point de vue de nécessités et possibilités. Sans doute, convient-il, Paul a tort, ses préventions contre le S. H. sont passionnées, injustes ; mais, comme, brièvement, soy ne peut pas modifier soy attitude, mieux vaut que la mission de Nindbia

fidant (dès lors l'intermédiaire) de deux, j'étais  
bien à même d'apprécier les points de vue  
différents. - Au fond, le S.H<sup>2</sup> courrait qu'il  
ne peut faire autrement, mais il souffre  
de ce qu'il considère comme une atteinte à  
ses droits. --- Le détachement de Bœrcé, invi-  
table cependant, devait lui <sup>mais pas de Karaga</sup> causer aussi un  
peu de peine. - Il faudra bien qu'il en prenne  
son parti. J'espère que la cause ne tondra pas  
à l'imposture sur le sentiment.

— Le dernier communiqué espagnol  
m'a apporté une bonne lettre de Roger de  
V<sup>e</sup>. La perspective de rester dans quelque  
poste, au lieu de courir les mers lointaines,  
ne l'enchantait guère. Il trouve cela pesant.

M. de Crémiers a remarqué qu'il n'était  
pas du tout mondain; dans le résumé, il  
s'isole et ne danse pas. Ce n'est pas qu'il lui  
en fasse grief, bien au contraire. — Transig  
de plusieurs alliances de famille, dont 2 toutes  
récentes, nous nous sommes débûlé de nous  
à l'aide, M. de C. et moi. La conversation

5

fut des plus cordiales; il semblait que  
nous nous fussions toujours connus.  
Néanmoins, ce n'était plus cette bonne  
simplicité de Roger. Il faut tenir compte  
de l'âge, de la situation plus en vue etc...

Il a tenu à photographier l'ancien  
presbytère avec le missionnaire de Bonsuil  
au 1<sup>er</sup> plan "pour animé le tableau."   
Après quoi, nous descendîmes à l'église et il  
assista pieusement à la cérémonie: bénédiction  
et acte de réparation, car c'était le  
jour de la fête du 1<sup>er</sup> - juillet.

Le 20 juin, je suis venu tout le jour  
prisonnier à Nîmes, bloqué par le mauvais  
temps, le débordement de rivière etc...  
La Nîmes n'a été dégagée le soir du 1<sup>er</sup> juil-  
let que vers 15<sup>h</sup>.

Brisis fait, je me suis rendu à Béziers  
pour une réhabilitation de mariage et 3 fois  
la cérémonie s'est trouvée impossible. J'y  
appeler les intéressés à Bœrcé.

retournerai lundi (si je puis). Pour ces  
voyages me taute.

- Le Sacré Régis avance, en la repétant,  
la pénitie de missionnaire et aussi de  
l'É. du T.O.R.M. (situation) pénible et préjudi-  
ciable au bien des âmes.

- La plafond du nouveau presbytère  
s'achève ; les sabots et portes avancent  
aussi ; pour la pose, on mettra tout une  
fois. Les planches sont très bien faits, ali  
est un artiste ; on vient voir son travail,  
les gens lui adressent des compliments et  
lui se renvoie.

- Il faudra aussi envisager la  
clôture supportée en partie par rails vissés  
dans la maçonnerie, là où le mur est sur  
ces du sol, en partie, par des patins de  
gaïac. Et moins que V. Grandem ne  
préfère des pilotis en briques. Ce serait plus  
décoratif, mais aussi plus cher. Et comment  
auriez-vous une mure ?

Une autre question à poser :  
Aménagement de la future école et répa-  
rations (échelle endommagée, sablière à  
changer... etc...), mobilier scolaire....

Aussi serais-je très aise que  
Votre Grandem puisse faire ici-bientôt  
une visite d'appartition. On réglerait  
sur place une foule de détails qui ne  
peuvent l'être que laborieusement par  
correspondance.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hom-  
mage du profond respect avec lequel je  
suis votre très humble

H. de Bressy

Mardi 9, retraite du mois, qui  
n'a pas avoir lieu le 2. S. S. Grasse dépose,  
Mardi s'annoncent. C'est beaucoup  
de l'irruption pour le confesseur, un peu  
ouïeuse (?) pour Bé... c'est un point de  
méritante à observer pour plusieurs raisons.  
mais fort utile.



Vicariat Apostolique

DE LA  
NOUVELLE CALEDONIE

Bouaïé, le 11 juillet 1924.

Monsieur,

J'ai la lettre de Votre Grandeur du 8<sup>me</sup>. Elle voudra bien trouver inclus une dispense de mariage déjà ancienne, avec, en mariage, mention de ce dernier. Il n'a pas fallu moins de 4 ans pour en venir à bout à cause des tangueratios du peïey et de plusieurs manquements à la parole donnée.

J'ai bien parlé à H. de C. d'une visite à faire à l'évêché; aussi, ma surprise est-elle grande d'apprendre qu'il ne s'est pas encore présenté. Peut-être Votre Grandeur pourrait-elle lui rappeler sa promesse, en lui fixant un rendez-vous pour ne pas le manquer.

Il est évidemment chrétien; outre les preuves déjà fournies, je citerai l'aven qu'il m'a fait au sujet de la retraite des dommages pendant la semaine sainte; il s'est fait

un peu de devoir d'y assister les 3 derniers jours, car, au début de la semaine, il était absent. Tantefois, comme il est parisien, le plus, expérience, dont un peu mondaines. Je dois dire que, vis-à-vis de moi, la glace me fois rompue, il a laissé toute pose et s'est montré simple et cordial.

Le Père Lombière me demande d'acheter l'harmonium de Pal pour la nouvelle église de Port-Vila. Il vaut jusqu'à 2000<sup>f</sup>; à ce prix, il n'aure pas de concurrent. Mais je ne puis, en conscience, conclure le marché sans examen préalable. Pal étant fort peu coûteux, l'instrument a donc pu souffrir; il faut dérendre compte de ses jeux, tout au moins, sont en bon état. Si il est possible d'éviter l'enchère, qui a toujours lieu un dimanche et à l'heure de la messe, je tâcherai. Je constate en toucher un mot à M. Gaudre, chargé de l'inventaire et de toute la liquidation.

- Rien à comprendre à M. B.D. et à ses politiques. Si elle a dit la vérité (en y

joignant le serment), pourquoi cette reticulation? Une si elle a, au contraire, colonie<sup>la réparation suprême sera de faire... folger un temple</sup>, la réparation est bien insuffisante. Il y a tout à humble excuse à faire... un crime et que croire?... Cette nouvelle attitude ne serait-elle pas une faute de plus, commandée par la crainte, l'intérêt, la politique, que fais-je? Étant donnée "la moralité" du sujet en question, toutes les conjectures et hypothèses sont possibles... Aussi, en ce qui me concerne, j'en suis que suspendre mon jugement.

- Nouveau presbytère. — Si on se décide pour les supports en briques (hauteur maxima: 1<sup>m</sup> 15; minima: 0,80), il ne sera pas difficile de trouver un menuisier. Les caillols, après une couche de peinture, ne feront pas trop mal non plus. Si on adopte le colonnette, restera-t-il pas prudent de leur donner une armature intérieure en fer? Réponse J.V.P. 9.9

Une autre chose indispensable, c'est un caniveau bétonné le long de la maison, côté de la montagne. Comme, sur cette

face, les trous d'aératioz sont en griveaux  
du sol, la cage de pluie pénètre par là et  
maintient une fâcheuse humidité.

Oui, la meilleure date, say conteste,  
pour la Confirmation, c'est celle dela com-  
munion solennelle. La cérémonie ne sera  
que plus belle et les familles préfèrent.

Des rails, dont je dispose  
encore, dont un reliquat du lot B<sup>de</sup> ci-dessé  
pour l'atelier. Le gars qui le matériel m'a  
déclaré que cette ferraille était sans valeur  
et refuse de la reprendre.

Je termine en faisant des voeux  
pour l'honoré voyage de Votre Grandeur  
et les fruits de sa tournée. J'y penserai au 1<sup>er</sup>  
autel et au J. breviaire. — Veuillez accepter,  
Monsieur, l'hommage de mon très profond  
respect et religieux dévouement en H.S.

S. de Phu

P.S. Mon atelier ne tient plus; ce me  
gêne considérablement soit pour parler, plus  
encore pour manger. Ces instruments sont  
très fragiles. — Voir à Né

+  
Sommié, le 14 - 7-1924.

Monsieur,

Une misaventure survenue  
aux deux catéchistes de Sommié, Omer  
Vital et Pierre Simon, m'ouvre les yeux  
sur ma négligence.

J'ai bien des feuilles pour caté-  
chiste, mais les titulaires en leur sont  
moins au sujet n'exercent plus pas-  
sante de changement de résidence.

Je vous prie donc, Monsieur,  
de vouloir bien faire le nécessaire  
pour que ces deux catéchistes soient  
pouvus de la pièce qui facilitera  
leurs déplacements éventuels.

En effet, Omer et Pierre, ayant  
demandé à M. Bastide, Syndic de Moindou,

l'autorisation de se rendre à Poya pour la retraite, ce dernier, nous content de nous opposer un refus, y a ajouté des menaces en cas de désobéissance. Il y a, dans ce procédé, la peur de l'opposition hostile. Ne sait-ce pas le souvenir des manœuvres religieuses manquées qui continue de l'égarer ?

Levi qu'il en soit, il faut mettre les catéchistes à l'abri de l'arbitraire de ce syndic autoritaire et zélémeux.

La lettre à laquelle Onier fait allusion, dans sa lettre personnelle qu'il m'écrit, n'est pas de moi, mais de quelqu'un ayant de l'influence sur M. B. —

Sachant votre grandeur sur son dépouillement, je me hâte un peu.

Autrement, j'aurais pu attendre une autre occasion.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage du profond respect avec lequel je suis votre très humble et dévoué

A. de Obigny

Catéchiste de Montréal —

1<sup>o</sup> — Omer Vital, âgé de 35 ans environ, marié, demeurant à Montréal puis Montréal —

2<sup>o</sup> — Pierre Limoy, même âge, également marié, demeurant audit lieu. —



Bouaïl, le 21 Septembre 1901.

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monsignore,

Peut-être Votre Grandeur a-t-elle éprouvé quelque surprise de ne pas me voir lors du passage du S. Louis à Bouaïl, le 15 Septembre au soir. Cette absence, s'explique par les motifs suivants.

Je présumais bien le passage de Votre Grandeur, mais j'en n'en avais pas la certitude. De plus, le jour était assez mal choisi et l'heure plutôt incommode; ay m'a dit aussi quela boule était très forte; j'en suis d'autant moins surpris que le vent soufflait certain - là, avec violence. Bref, la chose présentait de réelles difficultés. Aussi, Votre Grandeur n'a-t-elle pas dû être surprise et encore moins prendre cette absence pour

un manque d'énergie.

D'autant plus que ma santé n'est pas bonne ; le mois dernier, ces malheureuses coliques hépatiques dont j'eusse vaincu me tourmenter, elles m'ont même retenu au lit le dimanche 3 octobre.

Je vous rassure pourtant bien à Votre Grandeur que le nouveau presbytère est complètement acheté, mais non, bien qu'il manque peu de choses : toutes les portes sont en place et aussi le tabouret, sauf 4 qui restent encore à faire ; puis, la pose des vitres et la peinture à l'huile. Le blanchissage à la chaux et l'intérieur et l'intérieur est terminé ; mais la moitié d'œuvre est si capricieuse et si lente, avec de telles exigences de toute nature, qu'on en est réduit à faire de nombreux actes de patience.

Les voûtements ronds soutenant les fils de fer de clôture sont aussi en place ; mais je n'ai pas encore les

poteaux pour faire d'embrasser du côté de la montagne. C'est d'ailleurs un travail qui ne peut achever après installation.

Ne connaissant pas encore très explicitement les intentions de Votre Grandeur au sujet du <sup>vieux</sup> presbytère et de son appréciation à sa future destination, je vous demande des instructions.

Si ce soit fait apte à ce travail ; en ce qui concerne la charpente et menuiserie, surtout, il est très adroit et ingénieux. Mais quelques compléments, que j'en ai adressés à l'abbé Sévignacq, l'ont prisé et il émet des protestations inadmissibles. Il se croit peut-être nécessaire, il faut lui enlever cette pensée. S'il le montrait raisonnable, je crois qu'il devrait le plus capable.

Je ne sais si Votre Grandeur connaît la date de votre <sup>2</sup> communion. Si Votre Grandeur veut bien, celerait pour le 23 novembre. Laissons entières

déjà manifestée par elle, la confirmation devrait donner ce même jour. Il faut espérer que rien ne s'y opposera.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'expression de très profond respect avec  
lequel je suis Votre très humble et  
obéissant -

M. de Thun



Vicariat Apostolique

DE LA  
Nouvelle Calédonie

Bouaïé, le 26 - 9 - 1934.

Monsieur,

Je réponds à la lettre de  
Votre Grandeur en date du 23 - 9.  
A cause de la difficulté de  
correspondre avec Elle et de lui  
commettre la date de la confirmation,  
j'avais pensé la mettre au dimanche  
23 novembre, quitte à sacrifier pour  
approbation.

J'avais donc écrit dans ce sens  
au Père Doitanc (prieur à l'abbaye de la  
Musique), qui a accepté de décaler la retraite ;  
il est aussi retenu pour la cérémonie. Si il avait  
été convenu que la cérémonie de l'ordre  
serait pour le 16 Novembre et celle de  
Bouaïé pour le dimanche suivant. Mais,  
comme il n'y a rien de définitif, on pourrait  
peut-être alterner ces dates. Impossible

par exemple, de remettre au 30 Novembre, ce  
dont le coursse ici (le second de l'année).

Ce n'est pas sans intérêt que  
j'aurai choisi de préférence le 23. Cette  
année, à cause de la grippe, de la coqueluche  
et autres épidémies, le catéchisme a été  
très irrégulièrement fréquenté. Tutt, toutes,  
chose, je sais d'ailleurs et moyennant  
l'expériment de Votre Grandeur, j'aurais  
peut-être révélé pour gagner une semaine.

Eussi qu'il en soit, Veillez, Houssi-  
gneur, me faire connaître la date que  
vous aurez choisie de variété, après que  
je puisse l'annoncer.

— S'il faut ajourner l'au-  
vertue de l'école, ce sera un contretemps  
bien pénible et une déception pour le  
public. Outre le très moral résultant de  
l'œuvre, je me réjouissons à la perspective  
d'être un peu aidé dans certains besoins  
matériels : lame de l'église, entretien du  
lieu et des ornements, décoration des autels,  
etc. etc. ... Tant d'espoirs, hélas!

ajourne'. Cette école fait comme un  
mirage, c'est à dire demander si elle  
existera jamais. Cependant, le temps  
travaille contre nous. Ce sont les anciens  
qui apprécient l'éducation chrétienne,  
quand ils auront disparu, il y aura forcément  
moins de sympathie.

— La distribution actuelle  
pourroit être maintenue au moins  
provisoirement. Au sujet des réparations,  
Voici ce qu'il y aurait à envisager :

— 1<sup>e</sup> — Le maçon devra passer partout  
pour réparer les petits dégradations et bien-  
cher l'ensemble de bâtimens au dedans et  
au dehors ; un coup de peinture aux bai-  
series.

— 2<sup>e</sup> — Il y a de gouttières à la jonction de  
bâtimen et de la veranda dans la  
grande salle nord-ouest (côté de l'autre) ;  
peut-il se faire - t-il changer quelques  
lônes, voire même la table qui doit  
être bien endommagée par environs 10m.

— 3<sup>e</sup> — Cuisine : les murs sont bruts,

à l'intérieur, il faudrait creper. J'ai depuis remarqué une lésion importante; il faudrait consolider soit au moyen d'un contrefort en macommerie, moyag dispendieux, soit en chainants.

- 4<sup>e</sup> - Sur 2 faces, la citance a les bâtons et fuit; d'un côté, il faudrait refaire entièrement; de l'autre, envoier sur le deux tiers de la hauteur.

- 5<sup>e</sup> - Tant pour faire de la place que par mesure de consolidation, on pourrait couper en planches ou en clauis briques les deux angles nord-est et nord-ouest.

- 6<sup>e</sup> - Le passage est très défectueux; néanmoins l'urgence de sa réfection ne s'impose pas. -

— Passons maintenant au nouveau presbytère. Il pourrait être le lit le jour de la 1<sup>e</sup> communion, et nel'occuperaient qu'en suite; à moins que Votre Grandeur ne préfère y loger.

Il y a une amélioration que j'aurais à cœur, c'est le plafonnage

F

de Vianaoh? Tant dans la partie découverte que dans la partie des angles. Ce serait une bonne mesure soit pour le Vicariat Apostolique, soit pour la solidité, soit pour le coup d'œil, Nouvelle Calédonie soit pour l'agrement, la chaleur serait atténuée.

On trouverait ici du bois couvorable à 7<sup>t</sup> 50 le m<sup>2</sup>, rendu, mais bois non bouveté ni poli et nécessitant de plus des couvre-joints.

Sur le côté qui regarde l'église, on garnirait sur toute la longueur, soit 19<sup>m</sup>; de l'autre côté, on pourrait ne garnir que dans la partie découverte, car les pièces des angles seront, l'une un débaras, l'autre une chambre de domestique (pour l'indigène et le monde qui l'accompagne à chaque instant). -- A moins que Votre Grandeur ne préfère tout plafonner, car on ne sait pas ce que réserve l'avenir.

Ensuite qu'il en soit, je me place dans la 1<sup>e</sup> hypothèse.

Superficie :  $19^{\frac{m}{2}} + 12 = 31 \times 2^{\frac{m}{2}} 55 = 79^{\frac{m^2}{2}} 05$ .  
Soit :  $80^{\frac{m^2}{2}} \times 7^{\frac{t}{2}}, 50 = 600^{\frac{t}{2}}$ .

je calcule juste pour les bois, car on

en commandant bie<sup>j</sup> de dimensions, en pour  
éviter les pertes.

A prévoir en plus : dessafe des bois, polissage  
d'une face, faces, j'ouvre porc de  
couvre-joints, peinture sur, au moins,  
blanchissons à la chaux, ce qui suffisait,  
serait économique et empêcherait le polis-  
sage des planches.

J'en ai présenté personne pour ce  
travail - Il serait fort capable de le mener  
à bie<sup>j</sup>, mais les exigences dépassent les bornes.  
A cause de cela, je suis fatigué de lui.

Votre Grandeur voudra bien  
examiner toutes choses et me faire connaître  
ses intentions.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de mon très profond respect  
et très religieux dévouement en N. S.

H. de Buvot



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Bouail, le 3 octobre 1904.

Monsieur,

Puisque Votre Grandeur n'y  
fait aucune objection, la date de la  
Communion solennelle et confirmation  
sera pour le 23 Novembre. Je vais l'an-  
noncer officiellement.

Votre Grandeur trouvera plus  
loin le devis des dépenses pour plafonnage  
des 2 Verandahs.

Une chose paraît vous avoir  
échappé, Monsieur. Les arbalestiers sont  
trop distants (2 m<sup>es</sup> 70) ; avec une portée  
semblable, le plafond flétrirait, ce  
qui serait disgracieux. D'où nécessité de  
placer des pièces d'appui entre les  
arbalestiers, de manière à doubler ceux-ci ;  
la portée resterait plus, alors, que de

$$\frac{2,70}{2} = 1 \frac{1}{2} \text{ francs.}$$

Ce seraient 14 pièces à placer, 7 pour chaque Vérandah. J'en lebois.

Une Votre Grandeur veuille bien se reporter à la feuille jointe à cette lettre et Elle verra que le prix de revient du plafonnage des 2 Vérandahs serait de £. 052<sup>t</sup>, 40. — Nous sommes loin de l'estimation de Votre Grandeur qui n'est que 117<sup>t</sup>; en réalité, presque le double.

Dans de pareilles conditions, je me demande s'il n'y aurait pas lieu de renoncer à ce travail trop dispendieux.

— Une autre chose qui s'impose tout au moins au point de vue de l'ethélique, c'est le coffrage de la partie qui soutient les solives du plafond et qui court d'un bout à l'autre du bâtiment. Le prix de revient serait de 216<sup>t</sup>, dont compris, bois et pose, mais non la peinture.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me dire ce que vous pensez de tout cela. Je m'ajoute qu'une réflexion.

Comme le bâti est encore dans la forêt, si on veut le travail fini pour la bénédiction du presbytère, il n'y a pas un instant à perdre.

— A moins qu'on ne contente de plafonner 2 pièces d'angle, la refectorie et la grande chambre qui lui répond; on aura alors 4 pièces d'angles, sans revêtir la partie libre et ouverte des Vérandahs. .... Je vous sais —

— Je passe maintenant à un sujet tout différent; je vous en écris, Monsieur, à la requête du Frère Maraud.

Il est de notoriété publique que Barthélémy est malheureusement porté à la boisson. Je le connais depuis 11 ans et, nombre de fois, j'ai été à même de me renseigner compte par une expérience personnelle.

Malgré les nombreux avis qui lui ont été donnés, il n'y a point d'amendement. A preuve deux faits récents: le 18 Septembre, il était trouvé en état d'abriété complète et dans la nuit du 20 au 21, deux jours après, par

Conseil, il récidivait. Mais seulement il a pu jusqu'à perte de connaissance, mais encore, le deuxième fois, il a fait boire les grands garçons de l'école et tous ont été témoins. Du scandale.

Le P. Huard, à la suite de ces faits plus que regrettables, lui a adressé une mercureuse bij' Dentie, il l'avait écrite. Cet avadissement, modéré dans la forme et bien modéré pour le fonds, n'a pas dû produire quelque effet, mais celui-ci sera-t-il durable ? Je ne pense pas, cette passion est trop forte, l'habitude trop ancienne.

Le Docteur m'a prié de demander à Votre Grandeur quelle sanction s'impose à la première incartade et si il ne devrait pas se séparer définitivement de B. - Avec un pareil maître, l'école des garçons n'apportera rien qu'un péril de voyous, de voleurs. Est-ce cela que nous cherchons ? Nous cherchons à s'illusionner.

Veuillez apaiser, Monseigneur, l'homme de moy très profond respect et auquel désirent en N. S.      M. de Blanquet

trouvé après la lettre du P. de Thuret  
Devis pour plafonnage des deux virandohs du 3 oct-24

— observations préliminaires —

1<sup>o</sup>) Nous serons obligés de calculer la largeur des virandohs moy à 2<sup>m</sup> 15, mais à 2<sup>m</sup> 60 pour pouvoir couvrir le bord de la sablière ; autrement, il y aurait des trous et ce ne serait pas propre.

2<sup>o</sup>) On emploierait des planches de 0,20 ( $\times 0,02$ ) comme perte sur la largeur, pour dessus, bancher, il faut prévoir 0,025 ou 0,030<sup>m</sup>.

Donc 0,20 - 0,03 = 0,17. Il n'en reste plus de la surface utile par planche que 0,17<sup>m</sup>.

La largeur à couvrir étant de 2<sup>m</sup> 60, 15 planches seraient insuffisantes ; il faut aller à 16.

Soit achat en mètres superficiels

$$38 \times 16 \times 0,20 = 121 \frac{m^2}{,60} .$$

Z. S. V. P.

— Prix de revient —

1°) achat bois :  $121 \text{ m}^2 \times 7,50 = 912,00$

2°) Pose de 14 arboétaires en plan  
à raison de  $25^+$  la pièce :  
 $25 \times 14 = 350,00$

3°) Pose du plafond c. à dic :  
dissipe des bois, corniche, plis-  
sage sur une  $\text{ft}$  face, mise en  
place ; soit :

$$38 \text{ m}^2 \times 2,60 = 98,80 \times 8 = 790,40$$

Total : 2.052,40

Je trouve qu'il est beaucoup trop exigeant : 25 francs pour poser 1 pièce de bois qu'il lui fournit, c'est insensé. Je le lui ai dit, il n'en veut pas démontrer.

$8^+$  par  $\text{m}^2$  pour la pose, c'est cher aussi ; d'autant plus que la peinture n'est point comprise. Je lui ai proposé d'y joindre la peinture sur 2 couches pour le même prix de  $8^+$ , il a refusé net.

Dans ces conditions, je préfère renoncer au ajourner ; ou au se contenter de clofer les 4 chambres de angle ; elles sont déjà dans la partie horizontale ; il ne reste plus que la partie inclinée, soit pour clofer chambre  
1 pièce d'appui

Surface :  $2,30 \times 2,40$  (moins large à cause du gros mur).

Sait  $2,30 \times 2,40 = 5,52$  ; autant  $22 \text{ m}^2$ .



+

Bouaré, le 12 - 10 - 1924 .

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Je réponds à la lettre de Votre  
Grandeur du 8-10. Commençons par  
la dernière question, celle du logement  
de l'auto.

On pourrait la garer dans l'écurie  
du presbytère actuel, si toutefois les  
dimensions le permettent. Les stalles me-  
surent 3<sup>m</sup> 80 + 2<sup>m</sup> 80. Si ce ne suffisant  
pas, on pourrait demander à M. Andet  
un abri dans son garage. Mais je ne  
garantis pas que l'hospitalité soit  
gratuite.

- Plafonnage des Vicariats.

J'ai vu un autre menuisier, un  
certain Maillez, qui fait des conditions

Sensiblement son aillende : 7,50 au m<sup>2</sup>,  
Sont compris : pièces d'appui, dessus de  
planches, boulottage, pose.

D'autre part, la superficie à  
couvrir ne doit pas être comptée du linge  
de viandoh 2<sup>m</sup> 85, car, dans les manteaux,  
il n'y a plus que 2<sup>m</sup> 05 à cause des murs.

Superficie réelle : 87<sup>m</sup> 50 -

- devis nouveau -

1<sup>e</sup>) Bois : 110 m<sup>2</sup> × 7,50 = - - - 825,00

2<sup>e</sup>) Pose : 87<sup>m</sup> 50 × 7,50 = - - - 656,25

Total : 1481,25

Mettant : 7,50 t. moy vaillà bon de  
2052,40 d'Ali. -- Sur le fig, ce dernier  
avait beaucoup rabattu ses prétentions,  
mais je l'ai débanté, il ne m'a que trop  
quaré. Il n'est pas content.

Bien que les nouvelles conditions  
marquent un progrès appréciable, elles  
dépassent de 50 % et même plus les 4 t au 3<sup>t</sup>/50  
au m<sup>2</sup>, que Votre Grandeur m'indique.

Comme son puy. Jamais je ne trouverais

un ouvrier qui se contente de cela. Faut-il donc renoncer au plafonnage ? J'attends  
la nouvelle instruction. ~~arrêter de donner~~  
~~arrêter de donner~~ bâton.

Il est peu probable qu'il  
puisse commencer avant la 1<sup>e</sup> commu-  
nion ; l'brisserie n'est pas finie et les  
peintures ne seront pas sèches. D'ici-là,  
d'ailleurs, il a trop de soucis. Après, il aura  
du loisir.

- Harmonium Pcl. -

M. Beaud de Yaté fait concurrence  
à Vila et n'entend pas se désister  
(ou plutôt Mme Beaud). Concurrence  
désastreuse .... Le Père Loubière, mis  
au courant, m'a fait savoir par  
dernier Pacifique qu'il se portait tou-  
jours acquéreur. Mais, au lieu de me  
fixer un puy maximum, il se contente  
de dire "faits pour le moins ... faits  
comme pour vous !!". C'est vague et  
mes embarras est grand. La vente est

Toujours ramise dans die.

Le même P. Toubieie m'invite à la bénédiction de l'église de Vila ... Il n'y a aucun motif. Aussi, sans même en parler à Votre Grandeur, ai-je décliné poliment. Sans parler d'autre chose, je n'ai pas besoin des fêtes des H<sup>l</sup>es, ayant déjà assez d'autres misères.

La P. Louy des Taours, arrivera demain pour faire la quête à Nouméa. Son sacraire ne pesera pas lourd au départ.

Veuillez agir, Monsieur,  
l'homme de du très profond respect et  
de l'entière dominatio<sup>n</sup>, de votre très  
humble - H. de Groux

P.S. Antérieurement, le P. L. m'avait fixé comme prix n'pas dépasser: 8000' (nous comprenons les frais accessoires, qui monteront assez haut, à commencer par la coissage). —



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Bourail, le 21 oct<sup>bre</sup> 1924.

Monsieur,

Comme le nouveau venu vite, Votre Grandeur soit peut-être déjà le décret de l'Institut Reboullet survenu hier au soir.

Dimanche, j'appris fortuitement que R. était bien malade (à l'attadion où il résidait depuis quelques mois). Je me hâtai alors pour savoir ce qu'il convenait de faire, lorsque le bruit courut desoy arrivé à Bourail. Ce le disait à toute aphémité.

Bien que soy illusion sur le résultat de ma démarche, je me présentai à soy domicile. Mais sa concubine (une certaine fille Debrabant de la Foa) me fit dire que R. n'acceptait pas mon ministère.

J'étais encore dans la me lorsque

je vis pénétrer dans la maison une personne animée de sentiments chrétiens, je lui fis part de la réponse qui venait de m'être faite et la priai d'insister à nouveau pour qu'il me fut permis d'entrer. Seine perdue, on m'offra des instructions formelles interdisant, pouvait-il, l'accès du pêche auprès du moines. A ce moment, du reste, R. était déjà dans le couvent.

À la suite de ces deux échecs, je vis qu'il n'y avait rien à faire et pris le parti de me retirer. Ce matin, après ma messe, j'appris qu'il était mort peu d'instants après ma visite.

Outre son sectarisme, R. était un homme sans mœurs et sans dignité. De sa concubine, il a eu 2 enfants. J'ai demandé à le baptiser; la mère aurait consenti, mais, à cause de l'opposition de R., a refusé. On peut dire qu'il meurt victime de son intem-

pérance, alcoolique au dernier point.

L'inhumation, est pour demain à 8 h. sans. Il y aura sans doute quelques discours de F. : Un certain Henri Blum ne perd jamais l'occasion de parler en pareil cas.

— La Bonne Mère m'écrivit que les Petits... Scars ont recueilli à Bourail (dans la gare pendant l'arrêt de l'auto) la somme assez ronde de 7.119<sup>t</sup>. Elles n'espéraient pas tant, moi non plus.

— Ali m'a causé quelque désagrément. Arguant d'un précédent contrat pour plafonnage de verandahs, il a refusé de visiter le lieu à dommages par moi fait. Son vanie ou opinion, j'ai dû recourir aux gendarmes :

ay dit que Mme Beaud se résiste pour l'harmonium. Tant mieux.

Votre grandeur ayant accepté<sup>t</sup> pas de bais! ... et pas de présentation.

les conditions de Hailey, j'ai passé la  
commande de bois au scieur de long,  
soit  $112 \text{ m}^2$ .

Il reste encore à terminer les encadre-  
ments des portes, puis le vitrage des impostes,  
la pose de quelques serrures, la construction  
des fenêtres pierres, la pose de 20 panneaux  
à 5 fils de fer, peinture, construction de  
22 mètres de caniveau d'assainissement.

Il faut aussi prévoir une porte double  
du côté de l'entrée de voitures ...

Veuillez agréer, Monsieur,  
d'hommage du profond respect de  
Votre très humble

H. de Turenne

Sur le relevé de comptes, du 20  
Septembre, j'ai vu qu'il était fait remise  
de la dette de Bourail à ce jour. J'en remer-  
cie vivement Votre grandeur -



Vicariat Apostolique

DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

C'est encore moi. Je m'ex-  
cuse, ayant déjà écrit hier, de récidiver  
aujourd'hui :

Il s'agit toujours d'Ali.

Je viens de recevoir un billet  
de conciliation pour la justice de paix.  
Comme ce billet n'a pas été demandé  
ni envoyé dans le délai légal (il  
faut trois jours pleins), il porte seulement  
la date du 21 et l'audience est demain  
jeudi ; je m'abstiendrai de paraître.

Le billet d'Ali ne comprenant  
pas à cause de ce défaut de forme, je  
gagne 3 jours au 3e ramassage, car il  
n'y aura pas d'audience le 25 octobre.

Bien que le billet de

Bourail, le 22-10-1924.

citation n'indique pas l'objet du litige, je suppose qu'il s'agit du plafonnage de la vitraillerie du presbytère. Je l'avais pourtant bien prévenu que la concession de ce contrat était entièrement subordonnée à l'acceptation de votre Grandeur.

Or, Votre Grandeur m'a écrit le 8 octobre qu'elle rejettait la condition d'Ali, j'ai conservé sa lettre. Le lendemain, 9 octobre, après ma messe, je me rendis auprès d'Ali pour lui notifier ce refus. Et maintenant, il se prétendue que je lui ai promis ce travail de plafonnage ! C'est un peu fort.

Voici sur quoi il s'appuie : lors un propos tenu au cours de la conversation. Je lui avais dit : "il faudra bien cependant que ce plafonnage se fasse au moins dans les chambres de "angles, quelle que soit la décision de

"Noumea". Il prétend même que j'aurais ajouté : "ce travail commencera lundi", &c. à t. le 12 octobre. (sans bois !)

Que j'aie manifesté le désir de plafonner les angles ; que j'aie dit même : Cela doit se faire en tout état de cause, c'est possible. - Que j'aie ajouté : "il faudra commencer lundi", ça c'est plus contestable. ~~pas de bois~~

En tous cas, le propos ci-dessus eut-il été tenu, Ali ne l'aurait pas fait la preuve, puisqu'il n'y avait aucun témoin. Ce ne saurait être qu'un propos échappé dans la conversation, et non un contrat fermé, car :

1) cela est en contradiction avec mon attitude et mes déclarations antérieures bien formelles qui subordonnent la concession du travail à l'acceptation de mon chef hiérarchique, acceptation qui ne m'avait pas été encore notifiée quand le dit propos fut tenu, soit

le 8 octobre. La lettre de Votre Grandeur est de ce jour et m'est parvenue le 9, ainsi que je l'ai dit plus haut.

b) Un contrat pour être valable doit être fait boy les formes, ou par écrit date et signé de partis ou, au moins, devant témoins.

Or, je n'ai délivré à Ali aucun contrat de ce genre.

Le qui est encore en ma faveur, c'est ma conduite antérieure. Les 3 premiers travaux (planchers et plafonds, pose de briques, et d'une fise au dessus des tabliers, facoy et pose de 3 portes) n'ont été sollicité que d'une convention orale. Mais, pour éviter les chicanes, lors des règlements de comptes, au début d'aout, j'ai déclaré à Ali que je ne passerais plus avec lui d'assemblais que la convention écrite, et, de fait, il a été procédé ainsi. J'ai les pièces en main, 3 contrats depuis le 5 aout.

Si donc, pour le plafonnage, j'avais procédé autrement, je me serais mis



5

la contradiction avec moi-même.

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

En somme ma position, également, est très forte. C'est à Ali de prouver qu'il a un contrat pour plafonnage. Or il n'a que de dires, pas de papier ni de témoins.

La seule chose emmengée c'est, au cas où on me demanderait le serment, de démentir le propos un peu imprudent du 8 octobre ... Mais, à supposer que j'en convienne, que s'ensuit-il ? Après tout, je n'avais pas le droit de m'engager puisque la chose était soumise au jugement de Votre Grandeur et qu'elle n'avait pas encore fait connaître sa réponse.

L'emmengement, c'est que je ne puis consulter ici aucun homme de loi. En tant qu'officier de paix, comme il est appellé à arbitrer le débat, le cas échéant, il est bien délicat de lui demander conseil. Légèrement, il ne peut rien dire sur la présence des deux parties.

(1) veux m'aviez pas de bois.

His positions, je demande :

- 1<sup>e</sup> - Ne serait-il pas plus approprié de faire évoquer l'affaire à Nouméa, le juge de paix de Bourail étant détaint ? Ici, ça me repugne.

- 2<sup>e</sup> - Si la chose se juge ici, faut-il poser la prochaine fois en conciliation, ou va-t-il mieux attendre une citatio pour jugement du fond ? Je ne tiens pas à amener la galerie et la comparution en conciliation n'est pas obligatoire si on ne décide rien.

- 3<sup>e</sup> - Aux débats, quelle serait la meilleure attitude à adopter ? Si on met le couteau sous la gorge, c'est une odieuse tentation de chantage ; il faut repousser cette agression par tous les moyens légaux.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'expression de mon très profond et  
religieux respect au R. S.

J. de Charette

Votre grandeur pourrait m'adresser une déclaration confirmant la lettre du 8 octobre qui porte jets de propositions d'ici comme explicit : 25<sup>t</sup> pour la pose d'un p'tie <sup>2</sup> appui, et il en faut 11 ; 8<sup>t</sup> de pose solide au m<sup>2</sup>.

P. S. Ma lettre pouvant être montrée à un homme de loi, je réserve pour le post-scriptum la partie chose que j'ai à dire. Ce post scriptum est d'ailleurs facile à détacher.

Le matin, entièrement Reboullet que j'ai apporté de l'autre mi-véron. Son de monde, surtout des fonctionnaires venus par convenance d'être présents. R. était peu sympathique. D'après mes renseignements, il n'y eut au cinquième aucun discours ni aucune manifestation quelconque. M. H. Blum, que j'aurais dû prendre la parole, n'a même pas daigné paraître.

Quelle pitoyable chose que ces cortèges sans prière ni emblèmes et cérémonie religieuse quelconque ! Justement cela répugne-t-il à l'immense majorité de la population. La réflexion en fut faite à mots.

X Si, contre toute vraisemblance, le juge de paix me condamnait à de dommages-intérêts, faudrait-il faire appel ?

- Il est encore possible qu'Ali me cite pour l'avoir traité de Voleur. C'est vrai -

Après avoir promis de me rendre la clef de la cuisine, qui il occupait depuis le commencement des travaux. (9 juillet 1924), au plus tard, le lundi, 13 octobre, sans fournir aucune explication, il l'a emportée chez lui à Nikou; il a fallu l'intervention des gardiens pour la lui faire rendre.

De plus, en déminageant, le jeudi 16 octobre, il a emporté avec ses effets personnels, une pelle que je lui avais prêtée. J'ai eu bien de la peine à la récupérer.

Dans ces conjonctures, l'épithète de voleur est, je crois, bien méritée. \*

\* n'a pas été infligée au public.

Bourail, le 4 Novembre 1924.

Il est intéressant de constater que malgré les répétées protestations de l'abbé Mousigneur,

J' ai vu M. Andlet au sujet du logement de l'auto dans son garage pendant la durée du séjour de Votre Grandeur ici. Il consent volontiers à l'assurer gratuitement, mais déclare decliner toute responsabilité en ce qui concerne les risques, détériorations etc..., car son garage est près de la voie publique et n'a pas de portes. Mais je ne crois pas qu'il y ait de danger réel.

- Il est très rare que j'use de l'autorisation accordée à tout religieux pêche S. H. de célébrer "bis in mensa" à des intentions. Cependant, à l'occasion du mois de morts, non seulement je compte user de ce privilège, mais

encore je demande à Votre Grandeur l'auto-  
risation de disposer d'un plus grand nombre  
d'intentions en faveur des défuntz de ma fa-  
mille, père, mère, frère, soeur et de autres perso-  
nes dont la liberalité m'ont permis de faire  
quelque chose tout pour le Vicariat que  
pour la Société. Il n'est pas nécessaire que  
Votre Grandeur prenne la peine de répondre,  
votre silence suffira.

Depuis la citatioz en concilia-  
tioz, je n'ai plus entendu parler d'ellé.  
Mais il est trop ami de la chicane et de  
procédures (vrai filier de la justice de paix)  
pour ne pas poursuivre. Ce n'est donc  
qu'une trêve et j'attends la suite. Bien que  
ce ne soit peut-être pas très régulier, j'ai  
touché à M. Hallet un mot de moy affaire.  
Il connaît le citoyen A. et a pour lui l'es-  
time qu'il mérite. J'espére que la choses

s'arrangeront à notre satisfaction.

Le Sieur Mandel voulait  
l'embarasser pour certains travaux de  
menuiserie ; mais, à la suite des conseils  
qu'il me crée, il se désiste. Il est un homme  
qui épie toutes vos démarches, écoute toutes  
vos parols, cherchant s'il ne trouverait  
pas quelque chose à exploiter contre vous ; et,  
comme il connaît assez bien le code, mêle  
adroitement le langage avec le vrai, peut mettre  
dans l'embarras. Souvent toute intention  
dangereuse et à ne jamais plus employer —  
Je ne suis pas le premier à qui il joue de  
tous. Quelle misère quand il faut traiter  
avec tout ce monde d'aigrefins et défia-  
ciers !

Veuillez apres, Monsieur, l'hon-  
neur du profond respect et du très religieux  
dévouement de Votre très humble

M. le Chanoine

Bourail, le 14 Mars 1924.

Monsieur,

J'ai le petit mot de  
Votre Grandeur (6-11-24). J'aurais  
désiré qu'elle me fit connaître le jour de  
l'arrivée à Bourail.

Qui vient avec Votre Grandeur?

Soy garçons, évidemment; mais y a  
t-il un confére? ... Le logement est  
vaste, mais le nombre des lits restreint.  
En sachant d'avance, soy se procurerait  
les fournitures de couchage. ... Il y a  
aussi la question cuisine, soy ne peut se  
 procurer de la viande que 2 fois par se-  
maine .... Il est boy de prévoir. —

- J'ai du parl. Gaudron qu'il me  
citat en justice de paix pour lejenti

20 - 11 - 24. C'est juste pendant la retraite ; donc assez gênant. Mais, cette fois, il faut paraître ; autrement, il y aurait condamnation par défaut.

Ce que j'ai pu lire au fil de la Conversation, ne peut constituer un contrat attendu :

- 1<sup>e</sup> - que la concession du dit contrat était subordonnée à l'apurement de Votre Gravure, qu'il le savait ; et, les conditions d'lt. ont été rejettées ;

- 2<sup>e</sup> - qu'Alix ayant été bientôt prévenu, depuis le 1<sup>er</sup> d'Nov., qui a parlé de cette date, il n'y aurait plus entre nous de Convention orale, mais seulement des contrats écrits. Et ce, afin de prévenir de continuels chicanes à l'époque des règlements de compte.

De fait, je suis en mesure de

produire : un contrat du 5 aout avec deux clauses additionnelles du) et du 7 - 8 - 24 ; et un autre contrat du 9 Septembre.

J'espère qu'avec cela M. Haller sera convaincu. — D'autre part, je le rencontre et il me dit : "Puis, vous, avez eu biez fort de ne pas venir ay a conciliation, vous auriez biez eu ..." Puis, il a ajouté : "Je connais M. depuis a long temps, il vous fait comme aux autres, c'est un vulgaire chantage..."

C'est alors, M. Gaudry, me disait : "Ne vous faites pas le mauvais songe ... " "Alix va faire des frais, il payera."

- Trouve-t-il bon le nouveau prospectus le 23 - 11, biez qu'il manque encore certains accessoires : plafonnage ; peinture non finie ; entomophage incomplet ... ? Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mon très profond respect et religieux dévouement en V. S. *N. J. de Thury*

Bourail, le 5 - 12 - 1921.

Il étoit à Bourail une réunion de 100 personnes pour la messe de l'Assomption. Il y eut un grand succès et il fut nécessaire d'ouvrir deux autels. Je me suis adressé au P. Fraysse pour lui demander son avis et il m'a répondu : « Je vous prie de faire ce que vous jugerez nécessaire. »

La retraite prévue pour

l'Assomption n'a pas été célébrée par le P. Fraysse à sa date. Il vaut mieux, celle-ci n'étant pas de manière choisie soit à cause de

hommes occupés aux perturbations, soit à cause de

la course des courses de Bourail qui eurent

bien le jour de la cérémonie, le dimanche 20/11.

Dans la nuit du samedi 29 au diman-  
che 30, malgré les recommandations faites  
et les défenses portées, 8 hommes, un garçon  
et 4 filles n'ont pu résister au désir de  
voir la course et sont partis clandestin-  
nement. Belle conclusion de ces saints  
exercices vraiment ! — Mais, d'autre part,

cette date avait été choisie à cause du baptême de la Fille et pour ne pas imposer au P. F. un nouveau déplacement. Puis, quand l'état de santé du P. Légeard fut motivé un ajournement des baptêmes, il était trop tard, tout était préparé à Haméa. Nous avons donc jugé plus expédient de ne rien changer ; d'autant plus que nous ne permettions pas qu'au sein de la cérémonie de la Foi ... Du sujet de ces baptêmes, j'avoue que j'ai été un peu mystifié que mon frère pochevois n'ait pas cru devoir communiquer la nouvelle à son chef de statut, encore moins l'inviter ... Mais dans le, le Père est mal installé, mais, pour une fois, on s'arrange ... J'ai vu là un manque d'égoïsme et même un acte moral. D'autant plus que le P. L. est constamment avec moi ... Je n'y comprends rien ... Si je n'ai ni la confiance, ni

la sympathie, mon rôle devient bien ingrat ...

— Pour en revenir à Haméa, la quête fut assez fructueuse : 156<sup>f</sup>, 10. J'ai en bref de la peine à décider le P. Frayssé à verser 100<sup>f</sup>; aussi délicat et délicate est qu'il est dévoré ... En ce moment, il n'y a dans ce village ni protestant, ni pécheur publis. Heureuse situation, pourvu qu'elle dure ! Le P. Frayssé a été depuis du nombre de enfants; plusieurs mariages ont été conclus récemment, d'autres sont en voie de se faire.

On a fait très dévoué pendant les jours que nous avons fait, bonne cuisine, bons soins, petite attention ...

— Je n'ai pas suivi Mr Hippert. C'est par crainte que, s'il vient à savoir la convention, mon menuiserie Hailly n'en perde ombre que peut-être il ne me laisse pas plan. De plus, H. ne peut rien entreprendre avant le démissionnement et ce dernier ne peut

avoir bien avant le plafonnage. Donc, rien qui pèse -- ou en tout cas dont il est susceptible que bien des précautions sont nécessaires ; on acquiert de l'expérience à ces dépens.

— Jacob, le mari de Marie-Anne, ne veut pas entendre parler d'aller à J.-L. ; il désire que sa femme revienne (elle n'a écrit 5 fois), mais n'a nullement l'intention de quitter soy chez lui et de cultiver pour Courtois après l'infidélité. Comme elle n'a chargé, par l'intermédiaire du Fr. Bussy, de sonder Jacob, on peut lui faire connaître la réponse de ce dernier.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage du profond respect de votre  
très humble et dévoué en D.  
M. de Boursier

Bourail, le 15 Décembre 1931.

Monsieur,

Je crois devoir porter à  
la connaissance de Votre Grandeur ce  
qui suit.

Le procès au divorce de M<sup>e</sup> Bœuf  
et lui mercredi, 17/12. De source sûre j'a-  
rais que les avocats (M<sup>e</sup> Jeancos pour Madame,  
M<sup>e</sup> Bourdinat pour Monsieur), dans leurs plaidoi-  
ries, insisteront, l'un et l'autre, sur l'injustice  
cléricale comme cause principale du désa-  
cord durable entre les parties en cause.

M<sup>e</sup> Jeancos mentionne dans ses  
clients une victime du fanatisme religieux :  
dominée par le père, nos deniers, elle est  
revenue à la pratique religieuse dont elle  
s'était précédemment libérée, mais elle

a donné dans le bigotisme le plus étroit (longues visites à l'église, temps considérable donné aux œuvres religieuses, chant d'église, ouvrage), bien qu'elle sut que cela déplaisait à son mari; mais elle était complètement dominée par le clergé. <sup>il la défendait lui-même contre ceux qui la blâmaient</sup>

Circumvenue par les prêtres et à leur instigation, elle a fait baptiser les enfants selon le rite catholique à l'instar de son mari et contre le gré de celui-ci. Ensuite, est venue la 1<sup>e</sup> communion, la confirmation etc... Toujours malgré son mari qui y a témoigné son mécontentement, moins, chaque fois, c'était dans l'intérêt de la paix de son ménage.

Il y a aussi l'intronisation du frère-lauré, que M<sup>e</sup> B. n'ajourna pas et dont on fera grief. C'est encore une preuve de l'influence cléricale ....

Toutes ces manifestations religieuses ont, à la longue, exaspéré M<sup>e</sup> B.

la cause est toute différente : mondanité et de la femme et dont la cause du trouble survient dans leurs rapports. Mais il faut excuser M<sup>e</sup> B., dominée par les prêtres (celui de Bourail, je pense); la tyrannie cléricale est quelque chose de redoutable à quoi on ne résiste pas, surtout une femme.

- Je pense que M<sup>e</sup> B. a déclenché un thème à peu près semblable. Donc, hors sur le pêche "ce péché, également "de qui vient tout le mal".

M<sup>e</sup> B. a apporté avec une telle impénétrabilité qui avait de quitter le domicile conjugal, elle n'a même pas songé à emporter sa correspondance ou à la détruire. Après son départ, M<sup>e</sup> B. a partagé le meuble où elle se trouvait et s'est emparé du contenu.

Or, parmi ces lettres, il y en a de moi. Je ne pense pas qu'elles contiennent une seule ligne compromettante, le contenu doit au être assez banal, c'est-à-dire, sans doute,

les réponses.... Ensuite qu'il en soit, ay  
m'a prévenue que les avocats s'en servir-  
aient et qu'elles seraient lues au cours  
des débats; et cela toujours à l'appui de  
la thèse : démontrer l'imprudence exercée  
sur Mme B. par le clergé.

- Au fond, tout cela n'est pas  
bien sérieux : il y a quelque novitété à  
reprocher au père défendeur du prosé-  
lytisme... et puis, que pourrait bien faire  
à Mme B. soit le baptême des enfants, soit  
l'introduction, puisque lui-même  
fait profession de ne croire à rien? --

Néanmoins, c'est toujours chose  
désagréable que de voir le père nommé  
au cours d'un procès scandaleux, fut-il  
pour avoir fait soy devoir --- Mais il  
faut en prendre son parti, car il n'y a  
pas de remède.

Pourvu seulement qu'il n'oublie  
ne dénature pas les pastilles des lettres

5

qu'il cite. Dans l'intérêt de leur cause, certains  
personnages ne veulent pas toujours devant  
ce procès d'une loyante souteneuse.

Autre chose. Il y a 5 ans que le B.  
est parti pour la Bourgogne et bien plus de temps encore  
que les faits, allégués comme ayant amené  
la rupture, sont passés. Voici, d'ailleurs,  
les dates d'après les registres paroissiaux ainsi  
que d'après le procès-verbal d'introduction.

- Baptême de enf B. --- : 4 décembre 1914
- Confirmation " --- : 8 août 1915
- 1<sup>e</sup> communion " --- : 21 octobre 1915
- Introduction " --- : 10 mai 1917

Il est bien surprenant que ces dates n'aient  
produit leur effet que si longtemps après.

Mais la passion antireligieuse ne l'em-  
barrasse pas de ces scrupules. "Ne trades,  
" Domine, bestias animas confitentes fibi."  
Telle est ma prière pour obtenir que ce  
gens-là ne nous fassent pas tout le  
mal qu'ils voudraient.

Il paraît que Mme B. aurait aussi conservé des lettres du P. de Fenouyl et que ces dernières seraient aussi produites pour prouver toujours que les pères de Jérusalem étaient influencés pour dénunier les ménaçages et exploiter la femme au profit de la religion.

— J'ai ouï dire que Votre Grandeur avait été fatiguée pendant la retraite de deux jours. Je souhaite que ce malaise se dissipe promptement.

D'après une récente lettre du P. Légerard, il se proposait de dire la messe le dimanche suivant, c'est à-dire bien. Il va mieux surtout depuis qu'il consent à s'alimenter ; néanmoins, il souffre toujours.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage du profond respect avec  
lequel je suis votre très humble

et tout dévoué.

H. de Buret

Belet  
de Arrou de  
Fouche)

Roumelié, le 19/12/1924.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre de  
Votre Grandeur et date du 17/12. cette  
lettre, je dois le dire, m'a rassuré. Du  
moment que mon épouse m'approuve,  
qui importent les commentaires plus ou  
moins venimeux de quelques malintention-  
nés ? D'ailleurs, dans cette affaire, le  
sectarisme et le parti pris de B. et Y. éclatent  
aux yeux des moins prévenus, ce qui  
atteint, si il ne le suffit pas, le mauvais  
effet.

Et maintenant, j'puis bien le  
dire, que Votre Grandeur le gardera  
pour elle, Voilà 6 ans et plus (septembre  
1918) que la paix du mariage B. est com-  
promise. Et cette époque et depuis, j'ai  
fait tout mon possible pour empêcher le  
scandale d'une rupture sur le point  
d'éclater (notamment à la fin de 1923).

Elle n'est pas bien équilibrée, vaniteuse, mondaine, le hommes lui ont complètement tournée la tête ainsi que les compléments. Ses vertus que sa mère n'est pas digne d'elle etc... quelques imprudences...

Quant à ceux qui l'ont poussée à faire du devoir par flatteries, mauvais conseils, maintenant que les choses tournent mal, ils se tiennent coi. Et tout ou à raison, on en nomme 3, dont 2 mariés; mais je préfère ne pas les désigner plus explicitement.

Ce qui est paradoxal, c'est qu'on impute le faâcheux état à celui qui a tout fait pour le pêvain, tandis que les auteurs responsables jouissent de l'impunité!... ainsi va le monde.

- Mme B. m'a fait demander quelle serait sa situation au point de vue religieux (elle affirme n'avoir demandé que la séparation, mais on m'a dit qu'elle s'était ralliée ensuite à la thèse du

divorce). — Puisqu'elle garde de mal sa correspondance, je ne lui ai pas répondu, mais j'ai écrit au P. Mulsant pour qu'il lui donne, d'après opportunité, quelques bons conseils.

Ensuite, c'est à Votre Grandeur qu'il appartient d'examiner le cas, de fixer les responsabilités et d'instruire les sanctions et réparations convenables.

Et puis, tout dépend de la conduite qu'elle tiendra. Si <sup>elle</sup> une vie digne, en considération des meutes passées, on verra, après les événements de la faute, ce qu'on pourra permettre...

Encore si, au contraire, comme certains intimes le laissent malheureusement pêvain, elle n'attend que sa liberté légale pour contracter une union civile et agraver le scandale de son divorce, il n'y aura plus rien à faire que de punir pour elle.

Elle songeait aussi à porter son

Ces à Rome - or n'espérez qu'en distancer ;  
Ce seraient du Temps et de l'argent perdus.

Je suis heureux d'apprendre  
que la fatigue ressentie par Votre Grandeur  
est passée. La période de fortes chaleurs  
est toujours un peu critique pour certains  
Tempéraments.

Il faudra bien que je trouve un  
coin pour faire ma retraite, puisque je  
ne suis pas convaincu à St. Louis... Assez ?  
Ça ne me dit pas grand chose - Peut-  
être Houssilieu, si le Seigneur Bussoy permet...  
C'est à voir.

- L'affaire de Poncet se complique  
toujours - La mère et le frère de l'enouve-  
lant et confirmant dont on sait...  
On a commis sur le cadavre des horreurs  
dignes de sangs - - - Bistec indigne - - -

Veuillez agréer, Monseigneur,  
l'hommage du religieux et profond respect  
de votre très humble et dévoué en D.S.

A. de Bourgogne

Bourgogne, le 30-12-1924.

Monseigneur,

Il n'est que temps de présenter  
mes souhaits de nouvel an à Votre Grandeur -  
Une bonne bénédiction lui accorder,  
au cours de l'année qui vient, la santé et  
les forces physiques nécessaires dans l'exercice  
de sa lourde charge ! - Il aussi que toutes  
les sorties de conférences ébranlées au plus  
en moins comprennent se raffermissent  
pour qu'elles du mieux soit possibles -  
Trompue :

Que la Divine Providence veille sur  
le Vicariat et son chef afin d'en éviter les  
peste entres, religieuse menaçante en France  
et d'en empêcher le contra coup ici !

Et en ce qui concerne plus spécialement Bourail, puissions-nous enfin ouvrir cette école libre dont il est question depuis si longtemps, pour christianiser la jeunesse !

Ces vers sont confiés au dieu enfant de la richesse et à sa mère, afin qu'ils soient pour agréables et qu'ils le sauvent.

- Je passe maintenant à d'autres objets.

- 1<sup>e</sup> - A propos de séparation à faire à la future école, j'en parle à M. Hippolyte et lui ai proposé de l'en charger. Une demande n'aurait pas mieux, mais, à cause de l'état pécunier de sa santé (plaintes répétées, hernie double), il considère la chose comme impossible. Il faudra donc aviser autrement.

- 2<sup>e</sup> - Autre contretemps, le sciure de bois de Nessadiou ne peut me livrer le reste des planches pour plafondage

de la véranda ; il ne trouve plus personne pour secrer de long, n'a-t-il déclaré. Il faut donc attendre.

- 3<sup>e</sup> - M. Mallot a rendu son jugement dans l'affaire Ali. Il se déclare incomptent. Je suis, je l'avoue, un peu déçu. Si donc Ali voulait poursuivre, il faudrait encore plaider. Mais, le sachant dans son tort, il hésite, sans doute, à engager des frais de procédure.

- 4<sup>e</sup> - Dans le divorce B., le jugement est rendu en faveur de B. Elle espère néanmoins qu'il ne la traitera pas comme une vulgaire divorcée, car elle n'a demandé que la séparation de corps et de biens. Mme B. voudrait bien reconquérir sa liberté complète, y compris celle de "refaire sa vie", comme ils disent, en d'autres termes, se remarié. Peut-être opposera-t-elle son cas à Votre Grandeur, qui est ainsi prévenu.

On dit que le s. Antoine participe

pour la côte-ouest seulement les  
janvier. Cette circonstance ne moti-  
fiera-t-elle pas les projets du Dr. Peix  
Visiter? On attend de nouvelles ins-  
tances.

- M. Jaudon me disait, ce  
matin, que la vente de l'ne commen-  
cerait pas avant le jeudi 22 jan-  
vier 1925... ou le dimanche 25...  
Depuis 4 mois, cette vente est sans  
cesse en cours. C'est à se demander  
si elle aura lieu.

- Je viens de me faire communiquer  
le jugement - M. Waller - de déclarer incom-  
petent p.e que Ali demande l'exécution du  
Contrat estimée par lui à 1118 francs (excusez  
du peu) et que cette somme dépasse la  
Compétence du juge de paix. Il prouve  
que la période d'appel est de 2 mois.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de profond respect et les derniers  
sentiments de votre très humble  
M. de Chabres

A.A.N. 36.3

Boussac, le 20 Janv. 1925.

Monsieur,

Le R. Père Dubois a passé  
ici - je dis passe' parce que c'est une  
course plus qu'une visite --

Il avoit un jour de retard  
sur le programme qui lui est marqué,  
mais ce retard ne lui est pas impo-  
sable, puisque le S. Antoine n'a moins  
à faire que le samedi 17 vers 10 h.

Arrivé à Neeklidian à 6 h. du soir,  
le R. Père en est parti le lendemain,  
dimanche 18/1 vers 6 h. du matin.

La cause du mauvais temps  
avait empêché n<sup>o</sup> 2 consenti à aller

de prendre à la rivière du Rep.  
Ensuite à l'auto, à cause de de  
tarif exagérés, on ne pouvait plus  
recours.

Le R. P. D. est donc parti à  
Cheval de Necklier avec le T. Frayssin  
qui l'a accompagné jusqu'à Azaren.  
Il a eu la chance de ne pas se mouiller  
la ou si peu, qu'on n'en parle point.  
Arrivé à Azaren vers la 14<sup>h</sup> du soin.

Hier (19-1), il m'est arrivé  
comme je me disposais à aller  
au devant de lui. Le P. Monand  
l'accompagnait. Ce dernier est  
resté presque jusqu'à la nuit, de  
sorte que je n'ai pour ainsi  
dire pas pu cause avec le R. P.  
Visiteur. Mais il m'a laissé entendre  
qu'à son retour de Bély,

le 16 ou le 17 février, il s'arrêterait ici  
et regagnerait Nouméa par l'auto.

Ce matin, il semblait fatigué  
d'etant ce surmenage et avait en  
besoin d'un sommeil un peu profond;  
malheureusement, il lui a fallu être  
un peu à 4 $\frac{1}{2}$  pour dire sa messe et  
se préparer à prendre l'auto qui, en cette  
aison, part à 5 $\frac{1}{2}$  45.

Hier, j'ai lancé 2 télégrammes  
pour prévenir le couperis, l'un à La Foa,  
l'autre à Ohis. Espérons qu'il n'y aura  
pas de contre temps.

Pendant les courts  
moments que le R. P. a passé ici, il a  
visité les différentes constructions et considére  
comme bien souhaitable l'ouverture  
d'une école chrétienne. C'est de toute néces-  
sité pour empêcher les papous de la débris-

tionnisation, qui est fatale dans les circonsances présentes. Jamais, il me semble, l'assistance aux offices n'avait été si réduite que depuis quelques mois. C'est désolant.

Je n'en plus de musique à l'église ; les jeunes-filles qui pétent leur concours ~~au~~ ont quitté le centre ou manifestent lassitude et décomessement. J'appelle à l'aide de toutes mes forces.

Mon contracteur pour voûtes plafonnage Verandah n'ayant pas me livré qu'une partie des bois promis, j'ai dû m'adresser ailleurs, mais c'est un peu plus cher 8<sup>f</sup>.75 le m<sup>2</sup> (au lieu de 7<sup>f</sup>.50) - J'ai commandé quand même ce qui manque ; il faut bien en faire.

Veuillez apres. Monsieur, l'expression de mon très profond respect et de ma très sincère démission  
J. de Thury

P. S. J'ai bien reçu les 3 lettres de Votre Grandeur respectivement du 11 Janvier, du 13 et du 16. - J'ai également reçus au R. P. D. le deux plis qui lui étaient personnellement adressés. Un souvenir très important de Dugdroy et de ses fils l'attendait ici ; il n'a certainement pas eu le temps de le dérouiller tout en soy entier.

Le R. P. D. est en effet, très aimable et ce qui importe davantage, il fait sa visite en conscience ; il ne croit pas de poser, relativement à l'observation des vœux et des règles, des questions nombreuses, entrant dans le détail pratique des choses, insistant même sur de minces détails, en conséquent, sans doute, mais aussi blâmant au service. Depuis deux années j'aspire au vocable, pour donner l'exemple, il a tenu à accomplir avec moi la exercices de règle en terminant par la prière du soir (elle déla socité), l'examen général

in intérieur etc. . . .

Je suis profondément édifié de cette manière consciente et pieuse de procéder; c'est tout à la fois un timbrement et un réconfort. A ma connaissance, aucun visiteur n'avait encore rempli sa tâche d'une manière aussi complète, ferme et édifiante.

Voilà comment je comprends une visite. Je suis au ne peut plus satisfait. Votre Grandeur voit que le R. S. a bien utilisé le peu de moments que les circonstances lui laissaient; il est en effet de bavardage et de vains discours. Ça, c'est une visite —

Je me sens tout réfait à neuf et je bénis Dieu des grâces que sa présence m'a apportées. — La prochaine fois, je ferai l'ouverture du cœur et une conférence complète. — Je célèbre la morte d'une manière particulièrement ligue; je me suis fait un plaisir de le faire.



Bouail, le 25 Janv. 1925.

Vicariat Apostolique

DE LA  
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

La vente de l'Harmonium Pel a eu lieu hier au soir; l'instrument m'a été adjugé pour la somme de 2.100 francs avec le 7,50 % cela fera 2.257 francs. Somme toute, le M. H. font une bonne affaire. Le meuble avait été acheté (en 1912) 1900 francs; aujourd'hui, il faudrait bien donner 6 à 7000 francs pour avoir l'équivalent.

Mise à prix 2000, l'encherie était de 1000 francs, ce qui est élevé; personne ne m'a concurrence. La Ville, M. Verrier était venu le voir et jouer dessus; l'ayant appris, je redoutais qu'il ne fit monter la vente; mais j'aurai depuis que celui qui il avait commissionné pour acheter ne devrait pas dépasser 1200 francs.

L'emballement et la confection de la caisse ne seront pas une petite affaire ; ce genre d'opérations est toujours délicat... Enfin, on fera des moyens.

— La Comm. n° Ordinaire V<sup>e</sup> 295 portant qu'une amende commandée ne serait exécutée à Lyon que le Visa de Votre Grandeur, je viens le lui demander pour la feuille ci-jointe, si toutefois Elle le juge à propos.

— Mme B. n'attendait pas 6 mois la décision de Votre grandeur sur ce sujet des moyens ; il me revient qu'elle a trahi elle-même ses cas, elle annonce à qui veut l'entendre qu'elle va contracter (?) avec H. Touché, pharmacien à Nouméa, elle n'attend qu'une chose, l'expédition des débats légaux.

Et dire que celle-ci se posait en catholique et qu'il a fait des dupes ! Ce qu'il y a de plus grave dans ces cas, c'est que c'est lui qui a poussé Mme B., elle l'aurait avoué.... Maintenant, faut-il croire

tout ce qu'il a dit ?

Mais pour ce qui est du futur mariage (?) je crois que le doute n'est pas possible.

— J'ai bien des misères devant ce temps-ci ; entre l'foie qui ne va guère, je souffre d'un rhombago qui ne me laisse aucun répit et d'un rhumatisme qui, ayant chez monsieur dans le genou droit, ne veut plus quitter la place. Je suis cependant pas arrêté pour le ministère ordinaire. Tant il dise comme St-Coul : "et dissolutus corporis mei instab".

Veuillez apres, Monsieur, l'hommafe de moy très profond respect et l'espératio, de moy entière soumission et obéissance au R. S.

H. de Bours

En dernière heure, il me revient que M. V. devrait acheter le meuble pour le Comptoir des protestants, laquelle ? Remipius, Léonhardt, Lafage Berfert, Castan ? J'ignore.

Il ne saura pas à glorifier celles qui  
répondent à l'hérésie, bonne affaire !

+  
Montréal, le 8 - 2 - 1925.

Messaggeur,

Si le R. P. Horan n'était  
pas en retraite, c'est à lui que  
je m'adresserais pour un renseigne-  
ment relatif à une de ses anciennes  
paroissiennes de St-Joseph.

Voici en deux mots ce dont il  
s'agit. Une vieille femme répondant  
au nom de Thérèse, veuve (a une  
fille appelée Céline), est tuberculeuse  
avancée, elle crache, tous jours - ci, ce  
qu'il lui reste de poumons. La mort  
peut survenir d'un moment à l'autre.

Or, je viens d'apprendre qu'elle  
est du nombre des anciens sportifs,

D'auemus le p'retendant tout au moins.

Je désire que le Père Harvey me renseigne sur ce point.

Si ce cas où elle aurait apostasié, serait-elle revenue depuis et aurait-elle fait de l'éconciliation avec l'Eglise?

Dans un cas comme dans l'autre qu'y aurait-il à exiger d'elle comme rétractatio, et satisfaction au fond?

À un autre point de vue, sa situation n'est pas bonne; elle vit aux crochets de sa fille, laquelle est la concubine d'un japonais. Elle mange donc le pain de la bonté... situation vraiment inextricable, car, étant loij

de son pays, elle n'a pas où aller. Et combien de cas semblables!...

- Le Père Frayssé s'était annoncé ici pour Vendredi, mais le mauvais temps l'a empêché d'arriver, car il n'a point permis. Avec ce pluie, rivières débordées..., le voyage de Hamilton n'a rien de très engageant. Je crois que, finalement, je me résoudrai à faire ma retraite seul ici. Le Père H.<sup>d</sup> ne m'a pas fait part de ses projets.

Sur sujet de mariage des indigènes, les syndics ont l'air de se considérer comme officiers de l'état civil et veulent j'oublie au moins, marier etc... Les nouveaux pouvoirs dont ils sont investis ne faciliteront certainement pas la conclusion des mariages déjà trop rare

et souvent très épinière dans l'après.

Pour prévenir le abus d'autorité, on devrait connaître exactement les pouvoirs que leur confère le nouvel arrêté.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage du profond respect  
avec lequel je suis votre très dévoué

*J. de Blanquet*

Le 20. 10. 1900.

Il apparaît que le

Le motif des arrêts est, généralement

il convient de faire une distinction entre

et entre les deux derniers, pour lesquels

on peut faire une analyse plus détaillée et

qui sera faite dans le tout prochain

et qui donnera une meilleure compréhension

de ces deux derniers, pour lesquels

on peut faire une analyse plus détaillée et

qui sera faite dans le tout prochain



+  
Bourail, le 15 février 1925

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

— • —  
Monsieur,

Au vu de la lettre de Votre  
Grandeur du 11/2, j'ai écrit au Père  
Huron et de vous apposer lui-même  
le cas matrimonial litigieux. Il ne  
se fera peut-être pas pour la bonne  
raison que le conflit semble apaisé.

Le Syndic de Houaïlou - influ-  
encé par le grand chef Saut - voulait  
obliger deux futurs à faire le voyage  
de Houaïlou pour procéder à un  
soit - dit aut mariage civil par sa présence;  
puis, ils seraient retournés à Azmen pour  
le mariage religieux (la fille est de l'Asie)

La-dessus, le P. Huron a  
écrit à ce gendarme pour protester contre  
l'interprétation que celui-ci donne du

Décret, interprétatioz certainement abusives, en même temps, il lui demandait de ne pas insister pour la comparution devant lui des futurs époux. Il m'a fait savoir que, sur ce dernier point, il avait partie gagnée et que le gendarme n'insistait pas.

Maintenant que le gendarme prend la galax et fait valoir de pitoyables droits, les chefs ne veulent pas demeurer en reste. Paul et aussi Noël insistent, eux aussi, la prétentioz de mariage ou, tout au moins qu'oy sollicite leur autorisation préalable avant le mariage religieux. Il faudrait composer court à ces fantaisies, autrement, le mariage, déjà si difficile, le deviendrait beaucoup plus encor du fait de l'impossibilité abusive des chefs. D'autant plus qu'ils font intervenir ici de considérations d'ordre personnel (sympathie, rancune) qui brouilleront le carte, bien davantage.

Donc, si la circulaire du

Gouvernement pouvoit être rapportée, ce serait le mieux ; tout au moins, que les explications soient données assez claires pour qu'il n'y ait plus lieu à équivoque. Ensuite aux chefs, qu'ils sachent bien que la circulaire ne les investit d'aucun droit nouveau.

— La vicille théâtre a fait, devant témoins, une sorte d'assemblée honorable et d'algoraties devant témoins. Puis, elle a signé la pièce avec les deux témoins. La précautioz n'est pas de trop ; le médecin me disait dernièrement qu'elle pouvoit passer dans une crise d'hémoptisie. A cause de la situation inégulière de sa fille (à laquelle, d'ailleurs, elle ne peut rien), je suis un peu gêné pour lui donner la sainte communion. Enfin, on fera pour le mieux.

— Les demoiselles de Balmann m'ont fait, avant-hier, une demande assez inattendue. Elles voudraient

5

être autorisés à faire une retraite à Saint-Louis... Je leur ai répondu que c'était là chose inédite, qu'aucune n'était pas organisée pour des retraites fermées, à l'usage de personnes du monde, que les Sœurs avaient leurs occupations et les Pères leur ministère etc... etc...

Comme elles insistaient, pour cause court, je leur ai promis d'en référer à Votre Grandeur et de leur communiquer sa décision. Seraït-ce une sorte d'estat préalable et quelque chose comme un postulat qu'elles voudraient faire?... J'en suis réduit aux conjectures, mais celle-là est plausible.

Ensuite qu'il en soit, d'ailleurs, elles devraient indemniser la maîtresse qui les hébergerait pour frais de déjeuner...

Depuis mercredi, j'essouie de faire un peu de retraite, mais je suis dans cette dérange; et puis, il faut faire les affaires de celui-ci



au de celui-là. Le  
Vicariat Apostolique j'aurai debatenu, pour  
DE LA  
Nouvelle-Calédonie le R. M. Mand; entre  
Temps, pour l'harmonium....

Hier (vendredi 14/2), j'ai pris livraison de ce meuble; il n'a pas fallu moins de 6 ou 7 heures pour le soulever; c'est dire soy pris, et de dimensions. Puis, j'ai soldé le prix entre les mains dell'<sup>e</sup> Gaudroj: 2.100 + 7,50% de droits, soit 157,50 ; au total : 2.257<sup>4</sup>,50.

J'ai demandé quittance. Il<sup>e</sup> g. a soullevé des difficultés, disant que cela ne se faisait pas pour les ventes aux enchères, que, d'ailleurs, possesseur, raut titre, puisqu'on est censé payer Comptant. Finalement, il s'est décidé à me remettre la pièce dûment signée.

Et maintenant, reste à expédier l'instrument. Le boîtier destiné à l'emballage est commandé; il

faudra 16 m<sup>2</sup> de planches au b*is* près.  
Pour raison de commodité, comme  
il se démonte, on expédiera en deux  
caisses ; ce sera plus maniable. Il ne  
pourra évidemment partir qu'après mars,  
au retour du J. Antoine.

Votre Grandeur fait Lardin  
qui'entre 20<sup>e</sup> retard, le vespaux a eu  
un accident de machine qui l'a  
obligeé de mouiller à la mine Henriette  
pour réparation. Le nouveau contre-  
temps ne favorise guère nos projets.  
Je ne sais si le R. G. Visiteur pourra  
s'arrêter, d'autant plus qu'il s'est  
engagé vis-à-vis du P. Mulsant  
pour le dimanche 22/2 (quelque  
réunion de conférence, on doute).

Et pourtant, ce serait regrettable  
que j'aille des raisons d'ordre personnel  
notables de l'enterrer.

— J'oublierai de dire à  
Votre Grandeur que, pour le plafon-

nage, j'ai pu obtenir de l'ancien con-  
tracteur livraison du reste de voliges,  
naturellement aux conditions anciennes,  
soit 7<sup>t</sup> francs du m<sup>2</sup>, au lieu de 8<sup>t</sup> 75, soit  
une économie de 80<sup>t</sup> environ.

Je crois que, de plus en plus,  
nous allons être envahis par les mari-  
ages de japonais. Sans parler de  
mariage à réhabiliter, il y a 2 projets  
pour Bourail. La grande difficulté  
c'est de s'assurer l'état libre des  
contractants. Je crois qu'on ne peut  
pas faire grand fonds sur leur pa-  
tente, même confirmé par  
serment, car ils ne paraissent guère  
avoir de conscience. Le témoinage  
de leurs compatriotes, d'autre part,  
serait plutôt de complaisance...  
Alors, si on ne peut pas marier, quelle  
sorte de désordres ? ... Voilà un  
gros souci ; ce n'est pas le seul.

La question de la future école

est bien préoccupante aussi. Ce serait bien nécessaire pour remonter le Courant, quel laisser-aller, que de défections ! ... J'en ai le cœur serré.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de profond respect et des religieux dévouement de votre très humble

Ch. de Chauvet

Avec la nouvelle composition des Conseils f.<sup>e</sup>, nous n'avons pas à redouter d'entreprise sectaire. c'est déjà une précieuse garantie.



Bouail, le 3 Mars 1925.

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monsieur,

En réponse à la lettre de Votre  
Grandeur du 27 février, je demande  
qu'il me soit permis de présenter  
quelques observations respectueuses.

- Peut-être, en ce qui concerne  
Mme B. (je puis j'exprime de face) à  
laisser entendre que je correspondais  
encore avec elle. Il n'en est rien,  
voilà bien deux mois, si ce n'est plus,  
que j'ai cessé de lui écrire.

- Pour ce qui est des deux Sœurs  
de B., la lettre de Votre Grandeur, j'ay  
été un refus formel, n'ensemble pas trop  
encourageante.

Elles ne demandent pas à entrer  
au vicariat, ni même à faire le

postulat, mais une simple retraite ; Ceci est indépendant de leur admission dans le Tiers-ordre régulier, dont elles ne n'ont plus reparlé depuis l'entretien qu'elles eurent avec Notre Dame au presbytère de Bourail.

Mais, malgré leur réserve sur ce point, je suis convaincu qu'elles poursuivent leur idée et qu'elles ont l'intention très arrêtée de se donner à Dieu dans la vie religieuse.

Je l'avais déjà par le R. Fr. Dubois lui-même, à qui j'ai parlé de ces jeunes-filles, qu'il considère le "defectus natalium" comme un vice exhibiteur ; il ne fait pas, dit-il, abaisser le niveau social ou intime moral de l'ensemble par le recours de ce genre . . .

À quoi on peut répondre que Ce n'est pas un empêchement canonique et, en outre, qu'il ne faut peut-être pas raisonner sur le cas comme y le

ferait en France.

Les parents étaient mis par Ce qu'on appelle très improprement un mariage civil. Je sais bien qu'au point de vue canonique, ça ne change rien ni ne remédie à rien. Mais, au point de vue de l'opinion, je dois dire qu'ayant regardé pas ici comme issue d'une union irrégulière. D'ailleurs, on aurait la ressource de les enoyer loin de leur pays d'origine, dans un poste où elles ne seraient pas connues.

Pour ce qui est de leur pétendue insuffisance au point de vue étude, autre qu'elles pourraient peut-être combler entièrement lorsqu'elles instruites, il n'est pas nécessaire d'être diplômée pour enseigner les rudiments aux filles indigines. Enfin, en cas d'impossibilité pour l'enseignement, elles pourraient être appliquées à des besognes manuelles. Elles réservent déjà, quand il y aura une école ici, d'aider le seigneur pour

la cuisine, la tasse du linge etc...

Mais, présentement, il ne s'agit point de cela. Ces deux demoiselles demandent simplement d'être admises à faire une retraite. Ce serait aussi une occasion de les étudier en vue de projets ultérieurs. - J'avoue que les organes instruites, baptisées (sur le tard), préparées à la 1<sup>e</sup> communion, et m'intéressant plus particulièrement à elles depuis qu'elles manifestent de velleités de vie religieuse, je serais pincé d'un refus qui leur causerait sûrement une pénible déception.

Le père infirme est décide' depuis le décambre ; c'est un souci de moins.

— Le R. P. Dubois a pu voir combien nos offices étaient peu suivis et il convient que c'est une lourde épreuve que d'avoir une paroisse aussi indifférente. Une chose très dommageable c'est une mauvaise musicienne qui s'occupera du chant

d'église, rendrait sa voix à l'harmonium  
et donnerait par là un peu de vie  
et d'attrait à nos offices et céremo-  
nies, de plus en plus lentes, hélas !

De long côtés, j'entends  
parler avec sympathie des soeurs et  
de leur œuvre, on est fatigué de la  
laïque et des fruits amers qu'elle  
produit. Cette école est attendue dès lors  
comme le Messie.

- M<sup>e</sup> de Saint-Quentin est  
fixé à Bousail ; il a été envoyé par  
un groupe de financiers pour étudier  
les possibilités d'une usine à sucre.  
C'est du moins ce qu'il m'a déclaré.  
Le lui-même, il est venu à moi, s'est  
présenté et m'a annoncé qu'il me  
présenterait sa famille très prochainement.  
Il paraît fort distingué, sym-  
pathique. J'aurai été autrement fixé ;  
je suis parti à ce bœuf angoumois au  
point de vue chrétien.

Veuillez agréer, Monsieur,

l'Homme a la profond respect de  
Votre très humble et très obéissant

H. de Thury

Boursail, le 5 Avril 1925.

Monsieur,

J'ai bien vu la lettre de  
Notre Grandeur qui répond à quelques-unes  
de mes questions, mais non à toutes.

Pour le maes, (Deballé) je pense  
qu'on pourra s'arrêter à 25<sup>e</sup> par jour (au lieu  
de 30).

J'ai vu Moust ; il m'a déchiré péniblement  
ceci fois qu'il revoulait épouser  
Rosalie de Bénébo, avec laquelle il vit depuis  
plusieurs années --- n'a la quitter non plus.

Il refuse de l'épouser, dit-il, parce qu'elle a  
16 ans de plus que lui, qu'elle est noire, que ce  
serait une union mal assortie, qu'il serait  
l'objet des gibets etc ---

Et il refuse de la séparer sous prétexte

qu'elle lui est utile pour le morale ...

Voilà la mentalité de ce Monst et ...  
de beaucoup d'autres. Ce monde-là n'est accessible à aucun raisonnement ... "animalis homo non percipit quae sunt Dei ..." C'est bien triste.

J'en parle à la femme en partie liée, mais elle est aussi bouchée qu'eux. Je n'ai rien pu en tirer ni une promesse, ni même une réponse quelconque ...

— Merci, Monsieur, pour le spouscule destiné à me faciliter le ministère auprès des Rouminois de la Mine Payrolles. Je ne les ai pas vus. Peut-être n'ont-ils pas pu venir pour les fêtes de Pâques. —

L'idée d'un bal le 4 avril m'a évidemment bien fait rire. Mais je n'y puis rien. J'en ai appris, comme tout le monde, par les affiches et les journaux. Le principal promoteur de ces divertissements (très mauvais pour la jeunesse) vient pourtant à la messe des moins assez souvent. Mais il refait point ses pâques. Je vais entreprendre l'affaire.

Le R. de St Quentin (avec la complaisance de l'abbé de S. Q<sup>tr</sup>), car lui non plus n'a pas rempli son devoir l'an dernier. Mais la maladie l'a fait réfléchir. L'épreuve salutaire lui facilitera peut-être le chemin du retour.

La mondaine (cinéma et danse) fait beaucoup déranger ici. Je ne puis plus tenir les enfants à l'école; tout ce monde prend de autres divergences ... M. le curé de Norma (celui dont la femme, née Vincent, est en France) donne de grands scandales ici. On n'a certifié de faits qui semblaient peu croiables ... Comme si les gens de Bourail avaient besoin que ceux de Norma les malédissent ! ...

D'ailleurs, le détachement est général, il n'y a qui n'ait le mal des. Tous se détachent, crient Vierge au ciel. — Les Lillois ont été vaincu au bol d'eau nombreux, j'en ai aperçu deux le village; je n'en sais s'il y en avait à la messe; à cause de l'affluence, l'église de l'Agout, on ne peut se rendre compte. — Mais M. Descaux, on le connaît bien, m'a dit qu'en point de vue électoral, c'était gagné ou à peu près. M. Baudig

Serait un ex-alumne de l'Institut, mais, toujours d'après la même source, il n'en aurait rien gardé ou si peu ---- Je ne sais ce que devient ce brave Louis Descamps. Il est sympathique. J'en doute, mais sait aussi mettre le clergé à contribuer; il est en quête d'une place, j'ignore s'il a trouvé quelque chose; il m'avait promis une lettre, mais je n'en ai encore rien reçu ...

Je profite du passage du Fr. Haller pour lui confier ce qui suit à la hâte.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon très respectueux et dévoué respect  
au D. S.

A. de Blaize

J'ai trouvé comme mandature un métis de Gouens; les conditions, je pense, sont raisonnables, car il n'est dévoué.

6/4 - Deballe commence son travail de matin. J'ai fait une grise partie assez sérieuse à son sujet. Je n'ai recueilli que de bons renseignements. — 25 f. par jour et non 30.

Il faut ensuite la externe et bescelllement des rails de chemin de fer.

~~Travaux + communication  
en communiquer avec Bourail, le 6 Avril. 925.  
Préf. Bourail~~

Monsieur,

Je réponds à la lettre de Votre

Grandeur y date du 2/4. — Je vous prie que le décès subit du Fr. Fouassier plaise à Vigenère ! J'en suis attristé. Je comprends la gêne qui résulte pour vous de cette disputation fondamentale, et j'forme un double avis : le premier, c'est que nous soyons tous préservés d'une mort déplorable et subite au tombeau et improvisa morta libera nos D<sup>r</sup>., l'autre c'est que la Divine Providence nous sauve de ces dangers.

— Je poste immédiatement à

— 1<sup>e</sup> — L'affaire Heurist —

— 2<sup>e</sup> — Renseignements sur les locatrices.

— 3<sup>e</sup> — Prix pour l'ensemble des loca-

fixe : 310<sup>t</sup> par mois, soit 370<sup>t</sup> pour  
au (150<sup>t</sup> pour la gendarmerie seule); ce  
qui donne du 12 % et même davantage;  
le rendement est cept.

⑤ Fin des biens : pour l'institution  
31 décembre 1925 - pour la gendarmerie,  
21 mars 1926.

- 6) Vente du lot 56. -

M. H. m'a appris qu'entre le  
Japonais Yamamoto, il y avait un  
autre concurrent, M. Ovile. Savait - ce  
le mari de l'institution ? c'est pro-  
bable.

Un'd, appris que les pourparlers  
entre lui et Y. étaient très avancés et  
qu'il n'y manque plus que la réponse  
définitive de ce dernier. Comme il ne  
se peste pas de la donner, M. H. a dit ~~à~~  
servir aujourd'hui même à ce j'appris  
pour lui dire qu'il faudrait il se consti-  
tue, lui H., comme témoin de sa  
parole et libre de conclure affaire avec

un autre. - Il n'a pas parlé autrement  
d'avril; serait - ce qu'il ne le considère  
pas comme un complot sérieux ? ...

Vous le voyez, Monsieur, il faut  
encore attendre pour avoir une réponse  
définitive : Faut-il proposer un peu plus  
de 30.000<sup>t</sup> pour écartier les concurrents ?

— 2<sup>e</sup> — Delle de B. -- Il y a des points  
obscur, j'écoute, j'observe, je réfléchis...  
Une chose est sûre c'est que l'autorité  
ne régne pas entre la mère et les filles, par-  
tout avec la seconde (la blonde), que sa mère  
voudrait marier à tout prix (par intérêt)  
contre lequel et même malgré les répugnances  
nettement marquées de la future religieuse.

Cette infatigable subit en ce moment  
une véritable persécution ; tout le monde  
s'en mêle : la mère, le soi-disant fiancé et  
les parents de celui-ci. La situation est  
critique; pourvu que cette pauvre enfant  
ait assez de force morale pour lutter  
contre tant d'ennemis coalisés — sans

parler du diable ! — Son venin à bout de ses résistances, lettres, visites, cadeaux, promesses, rien ne manque, ayant qu'ille assiste au bol... Naturellement, la mère ayant appris le projet de retraite à S. L., oppose son veto absolu...

Cette pauvre fille dépeint, ne me manque plus ; cette violence morale (et même pis) la rend très malheureuse. Elle me confie quelquefois ses peines à la désobéie, car sa mère l'a défendu de me voir en particulier sous prétexte que je lui ai mis dans la tête "toutes ces folies de vie religieuse et de Couvent" ; elle m'évit, mais est espionnée... Elle me demande de la faire sortir ; ce n'est pas facile, d'autant plus qu'ille est mineure et que sa mère a la loi pour elle... Il ne lui est presque plus permis d'aller à l'église...

Situation vraiment tragique.

— Merci, Monsieur pour l'autori-

~~en comm  
nication avec  
Q. Jardot~~ / Bourail, le 10-4-1925.

Monsieur,

En répondant à votre lettre du 7 avril, souffrez que je traite d'abord un détail secondaire.

"M. Vénard est-il toujours à Nouméa ?" - Réponse : oui. Et puisque Notre Grandeur me dit posséder la Vie de Vénard. Chezophore Vénard, j'en dirai que plusieurs fois, M. V., poète固然 de ce jeune maître, m'a demandé de lui procurer sa biographie. Il voudrait aussi lire les lettres, éditées à part, je crois.

Si donc vous consentez, Monsieur, à me défaire de ce livre pour quelque temps, je serais heureux de l'en faire

profiter. Vainement, j'eusme suis adressé à plusieurs confesseurs pour me le prêter, personne n'a pu me le prêter.

M. V. est très fidèle à sa messe du dimanche, qu'il ne manque jamais; spontanément, il a fait l'absolution du sacrement Voici 15 au 18 mois. — La famille Venard est cipière non pas de la Réunion, mais du Bocage de Sez.

— Ci-joint une lettre de M<sup>e</sup> H. faisant connaître les nouvelles conditions... Je crois qu'il se moque un peu de moi... Il y a-t-il un simple chantage?... Si Votre Grandeur hésitait à 10.000<sup>t</sup>, Ce n'est évidemment pas pour y donner 10.000<sup>t</sup>. Il me presse vivement pour m'avoir une réponse - je lui ai fait savoir que je ne pouvais prendre une décision de moi-même, qu'il me fallait au moins

table en référer... Je ne doute pas que votre réponse, Monsieur, ne soit un refus et je l'ai laissé entrouverte à M. H. —

— Pour la seconde de Dels X., la situation, de corse, elle devient même tragique. Nous avons la preuve qu'il s'est formé contre elle, par accord <sup>entre</sup> avec le prétendant et sa mère, femme vraiment abominable, un odieux complot. Je tiens qu'elle est la conscience obligée de quitter le domicile de ses parents, où sa verte court un danger sur la nature duquel il est inutile d'insister, je vous prie.

Sur l'affaire de Donembout, je désire recevoir la réponse télégraphiquement.

— Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage dévouement de votre très humble

M<sup>e</sup> le boursier  
(+) Dans la maison, une, on consent à l'accueillir

à Bomaïl, le 17-4-1925.

me écrit Monsieur,

d'où votre carte mon datée,

mais qui doit être le 13 ou le 14/4.

Mai j'attends avec la réponse définitive pour Tonembout et aussi la visite du Van. Théophane Veuard qui m'a été promise - H. V. Il n'y est évidemment assez proche du mandat du Résident.

Votre grandeur trouvera sous ce pli d'abord une commande pour la greve de Lyon recommandée à Dr. Benoît, tout le rituel ; ensuite diverses affaires de mariage nuptiale ou autres. Le plus délicat est celui de la jeune-fille catholique avec le Japonais. Je n'en ai pas encore interrogé, je n'en sais pas

non plus vu ses pièces d'autant qu'a qui concerne l'état libre - Je serais cependant à prendre d'avance votre avis, Monsieur.

La raison c'est qu'à Nouméa, les Conféries ont adopté comme ligne de conduite générale de ne pas marier les papousas pour le raison suivante:

a) trop grande difficulté, quasi impossibilité d'être fixé sur l'état libre;

b) péril pour la foi de la femme et des enfants au cas où le g. le communierait dans son pays;

c) péril moral non moins au cas où il abandonnerait sa famille pour rentrer au Japon.

Ces motifs ont du poids évidemment; mais ce n'est pas une raison pour ne pas examiner chaque espèce. Je viens au cas où ce cas après enquête plus approfondie.

- Il y a ici un nouveau chef de brigade, ou le dit sympathique à l'idée Chrétienne; à l'avenir serait entré à la

chapelle et aurait fait une prière. Mons Remy pratique et a fait de paques avec ses filles le jeudi saint. Mais, à cause de son état de complète surdité, c'est toute une affaire de la confesseur.

- Les commerçants de D<sup>e</sup> sont tous d'accord pour fermer le dimanche. En tant qu'homme est à la loi divine, le geste assurément est louable. Si posséder une pratique (assistance à la messe le dimanche) y ouvrirait quelque amélioration? Je n'ose même poser la question, l'avenir le dira. On peut croire que le profit le plus clair soit pour le prieurie.

- on a eu la surprise d'ici de dormir une bûche le jour de paques. J'ai essayé d'en empêcher, mais trop tard. On m'a bien moins promis qu'à l'avenir ils ne dénuderont pas les jambes de grande fete.

- M. de Silvertus donne l'exemple de la fidèle assistance à la messe tous

niedels, avec sa famille, ils occupent plus d'une bâche. La femme et ses enfants y comprennent, jeune homme de 16 ou 17 ans, ont fait leurs pâques <sup>et lui</sup>. Je vais recueillir là quelques enfants débarriés. Une de S. L. m'a demandé de donner à ses filles quelques leçons de religion (une fois par semaine), c'est un peu assujettié - donc, enfin, je me suis engagé.

- J'ai demandé, quoique faridement un ornement violet pour l'ouverture (église principale) - Je me permets de rappeler la chose à l'attention de Votre Grandeur.

- Une chose manque au Nouvelles presbytère, une construction pouvant servir au besoin d'écurie, de bûcher, de débarras - c'est une lacune regrettable - Enfin, je vous prie de penser à Votre Grandeur.

- M. des. L. vient d'acheter la propriété Metzger (ancienne maison du commandant de gendarmerie, 16 hectares à un seul tenant) en vue de la culture de la laine - Voilà après, conséquemment, l'ensemble des profonds rapports et des religieux dispositions de votre très humble off. de l'obeyez.

Bourail, le 21 Avril 1925.

Tous mes respects et j'ose espérer

que toutes les difficultés - malheurs  
qu'elles soient - seront résolues au plus

Monsieur,

Je m'excuse de tant écrire, mais  
la faute en est aux circonstances.

Avr. 1925. Au vu de votre lettre 17/4, j'ai  
allez trouver M. Hamot pour lui dire,  
dans tout la consigne reçue : 1<sup>o</sup> - que la  
S. C. S. D. cherchait de co-acheteurs pour  
le immeuble dont elle n'a pas besoiq;  
- 2<sup>o</sup> - et aussi lui demander s'il ne  
consentirait pas à baisser son prix  
de 40.000 francs.

Sur le premier point, il m'a  
fait observer que la S. C. S. D. trouvait  
déjà un co-acheteur dans la  
personne de M. Arribalzaga, le mari de  
l'institutrice - cesar par le Père Halber-

que ce M. L. offre 10.000<sup>f</sup> de la maison  
qu'il occupe.

Puis, j'ai abordé le second  
point. Ainsi lui j'ai plutôt fait  
par acquit de conscience, n'ayant  
pas d'illusions sur son intention à ce  
égard. Il m'a répondu que 40.000<sup>f</sup> était  
l'an dernier payé ; qu'il trouvait cepuis  
de l'ensemble de sa propriété, qu'à ce prix  
il nous offrait la préférence, mais  
qu'il ne consentirait aucune diminu-  
tion.

Est-il sincère en parlant ainsi ?  
A-t-il vraiment trouvé cette offre de  
40.000<sup>f</sup> ? N'est-ce pas une chantage et  
un moyen de pression ? ... comment le  
savoir ? aux questions il répond de  
manière évasive. On voit un homme  
qui joue la défensive et qui ne veut rien  
faire de ses avantages.

Il consent à nous accorder  
encore un délai, mais il nous a pos-

caché que, si la solution tarde trop, il «  
reprendra sa liberté avec la personne  
qui lui offre 40.000<sup>f</sup>, car il sent vendre  
en bâtie . . . .

D'autre part, il affirme que les  
bâtiments sont tous en bon état. Il  
jette l'abord, lui ensuite y auront  
fait beaucoup de réparations ; il  
aurait acheté le tout 48.000<sup>f</sup>, mais a refusé  
27.000<sup>f</sup> à M. Hartin Glénigny . . . . il sent  
s'y retrouver et même gagner dessus.

D'autre part, a-t-il ajouté, à expiration  
les baux doivent être augmentés, alors ca-  
talogne de la poste aurait postée à 150<sup>f</sup> par  
mois (au lieu de 60<sup>f</sup>) etc. . . .

Il est indéniable qu'avec la dif-  
ficulté actuelle de construire, la maison  
bientôt n'aura plus de prix et donc  
qu'en cas de vente, on peut se montrer  
exigent. Si on ne trouve pas de acheteur  
sont de toute force les immobiliers qui y

ne peut pas garder, peut-être les travaux -  
Soyez plus tard. (Il est vrai que toutefois  
n'a pas l'industrie à moins que  
l'exploitation, du cuivre amifié ne  
s'oppose --)

En attendant, le loyer de l'or-  
gent est à un taux avantageux et  
le sera plus encore lorsque les baux  
seront renouvelés, soit en fin 1925 ou au  
plus tard, en mars 1926.

Ensuite qu'il en soit, le Dr. Halbert  
désire beaucoup voir l'affaire se  
conclure. Il m'écrivait dernièrement :  
" J'ai soy es poix que vous réussirez à  
me relever le morceau ... Pour ce qui me  
concerne, je vous donne carte blanche.  
" Espérons qu'il en fera de même au Haut-  
Lieu. " -

Avrai lire la poxt que n'est  
guère encourageante, vain lire, Caillay...  
on croit rêver - -

cette feuille a été trouvée  
isolée par

5

Pour le charrois poème, je ne  
crois pas qu'on puisse compléter des dan-  
taires même y l'en offrant de charrois  
à f. La raison en est que le pauvre hom-  
me, qui a toujours eu un faible pour  
la bouteille, boit de plus en plus pour  
noyer ses chagrins / abandonnez sa femme qui  
l'a quitté pour suivre un coiffeur ; meau-  
dante notaire d'une de ses filles qui le  
couvre de honte . . .) ; aussi tout va-t-il  
à la diable dans sa maison, il néglige  
ses clients . . . . Enfin, pour comble, il  
a obtenu, pour le compte des biens  
publiés, certaines adjudications qui lui  
peuvent tout dorénavant et presque  
tout lors temps. —

— J'ai bien reçu la vie du Vénérable  
Bénédictine Venard et l'ai fait remettre  
au destinataire. Merci à votre grandmère.

— Ci-joint lettre des Dames de B. ~~Y/11~~

Je n'ai contribué à rien à la rédaction ; il vaut mieux ainsi, le document est plus révélateur. Le sont-elles fait aider par quelque tiers ?... c'est possible.

Qualités et défauts - Je commence par ces derniers.

A : Il y a chez l'une comme chez l'autre tendance au mensonge et à la déstabilisation. C'est pas un simple impasse, cela résulte de faits contrôlés. Peut-être, chez elles, n'est-ce pas absolument conscient... ou ne leur a, sans doute, jamais fait remarquer pourquoi la mensonge est un véritable défaut. - Elles vont par en déformations et il y a plutôt lieu de s'étonner que, dans le milieu où les conditions où elles ont vécu, elles soient ce qu'elles sont.

L'aînée, Sandrine, est possessive, aînée le moins tardif (8 heures min + logique),

cependant, depuis quela famille habite Bourgoin, elle fait effort pour se corriger, puisque je la vois assez souvent à la messe de 6h.

L'autre, la jeune, serait volontaire et têtue, elle aime à mentir ; il faut que tout prie devant elle, obéissance à maman et, du reste, est bien plus capable que sa sœur, qu'elle influence.

- B - La jeune fait ce qu'elle veut, poursuit son idée sans jamais dévier. Ce qu'elle a voulu, il faut qu'elle le réalise. Qualité précieuse si elle y fait un bon usage. - Elle défère, d'ailleurs, volontiers à mes conseils et je n'ai pas encore vu qu'elle m'eût disobéi en un seul point. Elle fait ainsi parce qu'elle est jeune ; mais plus tard ? ...

Elle a un besoin d'être bavarde et matelée, toutefois, sans briser le ressorts.

Au point de vue intellectuel, la jeune (Clémence) toujours aimait une certaine

valent ; elle s'exprime bien, avec netteté et, si elle recevait une formation plus complète, serait susceptible d'en profiter ; arrivait, je crois, un peu de temps, à une bonne rédaction ; elle a des idées et les mots justes ne lui manquent pas pour les exprimer. Il n'y a guère quel'orthographe qui laisse beaucoup à désirer.

Enfin, chez l'une et chez l'autre, il y a un fonds de piété sincère et de réelle bonne volonté ; elles prient, lisent de bons livres, méprisent le monde, ont le goût de la retraite et de chors de Dieu.

Elles affichaient jadis quelques prétentions nobiliaires ; mais, je crois que ce ridicule est en voie de disparaître ; elles s'contentent ce qu'on leur dit. Les petits travers sont le résultat d'un manque trop complet d'éducation et de formation.

J'aime à penser que le caractère à fond, peut-être suis-je encore trop optimiste... Voilà un avowal ce que j'ai remarqué et que devrait noter -

cf p 5

1)

Tant dire le fond de ma pensée, j'aurais conservé que seule la seconde, clémence, a des indices de vraie vocation. L'aînée parlerait l'autre au couvent pour faire comme sa sœur. — Qu'a aussi confié qu'il y avait là-dessous un dépit de mariage manqué... Mais elle s'en défend et assure qu'elle n'a jamais voulu épouser le jeune homme dont il fut question à son sujet... ou bien ne savait pas pour qui s'est marié ?... car la mère a certainement fait une tentative. Je ne me prononce pas là-dessus.

Conclusion : les jeunes filles ont besoins d'être examinées à fond et sérieusement épousées. — Les traits que je viens de noter n'ont rien d'absolu ni de définitif. Tout cela est donné sous bénéfice d'inventaires et garantie des contacts ultérieurs. Je puis me tromper

ici ou là. Le seul truc que je garantisse  
c'est la tendance à la fomberie, au  
mensonge et à la dissimulation - C'est  
un peu inquiétant, mais non sans rire  
du moins je crois.

— M. de S. L. m'a dit qu'il avait  
été un ay, élève de la Leyne ; il parait  
en avoir gardé bon souvenir. Il a acheté  
pour 60.000<sup>f</sup> la propriété Metzger (à 4 kilo-  
mètres du bouf). C'est l'ancienne maison  
du Commandant de l'intérieur (47 hectares  
autour d'un seul bâtiment). Metz. avait  
j'abais payé le tout 6.000<sup>f</sup> (mais six mille  
d'avant guerre, 8 juillet 1911) - J'ai ouii  
dire qu'il avait acheté le matériel de  
S. Louis pour la distillerie ....

Nous avons commencé les cours  
de religios. Les jeunes-filles ne sont  
qu'assez instruites, au moins rien de moins  
qu'une méthodique. Mais ça à la rubbe haut

et toute la seconde nécessitaire. Je me  
demande à des moments si c'est moi qui  
fais le cours ou si plutôt je ne serai pas  
l'élève et le disciple ... Tant le monde  
parle à la fois ; on n'est pas habitué à la  
discipline ... Et puis, n'est-ce pas ? on n'est  
pas Baudelaire pour rien .... Nous tâche-  
rons d'y mettre boy sobre, autrement nos  
classe deviendraient la cour du roi d'Island.

Mme Guénaut m'a fait savoir  
qu'elle tiendrait volontiers l'harmonium  
et s'occuperait de la direction du chant  
quand elle sera au Gabé (voir Bonnac) -  
Elle est très bonne pianiste ; en ce mo-  
ment, elle étudie l'harmonium, mais  
s'y fera très vite .... Dommage qu'elle  
affiche des décolletages si audacieux, plus  
encore que les autres jeunes-filles d'ici -  
Ne fera-t-elle pas refuser la  
communion à quelques-unes de

les débrailles, puisque les admissions sont faites soit en public, soit en partie privée ne devant à rien ? C'est une abus intolérable et n'est - ce pas commettre que de ne pas prendre de sanctions ?

Telle est la question que je me pose depuis longtemps. A Rome, les seuls fous devaient menacer, mettant le afficher, mais ne permettent aucune mesure. On verrait ce qui vaut le mieux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de profond respect et de très humble dévouement de votre très sincèrement, Tonnerre

H. de Tonnerre

+  
Bonneil, le 28-4-1925.  
Monsieur,

J'ai bien reçu hier, à mon retour de Rome, votre lettre du 23/4. J'enferme sous ce pli certains documents communiqués, car Notre Grandeur peut avoir besoin d'y référer.

- Au sujet de Léon Lauvin (et non Samuel), il prononce si mal, voix sourde, indistincte, que je n'avais pas bien suivi. Voici que j'agis une difficulté : il dit avoir été baptisé à Kindred par le Père Daniel, qui s'y trouvait de passage. Or, le P. Dussos, malgré de diligentes recherches, ne trouve rien dans ses registres.

Mont et nos

Ainsi donc voilà 2 candidats au mariage, qui affirment avoir été baptisés et au sujet desquels il ne reste pas le moindre vestige. C'est à ce demander si certains confins apportent à la rédaction, des actes parisiens sont les seuls qu'il faudrait. La négligence, au début, semble minime et puis, plus tard, quand survient la question du mariage, on se trouve bien embarrassé parfois.

En ce qui concerne l'Homéa, j'ai demandé une fois pour toutes à un serviteur de brigadier de registered laissez parle l. Tastant à cause de leur vague de contentant. Habituellement c'est libelle ainsi:

Le - du - améa - j'ai  
baptisé <sup>1er</sup> [ ] ou <sup>1re</sup> celle | . Tafe entre 17 et 3 May !!

Il faut des prodiges de sagacité pour savoir de qui il s'agit.

Quand le nom indigène est

mentionné, c'est peu encore à cause de la manière absolument fantaisiste selon laquelle il est transcrit; de sorte que les indications sont plutôt faites pour induire en erreur.

- Pour le mariage Eumeville avec le Japonais, j'aurai du pouvoir donné après sérieuse enquête et seulement sur bonnes garanties.

- Dépendance du nouveau presbytère.

Il est certain qu'à place du hangar est sur le même plan que la suisse et à la suite; avec la forme en appentis, il gêne moins la vue qu'avec l'autre à 4 pans; cependant, il est indéniable qu'il la masquera en partie.

D'autre part, il y a inconvénient à la place de l'autre côté de la cour. Le plus notable, à mon sens, c'est qu'à cet endroit, l'expansion en Terre rapportée est plus considérable et donc qu'il faudra

Couper plus profond pour établir les fondations ; l'on augmenterait de dépense =  
Un autre inconvénient c'est la distance de la cuisine ; il faudra traverser la case en diagonale - Enfin, avec cette disposition, il y a un certain manque de symétrie qui ne semble pas heureux. La place des bancs au côté que j'ai dit (soit l'axe de la cuisine) <sup>au contraire</sup> à pour effet heureux de masquer un débit fort mal placé et très mal fini, d'où partent de lourds, aviné et autres spectacles assez répugnantes.

Enfin, je vous ai ce qui vaut le mieux.

L'autre jour, j'ai dessiné un croquis un peu hâtif ; il y a des choses sujettes à correction. C'est ainsi que j'avais assigné à ce banc  $9 \times 4$  ; ~~or~~  $7^m \times 4$  semblerait largement suffisant (l'angle intérieur) . . .

Je pense aussi que ce banc pourrait servir à aménager une chambre de domestique, laissant ainsi une pièce de plus disponible en cas de besoin (r. quobdatif).

5

— Questions Concernant le  
bureau presbytère. —

— 1<sup>o</sup> — "Votre presbytère est-il achevé?"

Réponse : Non, il reste encore à plafonner une des deux vérandahs, savoir celle du côté des montagnes ainsi que les 4 fenêtres : 2 au réfectoire et 2 dans ma chambre.

J'ai piféé attendre que ce travail de plafonnage fut fini avant de m'installer. Pour la pose, le menuiser ébranle, dégrade solit ; après son passage, il faudra faire rependre certains enduits, blanchir etc. Il vaut mieux que cela se fasse avant qu'on habite.

Mon pauvre menuisier travaille avec une lenteur désespérante ; et puis, il est souvent malade (cardiaque, englyptème-tous), mais il n'y a pas à choisir.

Si on avait pu aller jusqu'à un bout avec Ali, nous serions débarrassés.

Dommage que ce soit un si triste moi-  
viede.

— 2<sup>e</sup> — "Y demeurez-vous?"

Réponse : De ce qui précéde, il  
ressort que non pour la raison indiquée  
et pour d'autres : par manque de four-  
neau et puis l'absence de hangar  
pour remiser une fourche de charre est  
gênante : échelle, brouette, bâti à brûler  
---- J'ai déjà posé la question.

Il faudrait qu'il puisse faire garer  
dans un bâtiment 4 mètres sur 9 environs.  
lueant à la place : on pourrait le  
mettre de même côté et sur le prolongement  
de la cuisine. D'autre part,



Il est vrai, cet emplacement offre l'in-  
convénient moy médiocre de cacher,  
la valle de Tonio, la seule belle échappée  
dont je jouisse. L'origine

Actuellement, un autre inconvénient  
c'est la complète nudité du terrain,  
absence de négligations --- On y remédiera  
avec le temps.

— Je n'ai pas encore fait transposer  
la pierre, reste de la construction. Le motif  
est que j'attends le bon-vouloir de mon  
contracteur dont alors qui promet tou-  
jours et ne se déci de jamais. — J'en veux  
à un autre boulanger, il demande 8<sup>t</sup> du  
voisage (visiblement 1m<sup>3</sup>, je pense). Il  
va falloir en poser partout ; le tas d'argile  
j'en ai vendu quelques mètres, peut-être mille-  
t. or plus que les constructeurs ne compren-  
nent --- Je crains que la Terre ne manque  
ce qui est --- Faut-il accepter ce  
prix de 1<sup>t</sup>? c'est un peu laid.

— Divers —

— Un M. Vénard qui attend avec impatience la biographie de son saint homonyme.

— Du côté de l'abbé de Bohmam, il y a détente. La mère se rend compte que la répugnance de sa fille pour le mariage est insurmontable et que la santé dépend. Elle se rapproche donc et consentirait au voyage de St. Louis. Le j. fils (ou l'une d'elles) doivent écrire à votre grandeur, qui aura ainsi un échantillon, et de leur style épistolaire et de leur orthographe, bien défectueuse cette dernière --.

Maintenant que j'ai le privilège de vous connaître, l'une me semble peu franche, l'autre aurait un caractère dominatrice, dans l'affaire du mariage, elle avait raison, mais je crois qu'elle n'est domine un peu tout dans la forme, réponse, n'aurait été -- ce qui a froissé sa mère. --

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de très profond respect et  
religieux dévouement de votre très humble  
et obéissant serviteur

trouvé la lettre ~~de~~<sup>du</sup> mesme, dont la datation  
prés de la lettre ~~du~~<sup>de</sup> 25  
~~du~~<sup>du 28/4/25  
mercredi au matin d'aujourd'hui -</sup>

Les circonscriptions administratives  
ecclésiastiques du Vicariat n'ont pas d'im-  
muable, ainsi qu'en témoigne une posse  
même assez récent.

En conséquence, le Missionnaire de  
Bourail demande à la grande House -  
général Charnis, s'il n'y aurait pas lieu  
de scinder les statuts de Bourail vraiment  
très vaste enclue, même après l'amputation  
de Houaileu et dépendances.

Voici les raisons qui justifieraient  
Cette mesure.

- 1<sup>e</sup> - Il est évident d'abord que le  
rattachement de Koni à Bourail est pure-  
ment nominal à cause de la distance  
très considérable : aucun rapport entre ces  
deux postes qui séparent 125 kilomètres, ni  
pour la retraite du mois et le autre exer-  
cice de la vie religieuse, ni pour les actes du  
G. ministère. Si donc Koni était détaché  
de B.<sup>e</sup>, rien ne serait changé physiquement.

- 2<sup>e</sup> - Il n'existe de plus en plus que

Soit pour des motifs de sympathie personnelle, soit pour des raisons de nécessité et de ministère, Soya s'oriente vers Kouré : le relais entre les deux missions devient fréquent, tandis qu'elles tendent à s'éloigner de plus en plus entre Soya et Bouaïd.

Alors, pourquoi ne pas consacrer en droit une situation de fait en élevant Kouré en station autonome qui aurait pour satellite Soya, en attendant que le personnel en missionnaire permette de fonder un poste à Voh ? ... Les stations qui n'ont qu'une seule dépendance ne sont pas rares : St Louis avec Bouraourou ; Othis avec Makity ; Houaïlou avec Tonkhouey etc ...

D'autre part, la question de distance ne soulève aucun objectio, puisque, en fait, Soya est située à peu près à mi-distance entre Bouaïd et Kouré.

En surplus, cette séparation est un bon indice ; elle courra le développement très consolant de la mission de Kouré ; on ne saurait que le poster au voie de développement. Sa grande vondrerie peu de raisons.

Boumail, le 10 Mai 1925.

Je vous remercie de votre télégramme et je vous prie de me faire savoir si, dans les deux derniers mois, l'abbé M. le ~~Monsigneur~~ a été à Paris ou à l'étranger.

J'aprouve la lettre de  
Votre Grandeur en date du 8 C<sup>2</sup>.

Sur leurs questions, j'aborde le  
drame celle qui trait aux détails de D. et  
à leur voyage. — Comme leurs prépa-  
ratifs sont faits, il leur réponne de remettre  
leur voyage. Aussi me suis je bien  
gardé d'insister pour qu'elles attendent  
jusqu'à l'appel de la Sentence, car  
cela paraissait le contraire vivement.

Elles quitteront Boumail mardi  
12/5, par l'auto. Comme ce que elles  
désirent ce n'est pas seulement une

retraite, mais aussi un essai de vie religieuse et donc qu'elles désirent prolonger leur séjour à S. L. au-delà d'une retraite ordinaire, je leur ai recommandé de se rendre à l'évêché lors de leur arrivée à N<sup>e</sup> pour soumettre leur idée à Mgr Grandjean et recueillir sa décision.

Ainsi feront-elles.

C'est parfaitement nütile que, de S. L., où les envoie chercher à Autun ou au P. des Fr<sup>es</sup>; elles se rendront à destination par leurs propres moyens, ce qui simplifie les choses.

Pour ce qui est de la pension, je leur ai dit ceci: "S. Louis n'a pas grand ressource et, par contre, tantient de bonnes changes; si vous le pouvez, il serait juste de donner quelque-

" chose pour vos frais d'entretien". - Elles ont pu faire très accès à cette suggestion, mais j'en ai pas poussé plus avant, de sorte que rien n'est encore déterminé quant à la pension.

- Au point de vue des remarques br concernant, mais à ajouter à ce que j'ai dit précédemment. - En conclusion, la cadette (clémence) n'a pas été fouchée avec moi... Pourquoi n'a-t-elle conte une histoire? s'est-elle suggestionnée elle-même? ... Peut-être le saurait-on plus tard.

Pour le moment, elles semblent l'une et l'autre très disposées. Ne perdez de vue que c'est la jeune qui mène sa volonté - Trois ardentes, cette clém<sup>e</sup>; il y a là de bonnes ressources, si elles soient bien acceptées le avis des supérieurs.

Si toutefois il y a avoir la l'étoffe

de bonnes et solides vocations ! Mais évidem-  
ment, ici, la prudence s'impose ... Je  
ne me flatte nullement de la con-  
naître à fond ; il y a bien à l'éprouver,  
l'éprouver encore ...

— Je me permets en conjectures  
sur ce qui concerne la Teneur, bonne m-  
séricorde, excellente sacristine ... mais  
hélas ! désouvenue de toute', dont  
vous m' avez parlé Monsieur, à  
plusieurs reprises, en demandant des  
pièces pour la quicqisoy. Ne pourraient-  
on savoir depuis il s'agit ? Il est difficile de  
me ... ? importe ? ...

En, il nous faudrait donc  
une organiste pour redonner un  
peu de vie à nos offices ! J'en brevi une  
petite Symphonie ; mais qu'est-ce que  
3 Violons ? ... Et une sacristine, qui elle  
me manque pour l'entretien du bûche  
d'église ! ... Voilà ! Tous que ce faire ...  
je ne sais pas das.

11 Mai 1925 -

Ponembaout

M. Hennet étant sous ole  
chez lui le dimanche, car la religio ne  
l'étouffe pas, j'en ai été attendre à aujourd'  
d'hui (lundi) pour m'acquitter de la  
Commission.

Je lui ai donc déclaré que le  
S. L. de S. L. "se retrait comme ac-  
quérant à 40.000." Je n'ai de  
plus fait connoître ce que je savais  
de defectuosités constatées aux bâtiments,  
notamment gouttière à la gendarmerie  
et mauvais état des caisses à eau.

Il conteste tout et met en évidence  
que le compte de la surveillance  
et de la jalouzie.

Sur ce qui concerne M. Avril, il n'a  
dit ignorer ses nouvelles intentions et  
la baisse de prix et la dépréciation  
portant sur le logement de l'institu-  
trice ... dit-il vrai? ....

Finalement, il n'a pas  
renoncé le marché, ainsi que j'en  
m'y attendais, mais il m'a demandé  
combien la Soc. C. de St-Louis offrait.

Comme la lettre de Votre Grandeur  
ne contenait pas de chose très nette  
sur ce point, je n'ai pas répondu.  
J'ai dit que j'ignorais.

Après un instant d'hésitation,  
il m'a dit : "Ah bien, je réfléchirai et  
à vous écrirai sous peu sur mes  
nouvelles conditions, car il faut que  
je consulte ma femme."

Il n'y a donc qu'à attendre  
de nouvelles offres. Pourra-t-on l'amé-  
nner à céder à 28.000<sup>f</sup> ou 28.500<sup>f</sup>?  
Je ne sais. Une seule chose certaine,  
c'est qu'il défendra également ses  
intérêts et qu'il ne cédera le terrain

que force'.

Nous a dit qu'il n'avait aucun  
intérêt à vendre fut-ce à 40.000, mais  
que c'était à cause des gens de St qui  
sont trop bavards etc..

Je me suis trompé en disant  
que la poste était déjà ouverte  
au renouvellement du bail. Comme M.  
H. jusqu'au 30 Septembre, il trouve que  
la demande est prématurée et attend  
encore.

Voilà longtemps que le marchan-  
dage traîne. Ce ne peut pas durer tou-  
jours. Je demande donc que la Soc. de  
St-L. me fasse savoir 200 derniers chif-  
fres. Une fois mis au pied de ligne, il  
faudra qu'U-H. dise oui ou non.

Veuillez agréer, Monsieur  
l'homme de dieu très profond respect et  
récepteur de l'avenement de votre très humble.

b. de libeau

Pactalon' étant hors de cause, j's me suis adonné à un autre bœufier (le tout vraiment de répit), il demande g't et ne veux rien rabattre - Je lui a dit de commencer - Si j's suis désavoué à cause du tarif trop élevé, j'a donné contre-ordre et tout sera tel que commencé que dans quelques jours à cause de l'état des chemins.

Le Dr de B. sortent d'ici, dont Vannes me faire long à dire - Il n'est pas certain qu'ils aillent demain jusqu'à l'évêché, ayant à voir le préfet etc... L'anée dernière, Pauline, a un abès dans la bouche qui est long à guérir

Boussac, le 14 - 5 - 1925.

Monsieur,

Je viens de recevoir de M<sup>e</sup> Hemist une lettre dont je vous communique la teneur. Ci-joint le document.

Tu sais qu'il maintient son prix à 10.000\$, je pourrais en faire les dernières instructions qui me furent données, lui dire que tout est rompu.

Mais, puisqu'il consent à un débri de 8 jours et que rien ne pousse, je préfère y céder.

Si je ne vous dis rien d'autre une demain, j'en conclurai que la S. L. de S. L. renonce formément et définitivement et tout sera dit.

J'espére que les D'les de B.  
sont arrivés à S-Louis sans encombre.

Veuillez apporter, Mousigneur,  
l'hommale de nos très religieux respect  
en J.-d-N.

H. de Bussac

Pour Jukie Shisamizu, le  
témoins interrogé disent qu'il est  
célibataire, toutefois certains Hyaku  
qui l'a nommé 'comme divorce', mais  
qui, depuis, s'est retracté; il a dit  
qu'il avait parlé 'sans savoir'....

Je crois que je marierai —  
Cérémonie fixée à Samedi 16-5.

### P.S. Projet de hangar.

Faut-il donner suite au  
projet négocié commun à Votre Excellence  
et passer les commandes (bois et tôles) ?

Je rappelle les dispositions principales -

- Emplacement : du même côté que  
la cuisine.

- Dimensions : Longueur : 7 m.  
Largeur : 4 m.  
Haut<sup>2</sup> : { 4 maxima : 3,60  
6 minima : 2,60

- Matériaux d'entourage : planches

- Couverture : en tôles, une seule  
pente à cause de la cuisine  
et pour la symétrie. —

- Si on construisait à l'opposite,  
on pourrait mettre 2 pentes et pignon.  
La face exposée atteint 0,70 ou 0,80.  
Mais il n'y a pas de point.

J'espére que les D'abb de B.  
sont arrivés à St-Louis sans encombre.

Veuillez apaiser Monsieurnew,  
l'hommage de nos très respectueux  
en J.-d-N.

H. de Bussac

Pour Jukie Shisanizer, les  
témoins interrogés disent qu'il est  
célibataire, sauf un certain Hyaku  
qui l'a donné comme divorceé; mais  
qui, depuis, s'est retracté; il a dit  
qu'il avait parlé sans savoir....

Je crois que je mariage —  
Cérémonie fixée à Samedi 18-5.

### P.S. Projet de hangar.

Faut-il donner suite au  
projet maigre soumis à Votre Jeanne  
et passer les commandes (bois et tôles) ?

Je rappelle les dispositions principales.

— Emplacement : du même côté que  
la cuisine.

— Dimensions : Longueur : 7 m.  
Largeur : 4 m.

Haut :  $\left\{ \begin{array}{l} \text{à maxime : } 3,60 \\ \text{à minima : } 2,60 \end{array} \right.$

— Matériaux d'entourage : planches

— Couverture : en tôles, une seule  
pente à cause de la cuisine  
et pour la symétrie.

— Si on construisait à l'opposite,  
on pourrait mettre 2 pentes et figuer.  
La tôle supportée atteint 0,70 ou 0,80.  
Mais il n'y a pas de poids.

P. S.

1925

cf. 14.5.25

Je reçois la lettre de votre  
Grandeur du 20/4.

Je ne puis que répéter ce que m'a  
dit M. Henriet : "40.000 + ou le  
poupançons sont rompus et je  
reprends ma liberté".

Il est inutile de lui proposer 37.000  
ou 38.000 ou 39.000 ; il ne veut  
rien entendre.

D'ailleurs, puisqu'on est sur  
de vendre un des immeubles 10.000 +  
à M. Avril, le débours n'est plus que  
de 30.000 et si on peut vendre  
quelque autre maison . . . .

M. H. a été tellement étonné -  
que par toute autre tentation  
pour faire baisser ce nombre  
voudrait s'avancer à un échec . . .

Bourail le 14 mai 1925.

A Monsieur le R.P. de Thuret  
à Bourail,

Je vous informe que mon  
dernier prix de vente des immeubles  
de Pouembout est quarante mille francs  
vous voudrez bien me faire savoir  
dans la huitaine votre réponse  
définitive.

Veuillez agréer Monsieur, le R.P.  
mes respectueuses salutations

M. Henriet

Boussac, le 21 Mai 1925.

Monsieur,

Conformément aux instruc-  
tions reçues, j'adresse au Secrétariat de  
l'Évêché la dépense de mariage ci-  
joints.

Au sujet de Vos Samuël, la  
dépense sollicitée est sans objet, une  
nouvelle enquête ayant établi que  
ce dîme - disant baptisé n'est que caté-  
chumène (et encore siège et méridore). Si  
donc il lui plaît d'épouser cette Mlle (x)  
sa belle - demoiselle, libre à lui, le droit cano-  
nique n'atteignant pas les nos cathe-  
tiques quand ils contractent entre eux.

Sous ce qui est du moins, il ne  
donne qu'un signe de vie.

- Je serais porté à croire que  
D'après devant le prêtre, comme à catéchumène,  
afin d'éloigner du protestantisme. (Part. M. M.)

Si le projet de mariage n'apprécie pas beaucoup à Votre Grandeur. S'il faut y renoncer, ce sera un peu gênant, mais on s'en tirera peut-être tout de même.

Le plafonnage de la Villaandoh n'aussi pas encore été fait toujours en suspens à cause de l'état de santé du maunier.

- Je maintiens les réserves faites et défauts signalés au sujet des lettrants de S. L. et même je suis en mesure de fournir des précisions nouvelles.

*Il semble bien que P. soit l'auteur de lettres anonymes reprochées jadis : mensonge, diffamation ... la défiance s'impose.*

- Dans le début de son séjour à ~~à~~ la P. Fr. débit ~~à~~ ne voulait pas se confesser. On a dû la raisonner là-dessus ; il pouvait que, maintenant, cela va un peu mieux. Où va-t-il attribuer cette conduite bizarre.

Mme B. m'a fait dire à deux reprises qu'elle voulait me délivrer son secret de la confession pour que je fasse commentaire à Votre Grandeur le raisonnement qu'elle avait du quitter son mari !! ... - j'ai répondu par l'intermédiaire que je ne m'y intéressais point et qu'il ne fallait plus parler de cela. Impossible. Non

Veuillez apprécier, Monseigneur, l'hommage de mes très profond respect et religieux dévouement au R.S.

A. de Blanquet

Juridique, une pourrait d'ail-

leurs que tourner contre sa cause,

- les fautes (?) de son mari ne sont pas matière de sa confession,

à nos à Bourgoin, le 13 juillet 1925.

... certains très nombreux et nombreux  
- mais n'ayant pas réussi les résultats  
- que ces deux dernières années.

Leurs deux dernières années,

- mais sans succès - de réussir cette  
- dernière au moins dans les deux dernières

j'ai la lettre de votre frère

Dieu en date du 10/6.

Si les deux candidats sont revenus  
déçus à la suite de trop confiants espoirs  
dans leur admission, je ne crois pas  
qu'il y ait cause. Loin d'être fait pour  
entretenir leurs illusions à ce sujet, je  
les avais prévenues contre un optimisme  
exagéré.

Les leçons trop râées délivrées instruc-  
tions profane seront bien difficiles à com-  
bler par une maîtresse capable. D'ail-  
lant, auront-elle le temps de beaucoup  
étudier?... Je crois qu'il leur faudra

plutôt travailler de longs jours, car les ressources de la famille sont limitées... Siens est vivue, forte et studieuse grammaticale etc....

Dès lors leur retour, elle continuera d'être pionnière et difficile. Elles cherchent aussi à se rendre utiles pour la sacristie. Je suis partie à me demander si la toute Providence ne le tient pas en réserve, pour remplir certains emplois subalternes, quand voyant among une communante et une école... On pourrait peut-être ainsi faire l'économie d'une servante, et cela est appréciable avec la pénurie de sujets. Mais je puis me tromper.

Votre Grandmère ajoute, à leur sujet, au Post-Scriptum : "Il ne serait pas bon que les S. de B. aillent trop souvent à l'école..."

Qui donc a pu se plaindre qu'elles abusent de visites à l'école?... Le champ et inexakte sous laquelle il présente les obs instructions étant limité, je ne crois pas une heure en mettant cette plainte au compte du P. Huisard. - Eh! elle fondue? Une Votre Grandmère soit juge: à ma connaissance, les S. de B. ont fait à l'âge de deux ans

des aspirations. - Vraiment, le P. H. est prompt à se plaindre qu'on abuse de son hospitalité. J'ajoute qu'il est, pour cela, assez peu qualifié et que le reproche pourrait lui être retourné à lui-même avec beaucoup plus de justesse et de vérité.

S'il y a quelqu'un qui abuse des presbytères de B., ce sont bien, à coup sûr, des communistes, qui viennent ici sans cesse à popos et hors de popos, qu'il faut nourrir, héberger et qui gènent beaucoup le service de la maison...

Noy, en fait de tact et de discrétoj, je ne crois pas que M. soit de l'accord à donner à personne et je ne permets de protestez contre la manière tendancieuse chose. - En tous cas, j'ai toujours ap-

5

Correctement à soy égard. Les 2 fois, le  
Père a été présenté par mes soins de la Visita  
et j'ai eu un accès aux 2 personnes en ques-  
tion d'être discrètes.

Si nous voulions, à notre tour, donner  
le compte de nos griefs à ce point de vue,  
il y en aurait long à dire... Mais tranchez  
et je m'excuse auprès de votre grandeur  
de ces réflexions. Mais ceci confirme une  
remarque souvent faite : il n'est pas facile  
ni loyal quand soy intérêt est en cause.

— Donc la retraite, il me semble  
que c'est mon tour ; le couperé d'Agen  
me semble pas fondé à déclamer la pri-  
orité, ayant nigligé des y rendue en 1924  
sous motif sérieux. D'autant plus que les  
questions importantes à traiter ne manquent  
pas : école, mobilier scolaire et autre...  
aménagements --

Voilà longtemps que je prie à cette  
instant, et autres connexes.

Après de longues tergiversations et  
un bon mois de retard, Barthélémy s'est  
tout de même décidé à valoir son porte.  
Son entourage à Beaune cherche à le  
retenir et, à l'heure actuelle, lui-même  
serait encore hésitant.

— Au sujet de Tournon, rien de  
nouveau de la part dell' H. S. Toute le monde  
s'observe. Il ne me reste qu'à attendre  
probablement la décision, demain, que j'i  
notifierai aussitôt comme les dernières.

— Il y a 2 jours, j'ai vu Hélène Guenaut  
qui arrivait de Rennes où elle avait  
été rappelée pour la Kermesse. Elle m'a  
dit le succès de cette dernière et prétend  
que la recette (résultat brut) atteint 80.000 +  
ou bien plus. Il me démontre faire des  
frais, il semble que cela dépasse. Toutes  
les révisions et tout le moins.  
Il faudrait maintenant venir  
Kermesse à Bourail pour aider (positif)

bonnent) à l'installation de l'école ... mais  
les conditions, à tous points de vue, sont  
très différentes .... Toutefois, qui sait ?  
Ensuite on offre aux publics distractions et  
plaisirs, il se montre généreux, que ce  
soit à N° ou dans la brousse . —

— Depuis le mois d'avant hier,  
le foie est sage, plus de crise - Et au  
moins, y a-t-il guérison ? D'en importance,  
l'essentiel est d'être débarrassé .

Le menuisier Mailly est tou-  
jours au repos par ordre du médecin.  
Je n'aurai vraiment grand plaisir  
à achever le plateau de l'autre visandale.

La citéne du presbytère (où je  
dissouscose) peut comme un séminaire.  
Telle quelle elle aura donc 13 ou 14  
ans. Il y a bien à envisager sa réfection  
complète, mais dans d'autres conditions  
de solidité, capables, peut-être, podi-

troy ...

... Je ne vois pas d'autres perturbations à  
l'ouverture du jardin.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression  
de très profond respect religieux de l'avenement  
de votre très humble et obéissant .

H. de Mourz

Bonneil, le 17 Juin 1925.

Interprété par mesdames la  
Mme du Bois de la Roche et la Mme de  
l'Isle-Adam, et rédigé  
par l'abbé Mousquière, et corrigé  
et traduit par l'abbé M. de Roff.

Abbé à M. le R. Sieur Halberz, il soy arrivé  
ici, m' a remis la lettre de Votre Grandeur.  
Je regrette d'avoir mis en cause le Prie  
M<sup>e</sup> au sujet de Visits de la B. à Paris,  
puisque il est étrange à la chose que je  
demande trop de garder des jugements  
précipités. Je le constate une fois de plus  
à mes dépens.

Hier au soir, le Sieur H. est allé  
trouver M. Hot<sup>é</sup>; cela valait mieux soit  
pour reprendre des négociations que  
ma dernière lettre avait rompus, soit  
parce que, mieux que comment de inter-  
vention de Votre Grandeur, il était possible

à même de le bien interpréter.

Comme suite aux pourparlers  
d'amorcés hier, je vous is ce matin de  
M. H<sup>ot</sup> la lettre <sup>en jointe</sup> ~~soyante~~, qui consti-  
tue un envoiement formel à vendre  
de immobiliers de Tremblant.

Vous remarquerez, Monsieur,  
qu'il a transigé à 39.000 francs (au lieu de  
40.000). Le Seigneur m'a dit que, s'il  
avait insisté, il aurait obtenu  
une baisse de prix plus sensible ...  
Lors qu'il en soit, c'est toujours  
autant de gagné.

M. H<sup>ot</sup> a été pressé que il  
recourait, au paiement, avec des  
espèces, un certain lot d'obligations à  
6% ; il n'a soulevé aucune objection.

Pour la vente, j'attends les

instructions, soit qu'un arrêté ministériel  
des signatures des représentants qualifiés de  
la Société civile des Louis, soit qu'en  
me donne une procuration m'accréditant  
comme mandataire à cet effet.

— Jean Veillet a commencé de  
changer la pierre et Hailey, qui va mieux,  
m'a promis de reprendre son plafonnage  
la semaine prochaine.

"La Justice" active la besogne  
et la planche Seigneur au-dessus du pabrytine  
est déjà déboussole, labouée et, en  
partie, du moins, endommagée. M<sup>e</sup> de  
L. Léontine m'a promis que sa Société  
verserait pour le denier du culte,  
dont j'ai parlé à l'église le jour de  
la Fête-Dieu ; mais il doit, m'a-t-il dit,  
refaire autoriser à ceffez.

Ce matin, le Comte de Rougy m'a fait rentrer 200 t. Je lui ai écrit un mot de remerciement. Ay poussé actuellement les travaux de la mine Tché. Il faut du nickel à tout prix.

Le P. Halbert, peste de zithine Kone, surtout à cause de l'arrivée du P. Raynaud, a quitté Bourail à la 1<sup>re</sup> heure. Une fois que touche Toya.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'expression de mes très profonds  
respect et de mes religieux vœux  
en f. & H.

M. de Bourail  
Je m'excuse pour  
une ratée, mais, très pressé, j'ai  
pu relâcher cette lettre.

Bourail, le 25 Juin 1925.

Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre de  
Votre Gouverneur du 23 C<sup>o</sup> et inclus  
une autre du R. Sieur Jourda pour  
M. Henriot à qui j'en ai transmis.

En exécution des ordres donnés, je  
me suis rendu auprès de ce dernier  
et lui ai parlé :

1<sup>o</sup>) Des modalités du paiement. Seulement précisément d'objection au  
sujet des obligations de Hauts-Fourneaux,  
il a fait observer que 15 à 20.000 t, soit  
la moitié, c'était une proportion plus  
forte qu'il n'aurait été. Cependant,  
il n'a pas insisté autrement.

2<sup>o</sup>) Il fut ensuite question de l'île de

propriété. Il n'a morte le sous-signe possé avec M. et Mme Poëteau, anciens propriétaires du lot 56.

La date de l'achat part d'H.<sup>e</sup> H.<sup>e</sup> est le 30 juin 1919.

Le prix convenu : 16.000 francs ; somme payée au comptant, l'acte de vente valant quittance.

La contenance du lot 56 est de 11 hectares, 67 ares, 5 centiares.

La gendarmerie et lot adjacent = 1 hectare  $\frac{1}{4}$  a.; la poste et lot adjacent =  $\frac{1}{2}$  hectare; - le reste, sous le nom de paddock, est loué à M. Pierre Grinigu, maintenant libéré, à raison de 300 francs par ays. Le bail pour le dit paddock expire le 30 juin 1926.

H. Henriot va présenter les locataires de modifications prochaines :

Soit, pour la gendarmerie, cessions de bail, pour la poste de l'augmentation imposée, soit 1800 francs au lieu de 700.

H. H.<sup>e</sup> possé de du lot 56 un plan au  $\frac{1}{2000}$ ; il le cédera à la S. C. S. L. le jour de la vente aux baux.

J. crois avoir épuisé la série de questions que je devais traiter.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de très profond respect de votre très humble

H. Henriot

Bouzaït, le 21 juillet 1925.

Monsieur,

Vous voudrez bien trouver ci-joint une note sur l'état des travaux qui se finissent avec une déplorable lenteur. Ce sont les ouvriers qui ralentissent le travail ; il faut en passer par tous leurs caprices.

Votre Grandeur voudra bien me donner ses instructions, si l'y a lieu, au sujet de la citéne de la future école, c'est de beaucoup la chose la plus importante.

La santé est toujours à être bonne. Je ne puis que l'offrir à Dieu les petites misères quotidiennes qui en sont la conséquence. Tant-elle feront je bénis

de profiter de mon prochain voyage à Nouméa pour consulter quelque Docteur .... Celui d'ici ne dit pas grand chose, il ne m'a, d'ailleurs, jamais sérieusement examiné.

L'harmonium destiné à Vile est arrivé à bon port. Le Père Durand en témoigne et l'enseignement donné a bien voulu m'accorder un mot très aimable pour me remercier des soins qu'il a pris, d'emballage et d'avoir m'ont occasionnés. Il est toujours sensible à ces petites attentions.

J'ai acquis, à la vente Sol. 12 montres pour le compte de la Soc. On a de recette :  $40 + \frac{(40 \times 7,10)}{100} = 3 = 43$ .

Je les ai toutes vérifiées au remontant - toutes marchent et font tic-tac. Ce sont pour la plupart des montres marquées "Aigle au soleil".

Coût :  $43 \times 12 = 516$  payés comptant Contre reçu de M. Gauthier.

C'est raisonnable. Les mêmes montres sont vendus jusqu'à 50 et 60 mais aussi 30. C'est sur la demande du R. Frère Lambotin que j'ai acquis ce lot. Lui-même a fixé le nombre de 12.

— M. Hot m'a dit qu'il avait avisé la gendarmerie et la poste en ce qui concerne le bateau de Ponemah, la 1<sup>re</sup> que ce bateau cesserait à expiration, la 2<sup>e</sup> que le sien serait majoré dans les proportions déjà convenues. Mais, évidemment, cet avis, de sa part, ne peut être qu'officiel.

Le Père Durand a été bénir ce matin la nouvelle chapelle de Roy. J'avais bien l'intention de m'y rendre, mais je n'ai pas. L'Ignace est titulaire.

Veuillez agréer, l'enseignement, l'hommage de mon très profond respect et religieux de l'avenement en N. S.

H. de Thuret

M. Venard ayant envoyé la vie  
du ~~fin de~~<sup>fin de</sup> cheikhane Venard au fin de  
lecture, je rapporterai ce livre et allant  
à la retraite -

Le canariap (! ! ...) Je - D<sup>e</sup> - D<sup>r</sup>  
serait officiel. quel scandale ! Ni l'un  
ni l'autre ne peut invoquer la bonne foi  
comme excuse. Elle s'est vantée qu'elle  
s'apostolerait l'assentiment de V. Grandem  
et me l'a fait dire. Je n'ai rien répondu,  
ne voulant plus avoir de rapports avec ces  
gens-là. — Elle ne l'a pas eue.

Bonair, le 7 novembre 1925.

Monsieur,

Oy lit day la vie des saints  
que, lorsque ils étaient l'objet d'une censure,  
bien loin de s'enquérir curieusement dela cause  
et de l'autre, bien loin de chercher à se justifier,  
ils étaient plutôt disposés à encherir sur le  
défame et considéraient comme de vrais amis,  
d'insignes bienfaiteurs ceux qui leur avaient  
procure critique et réprimande. "Justus prior  
est accusator sui", dit l'écriture.

Hélas ! l'humanité moyenne ne s'éleva  
pas si haut et il en faut peu pour la déconte-  
nancer : cependant, à défaut même de vertu, le  
simple bon-sens fait connaître que cette conduite  
est la plus raisonnable et qu'on doit faire parti-  
de tout pour s'amender et se corriger. Ainsi  
ferai-je sur les points qui m'ont été signalés,  
adjurante Dieu Gracie

Cel'ebt indique déjà suffisam-  
ment que j'di reçu la lettre de Votre Grandeur  
du 4/11.

On ne peut que s'espérer de l'arrivée  
de la S<sup>e</sup> M<sup>e</sup> à Soya, d'autant à raison des cir-  
constances présentes. Ce sera une heureuse discussion  
et bientôt prendront peut-être un autre cours.

je savai déjà par le P. F. que Robert refusait  
d'embarquer le pos à V<sup>e</sup>. Le voyant lâché, V<sup>e</sup>  
est maintenant un peu penaud. Il s'est renmis  
à son travail et semble vouloir faire oublier sa  
lécette, incertitude... Mais Fr. n'en fia pas et le  
verrait sans déplaisir exécuter ce dont il s'est  
tant vanté et donc rentrer chez son père...

J'ai entendu dire de divers côtés  
que Fr. témoignait d'une rancoeur trop tenace  
envers les anciens partisans d'Estienne et que,  
dans ses sermons, il n'épargnait pas les allusions  
blessantes à tel ou tel qui avaient montré  
j'adis trop d'attachement à Catechiste Bouilly,

et la longue, les gens le remarquent et cette  
meurtrie d'api est loin de concilier à Fr. les esprits.  
Au surplus, ce n'est pas d'aujourd'hui que Fr.

en apport de la sorte, devant ceux qui le commandaient bien ; il en fut toujours ainsi.

J'ai profité de la retraite pour bien mettre  
à Fr. les points sur les i et lui montrer les conse-  
quences fâcheuses qui en résultent. Il n'a pas mis et  
semble résoler à bien de surveiller. C'est nécessaire,  
d'autant qu'l'opinion, devenue particulièrement  
susceptible à la suite des derniers incidents, exige  
plus de ménagement. { D'ailleurs, le temps n'est pas fait  
pour violer sa querelle personnelle.

Les choses se renoueront - elles jamais ?  
J'apprécie que St. Et<sup>e</sup> de l'Ass<sup>e</sup> Jésus s'en mêle, car le  
 prestige de Fr. a subi une rude attente et, humai-  
nement parlant, il ne semble pas qu'il puisse  
faire de dommages avec utile. Les indigènes l'ont  
reçu correctement, mais ils ne disent pas tout ce  
qu'ils pensent. Lorsqu'aux Blaves, tous servent et  
les grosses doivent aller leur train. Je crains pour  
l'avenir du catéchisme péniblement amorcé...  
J'apprends aussi qu'un jour sur l'autre, on va  
me jeter cela à la face, car tout cessait de vita  
de Soya... Pour ne pas être pris de court, je  
prépare la riposte. Mais la grande ressource est  
encore la prière.

— Je suis de source sûre que le service de l'Instruction publique ne préoccupé tellement de l'école des deux témoins. Un fonctionnaire qualifié pour ce serait épanché dessus auquel de quelqu'un qui m'a répété.

Il en résultera sans doute un remaniement dans le personnel à cause de la concurrence. Il fait, ce personnel, à entendre les plaintes des gens, laisserait beaucoup à désirer : à celle-ci on reproche soy insuffisance professionnelle, à celle-là sa grossesse et doré sans gêne, ou bie<sup>n</sup> le conducte pris n'est pas irréprochable... — Bref, il est question de changement : on annonce pour 1926 l'arrivée d'un minafe, l'homme aurait le goutoux, sa femme la fille au l'école maternelle ...

Les parents attachent par ici une grande importance (exagérée même) au certificat d'études. Il faudra s'y mettre puisque l'opinion l'exige --

— Mais il y a des questions plus urgentes à résoudre.

— En ce qui concerne le mobilier scolaire, je n'en sais pas du tout la possibilité de le faire exécuter ici faute d'ouvrier capable. Il faudrait plutôt chercher à Nouméa.

5

Le local scolaire présente un largeur 5<sup>m</sup> 05, déployés, les portes ont chacune 0,82 :  $82 \times 2 = 1,64$ . Toute, les portes <sup>table</sup> pourraient avoir 3<sup>m</sup> 30 sans inconvenient.

J'ignore quelle hauteur on donne aux tables, aux bancs, largeur de tables-bureaux, plates ? inclinées ? A moins, de la différence de tailles, deux dimensions devront sans doute être prises. — Le D. S. peut-être dit que le matériel de l'école des filles de St-Louis pourrait fournir des indications utiles --- Ce serait à voir.

— Pour l'ensulement de la citéne enterrée, je pense trouver de la main d'œuvre j'apprécie ; mais je n'en ai encore aucune idée de conditions et exigences. Naturellement, il vaut mieux traiter à l'extraction qu'à la journée, cela exige moins de surveillance ; mais je ne sais si les <sup>jeunes</sup> ~~enfants~~ consentiraient à cause des surprises ; une 3 minutes, il peut se rencontrer des couches dures ...

Les ferrassiers demanderont peut-être qu'on leur fournit l'outillage, brouettes (j'espérais dépourvu), banc à mine, poches, pelle etc... C'est un sérieux inconvenient à cause de l'usure de l'énergie, frais d'affutage qu'ils veulent imputer. En 22-23, rien que l'affutage, il y en eu

sans parler de la case.

pour 85 t. - Dans le contrat à intervenir, il faudra bien tout prévoir et spécifier, notamment pour ce qui est de l'enlèvement des terres qu'ils devront porter à huit de mètres --- Si on oublie quelque détail, cela se retourne contre vous etc. Ils en profitent pour exiger de l'augmentation. - Ils travaillent bien, sont efficaces, mais il convient de se méfier.

- Pour ce qui est de l'emplacement de cette citerne enterrée, celui que j'ai indiqué offre le maximum d'avantages ; mais il y a un inconvénient ; dans ce cas, c'est le même côté de la maison et la même porte qui devraient alimenter les 2 citernes ; il n'y aurait suffisance. - Il faudrait donc au changer de côté ou, sur le même côté, changer de porte et mettre la citerne enterrée à l'opposite de l'école. Tant cela donne à réfléchir ....

Le pierre arrive mais piano, pianissimo ; il faut s'armer de patience.

- Autre chose, le fourneau . - Je devrai m'installer au nouveau presbytère avant que les Sœurs ne puissent prendre possession de leur immeuble pour permettre la renise en état.

Si la formule est : un fourneau pour les deux maisons, je serai bien embarrassé pendant

cette période. Comment faire le cuisinier ? ...

D'autre part, la formule : fourneau unique offre trop d'avantages pour qu'on ne s'y rallie pas : économie de combustible, économies, de moins d'œuvre, meilleure cuisine etc...

Mais, dans l'autre cas, il y aura une situation difficile ....

- Les fenêtres seront en place la semaine prochaine. Au bout que Haïles me demandait 40<sup>t</sup> du m<sup>2</sup>, j'ai trouvé un très bonhomme pas malade qui exécute le travail parce au prix d'avant-guerre : 72<sup>t</sup>, le m<sup>2</sup>. Je me suis hâte de lui confier - Mais, là non plus, ça ne va pas vite ... à multa patientia.

- Jusqu'ici, je raisonne comme si la question de l'ouverture de l'école était résolue. Espérons que la réponse en langage convenu ne se fera pas trop attendre et qu'une décision ferme pourra enfin être prise. Il ne se pose pas de gamin qu'on ne me demande : Et cette école ? Quand est-ce que les Sœurs arrivent ? ....

Il est certain que les circonstances sont exceptionnellement favorables, à moins surtout du mécontentement et des critiques dont est l'objet le personnel de écoles libiques -- à cause aussi des

Sympathies vives laissées par les écrivains communistes dans la génération qui a aujourd'hui 20 ans ou qui approche de cet âge (ou qui l'a dépassé) -

Il est certain, d'autre part, qu'on attend beaucoup de nouvelles vannes... de plus difficile sera de ne pas tromper l'attente, ni décevoir l'opinion.

Cette lettre est longue et il n'y a pas beaucoup de chose... N'oubliez pas, je l'envoie telle quelle. Lorsque j'aurai dela part des japonais, des propositions concrètes, je le soumettrai à l'appréciation de votre Grandeur -

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de profond respect avec laquelle je suis de votre Grandeur le très humble et obéissant serviteur

J. de Thiviers

Boulogne, le 15/11/1925.

Monsieur,

J'ai la lettre de votre Grandeur du 15/11. Je vous remercie, Monsieur, de vos délicates et cordiales paroles.

Sur sujet dela retraite du mois, je soumets et conseille une partie à part divers réflexions et discussions... A propos du C.H. toujours, je crois (et Barthélémy, qui y a regardé de plus près que moi aussi) qu'il n'était pas nécessaire de faire venir de très nombreuses personnes pour réfection dela cuisine incidente, le résultat ne fût pas si déterminant que cela et pourraient mieux servir.... Sur P.M., je ne sais ce qui me délie la langue - on pousse ma flûte - mais je ne fuis jamais si abondant ni protégé.

On m'avait promis dela main d'œuvre japonaise; mais impossible à en trouver, paraît-il; car il y a la concurrence de travaux publiques qui embauchent (220000/jour) tout ce qu'il se présente;

et même cela ne suffit pas ; l'ajoutement de la coute N° 1 et la reprise de celle entre Boumois et Honnêtuon en sont cause.

Toute le terrassiers, si seulement on pouvait trouver un boy maçoy ! Mais M. de L. Grentier construit son ~~usine~~ usine à pierre et embauche tout ce qui sait un peu gâcher le mortier.

A défaut de cette entière entente, votre Grandeur suggère deux éternes enfants en ciment armé, sur le devant (à la place des anciennes caisses à eau) - L'idée est pratique :

D'abord, les tombakements existent aussi que les gouttières avec pente en direction ; pour les faire on pourrait utiliser la vieille caisse à eau qui servirait d'armature ; comme elle n'est qu'à metre 30 dehors, on la porterait à 2m, on y ajouterait 0,70 de côté neuve.

S'ils ont d'un projet ferme, que votre Grandeur se hâte de me le confirmer et je ferai venir les accessoires (tôle, ciment, grille-papier etc...) pour préparer M. Antoine.

M. Vauvillier pourroit donner d'utiles renseignements, car il a fabriqué chez lui des caisses

à eau de cette date qui lui donnent toute satisfaction.

- Restons pour l'école. D'autrefois aujourdhui. - Il est difficile de faire de pronostics. Les qui m'en parlent disent généralement que, fallut-il payer, ils n'hésiteraient pas à confier leurs enfants aux Soeufs. Mais le feront-ils ? - Tantôt, seront-ils constants si le prix de la pension est un peu élevé ? ... Le donat est permis ; je le connais si inconstants, si vacuoles ... sans parler de mauvaises influences qui s'impliqueraient à détourner ...

Cela dépend aussi du personnel du début. Il faudrait commencer avec une équipe de choix. Ensuite, on sit un peu sur son capital, j'aurais dire sur sa réputation, mais il est sûrement important d'avoir un boy dépassé.

- On ne sait rien ici de ces émigrants roubaissiens ou autres qui viendraient sur le centre pour cultiver le coton. Au point de vue chrétien, la qualité d'émigrant n'est pas toujours une recommandation, du moins si on en juge

par d'autres échantillons.

La petite, pour le Seigneur et leur retour à l'hôpital circule toujours ; les jeunes filles s'en occupent et ça marche, je crois, assez bien.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hom  
mme de moy très profond et dévoué respect  
au R.<sup>e</sup>.

B. le Thuret

- Note. -

cf. p. 9

Je suis d'autant moins surpris que votre Grandmère élève une sorte de contradiction, autre que les élévations de S. Louis sur S. H. et mes observations sur le même relativement à la retraite du mois qu'en écrivant je prévoyais que cette impression se produirait.

Il n'y a cependant pas, à proprement parler, contradiction, parce que l'éloge et le blâme, bien que portant l'un et l'autre sur la régularité, ne visent pas les mêmes points.

En disant qu'il y avait progressé pour la régularité, je sousentendais mentalement deux faits, parmi lesquels je citerai :

- la confession faite plus régulièrement ;  
- le plus promptement après le repos de midi faites, elle aussi, plus exactement. Tadi il fallait que j' donne le brûle, maintenant l'initiative vient de S.H. ;

- un certain aménagement en ce qui concerne les visites trop fréquentes, trop longues, moy motivées, donc intempestives à l'école des filly... temps perdu pour le Séminaire P.F. de L., evennements au village ; rien de mauvais, mais enfin... La circonstance de la Messe donnée le dimanche très tôt par le P. Moulin des retires - - Donc il y a progressé sur ces points. <sup>à partir de 1923</sup>

- Mais je n'ai jamais prétendu que tout fut parfait.

Tout en revenant à la retraite du mois trois-

tripelle, ma conviction est que si S.A. ne modifie pas certaines de ses allures, en grande partie de son fait, cet exercice est rendu à peu près inutile.

Voilà pourquoi, n'ayant pu, malgré certains avis discuttement donnés, corriger les abus les plus notables, j'ai pensé à demander modification (ou suspension ad tempus) du ce point du règlement du Vicariat pour la Statut, l. Vinc de Saül. Il faudrait semble-t-il :

- 1<sup>e</sup> - que ce qui est prescrit soit par la règle, soit par la circulaire 22 de l'enseignement Supérieur, fût au-dessus de toute discussion, notamment la Confession lorsque quelqu'un est appelé à la faire.

- 2<sup>e</sup> - On considère comme très indésirable qu'en dehors des exercices de prière un certain temps soit consacré à la recollection et donc, que ceux qui résident à y faire ne soient pas dérangés par des conversations, lorsqu'ils accueillent de très longs, quel, par exemple, la chambre de tel confesseur ne soit pas chargée en tabagie et en parfum. C'est évidemment.

- 3<sup>e</sup> - Il faudrait que pendant le temps qui s'écoule entre la prière du soir et l'heure du lendemain, le grand silence fût religieusement observé.

- 4<sup>e</sup> - Il serait souhaitable que la conférence (faite à son rôle) ne fût pas simplement une

lecture improvisée au dernier moment. Une lecture, soit, à défaut d'un travail entièrement personnel, mais une lecture un peu préparée et, si possible, quelque peu commentée... Autrement, cela vaudra, parce que c'est dans vie, sans être ---

Salva reverentia et servato meliori iudicio, il me semble que la retraite du mois en commun, si ce minimum n'est pas obtenu, ne vaut ni la dépense, ni la fatigue, ni le dérangement qu'elle occasionne.

*confidériel* \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_

Je passe à un sujet tout différent.

Il est notoire que Melle Lemoine élève les enfants que lui confie l'administration d'une façon très chrétienne.

Le service de l'enseignement ne l'ignore pas, surtout par suite de dénonciations qui, à plusieurs reprises, lui furent faites et il commence à s'y montrer.

Voici 3 ou 4 mois, première alerte.

Un certain jour, vers l'heure de midi, M.D.<sup>me</sup>, chef du service de l'enseignement, se présente chez Melle L. à fin d'inspection. Surprise et choquée, Melle L. refuse de le recevoir et décline le contrôle.

D'au rapport de M.D. au Gouvernement et, fait la suite, note de ce dernier à Melle L. lui enjoignant

défaire un accueil correct et poli au fonctionnaire délégué par l'administration pour cette visite et ce contrôle.

Autre 2<sup>e</sup> de cloche. Je sais de source absolument sûre (mais secrète) qu'à 2<sup>e</sup> devenue pas-sage ici pour le certificat s'étudie, M<sup>e</sup> H<sup>e</sup>, chargé de l'enseignement primaire, s'est livré à toutes une tractrice contre Melle L. à propos de la manière dont elle se élevait : "oui, je sais, elle les abusit " de religio, etc etc... Cela est illégal. L'adminis-tration, qui paie, est nente et a le droit d'imposer à une, elle confie les sephelins l'observation d'une stricte neutralité... Ça va changer... etc..."

tel est le point où en sont les choses.

Melle L. m'a dit qu'elle était résolue à lutter. C'est bien ; mais tiens-tu elle contre de nouvelles menaces ? Elle a actuellement 13 sephelins, c'est toute une petite école chrétienne... Les pasteurs en fument et veulent y mettre boy ordre.

Qui pourrait Melle L. pour sa défense et celle des sa petite œuvre en pleine prospérité ? Il y a, parmi les enfants, 2 pupilles de la Nation. Donc là, la loi offre, je crois, un certain appui. Mais le autre... Cela fait beaucoup de peine.

Boussac, le 26/11/1925.

Monsieur,

En sortant de Tournai, je trouve le pli de Votre Grandeur amie hier la moy absence et contenant :

la lettre de V. grandeur

la pièce à soumettre à la signature de Madame Henriot.

Je suis un peu surpris dela chose ; car avant-hier le R. Secr<sup>e</sup> Lambotin m'a écrit pour proposer à M<sup>e</sup> Henriot de continuer à adresser ces factures directement à l'Administration qui à la Municipalité de Tournai ont été précisément affigé d'éviter de recourir à l'acte additionnel et d'acquitter les droits afférents à cette mesure administrative.

Sous voix oblige, M<sup>e</sup> Henriot a

promis et je l'ai fait savoir au S. Procureur.

Aussi quelqu'est pas moy étonnement de voir maintenant recourir à ce fameux acte additionnel quelq'j désirait tant éviter!

Mais ceci n'est qu'une réflexion en passant. - Ci-joint la pièce signée en troisième expédition.

- J'ai transmis la mention du mariage fait par le S. Chervier. Les personnes de ce mariage sont en partie différentes sur l'acte de baptême, mais j'en ai aucun doute sur l'identité du personnel à cause des adjoints : donc etc... Je constate une fois de plus que le prieur qui a uni les époux n'a fait aucune enquête préalable touchant la baptême etc. (Cod. c. 1021, § 1) Toutefois, les cas de nos baptêmes ne sont pas chimériques.

- Pour la communauté solennelle, tout s'est bien passé ; des personnes généreuses avaient fait cadeau à l'église de rideaux neufs de plus bel effet. Quelques renseignements manquent à l'appel ; 1 seul avec l'appréciation.

Le S. Bussy a fait une leçon, à homm-

age des entretiens du Comité d'A. C. Il y avait environ 80 auditeurs ; quelques adhésions nouvelles ont suivi la conférence. Mais il faudra solliciter les gens individuellement pour en grossir le nombre. Il y en a qui ont promis de faire enseignants et propagandistes.

Sur avis du S. Lefèvre, le S. Bussy a renoncé à donner une conférence semblable à la Troc. Cela serait allez, paraît-il, au devant d'un fiasco ; il faudra attendre des circonstances plus favorables. - P. Fraysse s'est rendu à Coulis le vendredi 19 novembre ; le 21, il était de retour pour nous et a assisté à la cérémonie de dimanche. Les gars ne sont pas encore en mesure de communiquer la modeste construction à cause, paraît-il, de la cueillette du café ?? ... , puis, il y aura les festivités ; les bois poussent encore dans la forêt... De la petite enquête instituée par lui, il résulte que le nombre de pâtres de cette région est considérable .... Ce n'est pas la besogne qui manque.

- J'ai constaté qu'à la dernière Comm. <sup>1<sup>e</sup> Atm</sup> avait tranché par l'affirmative le cas soulevé

<sup>1</sup> par le refus de marier du G. Mireaud. La solution, le cas échéant, peut aussi servir à d'autres. Impossible de joindre le couple.

Le P. Frayette dit que les gens mettent le plus l'onorable empêtement à envoyer des filles à l'école de St Agnes. Le lendemain de Courses de Bourail, 16 Novembre, une bande d'hommes et de jeunes - gens de Nekliaï se sont livrés à une manifestation des plus regrettables près de l'église, à côté de la sacristie. Soit le coup de la boisson, Pierre, chef de B. poussait de cris déforcés et offrait la plus vive résistance à ceux de ses camarades qui voulaient l'emmenner pour mettre fin à cette réunion déjouante. Je ne sais pourquoi, Vincent Catechiste se trouvait dans cette bagarre, il n'était pas ivre, mais il aimait tellement comprendre que sa place n'était pas au milieu de ces ivrognes.

J'ai donc dû subir ce cri et le reste pendant la plus grande partie de ma messe. De retour à la sacristie, voyant que le calme ne se faisait pas, j'ai dû intervenir et inviter les perturbateurs à déguerpir au plus vite du Terrain de

<sup>5</sup>  
l'église, faute de quoi, j'appelerais la force publique pour les mettre à la raison.

Ma présence et surtout la menace la ont fait s'éclipser à l'instant, y compris l'ivrogne Pierre subitement radoisé.

Vincent avait demandé au P. Fr. la permission de se rendre à B. soit-disant pour raison de famille... Le procès de l'est d'une franchise et d'une certitude douteuse.

- Autres faits d'ivrognerie - Au retour de la retraite de Houailou, le 26 octobre, Omer Catechiste de Moris, passant à Bapken vit des indignes événements qui se battaient. S'étant entassés pour le sirope, il a reçu 3 coups de couteau dont j'en ai vu les cicatrices, blessures heureusement sans gravité. - Les uns prétendent que, lorsqu'il est interrompu, il était parfaitement suivi. Compos et, comme le sont de témoins oculaires, ils sont plus dignes de foi ; selon l'autre, O. aurait été alors plus ou moins éméché... Ensuite qu'il en soit, il est fâcheux que l'incident se soit produit au retour d'une retraite où il avait parlé avec force contre la boisson.

Il est d'ailleurs un fait c'est qu'Omer

petit seul dans ce cas, n'a pas pris la tempérance.

Je me suis enquis de ces raisons. Il a prétendu que, juste à ce moment-là, il avait été invité par un camarade... mauvaise raison et qui n'explique rien. En effet, O. a été obligé de convenir quels l'union pour la tempérance avait été annoncée et qu'il n'ignorait pas cette particularité.

Il est plus probable qu'il n'a pas voulu s'enficher, peut-être, en le faisant, aurait-il au trop présumé de ses forces.

- Ainsi, à de nombreux endroits, on constate une recrudescence d'irréverie. Les indigènes ont tous un peu de café et gaspillent l'argent : pour les courses, eux déclarent à tout honneur un camion automobile... etc....

Je me demande quelquefois si il ne serait pas bon de signaler ce fait qui viennent à ma connaissance concernant tel ou tel débitant... Ce rôle de délateur a aussi ses inconvénients pour le prêtre... "omnibus débitor sum" et il ne peut le faire secrètement que son intervention ne se découvre.

Mais, d'autre part, si les effacements de tel ou tel débitant, entièrement dénué d'esprit pénitent, continuent à faire de l'impuissance, c'en est fait à brève échéance de la tribu des Ouasous ou de ce qu'il

en reste. De j'a rougée de l'épée (3 autres tentatives), elle va mourir par suite de l'inconscience....

Si l'Administration était informée de certains faits, il est impossible qu'elle ne s'en émeuve pas.

Le Sme Chaboissier a décidé de faire sa retraite à Bourail et s'annonce par le 1<sup>er</sup> Autun de décembre. Une loi que le S. Halbert consent et qu'il vient d'aviser votre frère. En il vienne, la place ne manque pas.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression  
de mon très profond respect et de mon très religieux  
dévouement en faveur  
J. de Ghury

+

Boussac, le 2/12/1925.

Héros ne m'a pas été trouvable dans  
l'assemblée dans laquelle les D. étais et  
ce que je comprends de l'assemblée des  
deux dernières réunions d'entre elles

Monsieur, vos vœux

Votre Grandeur a dû être un peu  
dans la surprise de recevoir le feuilleter que je lui  
retournais après les avoir soumis à la signa-  
ture de Mme Hamot, puisque mes instructions  
portaient de les expédier au R. S. Lambotin.

Or, étant données les tractations en cours  
avec la Sénatrice et l'arrangement suggéré par  
elle pour éviter les complications de ces formes  
d'actes additionnels et bruyants débours qu'ils entraî-  
nent, j'ai pensé que la Sénatrice ne com-  
prendrait rien à ma conduite. Aussi ai-je  
précisé de remettre à Votre Grandeur les avis de lui  
expliquer les choses.

Veuillez trouver ci-joint, Monsieur,  
~~une autre~~ une étiquette et une lettre de Vincent.

La conduite de la Gendarmerie au sujet  
de cette O. est évidemment aussi imprudente  
que possible et contre-indiquée. Les propos  
qu'on lui prête sont inouïs... invraisemblables.  
Elle ignore donc tout du passé...!...

J'espère encore que ce projet ne  
s'exécutera pas, si tant est que le résultat de  
l'acte soit sincère.

Les qui à ce jour, on ne voit pas qu'il  
ait altéré les faits ; les dires ont été confirmés  
par la suite. On ne peut donc à priori recin-  
dre son témoignage.

Si le récit est vrai, le moins qu'on  
puisse dire, c'est que F. garde une attitude  
équivocue. Devrait-il admettre un seul instant de faire venir cette D. pour l'aider. Ce serait un  
l'âge du retour de D. à l'école soit comme moyen détourné pour se rapprocher... Il faudrait  
élève, car elle est bien trop vieille, soit comme tout ignorer du cœur humain pour ne pas comprendre  
aide de la D. C'est de la folie, de l'aberration. Combien certains hommes sont forts ; certains rompus en  
ratios... Ce serait coupable, criminel de apparence, ils tiennent à la louve... F. oublie  
la part que de commises ne fut-ce que pour d'autant plus vite qu'une sanction n'a été  
donnée et en n'en s'opposant pas.

Mais surtout, pour le lieu de tout dommagement, c'est une conviction personnelle et

le monde, à commencer par lui-même, je  
vous conjure de déplacer F.

C'est fini pour Nestkissi, fini pour  
le bœuf, il ne peut plus s'y employer utilement.  
Le maintenir là-bas c'est暮れ à la religion,  
peut-être la tuer. En même temps, on sera toujours  
sur le qui-vive à cause de nouvelles histoires.

Voici ; en effet, ce que j'ai appris : il paraît  
que, même après la fameuse scène du 25 aout qui  
aurait dû pourtant lui servir de leçon, F. s'est  
encore rendu clandestinement chez D. pour lui  
porter des remèdes. Impudence inégalable qui a  
suscité de nombreux commentaires.

Faut-il est - ce lui qui a suggéré à la S.<sup>e</sup>  
de faire venir cette D. pour l'aider. Ce serait un  
toute autre chose pour se rapprocher... Il faudrait  
élève, car elle est bien trop vieille, soit comme tout ignorer du cœur humain pour ne pas comprendre  
aide de la D. C'est de la folie, de l'aberration. Combien certains hommes sont forts ; certains rompus en  
ratios... Ce serait coupable, criminel de apparence, ils tiennent à la louve... F. oublie  
la part que de commises ne fut-ce que pour d'autant plus vite qu'une sanction n'a été  
prise contre lui ; il ne tardera pas à revenir à ses

dejà, il en cherche les moyens. Car, si le langage  
seulement de l'Assemblée est vrai, il faut que quelqu'un  
le lui ait suggéré ou qu'il ait l'appui de F.

Def, le déplacement de F. semble le seul  
moyen pratique soit pour mettre en sucre son  
Salut et ses intérêts éternels, soit pour mettre fin  
aux incidents.

En attendant et quelle que soit la  
décision ultérieure de Votre Grandeur, je la conjure  
d'intimer à F. de défense de laisser rentrer de  
l'école à quelque titre que ce soit et tout  
n'importe quel prétexte. "Ejicé au collège", pas  
d'autre chose à faire jusqu'à ce qu'il soit pouvoir  
autrement.

Lundi prochain, 6/12, en vertu d'une  
Convention antérieure, P. Marand se rend à Néklissi  
pour faire sa retraite. Je lui signalerai les faits  
ci-dessus en le priant de venir d'interroger avec  
prudence et discrétion, de manière à bien se  
rendre compte. Il me fera communiquer ensuite le  
résultat de son voyage et de son enquête.  
Naturellement, j'en informerai Votre Grandeur.

Si Elle me permette encore d'insister  
sur la défense à intimer à F. relativement à A.

3

fallait-il employer la menace et laisser  
entrevoir la censure. Le Code canonique N°  
2359 est formel à ce sujet. (Cf. N° 133 § 1.)

- Autre chose. J'ai appris que dans le  
Courant des septembre, un certain Booulitko,  
protestant de Datcha, s'étant rendu à Toyta, a  
été mis au courant devant les bruits dela'-bas.

Il a été retrouvé, mais entendu, il n'a rien eu de  
plus précis que de raconter à tout Venant  
ce qu'il avait appris et d'en faire des joutes -  
chaude, avec ses coreligionnaires. Le même a  
parlé aussi à Bonail, mais ses récits avaient  
trouvé, dit-il, peu de créance....

Ainsi F. nous fait Toyta. C'est appuyé  
d'être ainsi élaboré... Quand les Blancs  
viennent, ce sera pire et nous serons déphoncés.

- D'après V., ce commerce aurait commencé  
dès décembre 1921, les témoins ont vu mais n'ont pas  
parlé à ce moment-là. Lui sait même si ce ne  
rencontrera pas beaucoup plus haut.... En vertu de  
ce principe que chaque est porté à pallier ses  
torts, F. ne doit pas dire toute la vérité.

Votre Grandeur trouvera peut-être  
hérétique langage. Je m'excuse de la liberté

prise, mais je crois devoir le maintenir pour-  
qu'il exprime ma conviction personnelle.

Veuillez agréer, Bourguignon, l'assurance  
de mon très religieux et devoué respect ainsi que  
de mon très humble dévouement en N.-S.

M. de Obures

Plus je réfléchis, plus je me rappelle  
certains indices et plus je me convaincs que Fr.  
n'a dit pas toute la vérité ... Il peut avoir pris  
de bonnes résolutions, revenu dans l'ancienne am-  
biance, il ne le tiendra pas. Le saint Esprit n'est  
dans mes armes à dire qu'en pareil cas, il  
n'y a qu'un moyen de mettre son âme hors de  
péril : fuir. "Qui amet periculum et illi peribit."

Fais que il continue de la voir clandestinement,  
qu'il continue de la souigner, du moins entre les 15  
d'août et le commencement de Septembre à Octobre,  
puisqu'il est quet' desog retour à la mission,  
c'est donc que les belles promesses d'évanouissement

"l'âme n'ira pas pécher par excès de soucis" et  
des servantes qui délaissent près l'âme des  
moy frère, J'aurai peur de périr éternellement".

Boncaï, le 19 Décembre 1923.

Monseigneur,

J'ai aujourd'hui la lettre de Votre Grandeur  
et inclus le pli du P. Fraysse adressé pour com-  
munication et que je retourne. Cette lettre m'a  
été envoyée Vendredi, à mon retour d'Afrique, au j<sup>e</sup>  
m'étais rendu à l'occasion des 4 Temps pour  
les confessions et la conférence spirituelle.

Les déclarations du P. Fr. et les renseigne-  
ments que je tiens du P. H<sup>e</sup> concordent parfaî-  
tement. C'est bien S<sup>e</sup> M<sup>e</sup> A. qui, ignorant tout  
des événements, a eu la malencontreuse idée de s'  
être agacé à l'école. C'est pour être un peu décon-  
sider, les grandes filles étant inaptes tant à cause  
de leur défaut de formation que de leur ignorance  
du français. C'est une justice à rendre au P. Fr.  
qu'il n'y a eu aucune part; la combinaison, la ruse,  
est élaborée en son absence.

Je suis d'autant plus heureux de lui rendre

C'est témoignage que je le croyais en faute, tout au moins par manque de fermeté. Il est donc bien entendu qu'il ne entrera jamais à l'école.

L'absence du P. F., entre autres inconvénients, a au moins délié les langues. Délivrées de parole, bienveillantes et d'encouragement que je lui toute contrainte, celle-ci ont marché. — V<sup>e</sup> en ai adressé et qu'il a soin de tourner à lui a profité pour faire à la S<sup>e</sup> des confidences assez intempestives ; puis, le femme du village qui grillaient l'avie de faire leurs concours, n'y ont pas manqué. De sorte que, soit par leurs, soit la manière — Sonne toute, le bon-sens, le bon pas les autres, S<sup>e</sup> M. A. a appris tout ce qu'on aurait préféré et qu'il eût mieux valu lui cacher. Les qualités par lesquelles V<sup>e</sup> se distingue.

On dit qu'elle n'aurait pas ajouté une

foi entière à tous ces ragots ; elle a plutôt cru à planche et me fait grosse pitié. Dommage !  
une cabale montée contre le Seigneur. Tant mieux.

Pour en revenir à V<sup>e</sup>, sans doute, il a rendu service en signalant certains opérations très blâmables, mais, depuis, il a un peu gâté son affaire par son verbiage inconsidéré et aussi

par sa jaetance : Ne se vante-t-il pas, à tout propos, d'être l'homme de confiance de P. P. Leth,

B<sup>m</sup>, H<sup>d</sup>, H<sup>c</sup> etc?... Subtant, vis-à-vis du P. F., il a

le grand tort de prendre une attitude frontale.

C'est d'un b*uij* mauvais exemple pour toute le monde, spécialement pour les garçons. — Je cherche une occasion propice de lui poser un avis précisément parce qu'il abuse par trop de quelques personnes bienveillantes et d'encouragement que je lui en le détournant de leur sens, tandis qu'il ~~se~~ <sup>n'a</sup> pas ~~de~~ <sup>de</sup> divulgué d'autres chose qui sont moins en sa possession. Mais il y faut l'opportunité et aussi l'esprit, la mesure, l'état et la modestie ne sont pas par les autres, S<sup>e</sup> M. A. a appris tout ce qu'on

espèce, la mesure, l'état et la modestie ne sont pas

mais il y faut l'opportunité et aussi l'esprit, la mesure, l'état et la modestie ne sont pas

mais il y faut l'opportunité et aussi l'esprit, la mesure, l'état et la modestie ne sont pas

mais il y faut l'opportunité et aussi l'esprit, la mesure, l'état et la modestie ne sont pas

mais il y faut l'opportunité et aussi l'esprit, la mesure, l'état et la modestie ne sont pas

mais il y faut l'opportunité et aussi l'esprit, la mesure, l'état et la modestie ne sont pas

mais il y faut l'opportunité et aussi l'esprit, la mesure, l'état et la modestie ne sont pas

mais il y faut l'opportunité et aussi l'esprit, la mesure, l'état et la modestie ne sont pas

mais il y faut l'opportunité et aussi l'esprit, la mesure, l'état et la modestie ne sont pas

mais il y faut l'opportunité et aussi l'esprit, la mesure, l'état et la modestie ne sont pas

mais il y faut l'opportunité et aussi l'esprit, la mesure, l'état et la modestie ne sont pas

mais il y faut l'opportunité et aussi l'esprit, la mesure, l'état et la modestie ne sont pas

mais il y faut l'opportunité et aussi l'esprit, la mesure, l'état et la modestie ne sont pas

mais il y faut l'opportunité et aussi l'esprit, la mesure, l'état et la modestie ne sont pas

mais il y faut l'opportunité et aussi l'esprit, la mesure, l'état et la modestie ne sont pas

mais il y faut l'opportunité et aussi l'esprit, la mesure, l'état et la modestie ne sont pas

mais il y faut l'opportunité et aussi l'esprit, la mesure, l'état et la modestie ne sont pas

mais il y faut l'opportunité et aussi l'esprit, la mesure, l'état et la modestie ne sont pas

mais il y faut l'opportunité et aussi l'esprit, la mesure, l'état et la modestie ne sont pas

mais il y faut l'opportunité et aussi l'esprit, la mesure, l'état et la modestie ne sont pas

mais il y faut l'opportunité et aussi l'esprit, la mesure, l'état et la modestie ne sont pas

mais il y faut l'opportunité et aussi l'esprit, la mesure, l'état et la modestie ne sont pas

Det commander --- Un peu de passion s'y est mêlé.  
D'ailleurs, que ce soit à propos de ceci ou  
de cela, c'est souvent que l'atmosphère est chargée  
d'électricité entre D. et le S. H. D. - Ma tante griffé  
Contre D.; de son côté, D. a souvent des sujets de  
plainte Contre S. H. -

P. H. reproche à D. sa trop grande indé-  
pendance, surtout en matière de dépenses et  
d'achats, son manque d'ordre, son gaspillage.

D'autre part, D. n'est pas en reste et  
ne mérite pas au P. H. les critiques : amour  
exagéré de son repos et de ses aises, paresse, égoïsme,  
duperie, et encore : envie jalouse, fastidiosité,  
influence perpétuelle et en tout ... ou y ajouterait  
peut-être : visites trop fréquentes et injustifiées à l'école  
des filles ; mais je crois que c'est assez à cette.

Ces reproches mutuels sont-ils fondés ?

Enfin, il faut faire la part de l'exagération et  
de la partialité (surtout chez D.); il y a bien aussi des  
termes courtois de l'opposition des matières, de la  
différence des tempéraments, D. toute activité,  
empêcherait ... ; H. plutôt porté à différer, atter-  
moyen, mousander ... Mais, enfin, son bénéfice de  
ces réserves, je serais porté à croire qu'il y a  
du vrai, même beaucoup de vrai. —

Pour cette fois, l'affaire semble arrangée.  
Le Séné commandera le ou les articles qui on réclame,  
et D. de son côté, patientera pendant 2 semaines.

C'est souvent que je suis amené à  
me interposer, à titre officieux tout au moins.

Saint Paul l'humainiste estime ce  
qu'elle est, il y aura de ces petits misères. Travaillez  
donc pour la paix et, en attendant, priez "le Sénat  
de la Paix" de vouloir bien nous l'aider à tout  
à l'occasion des fêtes de Noël. —

— Un autre souci plus grave c'est Barthélémy.  
Il devient tout-à-fait ivrogne ; se soûlant à ce  
point de vue ne se contentant plus. Son voyage de  
Sénéchaux ne lui a pas fait de bien et ce vice a  
sensiblement augmenté depuis. Sur les voies  
indirectes, le S. N<sup>e</sup> lui a fait entendre qu'il était  
mécontent, mais cela ne change rien.

on espérait que les engagements pris à  
Kintchia, à la suite de la retraite des catéchistes,  
lui seraient un peu moral ; mais ils sont bientôt  
oubliés.

---

Sans doute que le cable attendu  
d'Europe au sujet des loisirs n'est pas venu

puisque Votre Grandeur n'y fait même allusion).

Ça n'encourage pas beaucoup pour les aménagements et préparatifs .... D'ailleurs, il y a toujours pénurie de main d'œuvre. Les travaux dell'usine avancent ; quand ils seront finis, peut-être y aura-t-il quelque maçon disponible, mais à quel prix ? ....

En prévision, il serait peut-être prudent de faire venir du ciment, assez pour que la citéne soit bien étanche. Mais je ne me rends pas exactement compte du nombre de barils nécessaires pour une capacité de  $4 \times 3 \times 3$ , les murs étant calculés à épaisseur 0,30 fm....

- Il y a aussi la question du fourneau pour le nouveau presbytère. L'an doute, si l'école s'installe, il faudra établir une seconde cuisine ; mais jusqu'à ... Et puis, entoute hypothèse, je crois, et notamment avec sa raison d'être - Le modèle en fonte avec bain-marie facturé 500<sup>+</sup> chez Bollandie (prix du mois d'octobre 1926) ferait bien l'affaire.

Sur sujet des 2 articles, ciment et fourneau, je prie Votre Grandeur de vouloir

bien me faire connoître sa réponse en cela transmettre directement au G. Lambotin.

- Le Seigneur Chaboisson a fait sa retraite, d'ailleurs récemment ; il a bien suivi son petit règlement.

Il ne saurait être question de soy retenu par terre, les longues chevauchées le fatiguent trop, surtout par ces chaleurs. Il attendra donc le passage du Ton-De-côte de janvier.

Je serais bien obligé au R. G. Rejet de remettre le pli ci-joint à la Bonne Mère. C'est pour l'admission d'un Vieillard.

Avant de clore cette lettre, étant donné la proximité de l'an 1926, j'oseins à exprimer respectueusement à Votre Grandeur mes souhaits fervents. Suivez l'année qui vient dans une situation difficile, et donner à tous plus de facilité pour maintenir et étendre les œuvres déjà existantes et pour créer d'autres dont la réalisation serait si souhaitable !

Suissez-vous, Monsieur, selon le vœu exprimé par vous, retrouver vos forces et votre liberté d'esprit d'il y a 12 ans ! Suissez le

éstant continuer d'être bonnes ! Suivez la  
Vie de tous pour leur propre sanctification  
et celle des âmes aller sans cette s'avirant !

Daigne M.-S. écouter ces vœux et le faire.  
Daigne Marie les présenter elle-même à son  
Divin Fils ! Confiez à sa sollicitude maternelle,  
il se sauront être que favorablement ac-  
cueillis -

Veuillez agréer, Monseigneur, l'homage  
de mon très profond respect et ~~et affectueux~~ dévou-  
ement en N.-S.

Ch. de Chenu

Bourail, le 8 Janvier 1926.

Monseigneur

J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre de Votre Grandeur  
en date du 26/12/25 et 3 janvier dernier (cette  
dernière accompagnée de 2 autres en communica-  
tion, documents que je retourne inclus).

Les confins étaient ici avant-hier pour  
la retraite du mois. Je leur ai donné l'communica-  
tion de la partie de la lettre qui concernait la  
retraite du mois, le exercice commun, le silence -

Le exercice se font assez bien, mais le silence  
continue de ne pas être observé. Sont-elles une note  
dans une prochaine communication administrative  
ferait-elle plus d'impressions ...

- Je n'ai pas eu occasion de donner  
à Vincent certains avis opportuns. D'après le S. F.,  
il serait allé très loin dans la diffamation, il a  
souscrit des calomnies formelle et très graves.

Vis-à-vis des enfants, il est aussi très jaloux

loin que je ne croyais. Il leur a dit : " Vous ne devez pas employer le mot Dieu quand vous parlez à ce missionnaire en que vous parlez de lui, il n'en est pas ligne ". Et encore : " P. F. ne doit pas confesser, il n'en fait pas voix à personne à lui ".

P. F. m'a affirmé l'exactitude de ces propos, et de calomnies que j'ai pu reproduire ici ; de choses ignobles, paraît-il.

13/1/1926 - Je reprends ma lettre interrompue depuis plusieurs jours ; mais, constamment dérangé, j'écris à tâtons, sans beaucoup de succès.

Être au repos à la retraite du mois, ici aussi, nous avons l'ouvrage : "Histo Sacrae Scripturae", que j'utilise quelquefois ; le deuxième "Guide du prêtre en retraite"; Bonchafe "retraite sacrae scripturae". Mais l'ouvrage le plus solide et celui auquel je recours le plus volontiers, c'est encore Tessius : "le prêtre demoustifié par la messe". Sous ce titre, c'est tout un vaste traité d'ascétisme et de pastoralisme clérical. Les bons livres ne manquent pas,

mais la bonne volonté est plus rare.

J'ai bafoué le serment à un jeune premier de 68 ans qui s'apprête à mourir demain. Ci-inclus la pièce que la circulaire N° 11 recommande d'adresser à l'avocat. L'enquête était impossible en France faute de temps.

- Est-ce à cause de la messe de minuit (qui n'avait point été dite à Bourail depuis le P. Berne, soit depuis 36 ans) ? Toujours est-il que la pèce a fait un bond formidable et a passé de 14,50 en 1924 à 150,70 en 1925, (y compris le total de deux messes, celle de minuit et celle du jour). Je ne sais si les 2 sont pour le Vicariat.

Les indigènes de Nouïa l'ont faite aux autres. Total : 180. J'ignore encore le résultat de Ouasou et celui de Gouaro. Nouïa vent de messe de minuit pour Noël de 1926. Don me propose déjà de me payer l'auto aller et retour ; là-bas aussi, ça vent une crèche avec personnages, y compris l'âne et le bœuf. Suis-

qui ils le veulent, ils paient. D'ailleurs, d'abord ne leur manque pas. Grâce au coty, au café surtout, ils ont les poches pleines et dépensent largement. Pour combattre la pluie de l'iniquité, nous allons établir la tempérance.

Une lettre levée à Grandem (26/12/28) annule l'arrivée par S. Antoine du 5 j'avoir 1<sup>e</sup> d'un fourneau cuisine de 500<sup>t</sup>, et 2<sup>e</sup> de 4 barils de ciment pour la future citrine. Mais, à ma grande surprise, aucun 7<sup>e</sup> article ci-dessus n'est arrivé. Ce sera, espérons-le, pour le Tain - de + côté de février.

Le P. Chaboissier a reçu l'avis par S. Antoine.

J'ai fait signer par M<sup>e</sup> Henriot et en double exemplaire pour chaque fortune, le bordereau loyer des 3 immeubles de Gouembout du 4<sup>e</sup> trimestre (1<sup>e</sup> octobre - 31 décembre 1928). Le Père Lambotin doit les avoir.

Ensuite aux mandats pour échéance du 30 septembre, ils ne sont pas encore établis. M<sup>e</sup> Henriot me disait hier encore qu'il n'en avait rien reçu. L'Administration n'est jamais

prête à s'équiper de dettes.

Mme Lemain a attendu parfois 3 mois l'arrivée de ce qui lui est dû. Et, comme elle vit au jour le jour, il en résulte pour elle une situation parfois très gênée. Grâce à l'augmentation consentie par le Conseil Général et imposée à l'administration (qui a opposé une résistance acharnée), son budget est un peu plus élastique. Mais 90<sup>t</sup> pour nourrir laper, blanchir et habiller un enfant, ce n'est pas le Pérou...; 70<sup>t</sup>, c'était le détesté et les dettes inévitables.

Moi non plus je ne suis guère moins aise pour faire face aux dépenses du plaisir avec les seules ressources locales. J'y suis exposé - pen-puis avec jusqu'à ce jour - nettement, il n'est pas question ici de dépenses extraordinaires de construction —, mais je me sens débordé avec le coût croissant de la vie.... C'est dire que l'augmentation de horroirs de messe arrive fort à point. Mais, ici, ce sera un remède bien insuffisant, car le demandé, dont

rare... et encore faudrait-il consentir à plus d'un décret sur le tarif.

Profitant de la latitude qu'offre la dernière communication administrative, je crois devoir porter à 60<sup>t</sup> le prix des deniers; c'est beaucoup de frais et de dégâts. Et encore 60<sup>t</sup> est plutôt insuffisant. Il faudrait étendre la mesure aux immunités et aux mariages, mais je ne sais quel taux adopter.

Si Votre Grandeur examine le dernier exercice trimestriel, elle verra que le Versement du P. Régis pour le trimestre 20 octobre-31 décembre 1925 est seulement de 122<sup>f</sup> au lieu de 18 ou 19<sup>f</sup> comme d'habitude. Voici l'explication.

La Société a des reprises sur les revenus de mon patrimoine. Or, par suite d'un oubli assez extraordinaire, le P. Régis a négligé, depuis 1922, de verser aucun arrimage. Le R. B. Economie général a fini par s'en apercevoir et réclame maintenant l'arrimage (soit environ 5.000<sup>f</sup>). La G. Ouvrière de Lyon m'explique qu'il s'agit quittu par versements trimestriels.

Cet oubli de helyer ne m'aient pas

'échappé', mais je croyais que la Société avait momentanément renoncé à cause de nos dépenses de construction.... En quoi, je me trompais complètement. D'ailleurs, je me suis fait un devoir de ne pas intervenir la crainte de faire acte de gestion, d'une manière indirecte tout au moins, abus qui est formellement contrarie aux Vœux.

Les fenêtres du nouveau presbytère ne sont pas encore posées; elles devraient l'être depuis longtemps. Il faut donc patienter encore. — Toujours pas de maçons pour la citaine enterrée et le hangar du nouveau presbytère...:

— On m'a expliqué que pour un groupe de Götters-fils - de Marie, la délégation était la même que pour le C. O. dell'is. Ayant reçu du R. B. Dubois une feuille de pouvoirs à cet effet, je l'adresse à Votre Grandeur pour formalité de visa.

Le P. Frayssé est à Coulis depuis une semaine environ. Je l'attends ce Soir. Le P. Légaud ne m'a pas encore levé la banque de ses baptêmes de Coulis.... Je suis sans doute un strangle pour la station.... J'en suis plutôt

Content, car les longues courses à cheval me fatiguent (douleurs parfois très fortes dans la région du cœur) et que je n'en nulle envie de faire 60 kilomètres, plus le retour.

Le Comité d'Action catholique  
Compte à ce jour 39 adhérents. Sans vouloir être trop pessimiste, je pense qu'on atteindra la cinquantaine.

Veuillez agréer, Monseigneur,  
l'hommage des très profond et religieux respects  
devant le tombeau -

H. de Brune

Bonnié, le 10/1/1926.

Monseigneur,

Votre grandeur m'a ayant dit (à La Fosse, en juillet) qu'il valait mieux lui adresser à Elle-même les notifications de mariage qui doivent aller en France, j'ai pris sur ce p'tit bout de papier la date : 5/8 :

la dispense de l'impêchement d'homéotété publique accordée par le R.S. Grisacini en l'absence de Votre Grandeur ;  
et le certificat d'état libre du futur époux.

Une autre circonstance aurait motivé un nouveau recours à l'autorité, soit pour refuser de se confesser des deux futurs époux. Mais, soit par suite du manque de temps, soit par crainte qu'en insistant trop, le mariage in forma ecclesiastica ne fut refusé,

j'ai cru devoir passer outre à la consultation.

Je pense que votre grandeur aura trouvé ma précédente lettre à soy retour de voyage. Le moins n'est pas encore dérisible, mais ça ne tardera guère.

Tuis qu'il y a confirmation cette amie - ci. Il est juste que je demande l'avis de votre grandeur pour la date de la communion solennelle.

Le jour qui convenait le mieux était le 21 novembre; mais voici que c'est celui des courses de Bourail. Reste le choix entre le dimanche 14 ou le dimanche 21.

Comme le dimanche 21 est le 1<sup>er</sup> de l'Avant, cette circonstance le fait écarter. Avec la couleur violette, impossible de décolorer les autels. Reste le dimanche 14.

Veuillez me faire savoir, Venerissime, si cette date vous apée et recevoir l'hommage de mon très profond respect et religieux dévouement en N.S.

M. de Thuret

La vie augmente donc de telles pressions qu'il faut faire contribuer tous ceux qui peuvent. Fréquemment, la Caisse Bonne Fesse possède 365<sup>fr</sup> et centimes; le 1<sup>er</sup> octobre, elle sera faire face à une échéance de 150 francs, peut-être un peu plus.

Etant donné qu'elle possède une réserve et que, d'autre part, le taux d'une centaine d'abonnés (poids des journées, adresses, timbres, comptabilité) donne de la peine et prend du temps, à l'aise de circonstances présentes, ne pourrait-elle pas, à titre de contribution et de cadeau, donner à la mission de Bourail une cinquantaine de francs au un peu plus?

Il me semble que c'est équitable toutefois, j'en ai pourront faire la chose sans autorisations à cause du petit illusio -

A noter que cette centaine d'abonnés est bien déempli soy devoir touchant le versement du denier de cette - Ce serait un moyen d'échapper le moins possible sur cette catégorie de paroissiens. —

Boussac, le 27 Janvier 1926.

Monsieur,

J'ai reçu hier la lettre de  
Votre Grandeur du 28/1/26 et joint, la  
feuille de pouvoirs pour groupe d'enfants  
dell'et, éventuellement, T.O. M. —

Vous êtes, Monsieur : " Si vous pourrez  
organiser un groupe de Petits Filles ou Enfants de  
Marie, ce sera un bon ferment... etc..."

Parmi moi, Monsieur, devous faire  
assez honnêtement observer que ce vœu est  
réalisé depuis 13 ans. Et je ne manque  
pas, lors de chaque Compte-Rendu spirituel  
pour les européens, de parler de ce modeste gro-  
pement en indiquant son effectif.

Mais il est si petit et fait si peu de

bruit qu'en vérité il n'est pas très surprenant qu'il passe inaperçu. La croissance est lente et difficile et sa vitalité ne s'acquiert que peu qui attire l'attention.

Plusieurs fois, je l'ai vu mort; puis, comme le Thalys de la Table, il est sorti de ses cordes. Lorsque convalescent, il n'est pas encore très vigoureux.

J'ai demandé des pouvoirs réguliers parce que j'avais de sérieux doutes sur la validité des admissions faites jusqu'à ce jour... Il y a aussi les indulgences etc... Je demanderai une "Sanatio" pour le passer.

Ensuite au T.O. proprement dit, je ne vois pas d'éléments aptes à le constituer. D'ailleurs, je n'en connais ni l'organisation ni le fonctionnement.... ou n'ait où se procurer le Manuel....

Il serait très surprenant que, sur ces 83 colonies du Nord, il n'y ait que des mécréants. Il faudrait alors qu'en les ait très expulsés.... Les gens qui connaissent d'une façon assez irrégulière; il devrait être

le pays disent que Domi est imposé à la culture du coton. Deve (puis fondre) ferait bien meilleure. Il est vrai qu'il y a de grandes étendues couvertes de cassis énormes et très difficiles à expérimenter. Mais avec les marchandises apicolas, on en viendrait tout de même à bout. En gros défilé et ainsi, ils n'ont acheté que 3000 opaci... Ce leur laisse une porte de sortie pour le cas où le terrains ne seraient pas à leur convenance. - Aucun n'a paru à la réunion le dimanche 17/1. Mais ils sont exécutables, et sont trop pressés et bousculés.

- Les adhérents au C.A.C. sont un nombre de 41 à ce jour. La difficulté tient dans le réunir à cause de l'éparpillement et de la distance. Le groupement existe, mais il n'a encore rien fait. Et, si il reste au sommeil, il sera difficile d'obtenir l'envoi régulier des cotisations à échéance. Le S.A.C. avait pris à cœur le retour des locaux à l'Hôpital, mais il n'en parle plus.... Le bulletin paraît aussi

mensuel et à date fixe, diso, les gens ne sont pas contents. Ensuite donc les bons seront - il aussi audacieux et entreprenants que les supposés du Diable ?

Il faudrait, pour plusieurs bonnes raisons, que j'aille à Necklaï. Il y a cette grotte épine dans le pied qui me fait toujours mal. (Je parle au sens moral.) Mais les longues randonnées me fatiguent beaucoup (c'est à faire, c'est au sens physique) et puis le temps n'en connaît guère. Enfin, je suis plutôt mal monté. Tremble à les jambes raides, de plus en plus raides; bientôt, il sera temps à mettre au rancart et la jambe est un peu faible pour les kilomètres....

Un point où le choix en sorte, il me semble et salvo meliori judicio, que le choix ne ferait pas durer. J'ai entendu dire plusieurs fois que Rome imposait toujours pour condition que le délinquant ne confessât jamais plusieurs crimes complices - ~~en futur et aussi~~. Je suppose que Votre Grandeur lui aura intime<sup>é</sup> cette défense.

Mais ce n'est pas tout. Il me semble impossible que Fr. se relève morallement. Que peut-il dire

(+) Si je m'en ai rendu compte. Il n'y était, malheureusement, probablement pas.

Qu'y ne soit en droit de lui répondre : "Mérite,  
a *cum tempore*". Donc, en dit sens, autorité  
morale nulle ---

Et ce fait de réflexion, ou est-ce pour  
dûte de théologie insuffisante, ou néanmoins ce  
pour tout complément à cause de cette tendance na-  
turelle qui nous porte à pellier nos torts et à rejeter  
la faute du voisin ? Je ne sais. Toujours est-il,  
qu'à mon sens, Fr. n'appelle pas davantage son cas.  
Sur le moment, c'eût été un coup démodé. Depuis,  
l'imposture s'est bien atténuée, c'est au point  
qu'à l'entendre, il serait victime d'une machina-  
tio.

Si il y ait en malveillance et même propos  
Calomnieux de la part de tel ou tel, C'est qu'en  
niable. Mais qui donc a eu le premier tort ?...  
Si avons tort et il ne sera de le placer la  
Responsabilité.

A la suite des propos et affiements de  
V., la situation n'est plus tenable pour Fr. qui  
devrait braver en face et couvrir d'avantage. Il est  
assez que V. s'en aille, mais il ne sera qu'en

moins satisfaisante que T. ce de la place. Le mal fait est irreparable . . . D'ailleurs, tous nous sommes frappés de ses pécios et on se dérange du fait d'un seul.

Donc, pour plus pluie, il faut que je me rende à N<sup>o</sup> 11 pour voir, examiner, parler à celui-ci ou celui-là . . . D'ailleurs, j'y suis tenu par la circulaire N<sup>o</sup> 11 et j'aime reprocher souvent de mal remplir mons officier. Avec ma santé à demi réunie, je ne suis plus apte à ces grandes courses. Votre grande sympathie considérez si cette insécurité ne serait pas une raison de me déplacer . . .

- Coulé - P. T. m<sup>e</sup> s'y est rendu le 6/1/26 et en est revenu le 13. Il me a dit qu'il n'y avait que 4 hommes à travailler là-bas. On a fait l'établissement, mais, faute de bois, l'œuvre a dû être interrompue.

Comme on peut aller en voiture jusqu'à la tribune, le G. L. g<sup>e</sup> devrait faire l'effort de y rendre pour voir et encourager son monde. C'est le avis de Fr. --

- Côte de Noël et Noceaux demandés . . .  
Pour la grève de Noël, résultat à jour :

Bonail : 150 f. 10	;	180,00	;	62,60
Boisé : 180,00				
Boisné : 62,60				

Avec fours qui est un peu en retard, le total atteindra 415 au 480 f. - Pour la Porteoste, je ne demande rien aux annexes. Comme il n'y a que 12 quets par an, en préteur 2, ce serait trop.

- Hors de messe . . . J'ai prononcé en abrégé le nouveau tarif sans faire état de commissaires de la C<sup>o</sup> admin<sup>e</sup>. L'ordonnance est affichée dans l'église à la pleine de l'ancienne m<sup>e</sup> l'acte aperto.

J' demandais dernièrement une redevance de 50 f pour le service. Désormais, le tarif sera porté à 70 f. - Pour le mariage, je me contente, au général, de ce qu'on me donne. L' quelquefois (rarement cependant), il arrive que c'est zéro . . . Dans ce cas, de deux choses l'une, ou les gens sont solvables, ou ils ne le sont pas; l'ls le sont, j'envoie un rappel à l'ordre; dans l'hypothèse contraire, ce passe aux profits et pertes.

Subventions: 15 f au 2f. C'est modeste. Quand il y a un luminaire considérable, il me semble que demander trente francs serait léger.

Dans de limites encore très raisonnables.

— P. Lambotin a oublié l'envoi du fourneau et du ciment en jansier.

Puisque l'ouverture de l'école subit un ajournement forcé, je suis venu de faire l'état l'installation du nouveau presbytère; il reste 2 choses : la construction du hangar (7x4; haut 2 mètres {<sub>2,60</sub><sup>2,20</sup>}) comme la cuisine à laquelle ce bâtiment fait penchante; la pose avec soilement des rails destinés à soutenir toute longueur du mur, la route pour barrière et après quoi, nous serons entièrement clos.

Une autre question venait déjà me dire si elle appartenait. Car j'ai trouvé un maçon. Je le connais, ce n'est pas l'idéal, il y a tout : pressé, trop simple, un peu fier et médiocre ouvrier. Toute d'autre, on sera peut-être obligé de s'y contenter. — Il a travaillé chez M. des Lennets pour 20 francs par jour... Je ne sais si il sera aussi exigeant. —

— Les 3 mandats de loyer concernant l'échéance du 30/9/1925, un seul est arrivé, celui du logement de l'institutrice. Comme il est payable à Kouré, je l'ai envoyé à M. Holbut.

Report encore pour cette même échéance, les deux mandats de la poste et de la gendarmerie. L'administration en prend à son avis. — Je pense qu'ils ne tarderont pas à suivre. — L'encaissement se fera ici.

Ensuite aux factures location acheté au 21 décembre 1925, Mme H. et le a signé et j'ais en fait payé au 8. 6. 1926. Au sujet de la poste et développement de l'institutrice, il y a porté à faire avec les nouveaux acquéreurs, M. Lengy & une part, de l'autre, le 8. 6. Avril, la S. C. de S. V. ne retenant que le seul mois d'octobre.

Il ne restera plus ensuite que la location gendarmerie pour janvier et février 1926. Au 1<sup>er</sup> mars, j'établirai cette facture à double et, après l'avoir soumise à la signature de Mme H., je l'enverrai au G. Lambotin. Après quoi, on en aura fini avec le service local. Payez au plus tôt l'électrifiant.

— Vendredi (26. 1. 26) a eu lieu l'inauguration de la fabrique mère, dédiée de la ville. Elle a fait une mort piéuse et déficiente et est

partie pour l'éternité m'a détaché des dics de la religion.

Elle a beaucoup souffert le dernier Vendredi, mais sans se départir d'une entière résignation à l'avis saint et très adorable volonté de Dieu. L'avant-veille et l'avent-veille de sa mort, elle n'a presque pas quitté des yeux le crucifix et les images pieuses fixées au mur, au face desquels, notamment un grand tableau de St. François d'Assise.

Elle a peu encore communiqué le coeur au ciel, sans乐意, croyant la fin imminente, j'ai récité la prière de la recouvrance d'âme. Cependant, un moyen relatif est survenu.

Le 29. Vers 11<sup>3</sup>/<sub>4</sub>, j'ai été appeler à passer à table, quand je viens me prévenir de me rendre en hâte auprès d'une malade. En entrant dans la chambre, j'ai vu que c'était le dénommement tout proche : gens chérie, vale ---

Après l'avoir escortée une dernière fois et reçue d'elle un signe suprême de connais- sance et d'acquiescement, je commençais

les litanies des saints au milieu de l'émotion générale et de larmes des enfants, qui s'y associent en répondants. Je pensais avoir déjà achevé la prière "Proferescere anima christiana..." qu'elle renoula paisiblement <sup>le</sup> dernier soupir sur l'image de Jésus affigée à ses lèvres.

Un peu plus tard, je l'ai trouvée sur son lit funèbre. Suivant son expresse recommandation, on l'avait revêtue de la vesture de tertiaire franciscaine avec la croix déprofessée sur la poitrine et ses cordes très en évidence.

C'est une sainte morte qui laisse à tous un vrai parfum d'édition. Ses enfants ou ont écrit une imprimé solitaire. Cela puisse-t-il en ramener plusieurs à la pratique trop négligée de leurs devoirs religieux !

Mme la Dr Belli-fille me disait, lors du Congrès de l'avenement : "Mon père, je reprendrai le chemin de l'église, vous me venez à la messe tous les dimanches." - Dieu vous entende ! lui ai-je répondu.

Nantrez après, nous suivons,

l'bonnefave du profond, ~~respectueux~~  
et tout dévoué respect en p.s. de  
Votre très humble

G. S. J'ai oublié de dire que je ne demanderai  
sur la quête de Noël en faveur de la mission  
locale.

Ci-joint quelques éléments de devis  
pour lancer une missionnaire au nouveau  
presbytère. — Quelques protestations à  
l'exactitude rigoureuse, trop d'inconvenues.

28 - 1 - 26 - Je pense me rendre à  
Necklaas lundi prochain 1<sup>e</sup> février, à  
moins que le temps n'y mette obstacle.

Bien que la période soit pluvieuse,  
il faut espérer que Votre Grandeur pourra  
trouver les moyens d'effectuer un voyage  
dans notre région. La présence serait désirée  
et très utile.

Quelques éléments de bois  
pour hacher en macomerie.

Trixos  
approximatifs.

Cubage macomerie :  $25 \text{ m}^3$

Champ :  $7 \text{ m}^3$  à  $100^+$  (?) - - - 700,00

Sable : 20 voyaux à  $8^+$  (?) - - - 160,00

Marey : 40 (?) j.  $\frac{1}{2}$  à  $20^+$  (?) - - - 800,00

Zébre : 24 de  $2 \text{ m}^2$   $70$  - - - 1.000,00 (?)  
(dépassement des deux côtés)

Fauteuil :  $7 \text{ m}^2$   $50$  à  $8 \text{ m}^2$  (?)

Gouttière " " "

Tuyau descente :  $3 \text{ m}$  (?)

Vis, rondelles, pointes, ferrures (?)

etc.... - - - - -

Bois f. 4 arbalétriers ( $5 \text{ m}$  pièce)  $0,70 \times 0,10$  600,00

4 pannes ( $7 \text{ m} \times 50$  pièce)  $0,07 \times 0,07$

et potecas de  $3 \text{ m} \times 50$  -  $0,10 \times 0,10$

Charpention : 16 - 20 journées à  $20^+$  ( $3 \text{ m} \times 400^+$ ) 380 $^+$ ,00

O : inconnus, imprévus etc...

(Non compris les transports) Total : 4.110,00

Bonaventure, le 7/2/1926.

Il est difficile de décrire les conditions dans lesquelles nous nous trouvons. Nous sommes dans un village où il n'y a pas d'école, pas de poste, pas de pharmacie, pas de banque, pas de magasin. Nous vivons dans une maison que nous avons louée pour un mois. Nous devons nous débrouiller pour nous procurer tout ce dont nous avons besoin.

Comme j'en manifestais l'intention dans ma dernière lettre à Votre Grandeur, je suis allé à Neukliau le 1<sup>er</sup> février et suis rentré ici le 3. C'est fatigant par cette chaleur; je l'aurais, j'ai assez bien supporté le voyage.

Le P. Frayssin allait bien. La Dame serait très contente : 12 élèves à l'école, c'est peu; mais on espère d'autres élèves.

Vincent n'étant pas à la Mission, aussi n'ai-je pu le voir. J'ai recueilli des plaintes contre lui de la part de certains. Un certain Henri (protestant), oncle d'Agnes s'est plaint à Moi de certains afflèvements répréhensibles de V. à l'égard de sa nièce. Il s'affirait de propositions honteuses qui lui auraient été faites par

le catéchiste. J'avais déjà entendu parler de cela. Si V. se met l'opinion à dos, son renvoi sera plus facile. Il fait sonner le gant que moy seulement il est l'homme de Confiance des Eclés, mais encore qu'il est soutenu par Monseigneur.... Toujours les mêmes fanfaronnades et vanteries.

J'ai aussi confié quelques personnes du monde laïque -

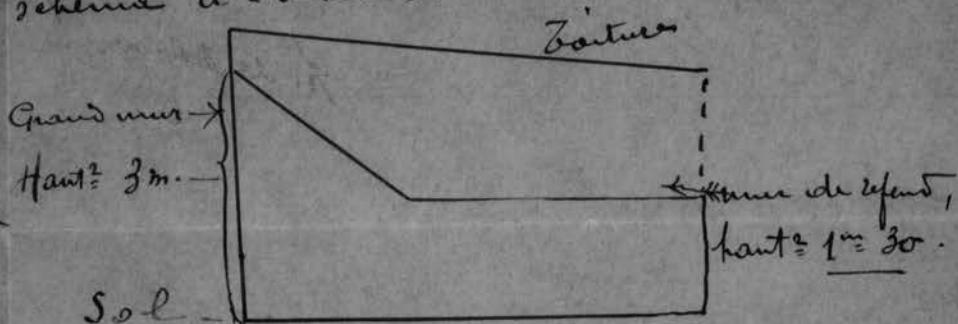
- J'ai vu l'autre jour sur la F.A.T. le départ tout-à-fait inspiré du R. P. Jouhaux par "Dupleix". Je pressens pourquoi, d'autant plus que certaines allusions m'y ont misé.

Je comprends combien votre grandeur doit être ennuier et embarrasser et je compatis à ses peines et à ses soucis. Je prie M. S. de lui être en aide dans ces difficiles conjonctures.

Toutefois, j'ose vous prier respectueusement, Monseigneur, de vouloir bien décider les questions soumises à votre examen et de me faire connaître la réponse, spécialement ce qui concerne la question du hangar -

écurie destinée au nouveau presbytère.

Je pense qu'un mur de refend faisant séparation de l'écurie ne servirait pas à rien pour consolider l'édifice. Il suffirait de le monter à 1<sup>m</sup> 30 sur sa plus grande longueur; puis, sur le dernier mètre ou 1<sup>m</sup> 50, de termineront en contrefort comme l'indique le schéma ci-dessous.



La maçonnerie est disponible et m'a fait de nouvelles offres. Isolani: 60 francs par jour, c'est ce qu'il donne partout.

- Le service local a payé le bloyer à échéance du 30 septembre 1929. J'ai touché 3 mois pour porte et glaciérie soit : 180 + 45 = 225; bloyer institutrice ne pouvant être touché qu'à l'oublie, parce que municipal, a été

adressé par mes soins au G. Halbert. cause

J'ai bien envie de garder le 630<sup>t</sup> pour  
dissu travail déjà exécuté et pour accepter  
deux ceux au projet. Y suis-je autorisé?

Veuillez agréer, monseigneur,  
fie à l'humilité du très profond respect et  
affection dévouement de votre très humble

Ch. de Phœnix

Bien à vous

M. J. L.

8.2

à me faire délivrer les premiers

100\$, mais pas plus de deux lots neufs d'assurance de 100\$

à échéance 1 mois (c'est)

à répétition jusqu'à tout remboursement

Il devrait être possible d'arrêter la vente des deux  
= 100 + 100: deux lots d'assurance de 100\$ jusqu'à tout  
remboursement jusqu'à échéance 1 mois; ce qui

est à faire, logiquement au sens d'assurance à l'ap-

Bourail, le 11 Février 1926.

Monsieur

J'ai bien la litho de Votre  
grandmère datée d'hier. - J'ai été très  
touché de votre bonne sollicitude tant naturelle  
que familière qui m'a accompagné tout  
le temps de mon voyage. Soyez-y émerveillée,  
Monsieur. De fait, elle m'a facilité une  
mission.

Pour le retour, j'ai tenu à passer par  
le village de Goye. J'ai donc pris jusqu'à la  
date de la pleine lune (environ) à peu près  
l'état de la route.

Sur les 3 ou 4 derniers kilomètres dont j'en-  
comme, mais il y a plusieurs solutions  
de continuité, de sorte que, par endroits,  
on est forcé d'abandonner la route nouvelle  
pour emprunter l'ancien chemin ; ce chemin  
ci est impossible au passage des autos, soit

à cause de son étroitesse, soit surtout à cause de certaines pentes trop raides.

M. Baudouin avait promis au Gouvernement qu'il pourraient arriver jusqu'à l'abrière de Poya le 7<sup>e</sup> mars. Il ne semble pas que la gare puisse être fermée, même avec l'emploi de couvertes levées; car il est question de cela.

Enfin, en supposant même quelle route sera libre à la circulation, elle ne sera rentrante, en certains endroits, que si l'on fait une, à cause de la terre trop meuble, que n'a pas eu ni le passage des voitures ni amont ou il faut déamer et de raffermir.

Voilà mon impression. Les routes existent dans cette même partie ne sont qu'ébranchées, et il y en a plusieurs; c'est bon pour les voitures à bœuf, moy pour les autres véhicules.

— Je sais où il sera possible de faire venir Vincet... Le Règlement français pourraient se charger de la commission. Toutefois, il a travaillé depuis qu'il est à Poya.

Essayerait-il de faire du chantage à cette occasion? Le contraire serait surprenant.

A cela dire, je ne sais ce qu'il a comme sollicitations - ou estimerait ... Nous avons envisagé cette question avec le P. Frize. on lui laisserait lever sa révolte; puis, on verrait dans quelle mesure il y a lieu de l'indemniser. --

Le P. dit que les gens sont vis-à-vis de lui exactement comme jadis; de moins, il en a l'impression ... Ne fait-il pas erreur? N'est indéniable que, pour la régularité, il se surveille comme jamais, je crois, il n'a fait. Il tient toujours la résolution pour établir, en quoi il fait preuve d'une louable fermeté. Les gars ne peuvent pas ne pas voir ce chose et elles ne peuvent que lui gagner l'estime publique.

Robert continue d'avoir bon esprit, on l'apprécie. Mais M<sup>e</sup>, à l'exception d'un petit élève qui lui est acquis - et encore? - est généralement blâmé. Ses allures déplaisent et on le verrait, je crois, partir sans repas. D'ailleurs, les enfants des école (peut-être moment) refont souvent papier, ce qui

7

est l'indice qu'il ne s'y occupe pas sérieusement.  
Le Dieu pourroit trop bien faire l'école sans  
détrement pour son ministère; il semble la  
faire avec gout en l'absence de M<sup>e</sup>. Je m'y suis  
rendu pour faire lire les enfants. Ils a aussi  
interroge les filles et je leur ai dicté quelques  
phrases. Pour l'arithmétique, c'est zéro.

Les grandes ont dela peine à se soumettre  
à la discipline à cause de la trop grande indépen-  
dance à laquelle elles ont été habituées. De temps  
à autre, quelqu'une prend le cofard et se  
lance (ordinairement à la suite d'une grondeuse),  
mais ça ne dure pas et on rentre chez la Dame.

La chapelle auroit grand besoin  
d'être peinte à la chaux; les murs sont tout  
le pug. Le Génie attend, pour y procéder, le  
fin de la mauvaise saison. Les 2 portesaux  
des bois peints par Melle Berga ne font pas  
du tout monsieur effet, seulement ils nécessi-  
tent pas, parce que la paroi contre laquelle  
ils sont posés n'est pas assez claire comme  
peinture.

— Je voudrais être sûr que Notre

7

Grand'me réponde par son le question d'au-  
trement ad huij et pour ce pour me  
contraires. Je ne voudrais pas empêcher la  
chose comme d'assaut. Cet disent nos consti-  
tution (N<sup>e</sup> 415) : "Conformare autem non est prae-  
dicta voluntatem voluntati superioris nec potest vere  
obedire .... cum precibus aliisque quoque modo volunt-  
atatem superioris ad suum potestim; quod est  
a omnibus vitandum."

Je me contenterai de rappeler que  
ce hameau demandait d'ici contestables services  
pour remiser le bois de chauffage, les choses lourdes  
et encombrantes, échelles, brouette ... secher le  
linge en temps de pluie ... au lessin, garer  
l'auto, l'écurie ...

D'autre part, j'apprends que la  
chaux subit une hausse de 50% : 15 t au lieu  
de 10 t. J'ai une avance de 15 sacs, toute la pierre  
est rangée à proximité du bâtiment ( $26 \text{ m}^3$ ) à construire.

Votre Grand'me veuille si elle confirme  
vos laisser-passer par une approbation en règle.

— Si il y a des morts consolantes à Bonnail,  
il y en a de bien tristes. Votre Grand'me a pu voir

dans la F. A. C. le suicide d'un certain Clément. Ce fait a eu lieu pendant mon voyage de Sory. J'en étais d'autant plus surpris que, peu de jours auparavant, de sentant plus mal (cancé - rance avancée) il m'avait demandé spontanément à se confesser et que j'avais été extrêmement satisfait des dispositions. — C'était un vieux bœuf, dont la foi assoupie, mais non pas morte, était sujette à dérèglement. —

Il m'avait pris l'entier en correspondance avec 2 de ses soeurs, religieuses, à l'effet d'avoir de longues nouvelles; il venait aussi de prendre un abonnement au Soleil. Rien donc ne laissait prévoir qu'il s'abandonnerait à la résolution extrême. Pour l'encourager, je lui donnais de bonnes parols; à ma dernière visite, je lui avais mis un chapelet noir avec plaisir et un petit crucifix, que nous avions fixé à sa montagne pour lui inspirer du courage dans les grandes souffrances.

Aussi ma peine a-t-elle été grande d'apprendre qu'il s'était détruit. J. le savais hanté par cette idée, mais je croyais l'avoir

suffisamment prévenue. — Hélas, il n'en était rien! On peut, néanmoins, conjecturer et se recueillir à l'espoir que, quand il a mis à temps avancé son fatal dessin, il n'avait plus la plénitude de sa raison, ce qui l'exculperait, sinon à tout, du moins a tants. —

— Il faut que j'me décharge aussi d'une inquiétude. Il y a quelque semaines, Melle Lemné, qui a souvent des embarras à dépaner, m'a demandé de m'emprunter 1000 francs. Ce n'est pas la première fois que la chose a lieu (3 emprunts antérieurement, dont 2 de 500, l'autre de 800) et elle m'a toujours fidèlement rendu, quoique parfois à l'échéance et, de plus, j'ai un billet de 50 francs — J'étais assez inquiet, car la somme était considérable et contrarie aux règlements du Vieillat. D'autre part refuser ce prêts à quelqu'un qui a rendu de nombreux services et qui continue d'en rendre, c'était bien délicat ...

Enfin, j'ai avancé la somme. J'espérai que, à cause des circonstances, j'en aurais manqué ni au sens de la probité ni à l'obéissance. « E duobus malis nimis alijs »; d'autre part, j'ai reçu la

Canon 630, spécialement le § 4 qui reconnaît  
une certaine latitude au seigneur pour chas (ou  
quasi-pouvoirs) par rapport à l'administration  
des choses temporales et à l'emploi de l'argent . . .  
« si dem hict elemosynas in honore paroeciat-  
norum . . . »; une avance d'argent est toujours une  
espèce d'annuité, quoique temporaire . . . Si  
ma proposition est trop large, vous voudrez bien  
me le dire, Monsieur.

Tant bien considéré, je ne crois pas qu'il  
y ait, en l'espèce, « periculum sortis », seul, le  
paiement peut subir un retard.

Il y a d'autres sujets plus délicats,  
encore, dont j'aimerais entretenir votre grandeur,  
mais je préfère le faire dans voix plutôt que  
« per atramentum et calumnum scribere », comme  
dit St. Jean dans sa 3<sup>e</sup> Epître. J'espère donc que  
le voyage de Bourail s'effectuera sans pein.

Les travaux de Couli seront plus  
avancés que je ne crois, la chaîne devant faire  
que montée . . .

Veuillez apaiser, Monsieur, l'hom-  
me du profond respect et rehony de Votre Excellence  
de votre très Bonne

H. de Bourg

P.S. De temps à autre, il me prend des foiblesses d'abîme. C'est ainsi qu'hier, avant ma messe, j'ai eu une faiblesse syncopée que rien ne faisait prévenir, mais je n'ai pas pu défaire entièrement connaissance.

Assurément, les personnes présentes devant empêchent, ou m'a présenté de l'éther à respirer. ça n'a pas suffi. Il a fallu appeler d'une maison voisine un matelas sur lequel j'ai une couverture et endre dans le chêne même. J'étais poèle avec les mains froides. Oui, peu à peu, j'ai repris mes sens, j'ai même pu dire la Ps messe sans trop de fatigue.

La veille, j'avais voulu faire de la peinture avec le paroissien au menuet purgatoire sous le gros soleil (2<sup>e</sup> Couche aux portes et tabards —)

J'en crois que c'est ça qui m'a fatigué. Mais, au cours de ce travail, j'avais dû m'interrompre à cause de vertiges, éblouissements —

J'ai aussi un abcès douloureux dans la bouche (par suite d'une dent cariée), d'où insomnies continuelles, difficulté à manger.

De quelque temps, je m'obstine à me baigner. Ça me réussit trop mal. C'était pour entrainer, les hommes, refont-ils laissés à eux-mêmes.

P. Frayssé m'arrive ce soir, amené par une circonstance fortuite. Je lui fais la commission pour Vincent ; il lui disa qu'il vienne me parler. Cela, je pense, pour la semaine prochaine.

Le Gén m'a dit qu'entre les cultures vivrières telles qu'igname, taros, cannes, bananiers, maïs, il avait quelques cafiers aussi; mais, comme il ne connaissait pas les limites de la réserve indigène, il se trouve que, par une triste malchance, il a planté la plupart sur le terrain de la compagnie, qui peut la prendre pour elle si elle veut.

Il est probable qu'il demandera à être indemnisé... ou non

Bourail, le 19/2/1926

Monsieur,

Cette fois-ci, l'autorisation par rapport au hangar à construire est aussi explicite que je pouvais le souhaiter. Merci, Monsieur. Je senti en pleine communion avec l'autorité, cela dilate et met à l'aise, mon état au est décu<sup>pl</sup>. — Je me hâte de faire une rectification qui a son importance. J'ai fait de la chanc qui on m'avait dit être à 15<sup>t</sup> le sac. J'ai voulu en avoir le calcul net et j'ai posé la question à l'industriel chez qui j'me tiers, il m'a répondu que le sac était 11<sup>t</sup>, donc, 4<sup>t</sup> de moins par sac. Vérité qui n'est pas négligeable. — Pour une tonne, c'est au moins 50<sup>t</sup> d'éspagne.

— affaire Vincent — Ce catéchiste n'a

pas encore permis. Il a encore conscience de ses actes (indiscipline, manque d'esprit, propos outrageants tenus contre le P. J. et même pris envers) et il ne tient pas doute pour s'expliquer autrement avec moi, vis-à-vis de qui il a aussi de torts.

D'ailleurs, le chuchotement mal悄me lui à Neckhisi. La Tsoin, qu'il a indisposée par son attitude et ses méchants propos, ne peut plus le voir et le lui fait sentir, et d'une. - D'autre part, la Compagnie des mines, sur le terrains de laquelle il a planté la plupart des cafiers, vient de la déclarer défaillante. Je ne connais pas ces personnes, car il sont inhabités. Cette route n'est plus entretenu et ne suit que pour le conducteur débitail. Il y a des marais et des débris naturels, que les immigrants se proposent, pourront-il, d'exploiter . . .

Donc, si on le congédie, que V. regarde bien défauts de l'aptitude et du tempérament, car le Gendarme n'attend qu'une faute de lui pour l'expulser même militaire. [Le suivait même fait, si le S. F. M. n'était inservable.]

Finsi, nous tenons le bon bout et V.

n'a qu'à filer dans l'il ne veut pas s'attirer de sévères ammies.

Si le Syndic le voit partir avec plaisir, les gens de Neckhisi ne pleureront pas son départ à l'exception d'un tout petit clan qui lui fait encore bonne mine, mais qui, peut-être, n'attend qu'une occasion pour l'échapper.

— Colomb Du Nord. — Un certain nombre d'entre eux s'établissent au 22<sup>e</sup> Kilomètre de Bourail, sur l'ancienne route proche du bord de mer. Je ne connais pas ces personnes, car il sont inhabités. Cette route n'est plus entretenu et ne suit que pour le conducteur débitail. Il y a des marais et des débris naturels, que les immigrants se proposent, pourront-il, d'exploiter . . .

Je pourrais passer par là soit en allant à Boghen, soit en en revenant; mais, comme j'ai à faire sur le centre de Boghen, je devrai me porter. La distance pour Homéa est plus grande en passant par Nessonviv et puis, c'est le pays des moustiques; il y en a toute l'année des légionnaires.

6  
vient de faire Valoir ce colon au point de  
Vue religieux ? - Il est peut-être difficile de  
porter sur eux un jugement définitif - Le Gén.  
Bussy, qui est entré en relation avec quelques-  
uns d'entre eux et qui a recueilli certaines données  
à leur sujet, en a parle assez mal : "Je crois", dit-il  
"que la colonie nouvelle ne brillera pas pour  
l'esprit chrétien - La majorité sort d'un milieu  
"à ouvrir très travaille par la mauvaise presse..."

Il y a quelques exceptions et le Gén. me  
narrme quelques personnalités vraiment hym-  
nologiques. C'est déjà un résultat. Mais, dans  
l'ensemble, ce n'est pas encore le ferment de  
réénérgisation qui fera lever la pâle indiffé-  
rence de cette population boursaillaise.

Nestadion, au surplus, est un centre  
mild, presque entièrement désert. J'y ai fait  
plusieurs années dessin <sup>beaucoup</sup>, mais avec si peu de  
résultats et même des colonnes, si viles que,  
depuis, j'ai pris le parti de m'abstenir toutefois  
ment. C'est de la pourriture et de la gangrène.

Cependant voici que 3 catéchumènes blancs adultes viennent de se déclarer, respectivement de 25, 15 et 13 ans (frères et sœurs). Celui des 13 ans doit se marier après l'âge, et les parents de la fille qu'il doit épouser lui ont déclaré que "jamais ils ne donneraient leur enfant à un "pâtre". Donc, pour pouvoir se marier, il m'a demandé de l'instruire et, du même coup, son frère et sa sœur, qui sont dans le même cas.

J'aurai du mal : d'abord, parce - que personne ne me sait lire, ensuite, parce - que leur bonne volonté ne s'étend pas jusqu'à faire le voyage de Néssadiou à Bourail (environ 14 kilomètres). Il va falloir que je m'y rende expér. - Heureusement, ces deux me tiennent, de grâce, assez peu -

Autre complication pour les Lillois. L'accord ne réige pas entre eux, dit-on, et ils vont diviser entre deux journées. Il me revient qu'un certain nombre d'entre eux s'établissent le long de la rivière Néssadiou, mais en amont

du Centre qui emporte le nom de cette  
rivière, partant tout pris de Boghen, dont  
ils ne seraient séparés que par le colline.  
On pourrait donc s'y rendre de Ouadoué (quand  
le chemin sera fait, ce qui actuellement, il n'y  
en a pas), mais toutes ces collines et montagnes  
dont l'écriture de filo de fer barbelé qui  
déparent les éleveurs et il est probable que  
les nouveaux colons complèteront enessa le  
lit de la rivière pour mieux se garder contre les  
défendances du bétail. Donc, encore de  
difficultés en perspective particulière à cheval.

- Votre grandeur parle d'une coll-  
beration des S. Guinard. - Il passerait un  
peu moins de temps pour y a Visandoh à fumer  
la pipe que ce ne vaudrait que moins.

Mais il redoute beaucoup cette possi-  
tive que je lui ai déjà fait envisager (plutôt  
en riant, il est vrai). Aussi est-il en train  
de se munir d'une foule de mauvaises  
raisons à faire valoir devant l'autorité

pour lesquelles on lui demanderait son  
concours.

Et puis que vaudra ce concours forcée?  
Sous' de là forcée d'inertie, il m'obligerait à  
batailler continuellement. Résultat : je me  
ferai des mauvais sang et vivrai au a-pau-pri-

On pourrait peut-être lui donner  
Néniare à partir du point kilométrique 175  
et y ajouter Poulo au-delà du 1<sup>er</sup> Kilomètre  
depuis Bourail (au moins du 1<sup>er</sup> école de Poulo)  
mais il n'en occupera pas, les gens ne seront  
pas visités ni les enfants catechisés. D'autre  
considérations, je crois, veulent contraindre à s'occuper  
des blancs pour lesquels il n'a que de l'aversion (du  
point de vue ministériel, s'intend).

Je suis donc convaincu d'avance  
de l'échec complet d'un concours d'<sup>h</sup>. Il  
me semble, Monsieur, que vous ne le connaîtrez  
pas encore très bien. Si vous entrezenez quelque  
illusion à cet égard.

Enfin, au surplus, le sectionnement blessera

peut-être les gars : drame c'est pour le canapé,  
or ils ne veulent pas être assimilés aux Indiens.

.... Moi, je ne sais pas du tout comment,  
sous quelle forme ni pourquoi quelle mesure cette  
collaboration pourrait s'exercer et je n'en  
attends aucun résultat pratique.

Alors ? - Peut-être y aurait-il  
bien d'envoyer mon changement. Je crois  
devoir vous dire au Consulat, Monsieur,  
que je ne suis plus en mesure (Vu l'état de ma  
santé et moy âgé, 53 ans depuis le 13/2/26) d'as-  
surer tant de courses. La semaine prochaine,  
je suis demandé en deux endroits (distants de  
13 et 16 kilomètres, pour des baptêmes qui autre-  
ment n'auront pas lieu). Avec la catéchisme et  
les malades, je ne puis tenir (sauvage parler de 3  
tribus) - Les Constitutions disent qu'il faut  
exposer soi crante aux Sapeurs cequel'on  
fait et cequel'on éprouve... je le fais par la  
présente déclaration - Et puis cette sollicitude et  
abandon, qui durent depuis 10 ans, je ne puis  
plus les supporter - Faisons pour m'aider à  
porter l'écrasant fardeau ! Non, je succombe.

Pour être votre grandeur mettez - t'elle  
Cette crise de déconseillement sur le compte  
d'un défaut de vertu. Il se peut -- mais aussi  
quand la charge augmente soi cette en même  
temps que physique défaillie, le corps devient  
bien difficile. Ni au moral, ni surtout peut-  
être au physique je ne suis Hercule, ni Atlas,  
.... ni même le Génie Halléry (qui semble  
infatigable aux courses). Et, quand la limite  
me semble atteinte, je suis bien forcée de le  
dire - Et puis, enfin fin, c'est la théorie des  
résultats -- Aucune persistance par aucun moyen.

L'autre jour, me souloit - on pas  
m'envoyer à Vercembé (42 kilomètres) pour  
tuer un malade ? Je n'en suis pas sûre  
le cas au 5 - de ce qu'il

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression  
de mes très profond respect en V. S.

H. de Blançay

Je prie le grandeur Monsieur Blançay  
de vouloir bien agréer mes très respectueux hom-  
mages - J'ai déjà chargé le bon M. le chef de la  
Commission, mais je ne sais si il s'en est acquitté.

Boumail, le 25/2/1926.

Monsieur,

Dans sa précédente lettre votre Grandeur m'exprimait (ou renouvelait) la sympathie pour la petite œuvre chrétienne qu'elle finance et me disait : "Si je pouvais vous proposer d'un billet bien à lui poser... Ce serait à titre de don anonyme..."

C'est bien ainsi que j'entends).

Je crois qu'elle traverse en ce moment une phase critique soit à cause du ralentissement de la vie, soit paraît-il administrativement, ne tient pas sa promesse d'augmenter l'allocation. Donc, une老婆婆, si elle l'était possible, serait bien placée pour l'aider à enflammer un peu sa barque.

Elle m'a laissé les mille francs juste à l'échéance.

Elle se plaint parfois que son œuvre n'est pas comprise des catholiques qui l'ont emba

par eux.... Je crois comprendre que c'est une invitation indirecte et un appel à la charité'.

— Vincent n'a pas encore payé. Il a été dépassé et abandonné de ces pauvres plantes sur le terrain de la Cie d'afrique. Ça attend à son arrivée au détachant de l'église. — Je pense qu'il serait équitable de la part de la Cie de l'indemniser, car il était de bonne foi et il a travaillé... Mais nous n'y pourrons pas grand chose.

Tant en velours cochant pas ma maladie devrait, j'aurai des menagements pour lui à Paris, des services rendus. Et puis ce qui arrive n'est qu'une suite de l'affaire F. qui a lamentablement compromis sa défunte et ses autorités. Pour circonstances atténuantes pour V. —

— J'ai vu une certaine Dame Richéy de monsieur Colby du Nord. Elle paraît animée de sentiments chrétiens. — Je l'ai questionnée sur ses compositions.

Elle m'a dit que les éléments étaient fort mêlés et quelques-uns déqualifiés inférieurs. Douze d'entre eux, n'avaient pu

fournir l'extrait de corse judiciaire exigé par les Stewarts; et pourri eux, le bûcher.

A ce dernier on reproche bien d'autres choses: indécétable, gaspillage du patrimoine commun;

Alors, il y aurait en de nombreux val: 150 serviettes, couillots, fourchettes, etc., de l'agent aurait aussi été soustrait. — Le fond social primitivement de 1.300.000 + aurait fondu au soleil de tropique et il ne resterait plus en caisse que 26.000<sup>+</sup>!!

Pour formal de chevaliers d'instruction pourri le monde-là.

Mme R. ne pense pas que l'accord puisse durer. Déjà, plusieurs sont sortis de la Société, préférant perdre leur appart.; quelques-uns sont partis aux Nilles Hébido par Dupley; d'autres n'attendent qu'une occasion pour scriter aussi.

Si ça se déloge déjà, que sera-ce dans quelques mois?

On pourra de nos religieux, éléments pitoyables, les protestants réservent que l'infime excepté.

Tuis qu'il en est ainsi, mais de  
change dans le ministère, il est intérêt  
de faire appeler au Concours hypothé-  
tique Mgr. Laval. L'avenir indique  
peut-être plus clairement ce qu'on peut  
tirer de la situation.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage du religieux respect de  
Votre très humble

M. de Thiers

+  
Bouaïl, le 26/2/1926.

Monsieur

Voici bij le écriture et de correspondance  
les uns sur les autres. Enfin, puis-  
qu'il le faut.

J'ai vu Vincent de Néckhaï et  
je lui ai dit : "V., puisque tu as donné  
à ton démission à grand fracas (à la utraïba des  
catéchistes de Néckhaï), Monsieur l'accepte.  
Donc, il n'y a plus qu'à partir."

Il m'a répondu : "En effet, j'ai donné  
ma démission ; puisque Monsieur l'accepte,  
j'ai partout."

Puis, il a demandé un délai pour  
lever sa ou ses récoltes. On ne pouvait raison-  
nablement le lui refuser. "Entendu, lui ai-je  
dit, mais que ce ne soit pas un prétexte pour  
a prolonger indéfiniment ton séjour là-bas."

— Combien de temps te faut-il ? —  
Réponse : "jusqu'en juillet ou août."

C'est beaucoup. Mais j'ai compris  
qu'il ne résisterait pas à N. de facqz continue  
et qu'il n'y ferait que des appariions de  
temps en temps. Dans ces conditions, c'est  
admissible, en supposant qu'il ne fasse pas  
du manœuvrage.

J'ai mis le P. Fr<sup>re</sup> au courant  
et l'ai avisé, du moment qu'il était démis  
d'hommaire, d'en plus pourvoir à son entretien.

V. fut assez plat; il a conscience  
de ses torts et n'a pas soullevé la question d'inten-  
sité. Pour ses cafésiers, qui il s'entende avec  
la compagnie dellucio. Nous n'avons pas  
autrement à intervenir.

Voilà donc une question réglée  
à l'instant présent, selon le voeu de Votre Grandeur.

Je vous prie, Monsigneur, d'hom-  
mager de mon très profond respect en l'occurrence  
de ce sujet.

Ch. de Bruxelles

Boussac, le 4/3/1926.

Le pape émolumené aux frères et sœurs  
de la paroisse de nos frères dans les  
villes et villages. Monsieur,

Je prie votre fraternité de  
vouloir bien m'autoriser à dire une  
messe basse le jeudi saint (2<sup>e</sup> avril 1926).  
Beaucoup de personnes ont l'habitude de  
choisir ce jour-là pour accomplir le  
devoir pascal; c'est un peu tôt, mais je crains d'oublier.

Nécessaire, si indifférent, à l'air  
devant l'église, une dizaine de  
baptêmes, en temps-ci, faits on a fait très  
prochainement; d'autres encore pour une  
période plus éloignée. Mais c'est un grand  
inconvénient de faire ça chaleureux surtout.

Si on ne peut pas multiplier les prêtres,  
on pourrait multiplier la présence de celui  
qui a seul la charge de cette trop vaste paroisse.  
Je me lui permettant de se déplacer plus

rapidement et avec économie définitive.  
C'est surtout pour le malade, et le caté-  
chisme. Pour ces derniers, pourtant je trouve  
qu'il y a de personnes de bonne volonté qui m'offrent  
un local pour réunir les enfants du ques-  
tion ; mais, pour les distantes, c'est évidemment.

Depuis longtemps, il est question  
d'une petite moto. Mais, comme il en fut  
parlé jusqu'à ce jour seulement aux... Conditionnés, laq l'affaire n'a pas beaucoup  
avancé et les seules évaluations que j'en revis  
n'est guère appréciable. Il y aurait peut-  
être bien de voir si le moment n'est pas  
venu de répondre quelque chose....

Si, financièrement, l'opération n'est  
pas possible, je me résignerai et continuerai  
dans la mesure de mes forces à aider mes  
proches. Mais j'aurai à vous le dire, non-  
seulement, celles-ci ont des limites, et je crois

que les limites sont largement dépassées.  
Depuis dimanche, pour le cours aux malades,  
catechismes et baptêmes, j'ai été tous les  
jours en voyage. Et ce que je fais est très  
insuffisant. Vendredi, voyage à ~~la~~ <sup>à</sup> ~~l'~~ adoration, etc.

Ensuite ce avec lesillais ? M. Richez  
fils m'a dit qu'il y en avait un assez grand  
nombre animés de sentiments chrétiens. Avant  
hier, j'ai causé longuement avec H. Bayard,  
colon du nord, blessé au débarquement partant  
d'une fausse manœuvre du chaland. - Ce  
homme n'a l'air honnête, sympathique et  
animé de sentiments chrétiens.

Il m'a montré une photographie d'une de  
ses deux sœurs veuve, ainsi que des lettres de cette  
dernière, pleines de foi et animées d'un grand  
esprit d'humilité. - Il est... La femme festive.

Bonc, il y a de bons éléments.

Il ne faut pas trop se presser de jurer ; il  
est sage de prendre le temps de le connaître

individuellement. Je profiterai de toutes les occasions et les prosopiques même.

Vainly after, Housignem, I' Bonnay &  
demos too profound et religieux respect  
R. S.

*H. de Blauw*

Bourail, le 8/3/1926.

J'ai la lettre de votre Grandeur du 6/3.

'Il y a plusieurs questions d'une extrême importance et dont il n'est point parlé'.

- 1<sup>o</sup> - Nelle Lenn ne .... Le silence là-dessus est significatif et je n'en garde d'insister.

- 2<sup>e</sup> - Affaire Vincent. Le 26 février, j'ai  
congratulé ce catéchiste qui, en apparence du moins,  
est parfaitement honnête... Et maintenant  
que fera-t-il, que dira-t-il ? Etant donné la  
hypocrisie indigine doublee des orgueils protestan-  
tiers, il se peut qu'il présente 6 choses sous un  
jau feux - Mais au verre et, au besoin, on mettra  
les points sur les i -- Je pense que Votre grandeur  
a reçu ma lettre à ce sujet.

- "quelqu'un, qui venait pas de Bourail,  
avait dit que P. Hurard avait refusé de faire  
"la conférence même la dernière fois", donc en janvier  
1920. - Je ne sais qui'est ce quelqu'un (bien qu'il  
soit facile de le deviner). Tout ce que je puis dire  
c'est qu'il est mal informé. Le seul refus  
de P. H.<sup>2</sup> pr la conférence remonte à octobre 1924 ;  
depuis, il n'a pas eu à refuser pour la troisième  
raison que je n'en plus appelle, par crainte de  
toujours quelque incident possible.

- Le jeune Descomps est venu me voir  
dimanche et a assisté à la messe. Je l'ai  
retenu à dîner, et cette, il l'avait bien mérité,  
car il avait fait la route à pied. - Il m'a  
montré plusieurs certificats très élégants délivrés  
par des prêtres de son pays. Je le connaissais  
déjà par le Gén. Bouey qui m'avait renom-  
mandé -- nommé à très bon' de leur installa-  
tion, je ne sais s'il pourra s'y rendre.

Il m'a confirmé qu'à l'He.-dr-Siv, le délé-  
gué (M. Devambez, je crois) avait parlé des Sivs  
en termes malveillants, disant que c'étaient des  
exploiteurs, qu'ils ne voulaient pas le blancs...

Il m'a aussi raconté qu'à Méridon  
des gens du pays avaient tenu, en leur présence,  
des propos très mauvais contre la religion et  
contre les prêtres. - Quelqu'un aurait même dit :  
"Si ce gen - là tentent de s'installer ici, il  
y a tout à recevoir à coups de fusil ..." En vérité,  
ils n'y vont pas de main morte, le habitant  
d'aujourd'hui ! - Je m'explique à M. D., pour  
mettre un peu le chose au point, que ces propos  
avaient dû être déformés au bien qu'ils me  
parlaiient par zérolement et surtout ne  
croyant pas ce qu'ils disaient, à peu près que la  
messe s'y célèbre chaque mois et que je n'ai pas  
encore osé dire que le missionnaire de la Fod  
a été reçus un accueil hostile ... etc. --

- Notem. -- Le plus simple échappé, econ-  
nue serait certainement une bicyclette avec  
roue motrice, mais je ne sais pas monter à bi-  
cyclette. Il est vrai que ce n'est pas difficile et  
qu'un court apprentissage suffirait -- ou peut-être  
que la roue motrice est dangereuse ? fatigante ? --

Voiture Renault à 4 roues et 2 places... C'est  
plus commode et plus pratique à un certain point

de vase, peu au point de fatigue, place pour un compas, pour transporter aussi bien des petits objets... très légers en somme, mais il y a le revers de la médaille:

- prix d'achats et transport élevé... - actuellement, j'en ai assez pour un étude, l'échange n'étant pas commencé... - la question des réparations éventuelle est un autre souci... - Quant à mes aptitudes comme chauffeur (sur lesquels vous émettez, conséquemment, une grande très sérieuse), je ne puis répondre que par un gros point d'intérêt général. Enfin, l'accès à Nessadiou est impossible présentement; aucun véhicule ne peut s'y rendre. - Resteraient donc à, ouverte, Doghem, Tonéo pour cette émission, etc. - Nessadou <sup>toutefois</sup> est encore un assez joli espace derrière. — Comme en tout, il y a du pour et du contre. Si c'est oui, il faudrait une stage au vu de l'initiation et de l'obtention du brevet.

Le Docteur Grissot a une Renault (8 places), dont il paraît content; mais, au début, beaucoup de panne, fréquentes réparations, il a fallu changer la magnète... etc...

- En ce moment, il y a du temps à faire

5

entre S. H<sup>e</sup> et D<sup>e</sup>. Ce sont de vaines révoltes, de vaines fatigues; mais elles s'sett en vainement au point qu'à la situation, il y a quelques jours, était fort tendue. Cependant, un billet fort chaudé de S. H<sup>e</sup> à D<sup>e</sup> et la réponse de D<sup>e</sup>, qui donnent assez bien le diapason de la querelle - J'ai fait entendre à D<sup>e</sup> de Conseils de modération, mais n'ai parlé de rien au S. H<sup>e</sup> pour ne pas sembler accorder à la chose trop d'importance....

- La lettre de Votre grandeur Amoural me met sur une carte à l'adresse du Vice-président de la coopérative Cotonnière, M. Guérard..., mais j'ai en vain cherché; je n'ai pas trouvé cette carte qui est demeurée peut-être dans le bureau de Mousignier.

Le Vice-président (au ex vice-président) B<sup>st</sup>, parti aux N. H. D<sup>e</sup>, semble j'ose dire au moins de ses compétences d'une très petite considération. Cependant il n'a pas beaucoup plus d'estime pour l'autre Vice-président que m'a rapporté son voisin contre le choix qui lui font vraiment peu honneur. Ensuite au chef Suprême, l'inférieure Lafont, son rôle, au tout cei, est plutôt louche. En somme, les personnes

teurs de l'entreprise seraient de hommes aux  
allures équivoques, fiers de chevaliers d'industrie.  
Le gros de la troupe, les dupes, seraient meilleurs;  
ou les dit connexes au travail . . .

Il se pose, en ce moment, quelque chose  
qui pourrait avoir d'importantes conséquences.  
Un des sociétaires intente un procès à la coopérative -  
Aux termes des statuts, qui coupe le droit de  
l'association perd son appart, lequel va  
grossir la miette communale. Or, l'associé  
en question (Devant un quelque chose comme ça) plaide  
puisément pour faire aboli cette clause. Tout  
en se rétractant, il prétend toujours son  
appart - - Diverses raisons attirent  
le débat. Si l'associé a gagné la cause,  
d'autres en profiteront pour imiter son  
exemple et alors, c'est la débâcle. D'après M.  
Descaux, beaucoup méritent dans la société  
que pour ne pas perdre leur argent - - Tout  
cela n'est possible, c'est appeler à la dissolution  
avant peu - Dans 8 mois, qu'en verra-t-il? . . .

Veuillez agréer, Monsieur,

l'assurance de mes très religieux respects en V.G.

H. de Brum

M. de Lille me disait : « Nous donnons  
“Venez comptoir sur les belles promesses qu'on  
n'avait faites vis-à-vis devant nous et aussi sur  
“la foi délivrée nis entre nos mains. On dirait que  
“ce livre est été écrit pour dupper le gens” ! —  
Ses commentaires ! —

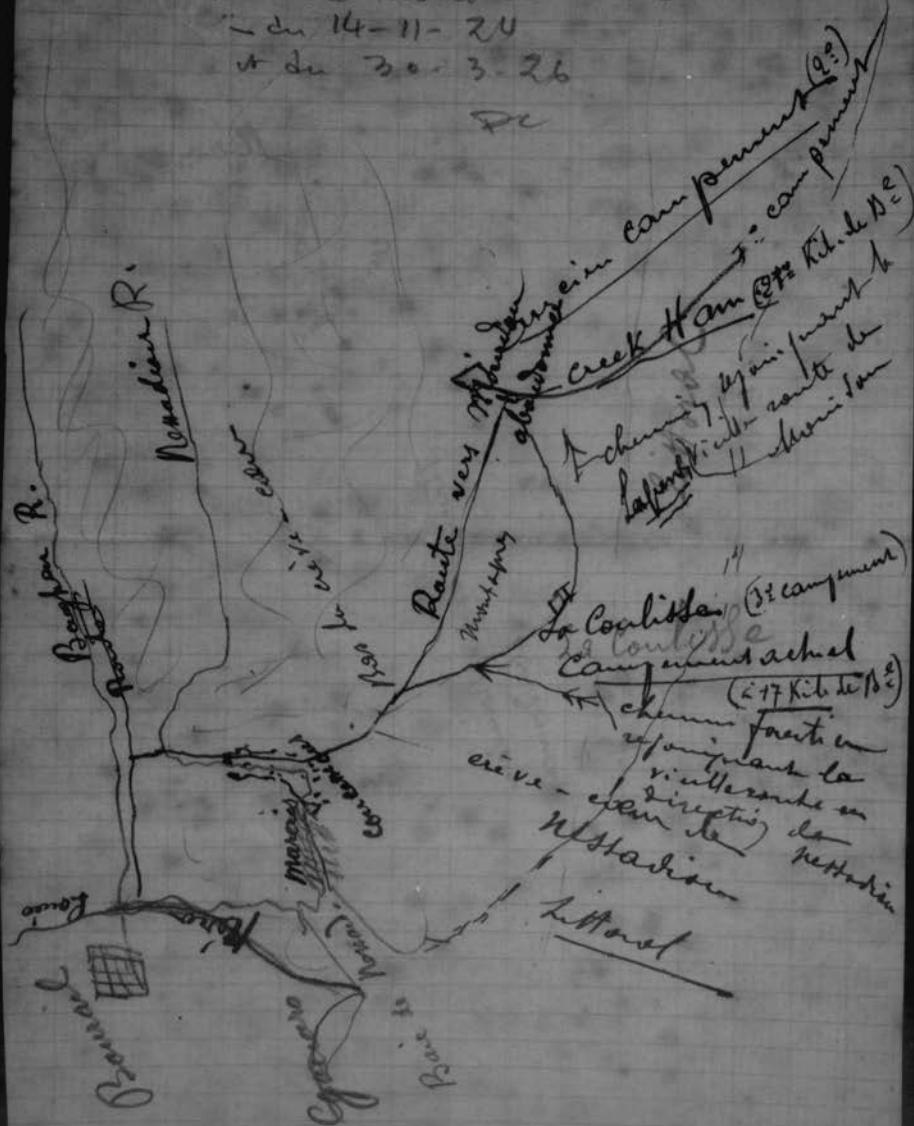
— Une famille (peu ou renommé aux  
moyens de locomotion mécaniques) qu'on pouvait  
commencer par une simple bicyclette. Lorsqu'  
je demandai monter, elle me rendit déjà trois  
livres - Comme ce qui est d'autres moyens plus  
chers et plus ambitieux, on verrait plus tard.

Trajets entre les lôches du P de Tharet

" du 14-11-24

et du 30-3-26

de



Bonniel, le 13/3/1926.

mais il est ! Je crois à de vives émotions partagées entre le roi et les amis du Roi de Bourgogne auquel il a été donné de faire un voyage vers la Bourgogne en 1916 lorsque nous étions tous dans la même ville. Le Roi de Bourgogne est né à Paris et a été élevé à Paris. Il a été nommé Roi de Bourgogne par son père, le Roi Charles VII.

Conformément aux instructions reçues,

Ce soir (lettres du 11 Mars), j'ai remis à Melle Lemoine 200 francs avec la petite carte, lettres anonymes, de sorte qu'elle ne se doute de rien. Elle fera bien branfants aux intentions spécifiques et une charge de transmettre mes remerciements au généreux m-

Comme

Je ne sais si elle pourra continuer, étant criblée de dettes. Il me semble que, si sa œuvre était mieux administrée, elle s'en tirerait un peu plus. Je crois qu'elle n'entient pas de comptes ; à mon sens, il y a d'autres éléments dans sa gestion. Mais je ne suis pas chargé d'y remédier.

Cette remise en espèces me dérange, mais je me rattraperai lors du paiement du loyer de Tournebout, échéance du 1<sup>er</sup>/10 au 31/12, qui n'a pas encore été versé. Cependant l'administration est négligente !

- Je sais que Vincent est encore à Pothier, (il devait rentrer le 3<sup>e</sup> à Nékkloï!) où il se consacrera une case. J'ai pris de discrètes informations pour savoir s'il ne faisait pas du mauvais esprit. Je n'en suis déconcerté. Or, de cependant remarqué son absence lors de l'adoration d'Assomption la veille; mais il serait peut-être téméraire d'extraire des conclusions trop pessimistes.

- Hier, M. le gouvernement était ici. Je lui ai écrit un mot, demandant s'il pouvait me recevoir. Il m'a répondu dès suite. Notre entrevue fut banalement simple échange de politesses. D'ailleurs, M. Guyon était pressé, aussi a-t-il renoncé plus tard sa visite de retour de la veille. - Je me suis excusé pour ne pas m'être présenté plus tôt, ayant de lui offrir mes respects; il m'a pourtant été dupe de mes mauvaises raisons...

- Ce matin, sont venus me voir deux membres de la coopérative Cetominère. J'en ai pris très bien compte, car ils venaient en leur nom formel comme représentants du groupe. Ils se nomment M.M. Basquin et Pauwels, tous deux membres du Conseil d'administration.

Je les ai accueillis comme messagers. Ils ont

été d'ailleurs très aimables. M. Pauwels est un bel homme, parlant bien et ayant la manière assez distinguée. L'autre, M. Basquin, est beaucoup moins loquace que son compagnon, il semble donc débroussaillé et bon sens. C'est un ancien fermier, gros fermier, je crois. Convaincu que de nombreux lettres et de journalistes pour le coton.

Avec eux, j'ai entendu un autre son de cloche, c'est l'optimisme en plein. Je pense qu'ils ont surtout de grosses illusions, ou ne cultive pas à cent un même terrain. C'est une utopie, ils s'en aperçoivent; ils s'y aperçoivent d'ailleurs.

Tenitivement, ils s'étaient installés dans un endroit, say eau, il fallait aller se chercher <sup>à l'eau</sup> 10 kilomètres. Maintenant, ils campent au bord d'un creek, c'est un propriétaire notable.

Ils n'ont exposé au long leurs mirifiques projets; ils espèrent aussi ~~obtenir~~ obtenir l'autonomie administrative, c.-à-d. constituer une municipalité indépendante soit de Bourail, soit de Moindou. Ils retournent maintenant plutôt vers Bourail soit à cause de la proximité et des ressources soit à raison de l'accès qu'ils trouvent plus sympathique que celui de Moindou.

En prenant congé, ces Messieurs m'ont invité

dans le temps, la plus aimable à venir voir les membres de la coopérative sur leur terrain. Je leur ai répondu que tel était mon désir, mais qu'il n'était impossible de fixer un jour.

J'avoue que j'ai un peu compromis votre grandeur en leur disant qu'elle se proposait de répondre à la lettre qu'ils avaient écrite à M. Dubost; cette réponse, je pourrais la porter moi-même; une démarche lourde ne m'a jamais fait peur - Il est certain que je n'ai entendu personne dire du bien de P., mais enfin, une lettre de politesse ne constitue pas une démarche bien compromettante - On dit que la femme de ce P. surtout est une intrigante de première force et qu'elle opère sur lui une fâcheuse influence -

J'ai su qu'avant d'atterrir, les coopérateurs avaient décidé qu'une délégation se rendrait à l'évêché pour présenter à l'assumption la demande du groupe. Mais, j'espérais pour quelle cause, la démarche fut retardée.

— 14/3/26. Ce matin quelques détails qui peuvent n'être pas sans intérêt - Je bistrois dehors. L'heureux qui a posé la nuit ici et, le matin, a tenté à faire la 1<sup>re</sup> communion - Qui aussi confie

F

de retour - Si le père Vital est gagné par Céline qui l'a intenté, d'autres suivront et b. D. ne sera pas le dernier à quitter la galerie où il s'est engagé à l'avant-entrée -

— Pour les moyens de transport mécaniques, une auto serait, say contre, ce qu'il y aurait de mieux - Mais ne ferait-on pas crise contre le clergé ? Mais non ! que ce mode de locomotion se répande et de vulgariser de plus en plus. Où, on s'y habitera - D'ailleurs, tout admettant qu'il ya ici trop de courses pour un seul être - Alors, il faudra bien être logique et constater qu'il a raison de prendre ce moyen de multiplier sa présence, tout en diminuant sa fatigue.

Reste le prix qui est bien élevé !!

Enfin, on peut encore réfléchir et prier - On pense que, dans six mois, d'ici, la plupart des membres de la coopérative ne seront pas épavillés aux 4 vents du ciel ...

— Je ne sais si la cathédrale a reçu quelque mention, mais elle commence à demander des renseignements pour le mariage. Donc, un bon point pour la cathédrale.

— Vous voudrez bien trouver ci-inclus, Monsieur,  
une lettre de M. Descamps qui demande à aller  
à l'Île des Pins l'indien à la culture. C'est un  
bon jeune-homme assidument; mais je ne sais de  
quel accueil sa requête est susceptible. Je lui  
ai dit que je ne pouvais rien préjuger à tel égard  
et que je me bornerais à transmettre sa demande.

Plutôt que défendre le voyage de N° 2 pour  
espérer des indiens à Vaté grandeur j'si engage M.  
D. à attendre la réponse ici. Tant qu'il fera  
des frais? - - -

Il faut qu'il trouve une solution, car  
il n'a pas assez d'avance pour attendre le premiers  
bénéfice de la coopérative (si jamais bénéfice il  
y a). Sans lequel ayant la caisse solide pour-  
ront tenir le corps, comme l'on dit.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance  
de mon très profond respect en Y-a-t-h-

F. de Zboray

- 1<sup>e</sup> - Conseil d'administration de la  
Coopérative catوانie remanié.

M. M. <sup>rs</sup>	
Piviot (sec' prez'd)	Basquin (membre)
Baudin (1 <sup>e</sup> secrétaire)	Tauvels (")
Godard (2 <sup>e</sup> " )	Létierre (" )
Lemarie (trésorier)	

N. B. La liste retielle:

M. M. Bernast ex-vice-président

Tiberghien ex-membre du conseil d'adminis

- 2<sup>e</sup> - List parti ~~du H. Hebdo~~ de la coopérative.

H. M.	
Bernast (anc H. Hebdo)	Delsalle (à Roanne)
Tiberghien (" " )	Dathis (et H. " ) ( " )
Pascal (" " )	Vital (et H. " ) ( " )
Gilmour (" " )	
Massureau (" " )	

M. Vital a intenté un procès à la coopérative.  
L'affaire se plaide prochainement. Au terme  
des statuts, tout membre qui démissionne perd son  
apport statutaire (2000+ pour tous). M. Vital attache  
cette clause et demande qu'on lui rende son apport.  
Résultat: il a été indûment troupe; les promesses faites  
n'ont pas été tenues etc....

La Souïde a pour avocat le Dr Macq, je  
ne sais qui est le défenseur de l'autre partie.  
Si V. gagne, s'apprête à porter :

H. H.	Le Cremer
Le Canche	Petit berghien (+)
Sigisire	Richez (Hme) (+)
Pachy	2 fils Richez
Victor Luyens (et fils)	Louis Descamps.

C'est la dissolution du groupe. —

(+) ne pas confondre avec Tiborghien  
petit ami Melle Habets. —

Le Cremer	(avocat)
" " " " " " "	" " " " " " "
" " " " " " "	" " " " " " "
" " " " " " "	" " " " " " "
" " " " " " "	" " " " " " "

— évidemment il n'y a pas de statut à tout le  
groupe mais, au moment où Théophile a été rappelé  
au service militaire, les deux autres amis, et donc le  
mari de Pauline, (notre amie Tante) ont alors dû appeler  
des personnes qui ont été nommées à leur place. Il a donc  
été nécessaire d'organiser une réunion entre les deux amis



Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

Bourail le 14 Mars 1986

Cher Veneré Monseigneur,

Me souvenant de la sollicitude, avec laquelle vous m'avez causé à mon départ de Nouméa pour le vingt et unième kilomètre; j'ai recours à votre bonté toute apostolique, sans laquelle je n'oserais vous exposer mes besoins; car les soucis de votre ministère pour la généralité des âmes, doivent vous laisser bien peu de temps pour une seule d'entre elles.

Le Père missionnaire de Bourail (chez qui je suis en ce moment) m'a promis de vous communiquer la lettre air je lui donnai les raisons pour lesquelles je quitte la coopérative: Me voici désormais tout à fait seul sur la terre calédonienne...

J'ai bien réfléchi et j'ai pensé que vous pourriez peut-être me donner un remède à ma situation d'isolement.

J'ai vingt et un ans et j'ai quitté la France dans le but nous convaincre que la vie retirée de l'île des Pins ne peut de me faire une situation indépendante ici : La coopérative m'effrayer : jusque dix huit ans depuis la guerre j'ai et la presse du Nord tout entière prévoient une réussite qui travaille sous la direction de Monsieur l'abbé Verhelst à m'aurait permis d'aller chercher ma fiancée en France d'ici deux ans et de revenir m'établir définitivement après mon mariage. Je suis parti d'autant plus volontier que mon père s'étant remarié malheureusement ma présence devait être un peu plus, car je compte ouvrir ma valise. D'autre part la grande famille de ma fiancée demandait qu'elle reste deux ans au moins déjà et de la décision que vous voudrez bien prendre, Dieu aidant, je vous prie d'accepter Monsieur à signer les plus petits...

Tout en me remettant à votre conseil, je voudrai arriver à approcher de l'idéal du départ. Nos camarades ayant été à l'île des Pins m'ont donné l'idée sans le vouloir de recourir aux Sénés pour apprendre la pratique de la culture : Votre concours, Monsieur, me permettrai sans doute d'acquérir près d'eux sans but lucratif, la petite expérience nécessaire à la conduite d'une petite propriété. Pour ensuite avec les trois mille francs qui me restent, prendre une location avec promesse de vente.

Le travail aux champs me convient à tous points de vue et surtout le milieu où je me trouverai serait un grand bienfait pour mon âme.

Je compte venir vous voir au plus tôt pour essayer de

nous convaincre que la vie retirée de l'île des Pins ne peut de me faire une situation indépendante ici : La coopérative m'effrayer : jusque dix huit ans depuis la guerre j'ai et la presse du Nord tout entière prévoient une réussite qui travaille sous la direction de Monsieur l'abbé Verhelst à Lille, qui a réussi à éviter de ma route bien des écueils.

Enfin, Monsieur, vous pourrez discerner ce qui il me faut si vous voulez bien essayer de me communiquer

Nous remerciant du bien que vous me voulez et de la décision que vous voudrez bien prendre, Dieu aidant, je vous prie d'accepter Monsieur

l'hommage de mon respectueux dévouement

Descamps

→ Bourgiv

Mme deux Géhain le 29-3-26

La granulée Mousignier

de la Louvelle-Sainte-Marie

a

Nomme :

Mousignier

Mousignier Le Hing-Or, ai l'honneur de vous écrire aujourd'hui un court briquet de votre haute bienséance pour l'affaire qui m'occupe. Moi, est ma femme sorti des hospitalisés engagé, venu ici depuis un mois, j'ai écrit au père Louis Prie principal curé de la paroisse de Troumala en arrivant, mais ma lettre n'a pas été trouvée.

On nous a envoyé de travailler à la suite deux copains (appartenant à Mr Piroche) mais ma femme n'a encore à la maison, car elle est en grossesse. Moi, travaille à la mine <sup>dès un samedi</sup> à Frausse, car mes camarades sont partis, je suis incapable de charger la brouette, j'ai pris trop petit et suis fatigué, je ne suis pas été employé comme minier, car je souffre beaucoup comme la goutte. Mousignier, du reste, ici c'est trop tôt

de l'église, il faut 22<sup>h</sup>. pour arriver à melle  
le dimanche à Bourail, et si l'on décide  
tout à l'improviste que je meurs alors je ne  
serai pas sûr que je reçoie des visites de  
sa religion.

Car avant de me vendre dans ce pays, j'ai  
dit au recruteur Si vous voudrez que je travaille  
à la minoterie à condre, ou au magasin aux  
me vendre, je partirai. Si non je viendrai avec  
Tonkin. Et ma fin te diras tailler, car c'est  
ton métier.

Si vous ne prenez pas de vec dans ma bouteille  
à chandelles farines, je vous prie de dire avec  
M<sup>r</sup> le chef de l'immigration (M<sup>r</sup> ble) au  
à M<sup>r</sup> Willard (Directeur de la St<sup>e</sup> Haut-Ton-  
kin) de changer place, c'est enlever toutes  
mes chances de trouver un endroit où je puisse  
travailler sans être dérangé par les autres  
car ma femme a été malade depuis  
que je connais tonne comptabilité, ou tailler,  
ou boy les mandarins. Et ma femme cui-  
sinière, lavouse, m'a gâtée de nécessité.

Si M<sup>r</sup> le chef de l'immigration me fera  
me donner une place quelque comme celle des  
deux, nous serons aussi contents de travailler au  
culte à fait, car l'autre jours, je crois  
que ma femme est plus de jour déconchue, mais  
aujourd'hui, d'après votre docteur à Bou-  
raïl, encore long temps, cela est toute volonté de  
M<sup>r</sup> le Docteur Sonneck (Ballande) et nous

partitions dans ma cuisine Dao Th., thuc bog et la vien infinie Cuong (mon oncle).

Dans l'espion que ma demande sera probablement acceptable, et nous serons heureux comme un champs deche' reçoit une police abondante.

Ci joint les copies du Dr. Tedeschi au Tonkin (mais brouillon) et deux photographies.

Le Dr. Le Hung Thi et le Nguyen Ng. Linh ont été mariés à l'église de Hau Giang le 31 de octobre 1924.

Le debidane  
miss. cure de Hau Giang

10 - 1 - 26

Hau Giang (Tonkin) le 26 dec. 1925  
c'est du Je souligne miss. cure de Hau Giang recon-  
mande aux bons soins des P. P. P. la femme  
la femme Le Hung Thi et sa femme la cheftaine  
qui se rendent travailles Ya-Sas.

Y. D. Le Hoan.

Nota - Xin cai sang tai Tonkin  
Thuong co' doi vo chong Le Phu.

J. Boi Li.

Feuilles + arbre, bouteilles, mes sinceres senti-  
ments et mes salutations tres distinguées.

Vos humbles serviteurs

Le Hung Thi (époux)  
Le Hung Thi (épouse)

Tous avons l'honneur de vous  
Saluer dix mil fois

+

Boussac, le 30 Mars 1926.

Monsieur,

Il y a quelques jours, M<sup>e</sup> Venard, m'ayant rencontré m'a recommandé avec grands éloges Cet ami maçoy qui travaille en ce moment dans ce ordre pour le compte de la Municipalité.

Seulement, il y a une ombre au tableau, c'est qu'il demande 30<sup>t</sup> par jour les alains.

M. V., malgré ce prix élevé, m'a dit qu'il valait mieux meubler cet ouvrage plutôt que celui que j'avais en vue à 20<sup>t</sup> et qui n'est ni complètement ni consciencieux.

L'avis de M. V. à ce poiss. D'autre part, avec le manœuvre qu'il faudra bien lui ajointer, il est évident que le salaire journalier va atteindre un taux élevé .... une faute ? Je n'ose prononcer une décision avant d'avoir consulté votre frère à cause des exigences nouvelles ---

— Si vraiment l'achat d'une auto Renault à 2 places devait entraîner une dépense de 3000 francs, peut-être même 25.000<sup>f</sup>, il y a bien à hésiter.

Il me répète beaucoup devant le Vicariat aussi une dépense parfaite... D'autant plus que ma santé est meilleure, la crise hypothécaire ayant complètement cessé.

— J'ai vu les débris de la coopérative coloniale sur leur terrain, j'ai visité leurs travaux (routes tracées pour eux, débroussaillage du terrain à culture...) Ils ont fait plus de 2 kilomètres, derrière, avec poussiers de ci, de là... Ils étaient entrain, quand j'y fus, de brûler l'écorce des plantes de brousse. Un autre ennemi c'est les pierres éparpillées et qu'il leur faut ramasser pour ne pas abîmer leurs outils perfectionnés et courus... On m'a dit qu'ils avaient déjà débroussaillé 8 hectares... C'est très exagéré. Leur terrain est long mais très étroit.

Tuis, j'ai vu "le Camp" avec ses tentes, les uns pointus, les autres coniques et qui leur servent encore d'abri. Ils ont délimité les lots de village tous uniformément de 8 hectares.

C'est M. Gobert qui a fait le travail de délimitation et qui m'en a fait les termes.

Mais tracer n'est rien. Gobert est couvert de maoûlis, il faut le abattre et construire la case en torchis - ce qui sera une œuvre propre au l'état de choses actuel. Les indigènes de l'Home'a ont été pressentis pour donner la main, mais il demandent 12 francs par jour et la nourriture. M. Gobert m'a dit qu'il estimait ces conditions très exagérées; il a écrit au Gouvernement pour obtenir quell'administration réduise leurs prétentions.

M. Gobert m'a fait très bon accueil. Je lui ai remis la lettre de Votre Grandeur; il m'a pris connaissance et l'a fait poser, en ma présence, à celle de ces Messieurs qui formaient celle. Tous ont pour touches des sympathies exprimées et je suis chargé de vous <sup>redire</sup> expressément, Monsieur, une commune gratitude.

Le campement n'est pas loin de Nette-dion; il est situé juste après le criss-couer<sup>+</sup> sur l'ancienne route de l'Homita<sup>(+)</sup>. Il faut envisager 3 heures au bon pas d'un cheval qui ne soit pas malade. (+) Ce s'appelle "la Coulisse". Pourquoi?... je ne sais.

En fait le chêneys, ces pauvres colons  
n'y connaissent pas grand chose ; ils ont  
acheté très cher à des droches de bêtes étrangères et  
fourbuz ... j'en ai vu certains spécimens, ce  
n'est pas brillant. M. Baudin m'a demandé de conseiller

Ils déploront les défactions qui se sont  
produites dans leur groupe et pourraient espérer  
beaucoup le départ du jeune L. Descamps, que j'ai  
libéré déjà 4 fois. Je commence à trouver que  
c'est beaucoup.

Qui est arrivé à l'improviste le 23/3 et  
il est demeuré au presbytère jusqu'au 26/3 où  
il est parti pour Toyza tenter un essai sur  
la propriété X. Berge. Il faut dire à sa décharge  
qu'il se proposait d'aller à Toyza le 24/3, mais,  
à peine était-il en selle que le cheval s'est em-  
ballé ; cavalier novice, M. Descamps a violé les  
étuves et a fait sur la tête une chute qui  
avait pu être grave. Je lui ai donné quelques  
soins et, au bout de 48 heures, il était  
d'aplomb de nouveau. Rente bien et bonne ville -

M. Pierre Baudin m'a dit que, dans  
leur village, avec la mairie et l'école, ils pensaient

aussi réservé un emplacement pour une Chapelle. Celle-ci est très aimable, très confortable... j'ai vu aussi le Fr. Vallet, mais il était en train de jeter d'un bras vigoureux de la brousse sèche dans un grand bassin et ma présence n'a pas semblé le distraire des occupations - - -

Voilà donc quelques impressions à la suite de la première prise de contact.

M. Tivost s'est excuse de ne m'avoir pas encore fait visite et m'a promis que ce serait pour bientôt... Il m'a puiseant à Mme Tivost qui, avec Mme Béchin, est la seule présente sur les lieux, les autres <sup>Tony</sup> se trouvant soit à Montréal, soit à Boghen.

Le revitaillement est assuré à faire par semaine non plus par Montréal, mais par un commerçant de Boghen, qui va jusqu'au camp avec sa voiture à bœuf. Le crev-ciel de messidor est très mauvais, pente très raide chemin irrégulier, caillouteux, il faut un intrépide pour y passer avec une voiture à bœuf.

- H. Descamp, lit que la coopérative arrivée par "le Loupsar" est dissoute ; chacun a pris son appart. Ils ont abandonné le 14 juillet de Cauchemard vers l'avance pour l'acheter leur option.

Precisément, je reçois une lettre du R. G. Loure, supérieur de Valenciennes (et ancien pufit à Riom en 1889), qui me renouvelle son avis chaleureux la famille Hubert - Carpentier. Le Seigneur mal renseigné, c'est par à Bourail que cette famille se trouve, mais à Boulouparis... ou ailleurs. --- Mais j'ai en soi, à cause de l'estime particulière que le R. G. G. professe pour ces gens, j'envoie la lettre à Votre Grandeur qui pourront peut-être prendre des informations à ce sujet et signaler ces braves gens à la Vigilance du missionnaire dont ils relèvent.

- Il y a à la mine dite "Des deux Capans", appartenant à H. Gayolle, 5 tonkinois catholiques. Ils n'ont fait visite ; l'un d'entre eux parle

couramment français (et l'écrivit même assez correctement), mais les autres n'en savent pas un traite mot. Ils voudraient beaucoup se confesser... Malheureusement c'est difficile. Je sais s'il existe en tonkinais quelques questionnaire pour la interrogations ; il sera utile s'en posséder un.

Ces pauvres gens semblent donc animés des meilleures dispositions et doivent recevoir un de ces dimanches pour essayer le faire leur pâques. Faut-il les confesser par interprète ? J'avoue que ça me répugne (bien que l'intégrité matérielle ne soit pas réputée, dans ce cas, de la part du pénitent). C'est un moyen trop abnormal et extrémiste.

Celui d'entre eux qui est lettré, m'a aussi demandé au nom du groupe s'il ne serait pas possible d'aller leur dire la messe à la mine des 2 Capans... Généralement, je n'en fais qu'une le moyen à cause de la distance (la mine en question est située sur la route de Soga ; au 1<sup>er</sup> kilomètre (depuis Bourail), on quitte la route N° 1 pour s'engager

Dans un chemin très frisé et où passent même les autos) ; une autre difficulté c'est le manque de bœuf ; il faudrait y consoler etc... et puis, ils ne sont libres que le dimanche....  
Bref, j'ai répondu : non. - Ils pensent venir à Bourail pour la visite du vice qui monte à la mine et fait une semaine.

La porosité des îles s'étend, s'étend évidemment. Au point de vue courses, c'est trop pour un seul missionnaire. La visite au "creek" "Hana" - "le couloir" m'a beaucoup fatigué : n'importe. dela chaleur et parce que j'étais le ventre creux ; on m'a très offert un repas - mais c'est bien peu pour tant et tant de kilomètres, d'autant que j'ai voulu tout voir.

Now wey reposerons en paradis si le bon Dieu veuille nous y admettre -

- J'ai appris qu'une 3<sup>e</sup> coopérative formée ou en voie de formation avait acheté deux (au delà de Jouras 4 ou 5 kilomètres plus loin), toujours en vue de planter des estons. Si ça continue, des sollicitudes et du travail. Il faudra

bien quelque jour me donner un vicaire - ou mieux nommer un curé dont je serai le vicaire ou mettre deux curés彼此 solos.

- J'ai baptisé mon catéchumène (ancien tenant néophyte) de Nessadiou - mais par la même date qu'il a été confirmé - après une instruction bien sommaire, hélas. Mais je n'ai pas pu davantage à cause de la distance et des événements qui passent et bouleversent de tous côtés.

Puis l'ensemble, je ne puis pas faire de bonne besogne, c'est trop rapide.... Une chose fait ne gâche l'autre. Je voulais préparer 4 ou 5 enfants à la communion prière ; la petite retraite devait commencer hier ; un déjeuner n'en a empêché et je ne sais si je ne devrai pas contraindre d'ajourner. Tout au moins, les enfants semblent bien disposés....

Ici, il faudrait avoir hiver les lampes et celui de bilseatus... Malheureusement, il n'y a que Dieu qui ait le privilège de l'ubiquité.

- Je verserai de la bière à des feuilles pour la messe et l'affice de St. Pierre Canisius

Docteur de l'Eglise dont la fete est pour le 27/4.

- Où demande s'il ne pourrait pas être fait quelque chose pour les postes où un libraire souvent le confie. - Cela - en suivant, je suppose, inviter à célébrer pour le 6 mai qui ils veulent ----

O. Rivoire a couché à Bourail pour la nuit du 16 au 17/3, les S. Antoinette étant resté presque 2 jours au monastère à décharger leur matériel pour "la Fuerrière".

J'ai fait, pendant 3 mois, le catéchisme à des boutiniers de la Fuerrière, partis depuis les collégiens. - L'un d'eux, plus âgé, continue à m'écrire de là-bas. Nous étions en bon chemin quand le changement est survenu. Encore un mécompte -

Venilly exerceur, Mousquénem, sans ces détails peut-être fortifiés et après l'expression de mon très religieux respect au M.S.

H. de Blanzy

A cette heure, il s'agit, à la Confédération coopérative  
hommes (mais en célibataires)

Bourail, le 12 Mai 1926.

envoyé à mon frère auquel écrivit :  
et il a été mis en vente de valeur équivalente  
et acheté par un amateur de valeur équivalente  
des deux dernières **Mousquetaires**, qui sont  
intervenues et démontées dans les deux derniers.  
Il y a une autre lettre de cette dernière,  
celle du 4/5 et celle du 9, et dans celle-ci, dans cette  
dernière, la mention du S. Lambotin ainsi  
que le pojet de l'écriture.

L'acte a été passé hier. M. Ricard donne  
60<sup>fr</sup> par mois ; le viti est conforme au brouillon.  
Il entre en possession des deux aussi dé-  
mêlés. Lui-même doit céder l'immeuble  
qu'il occupe le 10 juin au plus tard. Je tâ-  
cherai que la première possession le 1<sup>er</sup> juillet.  
Immense couve que ce dénouement partout  
avec la difficulté de se procurer un ouvrage.

Mme Ricard n'est pas une Leroy mais  
une Donyère. Autant Ricard, le surveillant  
de ligue, avait 2 fils perdus, morts à ce  
jour ; l'un ayant épousé une Demarcellle Leroy,  
l'autre, Jean-Baptiste, une Coq-Coudant (sœur  
de Mme Renillard) ; elles appelaient Maria pour

autant que je puisse m'en souvenir.

Votre Grandmère ayant pris la peine de faire valoir les raisons qui l'empêchaient de faire la confirmation en juin, ma tâche se trouve simplifiée. Un autre argument c'est le transfert de l'ancien pasteur au monastère.

Donc, le moment venait où ne peut plus me choisir.

Le hangar à remise (éventuellement grange) n'a été toujours, il est vrai à ce jour, 2<sup>°</sup> 50 au plus élevé et 2<sup>°</sup> au plus bas. Il fallait creuser à 1<sup>°</sup> en moyenne pour trouver une assiette solide. Je pensais qu'en aurait le but à 0,15 ou 0,50.... D'abord, dépense plus forte, retard... Et puis, la broue n'a pas envoyé le télégramme. Le G. Lambotin prétend qu'il n'y avait pas chez Boll de la longueurs demandées.... Le S. Antoine cessa d'oyer l'autel pour 6 semaines au moins, cela nous reporta à juillet. Ce contretemps fut désastreux.

Oui, j'ai vu l'Ami du clergé, (couverture jaune, p. 12) la réclame pour auto-fauteuil sur 3 routes. Ce serait évidemment

chez vous toute qu'une horde de bovins, mais aussi il n'y a qu'une place, ce qui est un inconvénient à l'appréhension de la notice pour connaître le poids, la force du moteur; pour monter mes ramper, il faudrait bien 3 chevaux à l'heure. pas tant 2 CV, c'est 2 1/2 CV.

En effet, j'ai vu lire qu'à Nostang les voitures avaient été un peu arrangées; toutes les autos y passent quotidiennement et jamais le moindre accident. Mais je ne puis juger de cela parce que, soit en allant à Nostang, soit au retour, je prends le train.

— Qu'est devenu l'ancien auto-fauteuil "du G. de F. Vendu jadis à M. V. et ?" — M. V. l'a, dans le temps, revendu au Dr Bois et-fille de Bousail. Ce dernier l'en est servie jusqu'un jour où il a renoué Renault à 3 places. Depuis, j'ignore ce que le Dr en a fait. — C'est une machine à dérouler le cou. Le G. de F. a failli se tuer; M. V. a fait dessus une chaise dont il porte encore la trace....

— Famille Biellecque. Elle n'est pas à Domail, sauf une fille Julie mariée à un certain Eugène Morel. Les fils sont : Alcide, Alphonse, Louis, Henri et le plus jeune qui est aux îles.

J'ai fait le catéchisme à 4 d'entre eux, il a fallu les transporter pour cela à la brousse. Formation hâtive, mais sûrement chrétien. Tant au moins de villages, ils ont fait d'assez bons chrétiens, lequel est meilleure quels demain.

J'ai, en effet, appris par le lillois que la famille Carpenter était à Fort-Lapierre. C'est un M. Bennett du second contingent qui me l'a dit - lui-même est en pourparlers pour acheter une propriété. Il n'a rien qu'il ne voulait pas de l'école laïque pour ses enfants et que, si une école chrétienne s'ouvrirait à Bé, il lui confierait sa progéniture.

Une commémoration et deux motifs : Catéchisme récent, ils seraient cinq ou 6 hommes) et "la catholique" (et non pas seulement). Les derniers participants sont M. H. Bayles junior, Declarmer et Raymond Caillery ; ils faisaient partie avec De camp, maintenant emballés chez de Béchade. On a écrit, voici quelques jours, qu'il comptait repartir en France à la première occasion. Il a été à l'heure une proposition de celle résidé avec ses fils, mais il avait demandé très profond respect envers M. le Thuret.



Vicariat Apostolique

DE LA  
Nouvelle-Calédonie

Bouail, le 17 Mai 1926

Monsieur,

A propos de Nouméa, la messe aurait dû y être dite dimanche, 16 mai. La veille, je m'étais mis en route pour m'y rendre quand le vent s'est mis à souffler en tempête, pluie etc... J'ai dû devoir rebrousser chemin.

Alors, j'ai écrit que la messe était renvoyée au dimanche apr's la Pentecôte (30 mai). réponse du PSS.

Faut-il changer cette date et renvoyer au 13 Juin ?... Ce ferai 2 mois sans messe, puis il y a un système que j'attend... Cependant, si votre grandeur y tient absolument, que elle veuille bien le faire savoir.

Travail spirituel à Nouméa. Il y a bien une première communion qui se

prépare, mais les enfants ne sont pas assez instruits. Il est difficile d'improviser quelque chose surtout là où on ne réside pas...

Et puis, c'est la période la moins favorable pour organiser une cérémonie tant à cause de la cueillette du café que de la pêche des truites ; tout le monde est épargné...

Si le P. Hurard peut donner un congé demain pour le transport du mobilier, il rendra bien service.

L'ancien auto-fantail du G. de Fr. n° a pas quitté Bourail ; l'actuel propriétaire est M. Luer qui n'a nulle envie de s'en dessaisir.

Un moteur rendrait certainement service. Quelle économie de temps et de fatigue !

Le maçon qui travaille au bungalow - comme est un bon homme, mais il est vieux et sa journée de dure pas. Il revient cher.

Veuillez apporter, lundi prochain, à l'ommage de moy très profond et bij de toute' respect au T. & H.

(P. de Bouray)

Bonvill, le 26/5/1926

Objet : Diverses demandes à votre biens  
adossées off. Châssissons de votre note  
- vous ne justifiez pas tout à propos des  
- demandes Monsieur

J'ai bien reçu la lettre de votre  
Grandeur du 21/5 et inclus une autre pour  
le 6<sup>e</sup> Meurard. cette dernière a été bien pos-  
térieure par un garçon d'Écureuil à qui j'ai  
confié bien.

Votre réponse, Monsieur, me met  
tout à fait à l'aise. Donc rien à modifier  
au programme déjà arrêté.

Je suis en plein démenagement. L'épi-  
ration a commencé hier et se poursuivra  
jusqu'à l'achèvement. Le Seigneur Meurard m'a  
envoyé sa voiture avec 2 garçons qui sont  
d'un bon secours. Je voudrai venir la  
chose rapidement, mais, comme dit le proverbe,  
on ne se décore jamais si riches que quand  
on démenage.

Le bon Seigneur Domell, lors du précédent  
championnat de domicile (27 décembre '10)

Aveint l'envie à enumerer une foule d'objets  
dans valeur et encombrants - Je suis résolu  
à cette fois à faire une hécatombe; au nom  
du presbytère, la place est plus mesurée.

La brûle quantité d'objets sans valeur  
ou désoeillés ou usagés pour le pasteur,  
friauds de cette prétendue et qui n'ont plus rien  
de mérit à Vermelles. —

J'possède plusieurs codes encore en  
bon état, mais, dont les sujets, plus ou  
moins abîmés par l'influence du temps, ne  
sont plus dignes de figurer dans un incommun  
œuvre. Pour être à l'unisson, il faut que j'ava  
"Sunt omnia." faire petits chapelle

Parmi les objets qui déparent les  
murs, il y a une photographie de M<sup>e</sup> Donade  
et une autre de M<sup>e</sup> Brayste. Serait-il pos-  
sible de proposer le remplacement par d'autres  
des mêmes personnes ou des personnes diffé-  
rentes I. H.? Une photographie de votre gran-  
mère serait aussi la bienvenue . . . La  
dimension ferait 0,43 x 0,30 . . . On tâchait

d'utiliser en les adoptant les dimensions  
que possède la Piscine (au littré).

— Je ne demande pas mieux que  
de me rendre à Monéhon le lundi 14/6 et  
de visiter la mine de charbon, car que ce  
serait l'objet de ma Tournée de catéchisme à  
Doghem . . . ou tâcherait de faire le devoir ?

on a commencé la Tournée du devoir  
du culte hier - Dans la journée, au village (gran-  
deure seulement) il a été recueilli 850<sup>f</sup> (dont  
500 pour payer un tapis à l'autel de la Vierge, 9,  
mais il restera pour le culte <sup>230 f</sup> plus <sup>150 f</sup> de la mortie, tapis  
220<sup>f</sup> plus frais l'autre). Melle Lemire et de Dol-  
manie continueront cette semaine. Je quitterai  
mardi matin les centres éloignés où ces longues  
personnes ne peuvent aller . . .

Melle Lemire, ayant reçu un devoir  
recevoir un nombre assez considérable d'enfants,  
est obligée de quitter son petit logement pris de  
l'élixir. Le presbytère que nous évacuons ferait  
admirablement ses affaires et elle jetterait  
ce grand logement de regard de convoitise . . .

Si la Vierge des sans devait être véritablement  
différente, pourquoi ne prendrait-elle pas un  
arrangement avec elle ? Cette personne n'est  
précieuse pour le Concours qu'elle me prie à  
l'église (ornementation, fleurs etc...)

Mais la chose paraissant impo-  
sible, elle a jeté son dévolu sur un vaste  
immense site pris del'ancien camp  
(ex caserne de surveillants militaires).

Cet immense est loin du village, on  
lui demande une loyer de 300 francs par mois...  
il y a des réparations importantes à faire à  
la Veranda.

Cette petite cluse me fournit à discri-  
tion tous les enfants de chèvre dont j'ai  
besoin ; nombreux communions... En  
fin d'année c'est presque une école... dont  
l'administration fait le frais. Comme elle  
a très bonne presse et qu'elle est l'autelne, les  
Dames et Consuls rentrent leurs griffes et  
font potte de valours au fil d'envies décatité.

Le Rendant des suffrages que je propose  
à votre grandeur - peu m'a pu enfin enfor-  
mer présumé n'aurait aucune espérance

d'autant pourraient abuser de mes biens dans  
une grande réserve.

N'est-ce pas que la petite cluse s'étende  
vers Néerlande, la prétendue religion  
d'un honnête véritable religieux et le concours  
de cette Lien ne pourra l'empêcher de faire entière-  
ment. Quis donc alors me vendra en aide ?  
Et au fait, l'autre part, cette œuvre est essentiell-  
lement précaire. Que la tutelle actuelle s'en  
retire comme elle a plusieurs fois manifesté  
l'intention et tout tombe.

Donc, le bien charitable d'aider cette  
personne ne doit pas nous détourner d'une autre  
fondation importante et spécifiquement religieuse  
et chrétienne celle-là. Changer d'objectif serait  
laisser la proie pour l'ombre. Mais on se fera  
de l'autre prêtre.

Ce matin, je commence à déposer la  
charpente du hangar mis à jour et voilà...  
Dimensions : 12 m à l'extérieur, 7,50 x 5 m  
à l'intérieur. Je pense que 4 m en profondeur cela suffit pour  
abriter complètement une auto moyenne. Autre  
dimension : 8 m 50, ce temps autres sont naturel-  
lement plus étroites ; deux portes aux pieds de

Le Rendant Dusson me demande de

l'en procure un maso, le j'espousai, qui m'a offert gratuitement, les services de deux plats de demandeur... Le Père demande nommément David qui a travaillé quinze ans presbytère sous la ferme de Che... Che en a très peur, parce qu'il est bataille et que il sait comment on mène ce monde là (parfois même à coups de batte), avec le parrain S. Dr. ne peut avoir recours à de tel procédé. Aussi je crains qu'il n'ait beaucoup de difficultés avec un visque invité et pour mal d'amis avec un individu sadique.

Sur un village, femmes, fils et même garçons de plus, il ne voudra pas travailler pour moins de 30 francs par jour.... C'est ce que donne M. de S. Lourdes qui est cause des bandes et apporte dans les salaires.

Ce parrain du P. Dr. n'a pas déchanté. Au mois d'avril, il a été bien malade, de malade qu'il m'a fait manquer depuis lors et qu'il s'est confesse. Je lui ai proposé de faire partie de la Communion, il a refusé, disant que quand il était mal, il ferait des prières à l'église. Depuis, je l'ai vu à la messe, mais de temps il ne fut plus

question. Il a donné 60 francs pour le dernier fonds culte. La Société ne donne pas. L'an dernier, j'aimai à demander la part contributive de la Fraternité; il m'a dit qu'il consulterait M. B. Jeannin. Y a-t-il eu consultation? Toujours est-il que je n'en ai point sur le résultat. Cette fois-ci, je veux en un peu reporter.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mon très religieux et devoué respect au Dr. S. —

(A. de Ghery)

— On annonce l'arrivée prochaine de Gouraud; il viendra voir le village. — Il me fait une visite — Mais en plein démenagement, ça tombe mal.

À la Conciergerie, les cases en torchis (construction en pierre de meulière) sont achevées. La case à indigène de M. Gobbi, 22 acres a rallié ses propriétaires depuis la Seconde Guerre.

L'intervention de cette femme au sujet de la voiture d'Orain pour l'enterrer devant le Bourg a indisposé M. Gobbi. Il a eu quelques échos de mauvaise humeur. Il a écrit que j'étais intervenu pour provoquer un acte d'autorité. Le bon Dieu, il est dans l'illusion. —

verso de la memoire Bourail le 3 Juin 1926  
d'après les notes au bas de ce qui suit. Ainsi que je  
peux me rappeler ce n'est pas à l'origine que  
le tableau a été acheté mais il a été acheté  
Monsieur [quatre lignes] aff  
aires [cinq lignes] avec une date [cinq lignes]  
peut-être ...

En détails j'ai l'honneur de  
dire à M. Hallett ceci par l'autorisation de la de-  
mande de Monsieur Frayssé du 11<sup>e</sup> Décembre.

Bien à méditer ... certains apprécieront de  
l'éditeur son peu respectueux de la mémoire  
de M. d'Umatte ... tel quel est écrit pourront être  
versé aux Archives.

Il est à l'achèvement de changer l'encre en  
suspiris pour diverses causes : accident du vernis  
ou manœuvre, le charpentier a fait un effort et  
puis le manutis temps s'en mêle ... Si la  
date arrive jeudi, j'espére qu'en peu bientôt en  
bout.

Franchement commence depuis après  
les réparations au vieux presbytère ? Le maître  
est disponible ou du moins, consent à nous  
donner la préférence sur tout autre.

Oui Profitant de la pluie, j'ai commencé  
à faire le travail. La cuisine, il y a une légère

qui s'agrandit day este : on pourrait y poser  
de deux manières : ou bien en élevant un contrebut  
qui appuierait le mur et empêcherait so) évente-  
ment du bûch en chauvant . . . Je n'aurais en  
qui vont venir .

Comme Debâl sera pour vita, je crois  
qu'il faudra de 6 à 8 semaines . . . c'est soy  
avies -

Quoi qu'il en soit, je voudrai une  
question : faut-il attaquer debâte le  
travail réparation ? . . . Je pense que oui ; si ay  
laissé passer Debâl, on est exposé à ne plus  
trouver personne .

— Que Votre Grandeur veuille me dire  
si l'on fait messe dans à Montréal le dimanche 14/6.  
Par quel moyen ? Traine la route à cheval  
C'est vraiment bûch dure . . . S'il n'y a pas  
d'autres moyen, je me verrai day l'obligation  
de faire espèce mes excuses par Votre Grandeur .

Les Toccard n'osent pas encore  
l'ancien presbytère . Le bûch partira du jum de  
la pose de possession . Certand a été occasionné  
par état dévasté dell<sup>e</sup> Toccard qui a été fort  
malade .

Deux notables, M<sup>r</sup>. Vauquin et  
Bizard, m'ont demandé de leur leur indi-  
tion, l'un a acheté un bûch une propriété à  
Dorion ; l'autre à Nessonville, mais pas avec le  
groupé : il s'agit d'une ancienne concession .

Cette proposition n'a plus .

Un autre notaire, établi à la couisse,  
est venu me demander de le marier au plus  
répétiteur sa situation . Il est venu ici avec  
sa fiancée (?) et il veut se mettre en rîb . Je  
lui demanderai lement supplément pour  
le baptême, la confirmation et l'état libéé ;  
de même pour la femme "fiancée" .

L'un et l'autre ont soufflé à de  
mme les papiers de l'état civil, mais ni l'un  
ni l'autre n'a pensé à demander le documents  
d'ordre ecclésiastique . Lui a 26 ans, elle 23 .  
Il paraît tympathique ; je crois sincère . Il  
est entendu que 2 témoins signent à l'opposé de  
ses déclarations .

Je l'envisage à séparer de sa fiancée ju-  
qu'au mariage . Il m'a promis de faire .  
Lui Se nomme Jules, Henri Bouchard, il est enfant  
naturel ; elle s'appelle Louise Léonard . Il est

époueront la ville. La  
cérémonie est pour le samedi 12 juillet.

Il y aurait du bon pour les catholiques.

Mais plusieurs sont dominés par le respect  
humain ou bien ils sont portés de l'ancienne  
suspicion démoniaque, et c'est le genre vis-à-vis  
du prêtre que des éléments me sont venus

avec lesquels j'ai demandé à M. Gouraud si  
on avait réservé un emplacement pour une  
chapelle à La Coulisse. Il m'a dit que non.  
C'est fâcheux et je ferai mon possible pour  
que cette omission soit réparée.

Nouvelles apres, Monsieur,  
l'homélie de mon très cher et dévoué  
respectueux J. L. -

• Et il a aussi fait une belle chose

Il a écrit dans M. d'Albigny que

il n'apprécie pas trop les discours de

• my friends who prospectus especially et  
• n'apprécie pas trop les discours de

• my friends who prospectus especially et  
• n'apprécie pas trop les discours de

Boucail, le 6 Juin 1926.

Le débat de vendredi soir à l'Assemblée  
de la Fédération des amis de l'ordre, dont  
vous étiez l'un des invités, fut très intéressant et très  
prolongé mais tout à fait amical. L'ordre a été voté; voteront  
au moins sept voix (soit un tiers) dans les deux  
assemblées (les deux voix restantes étant réservées à  
l'ordre) mais il n'y a pas de majorité pour l'ordre. L'ordre a été  
voté au moins ~~7~~ 6 voix (soit plus de la moitié) dans la  
Fédération des amis de l'ordre.

Je réponds à votre dernière communication. — Devant chanter un service (du 30<sup>e</sup>  
jour) le mercredi 16, ma parole étant engagée et  
les invitations faites, je ne puis disposer que du  
lundi 14 et du mardi 15 juillet.

Puisque le choix m'est laissé, dans la  
pression des circonstances, je suis obligé de maintenir  
le lundi 14 pour la foire et le mardi 15  
pour Montrouge (charbonnage). Le même jour,  
retour à Boucail.

Sous cette hypothèse, j'éprouve qu'un  
double châssis, à la Côte d'Or empêcherait effi-  
cacement la légèreté des égratins. Cela aurait plus  
simple et moins cher qu'un contrefort ayant

largeur : 0,80

hauteur : 3<sup>m</sup> 30, car le terrain est très en pente.

L'avis 0,80, c'est l'avis de Debé, peut-être que 0,75 ou même 0,60 suffisent . . .

Debal, voilà l'homme qu'il faudrait en 8. Bussion ; poli, ne crée jamais, voit bien un petit coup le dimanche (c'est leur faveur), desanctifie l'jour du Seigneur), assiste assez régulièrement à la messe . . . Au travail, il est sérieux, quoique lent . . . 68 ans, je crois. — Je n'ai pas au 1 bisontin depuis 2 mois.

— Il est chez malaise depuis entre 3 et 4 mois de Dombrot. Les réclamations n'y sont pas. J'ai pu payer jusqu'ici les dépenses de la construction qu'on m'a réclamées, mais, si la Société ne me donnait pas en aide, je sais me trouver d'ici peu dans l'embarras . . . Je n'en ai pas encore parlé au Dr Lambotin . . .

J'aurai calculé environ 40 journées de travail à nous donner <sup>(ce jour)</sup> à faire. La fondation m'a trompé, et plus, l'errance dans la liaison de la tôle est préjudiciable à l'bonne marche du travail. — Le magasin, bricole, miroir et les dépenses courantes . . .

Avec l'absence de main-d'œuvre et la pénurie de pierre (la crainte - transfert en a manque beaucoup) l'exécution de la citéne entière

présente de très grandes difficultés. — Si l'on faisait (au p'tit bon) celle qui existe déjà (la ligne vont 500 + le mille) et en y ajoutant 2 et même 3 cases rondes en pierre et ciment, on aurait déjà un volume d'eau appréciable. On pourrait alors continuer l'abonnement à l'eau de la ville (7 francs par mois).

Tout le mobilier de la maison : bancs, tables, etc . . . , peut-être pourraient-ils faire exister ici. On éviterait un fait ouvrier et les risques de casse. Enfin, je vous dis . . .

Voilà la conférence de la Féd. un peu amorcee par lettr . . .

Véilly après, Nausier, l'homme de mon village et très dévoué respect au M. S.

H. de Chêne

L'entourage de la nouvelle presbytère avec les fers à T lissés par le menu bénit serait très utile pour être chez soi. Ces fers devront être en fer armé du bout (fer de lance) et le forgeron va travailler pas pour rien. Je ne sais combien la pose exigera de journées. Votre Grandmère est-elle d'avis ? —

Bonail, le 18 Juin 1926.

Monsieur,

Veuillez trouver ci-inclus le Certificat de mariage touchant l'épouse que vous m'avez demandée à La Four de vous à addresser.

Je garde le meilleur souvenir de la visite faite aux charbonnages d'Onodou et Compagnie de Votre Grandmère. Malgrés le temps limité, nous avons pu voir tout ce qui était intéressant et j'avous remercie, Monsieur, de m'avoir procuré ce plaisir. J'espére que toutes ces ascensions ne vous auront pas trop fatigué.

Cette nuit en attendant l'avise, j'ai craincé que mauvais temps revint gêner le départ de Votre Grandmère pour Nouméa. Mais, Cela, la pluie a cessé et l'horizon s'éclaircit. Tant mieux.

J'avoue que j'avais des préventions pour le nouveau groupement des catéchistes; mais, à la réflexion, celle-ci dont j'oublierai et

C'est non seulement say arrêta - pensée,  
mais encore par conviction que je me relâche  
du projet. La cathédrale de Lomé ne partici-  
perait pas à la rétraite d'Yves, mais at-  
tendrait celle de Yves.

Si la literie et le mobilier personnel  
des frères doit être acheté en France, il faudra  
grand temps, semble-t-il, d'avis après la chose  
et redonner des ordres en conséquence; il faut  
prévoir leur installation à Bourail au plus  
tard en janvier. - Le maire me demande  
de travailler pour une autre personne peu-  
dant un mois. Ce me contrarie, mais je  
ne crois pas pouvoir dire non, car il semble y  
tenir et il faut ménager M.M. les ouvriers qui  
font un peu de repos du jour. Je n'ai aucun  
moyen de le contredire. Seulement, au lieu  
d'un mois ne servira pas deux ou même  
 davantage? ...

Cette était donc l'autre qui me ramena  
à Bourail mardi. Il a bien essayé de m'accu-  
cher, mais, comme il était lassé d'être  
dans ce pays, j'ai laissé percer dans lui

donner la réplique et lui, contre précipitamment  
au pasteur, il n'a pas osé m'y suivre pour  
me débiter ses insanités.

Le hougar définit aujourd'hui.

Pour donner aux ferrments  
fournis par la mine leur dernière forme, le  
maire-chef finant me demande 2<sup>t</sup> de la pièce.  
C'est plus modéré que je n'aurais cru. Cette  
clôture en fer démontée devrait produire le mie-  
lille effet; sur le fil, on fera courir des liens  
de manière à se soustraire aux regards  
indiscrèts.

Vanillez après, Nausiquene, l'hom-  
me a montré très profond respect et demeura très vive  
gratitude pour l'excuse aux Chabonneaux. Je  
garde la meilleure impression.

(A. le Bleury)

Gouaro le 2/1/26

Cher Père bien important

Nous avons reçu avec plaisir les deux  
journaux que vous nous avez envoyé.

Le premier vous nous l'avez déjà fait  
parvenir.

Nous y avons lu avec intérêt l'article  
concernant la messe que vous y aviez  
dit.

Nous l'avons trouvé très bien, et nous  
nous proposons de l'envoyer dans nos  
familles de France.

Ici il pleut depuis une semaine, le temps  
a l'air aujourd'hui de bien vouloir  
se remettre, ce n'est pas trop tôt.

En attendant votre prochaine messe  
que nous désirons le plus vite possible  
recevez cher père mes sentiments les  
plus affectueux.

Papa et maman vous souhaitent le bonjour  
le 5 Juillet 1927

Rupert Comte

Boucail, le 11 Juillet 1926.

Monsieur,

Merci pour la photographie de Mgr Fesseyre venue dans même pli que la lettre de votre Grandeur. Elle est un peu petite pour le cadre auquel elle est destinée ; je tâcherai d'utiliser quand même.

La suggestion ~~de~~ <sup>non</sup> votre grandeur sur sujet du voyage ici de la veue au moment d'arriver de France me plaît beaucoup.

C'est pendant que nous sommes en train de préparer le local qu'il semble opportun qu'elle vienne. Elle indiquerait ses goûts et préférences au sujet tel ou tel détail... Quand tout sera fini, il sera trop tard pour modifier ceci ou cela ...

Faut-il maintenir ou abattre les cloisons en bois qui divisent deux chambres ?

Quelle est la meilleure place pour le lavoir et la prise d'eau du village ? ... En voyant l'état des lieux, elle se rendra bien moins compte que sur un plan ...

D'ailleurs, on sera très discret et soy., garder soigneusement pour soi et sa qualité l'objet de ces visites. Il est vrai que cette dernière sera probablement l'objet de commentaires ... on est très conciliant ici et à l'affut des moindres nouvelles ... mais, en somme, qui s'en porte, puisque la fondation est résolue et à l'avant de la réalisation ?

Le docteur pouvait aussi voir si tout répond aux exigences administratives, notamment le nombre des ouvertures et leurs dimensions, bache d'art ... au moins de manière à satisfaire à toutes les exigences administratives et pour ne donner pas à aucun critique ...

... ou alors, cherchera sans toute nuise, il faut être inattaquable ...

- Dabat est de retour et reprendra ses travaux lun dim. Il ne veut rien savoir

pour le chefaine de la cuisine et il y met une telle obstination qu'il faudra bien, de grève lasse, le laisser suivre soy idée. Pour la dépense, il n'y aura peut-être pas une grande différence.

- Il y a bien des misères dans les mines, avec ce Loukinois catholique qui se disent主人 de diverses manières : normalement pour refus de venir faire leurs pâques etc ... et même matériellement pour sortir de séries, étant battus, disent-ils, sous les nombreux prétextes par les contre-maîtres britanniques ... Les patrons n'empêchent rien et le gendarme, lors d'accueillir les prisonniers, y ajouterait des gifls.

Il y en a un dans ce cas présentement à Bourail. Il est à la chambre de force depuis une quinzaine de jours avec sa femme et leur enfant. J'ai profité de leur séjour force pour baptiser le petit. Discrètement, je lui ai posé quelques questions soit sur une chose, soit sur l'autre ; car il m'a déclaré suffis de la faire ainsi que sa femme qui est noumienne ... Ce Loukinois voulait aussi faire le pape, mais le brigadier Thomassin lui a refusé l'autorisation de sortir sous prétexte qu'il pouvait dérader ...

Cependant, je le rencontre parfois dans le

Villote à faire des commissions pour le brigadier ou quelque gendarme . . .

Il y a certainement manque de complaisance de la part de l'autorité .

Je crois qu'il sera bientôt解决. Il paraît alors remplir le devoir posé et qu'il lui est dur d'avoir différé jusqu'ici. Il a 3 de ses camarades dans le même cas .

Ce tonkinois appartient à la mine Peyrol (chromé, à 21 kil. de Domal en direction de Soga). À l'envir., de petits incidents se reproduisent plus, car j'apprends que cette mine est fermée et que le personnel va être évacué .

- Si la scene vient ici, je suppose qu'il n'y aura pas d'accès direct à la loger ou presbytère, car ce sera pour peu de temps . En dehors de là, je n'envisage d'autre solution qu'un hôtel, ce qui a aussi ses difficultés et même les plus grandes.

Vaillay espère, Monsigneur, l'homme de nos, très religieux respect et dévouement au 7<sup>e</sup> M. 7.

J. de Charette

Boussac, le 21 Juillet 1926.

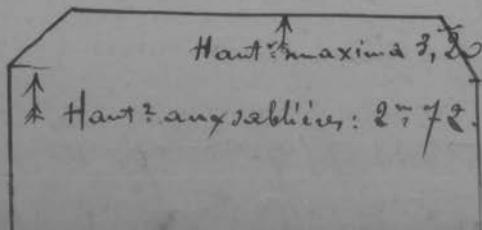
Monsieur,

J'ai la lettre de Votre Grandeur  
en date du 1<sup>er</sup>. Suivez celle-ci auvers  
avant le départ du Rupteur, fixé à Samedi, dit-oy !

J'ai dessiné le plan de l'ancien presbytère de  
Mémoire ; aussi y a-t-il quelques détails peu  
exacts. Aprés examen des lieux, le mètre en main,  
voici ce que j'ai trouvé :

1<sup>o</sup>/ouvertures      { fenêtres { hauteur : 1<sup>m</sup>60 (étroite 1<sup>m</sup>40)  
                        largeur : 0,80 (étroite 0,70)  
portes      { haut :  
                        (y compris l'imposte) : 2<sup>m</sup>35  
                        largeur : 0,82

2<sup>o</sup>/plafonds des anciennes classes (à caissons) :



Ces petites rectifications, sans être essentielles, néanmoins, ont leur importance à une époque où on se montre si méfiant et fatiguer pour l'hygiène, l'air, la lumière de locaux scolaires etc--.

- Par suite du charge qui ne cesse de monter, tout devient tellement cher qu'il me semble opportun d'oblicher de Votre grandeur de nouvelles directives.

Faut-il exécuter le programme des réparations tel qu'il a été arrêté ? Celui-ci comprend :

- 1<sup>o</sup> - un contrefort de soutènement à la cuisine, largeur 0,80 ; hauteur environ 3<sup>m</sup> au dessus des fondations;
- 2<sup>o</sup> - réfection de l'ancienne citernes aux deux tiers sur 2 côtés;
- 3<sup>o</sup> - 3 caisses à eau en ciment;
- 4<sup>o</sup> - blanchiment de tous les murs tant extérieurs qu'intérieurs et même réparation de menuiserie etc--;
- 5<sup>o</sup> - peinture (2 couches) de toutes les portes et devantures les fenêtres et devant les volats.

Bouail, le 25 Août 1926.

Madame et Monsieur le Maire, je  
tire à votre compte que je suis en  
voyage et de ce fait, n'ayant pas pu - sans  
avoir été dans l'ordre - faire la visite que je voulais faire  
à la nouvelle école. Je vous assure que  
je suis tout à fait au courant de ce qui se passe.

J'espère que Votre Grandeur  
aura fait un heureux voyage. Je profite  
de votre retour, Monsieur, pour vous trans-  
mettre une lettre de Mme Lyautey et sa  
réponse à ma question sur le sujet du mobilier  
scolaire.

Comme il n'est pas à moi de faire le  
Commandement, j'ai repuis que transmette ces  
documents à Votre Grandeur pour qu'il  
les donne. La Province n'est-elle occupée de  
la littérature ? Je ne sais. J'ose au moins dire  
si le Fr. Fr. de Gaité a eu des instructions pour  
l'école et les bibliothèques.

Ensuite - au vu des réparations qu'il  
faudrait bien faire à la future école -

Le maire n'est pas irréductible et je  
l'aurais certainement à faire le chameau,

au bien et place du contrefoit.

Pour aujourd'hui, il s'agit d'autre chose. Si Votre Grandeur pouvait se transporter sur le lieu, à coup sûr, il serait plus facile de se comprendre. Mais... je vais tâcher de m'expliquer le plus clairement qu'il me sera possible.

Je prévois une réparation assez importante et onéreuse dans la partie de la future école située au nord-ouest, c'est la partie la plus ancienne, l'autre est plus récente et n'exige pas de grosses réparations.

Dans la partie signalée comme devant bien à réparation importante, il y a des plafonds à caissons en forme de trapèze [Diagramme].

Sans doute, ce système a l'avantage d'augmenter le cube d'air, mais il a le très grave inconvénient d'assurer de l'infiltration de pluie sous le long des murs, surtout à l'intérieur.

La cause en est la trop faible pénétration des tôles de la verrière sous celle de la toiture. A leur suite sont les tôles de la toiture, celles de la verrière sont dessinées arrêtées par les chevrons sur lesquels sont clouées les planches du plafond fermant caisson. (Voir figure 1 du plan ci-joint)

Pour empêcher ces infiltrations, j'ai fait passer plusieurs fois le zincure : on a épandu cimenté les ouvertures, mais ce n'a rien pu faire de bon. Plus tard, on a glissé des lames de tôle plate à la jonction des deux caissons ; mais le résultat ne fut pas meilleure.

Je ne vois donc qu'un moyen de corriger cet inconvénient. Il consiste à démolir les plafonds actuels sur 18 mètres (au moins sur 9) pour y substituer un plafond à hauteur des soblières comme dans la partie plus neuve du bâtiment. (Voir figure 2 du plan ci-joint)

Evidemment, c'est là un gros travail à raison de ce qu'on prévoit, soit à raison de divers inconvénients, par exemple, dans quel état sont les soblières ?... le toucher des murs n'est-il pas à refaire ?

Ce qui rend difficile la vérification c'est que le mur défend en briques traverse le plafond et se prolonge jusqu'au faîtage. Il faudrait donc démolir pour avoir accès au grenier. - De plus la trappe qui donne accès au grenier se trouve dans la chambre occupée par Madame Teillard....

Pour le nouveau plafond, on tâchera d'utiliser le plus possible les mêmes matériaux,

mais, comme les planches pour plafond sont  
le bancoulier (avec cours-joints), il est à craindre  
que beaucoup ne puissent servir --

Quant aux lambourds destinés à soutenir  
le plafond, comme elles seront trop courtes  
pour remplir l'espace d'une table à l'autre  
on sera obligé de les raccorder, et forcément il  
les manquera.

Voilà donc un gros souci... ajoute aux  
autres, qui déjà ne sont pas minces, surtout  
raison du rencherissement de toutes choses.

— Azaren, demande au bancoulier des  
tirefife entre O. H. et D. -- Je fais de mon mieux  
pour précher la paix, mais ce n'est pas facile --

— Et puis, je n'ai pas d'argent pour les  
réparations, et j'ignore ce que le Vicariat peut  
faire dans les conjonctures présentes --

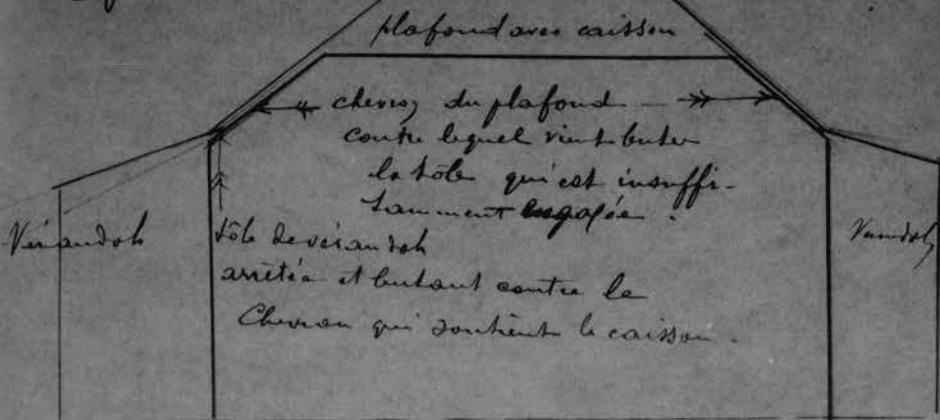
Veuillez excuser, Monsieur, l'hom-  
me de mon très profond respect et religieux  
dévouement en Dieu

(M. de Churus)

... lequel  
... lequel  
... lequel

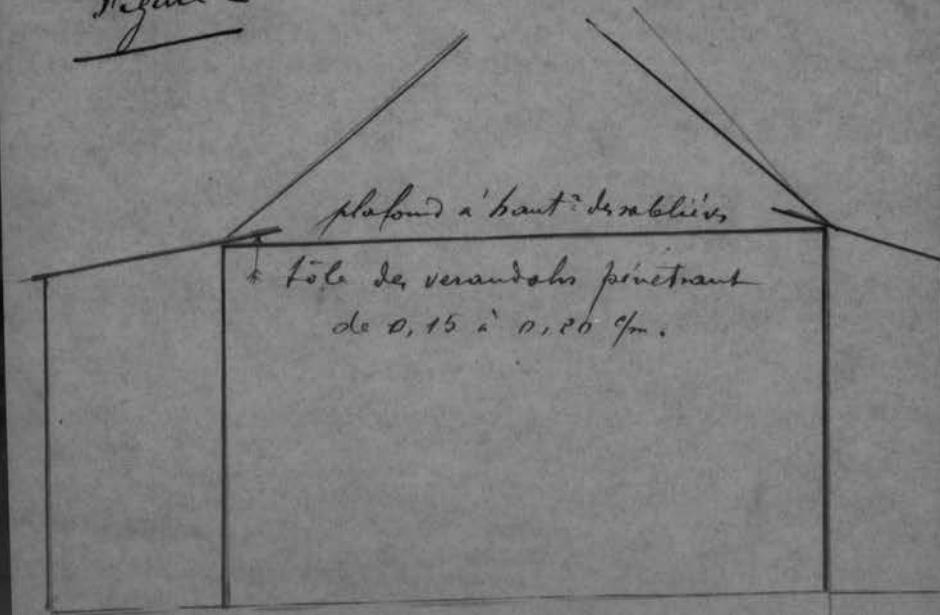
### Plafond cabane.

Figure 1.



Forme de plafond  
à substituer --

Figure 2



Bonap' le 5 Novembre 1926.

Conseil

5-11-26

l'ameur vu du poète qui à l'ôte pensait  
d'un des matériau's, une façon de tangy  
forçé au poète ne peut pas permis.

Il est vu d'un autrement canonique,  
mais du refus (le plus fréquent, hélas!) offre  
par la deux parties de recueillir, au probable, la  
lalement séparée. — (ou autre ma répon-  
sabilité à convertir collecte une décision, le principe  
non seulement pour les présents, mais aussi pour  
les cas analogues où l'on peut le présenter.

Le mariage sans confus' probable est  
la préparation à peu près entamé d'un sacrement.  
(car il est éminem'nt supérieur qu'ils recourent elles  
de faire au mariage de la cérémonie parfaitement accompagnée  
du deux sacrements le sacrement de séparation). D'où  
la cérémonie.

D'autre part, refus de passer cette et  
tous plus grave encore : c'est la concubinité dont être  
pour la vie, peut-être deopter la enfant

a morte et, en attendant, un très grave scandale et déshonneur pour la Société chrétienne protestante duquel publiquement affiché' dans la 'de Dieu et de l'Église'.

Dans toute que le partie est et 'dément' insister sur telles leçons sur ce point, si j'y refer de part et d'autre, sauvetage judicieux, j'inclinais à accorder grand ménage la mariage en force ecclésiastique avantage pécuniaire.

Que pense Votre Grandeur de cette manière de faire? ... J'ai la faveur d'être plusieurs fois consulté dans ce sens et l'autre est ou les autres de répandre conclusions tangueuses pour l'affirmation.

Nouvelles opérations, Nouveaux, l'honneur de mes religieux respect au R. S.

M. de Bruxelles

22-11-26

Réponse à la communication

administrative N° 316 sur

le Jubilé

+ 1<sup>o</sup> - Quels villages ont en  
lien les excales publiés du Jubilé ? —

Réponse : à Monia pour les  
indigènes de ce village et de ceux de Doudoune.

— 2<sup>o</sup> - Date de prédication et nom  
du prédicateur ? —

Réponse :

a) Date : du 16 Novembre 1948,  
auquel

b) Prédicateur : officiellement, le  
Rabbi Roufé de la pratique, d'autres ont  
parlé et aidé pour la conférence.

— 3<sup>o</sup> - Fruits obtenus ? —

a) Presences et absences. —

Etaient absents : un homme de

Honneur. Il avait été présent, ayant promis d'assister aux messes et n'a point pour cause des causes inconnues de moi et de ce que j'ai interrogé à son sujet.

De l'assemblée, 5 étaient absents :  
3 lepreux (dont 2 adultes)  
1 Vieillard impotent  
1 homme valide demeuré pour garder et empêcher les vols et dissipations du bétail.

Je ferai quelque chose de mes pêchés pour ceux qui n'ont pas se rendre à Honneur et qui feront légitimement empêchés.

6. Parmi les présents, combien sont appelsés des sacrements ?

Au dire des catéchistes, qui ont bien examiné le chœur, 2 abdient au sacrement : l'un étant notoirement de mauvaise conduite, la chose n'est pas très surprenante ; quant à l'autre,

il est sorti clair qu'il a reçu des sacrements pour refuser de cohabiter avec sa femme. Maintenant, il a repris la vie commune et je ne sais pour quel motif il s'est abstenu.

Il y a, le 18 novembre, 8 confirmations.

Dimanche, le 22/11/1926.

J. de Thuret

N.B. Le monsieur Ribault évolue dans le bon sens. Je ne serais pas surpris qu'il demande à se faire instruire en vue du baptême. Son astiduité aux offices et réunions à l'église est exemplaire ; il lit volontiers les livres de religion qu'il peut se procurer ; il a donné à la quête une grande contribution personnelle et il semble que le jubilé ait déterminé chez lui un abnégement à Dieu ! —

- Gouaro -

Plusieurs de ce petit village  
ont suivi à Aymer le succès du  
tribal. Ils sont, d'ailleurs, attachés à  
l'A. par les liens administratif et de  
parenté.

Malheureusement, dans leur partie  
anglaise la voie et l'administration  
sont tout à fait différentes.

Le feu qui dévaste le village

disparaît rapidement mais aussi très  
vite une autre crise s'annonce. Si

le feu a été éteint par un brigadier et  
un officier de l'armée des îles, ces derniers

doivent être remplacés au point de vue

de leur sécurité. Il y a donc un retard

qui entraîne l'absence d'un certain nombre

d'hommes et pour empêcher les dégâts

Bourail, le 22/11/1926.  
Lorsque nous étions à Bourail, nous avons été  
invités par M. le Maire à visiter les chantiers de la  
construction d'un nouveau bâtiment pour la mairie et l'école à  
l'ancien nom (Bourail) mais il s'est dénommé à  
l'ancien nom, il s'appelle de nos

Dans les jours qui ont précédé et  
depuis la construction solennelle de Bourail, il  
y a bien des détails qui n'ont pu être réglés  
faute de temps - depuis mon retour de Nouméa,  
j'ai tâché de suppléer.

Sauf avis contraire de votre frantur,  
voici les travaux qu'il restera à exécuter, outre  
le blanchissement des murs.

### - 1<sup>e</sup> - Macomerie —

3 caisses à eau et des bâches de sable.  
Éléments existants : Le mur, dit qu'il faut  
faire 5 baies de ciment, 18 mètres de  
grillage et la caisse. J'ai commandé  
le ciment et le grillage ( $1\frac{1}{2}$ ).

- Cuisine . J'ai l'intention de faire démolir  
l'ancien fourneau en briques ainsi que la

Cheminée à manteau ; car il est bien entendu, je crois, que les soins apporteront un fourneau en fonte. Il faudrait au moins 500 kg et même 8 mètres de tuyau (tôle prébonnée) pour l'aspiration et l'échappement de la fumée.

A cause de la couche de suie qui recouvre les murs, on sera obligé de faire tomber l'enduit intérieur.

On côté de la citaine, le maçon préconise une couche d'épaisseur  $0,020 \frac{1}{4} \text{m}$  de ciment (ou mortier bâtarde), jusqu'à 10% du sol, pour empêcher les infiltrations qui ont bien fait la périssé de l'eau, chaque fois que celle-ci dépassait un certain niveau.

— Citaine existante. Le maçon l'a bien examinée et il assure qu'elle peut être renforcée en état dans quelle moyenement un revêtement complet de ciment. Il prétend, par ce moyen, empêcher toute fuite. Il pense qu'avec 1 baril le travail pourra être proprement exécuté ? !

— Toitures et ferblanterie.

Le ferblantier a fait une visite complète des toitures, et voici ce qu'il pense :

a) le toit du bâtiment principal est à changer sur 22 mètres ; je le commande.

b) Trois toits du bâtiment principal, tôle marquée par la rouille, devront être changés. Je les commande.

c) Toiture de la cuisine : Elle n'est pas fautive. Cependant, le ferblantier, après avoir examiné et éprouvé partout, pense qu'elle peut durer encore moyennant une bonne couche de mastic. ~~et oxyde~~

Comme cette toiture n'abrite pas la citaine, cette peinture est sans inconvénient. Je commande donc le minimum à ~~la~~.

— Faire cette peinture comme pour celle des portes, fenêtres et sabords, l'enduit de parbypire (aidé au besoin par un ~~camarade~~) pourrait la exécuter. Il peut très bien moyennant que je lui prépare les mélanges, application auquel il n'entend pas grand chose.

Quant à la citaine extérieure, on verra plus tard. Je n'ai pas la main d'autre pour

le très gros travail de terrassement qu'elle  
exige.

— Divers — Le mobilier de soeurs  
et divers marchandises apportées par chalands  
Ballande dont arrivés à Le chaland a  
monillé au quai Vendredi soir (un moment  
après mon retour d'Allemagne). Le transport à l'école  
à eu lieu le lendemain (Samedi 20/11) dans la  
matinée. Voici le détail :

10 tables (on avait dit 11) — et 20 chaises

2 bureaux pour maîtresses et élèves

2 tabliers noirs (sans chevets)

6 chaises (maîtres) entaillées et cassées

1 grande - meuble — est échoué et cassé

1 meuble pouvant faire buffet

et lessiveuse — est cassé et il est

1 grosse malle chaperière — cassée

1 caisse faïence — cassée

1 caisse divers (mercerie etc.) — cassée

Je n'ai pas ouvert la caisse

Il n'est rien arrivé comme literie ; il  
est donc à présumer que cet article arrive

15

par le Taux - le 20<sup>e</sup> de décembre.

Agaue a préparé la bourse de cress pour matelas et la paille de maïs pour le paillasse.

- La présence de beatrice est gênante. Afin de la faire faire le moins possible, on passe l'un travail à un autre au lieu d'achever celui qui est commencé ; de la nécessité de s'échafauder, quitter, transporter ...

Enfin, le 1<sup>er</sup>/12, nous avons nos combes franches.

- Je serai bien aise d'avoir la solution du cas Beatrice. N'entendue sur mauvais voulain ? J'espère qu'il ne souffrira pas de chicane pour l'abandon du travail à l'occasion du jubilé, comme il l'a fait en Septembre pour les indigents qui travaillaient à chercher de la caillasse sur le canior, automobile. Tozj s'entre aux deux payent une amende de 40<sup>t</sup>, bij qu'ils ont prévenu 8 jours avant de quitter le travail à huitre

qu'ils n'étaient pas légitimement, du moins, les bâillent. Cependant, il refait pas choper les gens plus que de raisos.

D'après une version, l'amende aurait été infligée sur plainte du chauffeur de l'auto et pour la diligeance du chef des Travaux Publics, M<sup>r</sup> Rigaut ---.

Ce - inclus une note sur le jubilé pour répondre à l'avis inséré à la Courrier administratif p<sup>e</sup> 265.

Venirley apres, Monsieur, l'hommage de mes très profonds et dévoués respects en N. S.

M. le Maire

Il y avait bij d'autres questions à envoyer : la place du logement ; l'autourage : 3 fenêtres ne suffisent pas ; la question des portes --- etc - etc -- Je crois qu'il faudrait 3 fenêtres de plus : 2 dans la grande salle des mises ; une dans la 3<sup>e</sup> chambre - - etc -

Ce plan n'est pas exactement

- à l'échelle - proportion pas très exacte.

entre Cours

Superficie totale : 30 ares

Hausse

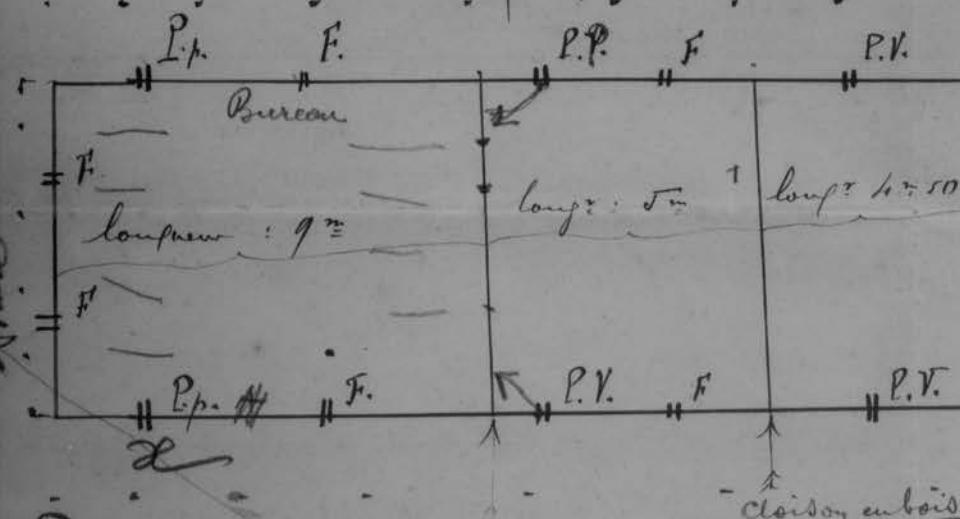
Largeur de la maison

entre verandas : 5 m 05 à l'intérieur

Largeur des verandas : 1 m 90

P. = porte - P.V. = porte vitrée - P.p. = porte placine

F = fenêtre { Hauteur de fenêtre : 1 m 40  
largeur : 0,70 environ -  
place p. claire à eau



place p. claire  
à eau.  
(soubassement  
en maçonnerie)

Cloison bois  
qui sépare toutes les autres  
où il n'est pas de porte : cloison bois.

(a) P.V. à partez  
sur

soubassement  
p. claire à eau

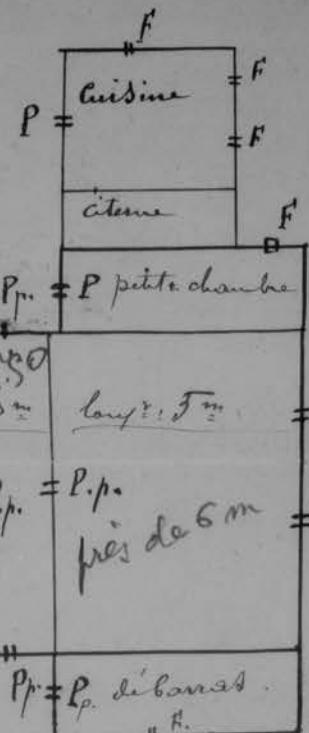
Cours d'entrée

Distance entre 2 l'autre : 10 m.

Largeur de la maison : 36 m 50

(Entry)

entre pointille et  
la maison = Veranda.



trouvé dans la "Réponse" le 22-11-26  
Note relative  
à la retraite du mois en commun  
tous les 3 mois.

Depuis un certain temps, la question se pose de savoir si cette retraite, qui se fait à Bourail tous les 3 mois et qui réunit le confesseur d'Azaren, La Foa et Doya, doit être maintenue ou supprimée. Il semble que la somme des avantages est loin de balancer celle des inconvenients.

Cette retraite régionale, si on peut ainsi s'exprimer, a été établie au règlement de façon officielle par la circulaire 22 de l'ouïeigneur trésorier, au date du 16 juillet 1902.

Le règlement n'est d'ailleurs que l'expression d'un vœu du chapitre provincial tenu à Sydney en 1899 ... La Province d'Océanie n'ayant plus d'existence canonique, on peut se demander si le vœu ou règlement encore de ses représentants qualifiés garent encore leur valeur ...

Quoi qu'il en soit, du reste, ce dispositif reste pour nous un règlement du Vicariat.

et, à ce titre, nécessitant une discute' faut que l'autorité qui l'a établi ne l'aura pas abrogé.

Au surplus, il ne s'agit nullement ici d'une question de principe, mais d'une question de fait. Je le répète, la somme de inconvenients est grande et celle des avantages semble mince. ?

- II - Ensevellements. -

a) Grand dérangement pour le Confére, grande fatigue pour le historien de Doyx qui, depuis un an et plus, élude le plus qu'il peut cette pénible corvée. C'est lui de faire deux grandes journées de voyage pour un jour de récollection ! Telle l'excuse' je .

b) Il y a aussi des dépenses : dépense d'auto pour le t. de la Fod ; dépense pour le confére qui reçoit, frais d'hospitalité. . .

c) Surtout, difficulté de faire observer un règlement. En dehors de moments courants à quelque exercice, c'est un bavardage continu. Comme si le jour ne suffisait pas, on cause une partie de la nuit, jusqu'à minuit, parfois même l'heure du matin.

J'ai protesté à plusieurs reprises, rappel-

le la règle du silence, silence de récollection lors la journée, grand silence depuis la fin de l'après-midi jusqu'après l'ouverture du lendemain (Nelle édition des Constitutions 1922, N° 226 - 229), j'en ai rien obtenu. Pour mieux faire comprendre, hors le temps des récréations communes, je me suis retiré dans ma chambre. Je n'ai rien obtenu, pas même que le Sr. Hurel s'abstienne de courir la chambre la nuit pour faire la causette avec l'un ou l'autre; ces c'est lui qui met surtout le désordre. Bien plus, j'ai été critiqué.

Le même refuse obstinément de faire la Couufe, trouvant cela ridicule et hors raison.

Puisque, par le fait de certains confére, celui qui préside la retraite ne peut obtenir l'observation de la règle et même qu'il est bafoué, je ne vois pas du tout à quoi servir une retraite du mois faite dans ces conditions.

Il y en a qui distinguent très bien la paillote qui est dans l'œil du voisin; ils ne fontent pas mal d'appliquer leur clairvoyance à distinguer et apprécier la foute qui est dans le leur.

- II<sup>e</sup> — En regard de ces inconvenients, les avantages se réduisent à ceci :

a) Faciliter la confession aux confesseurs qui n'ont pas de voisin rapproché. Et cet avantage-là est, dans toute ~~Constitution~~, une <sup>bonne</sup> considération.

b) Maintenir une certaine cordialité entre Confesseurs par le fait de rencontres plus fréquentes.

D'ailleurs, la suppression de cette restriction au commun n'empêcherait nullement les confesseurs individuellement d'observer ce divers points de Constitutions. —

— Naturellement, je ne parle ici que pour la station St. Vincent-le-Dant, en regard à certaines circonstances locales au dernier moment, car je ne suis nullement qualifié pour autre chose.

Bonail, le 6/12/1926.

Monsieur,

L'inexactitude du sujet de l'arrivée des Seurs à Bonail est un peu paralysante pour moi. Je n'ose ni me déplacer pour un temps quelque peu notable, ni faire de projets.

Maintenant que les 2 Seurs attendus sont arrivés par Duplessis, il devient possible d'aviser d'une date ferme. Mais, au préalable, il faudrait avoir la literie. Si un seul lit est arrivé à ce jour (par camion automobile). Si les Seurs viennent demain, il en manque donc

encore un. Il est à supposer que le saint-Antoine apportera le mobilier manquant, au moins l'inséparable.

La question du fourneau reste en suspens. Je ne sais ce que Votre Grandeur a décidé. L'ancien système (fourneau en briques), trop défectueux, ne peut absolument pas être maintenu; mais j'attends des instructions pour l'élever bas.

Quelqu'un suffisait dernièrement de donner à la future communauté celui du presbytère. Si l'ordre est donné, on l'exécutera; mais j'attire à faire remarquer :  
1) que c'est un tout petit modèle ( $0,62 \times 0,62$ );  
2) qu'en souder trop étroitement le presbytère à la communauté des sœurs, il peut y avoir des inconvenients. En ces fabriques d'ailleurs, par exemple à l'époque de retraits, qui me fuit la cuisine?... Tendra-t-il peur l'avous pas renoncer; son second s'appelle M. Cornette. Bon manié sauf un. Les

un système très' ordéry, expérience constat; Cuisine très' épicee etc....

S'il que j'en branche souvent de la main-d'œuvre, qu'il pose souvent de confier et que ces imprévus, ce n'-compr' tantais peuvent emmener la cuisinière ----- de --

Votre Grandeur appréciera.

— Voici les P.C. Haillet et Dartre, nous donnons aller à la découverte des Notistes le Dimanche. Ils sont si brij cashés que, sans un guide de bénévole, nous n'aurions jamais pu les trouver.

L'endroit où ils sont établis se trouve à 5 ou 6 kilomètres enaval, de la tribu catholique. La route, qu'on leur a promise, n'est pas difficile à faire, car c'est la plaine tout le temps.

Ils sont actuellement une quinzaine. Leur Président s'appelle M. Dasset, nous ne l'avous pas rencontré; son second s'appelle M. Cornette. Bon manié sauf un. Les

4  
familles nos raliment que lorsque l'installatio-  
n sera un peu plus avancée ; pour l'instant  
elle est des plus sommaires, deux ou 3  
gourbis en peaux de mouton simplement  
posés sur des paquets ..., le matériel est dehors,  
éparpillé. Ils ont de la chance que le beau temps  
se maintienne. Ils finiront ; il seront 40.

Ils nous ont pour dépenailler et loger -  
temp ; il est vrai qu'ils étaient en tems de  
travail. Leur accueil fut correct, mais sans  
grande cordialité. Jusqu'ici, aucun n'a  
cherché à entrer en contact avec le prêtre. Ce  
pourtant, ils ont tous les chevay et, le  
dimanche tout au moins, à Vienneut à  
poursuivit.

Ils ont creusé un puits de 12 mètres,  
débroussaillé un flanc de colline pour y planter  
des cotoe. M. Cornette, employé toute sa vie  
dans des filatures<sup>(1)</sup>, paraît compétent ; il dis-  
sert à perte de vue sur les meilleures espèces,  
la qualité des fibres etc.... La brousse n'est  
(1) pas dans la culture.

57  
portante de ce produit ne semble pas être  
déterminante.

Dernièrement, un Noriste de Boghaz  
(celui qui m'avait demandé de bénir l'amadou)  
a été arrêté pour vol de bétail. On prétend  
qu'il n'en est pas à son coup d'essai ....  
Une grande circonspection s'impose ... nous  
ne savons pas encore à qui nous avons affaire.  
Jusqu'ici, je n'ai eu que des désillusions de  
la part de ceux avec lesquels je suis entré en  
rapports. L. Descamps m'a toujours dit qu'au  
point de vue chrétien c'était zéro ; je me  
~~convaincu~~ convaincs depuis en plus qu'il  
avait raison. Madame R., dont le Père Bussy  
m'avait fait l'éloge et qu'il m'avait chan-  
lement recommandée, est une personne  
tout-à-fait sujette à caution ... etc .... Évidem-  
ment, sa bonne foi fut surprise. J'attends  
deuxième clair -

- Le Giscard fut évoqué avec 3  
jours de retard (3/12 au lieu du 30/11 au soir).  
Il était temps, leur présence devrait

génante pour les travaux en cours.

— Je pense aller faire ma retraite à Honnaiou après les fêtes de Noël. Le 6ème Bessay sera à Karspou le 8/12 pour y prêcher le jubilé ; il n'ira pas à Azay. Pour divers motifs, je n'irai pas à K. bis que le 6ème 16<sup>e</sup> m'en ai pris ; j'aurai fait apérir mes expens.

— Le mobilier des sacres a souffert des voyage. Le menuisier est en train de tout remettre en état. Je leur céderai divers objets dont je flouis me dessiné sans grand inconvenient : une grande table ( $2\frac{1}{2} \times 0,90$ ) une autre table plus petite, une grande armoire etc....

— Les 6 églises de Bessay - Les - Saunes se sont ici le 14/12 pour leur quête annuelle. En 1923, elles firent environ 1300 francs entre St-Pard, Honnaiou (charbonnages compris) et Bousail. La part de B.<sup>e</sup> fut de 700 ou 750. En 1927, la communauté de B.<sup>e</sup> sera donc toute en mesure de leur donner l'hospitalité....

— J'ai suivi dire qu'une petite auto ou bicy aurait été acquise en bicy que les pourparlers seraient avancés à cet égard. Si la chose est vraie, je serai obligé de me rendre à Riom faire un stage et prendre un brevet de chauffeur .... Il va, comme depuis une semaine, on ne reparle plus de rien, peut-être la nouvelle de cette acquisition est-elle premature ?

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de mes très religieux et dévoués  
respect en Y<sup>r</sup> & à M<sup>r</sup> —

A. de Charet

Je serai heureux que Votre Grandeur  
Voulût bien souhaiter de ma part la bienvenue  
au 6<sup>e</sup> J. de Rovray à cause de nombreuses  
associations de pays, de famille etc.... Je  
serai bien aise de faire sa connaissance  
et de m'entretenir avec lui de l'Auvergne...  
Il a un à Riom n'a belle-sœur qui l'a chargé  
de quelques commissions pour moi —

Bouarik, le 10/12/1926.

Les avg horos in m'interessent pas tellement  
et n'importe si n'importe quelles b. j'en ai  
eu des q' sont pas mal - alors il y a  
à faire, en ce que ce sont des lettres à lire  
et non des Monsieur, mais des  
lettres ordinaires, enfin de l'administration

J'ai bien reçu par l'entremise de  
la Swaine, la lettre de Votre Grandeur  
du 4 C<sup>t</sup>. reçue le 5/12.

En effet, la nouvelle était déjà  
venue ici de l'achat d'une petite auto à  
2 places et 10 soles, marque "Mathis". - L'affaire  
a été conduite à vive allure et devait  
tous mes pronostics : commandé en France,  
débarqué à voyage été.

Je vous remercie, Monsieur,  
de bien vouloir par ce moyen, m'aider  
dans mon ministère. Évidemment, nous ne  
donnons ni des bourses ni des souvenirs.

Et si cette machine ne devait pas aider le bœuf, il faudrait refuser la somme qu'elle coûte - Espérons qu'il n'y aura rien à refuser du tout et que, grâce à des déplacements plus rapides, tout en économisant la fatigue, on pourra établir principal. Le charay desoy apostolat A.-H.-D.-G. & D.-G.-H.

Point à assurer le transfert à Bourail. Tuis que l'affaire est encore en libérale, attendons.

Si mon initiation au maniement de cet outil, les chauffeurs ne manqueront pas à Bourail. J'en ai déjà touché un mot à M. Inf. Novari le Hellafais. J'aurai

sa réponse fait qu'il se ferait un plaisir de guider mes débuts soit par des explications théoriques, soit, surtout, par des exercices

faits sous son contrôle. On peut espérer que l'initiation ne sera pas très longue. Réservé l'obtention du brevet ... Si M. Guilleminot

Vient à Bourail, on pourra lui s'exprimer. En attendant, je vous remercie <sup>bon apprécier</sup> précieux conseils que m'offre votre expérience déjà longue. Ils ne seront pas inutiles.

Le mardi, on a fini avec le bâtimen<sup>t</sup> principal. Il va se mettre à la citerne ; puis, ce sera retour de la cuisine. C'est-à-dire qu'il a propos d'avoir une robinetterie directe de la citerne à la cuisine. Il y aurait, pour la soupe, économie de fatigue. Point de va-et-vient ni d'escalier à descendre et à remonter. Malheureusement, lors de la commande dernière, j'ai bien pensé aux robinets de caisson-citerne, mais non à celui de la citerne-cuisine ... On tâchera de se débrouiller quand même, si votre grande approuve.

Le plafonnage de la cuisine, autre question hygiène, simplifie l'opération nettoyage de la charpente noircie par la fumée.

Si je peu trouver du bois sur place, pour  
bien même il ne serait pas de première  
qualité, ce serait plus avantageux que de  
le faire venir à grand frais de Nouméa.  
La pièce mesure

S'il y a 4 soeurs, comme c'est ce que  
croit dans vos intentions, Mousquene, quelle  
serait la N°? --- J'ay honte que votre  
grandeur étudie la question. L'appont le  
D<sup>e</sup> M<sup>e</sup> Madeleine donnerait de facilités  
pour cela.

Je pense que la date du 20/12  
serait assez bien choisie, au 21, car c'est  
jour de messe à Bourail le 20. - La venue  
des soeurs fera plaisir, mais je ne sais si nos  
gens savent monter tel empêtement opti-  
mum et faire un accueil comme il aurait à  
souhaiter. Ils sont apathiques et manifestent  
peu leurs sentiments au dehors. Si les soeurs sont  
ici pour Noël, nous pourrons avoir la messe  
de minuit; sans leur aide, c'est difficile. Je  
souhaite qu'elles soient ici pour les fêtes. —

5

J'ai huij sur la grande épreuve ménagée par la Divine Providence au S. le Roussoy  
pour que soy débarquement. Où tel qu'il montre  
beaucoup de force l'âme. Ayant à répondre  
au S. Halbert, j'e t'ai prié de bien vouloir  
defaire moy interprète, aupres de notre  
Confrière, à l'occasion de ce deuil cruel.

Le Votre Grandeur Veut bien lui  
rester mes condoléances, j'en deux parti-  
culièrement humain. Il au bien connu que  
de Roussoy (m<sup>e</sup> Louise De la Brosse, de Riom)  
surtout avant soy mariage. J'étais encore  
enfant, mais le moins que j'ai gardé, tout  
bien précise. Nos familles étaient unies, sur-  
tout la génération de ma mère et celle  
de ma mère maternelle : ma mère et  
M<sup>e</sup> Châtelain (plus tard M<sup>e</sup> Adèle de la Brosse)  
étaient de amis d'enfance. Il est vrai que  
ceci remonte loin dans le passé, ma mère  
étant née en 1833. Mon frère 1856 et 1858 -  
J'ai connu sur les bancs du collège

St<sup>e</sup> Marie de Riom, M. Victor de la Brosse,  
oncle des fr<sup>s</sup> Jacques de Rouvray et ancien  
batonnier de l'ordre des Augustins, il est,  
je crois toujours en exercice. Mais il était  
débroussaillé moy aimé. M. de la Brosse a dû  
quitter St<sup>e</sup> Marie en 1889, la dernière année  
de l'ancien Collège. Arrest à Riom.

Ensuite à ses 2 autres oncles, M. H.<sup>r</sup>  
Henri (décédé depuis peu 18 mois) et René de la  
Brosse, l'un inférieur en chef des Ponts et  
Chaussées, l'autre inférieur en chef de  
la Compagnie des Chemins de fer P. O., ils  
sont plutôt le contemporain de mon  
frère aimé (celui qui est décédé de long décom-  
pte 1918) -

- J'attends ce soir le S. Halbert de  
Sais Frayssina, par un télégramme d'hier,  
m'annonce qu'il vient à sa rencontre et  
lui amène son cheval "Gallia". -

- B<sup>d</sup> de 2 500 francs au 1<sup>er</sup> la  
Veille de la prendre. Il part en France  
(avec sa pseudo-femme) pour la "Ville d'Amiens"

Dans ces conditions, il y a les chances  
pour qu'un décret sera, chef batailleur assez  
fort, suivant un décret oral qui ne  
laisse point de traces. — En somme, il y a  
un décret nécessaire pour moi exécutif d'un  
ordre donné - j'adore une telle conduite tout pro-  
pre à la sanction sévère. Mais avec le laisser-  
aller actuel ... L'autorité civile ou militaire  
a à peu près obtenu. — B<sup>d</sup> est remplacé  
à Monistrol (au val d'Or) par un M. Schmitt,  
actuellement gendarme à La Poste. J'espère  
que le nouveau - vaincra pas promoteur  
des jaloux et organisateur de l'ordre à  
l'instar de B<sup>d</sup>. C'est lui que le 1<sup>er</sup> juillet  
dernier, encouragea le indigène à danser. Le mal  
eut des suites tragiques : une oreille coupée ; un  
crâne plus ou moins endommagé .... etc -- .  
J'en ai pris une due qui a été réservé pour  
le 24 Septembre. Le très bon bilan de juillet lui  
aura sans doute suffi.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression  
de mes très profonds et sincères respects en Votre  
M. de Tournay.

En 1927, nous l'avons désacordé pour les conférences qui ont été données  
l'année dans le Vicariat des R.C. à Bourail.

P.P. Subzae  
Cherier } sont les auteurs d'un  
- et de la Jourde <sup>automne ensemble, à</sup>  
- M. Mand <sup>Montbel, par M. Rameau,</sup>  
de Chabreton <sup>Évêque d'Angers, le 8 juillet 1902.</sup>

En 1928, nous l'avons désacordé pour  
les P.P. Roman, Pichot, Niel (ordonnés 1903.)

Ceci a été simplemement documenté  
faire. Il peut même par indifférence  
me inviter à votre grandeur d'être au  
Courant.

En 1929, nous l'avons fait à l'Assemblée.  
Malheureusement, il n'est pas ici.

Le P. Hallett est arrivé et nous avons reçu la  
lettre de votre grandeur. Je ne sais rien à ajouter aux  
réflexions ci-dessus. Il y a des raisons qui militent  
pour ma retraite à Nouméa -- - A quelle époque?  
Préférable l'avis de son fils de Niel, il est difficile  
de donner une date précise -- Y admettre  
la mette à Nouméa le dimanche 12/12/1929.

Bourail, le 11/12/28.

Ha Tes 'Honoré Soeur,

J'ai votre lettre du 7/12.  
Je demande que vous arriviez  
ici le vendredi 21 décembre, date ferme.

La bourse de coco d'Aspen est prête.  
Comme je ne puis mettre à votre disposition  
qu'une enveloppe pour paillasse, s'il en  
faut plusieurs, procurez-vous de la toile  
adhésive, vous confectionnerez ensuite vous-  
mêmes.

L'ancien fourneau en briques est  
démolie. Le mardi, qui a terminé le principal  
corps de logis, va se mettre à la cité dont  
l'étanchéité doit être assurée au moyen  
d'un bas enduit intérieur de ciment, car il  
y a des fuites. Insister sur blanc suivi la cimaise.

Le dernier travail inscrit au programme consiste dans la confection de 3 caisses à eau en bois, armé.

Entre temps, votre commode a été remise à neuf et réarmée.

Le mobilier des T.T. (tables rondes, bureaux) arrivé en assez mauvais état a été réparé ; il y a quelques chambranles de bureaux qui cèdent, j'vous envoie à vous un jeu de 4 paires pour remplacer celles qui sont trop défectueuses.

Un support de bureau pour maréchal en mauvais état a dû être refait à neuf en à peu près. Il y a globes à bânes fixées et deux avec bânes mobiles ; ces dernières sont plus basses.

Les chambres ne communiquent pas parfaitement - Si vous voulez des communications, on mettra de portes ou des rideaux selon le cas.

Le four à pain doit remplacer 3 toly

et le fourneau sur une longueur de 22 mètres. Bellande m'a annoncé cet envoi.

La cuisine est toute peinte et toute blanche. J'espère que vous n'avez pas de plaignez pas trop. Vous n'avez pas à l'étroit dans un bâtiment qui mesure 37 mètres de long, plus la dépenseuse : deux chambres sous verandahs, une grande cuisine, la citerne à côté ; puis l'ancienne écurie qui peut facilement devenir une buanderie ; elle est parée et au point pour l'accueillir des chevaux.

Vous avez deux cours. En tout, 40 mètres jusqu'à un 50 - -

Tout la cuisine, il y aura une période où vous tâchez de vous suffire avec une installation de fortune. Et puis, on vous aidera.

L'arrivée de votre attelage fait plaisir. Vous serez accueillis avec sympathie. Un groupe de personnes se portera au devant de vous, à

Votre arrivée pour vous souhaiter la bienvenue.  
Je suppose qu'en vous offrira des fleurs. Ces  
fleurs ou les déposerait ensuite à l'église  
pour en faire hommage à la St Vierge.

Je désire qu'il y ait beaucoup de cordialité  
dans l'accueil et je pense qu'il y en  
aura. Une me disent hier au soir : "Toutou  
avez bien fait de nous prévenir de la  
"del'arrivée des deux, car nous voulons nous  
"porter au devant d'elles."

Bonnes, les fleurs et des poésies pour  
débuter, souhaitant que ça dure -  
Mme Vanilly vous fera nos meilleures  
bises au nom de la commandante de l'É. Long.

Respectueux sentiments en

M. de Thun

Je désire savoir si votre arrivée est pour  
le 21 Décembre ferme et aussi pour quel  
moyen de transport : auto de service,  
auto particulière etc...

Réponse le plus tôt possible

Bourail, le 14/12/1926.

Monsieur,

J'ai lu avec la lettre de votre  
francœur dans son port. Je vous en répondre  
dans ma lettre du 10/12/26.

Je vous fais savoir d'une façon  
absolument ferme :

- 1<sup>e</sup> - quel jour les deux du T.O.R. de  
Marie arrivent à Bourail ;

- 2<sup>e</sup> - Combien elles seront.

- 3<sup>e</sup> - Sur quel moyen : auto de  
service, occasions etc... et vers quelle  
heure, car plusieurs personnes comptent  
de porter au devant d'elles pour leur  
souhaiter la bienvenue.

J'ai fait connaître que

le 20 décembre ne semblerait pas un jour  
bien choisi, car je serai à Ouaoue.  
Le vendredi 21 serait préférable.

J'attends une réponse définitive.

— Moyen d'amener le "Mathis" ?

Il y a des mécaniciens que peut-être  
ne demanderont pas mieux que de  
venir à Bonnail gratuitement, pour  
un parcours tout au moins :

A ma connaissance, il y aurait le  
jeune Léonard Andet, employé aux Hauts-  
Fourneaux ; peut-être M. Auguste Norozi  
ou le dessinateur Garcia, lorsque il prendra  
son congé ; ce ne tardera peut-être pas  
beaucoup... etc...

Ceci vaudrait mieux que défaire  
Venise par chalans Sollande avec tous les  
risques d'un voyage par mer.

Veuillez donc, Monsieur, me  
faire savoir le jour de l'arrivée des deux :

pour Noël, j'aurais bien aimé d'avoir une  
musicienne. On lit que Mme Marguerite  
accompagne très bien. J'ignore les talents  
des deux. Je vous envoi...

Veuillez cependant, Monsieur, l'bon-  
mœde me tirer profond et sincère respect  
en l'occurrence M. le Chanoine

Bouail, le 17/12/1926.

Monsieur,

Toutefois depuis que je suis arrivé à  
Bouail, il y a trop de temps que je n'ai pas

eu l'occasion d'écrire à Votre Grandeur. Je reçois à l'instant la  
lettre de Votre Grandeur du 15/12 ; et, dans

une de Sa Majesté Lambotin.

J'ai déjà expliquée à Votre Grandeur  
pourquoi j'opinais pour la date du 21 ;  
le 20, je serai absent et, ensuite, c'est trop  
tôt pour Noël ; or, je désire beaucoup  
que les deux soient là pour les fêtes  
afin d'aider pour le chant ; mais leur  
conseil, la messe de minuit ne pourrait  
avoir lieu. Jusqu'à ce que Marguerite est  
affamée, sa présence est tout spécialement  
indispensable ; elle pourrait annuler la répéti-  
tion de chant le 23 et le 24. —

Les bateaux d'appareil que  
l'île peut se dessaisir d'un lit  
avec commis. Il y en a déjà un  
envoyé par le commerce. - Je puis fournir  
les deux autres en attendant que chalut  
de jauge appelle levée avec habbette...

Évidemment, tout à fait au début, il y aura des lacunes, laissé de chose laissées  
seront à dénicher; puis, peu à peu, ça se  
tassera ...

Le thé de l'Armada et le poisson du 21  
au soir seront préparés par les soins  
de bonnes personnes de Bourail. On  
m'a fait aussi quelques offres de maté-  
riel (au moins à titre provisoire).

Je commande le robinet avec  
tuyau de fer condé au S. Lambotin.

Tous les dimensions de la cuisine,  
je me souviens de les avoir laissées au  
blanc et je vous prie, Monsieur, de me faire

excuse cette distraction.

Je puis fournir aux bateaux une  
armoire, 2 tables et des planches pour rayon-  
nages. - Les tables me semblent l'article le  
moins avantage; C'est pourtant indispen-  
sable. Si il faut des longues à pétrole vides,  
on lâchera dès qu'en provenance; le commerce  
les fait payer 5 francs; c'est beaucoup.

Les bateaux ont 4 lampes; mais j'ignore  
qu'elles apportent une caisse de pétrole, je  
ne trouve assez mal pourvu en ce moment.

La question du lait est réglée. J'ai  
déjà commandé un litre à partir du  
22/2 au matin.

La vaisselle est nettoyée et rangée.  
Sur la répartition des objets, le placement des  
meubles, les bateaux disposeront tout à leur  
 guise. Ce que j'ai fait est provisoire.

— Un moyen pratique d'envoyer la  
bouteille serait de la confier au jeune Léonard  
Audet (25 ou 26 ans), employé aux Hauts-Fourneaux

qui' un tel habile chauffeur et qui m'a proposé ses services. Ça lui procurerait l'avantage d'un voyage à bon marché sans bourse délier ; donc solution avantageuse et élégante d'un problème épingley.

J'peux que la "hattois" est pourvue de tous ses accessoires : Vérités, chfs anglais, bouteilles de parfums etc... En route, c'est sûr. Il devrait boy que la voiture appartenait une Caisse d'essence. — Sur ce courrier, j'écris à S. André pour le pressentir.

Les Götter - Zéros paraissent contents. Avec quelques amis en route, elles pensent faire E. Soo + dégusté ; elles sont parties Cénatiz avec E. Soo à quelque distance pour.

Je pense qu'il sera fait à nos deux une réception gracieuse et cordiale. Si tout Côté, je pourrai me permettre, les familles me promettent des enfants.

Vanille après, l'assassin, l'homme qui connaît trop profond et répugnant N. S.  
H. de Thury

J'sais à l'heure qu'il est s'aller  
Vers la Haute au petit garage de la  
Cathédrale. Je suppose que votre grandmère  
ne sera aucun inconvenient à confier  
cette voiture à un jeune homme sérieux  
et je vous dis compétent en ce genre.

Elle pourrait donc dire aux b.  
Hulsant qu'elle donne son appui à  
la chose. Et le S. Hulsant livrera  
l'instrument.

— Dimension de la cuisine :

Longueur : 5<sup>m</sup> 60

Largeur : 3<sup>m</sup>

Le pérroyer a 80 m<sup>2</sup> debaj,  
Ce serait assez pour fausses, coupes etc.,  
j'ai du bois pour les tirants intercalaires.

Je ne puis dire encore si je  
trouverai ce bois sur place.

Boufard, le 22/12/1926.

à ce jour, un vinifiant  
de candidat au candidat  
pour la partie de la Boufard,  
aux deux sacs à pain et à l'enseigneur,

Ses deux sœurs et Marie Marguerite  
ont arrêté trois portants de service. Deux  
sympathiques, beaucoup de fleurs ; une belle  
abondance de gerbes si il fallait réquisitionner  
des enfants pour partager le fay.

Ensuite, on s'est rendu à l'église du catéchisme.  
Chant du bénédic et Bénédiction du T. S. S.  
à l'avis de la fille des Thomas apostole.

Le thé était préparé et, dans, le repos  
fut fourni par de bonnes personnes. Un certain  
lot de cadeaux : biscuits, gâteaux, thé, café  
vert au torrefact, savon, allumettes, sucre, fruits  
une pleine table - - -

Les soeurs sont arrivées sans prévision,  
aucune. Matériel très incomplet. J'ai prêté lit  
matelas, draps, gaufrellette, divers denrées, pots de miel  
etc.

S<sup>e</sup> M<sup>me</sup> le curé a déjà essayé l'harmonium ; elle trouve cet instrument assez défectueux : tel quel, elle tâchera néanmoins d'en tirer parti.

L'installation des sacres a été facilitée par la grande empressement de plusieurs bonnes personnes qui avaient nettoyé, lavé, essuyé toutes choses en bon ordre. Léonie, Dorothy est venue. Cependant elle paraissait heureuse de se trouver en communauté !

La S<sup>e</sup> m'a dit qu'avec l'assurance que vous leur promettez, Monsieur, elles pourront se passer de la mienne. Je n'en suis pas autrement fâché, car la même a bien soy utilité au presbytère. —

Pour le polofomage, on retrouve rien par ici. Cuisson c'est uniquement pour protéger de la chaleur, la vallée de 0,015 m/m. semble indiquer ; si les planches sont bien très séchées, on peut se poser de couvre-joints ; on ne peut, d'autre part, bouillir du bois si minces.

Ballande a envoyé 6 bûches au lieu de 3 demandées ; la commande a été étendue à trois fois. Ensuite il en soit, puisque cette bûche est au presbytère, je me demande si il ne vaut pas mieux garder ce exemplaire plutôt que de la renvoyer à la cuisine. Il y a des bûches bien mauvaises .... et puis, avec de si nombreux bâtiments, il n'est pas mauvais d'avoir une avance. Ça permet de pouer aux imprévus, mais je ferai ce que Votre grandeur jugera à propos.

— J'en ai même réponse du jeune Andret. Sa réponse, c'est tout peut-être dire : j'accepte. Enfin, on verra.

— Sainai - je les fournitures journalières de l'asile : pain, viande, lait etc ... ? ou se chauffent-elles de ce soin ? Elles n'en savent rien dit et je ne les ai pas interrogées.

Dans le périod de transition et d'installatio, il est assez difficile de déterminer toutes choses jusqu'à dans le détail ...

Le proviseur ne se polonnera pas, j'espère,

au delà de quelques demandes. Dans la com-  
munauté sera au complet, j'en pense qu'elle  
aura son statut bien défini.

S<sup>e</sup> M<sup>e</sup> Lignoni pense (et elle a raison),  
qu'elles ne pourront pas vivre avec les seules  
mensualités des cotisations ; il faut des pension-  
naires. Déjà, il y a quelques demandes.  
S<sup>e</sup> H. L. a été pressenti pour 2 filles, moi-  
même pour 2 autres ; une 3<sup>e</sup> famille semble  
presque décidée... Le point noir c'est l'a-  
chat du matériel, literie etc... Mais cette que-  
tiojn ne peut se résoudre au pied levé.

Cela, les Doigts ont en la visite  
de deux parents amenant leurs enfants  
comme futurs élèves.

Je ne saurais pas fâché décommuniquer  
le Directoire des soeurs. J'ignore leurs obligations  
de règle, la nature et la durée de leurs voeux etc.  
Veuillez aprièz, Monseigneur, l'hom-  
mage des soys très religieux et dévoués respect  
au M<sup>r</sup>. S. *S. de Thunet*

S<sup>e</sup> M<sup>e</sup> May<sup>e</sup> est fatiguée du voyage.  
Quelle petite santé ! — Cette lettre devrait par-  
tre : elle est restée sur mon bureau. Je m'excuse.

Mar, puisqu'elle est là assente, j'en profite.

Quelques prévisions sur le nombre  
ment de l'aire . . .

Nous avons, je pense, des filles  
de l'Institut (2, 3, 4 ? . . .) . . . Ils ne manquent pas  
d'intérêt; cependant quels que la juste rétribution  
scolaire les gêne . . .

Serouette, je crois de chez M. Vérand:

1<sup>e</sup> parce qu'il est fonctionnaire zélé et qu'il  
se fait des pretenses devoirs (?) d'un bon fonctionnaire  
une conception particulière qui il  
m'a fait connaître en une autre circons-  
tance . . . avec cela, très entier dans ses idées;  
je m'en suis aperçu pour la 1<sup>e</sup> commission  
privée des enfants qu'il n'a jamais admis  
non plus que sa femme;

2<sup>e</sup> parce qu'il est coiffé de l'Instit., qui est  
certainement, au point de vue professionnel,  
une bonne maîtresse . . .

3<sup>e</sup> parce que peut-être j'en lui suis plus  
sympathique . . . il me critique parfois . . .

Ceci ou cela lui déplaît ; on me l'a relaté souvent.

Il y a pas beaucoup de familles notables  
dans le pays - -

Dans l'ensemble, les Juifs sont très con-  
fants de la venue des soeurs. Si la répartition  
restait proportionnelle permettrait le  
gratuit, leur école serait bientôt pleine.

— Est-ce qu'elles Le Lézard, son na-  
viciat fini, ne ferait pas bien pour Dommel ?  
Elle a toujours été mentaire.

— Parce que de la distance de l'école à l'église  
et pour ne pas multiplier les allées et venues  
fatigantes, j'ai dit aux Juifs qu'elles pourraient  
de disposer de la visite au T.S.S. qui suit le  
repas de midi. En elles feraient leurs prières de  
régle dans la salle de exercices. —

Il demande un exemplaire du  
Règlement au directeur.

Boucicourt, le 26/12/1925.

Monsieur,

L'année 1926 approche et  
il est, je crois, grand temps de présenter  
à Votre Grandeur mes vœux de bonne année.

Que nous réserve-t-elle ?

C'est sûrement l'œuvre de la  
Providence. Souhaitons qu'elle ne nous  
crée pas de difficultés nouvelles pour l'exercice  
du ministère et que hélas ne voie pas son  
élan ralenti par suite d'oppositions venant  
de la malice des hommes ou celles de circon-  
stances.

Je souhaite, en particulier, à Votre  
Grandeur la santé. Que peut-il qu'il  
Celle-ci est précieuse ? Nous sommes actuel-  
lement dans la période de grands chaleurs.  
je souhaite qu'elle passe en doux laissant

intacts, la force physique et l'activité  
de l'esprit.

J'aime à avoir quelle voyage  
Demain - Nouméa s'est effectué tout  
incident, la semaine dernière. Il a été  
oublié ici un bidon de l'obiloil "A". Ce  
bidon, encoce plein aux deux tiers, appartenait  
tout contesté possible, à la "citroën". Que  
faut-il en faire ? ... S'il est expédié à  
Nouméa, ne risque-t-il pas de perds soi  
Content ? Quant à la capsule est rompue  
et qu'il n'y a plus que le poe des vins, et  
inconvénient est toujours à craindre...  
Quoi qu'il en soit, je me conformerai aux  
indications données. —

- Hier, belles fêtes de Noël, assistance  
nombreuse soit à la messe de minuit,  
dit à celle de 9<sup>h</sup>. La chorale s'est  
surpassée ; les membres y mettent décidément  
une louable bonne volonté, et  
celle-ci resoutient. Je crois Mme Victoria  
est sympathique et b) j'en plairai beaucoup.

Coups. C'était big l'organiste qu'il nous  
fallait.

Les liaisons débâques continuent  
de vie de la nouvelle construction. On  
voudrait savoir à quelle date arrivera Baum-  
brene, pour hâter certains préparatifs et  
de faire jet à tout événement.

En temps des sécheresse, je suis assez gêné  
pour l'eau. Il me semble que Votre Grandeur  
est d'accord avec moi sur l'opportunité  
d'établir une caisse à eau avec branchements  
sur la conduite d'eau du Village pour  
parer à l'insuffisance de la citerne. Votre  
Grandeur pourrait me confirmer la chose  
par écrit à l'occasion.

Mme B et (?) P (?) Comment  
dire ? m'a écrit pour me faire part du  
mariage de sa fille avec un certain M<sup>r</sup>  
Marcel Vernier, pâlier. Cette circonstance  
est fort chanceuse. Cependant, si ce M<sup>r</sup> n'est pas  
trop mal disposé, l'affaire pourrait  
encore s'arranger. Pour ma répouse, je

la renvoie au P. Hensant pour tout mettre au point.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de mon très respectueux et dévoué  
respect en V. S.

H. de Thuret

P. S. - Les deux valises de Votre Grandeur (numéros d'étiquettes neuves) et les bagages de S. M.<sup>me</sup> - Samiil ont été expédiés d'ici par le Camion de l'expédition automobile Vendredi dernier 23/12. J'espère que tout est arrivé à bon port. -

Trouvé entre les dates du 6/12/126 et 27/12/126  
Nord de la région de Bourneuil

Nombre d'habitants - n°		chiffre personnes
-	{ 1 et au 2 <sup>e</sup> kilomètre	
M. Prevost	{ Mme Prevost 1 garçon le 1 <sup>er</sup> aout }	3
M. Valet	{ Mme Valet 1 fils }	3
M. Basquier, célébration		1
M. Delcamy	{ Mme Delcamy un enfant }	3
M. Stirnans (employé au tracteur, absent)		
Mme Stirnans		
M. Descamps, beau-père de M. Stirnans		5
Mme Descamps, b. - melle "		"
M. Descamps, b. - fils "		"
Des 3 enfants		
Observations diverses		Total : 15

1: Au point de vue pratique religieuse, je  
crois que c'est zéro sur toute la ligne.

2: Pas possible d'aller en auto aux 2<sup>e</sup> & 3<sup>e</sup> km  
plus au nord, devant la crèche - colonie de  
restauration, reste à faire.

- § II<sup>e</sup> - Nordistes sporadiques dans  
Boghen et Nessadiou

à ma connaissance -

- A - A Nessadiou

Mme Beirard { très peu, très chrétien, ont  
Mme Beirard fait venir leur maître, réputé pour  
l'enfant " de ne pouvoir pratiquer

! ! !

- B - Boghen

- M. Wanquier

Mme Wanquier, par l'enfant } travaillants, ne  
Mme Wanquier, par l'enfant } peut pratiquer  
l'enfant } à cause de l'iso-  
llement de l'église -

- M. Liegeois ont fait venir leur grande maison  
leur seigneur)

- M. Alphonse

Mme Alphonse } 1 mois  
Mme Alphonse } 2 séjours  
fille " en instante l'église,

- § III<sup>e</sup> - Nordistes de Dour

- L'emplacement est à 5 ou 6 kilomètres de  
la chapelle de Tadizing de Gouaro en direction  
du Cep Goulain.

- Ils sont là 12 nordistes occupant un cam-  
pement provisoire. Leurs familles  
n'ont pas encore rejoint.

Je n'ai pas pu me procurer sur  
le nombre des mariés, célibataires, enfants  
etc., de renseignements précis.

on dit que la plupart dont pourvus  
d'un casier judiciaire big' fourni. —

+

Bonair, le 27/12/26  
après une longue traversée  
à l'ouest de l'île et avec une déviation dans  
l'ouest de l'île, mais au sud de l'île, nous  
avons fait une croisière vers l'ouest.  
Le matin, nous avons été dans l'île de  
l'ouest de l'île, mais au sud de l'île, nous  
avons fait une croisière vers l'ouest.

Sylvain Andet est arrivé ce jour de Noël, vers 15 h. 30 avec la battis.

Le voyage n'eut pas sans incidents :  
entre la pluie et une bonne étoile, il a eu une  
panne à La Rose et il dut se faire remarquer,  
par Amys de mestafex Garcia, jusqu'à  
Frouvolley, où un électricien de ses amis lui  
fournit une boussole (il n'y en avait pas de  
recharge) et un rétroport pour changer cette  
pièce de la voiture qui ne fonctionnait pas.

Cette combinaison au surbrin n'aura  
pas été gratuite :

D'abord, S.A. s'est servi de la voiture  
pour faire une croisière.

la veille deson départ pour les placements  
et à sa convenance. Y compris le voyage  
Nouméa - Nouméa et une course de Bé à  
Boghen, pour m'initier un peu, la dépense  
fut d'une touque entière. J'ai vidé l'autre  
qu'il avait appartenue pleine, bien au sein  
dans le riuvoir qui contenait juste 24 18 litres.

Outre la consommation d'essence en  
petite pour son apéritif, le chauffeur m'a  
demandé de lui payer son retour Nouméa -  
Nouméa ; de sorte que cette petite partie fut  
pour lui sans bourse délier. Ma faute en forme  
probable.

— La Voiture est arrivée完好  
à souhait. Ce matin, on a procédé à un premier  
nettoyage ; il y avait déjà des petits détails à  
compléter.

J. A. m'a dit qu'il manquait un  
grand nombre d'accessoires. Outre les 3 chapeaux  
l'écran dont la commande a été passée à  
Fouclos, faut défaire :

1 fourre-tuis

1 petite clef anglaise

et je ne sais plus quoi encore ..., outils  
qu'il emprunte avant le départ étant  
emportés avec lui. — Il paraît qu'il y a  
une troupe complète d'accasoir à la valise  
des ventes (état denier) pour 170 ou 175 francs.  
Je ne sais ce qui convient n'ayant aucune  
expérience en la matière.

J'ai bien trouvé l'huile (petit bidon), la  
graisse consistante l'enveloppe neuve (chouge)  
la chambre "

la chambre usagée "  
une boîte neuve de chez Turgot et contenant  
des pinces pour changer les enveloppes,  
les petits accessoires métalliques pour brûleurs --  
différents choses dont je ne connais pas le  
nom.

J. Audeb m'a signalé divers défauts  
dits :

- 1 des phares fonctionne mal ;
- l'allumage électrique ne marche pas, il  
fait des sauts de la manivelle à chaque départ ;
- le frein à main reste posé en position, il  
se décroche de lui-même, ceci, dès l'arrivée,

cause un petit accident, sans grave conséquence, heureusement; la victime arrêtée du plan incliné est allée buter avec violence contre un mur.

Quant à la carcasse, elle est largement en état pour brûlant: la capote n'a plus de couleur à force d'être à la pluie et au soleil; Rien l'ayant jamais grise, la laissant à la pluie, au soleil, à toutes les intempéries; l'armature de la dite capote est en partie défaillante, la doubleure est en lambeaux, les trous partout; le manomètre ne fonctionne pas réellement; à côté du manomètre une pièce manque; un des phares n'éclaire pas bien; les courrois sont ou absents ou cassés; peinture écaillée par endroits etc... etc... etc...

Il est probable qu'un examen plus approfondi fait par quelqu'un qui aurait le métier résulterait d'autres détails.

Il me semble qu'une lèpreation à la capote serait utile et un coup de peinture à la carcasse, mais surtout la réfection de

A

la capote. Je ne fais ce que Notre Jean-  
dom en pensera. Sont-elles estimées à-t-elle  
qu'après la grande dépense l'achat, on détais  
peuvent attendre.

Je ne sais quelle furent les conclusions  
avec Rabat, ni ~~s'il~~ s'il a livré la battis  
dans les conditions stipulées. S'il manquait  
quelque chose qu'il eût promis, on pourrait  
l'en réclamer, au cas où il ne l'eût pas  
livré.

- S<sup>e</sup> M<sup>me</sup> a joué pour les fêtes de  
Noël. Tout le monde est content  
devoir l'Harmonium reprendre sa voix.  
Esperons que l'organiste tiendra malgré  
sa chétive santé.

A cause du mauvais temps et de  
l'état des chemins, j'ai ajourné mon voyage  
à Honfleur. Finalement, peut-être me  
décevrai-je à faire me retraite ici. —  
C'est un pis-aller, mais les répositions ne sont  
pas finies, le ciel s'installe et on bénit  
de consulter souvent. Tous les visites, je  
leur ai donné une liste, je n'oseis encore ce  
qu'elles feront. — S<sup>e</sup> M<sup>me</sup> n'a été fatiguée de tout.

Comme déjà, le cœur et le foie fonctionnent  
mal et que l'anémie est profonde, cela n'arrange  
pas les affaires ...

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression  
de mes très respectueux et très profonds respects en v.

à M. Mr. de Thuret

Bonail, le 20/12/1926.

(30)

je vous transmets donc mes plus vifs  
remerciements pour votre visite et  
l'heureuse réception de nos amis.  
Veuillez croire à l'expression de mes plus  
cordiales salutations. Je vous prie de faire  
bon voyage.

J'ai écrit ce jours derniers à  
Votre frère une fois au moins, peut-  
être deux, mais il ne me souvient pas de  
lui avoir exprimé mes très déborde  
amées. Nous arrivons, ce jour, à l'extrême  
limite des délais impartis à cet effet.

Agnez, je vous prie, Mousquene, de  
me faire savoir si l'anniversaire de  
votre mariage le 1<sup>er</sup> juillet 1927 doit être de  
se dérouler à la fin d'août - L'heure prochaine  
nous nous en informerons.

ment de sa régne par le constant souci  
de notre sanctification propre (n'est-  
'il pas écrit "reputum Dei intra nos est")?  
Ainsi que pour le maintien et le dévelo-  
pement des œuvres déjèles!

Fuisse, en particulier, la nouvelle  
école de Bourail contribuer auxilié-  
ment spirituel de ce Centre pour l'édu-  
(catio) chétisme de la jeunesse!

— Les œufs ont commencé  
leurs visites; elles ont été bien accueillies  
les portant - ou dit : "comme elle sont  
modestes, simples, avancantes, sympathi-  
ques, comme elles ont bon ton!"

Toute les personnes délibérément  
témoignent de leur contentement. "Les  
œufs ont laissé si bon souvenir, qu'on  
est heureux de les recevoir!" - Elles part  
gouffre l'âme des coeurs, couvrant toutes les

Sympathies. Pour faire le affaires, il  
faudrait vraiment le faire après. —

Que sera la rentrée prochaine?  
N'est encore trop tôt pour faire des pro-  
nóstics .... En attendant, nous faisons  
une revoire à St. Joseph, notre protecteur,  
pour qu'il achieve ce qu'il a commencé  
commencé; cette revoire déterminera le  
jour de l'Epiphanie.

Veuillez excuser, Monsieur, l'hom-  
mage de mes très religieux et dévoués respects  
en B.S.

H. de Thures

# R.A.M. 36.4

## LA JUSTICE SCOLAIRE POUR LES ENFANTS PAUVRES DE NOS ECOLES LIBRES

\* \* \* \* \*

La loi de 1886 interdit aux municipalités l'entretien des écoles libres. Mais elle n'interdit point les subventions aux enfants qui les fréquentent.

Ainsi, d'après la jurisprudence certaine qu'ont créée les arrêts du Conseil d'Etat, sont parfaitement licites :

X nature aux enfants pauvres fréquentant les écoles privées (CONSEIL D'ETAT, 20 FEVRIER 1891).

L'allocation de sommes destinées à être distribuées en secours ou en argent aux enfants pauvres de l'école privée gratuite (6 AOUT 1897).

X de dons en nature, comme vêtements, chauffage, soupes aux indigents (23 Mars 1912).

X l'allocation de secours en nature à distribuer par les soins du maire aux élèves indigents de toutes les écoles (26 JUIN 1914).

L'allocation de fournitures scolaires aux enfants indigents (26 Mars 1915).

L'achat de livres classiques (11 Février 1916).

X L'allocation de secours aux élèves indigents de l'école chrétienne (19 FEVRIER 1919).  
DÉCEMBRE

X L'allocation de livrets de caisse d'épargne aux enfants ayant obtenu le certificat d'études (RESPONSE DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DU 5 OCTOBRE 1925).

X L'admission dans les cantines scolaires aux organisées par les Municipalités des enfants réputés indigents, des écoles libres, à côté de la totalité des enfants des écoles publiques (CONSEIL D'ETAT 5 JANVIER 1925).

Bonnat, 25/1/27.

Le décret de l'Assemblée nationale du 10 juillet 1791 : "L'Assemblée nationale déclare que l'Assemblée législative est la seule qui a le droit d'établir et de modifier les lois et décrets".

La déclaration d'ouverture de l'école libre a été fait le 8/1 à la mairie et affichée par les soins du Secrétaire "en tous aspects" ce même jour. - Le règlement local porte que la durée de l'affichage est seulement de 15 jours en N.C. Ce délai expirait donc également le 8/1.

S. Lignoni a également adressé la pièce signée soit aux autorités académiques (en fait, à l'instituteur primaire H. Ribbe et non H. Dauvise) et au Bureau de la République ; il voulait avoir indiqué la marche à suivre.

Malheureusement destiné à l'instituteur primaire est incomplet ; il manque l'acte de naissance de la S. et son extrait de Casier judiciaire. - Faute de mieux, elle

fournit les éléments en sa possession,  
voici : 1<sup>e</sup> copie de sa demande au moins  
de demande légalisée ; 2<sup>e</sup> brevet de capacité,  
3<sup>e</sup> plan de l'école ; 4<sup>e</sup> état des titres de  
résidence pendant les 10 dernières années  
et professions exercées.

Reste à savoir si les autorités  
académiques reviennent pour faire opposition.  
Tant que le dossier ne sera pas complet.

Ces papiers ont été demandés en octobre,  
elles pourraient donc arriver fin janvier  
ou dans le courant de février. —

J'espère que M. Joseph accordera à surmon-  
ter les difficultés venant des circonstances  
(on peut être de la malice des hommes)...

S<sup>i</sup> L. m'a demandé de lui faire  
un modèle de différentes lettres qu'il a  
ensuite reçues. Je mène par le plan,  
qu'il a relevé.

S<sup>i</sup> d. a un bon esprit, un

jugeant droit, sera verte (car il lui  
reste beaucoup à apprendre en fait de connaît-  
seaux pratiques...) mais, comme elle est pleine  
de bonne volonté et exempte de présomption,  
elle aperçoit vite, je pense, l'expérimentation qui  
lui manque encore.

— Nous avons fait tomber la cloison  
de bois qui séparait la 2<sup>e</sup> classe en 2. C'est  
maintenant une fort belle pièce, mieux  
éclairée qu'autre avec 7 ouvertures (au lieu de  
6) dont 3 portes-fenêtres de 2<sup>m</sup> 50 de hauteur.

Ensuite un bon prouvant de la dite  
cloison, il a été enlevé très proprement (les  
boîtes et lampes sont intactes). Il trouvera  
facilement son emploi. — Dous me priez  
et avec votre autorisation, Monsieur, voici  
l'usage auquel je propose de l'affecter.

Il servirait à entourer jusqu'à hauteur  
d'appui (0,90<sup>m</sup> ou 1<sup>m</sup>) un morceau de vitraillerie  
situé du côté de la cuisine. Ensuite à la partie  
supérieure, on la fermerait simplement par

un treillis de lattes entre croisés (un peu serrés). Cet espace récupéré sur la Vérandah (côté sud) servirait de réfectoire éventuellement aux pensionnaires et demi-pensionnaires et, en attendant, aux Soeurs.

Grâce à ce réfectoire, les S<sup>e</sup> garderaient à leur usage personnel, entre leur chambre (la même que j'occupais jadis) leur oratoire et celle communale (ancien réfectoire du presbytère).

La pièce du fond donnant sur le mur serait le futur dortoir des élèves. Il peut y entrer 10 lits. - On peut y ouvrir une ouverture entre ce dortoir et l'ancienne cellerie et cette ancienne cellerie pourraient devenir le siège occupé par la jeune chargée de la surveillance du dortoir, d'où plus de place à la litière et plus d'indépendance et de commodité pour la sage surveillante. On pourra la châtrer, ou plafonner avec des panneaux blancs à la chemise.

De plus, on supprimerait deux portes au vrai plafond.

postes inutiles et qu'il s'en serviront pour la  
communication intérieure, de manière à  
parcourir la maison d'un bout à l'autre  
sans passer par les vitrines. —

Ci-joint un petit croquis explicatif.  
Je vous compléterai oralement.

— Il serait utile de procurer le N°  
du journal officiel (N° 2.256 du 17 juillet 1903)  
contenant le règlementation locale au  
sujet de l'école primaire. Si on ne peut se  
le procurer, par ex. à Paris, l'imprimerie de  
L. Louis pourra peut-être faire un tirage à  
part d'articles relatifs à l'enseignement primaire.  
Ce document rendrait très service.

— 6/1/27 — J'ai écrit la lettre de Votre  
frère et reçus aux S.S., après en avoir  
eu connaissance, celle qui leur était  
destinée, ainsi que la feuille documentaire  
jointe.

Sur l'avertissement de la rétroite des S.S.,  
il y a contradiction entre les 2 lettres. { 23 juillet  
Quelle date est la vraie ? ... } 20 "

— Je suis heureux d'apprendre qu'il y  
aura bientôt un chalant B<sup>de</sup> et que le  
reste du mobilier va enfin arriver.

Le Sr. Lamberton pourrait faire chercher la caisse de pétrole (bois), celle d'essence (pétrole) sansoublier les 5 boîtes de cimenterie que le Sr. Antonine du 1/12/26 n'a pas rapportées. C'est pour les 3 caisses à eau en ciment armé.

Votre grandeur me répond par un fax du 5 Février de 2<sup>me</sup> 110 que Bell le a envoyé en trop : renvoyer, vendre, garder en réserve ? Je ne sais.

- Si les 3 caisses n'apportent que 4 litres ce sera trop juste ; il faut compter avec les visites et séjours d'Azaren, Soya, Honoria etc... Il est vrai que le mobilier pour personnes éventuelles pourrait servir en attendant par les visiteuses ... —

Veuillez agréer, Monsieur, avec mes vœux pour un état général favorable de Votre Santé, l'expression de mon très respectueux et dévoué respect en N.S.

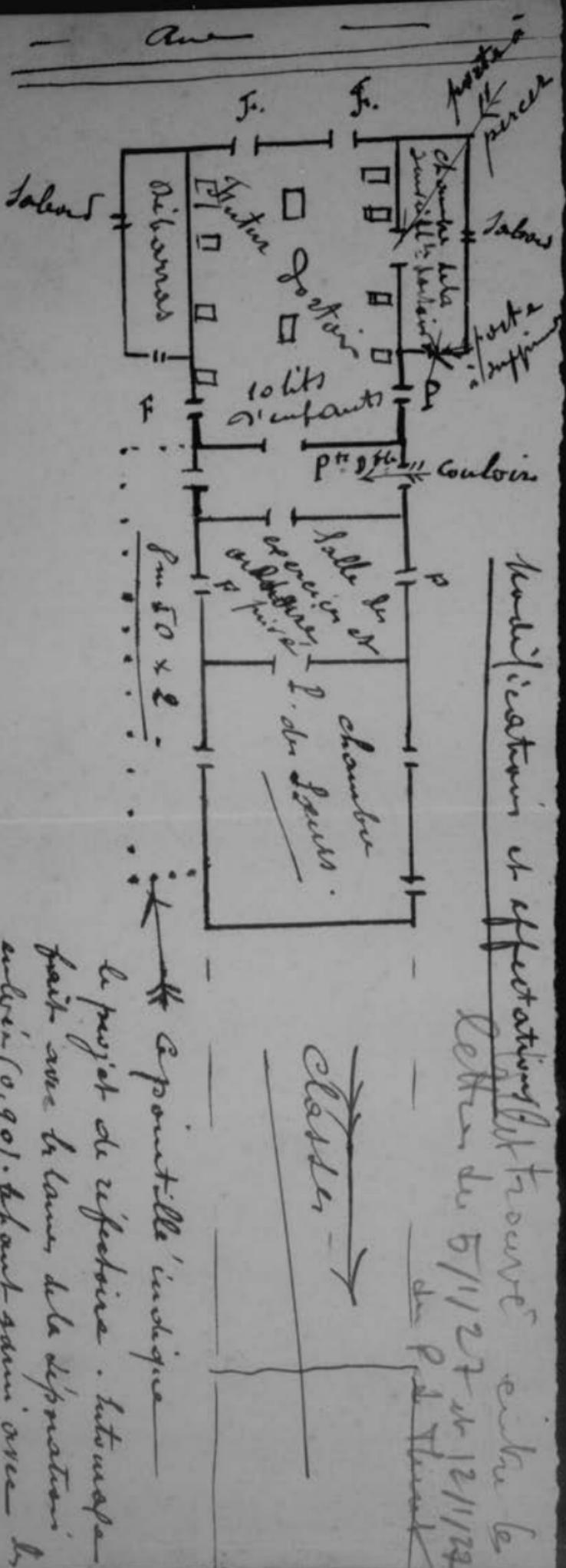
J. de Thivencelle

Les demandes pour intenses se présentent de divers côtés. Un instant de votre temps dans la famille anglophone il rendrait d'appreciables services. —

Manifestation et effectuation d'un trouv<sup>e</sup> entre le

Corridor du 5/11/27 et 12/11/29

de P. du Thonk



Le projet de refectoire - Intérieur  
fait une longueur de la dématière  
environ (0,90); tenant-garant avec le  
butter croissant; il est dessiné.

D) v. 2 feuttol, trouvée par la Côte du 6-6-26  
Note Confidentialle 8<sup>e</sup> du 13/22  
du R. P. Thuret

Voilà une demande, conséquemment, que je fais de l'application  
"del'Ami" de l'Art. 5<sup>e</sup> (c'est à dire dans le même) relativement au  
cas du P<sup>r</sup> Ch. — Voici, en substance, ce que je me rappelle des ca-  
suits :

— Il est bien vrai que Ch. a demandé son changement  
d'Ami pour peu ? Son coup il voyait, à des indices très clairs, qu'il  
n'avait pas la confiance en le "futur patron" de l'Autorité : on ve-  
lait lui faire croire, on vele le consultant sur rien, on lui démontre  
une poisseuse manquerie, on le laisse se renfoncer dans son  
caïm. Je sente que, en demandant son changement, Ch. a  
plutôt envie d'aller au-devant d'un tombat del'autorité.

De plus, il voulait qu'il n'ait ni va senzis docteur  
dans le effort qu'il faisait pour empêcher les investissements  
sur tout à l'école des grecques.

S. M. H. (Circassable) du dépôt de l'Y, n° 111  
déclare avoir toujours, et pendant à Ch. faire valoir,  
parce qu'elle le considère, à tort ou à raison, comme le prin-  
cipal artisan de sa disgrâce et de son rejet, d'une part ;  
et, d'autre part, le trésorier Emmanuel (partisan du vicel  
esprit et de vingt armements) fait un effort (soit pa  
ce fait d'une manière concertée, soit non) par une opportunité  
tombat ouverte et déclarée, pour offrir soude, pour laquelle  
à Ch. la position intenable à J. d. — la somme, la  
descendue aux véritables artisans de la mesure.

intervenue.

Nulle ce que j'ai entendu hier.

P.S. J'ajoutais à cez deux déclarations personnelles :  
1) D'abord, je confesse que j'ai eu ces deux vérités,  
au moins en substance. Aussi, non, je cesse d'invoquer  
l'anc. Roi de la pug pour qu'ella rétablisse l'anc. le respect  
et du cœur.

2) Quant à ce qu'il me fait penser le général qui me  
l'a en honneur la dilatation et tout ce qui y ressemble.  
Basti, ne me dévide, je n'écris cette note que parce que  
Notre Gendarme me l'a demandé « deux copies et que je  
ne vendrai pas dessous la présence d'une injonction de  
l'autorité ». Je t'explique, et c'est n'est ni hôte, ni rigolé ;  
il devrait faire qu'à être strictement confidentiel.  
On pourrait, il est vrai, offrir « ceci n'est qu'en fait  
d'heure dénonciations ». Mais je m'y suis pris au conseil.  
Il faut de ces dénonciations, espèces portes ouvertes, admissibles  
à l'infirme expert dit au P.S. 17.

Note confidentielle n° 2

Bien malheureusement ne le dirai pas, la réforme intérieure parlant aux S. G. du T. O. R. M. de correspondre avec l'œuvre que le Vicariat, tout avec leurs chefs destination respectifs, ne peut pas ne pas être effectuée aussi tôt. L'œuvre du 12<sup>e</sup>. - Du moment, en effet, qu'il existe une 12<sup>e</sup> autonomie financière avec gestion indépendante, il faut bien qu'elle supérieure soit - au moins, puisque lui-même pourraient se communiquer, équiper les œuvres, faire tout, réel amélioration éventuelle, etc. . . .

Quant à nous, entité, il ne peut pas difficilement s'agir : la constance active de l'<sup>1<sup>e</sup> ne pour point pour nous, mais, elle le démonte au départ déposer dans la boîte aux lettres, bientôt leur œuvre pour l'autre paroisse, elle leur est renvoie directement par la facture. Je suis sûrement à l'oeuvre, rappeler devant par la facture. Je suis sûrement à l'oeuvre, rappeler la consigne donnée : - La réforme n'étant dans le sens d'une éventuelle</sup>

qui, dans toute  
éventualité =

Boussil, le 12/1/1937.

Monsieur,

Si M. Dijous a fait à la commission de visite grandeur la réponse de M. Dangin qui déclare la demande d'ouverture d'école non recevable pour insuffisance de dossier fourni.

Il n'y a pas lieu d'être surpris de cet accueille pour la raison donnée par le chef de l'enseignement.

Depuis, M. H. Dij. a reçu son acte de naissance de j*'*ancien ; il manque encore l'extrait de casier judiciaire recent. Celui qui elle possède étant trop ~~spéciale~~ et pouvant être récusé pour cette raison.

Ceci montre quel l'administration n'est animée d'aucune bienveillance et qu'elle est disposée à soulever toutes

les chicanes que les hupkes lui fournissent.

b. D. se réfère au Décret du 22 mars 1919 (article 47, 48 et suivants) Je ne connais pas ce document. Comment le présenter ?

- b. D. trouve le plan fourni incomplet ... Il demande la côte. Je l'ignore. Le plan cadastral affiché à la mairie n'en indique pas.

Il demande la position des cabinets. Si on n'en a pas mis sur le plan, c'est qu'il n'en existe pas à part pour les garçons. - Mais, évidemment, il faudra en construire. On pourrait les mettre dans l'ancien jardin potager (appartement à la cour des garçons).

On pourrait faire un soubassement en moellonnerie, murs en briques et bois. Il en faudrait 2. Voici ce qui semble convenable pour les dimensions : chaque cabinet aurait :

### - forme appentis -

Hauteur : 2<sup>m</sup>, 10<sup>f</sup>; la hauteur, petite : 1<sup>m</sup>; 95  
Largeur : 0,90 ou 0,95  
Profondeur : 1<sup>m</sup>.

Votre frondeur voudrait bien me dire si elle approuve.

Ensuite au plan lui-même, on le refera suivant les exigences demandées et même un peu plus.

- Le Directeur de l'institution demande aussi "Copie des statuts de l'association à l'appelle appartenant" la future Directrice de l'école. - En déjoue cette question ? - Quelle peut être l'association visée ?... Société religieuse ?... Faut-il donc déposer entre les mains du chef de l'institution un exemplaire du règlement religieux ?... A-t-il le droit de poser cette question ? Une consultation d'avocat ne serait peut-être pas inutile pour élucider ce point ~~de~~ de

Le tableau se résume, c'est le moment redoutable de prière.

S'il est très difficile d'obtenir  
l'ouverture d'une école mixte, peut-être  
sera-t-il obligé de se contenter d'une  
école de filles. On pourrait avoir des  
pensionnaires sans difficulté. Des intérêts  
payants sont indispensables pour faire vivre  
l'école. Avec les retributions d'expéditions à 10<sup>fr</sup>  
par mois, les 2<sup>e</sup> mourraient de faim.

— Le délai pour ouverture d'école  
“ne pouvant courir que du jour au b.-D.  
à deux en postérité d'un dossier complet”;  
il faut prévoir de ce chef un retard plus  
ou moins considérable. Quand viendra l'extinction  
du casier judiciaire ? ...

Si M<sup>r</sup> Légerie a dû répondre à  
Votre grandeur sur certains détails, l'ame-  
nagement intérieur touché par ce lettr  
de jeudi. Je vous invite à y venir ajouter.  
Le mardi, achève ce soir sa 67<sup>e</sup> journée.  
C'est à 30<sup>fr</sup> ! ....

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression  
de mon très profond respect. G. de Bury

P. S.

Il est déjà entendu avec le G. Frayssin que M. Afissi et Othomasi feront le voyage de Bourail au Haut-de-Français avec les Docteurs de Bourail.

Le départ est fixé au jeudi 20 janvier. C'est peut-être nécessaire pour S<sup>e</sup> Marie-Konfucius qui a besoin de voir le dentiste ; mais cette longue absence (du 20 janvier au 8 au 9 février) est fâcheuse à tellement des points de vue surtout en ce moment :

- 1<sup>o</sup> - les aménagements n'ont pas finis ;
- 2<sup>o</sup> - la visite n'est pas encore achevée, sans parler de celles que les S<sup>e</sup>s réservent tous les jours ;

- 3<sup>o</sup> - l'éjournement de l'autorisation d'ouverture oblige à commencer toutes les démarches, tant auprès des autorités municipales de Bourail qu'auprès des autorités académiques de Nouméa. Comment faire tout cela dansant-Louis ? Quelle compliqueté, quel retard ? . . .

La présence de S<sup>e</sup> le Jijouci étant

ter n'est nécessaire ici, n'est-ce pas - il pour apprendre  
qu'elle attend son départ jusqu'à la veille de  
l'ouverture de la retraite ?

Évidemment, il lui faut une com-  
pagnie. Athanase pourrait peut-être  
en tenir lieu. Je ne sais.

— Je ne n'ai rien d'autre communiqu-  
er, nouvelle au sujet du châtelain Bollande  
qui appartient au mobilier des soeurs ...

Le bénitier étant immobilisé à  
l'école, je ne puis recevoir le confesseur jus-  
qu'à ce qu'il fasse retour ici. —

— Pour les cabinets de jardins  
j'aurais pensé utiliser les bois de l'ancien  
jardinier. Vous savez si cette fourrure  
appartient. Je suis à court pour le tuyau.

Boucail, le 18 Janvier 1927 -

Le 14 Janvier, au matin, j'ai été éveillé par un bruit de pas dans l'escalier et j'ai vu que la porte de ma chambre était ouverte. J'ai couru dans la chambre de mes parents et j'ai vu que ma mère était assise sur le lit et mon père assis à son chevet. Ils étaient tous deux très pâles et avaient l'air très fatigués. J'ai demandé ce qu'il se passait et mon père m'a dit : "Mon père est mort".

Après avoir passé une nuit agitée, je me suis levé tôt ce matin et j'ai décidé d'aller voir mon père. J'ai pris une bouteille de vin et j'ai marché jusqu'à la gare de Boucail. J'y ai acheté un billet pour Paris et j'ai pris le train pour Paris. J'ai passé toute la journée avec mon père et j'ai été très triste.

Comme il n'est fait aucune allusion à ma dernière lettre (après l'ouverture de l'école Boucail pour dossier de la future directrice incomplète), j'en conclus que à 14, votre Grandeur ne connaît pas encore ces nouvelles.

Ensuite, il ne fait plus rien. L'enterrement s'est fait en masse sous les éléments appuyant une déclaration d'au-

Vature - - M<sup>e</sup> Daupey emploie le mot "demant" à propos duquel il est impropre. On n'a pas précisément à "demander" à l'administration l'autorisation d'ouvrir une école privée, mais à lui notifier cette autorisation en l'accompagnant de toutes les pièces exigées.

Il y a plus qu'une manace entre ces deux expéditions. La Seine ne pourraient-elle pas la faire échouer ? —

— Votre frère a rendu une grande service à mes deux : un cas de conscience à propos du mariage ; et, dans un ordre très différent, l'application des décrets de l'Emancipation, fils aîné, sur la "kothis," qu'il a démontée et examinée très soigneusement sur ma demande.

Il faut, en effet, être fixe et assuré de c'est un ouvrier qui peut entrer service ou, si c'est un "clerc," dont il y a bien de de débarrasser - une fois contente de trans-

crire son appellation. Votre frère a une ainsi le jugelement d'un homme compétent.

Ne pourrait-on pas attacher le vendeur pour tromperie, non exécution de conditions etc.? Ce Rabot est un malhonnête homme. — Enfin, Monsieurne vous jurez.

Voilà ce que je puis dire. C'est qu'il est infiniment regrettable qu'on m'ait envoyé cette visite. Donc qu'une sérieuse révision ait été faite, s'autant plus qu'il n'existe pas d'atelier à Bourail et qu'il n'y a point très nécessaire de faire ici. — Toutes les personnes qui m'en parlent manifestent une extrême surprise.

— Quelques secours matériels sont venus pour l'école de Bourail. C'est l'obligation de Paris qui lui a attribué 2.000 francs à sa libre disposition : le premier de 600<sup>f</sup>, l'autre de 2.400 (soit 3.000<sup>f</sup> au total). — L'Amérique, désavoué, est intervenue, le 11.6. Bulgarie, une

de la paroisse St. Louis, à St. Paul du Minnesota  
fait bénéficier l'école de 100 dollars, soit  
un cadeau de 50 dollars et 50 pour honoraire  
de messe. On peut supposer que R. G. Lubin  
n'est pas étranger à cette dernière générosité.  
Il y a surtout aussi gratifiée d'une liberalité  
identique. — La Providence nous aide  
donc. On ne peut qu'en remercier. —

Veuillez agréer Monsieur, l'hom-  
me de deux très religieux et tout dévoué  
respect au R. P. M. De Bourg de l'ordre des  
frères dominicains.

Bourail, le 21 Janvier 1927.

Monsieur,

Ma santé n'est pas bonne ce  
Temps-ci; diverses misères, la pauvre machine  
grise des vies cötés et j'ai grand peine à  
retrouver mon aplomb....

C'est ainsi que lundi dernier (17/1/27),  
j'ai eu un commencement de congestion et  
rencontré de fortes à cheval, sur cette affreuse  
route sans ombre d'autre sorte. Une forte  
hémorragie nasale survenue à l'ang.<sup>du moins</sup> l'a  
heureusement fait avorter. C'est ce que  
m'a déclaré le Docteur. — Le faire aussi se  
rappelle fâcheusement à mes souvenirs...

Oui, ce dont je souffre le plus ce  
sont les dents. Ensuite de rares dentaires  
fréquentes, je ne dors plus, j'arrange très mal

et depuis me livré à' aucun travail qui demande effort et application.

Or, pour ce mal, on ne trouve rien ici. Si on en parle au Docteur, il vous s'explique sous prétexte qu'il n'a pas l'autorité et qu'il ne peut délivrer à ce sujet d'ordonnance. - J'ai consulté M. Pommerehne, même ouvrir le 15 mars ?... empêches ou châtaignes qui m'ont conseillé de la faire délivrer, en vertu de laquelle les drapés plieront moins, et, au long cors, abrèveront le délai de commencer à courir peu à peu inefficacement.

Ne pouvant continuer à souffrir de la sorte, je prie Votre Grandeur de m'autoriser à me rendre à Rome pour consulter un homme de lettres.

Ce voyage pouvant être l'occasion des entretiens de diverses questions relatives aux formalités d'ouverture de l'école.

Je prie donc Votre Grandeur de me permettre ce déplacement.

- Dès le reçu du télégramme

l'ignant que le résultat était rentré au 6 février, j'en avise M. Romano. Depuis je lui ai fait faire le pari de cette grandeur qui lui est personnel.

- D'après pluriel, il n'est pas possible d'ouvrir l'école libre le 15 février. Pourra-t-on même ouvrir le 15 mars ?... empêches ou châtaignes qui m'ont conseillé de la faire délivrer, en vertu de laquelle les drapés plieront moins, et, au long cors, abrèveront le délai de commencer à courir peu à peu inefficacement. À partir du jour où il sera en possession du dossier complet, la chose semble fait probablement. Car enfin, l'extrait de casier judiciaire manque encore et on n'ose pas savoir quand il arrivera ...

Il est vrai que contre la interprétation restrictive, M. D. on pourrait peut-être avoir recours à l'intervention officielle de M. Romano. Comme juriste et Président du Conseil f<sup>e</sup>, son intervention ne manquerait ni de fond ni d'autorité ...

D'ailleurs, cela dépend d'un chef de

Savoir, on peut toujours s'adresser pour en obtenir le redressement, au chef de la Colonie. Avec l'aide du ciel et quelque tenacité, on arrivera sans doute à triompher de l'opposition et des hostilités manifestes d'un P. -

- J'avoue ne pas comprendre grand chose à la manière dont les S. C. du T. D. R. M. observent leur règle : depuis un mois, à ce jour, qu'elles sont ici elles n'ont fait confessez qu'une fois - or, le Directoire (6. 70) dit Chapitre Iermais au au moins trois fois j'aurai.

Le peu trouvent qui'elles n'ont pas été débraillées ... J'avoue (dans le dire) avoir la même impression. -- L'E. A. d'ij. est très timide, peu d'initiatives -- Ne va-t-il pas être débâlé, l'assurance lui viendra, espérons-le. -

- Euh... on me propose d'amener la Mattris à Nommea pour révision et mise au point. -- Ce p'tit gars est un fils Bressler de Bourail, eh! - la même qui m'a initié. Il préconise l'atelier de Foucaud de préférence

d'autant que ce Fr. est très compétent et consciencieux. -- Mais je pense que la résistance pourrait être mise au compte du Vandam qui n'a pas rempli les conditions auxquelles il s'était, paraît-il, engagé. -- Si il se fût fait pourraient-ils le menacer de résilier la vente avec quelque chance de succès? ---

Je ne crois pas de la filie de l'entrepreneur membre à bonne fin les réparations. Il ne s'y est pas engagé et c'est un devoir délicat. Fernande. Il a commencé la vouture chez lui et fait quelques retouches... Mais le plus important reste à compléter. -

Votre Grandeur voudrait bien me faire connaître son avis sur cette question dans sa réponse.

Veuillez à peu, Monsieur, l'expression de mes très profond et religieux respect en V. S.

M. de Thuret  
T. S. V. P.

21/1/27

P. S. - 16 hours - Je reçois la  
lettre de votre grandeur du 19 (au soir), ainsi  
que la télégramme du Dr Tokape - Chile ; puis  
une note relative à l'enfumage des bûches d'assimi-  
lation, sorte de sourcillerie faite par D. -

Qui peine s'apprendra que votre grandeur  
est souffrante ; je ferai de vœux et des prières  
pour son complet rétablissement.

Je regrette de lui causer de nouveau  
troubles avec toutes les affaires pendantes de  
l'Amiral. Mais, alors, qu'y faire ? —

Alors aussi je passe le plus clair de  
mes temps étendu sur ma chaise-pliant.  
Plusieurs évanouissements avant-hier. J'ai  
eu une envie à faire la nette ; — pour  
prudence, j'avais cru bon suspendre. —



Bougainville, le 26/1/927

Vicariat Apostolique

DE LA

Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Voici quelques jours déjà, j'ai écrit à Votre Grandeur lui demandant dans l'ordre les termes le plus pressants d'être autorisé à me rendre à Nouméa pour me faire soigner les dents.

je disais les horribles souffrances que j'endure depuis des semaines, l'état de faiblesse où de continues insomnies et le manque de nourriture m'avait pénétrée.

Or Votre grandeur m'a écrit deux fois depuis lors, mais sans faire aucune allusion à quoi que ce soit. La lettre ne sera-t-elle pas arrivée à destination ? Votre grandeur estime-t-elle

ma demande non fondée ? Je ne  
sais.

Avant qu'il en soit, je la renouvelles  
par la présente et je prie votre grandeur  
me faire encore l'honneur d'autoriser à  
aller me faire soigner à Nantes.

Hier, j'suis tombé à l'antre,  
cet accident peut se dérouler. En  
tous cas, je suis incapable de  
me livrer à aucun travail et devrais au-  
per d'aucune affaire tant que je  
continuerai de souffrir comme  
j'en fais actuellement. C'est informel.  
Et le docteur d'ici n'y peut rien.  
Il n'a pas l'outillage.

Veuillez excuser, Monsieur,  
l'hommage de mon très respectueux  
respect en M. S.

M. de Blacret

"Le cyclone" Monet & Joyon  
de 4 C.V. : 4 roues, prix 5.810,-  
aurait mieux valu que la battois usagée  
Li - viclos le modèle (cascade au crayon  
long) - -

# MONET & GOYON

VOUS OFFRENT LEURS  
MODÈLES  
1926

# MACON Goyon

le nouveau  
CYCLECAR 4 HP  
1926



**PRIX : 5.850**

Moteur Villiers. Puissance au frein : 7 HP,  
3 vitesses, lancement au pied, éclairage électrique,  
carrosserie 2 places, coffre à outils, ouillage  
complet, capote et pare-brise.



## MOTO 2 HP



## VOUS QUI AVEZ BESOIN D'UNE MOTO POUR VOS AFFAIRES, POUR LE TOURISME OU POUR LE SPORT

Lisez cette intéressante lettre (prise entre mille) que nous adressons un de nos clients :

Messieurs,  
Possesseur d'une Moto de votre marque, modèle **2 HP**, depuis 18 mois, environ, je ne résiste pas au plaisir de vous annoncer qu'elle vient de boucler son cinquante millième kilomètre. Je vous l'annonce avec d'autant plus de satisfaction que je n'ai jamais eu de panne sérieuse : la boîte de vitesse entre autres n'a jamais été démontée, et le cylindre est aujourd'hui en aussi parfait état que le jour de l'achat.

Monsieur Bagnerès, 15, Rue Pierre-Lescot, Paris.

## LISEZ ÉGALEMENT CECI :

Tai le plaisir de vous informer que je suis très satisfait de l'**Auto-Mouche** que vous m'avez expédiée. Le mécanisme est parfait et votre moteur irréprochable. En 1/4 d'heure, je repêchant à Tunis a fait de moi un chauffeur qui se joue maintenant de toutes les difficultés, tant en ville que sur route.

<sup>2</sup> H.P., appareil n'exigeant aucune connaissance spéciale. Très économique. Capot enfermant le moteur, évitant toute projection d'huile. Monte sans peine toutes les côtes.

**Prix : 3.400 francs**

Monsieur Merle,  
Villa des Mérles, Tunis,

Monsieur Jean Corrier,  
à Montalieu-Vercieu (Isère)

LA QUALITÉ DE NOTRE FABRICATION EST NOTRE MEILLEURE PUBLICITÉ

NOTICES FRANCO SUR DEMANDE À **MONET & GOYON** 86, RUE DU PAVILLON, MACON



+

Bouaïl, le 28/1/1927

Vicariat Apostolique  
DE LA  
Nouvelle Calédonie

—♦—  
Monsieur,

L'autorisation d'aller à Nouméa me faire soigner les dents. Attirant par courrier de cevoir, j'peuse partir lundi 1/2 par l'auto de service.

Il est difficile de prévoir le temps que durera ma absence, mais j'espire bien que le dentiste ne me gardera pas 15 jours.

C'est au cours d'un service que le 1/1 j'ai eu ce malencontreux événement. Il s'est produit pendant le Dies irae. Des danses ont failli se trouver mal et —

— S<sup>r</sup> M<sup>s</sup> Lijouin a préparé son dossier, il patientait demain, n'était cette fameuse question "de substitut de l'associé-

"Lion à laquelle elle appartient", que  
réclame M. Dauphin. — Votre frondeur  
m'a bien annoncé qu'il consulterait  
M<sup>e</sup> Barraqué au sujet de la réponse à  
faire; mais celle-ci tarde encore.

En France, pour le scolarisées devient  
difficulté. Mais ici avec le port ostensible  
de l'habit religieux, il est plus difficile  
d'échapper la chose. — C'est le seul point  
qui retarde l'expédition des pièces.

— Horslement la tasse de café  
qu'elle prend à l'issue de la messe,  
S<sup>e</sup> M<sup>e</sup> Marg<sup>te</sup> peut, sans trop de peine,  
remonter jusqu'à l'école.

— Pourrailler. J'en ai un en pendant  
15 ans à l'ancien presbytère où n'ignore pas  
le service qu'il rend, mais à condition qu'il  
ne voisine pas de trop près une cour où  
les enfants jettent leurs ébats.

— J'ai vu M. de Saint-Lucien qui m'a confirmé toutes les entières sur  
la Matthis. Tout il s'est servi plusieurs  
fois à l'essai.

G. Dussler a vu à Nouméa, où il  
s'est rendu dernièrement, M. Ville mécanicien.  
B. a fait à V. un exposé sommaire de l'état  
de la voiture; ce dernier aurait dit qu'il  
demandait 2.500<sup>f</sup> pour le démontage et  
les réparations. — M. de S. I<sup>me</sup> ne prétend  
pas avoir fait un examen absolument  
complet de tous les organes intérieurs, il y a  
donc peut-être d'autres défauts  
inaperçus de lui. Il m'a appris qu'il était  
représentant de la maison Dufkatt (ou  
Bafkatt) de Mossheim; il a aussi été pro-  
tent pour la représentation commerciale de  
la maison Houel & Joyon, mais la chose n'a  
pas abouti. Il ne dit pas de quoi de cette  
dernière marque; ce serait de la camelote A)

Votre frondeur a la note dell. de S. E.;  
si Toussaint et licier sont chargés de la répa-  
ration, on pourrait la leur communiquer  
et ils ferroient connaître leurs conditions.

Une difficulté moyenne résolue est  
celle qui consiste à amener la boîte de  
Dumont à Nouméa.

X) plus la copote et la carrosserie.

A) Cela me paraît ainsi, trop bon marché.

Vieillesse, espérance, Monseigneur,  
l'homme de mes trois religieux et dévoué  
respect au R.S.

(Le de Chauvois)

Bourail, le 7 Février 1927

évacuée le 1<sup>er</sup> de l'après-midi  
vers 14 h. 30. Nous avons été  
au sein d'un campement nommé  
"Taloff" nous sommes arrivés à Bourail

Mousignew,

confiance dans plusieurs îles j'arrive

à Bourail et de nombreux petits villages se sont

M. Venuillez trouver ci-joint le  
devis de M. Léonard Troussard pour  
réparation à la Mathis. Veuillez étoff

M. Troussard  
Il a en soin de me dire que ce  
devis n'avait rien de rigoureux. Il suppose  
justes des critiques qui peuvent être posées  
ou expérimentées. D'une part et, d'autre part,  
il est possible qu'il y ait d'autres défauts  
qui n'ont échappé à l'examen de M. le

S. P.

Très cordialement

Si je devais avoir une autre chose d'esti-  
matif, je suis allé voir M. Ville, autre  
généraliste et chef l'atelier. Je lui ai lu le

document S. I. et lui ai demandé quel serait, à son avis, le coût des réparations. Il m'a répondu que la mise au point pourrait se faire pour 250 francs.

Mais j'ai beaucoup plus confiance dans la réponse bien étudiée de M. Troussart que dans celle au pied bêche du Dr. Ville.

Et maintenant, que pense Votre frondeur ? Faut-il envoyer le battis à M. Troussart et Cicéri pour mise au point complète ?

- J'ai passé aussi chez M. Gouelot; il m'a avoué qu'il n'avait pas encore fait le chapeau d'osseur, mais il m'a promis de l'envoyer l'amedi prochain au plus tard.

- L'amedi dernier, M. Lartey m'a encore extrait une dent (soit l'extinction

de trois chiots ou de deux ou 5 séances, plus un plombage). - Les gencives me font encore un peu mal, mais, avec le temps, la douleur se calme. D'ailleurs, celle-ci n'a rien de comparable aux autres souffrances subies dans la période qui a précédé mon voyage à Nomibia. - Pour ce qui est du dentier, M. C. dit qu'une assez longue période de repos est nécessaire avant qu'il puisse s'en occuper utilement. On pourra remettre cela à l'époque de la retraite.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de mes très profond respect.

J. le Brunet

*Note*  
Sur la "Mathis".

Le vendredi 20 Janvier, cette voiture est arrivée à Bourail conduite par le fœt Troussard.

Je l'ai aussitôt examinée et j'en constate :

- 1<sup>e</sup>) que la batterie ne fonctionnait pas;
- 2<sup>e</sup>) que les phares, tantôt s'éclairaient, tantôt non;
- 3<sup>e</sup>) le radiateur perd toujours;
- 4<sup>e</sup>) plusieurs vis et rivets manquent.

J'ai fait part de ces remarques à F. qui m'a répondu :

- 1<sup>e</sup> - Que la batterie elle, phares dépendaient du boy ou manœuvraient fonctionnement de la batterie d'accumulateurs, que la batterie de la Mathis était détériorée parce que "Sulfatée" !? ... , qu'elle était au rite hors d'usage et qu'avec remplacement s'imposait ... Quelle l'd-a-t-il fait étant à Nouméa !

- 2<sup>e</sup>) - Pour l'radiateur, Fr. m'a dit qu'on ne pouvait pas faire mieux et qu'il n'y avait qu'un seul remède, soy changement. Il a cherché à Nomme à de radiateurs de même dimensions, etc... mais n'a rien trouvé.

Il faudrait s'adresser à la "Maison Hattis" à Strasbourg.

Que faire ?

- 3<sup>e</sup>) - Quant aux Vis et rivets manquants, leur absence est imputable à un défaut de surveillance ....

J'avais pourtant pris soin, lors une note que Fr. a reçue, de préciser ces divers points.

- La carrosserie, défoncée par le choc en le 21/11/07, a été refaite, et bien.

- Depuis une Lorraine que j'ai la "Hattis" depuis sa sortie de l'atelier, j'ai déjà eu 2 pneus, dont une en direction de Dogney, l'autre

au sortir du garage.

Elles sont dues toutes les deux à la chute de la clovette de la dynamo à l'endroit où elle enjambe l'arbre du moteur. Par suite de l'usure, il y a dévalisation, la clovette (en forme de demi-lune ) n'étant plus coincée, quitte sa place et la mise en marche est impossible.

Un forgeron j'apportais point maladroit, par un nouveau dispositif, corrige l'inconvénient, et actuellement, la voiture marche. Réparation de fortune.

- Pendant soy séjour ici, Fr. m'a vivement conseillé à me débarrasser de cette Hattis, qui, m'a-t-il dit, me causera toujours de mauvais : aujourd'hui ; c'est une chose, demain s'en sera une autre ... précisément, m'a-t-il dit, je lui ai trouvé un acheteur.

Cet acheteur n'est autre que monsieur "Cauioni", le concurrent d'upul le faire

Dusty a fait marche la poussière,  
au Scrutin du 8 janvier ...

J'ai demandé au fils Fr.  
Combien C. en offrait ; il m'a dit que  
C. attendait les conditions que lui  
ferait le propriétaire. - J'ai alors dit  
à Fr. : " Combien pensez-vous qu'oz  
"prise demander ? " - 10.000<sup>t</sup>, celle  
- fut sa réponse.

Fr. m'a dit : " achetez donc une  
"Citroën" de 5 ou 6 chevaux " ... Mais il  
peut qu'il ne s'en fabrique plus. Il fau-  
drait donc trouver une occasio... Mais l'y  
occasions, j'en suis déjouté et, finanche-  
ment, il y a de quoi.

D'autre part, une voiture à place  
et 6 chevaux n'est pas assez puissante ; avec  
le même moteur, on pourrait traîner  
une 3 place, et même 4... Combien de  
fois, à cause de leurs, j'ai regretté de  
n'avoir qu'une place à offrir.

Telles sont les difficultés que  
je propose à Votre Grandeur ...

S.A.

La résumé :

1:) La "battis", dans son état actuel, est ruinense pour le propriétaire et ne sert qu'à enrichir le Mécanicien de Nouméa. — Le même n'offre aucune sécurité. Toujours quelque chose qui se détache.

Je demande à en être débarrassé; elle fait mon cauchemar, comme j'adis celle des. Louis pour le S. Prey.

2:) Par devoiture d'occasions autant que possible, surtout à la bourse où il n'y a pas d'ateliers d'assemblage.

3:) La Voiture n'est placée semble de conseillée, surtout à cause des Soirs et de leurs déplacements à Ventuey . . . , pour d'autres raisons encore . . .

TRAVAUX DE FORGE

POUR AUTOMOBILES

et

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

/ MOTEURS  
FRAISAGE

TAILLE D'ENGRENAGES

Travaux soignés  
et garantis

RÉPARATIONS AUTOMOBILES  
MOTEURS MARINS ET INDUSTRIELS

SERVICE

DE DÉPANAGE

RECHERCHES D'ABUS

jour et nuit

- CAMIONNAGE -

Cicéri & Houssard

GARAGE MODERNE

BOULEVARD WAGRAM — NOUMÉA

Dévis pour

NOUMÉA, le 1<sup>er</sup> Février

1927

~~Deuxième~~ / Renvoyé à l'atelier

Effectuer un dévis de réparation pour la Matra  
d'après les quelques indications du rapport joint.  
Par Monsieur Stéphane de 1<sup>er</sup> Chantier Sénéca. Il est  
difficile à établir, étant donné  
que ce n'est pas une demande de la voitures par la partie technique  
de l'atelier.

2<sup>e</sup> Pour les surfaces après démontage.

Nous nous permettrons d'établir quelques  
peut-être d'indication seulement à la base  
dans le résultat de l'examen fait à la voiture  
par M<sup>r</sup> de l'atelier. (ce qui, convenez  
le travail a effectué à l'atelier, pour la  
réparation d'appareil ordinaire, dans lequel  
compte tout pris du fait de certaines machines  
principales, ou des pièces de remplacement non  
disponibles en Calédonie, tel que Roulements  
annulaires à 1<sup>er</sup> M<sup>r</sup> etc.).  
La remise en état de la voiture  
necessitera la démontage complet de tous  
les organes pour vérification, nettoyage,  
réparation d'effacement et remontage.

Pour le détail, page suivante.

TRAVAUX DE FORGE

POUR AUTOMOBILES

et

MÉCANIQUE GÉNÉRALE

REPASSES

FRAISAGE

TAILLE D'ENGRÈNAGES

Travaux soignés

et garantis



ATELIER MÉCANIQUE

RÉPARATIONS AUTOMOBILES

MOTEURS MARINS ET INDUSTRIELS

SERVICE

DE DÉPANAGE

REPARATION DE MÉCANIQUE

jour et nuit

- CAMIONNAGE -

jour et nuit

Cicéri & Houssard

GARAGE MODERNE

BOULEVARD WAGRAM — NOUMÉA

Deuxième Peri approximatif

NOUMÉA, le 7 Juillet 1927

Moteur 1<sup>er</sup> Démontage, Nettoyage, Réparations tête de bille

des bâtiens, pour la cassure d'écrou, sur renforcement au sens contraire, fait concrètement

change pour un remplacement, ou consommé régulièrement, changer les bâtiens des pieds de bille, et peut être

les axes. Reprendre les bâtiens sous la cassure de l'enjoliveur, faire au point de la réparation et de l'accouplement magneto. Remontage.

Rechange des bagues de bobinages, passer au tour, les soufflantes et rodage. Remplacement des

bagues il y a lieu. Changement des segments de piston. Prix approximatif 1000 francs

2<sup>e</sup> Remplacement des fils de bougie 100 francs

3<sup>e</sup> 100 francs des boulons

4<sup>e</sup> Unité et nettoyage de la magnéto 50 francs

Embrayage — Démontage, nettoyage, Réparation et remontage (sauf imprimé)

Boîte des vitesses — Démontage, nettoyage, réglage, démontage et remontage (sauf imprimé)

Cardans — Démontage, nettoyage et remontage (sauf imprimé, sauf à réparer)

à reporter à l'ordre

Report

245.00

Pont Unière - Démontage, nettoyage, mise au point ch  
remontage (sauf impression) 100.00  
Les Freins - Démontage du frein à pied et a main avec  
remplacement des garnitures soit ponté, soit

Charnière ou serrure, remontage et réglage 300.00

La Direction - Démontage nettoyage et remontage du jeu  
et remontage (sauf impression)

Les Ressorts de Suspension - Démontage, nettoyage, graissage

et remontage (sauf lames a renforts) 100.00

Les Fuses - Démontage nettoyage réparation, tige en ch

renforcement pour renforcer à l'effet a charge(s) 100.00

Radiateurs - Démontage, séparation, changement des cuoches

de joint d'eau et remontage 100.00

Les Pneus - Démontage, changes les valves par des

nouvelles et remontage 100.00

Chausserie - Impossible faire un prix, il faut voir

son état 100.00

Capote - Son remplacement (environ

500.00

Prise en approximation plus ou en moins 475.00

+

Boncaïl, le 15/2/1927

Le 15/2/1927, monsieur et  
mme Gouin de la compagnie  
métallurgique de **Mouscronne**, ont deux  
lettres dans leur boîte aux lettres

La lettre de votre grandeur, à  
date du 10/2 me laisserait supposer  
qu'elle n'a pas reçu la mienne du 7/2  
adressée à J-Louis.

Cette dernière demandait moy retour  
à Boncaïl et contenait le projet de  
devis de M. Foussard et Cie pour  
la hattis. Ce devis semble très expédié.  
En ce moment, M. Auguste Narini examine  
la voiture et me dira tout de suite un  
peu plus tard.

Sur l'alimentation, en attendant  
mieux, je me gourris surtout de chose  
négligeant pas de grandz efforts de

de masturbation, telles que l'achèvement de viande, puis être --- Les œufs me sont très contraire, j'ai d'ailleurs vendu mes poulailler à cause décalé.

J'ignore absolument si M<sup>e</sup> Dauva a fait une réponse quelconque à M<sup>e</sup> Liguori. Peut-être souhaitait-il encore des chicanes --- Dauvay ce cas, on pourrait recourir aux bons offices de l'<sup>e</sup> Darracq qui ne refuserait pas, a-t-il dit, de s'entremettre pour tout arranger.

Il me revient des sources sûres que M<sup>e</sup> Marie-Marguerite ne retournerait pas ici ... l'éloignement de l'église la coûte à monter... C'est dommage, car pour l'harmonium, elle faisait très bien ... De l'autre point de vue, il ya peut-être bien de ne pas trop regretter ...

Je ne connais pas la tout M<sup>e</sup> Salomé. Si elle a des sante, ce sera déjà un grand point. En le voyant viennent grand elles vontront, le 21, 22, 23 ---, l'autant plus que la messe du dimanche 20 ne sera pas dite à P<sup>o</sup> E; c'est le jour de Nomie (3<sup>e</sup> dimanche du mois) - Et puis, samedi, elles ne me rencontreront pas. Si elles ont acheté leurs courses et commissions, le mardi 22/2, c'est bien suffisant. Je serai entre de la tribune et Villerot à ce que Rolland leur prépare le souper.

Je n'oublierai plus la tout mal-aimant. Envoyée à Nomie était une Cestaire. Je suis très content des faits de M<sup>e</sup> Castex.

Madame Koch, institutrice à Domail, est personnellement estimée et sympathique à son chevalement; elle est nommée à l'école

Frédéric Surleau, en remplacement de  
M. Bonnardel qui va à La Fée. La  
nouvelle titulaire de l'école des filles de  
B<sup>e</sup> est une Melle Loh, fille de l'ex-insti-  
tuteur; protestante sans doute comme  
le reste de la famille. J'ai des raisons de  
croire que ce changement sera favorable  
à l'école des filles; les admissions sponta-  
nées m'ont déjà été faites à cet égard.  
Plusieurs enfants, qu'on n'aurait pas  
osé recruter à Mme Koch, ne retourneront  
plus à l'école communale.

Vanillez apres, Monsieur,  
d'hommage demeuré très profond et  
de vaste respect au g. L. B.

H. de Thury

Bonail, le 25/2/27.

Monsieur,

Le 3 Juans sont arrivés à  
Bonail sans aucun mal le Samedi 20/2  
au soir. Rolland leur avait préparé  
à louper. J'ai croisé l'auto qui les  
amenait ici un peu après l'heure de  
Trambouya. Elles ont débuté par un  
dimanche sans messe, ce qui leur a  
permis d'étudier et leur a causé une  
très sensible privation.

Il y a 38 étés inscrits à ce  
jour. Il y en avait même 39. Mais une  
famille a quitté Bonail d'une façon  
assez lourde.

M<sup>r</sup> Danguer, à son dernier passage ici, aurait dit à des gens qui me l'ont répété : "Sur l'ouverture de l'école des Sœurs, l'administration ne soulevera aucune difficulté."

Le président de la commission municipale doit proposer au conseil le vote d'une subside de 2.000 en faveur de l'école libre sous la rubrique "fournitures classiques". Evidemment, il en ferait de même chaque année. Je ne sais si ce suffira. D'ors et déjà, la majorité, pour ne pas dire l'unanimité du conseil est acquise à cette motion.

Le Gouvernement, consulté sur ce point par le président de la commission municipale, aurait dit : "Vous pouvez marcher."

Quelqu'un me disait cependant :

Voyez-vous, Paris, de la R. P. Scolaire fonctionnait, l'école laïque des filles n'aurait pas une élève. — Plusieurs familles ont expérimenté aux Sœurs que c'était la seule question qui les arrêtait.

Le délai réglementaire (30 jours) expirant seulement le 5/3 (dépot du dossier le 3/2), pour ne pas violer les règlements, l'école des Sœurs ouvrira seulement le lundi 7/3. Le matin, à 7h, messe du Saint-Esprit. —

— Bien que Votre Grandeur n'ait écrit plusieurs fois ces derniers temps, je ne puis savoir si elle a reçu ma lettre du 7/2 avec le deuil Cierri et Fonsastaud pour mise au point et réparation de la Maffia. Il y a 2 cylindres qui laissent échapper beaucoup de gaz, ce qui fait que la voiture est éteinte. Pour

grimpé le côté. Les faire ? - - -

Aux écoles laïques, par l'autre  
Changement que celui de Mme Koch.  
Le placement de celle Lods n'est pas  
encore certain, cette jeune fille se  
refusant à habiter seule l'immense  
bâtiment de l'école. L'institutrice nom-  
mée à la Sorel a refusé formellement  
d'y rentrer. M.D. dit qu'il a "la tête  
"Cassie de Bomaile".

Merci, Monseigneur, pour le très  
gras sacrifice consenti par le Vicariat  
en faveur de l'école St. Joseph.

Tenuillz après, Monseigneur,  
l'heureuse de mes très profond et  
de Votre respect en T.S.

J. de Thuret

Boussac, le 1<sup>er</sup> Mars 1927.

Monseigneur,

Hier au soir, en rentrant de bureau  
(sous une pluie battante que j'ai reçue pen-  
dant 2 heures), j'ai trouvé la lettre de Votre  
Grandeur en date du 26/2/27.

J'réponds à quelques questions :

— Si M. Lip. a-t-il répondu à l'e-mail  
"Lomont" (marqué à Pierre Grimaud sans ma  
participation, il est vrai ; je fis une demande,  
mais je fus écouté) ? — Réponse : Oui.

Sous de la réponse : Nous ne prenons pas  
de pensionnaires, du moins pour le moment,  
au Verra plus tard.

Sur ma connaissance, il y a en 17  
demande pour internat scolaire de 17 élèves. C'est  
dommage.

Nombre des askenes : 54 et deux  
qu'on espère à ce jour.

Il n'y a pas qu'à Koni' qu'on ait  
des pensionnaires.

X - Saut-éte fauché - t'il scinder  
la 2<sup>e</sup> cloche trop nombreux... je dois dire  
que ce n'est pas l'avis de M<sup>me</sup> Bony. <sup>Bon</sup> une  
soiree de plus, soit à titre de supplément decliné,  
faute, éventuellement, pour le matériel snait,  
je crois, la bienvenue (quand même il ne  
s'affirme qu'à une F. de M.) -

Le 3<sup>e</sup> dimanche du mois, on pourrait en  
effet, faire le chemin de cezij. Voilà, s'ailleurs,  
sur quelle Lin<sup>ne</sup> remplace la melle par celles  
opérées à l'usage des enfants. Une différence

Le fourneau des deux est arrivé. La  
caisse contenant le bestia et les accessoires  
n'a pas été débarquée; ce sera pour le retour  
de l'Orthodoxie. Je changera 2 hōls à la cuisine.  
L'autre emplacement s'impose ...

- J'ai relu avec attention les dernières  
lettres de Votre Grandeur pour y économiser ce  
qu'elle pense relativement à la révisio<sup>n</sup> de la  
bâthie par Cicci et Troussard, mais je l'en suis  
perplexe; la pensée m'échappe ...

- Il me semble que le devis cette 'paro<sup>s</sup>'  
mentionné est fort exagéré; et ceci pour 2 raisons:  
a) d'abord, ils ne connaissent pas la te-  
mension. Ayant remarqué '500 t pour refaire  
la capote (qui est une horreur), je leur ai dit  
que cette somme me paraissait forte pour une  
auto à 2 places. - Ils m'ont répondu qu'ils  
avaient établi leur prix comme pour une  
auto à 4 places ... En multipliant par 2 les  
nécessités de ce genre, on voit arriver à une  
diminutio<sup>n</sup> assez sérieuse;

b) d'autant plus que le devis envisage  
et fait entrer en ligne de compte diverses  
réparations moy envisagées dans leur rapport  
S. I<sup>me</sup>. - Je leur ai fait également remar-  
quer. Ils m'ont dit que ces voudraient  
aussi en deduction du devis cette 'paro<sup>s</sup>'.

On me recommande généralement de  
me servir de cette voiture pour mes déplacements  
à cause des surprises. - La révisio<sup>n</sup> sérieuse qui  
serait faite, outre la sécurité matérielle,  
me procurerait le repos moral que je ne puis  
avoir en l'état actuel des choses.

La difficulté serait - outre la dépense - de faire conduire la voiture à N°<sup>e</sup>, du moins à dire gratuitement, car, à l'heure actuelle, on se serait posé sans honte, très embarras.

J.- Le Seigneur Rousset me demande le pèchement de Communion solennelle à this le 27 mars (extra-luminosité). Il voudrait même que je m'y rendisse le 15/3, demanderie à être à Dordogne pour la 1<sup>e</sup> Journee et extraite préparatoire.

J'ai accepté, mais sous authentication, le moment étant assez mal choisi : c'est la reprise des catéchismes, l'ouverture des écoles, la préparation de l'Église ... les missions chez les Blancs sont libres de décembre à mars ; plus tôt et plus long, c'est gênant ...

Et puis, je n'aurai pas zérode du tout ... il y a bien 18 ans que j'en ai pas prêché de 1<sup>e</sup> Communion...

Or, comme ledieu a déjà envoyé un refus du S. Bénédict et pour ne pas laisser dans l'oublié, je lui ai promis une visite pour le 21/3. Je n'irai pas à Dordogne.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon très religieux et dévoué respect en V. G.  
L. de Thorac

Bourail, le 6 Mars 1927  
Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre de Votre Grandeur du 3/3. - Je réponds à cela et à d'autres choses. -

L'école libre commence demain, mais les cours sont bien emménagés, car ils n'ont reçu ni un poste - phonie ni une feuille de papier ; toutes les fournitures scolaires sont dans le coffre qui n'est pas arrivé et dont on n'a aucune nouvelle. Si le Seigneur Lombotier a fait la livraison du dock, qu'il se hâte de l'assurer, il y a urgence.

Parmi les demandes pour internat, tout ne sera pas perdu ; outre que les enfants ont été envoyés chez les Sœurs des Ursulines, plusieurs parents s'arrangeront pour placer leurs enfants dans des familles ; dès lors

fréquenteront l'école libre en qualité d'hostes.

Chiffre des inscrits à ce jour : 67 --  
J'en suis sûr d'une certaine manière, mais aussi je m'en efface. Tant-étant un enfouissement, une mode qui passeront, il y aura peut-être des déaptions et des récontentements de --

Ce chiffre de 67, d'ailleurs, n'est pas de tout repos. En effet :

- 1<sup>e</sup> - Sur le nombre, il y a 7, à nous estimés, qui sont douteux ou seulement probables ; - 2<sup>e</sup> - plusieurs, faute de temps ou pour d'autres raisons, ne commenceront à fréquenter qu'à dater du 1<sup>er</sup> avril. --

S'il y avait un pessimisme, quelle de mon ministère spirituel invasion ! C'est, sans doute, la côte-est donnerait. Quand la route B<sup>e</sup> - Honailou sera terminée, les communications seront si faciles que ce sera très tentant.

Plusieurs parents ont offert spontanément de porter la mensualité à 20

francs, v. g. M<sup>e</sup> Andet pour 3 bébés enfants, il ne fut pas question du 4<sup>e</sup>; de même, la femme du nouveau greffier était pour son petit garçon.

J'en ai dit à S<sup>e</sup> H-L que les attributions scolaires étaient exigeables d'avance; autant que possible, par trimestre pour éviter de multiplier les écritures et pour l'avantage du budget. - Elle n'aient pas encore de compatibilité régulière, il faudra bien qu'elle s'y mette.

Je lui ai fait comprendre que j'aurais nullement tenu l'école en susurre. Je m'efface donc professionnellement. Lorsque mes services d'ordre matériel ne seront plus nécessaires, je serai heureux de me reaformer dans le ministère de mon ministère spirituel. Ensuite je ferai en main, le plus tôt possible, le complet renouvellement de sa maison.

Le ferrblantier a déjà changé 4 bûches à la cuisine; il y en aurait une ou deux à remplacer -- c'est affaire à S<sup>e</sup> H-L d'après ce qu'il faut.

Je crois qu'en sera amenué à élire des W.C. indépendants pour les garçons... Certains parents veulent déjà d'assez mauvais oeil que ce locaux soient communs; en attendant, il faudra une extraite vigilance.

Il semble impossible que les Soeurs puissent tenir à 3 jours domestique ou bien aide quelconque. Il y a des besognes qui ne peuvent être accomplies que par le homme, v.g. scén le bois de chenffose, nettoyer les cabinets, entretenir les allées dans le parc, faire bien quelques courses, mais c'est un travail insuffisant.

J'ai refusé aux S.S. la permission de faire la lessive, Rollant d'un chose donc. Elles n'ont pas voulu transiger pour la lessive d'église. Je fournis l'asoy, amidon, etc... Tant à il aussi rétribuer leur travail?

Sur ce je suis d'un arrangement au sujet de la lessive, on verra plus tard.

C'est moins simple qu'il ne semble à la première vue.

On a regretté le départ de L. Marquette, j'en ai au plusieurs témoignages; moi-même j'ai été très contrarié de ne pas la voir revenir; le chant était très porté, elle groupait déjà debout élément. Satatres, tout est à terre!... Si M.L. est en bien de la sufflerie, mais ce n'est plus ça. Une bonne organiste est un élément très important; Vos malfades espèces, Monsieur qu'une Soeur, bonne musicienne, vous sera peut-être envoyée en cours d'année... Faites bon! au contraire ne saurait me plaire davantage.

— Le Fr. Hurard a été avisé qu'Aime reste à St. Louis un temps indéterminé et que Dorothea rentre à St. Aun sans sa compagnie. Hurard? Aucune lettre d'elle n'est encore venue le préciser.

— Dans la Notti, je ne sais vraiment pas, mais pas du tout.

— Il faut en faire quelques échanges avec les S.  
— En vérité, je crois les idées  
et les sentiments de l'Abbé bien différents.

Souhaitais avoir présenté la chose dans un  
jouer fait au lendemain? — Ensuite qu'il me  
dit "l'Ami de l'A.C." n'a rien inventé; il  
n'est qu'un écho, très complaisant sans  
doute, mais rien de plus. C'est un autre  
qui a été auteur le fait; dans quel but? --

quelqu'un, au retour de la retraite,  
me disait au sujet de l'autre: "Tout ce  
qu'il a jamais fait que démolir, démolir  
la réputation, démolir les œuvres..." Le  
frère en question n'avait peut-être pas  
si tort --

Veuillez agréer, Monsieur,  
avec mes meilleurs souhaits de prompt  
et complet rétablissement pour  
Dante — qui nous est précieuse à tous,  
et pour nous tous, très chères vues

en H.S. G. de Tharey

+  
L'op. à Bonnail, le 11/8/27. avec  
lesquelles n'a été utilisé que deux ou trois  
mots, mais dans le sens où j'entendais  
que cinq ou six mots étaient utilisés et, parmi  
Monsieur,

les derniers quelques minutes entre deux  
de nos deux dernières négociations  
étaient déjà dans le sens où j'entendais

ce que j'écrivais. Je commence par répondre  
à la question posée par votre grandeur en  
post-scriptum à sa lettre du 9/3.

M. H. Berard et Wangrin sont bénis-  
fices, ayant épousé les deux Soeurs. L'un  
d'eux manifestent des sentiments chré-  
tiens, mais les actes ne sont pas assez stables  
avec leurs déclarations verbales. Ainsi il a, lors  
des deux dernières demandes de venir leurs maries  
à Doghem et à Nivelles, moins ...

Les Berard comprennent, mais un  
peu tard, qu'ils se sont embarqués dans une  
déplorable aventure. Mme B. n'est donc

Venu trouver un beau jour et, après m'avoir conté, au milieu d'un déluge de larmes, les sécessions et des malheurs, m'a demandé comme la chose du monde la plus naturelle,

delen avancer quelques milliers de francs pour retourner dans son pays. J'ai en beaucoups de peines à lui faire comprendre qu'à mes grands regret je ne le pourrai pas.

Je crois que le colonie zapatrié quelques-uns de ces Nordistes; aussi l'ai-je interrogé à faire une démarche auprès de l'administration. J'ignore l'issue de l'affaire.

Quant à H. Wauquelin, qui montre volontiers ses médiocrités, j'ai vu, voici quelque temps (juin 1920), une assez grosse déillusion à son sujet. A cette époque, il fut impliqué dans une assez vilaine histoire de vol de bétail. Il s'en est tiré avec une simple amende, mais par l'exceptionnelle indulgence du tribunal.

Logiquement, le délit et les circonstances étaient j'ai payé pour rentrer en état de bâti- fe conduire en prison. - Cet incident n'a menti beaucoup apporté à son regard.

cheval et voiture, n'est qu'à 8 kilomètres de l'église. N'annoncias, je ne crois pas que lui ou sa femme y aient jamais mis le pied.

- J'ai déjà conseillé à S<sup>e</sup> M<sup>e</sup> Liguori s'avoir un cabinet à son chevet pour quittantes de rétribution scolaires. L'impi- mentie de la cure pourrait lui faire un bloc de ses feuilles.

Je n'ai jamais pensé et ne crois pas avoir écrit que les sales pourraient avoir un domestique (masculin) logeant à l'école. Ce dernier pourrait coucher au presbytère; pour la nourriture elle salaire ou prendrait l'arrangement . . .

L'école ayant toujours été financée par l'école, pourrait maintenant prendre les dépenses de réparations (ou ce qu'il en reste) au ~~plus~~ <sup>plus</sup> moins à sa charge.

Cela inclut ce que j'ai écrit et ce que disait logiquement, le délit et les circonstances étaient j'ai payé pour rentrer en état de bâti- fe conduire en prison. - Cet incident n'a menti beaucoup apporté à son regard.

— 16 — Sommes versées : a) de la Brocure : 3000,00  
b) L'inscription : 400,00  
Total : 3400,00

2) Sommes dépensées au 1<sup>er</sup> mars  
en matériau et solans : 4.095,25

- Balance :

Dépensé : 4.095,25

Reçu : 3.600,00

695,25 dépenses en plus.

Je ne songe nullement à l'éviter cela. Mais je demande s'il faut laisser à l'école lesom de payer ce qui restait du 7 mars ; Voici :

a) Au magasin 4.703 a' 30t : 100,00

b) Au ferrblantin :

+ journées dues : 227,50

# fourniture tuyaux et faces : ?

c) Au menuisier Laroche : 300,00

Total : x + 647,50

Ceci sera préjudice de la confection de caisses à eau au ciel, plafonnage de la cuisine pas communiqué

Les ressources sont limitées et, il faut faire ce nécessaire sans être aidé. Ce sera assez dur. Néanmoins, c'est comme vous le savez grandeur.

Il faudrait que S. H. dépose pour faire un "journal" pour dépenses en place (et recettes) exactement tenu à jour et qui elle possède même pour la sécurité.

Mais elle ne comprend pas bien le mécanisme ; ça viendra. Toutefois, elle espère encore que je la déchargeai devant son financement. Je tâche évidemment d'amener à une meilleure compréhension des choses, dans son intérêt même.

- Il y a encore d'autres déclarations de sympathie pour l'école, <sup>d'autres</sup> promesses aussi, mais ces dernières sont trop incertaines pour qu'en en fasse état.

Comme l'école des filles est encore sans titulaire, cette situation fera peut-être gagner quelques étoiles.

Il y a aussi des parents qui tiennent des singuliers raisonnements dénués d'illusions naïves ; c'est à demander si ils vivent dans la lune.

La seconde caisse de fournitures

scolaires n'est pas encore arrivé. Une lettre du 6- Lambotin l'annonce à M. L. pour le prochain dimanche; or, il n'y a pas de dimanche avant lundi 14/3.

- Harmonium d'occasion ? Je ne vois rien. Le Dr Pirat en a un, mais, autre que c'est un instrument dévalisé, il n'a nullement l'intention de s'en défaire.

Machine à coudre d'occasion ? celle de Colombe n'est pas bonne au moins. Grise de St Rémiienne assez entassée dans la partie. Si j'en ai le temps, je ferai une mauvaise affaire, il faut la laisser. Enfin, j'ai pris des informations lors des dernières ventes aux enchères, mais ça ne devrait pas. Toutefois, ce serait bien utile.

Le jeudi 14/3 : la messe et, je crois, la lecture spirituelle refait en commun. - Jour de confession : le jeudi à 17 h. (quand je pens). - Conférence spirituelle : pourrait commencer en

avril. - Je voudrai me procurer bientôt "Méthode de direction spirituelle" de M. Lelang : "La sainte obéissance". Je suis assez mal pourvu. L'autre grandeur pourrait m'adresser quelque chose --- ou n'a pas toujours le temps de composer et d'écrire une conférence ---

Dorothée a passé les 24 heures. Elle est arrivée sans être annoncée.

Vendredi après-midi, l'heureuse, l'honnête de très profond respect de Votre religiosement dévoué en B. G.

M. de T. bien

Baugé le 26 Avril 1927.

Monsieur,

Le 21 (c'est un lettré) pour répondre à la lettre de Votre Frère le 18/3. J'ai aussi trouvée une ultime de voyage, une autre lettre en date du 20/5 et insérée un peu plus bas la Communauté.

Le voyage de trois à six mois dans l'Allemagne et la Campagne aux environs de Nivelles : visite des villages d'Uttendorf ; un château (avec un guide) nommé "Kloster" (c'est à dire "couvent") et église à la Vieille Germanie. Deux belles églises romanes, la une en pierre simple grosse et ronde.

Tout le monde était au bonne santé : J. Welch, John, malgré sa manivelle, Frank, grande activité et de W. Lichten, quelques fois assez toutefois, continue d'aller son petit train. Seul Rongé n'a pas été très confortable. Il a été constamment (peut-être normale) et améliorée par la grippe ou simile pour être une très bonne convalescence, beaucoup de goutteur, dans son paralyticus... Dans la commune d'Uttendorf, tout d'abord une belle poste. Attendant à la réception, on me donne un commis, et merveilleux, l'école des garçons, pour les 2 tiers de l'effectif (on avait divisé le tout-petit) et une notable partie de l'école des filles. Le beau temps, il fait maintenant jour : un dimanche 27/3, a favorisé l'assiduité aux exercices. Le 27/3, tout s'est passé très bien et sans accident pour les nombreux, à peine une douzaine de participants par équipes.

C'est cette une mission réussie, toujours

besoing de communication

M. le Général

J'a peur d'arriver à Bourail le matin 27/1  
Mais je plains tellement mon état actuel que je suis  
malade un peu. Hier matin j'ai pris le train de 5 h, mais  
qui m'est arrivé à 7 h... à 7 h 1/2. Entre temps, il n'y  
avait rien à Bourail et j'ai une jauge à 10 km.  
Arrivé à Bourail trop tard pour rejoindre la  
Correspondance, j'ai demandé l'hospitalité à  
M. Grangier. Enfin, vendredi midi 1/4 j'étais à Bourail.

— Comme la veillée Santa, nous pensions  
faire faire la cérémonie, le mois selon le "mémorial"  
"sainte". Or j'imaginais de manière à utiliser l'opéra  
par l'opéra jusqu'à ce qu'en même 22/1 —

Comme le chêne, il manque encore  
deux catégories de chansons : au big le C. Régis n'a pas  
tout au programme. Mais, quand pour faire la cérémonie il faut  
se rappeler les chansons. C'est d'autant plus dérangeant  
que la bénédiction de l'œuvre est fixée à mercredi 6/4.

¶ Grangier de l'Orphelinat a écrit : « Le  
matin à Bourail et deux autres soirs, pour la bénédiction,  
il sera nécessaire d'organiser une cérémonie

La "Messe" qui est prévue comme une cérémonie. C'est  
évidemment par cela que l'œuvre sera définitivement  
réalisée et toutes ses œuvres de manière, mais j'aurai moins  
peine pour écrire, une fois remplacée cette longue  
partie.

Cela dépend du dernier moment, le  
Vieux Galion : L'Orphelinat, dès le 6/4, le 10/4, ou bien  
vers 22/4 voire 23/4, semble à moi. Depuis ma dernière  
lettre à Grangier, il n'y a pas eu d'autres détails.  
Il y a 2 mois pour l'y préparer. —

Le programme de la cérémonie est terminé.

Boussac, le 12 avril 1927.

Monsieur,

J'ignore si le Fr<sup>e</sup> M<sup>r</sup> Liguori a écrit récemment à votre Grandeur ... comme il se serait pas convenable que vous apprissiez, Monsieur, par voie indirecte, la bénédiction de l'école de Boussac, il convient que j'a vous en informe moi-même.

Cette bénédiction a eu lieu au jour choisi, 6 avril. On s'est arrêté à cette date de préférence, parceque plusieurs Confrères étaient alors présents à l'occasion de la retraite du mois.

Je pensais défaire au Fr<sup>e</sup> Legrand l'honneur de faire cette bénédiction, mais il s'est dérobé. Devant ce refus, je l'ai accomplie moi-même selon toutes les cérémonies du rituel (l'afflament) : "benedictis domus scholaris novitiae erectæ". A vrai dire, notre école St. Joseph n'est pas novitiae erectæ, c'est un vieux bâtiment. Or, pouvait encore objecter qu'elle avait

jadis été une école tenue par les religieux et que, vis-à-vis un changement, elle avait subie une bénédiction.

Mais j'ai considéré que, depuis, elle avait servi à divers usages très profanes (n'a-t-elle pas été la demeure d'un forgeron de 1904 à 1910 ?) et qu'à ce titre, elle avait besoin d'être réconciliée ... en quelque sorte.<sup>(+)</sup>

Etaient présents à cette bénédiction : le P. S. Lepage, Frayssé et Marand en Turpols ; - le personnel enseignant ; - l'effectif scolaire et, enfin, un groupe de parents d'élèves et de familles amies de l'école.

- Les caisses à eau en circuit ne sont pas encore faites. Impossible d'avoir le niveau, qui se dispute et qui restait à qui entendra. Mais l'école n'en souffre pas, le ciel nous envoyant l'eau avec abondance tous ces temps-ci.

Cédant aux instances de l'abbé Chauvin, je lui ai envoyé quelque chose sur la communion de Thio. Ça a passé dans l'Echo du 7/8. Comme une cérémonie de ce genre ressemble à toutes les autres, on en est parfois réduit à introduire des hors-d'œuvre dans le récit. Cefut le cas.

(+) ou d'affection, bien préférable. —

Madame de Saint-Quentin est considérée comme perdue. Je lui ai porté la Sainte Vierge dimanche soir et pense l'admirer nécessairement. Il lui est due de respect, surtout à cause de la nombreuse famille qu'elle laisse (9 enfants dont plusieurs au bon âge); mais, comme elle a une foi vive, elle est cependant déjà résignée à la Sainte Volonté de Dieu.

- Dorothée m'a dit que, dans la pensée de votre grandmère, Agathe pouvait être appelée à fournir des légumes (moysenant une modeste rétribution) à l'école libre de Bousval. Mais, d'après Dorothée toujours, le P. Marand s'oppose à cette combinaison sous prétexte que "ça ne passe pas". Bigane métalitique qui ramène tout à une question de chiffres ! Mais, n'oublions pas autre en conflit avec H. pour cet objet, j'me suis obligeé de lui en parler jusqu'à aujourd'hui autant plus que D. a pu exposer au prêtre certains choix sous un jour tendencieux ; elle voulait porter à charge H. qu'il n'aime pas. Et il faut avouer que H. n'a pas guère déprocédé après à gagner sa sympathie.

Voilà à quoi, l'assurance, l'hommage de mon très profond et religieux respect au P. S.

H. de Chauvin

Bourail, le 17/4/1927.

Monsieur,

J'ai b<sup>ien</sup> reçu la lettre de votre  
frère en date du 13 avril; une le mois  
à dû se croiser avec elle.

Parmi le cab, cesté en souffrance,  
il y a de ~~les~~ moins utiles et qui peuvent at-  
tendre; il y a d'autres dont l'obranc est  
plus emmoyante et la privation plus pénible;  
au nombre de ces derniers, je mentionnerai  
à part la malle ou le valise de S<sup>e</sup> Marie  
Samuel.

Cette pauvre Soeur n'a pas cep' il lui  
faut en fait des changes. Dans la saison  
automne des, fourneau, chapeau, sacobé  
serait à l'ordre, tellement elle transpire, et  
le lendemain, il lui faut remettre bi mème,  
habits. Si la bresme croit devon attendre  
l'occasion d'un chaland Ballande pour

Le reste, il me semble qu'il y aurait lieu de faire une exception pour la malle contenant les effets de cette pauvre Isolée. On pourrait donc l'envoyer de Dijon par auto. Le reste viendrait plus tard.

Belle assistance ce matin à la messe. Les offices de la semaine étaient tous faits d'une manière convenable. Grâce au Concours des personnes sollicitées, on a pu assurer l'adoration au reposoir toute la journée du jeudi saint, soit de 8<sup>e</sup> du matin à 8<sup>e</sup> du soir.

— Le sellier de Bourail va refaire la capote de la Stathis ; il m'a promis de commencer mardi et pense qu'une journée de travail suffira. — Je crois avoir parlé de la panne survenue le mardi saint (12/4). En repartant de Némeâne, impossible de faire partir le moteur ni par le starter, qui ne fonctionne plus, ni à l'aide de la nouvelle qui tourne sans fin. Il doit y avoir quelque chose de cassé. — Par

bonne chance, j'étais à proximité d'une maison ayant le téléphone ; j'ai aussitôt demandé l'aide et, un quart d'heure après, l'auto des secours arrivait qui me traitait d'embarras. Mais qu'en ai-je fait lors de toute habitation sans communication téléphonique ?

L'achat de cette voiture a détruit l'équilibre de mon budget (15000<sup>f</sup> d'achat et 1 million de francs d'accessoires ou de réparation, soit 14.000<sup>f</sup>), et elle ne me rend presque aucun service. Toujours quelque chose qui cloche, aujourd'hui, c'est ceci ; demain, c'est autre chose. Cécile et François pourront-ils la remettre en état ? En attendant cette mise au point sérieuse, elle fait le tourment de mon existence.

Les confères de la station voudraient se réunir à Bourail à l'occasion du double noces d'argent sacerdotal (S. Jeanne et moi-même).... Cette perspective est loj de m'enchanter ; et puis, toutes ces réceptions sont onéreuses....

A chaque instant, il me faut payer

de factures pour réparations faits à l'école, entretenir un homme qui travaille pour leur besoin --

Bonne, le projet de réunions ne me séduit pas.

- toutes les mensualités scolaires, pour nous ont été payées par les parents de élèves de l'école libre, me disait l'autre jour Mme Liguori, soit un peu plus de 900 francs... Ce ne suffira pas pour leur entretien, car il faut défrayer le 2 mois de vacances. - Le président de la commission municipale souhaite faire voter, à titre des subventions, pour les fournitures scolaires des Sœurs, 2000 francs prochain et 2000 francs ultérieurement. Les débuteurs avec l'administration !

J'ai engagé les Sœurs à faire des subte leurs commandes pour fournitures scolaires de 1928. Il se fait pas que les tribulations de cette année recommencent.

Veuillez agréer, Monsieur  
d'hommage de mes très religieux et  
élevé respect au N. S. P. de Thuret

+  
Bourail, le 18 avril 1927.

Monsieur

Rapport de Vanblanc en chargeant J'une Commission pour Voter grandeur, je ne puis ~~meilleur~~ faire, semble-t-il, que de vous envoyer la lettre qui Vous renseignera sur l'ex-sous-marin en croisière, sur "l'Aldebaran", dans le Pacifique Sud, à une époque qui n'est pas encore très lointaine.

Ensuite il écrira toujours aussi mal, j'espère que Voter grandeur pourra, néanmoins, déchiffrer ce journal.

Suisqu'il commande une unité navale, le Torpilleur "Bourrasque", on peut supposer qu'il a été promu, dans l'intervalle, Lieutenant de Vaisseau (trois galons au lieu de 2). Cependant, je n'ose l'affirmer, car lui-même n'en dit rien. Quant à reconnaître ses traits dans le personnage si peu agréable à droite de la photographie, celle-ci quoique très nette, est

très petite pour nos yeux. Il y faudrait une loupe, et je n'en ai pas dans la poche.

- Les Soeurs m'ayant demandé si elles devaient verser quelque chose pour l'anniversaire de Corence, m'autorisant de la délivrer, donnez j'aurai par votre grâce en ce qui me concerne, j'ai répondu négativement. Le cas étant le même, on peut raisonner à pari. Y a-t-il lieu de recourir aux la solution du cas ? Je fais que les S.S. des Sœurs versent une compensation. Mais toutes les congrégations n'ont pas régles par les mêmes statuts. -

- Mon vieux cuisinier Rolland laisse - pas trop pour la bouteille, hélas ! - mais l'âge est là et les forces n'y sont plus. Financièrement, l'organisation actuelle est difficile : deux foyers, deux cuisines, l'une perte, l'autre sauf, cuisine de plus en plus immangeable... Tant ça demande réforme, le régime actuel a fait son temps.

Deux questions se posent seulement qui n'ont pas encore résolu dans mon

esprit :

Où faire du Vieux Rolland ? Un'aile ou un autre étage et on aperçoit le mettre à la poste. Comme on jette un vieux meuble, sans lui assurer son sort. Petits Soeurs ? Jardin de l'évêché ? C'est comme jardinier qu'il rendrait le plus service.

Autre chose plus compliquée : quel arrangement prendre avec les Soeurs ?

Payer partie ?

Tourner la viande, le pain, une quote part du bois, dégraisse ? Et ...

Il y a l'usure du matériel et donc renouvellement ... Comment arranger cela ? ... Évidemment, je ne garde plus qu'un garçon ... La force parfait insuffisant, surtout en cas de maladie ... Toutefois avec services matériels à rendre à l'école ... à certains moments, il en faudrait 2 ...

La question n'est pas au point ; surtout, j'en doute pas trop puis longue avec les Soeurs. Ça leur plaira-t-il ? ... Elles n'oseraient pas dire non, mais ...

Si elles étaient 4, ce serait plus facile

a proposer, mais tant qu'elles cesseront !...  
Elles sont très chargées de besogne. ---

Je crois, Monsieur, que, quand  
les disponibilités du personnel le permettent,  
il serait opportun de leur adjointer une  
2<sup>e</sup> compagnie.

Je conseille à S. M. Lignac de  
faire certaines visites pour recruter des élèves ;  
je la trouve trop timide pour se produire,  
peut-être s'entêterait ---, il faudrait plus de  
contact avec les familles. Finirai-je par  
l'obtenir ? ---

Je m'excuse d'écrire 2 lettres  
à intervalle si rapproché.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de moy très religieux respect et  
N. S.

F. de Thuret

Bonapart le 20/4/27.

Mais je crois, dans l'actualité  
que M. le préfet autorise tout ce qu'il faut à  
ce que je veux faire. Je n'ai pas d'autorisation de  
faire tout ce que je veux, mais je crois que  
je peux faire tout ce que je veux, mais je  
peux faire tout ce que je veux, mais je  
peux faire tout ce que je veux, mais je

Puisqu'il fait récemment question  
des malles de S. Mme Samièt, j's tiens à faire  
savoir que le Dr Lambotin m'a avisé qu'il y  
avait envoyé 2 paquets chargés aux  
comptes de lundi.

En fait, la Sœur n'a reçu qu'une.  
Mais il est possible que l'autre vienne un  
de ces jours. A cause de l'encombrement et pour  
faire plaisir au peu à tout le monde, je farai  
diffire l'envoi de certains colis.

Ce n'est un soulagement de savoir  
que cette bonne Sœur modeste, dévote, qui ne  
fait pas beaucoup de bruit, mais abat beaucoup  
de besogne, va être un peu plus à ses aises.

Les chapeaux d'âtre de la "Mathis" sont  
arrivés. M. celle-ci ne quitte plus le garage et  
pour cause. Ça procede aujourd'hui à la

réfectorie de la capote.

Brevitatis cause, je me permets de retourner à Votre Grandeur Safranville avec des observations à la main. Je ne sais si le procédé est bien correct et tout-à-fait protocolaire; aussi m'en excuse-je. Mais je suis fatigué et les courses n'arrêtent pas. J'avais pris avec un certain affranchi la randonnée de l'ouest du Tombolo depuis en plus cheval de bois.

- La culture sur le lot 94 est tout-à-fait dans mes idées et intentions, mais la réalisation en est difficile :

1<sup>e</sup>) le terrain n'est pas de très bonne qualité;  
2<sup>e</sup>) le puits a un rendement faible et court lors de la sécheresse;  
3<sup>e</sup>) Rolland est nul. Depuis longtemps son travail n'est qu'un petit bicolage. Il avait été bon à quelque chose, mais il relève de maladie et sans cela j'aurais pu le rétablir. Quant au puits, indigne, il connaît un peu de service, il devrait assez propre, j'en veux dire pas trop sale, mais c'est le plus grand scandale et par-dessus que je connaisse. Pour la culture, il est nullement

Je ferai aussi remarquer à Votre Grandeur que la paroisse, l'église et entourée, n'y que pour la paroisse, sont prope, fraîches l'herbe surtout en temps de pluie n'est déjà pas une sinécure. J'ajoute à cela, le parcours de chemins à 800 mètres, fini del'ancien, entretenir la barrière, libronosse, empêcher la végétation de graminées, le cours <sup>de</sup> ~~au~~ <sup>vers</sup> ville pour les voitures et pour moi. Toute cela bien délabrée que. Il ne reste pas grand temps pour la culture.

Le passage de conférences avec toute, leurs commissions, les ordres qu'ils donnent au puits, etc..., encore une perte de temps - - -

A Bessail comme ailleurs, les journées n'ont que 18 heures.

J'ose beau y réfléchir, il me semble que la femme n'est pas une chance trouvée.

D'ailleurs, le futur lot de culture est superficie, parfois chaque jour, malgré la barrière, le bétail y pâture, surtout le cheval du voisin, si il est impossible d'empêcher. J'ai adossé maute déclamation même accompagnée de menaces. Rien n'y fait.

Retire au fourrière, mais impossible  
d'attraper ces maudites bêtes.... Je suis  
écomposé. Quand on a pour voisins des  
gens sans conscience, sans honneur, on est  
victime de leurs affûtements.

À ce chapitre instant, mes barrières  
sont démolies par le gros bétail qui dévaste  
le parc des chevaux.

J'estime profondément décomposé.  
C'est trop loin cette surveillance trop difficile.  
Et puis, je sais par expérience que tout ce  
qui pourra être volé l'est. Expérience constatée  
dont ~~ce~~ qui s'échappera à la dent de bête  
sera ~~volé~~ safflé par les voleurs dont  
l'espèce pullule dans le village, un tas  
de gens sans cœur et sans moyen d'existence  
qui ne vivent que de répings.

Un plan élaboré sur le papier  
c'est très bien, mais, sur le terrain, on se  
trouve aux prises avec des difficultés non  
prévues. A. Cœr a lui aussi fait de la  
culture sur la partie louée par lui; il y  
a vite renoncé pour le même raison  
que j'en viens de dire. Il faut donc une  
bemme qui couche sur place avec des  
bons chiens et encore ?

~~Il y a peu de laurier, il n'a rien fait de ce à quoi il s'étoit engagé : il n'a pas amélioré l'environnement existant à l'époque de la prise de possession. Il n'a pas débrouillé. Comme il s'y étoit engagé : goyaviers et autres végétations parasites couvrent le terrain.~~

Je prévoyais bien qu'il en serait ainsi. C'est par faiblesse que je me suis laissé arracher ce bail qui ne favorise que lui, puisqu'il a joui gratuitement du terrain pendant 3 ans (1<sup>er</sup> mai 1924 - 1<sup>er</sup> mai 1927) sans faire de frais, sauf un débrouillage partiel tout-à-fait au début.

Je le répète d'autant plus qu'avec ce qu'il y a en goyaviers et socios, il y aurait de quoi alimenter la cuisine des sols pendant longtemps. - C. y fait sa provision à moyne et à ma barbe (bois mort, quelques branches qu'il arrache ou autres brousses qu'il fait tomber) et, sans toucher un sou de lui, on l'ait tiré de ce morceau de terrain de voitures débordé de chaufferie. Le goyavier tient actuellement 16<sup>°</sup> le m<sup>3</sup>. - C. n'a pas fait une mauvaise opération.

Pour les 2 dernières années, 1927 et 1928

et 1928-1929, il doit 25<sup>t</sup> (50<sup>t</sup> au tout), payable d'avance, donc au 1<sup>e</sup> mai 1927 et au 1<sup>e</sup> mai 1928.

La bête de toucher cette somme dérisoire, ne vaudrait-il pas mieux demander la résiliation du bail, à l'amiable si possible, sinon, en attaquant le contracteur pour non-exécution des clauses? — Une chose évidemment. C'est que le juge depuis p. i. est un certain Havet, ex surveillant militaire, franc-maçon, avare et coupe à section des meilleurs saints, (comme son ami Nallet, sauf l'éducation au moins). Devant un juge arbitraire, la meilleure cause a de chance de succomber. — Je n'en sais rien. Vaut le risque. Une Votre grandeur me fasse connaître sa volonté sur ce point.

Le Dr Lamberton me dit que les objets offerts par Chaland Ballande lui sont facturés. Au début, on disait qu'ils étaient gratuits; au bien pein-être que la justice a été accordée pour une certaine catégorie d'objets, v. g. le matériel scolaire; puis, que cela a été ensuite. On bien y a-t-il malen- tendu? Je n'en sais.

Depuis 17 ans passés que j'assure le service des tribus de Montréal - ouais! etc., le tout jusqu'

ne m'ont jamais fait un cadeau personnel. A l'occasion des baptêmes, mariages etc., j'envoie un don de carmel. Pour mes déplacements ouverts pour malades prestes (voyage aller et retour en auto), j'envoie la moitié indemnité. — Je n'appelle pas liberalité la grêle du vicaire puisqu'elle n'est pas destinée au missionnaire. — Alors, l'idée m'est venue à l'occasion de mes vœux d'argent mandatables, de leur demander un petit cadeau. Soullement, j'aimerais mieux que l'initiative vienne d'ailleurs. Si Votre grandeur consentirait à leur faire un mot pour amoindrir la chose. C'est toujours un peu odieux de demander pour soi. Votre grandeur fera cette suggestion l'usage qu'elle jugera bon.

Ce n'aiderait à payer ce qui est dû pour les aménagements à l'école: plusieurs journées de travail, 7 ou 8 journées de fablantier à 50<sup>t</sup>; 400 ou 500<sup>t</sup> dues au menuisier; une somme assez grande pour tous les charrois des boissons, y compris la pierre. -- Je suppose, pourtant, que cela fausse monnaie. Veuillez agréer, Monsignore,

l'hommage de mes très religieux et dévoués respects en N. S.

H. de Tharet

Note

sur le Jubilé Nasardoté  
8 Juin 1927.

Le S. Nasard m'a déclaré qu'il préfrait célébrer le 29<sup>e</sup> anniversaire de son ordination sacerdotale (8 juillet) et de sa première messe (9 juillet) "chez lui" avec ses gens. C'est ça, droit.

De mon côté, j'au ferai autant à Bourail avec les œufs, leurs écoliers et peut-être un petit groupe de personnes sympathiques.

Ca sera mieux ainsi, plus simple, plus recueilli. Bonc, ne parlous pas d'invitations cheam debou côté' day soy p'tit cois.

Pour éviter aux confères voisins la difficulté de choisir entre les deux jubilés et de ne contenter celui-ci ou celui-là, j'au leur dirai tout et veles p'resai point pour cette date. On s'arrangera aussi siangement et dépenses. — Le S. Nasard fera, à ce point de vue, ce qu'il voudra et conviendra à sa guise. Je n'entend pas les autres ; qu'oy une bonté seulement faire à une guise.

Je demande seulement aux confères un souvenir au moment de vivants de leur messe soit le 8 juillet, soit le 9.

Bonnie, le 22/4/1927.

Le 22/4/1927, j'ai reçu une lettre de mon frère  
qui me parle de son voyage à Paris.  
Il a visité l'Exposition Universelle et  
a acheté un tableau de Georges Braque.

Il a également visité le Musée du Louvre et  
a acheté une peinture de Claude Monet.

Il a également acheté deux photographies  
de la Grande Guerre.

Pour l'anniversaire, ce sera renvoyé  
à la fin du mois, en juillet. Bien le  
bonjour, mais quelque chose de modeste, intime  
et fier.

Rolland se débat avec peine. C'est  
un vieillard, il ne vend pas pour la nourriture  
les habits et les 40 f. qu'il a gagné depuis quelque  
temps. Les vêtements à moins de frais ne feront  
de la meilleure cuisine. - Sauf à disparaître  
à la culture, j'entends au travail qui rend.

M. Tavanié a très bien arrangé la  
capote de la bâche que j'en trouve transfor-  
mée. Malheureusement, il s'est trompé dans  
les calculs qu'il m'a donnés et d'après les-  
quels j'ai commandé l'étoffe noire. Il

meugue un morceau pour finir. J'ai écrit au G. Lambotij hier pour qu'il l'avvoie. S'il est à l'ait une repos, ce n'avance pas les affaires.

Si Troustaud et Cécile arrivent aussi bien les organes intérieures, ce sera parfait.

J'accepterai avec reconnaissance une la chambre à où proposée. Mais impossible de vérifier en ce moment, une valise se trouvant chez l'ouvrier qui la répare et qui a demandé à l'avoir chez lui.

Passez à Marie Dommet ! J'en ve la mortis deso, décès dans la F. A. le. J'hésite à adresser un mot de sympathie à M. B.<sup>2</sup> à cause de la situation imprévisible. De quoi est-elle morte ? -- Je me souviens bien de la parole qui lui fut dite par votre grandmère à Kéré ; c'était en 1906 chez les Maguire où elle résidait alors comme locataire. Bien ait son âme !

je vais demain à Nommé sur Tombola, voir chenal de bois. Quelle pénible course d'être 5 heures à cheval et quelle fatigue ! Enjauvier, j'y ai gagné un commencement de congestion qui une forte

bien mérité fait avorter.

Veuillez apri', Monsieur, l'hommage de mon très profond, dévoué et reconnaissant respect en M. I.

H. de Thiviers

Je serai heureux d'avoir les ouvrages de spiritualité annexes pour conférences aux Jours. -- Les cours régulièrement très bien tenus promis etels y courront.

Boussac, le 20 avril 1927.

Le 20 de ce mois j'ai été nommé administrateur des  
églises de la paroisse de Boussac et de ses environs.  
J'aurai à faire à l'entretien et au fonctionnement de ces églises.  
Je vous prie de bien vouloir me faire savoir  
ce que je devrai faire pour remplir mes fonctions.  
**Monsieur**, je vous prie  
de me répondre.

La Communication administrative n° 320  
invitant les conféries à adresser à l'archevêque leurs demandes d'ornements et de biens sacrés, j'inclus à cette lettre une feuille portant mention des objets qui me semblent les plus utiles.

Sur deux ornements rouges demandés l'an passé dernière, il ne fut pas possible d'en attribuer qu'un seul; si il est possible de compléter cette fois-ci, j'en ferai hennery.

- J'ai pu me procurer le relevé exact du groupe Nordiste de Seine - Gouans (à 17 kilomètres de Boussac, peut-être 18). Ils sont en tout 29,  
j'avoir :

Ménages	8 -	:	16 personnes
Adultes célibataires	-	:	11 "
Enfants ou petits jeunes	-	:	9 "
Total	.	29;	"

Dans d'autre cas dont Votre Me demande  
quelque chose de plus précis, je m'expliquerai avec plaisir.

de venir dans le mesme chez eux et pas en leur nom seulement, mais aussi sur le desir exprime par d'autres. Certains veulent faire leurs piques et ne peuvent pas venir à Bourail faute de moyen de transport n'ayant que devoirs à la chapelle indigène à cause de l'éloignement : 8 kilomètres et de mauvais chemins.

J'ai demandé s'il y avoit un lieu pour le culte, ils m'ont dit que non, mais qu'il serait facile d'aménager un abri provisoire. Mardi matin, j'ai consulté une renchère à leur campement pour tâcher d'organiser quelque chose. Si la route étoit suffisante jusqu'à chez eux et que l'auto marchât bien, ce n'eroit qu'un jeu. A cheval, c'est plus difficile étant donné qu'il faut tout porter oneself, pierre sacrée etc etc....

Deux dames qui attendent un enfant prochainement m'ont aussi prié de venir faire le baptême là-bas sans tarder. —

Comme toutes leurs dispositions prévoyaient une meilleure que je n'avois cru. Des enfants qui avaient l'habitude de devoir le mesme dans leur pays pourraient répondre le même.

Cette nouvelle expédition de nos services rend encore plus opportune l'acquisition de la "Mathis". Mais il faudrait que celle-ci offrit plus de sécurité. Comme j'ai dû me donner la nouvelle à votre grandeur, la coûte a été refaite tout dernièrement et, outre qu'elle offre une protection efficace contre la pluie, elle a complètement changé l'aspect de la voiture. La dépense est assez forte : pris de l'étoffe 8<sup>2</sup> à 16<sup>2</sup> = 130  
transport .. = 2  
façoy ? 80  
? 920

Je pense que ça ira à 200 environ.  
Reste la révisioj de organes intérieurs.

Cecil et Foucauld ne m'ont nullement pressenté au sujet d'un voyage à Bourail où ils prendraient livraison. — Comme vous le désirez, Monsieur, j'écrirai au G. Bussy pour qu'il prenne un arrangement à cet sujet.

— Il y a lieu de regretter que le projet de bateau à voile pour Catéchiste n'ait pas eu de succès. Odile et Pierre De Monchaux se dédouche et aurait grand besoin de ce moyen pour suivre leur zèle. Donc, si la chose est possible, je souhaite vivement que le projet, dont votre grandeur me parlait à La Rose, le 16 juillet 1926, soit enfin son accomplissement.

— Les Sœurs ont pu faire quelques  
élèves par suite de départ ou autre cause, mais  
ces places sont compensées par des gains déjà  
réalisés au saupiettier : 57 i ci-jour

Sur les récits de comptes, le t. Lambotte,  
il nous : du, du 1er de Octobre à l'école : 1490,00  
Tout " " " " : 3.000,00

Ce n'est pas absolument exact. Ce somme a été obtenu  
à une sollicitation, il est vrai, soit d'une  
société, sorte de France (S. Régis : 3000), mais leur  
attribution a été faite par Votre Grandeur.

Des personnes chitables m'ont promis  
de faire leur possible pour procurer des ressources  
à cette œuvre si utile et si intéressante.

— Je voudrais faire la possession de la  
Fête-Bénie autour de l'église, mais je n'ai  
pas l'obus pour dresser le bûcher projeté. Surent,  
je crains, quel' assistance trop restreinte  
ne rende la cérémonie mesquine... aussi  
hésitez-vous à me répondre.

— 15/5/27 — Hier mardi, je suis allé  
faire visite aux Nudistes de Lavaur - Lavaur.  
Il a été convenu que la messe serait dite  
mercredi prochain 16 mai. Naturellement, il  
faut faire porter absolument tout, j'

5

compter la pierre taillée, le mât, le canot  
d'ancel, bûche — tous objets lourds ou fragiles.  
Faute d'abri et de retournes (c'est la pauvreté la plus complète), impossible de couvrir là-bas.  
Il faudra donc l'y rentrer le matin (20 kilomètres  
depuis Souail, 8 ou 9 depuis la chapelle indigène),  
à pied et y arriver assez tôt pour entendre les Confessions avant la messe. C'est durant —

Si encore on pourrait utiliser la bâche ! ---  
Quelle ironie de la voir au garage immobilisé et  
immobilisable, tandis qu'on sollicite son aide.  
Ah ces Voitures d'occasion !... je n'arriverai  
jamais à comprendre qu'en l'ait envoyée ici avant  
qu'elle n'ait posé <sup>son atelier</sup> pour y faire une  
examen et une sérieuse révision.

Hier, à Lavaur Devos, je n'ai pas vu tout  
le monde, car il y avait des absents. Ces gens sont  
chitains, tout le prouve : leur langage, leur geste qui démontrent  
d'être pris de tout culte et détestent  
les cours religieux; certains m'ont dit qu'ils avaient  
déjà connu le projet d'aller faire leurs pâques à la  
chapelle indigène de Lavaur, malgré les conditions dia-  
vorables. — J'ai été bien impressionné aussi  
par ce que j'ai vu : dans les maisons, le crucifix occupe la place l'homme, le Saint-Esprit est...  
la plupart, enfin, étaient des abonnés de la

Bonne笛ette. En prévision, je m'étais munie de quelques publications que j'aurai distribuées et qui ont pour faire plaisir. Comme ils n'ont pas à l'aise, il n'y a pas à espérer de abonnements au début du moins. Je leur laisserai les journaux gratis en attendant des jours meilleurs. Tant pis si j'y perds un peu.

Si le culte s'implante là-bas, il faudrait mettre à disposition le matériel <sup>recyclable</sup> — , surtout les choses lourdes sur papier ou en cuivre (pièce sacrée, missel etc...)

S'il était possible de me procurer ces objets.

Je crois que le moins bien disposé aurait M. Dossut, leur président. Il était absent, mais sa femme était chez elle ; c'est dès sa part que l'accueil fut le moins cordial. M. Dossut, qui vient quelque fois ici, ne m'a jamais rendue une visite. Il me semble, à divers indices, qu'il fait être plus ou moins indifférent.

Bientôt, le groupe va se scinder, une partie des familles s'installant sur un autre terrain, situé à environ mille mètres du campement actuel. Véla qui ne favorisera qu'une expansion de mon ministère.

Bien que les débuts soient durs, ils me paraissent encourageants et assez optimistes. Il y aurait bien cependant depuis le déconfinement le coton qui ils ont planté en arrivant est presque dévasté par l'ébétail des stations Brum. Actuellement et jusqu'à ce qu'il y ait puissant ébourgeon, ils se contentent de cultiver végétaux ; à mesure qu'ils gagnent sur la forêt, ils plantent de Caïciers, de riz faits sous un parapluie, mais un peu au hasard. Celui qui en possède le plus, à ce jour, compte 300 pieds. La plantation ne peut se faire qu'en fin d'hiver que l'humidité sur la forêt. —

La Somme, au point de vue religieux, il y a tout à faire d'éléments intéressants. Le malheur c'est leur trop grand éloignement.

J'ai bien transmis à S. M. l'impératrice le billet au même temps que la lettre de votre frère du 2 mai. — Les deux attendaient pour l'atelier de brûler de deux bûches pour achever de couvrir leur cuisine. Or, nous seulement le Tom de la case de maus ne les a pas apportées, mais celle de mai non plus. Fracte de cette réparation, l'atelier de l'autre rond est néanmoins posé ; d'où gouttières et infiltrations le long du mur sur l'auget côté ; la cuisine, qui abrite la poppe, le ce chef, le troue toute sale, il faudra

passer un nouveau congé de l'âme. Je n'essai  
à priori est du tout possible.

### Construction d'une maison, la famille !

C'est une grosse affaire en perspective...  
Mais que de biens cette réalisation permettrait de  
faire ! Je l'appelle de tous mes voeux.

Paul Assoum ayant été lâché par  
Cue (qui déplaignait de la surédition ! ! !),  
je le demande à lui pour faire un ménage. Le  
Vieux Bantam, qui a épousé l'école 1<sup>re</sup> F.<sup>e</sup>,  
accepte les conditions du S. D.<sup>e</sup> et s'agit d'espérer  
d'en achever son église. J'en ai fait part à  
l'intéressé... -

J'ai dit au msh. du S. M. Montebello  
la fourniture légumes. L'autant son habitude,  
sa réponse reste plutôt imprécise. Finalement il  
me dit : "M. est saisi de la chose, j'attends  
que il se prononce." — Eh bien, attendons !...

Rolland est parti. Je pense qu'il peut  
rendre encore quelques services. La semaine  
prochaine, on va entreprendre de débrousser et  
d'entourer. Comme j'ai du grillage, on pourra  
peut-être quelques planches... Mais la situation  
n'est pas encourageante. Celle de Bourail a payé  
la sécheresse (25<sup>e</sup>) pour 1927-28. Il se sent sous  
son sort et craindra l'être après à la porte; de là son  
empêtement. A l'expiration, il refusera j'os  
croire... —

Bouaïl, le 13 Mai 1927.

Monsieur,

J'ai reçu les deux lettres  
de Votre Grandeur, celle du 7 mai (avec mes  
15 francs pour douzeurs aux enfants de Nordistes,  
distribution) qui a eu lieu à l'issue de la messe  
et celle du 11 mai.

Le même jour (11 mai), comme il avait  
été convenu, j'ai dit la messe à Gourao  
chez le Nordiste. La veille je l'avais dite chez  
les indigènes. Parti de Bouaïl, le 10 mai à  
5 h du matin, j'ai donc chanté un service  
funèbre pour un ancien de la tribu décédé à  
Normée l'année dernière (service au versoir).

J'ai passé toute la journée du 10  
à Gourao faisant quelques visites... pipa-  
rant les objets nécessaires pour la célébration  
de la St. messe au campement européen.

Mardi 11, à 5 h, départ de la petite

petite tribu indigène; et, accompagnés de porteurs indigènes qui à pied, qui à cheval, ou se dirige vers le campement nordiste.

on dit qu'il y a 8 kilomètres - C'est exagéré, j'a ne pense pas qu'il y en ait plus de 6 à 7.

Les Nordistes avaient eux-mêmes préparé l'autel sur le cotelle (autel assez inconvenant du reste) et, à l'aide d'un rideau, avaient isolé un coin pour servir de confessional.

Il y eut des chants, pendant la messe, exécutés par les 4 indigènes qui m'avaient accompagné, chants populaires et connus, auxquels s'associaient les Blancs, il y a même parmi eux quelques jolis voix. Ils me dirent ensuite l'extrême contentement que leur avaient causé ces contiques.

L'assistance à la messe fut de 16 ou 17 personnes; là-dessus, il y eut 13 Communions, dont plusieurs d'hommes et de grands jeunes gens. Dans la famille, tout le monde a fait de devoirs le père, la mère et 3 enfants ou 1 enfant selon beso.

Plusieurs qui n'assisterent pas

à la messe eurent le bon goût de faire excuse et de donner leurs raisons, notamment M. Besset, le président, oblige des orateurs.

A vrai dire, le ministre B. est, semble-t-il, le moins chrétien. Pendant la traversée, on remarqua l'absence significative de M. B. chaque fois qu'il y eut la messe à bord. M. B., lui, pourra, mais plutôt par souci de correction extérieure que par conscience. M. Marillier m'a dit que le jour de l'âgeur, il mit sa veste à la disposition du ministre B. pour venir à Bonnac et lui permettre d'assister à la messe; ils profitèrent de l'offre gracieuse de M., mais il ne furent pas à l'église.

On dira de M. Marillier Sanjous, qui vit au milieu d'eux, parce qu'il s'occupe de délimiter leur terrains, détachés les groupes nordistes, qu'il a vu <sup>chez le Sénateur</sup> c'est celui qui il y a le plus d'entente et de discipline et le moins de récriminations. Au point de vue financier, il paraît que M. B. est une tête: tout est bien administré, de l'ordre, point de courrage. Dans cela, chez tous, caractère optimisme, bon moral, du commencement à la besogne. C'est sans

5

l'autre le résultat de l'esprit chrétien qui anime la plupart. Il y aurait là des éléments de véritable piété. Quel dommage qu'il n'en soit si loin !

J'aurais encore beaucoup d'autres détails à donner sur eux, mais une première fois, on ne peut tout dire.

On m'a demandé de livres, non pas de romans, mais de livres parlant de culture et bien adaptés au pays. Si les articles publiés jadis par le S. Berne dans les Séries Nouvelles, sous le titre de "Carnet du Colon" étaient réunis en brochure, cela servirait à guider leurs débuts. Mais où trouver ces articles épars ? Si vous connaissez, Monsieur, quelque autre chose qu'on puisse utilement leur poser, je serais heureux de leur faire parvenir.

Il y a déjà, parmi eux, un abonnement à "La Croix du Dimanche". D'autres devraient peut-être, au lieu pourront la suite être ...

— Jusqu'à nous donner, à l'article librairie, j'avoue qu'en missé à l'<sup>8</sup> une pierre râée, un jeu de cartes, d'autel

un ornement à la Couronne et autres ornement, le poiss la-bas seraient fort utiles, car je n'aurai pas chaque fois sous la main une escouade de porteurs. — Le mieux serait certainement de disposer là-bas une malle-chapelle bien complète. J'ignore le prix le revient. Pendant la guerre, ce valait 150 F. Actuellement, ce doit-être dans les 700 ou 800 F.

Evoquer de la "Matisse" par Camion 8<sup>e</sup> - Suggestions à coup sûr intéressante. La paille est de 30 kilo. Une question délicate c'est celle de l'arrimage ; il faut qu'il soit très bien fait. Ce serait à régler avec le régime social ainsi que le prix de l'école.

1<sup>e</sup>) Tôle de la cuisine (2). S. H. Léonie écrit au S. Lambotin pour qu'il forme l'expédition par Camion ; mais elle n'a pas encore la réponse du Sire.

2<sup>e</sup>) Votre grandeur sait que M. Dr. Dantec a oublie de chier au sujet de "Statut de l'association" à laquelle appartient le Directrice. Il faut espérer que M. Dantec

suggérait quelque bonne solution. L'heureusement, il ne faut pas se contredire.

Peut-être même, pourrait-il intervenir pour arranger l'affaire.

La crainte de récontenter l'administration, étaient plusieurs parents d'envoyer leurs enfants à l'école St-Joseph... J'en connais trois <sup>enfants</sup> dans ce cas actuellement; pour 5 autres, <sup>l'un</sup> autre est annoncée, mais la date en est différée d'un ou 2 mois, peut-être 3. —

3<sup>e)</sup>) Lejune, d'après moi. Bon fond, le St. H<sup>o</sup> n'est pas trop d'accord.

En surplus, cela est bien dans l'aligne. "Chacun pour soi", telle est la maxime favorite (ce qui n'empêche pas d'y déroger quand il a besoin d'un service, ce qui arrive assez souvent).

Si il s'agit de ministère ou de deniers matériels, il y a rien de collaborer.

En fait, plus ou moins, à l'insu de M. D. environs beaucoup de choses à l'école: manuscrits, if nams, équipes de bâtonnages etc... Je crois que St. H-d'Amour n'a encore rien payé. Il serait bon qu'il fasse quelques chose. — Mais une entente vaudrait mieux.

## — Réponse à diverses questions. —

1<sup>e)</sup>) "Avez-vous une meilleure assistance à la messe dominicale"? — Distinction: les enfants y viennent un peu plus nombreux; mais il s'en fait que tous les élèves des Salles y assistent également, surtout ceux qui sont éloignés.

Quant aux adultes, pas de changement appréciable.

2<sup>e)</sup>) "Avez-vous l'avis du Curé? Ses par "l'abbé Trochet - la vie de Marcellin", édition "L'Écclésia" - et 1<sup>re</sup> édition...?" —

Livre de Trochet, je l'ai en entre les mains, en ai parcouru quelques chapitres. Comme cet ouvrage m'a plu, je l'ai commandé chez Vittel. Je pense le recevoir en juillet.

J'ai Marcellin, la vieille édition. La nouvelle diffère-t-elle beaucoup de l'autre? Grouaud? Non.

Une envoi (à défaut de faire) un exemplaire pour le pasteur T. S. S. — Je commande au C. Régis. — Ensuite, autre une lettre au Rabb. Drouet un bénitier ouverte et offrande, une feuille destinée à être apostillée.

Votre grandeur fera ce qui lui semblera le plus expédient. Je ne me formaliserai nullement d'un refus. Dans ce cas, on pourrait peut-être supposer autrement. Avec les personnes quelconques, on peut faire un dos au quelque chose d'équivaut. Mais il faut éviter que ce soit ridicule, comme on vait dans celle ou celle missio. Ce ne serait pas admissible ici. —

— Confidentiel - SW - Vicariat. — Je suis en nombre de ceux qui sont très-satisfait du cette nomination. — Lors de son premier passage ici, en décembre 1924, le R. P. Dubois me posa à bout le - pourquoi cette question : "Qui est alors l'entre le confesseur du Vicariat que vous estimez le plus bijou de la remplie de hautes fonctions ?" — Lors de l'interrogatoire, car depuis longtemps moi, avais été formé, je répondis au R. P. : Alors l'entre nous que j'estime le plus complet c'est le Père Bresson. — Il me répondit : "que pensez-vous du P. Boileau" ? — Je répondis : Le P. Boileau a de très grandes qualités, mais je ne crois pas qu'il ait la force suffisante pour administrer et gouverner de ce. —

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de moy très religieux respect au N. S.  
A. de Thunet

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de moy très profond respect et de moy très religieux dévouement au N. S.

A. de Thunet

Le pied de la machine à coude de  
l'autre est entré en route, la partie supérieure  
seule a été débarquée. — Chose extraordinaire,  
la malle des M. Marguerite, expédiée de  
Bourail par Atalai déferrière, avec adresse  
très lisible, a fait retour à son point de  
départ par Atalai du 26 avril ; les deux sont  
en la surprise de la voir arrivée !! —

P. S.

Madame de Saint-Rémy est décédée le 10 mai à 11 heures du soir.

Dans la matinée du 10 et aussi dans la soirée, j'en le désir de la malade, on est venu me chercher. Mais j'étais à Jouars.

Le 11/5, on m'a envoyé un expédié au sujet de l'inhumation. L'expédié aurait mieux fait de venir la veille. Et expédié m'a joint au retour du campement Nodiste, envoyez à 18 kilomètres dela.

L'inhumation eut lieu mercredi à 16 heures. Deaucoup de monde.

— Mme de S. R. est morte après des souffrances say nom (cancer du sein, dont l'ablation fut pratiquée, il y a 6 ou 7 mois).

Je l'avais confessée et communiquée le dimanche des Rameaux. J'avais toujours différé l'extrême-onction. Il était convenu qu'en me présenterait quand ce serait le moment. Plus j'me fuis, j'en pensai le faire de moi-même. Mais M. de S. R. n'est pas de caractère très commode et je craignis de soulever un incident. D'ailleurs,

j'e me fiai à la promesse faite

on m'a bien appelle', mais <sup>pas fait</sup> et ai absent.

- Il pouait que la malade n' a pas  
ceste' de pris dans les grandes douffrances,  
Demandant à Dieu et à la St<sup>e</sup> Vierge la  
compte de la lourdeur, ainsi que la patience  
et la résignatioz. Le Bon Dieu lui tentera  
compte de ce long purgatoire.

C'est bien que j'ai appris ces détails,  
au cours de la Visite de condoléances que  
j'ais à la famille, exprimant mon regret  
de ne m'être pas trouvé là pour répondre à  
l'appel de la pauvre malade.

J'ai envoié les Sœurs à faire, de  
leur côté une Visite de Condoléances. On a  
puis surpris, on a dit qu'on ignorait !! —  
L'une d'entre elles, ne devait pas être sans lacrime,  
c'est une question de tact et de cœur,  
quand il s'agit surtout de la mère de  
le de leurs élèves — Je craignais qu'elles  
n'assistaissent pas à l'enterrrement; elles  
y sont venues, quoiqu'avec un peu de retard.  
Elles ont accompagné au cimetière, mais  
n'ont pas formé lors de la levée du corps --  
Cela m'a déplu. — Je n'ai pourtant rien dit.  
Elles peuvent le croire.

- P. S. 2 -

Au relevé de comptes du 31/3/1927,  
le P. Lombotz s'est trompé de 10 231,90  
au détriment de la Mission de Bourail.

Je lui ai montré soy erreur sur  
les erreurs, article par article.

Par sa lettre du 7 mai 1927, j'en  
vis qu'il a convenu de tout.

Ces 10 23<sup>+</sup>90 font que Bourail, au  
lieu d'être débiteur, finalement, se trouve  
crediteur d'une petite somme.

Au rejugé compte Lyon le 31/5/27  
il y aura, je pense, à l'avoir envoi 2.000

Il me semble que le S.L., depuis  
un certain temps, admet plus facilement  
les réclamations et demande de rectifications  
quand elles sont exposées clairement et  
avec preuve à l'appui.

J'advi, il épiloguerait davantage.  
C'est un bon point à lui donner et  
un mérite à lui reconnaître. — Néanmoins  
je crois, il ne fait pas de progrès en écriture.

Bonnie, le 19/5/1927.

Monsieur,

J'ai bien reçu les deux lettres de  
Votre Grandeur portant à ma connais-  
sance le tragique événement de Balade  
qui a courré la vie au R. P. Gauthier et  
la mort presque subite, d'autre part  
en même temps, du R. P. Lambotij.

Comme vous l'écrivez, Monsieur,  
le Bon Dieu nous éprouve et la disposition  
de ces deux confrères, outre la peine qu'elles  
nous cause, va compliquer le ministère.

Enfin, on se peut qu'admirer le  
désespoir de la Divine Providence et se déci-  
mmer. Votre Grandeur ne me dit pas si  
le R. P. L. a gardé sa connaissance depuis le  
moment où il l'a reçue, le 14/5 Vers  
minuit, et ce jusqu'à sa mort.

J'espère qu'il s'est pleinement  
donné pour l'affaire de l'action française

Car les dernières lettres à moi adressées laissaient planer à tel point un doute pénible. - Il est un peu victime de cette affaire, qu'il avait pris trop vivement à cœur et au sujet de laquelle il a trop polémiqué et s'est trop soucié. Enfin, il n'y a plus qu'à prier pour lui.

- J'avais adressé aux L. une communication de ce qu'il a dû recevoir samedi 14/5, peu d'instants avant l'apoplexie qui l'a terrassé.

En est deviné ma feuille dans le désordre que j'ai misi ?

Comme j'en avais gardé le double, j'en ai expédié le duplicata au Père Bussy charge de l'intérieur. On ne lit pas où est sa résidence ni où il convient de lui adresser la correspondance pour les affaires de l'école.

J'ose consoler et tout ce que j'ose d'affirmer que la santé de votre grandeur est meilleure. Raigne le Bon Dieu la lui conserver, elle est précieuse.

Ici, la grippe fait des dégâts. Mme H. Dangereux a eu l'avis. Elle en a été guérie heureusement pour la paix.

C'est une lettre du P. H. Bousquet, l'ancien à M. Dangereux pour les fameux statuts quels. Dangereux demande bien qu'ils soient inexistant. C'est une chicane misérable et assez déloyale.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mon dévoué respect au R. P.

J. de Charet

J'ai adressé au Dré Morand toutes les commissions et nouvelles que j'étais chargé de lui communiquer. Il a du le faire matin le 16/5 au Dr. Santut.

Bourail, le 24/5/1927.

Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 20/5 et trouve inclus un pli pour S. M. Signori. Ce dernier lui a été envoi dédicte.

Je ne puis pas de suite le renseignement demandé pour emplacement exact de l'école, etc ... mais j'attends que S. M. me donne le résultat des mesures que je l'ai prié de prendre. Ça ne prendra pas.

Après la dernière explication, j'aurai cessé d'interroger le secrétaire avec son questionnaire. C'est de la mauvaise foi et peut-être un peu de dépit. S. M. devait le dire de son côté une réponse plus ou moins informe et qui n'était guère pertinente. J'y ai substitué la question qu'elle a envoyée après l'avoir reçue.

Inclut à titre documentaire, une page découpée dans le Bulletin des Missions de l'Église de Paris. Vous trouverez sans

le Vicariat possède deux anciens pupitres  
nouveaux (philosophie) du Collège. Le plus joli est  
le nouveau missionnaire de Sonobo, l'autre  
au Vieux Chersoné qui combat, depuis 1903, les  
Combats du Seigneur - —

Une modification est survenue, au  
point de vue organisation, entre le presbytère  
et l'école. Rolland ayant commis une inci-  
tation notablement plus forte que celle aux-  
quelles il m'a accoutumé au point de vue  
boîtier, je l'ai mis à la porte.

Sur quoi, il s'est jeté à genoux, pro-  
stant avec larmes que ça ne lui arriverait plus.

Je lui ai dit qu'il méritait d'être  
chassé sans pitié comme relaps, incompréhensible,  
qu'il était dans cette maison et que je ne  
reviendrais pas sur ma décision.

Cependant, ajoutai-je, si la Sœur H.  
L. veut vous prendre, à cause de votre âge  
et de vos longs services, je n'y ferai pas d'op-  
position.

Les choses seront ainsi arrangees.

L. est présent que, désormais, il  
travaillerait pour sa nourriture et soy  
entretenir, mais qu'il ne toucherait pas un  
sou; pour la santé desoy, âme et desoy  
Corps, ça vant vivre ainsi.

Il continuera à avoir sa chambre

au presbytère; puis, le jour, il travaillera chez les  
frères: sciage du bois; propreté de W. C. etc.;  
aidera pour la lessive; fera les sorties (qu'il renseignera  
très bien); surtout fera le jardin; ou restaurera  
l'ancien grillage et il constituerà le potager.

Tout le monde gagnera à cette combi-  
nation: économie debois, de condiments, de  
salaires et le estomac s'en trouveront mieux.

Il y aura quelques petits détails à régler  
encore; ça de fera peu à peu, l'expérience guidera.

- Pour la grève du dernier du culte, cette  
année, je suis un peu embarrassé. Nelle L. ne  
desire plus l'en charger.... Je ne vois personne  
apté à l'assumer --- on disposeré -

- Je suis Lemery et Consolé s'apprendre  
que le S. L. s'est donné sincèrement à la  
condamnation de l'A. F. - Ce n'est pas, certes,  
l'impression que donnaient les dernières lettres.  
Il ressassait toujours: le pape envouement  
par son entourage boche; le Japon trompé par  
les démocrates qui voulaient le vaincre dans  
la condamnation du "Sillon" par celle de l'A. F.;  
le Cardinal Gasparri tyrannisant l'épiscopat  
français pour obtenir son adhésion à l'adoption  
l'11/17, manifestation non spontanée, mais  
imposée par des pressions de terrene...; ou en  
autre toutes les révoltes colportées chaque jour  
par l'América et autres orga philes de ce journal

à l'Index. C'est trop de penser en chose-là, out  
pis de les répandre parmi les Confrères. Je lui ai  
répondu que de telles insinuations faisaient horreur,  
<sup>si elles avaient été faites réfutées</sup> et je pense qu'il a du lire au fond de l'A.F. j'en  
qui au bout, puisqu'il soutenait toutes les thésis

Le S. L. n'avait pas bon esprit; il  
n'avait pas, non plus, un bon jugement. Comme  
les gens passionnés, il ne voyait dans le pêcheur  
qu'un seul aspect, négligeant l'autre - -

Et au point de vue Finance, que d'arriver  
dans ce derniers temps surtout ! En effet une  
Concurrence, au relais<sup>1</sup> du 31/12/26 : pris de 2000<sup>t</sup>  
porté indûment au débit ; le 31/3/27 : 1023,90  
soit, pour un domestique, environ 3000<sup>t</sup>, c'est  
beaucoup, et c'est à voy de l'économie de faire  
une Comptabilité. Il devrait y avoir beaucoup  
de désordre dans ses écritures.

Surpartez que avec son successeur, les  
Comptes soient mis en terms et laissez l'action  
plus visible. Quels grimoires, quels logographes !

J'ai envoyé une commande quelle  
F. L. a dû recevoir le 14/5, jour où il fut  
frappé de congestion. Crayonnant que, dans la  
disposition qui a suivi, ma commande n'eût fait  
que ça, j'ai adressé au Secrétaire Bussy un Bu-  
plicata le 19/5. Mais impossible de savoir  
d'où l'a reçue ni si elle sera exécutée.

Malheureusement, les. est débordé. Cependant,  
elles, ce n'est qu'une et ça rassure.

5

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage  
de mon très profond et religieux respect au M. S.

J. de Thun

M. Guérardin s'est-il soumis, lui  
aussi, pour l'A. F.? Le S. L. et lui se montaient  
mutuellement la tête. —

Joint quelques échantillons des lettres  
du S. L. à l'appui de ce que j'avance ci-dessus.  
Beaucoup d'autres du même genre sont dans son  
portefeuille. — à bientôt notamment.

Bonnaire, le 21 mai 1927.

Monsieur

J'ai bien reçu votre courte  
lettre du 21/5/27 et, pour COMMUNIQUER, une  
du 21/5/27. — Tâchez, cette dernière, dont  
j'ai pris connaissance et que je l'envoie.

— Oui, D. est un peu passionnée lors  
des antiquités et généralise trop facilement certains  
choses, certains griefs. . . Elle gagnerait à  
réfléchir un peu la langue. Et tâchez de  
lui passer un avis là-dessus à l'occasion de  
la rétracte du mois.

— Diverses choses sur la discipline  
religieuse et la régularité. —

1) On m'a demandé si j'étais supérieur  
de la communauté de Bonnaire avec droits  
et pouvoirs afférents, à l'instar desquels  
existe dans les Missions indigènes.

J'ai répondu que les situations n'étaient  
pas tout-à-fait les mêmes ; que j'ignorais mes  
pouvoirs et que j'osais interroger des précisions sur

Cepoint ; n'annonçais, que j'e pensais pour la régate et quels commandants avaient une tête , S.M. le d'ignorai si qui il fallait la demander pour les permission et demander etc...

- "L'ouverture de cœur" est-elle obligatoire vis à vis des M. et ? ... J'ignore absolument . —

2<sup>e</sup>) Il serait bon que le P.T. de M.<sup>e</sup> l'Apoen rejoignent aux soins de la communauté de Bourail pour la régate du mois , au moins deux temps (tous les 3 mois , tous les 2 mois ? ... je ne sais ...)

ce se plaint d'être destituées de tout son spiritualité etc...

Il est vrai qu'il y a à la chose diverses difficultés : la maison et l'école laissées sans surveillante ... la distance en moyen de communication ? ... La chose est à étudier pour une mise au point.

Ce qui complique c'est quelle fois est assez mal entière en ce moment .

— Divers . —

1<sup>e</sup>) Charge d'Apoen . — A ce jour , il y en a environ 80 sacs .

2<sup>e</sup>) "Tombola" est complètement hors de service et l'auto toujours dans le

même état .

La monture est à mettre complètement au repos - J'ai demandé aux gens de l'ouest bier , de me vendre un cheval . — Le principe , je crois qu'on pourra faire affaire , à quelles conditions ? ... C'est ce que j'ignore .

Je pense qu'ils pourraient me faire la gracieuseté de me l'offrir , depuis 16 ans que je travaille et oriente l'usine à leur service ! ... Mais ils n'ont pas beaucoup d'idée ... et la bavarderie avec n'est pas leur fort —

Nous verrons .

3<sup>e</sup>) Once , ayant vu le S. Légaud à Honiton , à l'occasion de la dernière messe qui y ait été célébrée , lui a demandé si la régate de Ya serait pour bientôt . — La réponse fut évasive ... il aurait dit que les visirs faisaient défaut ... Ce n'est pas sérieux , car la réunion n'est pas nombreuse . — Ah , si la "Matthijs" fonctionnait , j'irais volontiers faire un tour là-bas et prendre contact avec le gens ! ...

Il n'y a pas d'illusion à refaire le P.D. L. et prendra même initiative . Le contraire devrait arriver . —

Mais peut-être ai-je fait dérouler ces divers points , sur Votre grandeur à des sujets plus importants .

Je prépare en ce moment une  
Communion privée (6 enfants) pour Vendredi  
prochain, 3 juin. C'est la 2<sup>e</sup> depuis  
longtemps. Il y en aurait d'autres, mais  
les parents font effort et je ne puis pas  
triompher de leur résistance ... ou ne  
comprend pas: ... "on refaisait pas ainsi  
de moy temps" ... "une cérémonie aussi simple  
ne suffit pas, les enfants, il n'en vaut pas ..." Le  
vrai chrétien fait défaut et aussi la  
foi et la docilité vis-à-vis de l'Eglise et  
du Pape.

Le nouveau système (cuisine unique)  
fonctionne très bien; encore quelques points  
de détail à préciser. Ça marche.

Hier (30 mai), les sœurs ont vu une  
nouvelle élève (demi-pensionnaire, le 5<sup>e</sup>), ce  
qui porte l'effectif scolaire à 58. Je suis en  
pourparlers au sujet de l'extension de la tonne;  
5 enfants joyeux sont annoncés pour bientôt.

À la mi-mai, 50 anniversaires sont attendus  
prochainement; les marquis, pour Diocèse,  
Centraux-mâles, etc. dont montées. Il y a une  
vingtaine de blancs. Je n'en vois pas la  
possibilité d'établir un service spécial. En  
reste, le personnel qui veut assister à la messe  
pourrait être ramené par le train, via

fosse par trapezoides; il est vrai qu'il reste  
à faire à peu près 2 Kil. 4<sup>e</sup> environs.

Le Sr Dusty m'a écrit qu'il n'a pas  
trouvé dans les livres de la Socité Montjoï d'un  
compte séparé pour l'école St Joseph, mais que  
tout ce qui concerne Bonnac, missio et école  
est confondu. Il est surprenant qu'il en  
soit ainsi, car le Sr, néanmoins ignorait qu'il y  
avait deux budgets distincts. Mais L. a toujours  
marqué de la répugnance pour cette manie de  
scinder la comptabilité; il n'en cachait pas. C'est  
sans doute pour cela que les derniers relevés (21  
décembre 1926 et 28 mars 1927) fourmillent d'erreurs.

Il est à supposer que le Sr Dusty mettra  
bien ordre à cela. C'est pour lui un gros travail  
que de s'intégrer à tout. Au début, les méprises sont  
en quelque sorte inévitable. Il trouve sa nouvelle  
tâche lourde et ingrate et demande des prières.

Je savais déjà par la Fr<sup>e</sup> Ag<sup>e</sup> l'amie  
du Père Bessy par le S. Antoine moniale le 23/5.  
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression  
de mon très profond et religieux respect au N<sup>r</sup>.

M. le Chanoine

La séparation du Colonel Jeanny est  
un événement qui ne pouvait pas échapper. Le  
Père nous envoie beaucoup de chrétiens de  
cette troupe!

BOURAIL

NOUVELLE-CALÉDONIE

et

DÉPENDANCES

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

—

SERVICE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

N° III2

*Le Chef du Service de l'Instruction Publique*

~~~

à Monseigneur CHANTRION

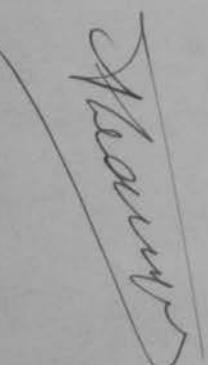
Vicaire Apostolique

NOUMÉA

Monsieur le Vicaire Apostolique,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 21 Mai dernier et de vous faire connaître qu'elle a été versée au dossier de l'Ecole privée ouverte à BOURAIL par Mlle CHARDONNÉAU.

Veuillez agréer, Monsieur le Vicaire Apostolique, l'assurance de ma haute considération.



Nouméa, le 1er Juin 1927

Boussac, le 27 Juin 1927.  
Montignac.

On m'a renseigné par le Courrier de  
Notre Dame (lettre du 1<sup>er</sup> juin; postscriptum  
du 2/6). Inclus un fil pour S<sup>e</sup>  
Mme Liguori qui lui fut renseigné aussitôt.

D. est veuve avant-hier<sup>1/6</sup> pour  
faire, avec les S<sup>es</sup> del'école, la retraite des  
mois. Je l'ai vue à la conférence, mais elle  
ne s'est pas présentée chez moi, ni n'a mani-  
festé l'intention d'avoir un entretien, de  
 sorte que l'occasion m'a manqué pour  
 lui donner certains avis. Elle se retrouvera  
 peut-être d'ici quelque temps.

S. M. Liguori m'a, en effet, com-  
muniqué la réponse de M<sup>me</sup> D. On peut croire  
 que l'affaire est enterrée. Ce n'est pas dom-  
mage. — J'ai renseigné Mekhora pour son  
 article psychologique. C'est bien à propos  
 de certains points qu'il a publiés ce quelque

lignes ; il me la a nommée. — Comme il est membre de ~~la~~ la Commission Municipale, je lui ai demandé de porter à l'ordre du jour de la prochaine réunion l'affaire de la subvention pour fournitures scolaires. Il m'a promis d'attacher le sujet.

Le Président de la Comm<sup>e</sup> Municipale est un brave homme, homme d'excellentes intentions, mais insouciant, apathique, qui il faut sans cette pousser. Cette question a le sort de toutes les autres ; on parle et rien ne se fait. — C'est un incapable. — J'espère que M. interviendra, comme il s'y est formellement engagé. Je lui ai communiqué la facture sans m'en défairein.

— Par hasard, j'ai encore rencontré une abondante littérature de L. sur l'A. f<sup>22</sup> de poesie et de prose. Et voilà à quoi ce pauvre Confucius employait son temps et consumait ses forces, lui à qui le loisir manquait pour faire le catechisme à l'orphelinat !! ... Encore si ce n'eût été que du temps perdu... ! Il était complètement intoxiqué ! Un exemple d'une déplorable aberration ! Je n'aurais pas à V. demander tout ce fatras, à quel boy ? J'en ai fait un papier destiné au feu. Sont sa mémoire, il vaut

meilleur que tout cela disparaîsse. — Sans doute "de intusis Ecclesia nos judicat"; Cependant en réalisant certains projets après la lecture datée de la fin d'avril, on se demande comment une attitude aussi di convaincue et militante peut se concilier avec une Commission intérieure et sans ariére-pensée. Mais laissez cela ; maintenant, bien l'a jugé et il ne reste plus qu'à le recommander à Sa miséricorde.

— Pour le "Maitre" à envoyer à N<sup>a</sup> por Camis, Rollande, non, je n'ai pas encore écrit, parce que je crois que c'est impossible. Lorsqu'il fait l'voyage de l'<sup>2</sup>, il a un plein chargement à l'aller et au retour. La dernière fois, il est parti d'ici avec 4 tonnes de légumes et produits divers. — Et puis, l'arrimage est difficile... Il vaudrait mieux que quelqu'un la conduise à l'atelier C<sup>i</sup> F<sup>d</sup>. Précisément, M. H. Daudet s'est offert voici un mois ; mais le projet n'est sans doute évanoui ; toujours est-il que il ne m'en a plus reparlé... Il est très occupé ces temps-ci, par une grosse livraison de bétail. Quand les opérations feront terminé, je lui en reparlerai. Il faudra aussi voir quelle condition il faudra... M. H. A. a une doma-

5

Zedel (tours formable au camionnette, charge 500 Kgs). Il viendra mieux brûler l'essence l'autre quels femme, il va à l'île pour des affaires, ça lui fera un trajet gratuit... Sait-elle demander à il le prix des voyage par bateau... mais pas celui de sa femme....

- Si je veux à la retraite, il faudra que j'avise le dentiste. Je ressouffre plus que aux extractions qu'il a pratiquées, mais mon dentier est tout à fait déterioré et hors d'usage.

- Il n'est peut-être pas absolument indispensable qu'il fasse partie intégrante activement pour la retraite de catéchisme; il suffirait qu'il laisse faire les jeux... Chacun porteraît une sacre et ceci est nécessaire pour la messe; les indigènes pourvoiraient au matériel... Je resterais pas fâché d'y assister... En ce moment Simeon est employé au T<sup>e</sup> Publics, Once est libre. On pourrait demander à H. Venard --- que S. P.<sup>re</sup> devint indispensable pour quelques jours par un emplois.

Les indigènes de H<sup>e</sup> ne sont pas contents, mais pas du tout, le gendarme de l'ordre exerce sur eux une très forte pression pour les forces à aller dans leur café chez les colons. - Je leur ai dit que S. le syndic

n'aurait pas de grades supérieurs, ils n'étaient pas assez d'obtempérer. Le syndic a été convaincu qu'il n'en avait pas. Il fait du zèle, poussé par les colons. Ces derniers, peu de famille ont donc refusé de céder leurs grands fils à cause des peines morales, isolement, promiscuité, sollicitations... On ne peut que les approuver.

Un point sera également donné pour l'ouverture catholique. Les années précédentes, j'étais un peu au-dessous du chiffre zéro.

Ce jour, 59 élèves chez les Icônes (dont 6 demi-pensionnaires). La classe de S. H. Lig<sup>re</sup> est un peu chargée, de sorte qu'elle est contrainte de confier quelques petits à S. H. Samit pour leur apprendre les rudiments de la lecture. Mais S. H. S. a bien aussi des occupations assez absorbantes, d'autant plus que ce n'est pas un Hercule et qu'elle se plaint, quand elle est un peu fatiguée, de douleurs derrière... .

Si donc S. H. Victoria (le litige) était disponible pour domail, elle trouverait le temps à s'occuper. Le chant gagnerait aussi à passer entre de mains plus expertes, ainsi que la fonction d'organiste. S. H. L. a beaucoup de bonne volonté et de vertu, mais tout cela ne suffit pas le moins d'expérience.

5/6/27. — Ce matin, dimanche de la Pentecôte, M<sup>e</sup> le Gouverneur, venu à l'occasion des Courses, était à la messe. Tadis, il y avait pour le chef de la colonie certains honnêts protocolaires prévus. Je mesme n'avais vu celle date, un document administratif datant de 1878 et signé de l'Amiral Oly. Mais l'usage en est, je crois, tombé au désuetude. Quoi qu'il en soit, comme je ne prévoyais pas la chose, je n'avais pas réservé de places spéciales.

Il n'a pas encore fait visite, b*ien* quelqu'un seulement ait été pris. Je m'en convainc facilement.

M. G. Baudry m'ayant adressé un faire-part à l'occasion du mariage de sa fille, j'ai pensé qu'en prenant, sous le compromis, un ~~associer~~ deux lignes de compliment. Soi cas est moins mauvais depuis la disparition de la pauvre M<sup>e</sup> B<sup>e</sup>. Il n'est plus que simple divorce (décret).

Le Père Bussod, embarrassé depuis le départ de l'indésirable curé, m'a demandé de lui trouver un maire. Après entente avec Debal, l'ouvrier qui a construit le hangar-garage du presbytère de Bourail, il est convenu qu'an le lui enverra.

C'est + homme tranquille. Quant à être un modèle de sobrieté, il serait difficile de le prétendre. Mais, parmi les gens de cette catégorie, c'est bien un des moins désagréables. D'autre part, il construit fidèlement et bien ses pierres.

Pour la cuisine, le nouveau système donne satisfaction malgré l'inconvenient des allées et venues. Il n'est pas non plus très facile de déterminer justement le dernier détail, l'affût de chaume, c'est fait pour le grandz lignes. Les cours réunissent beaucoup plus de cadavres en nature que moi (légumes, fruits, même viande), je participe à l'ambiance. Mais, pour certains dîner, il y a un peu d'incertitude et je ne puis me rappeler si, tel jour, il y avait 4 haricots dans ma soupe ou une pomme de terre dans le ragoût. On constate au bout du mois ce que c'est.

M. H. Lij. dit qu'elle s'en tire au point de vue financier. En avril, les recettes dépassaient 1000<sup>f</sup>, les dépenses ne dépassant pas 600 environs. Mais il y a les commandes en saison, les mois de vacances. . .

Merci, Montignac, pour le souvenir et la prière à l'occasion des 8 et 9 juillet. Il a eu de succès, c'est beaucoup de grâces reçues, et de bonnes responsabilités

assumées. Or a plus besoij des humiliations et de demander pardon à Dieu que de faire une autre chose : "Si iniq[ue]tate obrenaveris dominum, domine quis sustinebit ?" que de défaillances, de reculs, de constances à la grâce !! Tous misérables nôtre !

— M. Vérand a suffi consenti à ce que sa petit Jacqueline fasse sa communion privée, ainsi que Michelle, la cadette. Ce sera bientôt prochainement. — D'autres communions privées se préparent. —

Je vous avoue éprouvé la série des questions suivant, à un titre ou à un autre, intéresser Votre Grandeur.

Veuillez apres, monseigneur,  
l'hommage de mes très religieux et profonds  
respect en V. & M.  
A. de Obert

Si le P. de Ronsard n'a pas fait de philosophie en vue du baccalauréat, j'en suis fâché. La philosophie universitaire, même encadrée par des prêtres (furent-ils maristes), encouvre l'esprit d'une foule de fausses notions et de préjugés très dommagesables à la scolastique, dans l'université paris (on parlait vers 1890) avec l'honneur. J'ai mis un an, au moins, pour m'y déprendre avec en écrasser l'esprit. —

P. S. J'ai versé de deux : de France 150<sup>t</sup> et d'ailleurs 600<sup>t</sup> un peu à l'occasion de l'école, un peu pour moi. — Je ne donnerai pas tout à l'école, car j'peux beaucoup de factures pour elle.

Ce matin, j'ai versé 270<sup>t</sup> de charras pour transport de mobilier, matériel etc...

Sin, c'est le menuisier, ensuite, le ferrblantier. — Il y a quelques jours, j'ai donné 120<sup>t</sup>, bilan et du compte maçay. Il restera pas équitable qu'la M. H. assumer toutes les charges et qu'on lui retire les crédits.

J'écrivais l'autre jour au R. Dussay : "après l'ère des bûcheurs politiciens (oh, la mandite engeance !), puissions-nous connaître l'ère des procureurs prenant à cœur leur fonction !" — J'ajoutai : "Or, c'est généralement courant que ce venu à va recevoir en votre personne une satisfaction complete" —

Quel dernier culte, à cejour, 530.

Boucail, le 8 juillet 1927

Monsieur,

Le journ. j' ai reçu, par l'entremise  
des Doctrs, un paquet contenant :

1<sup>o</sup>) De livrs. "Louvain" de l'yr. présent,  
Vie de l'Armen. (2 vol.)

2<sup>o</sup>) Une Soutane avec une ceinture ec-  
clésiastique, signe de votre grandeur, attention  
bienveillante, amiable, qui m'a beaucoup  
touché et, ce qui ne gâte rien, est une  
pratique.

Hier, à l'école, les Jeurs avaient  
organisé une petite fête modeste, simple, mais  
gentille et cordiale. Un certain nombre de parents  
ou personnes sympathiques s'étaient jointes à  
la gant écolière.

Sur leurs dons, une collecte avait  
été faite dont le produit atteint 986<sup>fr</sup>; la-  
dessus, 700 francs réservés pour une statue de  
J. Michel; il faudra se contenter d'un petit  
modèle. Les enfants et même d'autres personnes  
ont offert des messe, communions, chapelets et  
autres prières, petits sacrifices... C'est bien sou-  
chant. Cette population, si longtemps réfractaire,

Commenceait-elle, au moins, dans quelques-uns de ses éléments, à s'orienter vers le bien ?... flaire à Dieu !

Quête du dernier culte, ce jour : 630<sup>f</sup>, produit distinct de 986<sup>t</sup> mentionnés ci-dessus.

Je vais commander la statue par l'intermédiaire du P. Régis en lui indiquant bien les ressources dont nous disposons ; après, il y a les frais d'expédition, d'acheminement, de douane etc... la pose n'en fait manquer quelque chose, je pense que les donations, eux ou d'autres, répondront à l'effet et complèteront la somme.

Précédemment, j'avais eu 450<sup>t</sup> pour installer à l'église, en face de la chaire, un Crucifix, dont le Christ mesure 1m 16. C'est de la faute. Peut-être que Mme Beugain pouvait le prendre ; elle y utilisait ses loisirs. Quant à la croix, elle serait exécutée ici en chêne-gommier par exemple avec un vernis. — La croix est presque entièrement commandée. J'ai envoyé au Père Régis l'adresse de la maison avec les frais etc... Le donateur (ou donatrice) restera engagé à parfaire la somme au cas où le dépôt consigné entre moi, moins ne

suffirait pas à couvrir le frais. Il prend également à sa charge toutes les dépenses éventuelles d'installation.

- 10/6/1927 - La capote venue de la Mathis est revenue à 265<sup>t</sup>, dont voici le décompte :

|                                 |                        |
|---------------------------------|------------------------|
| 3 m Dietriff à 165 <sup>t</sup> | : 138 <sup>t</sup>     |
| avoir de l'"                    | : 2 <sup>t</sup>       |
| facey de la capote              | : 129 <sup>t</sup>     |
|                                 | <u>265<sup>t</sup></u> |

Celui qui l'a montée a aussi fourni toute la boulangerie, les courrois et d'autres accessoires qui avaient été égarés ou se trouvaient hors d'usage. — Je sais qu'à N° 2, chez Ville un autre entrepreneur, une réfection de capote pour auto à 4 places coûte facilement 1000<sup>t</sup> ; pour Vuiture à 2 places, il faut faire 500, dont prévoir 100 = 500. Il est assez peu économique de commander à Bourail ; pris de 50% d'économie.

M. Cornette, Nordiste de Nouméa, à qui j'avais fait port de mes embarras, pour suite de la plainte d'allumage de la Mathis, est venu l'examiner lundi soir (6 juin). Il a démonté la dynamo et a trouvé la cause (en l'espèce une petite pièce d'acier enfermée de manière telle qu'il avait été guillotiné par suite d'un coup de manivelle sans doute trop brusque).

J'ai fait faire par le forgeron une pièce de  
tremblette , la roulotte en question l'a  
reçue en place; de plus, il a procédé à un  
huilage et graissage complet, et maintenant  
l'auto marche très bien. Après l'avoir visitée,  
il m'a signalé quelques petits chocs à changer,  
notamment les fils des 4 bougies, en très mau-  
vais état, surtout les isolants; choc grave, n'a-  
t-il, dit, à cause du danger de court-circuit,  
donc d'incendie de la voiture en pleine marche,  
et a beaucoup insisté pour leur remplacement  
immédiat. Il faudrait donc 2 mètres  
de fil (pour rebier la maquette aux bougies).

Il m'a aussi signalé l'insuffisance de  
la moy entillasse et le mancançai etat d'un peu-  
matique. Il faudrait à tout le moins, une  
clef à molette pour les écrous; un jeu de clefs  
à douille serait aussi une acquisition  
excellente.

En somme, grâce à cette roulotte, la  
Matisse est repartie (quant à la partie d'abattage).  
Cant : le jeudi d'hospitalité du lundi soir  
(6/6) au mercredi matin (8/6). - Ce n'est pas  
énorme. Fréquemment, je lui avais rendu  
service en lui procurant diverses brochures  
horticoles sur la culture du café et "le carnet  
du colon" introuvable au commerce.

Communiqué ces documents à des collègues  
qui les ont lus avec profit. La miette, dite  
chez au le 9 mai, est un événement dont  
on parle encore à Gonars. La nouvelle a  
été transmise en France. On leur pose tout  
et tout dégestionné sur leur genre d'orie ...  
Elle m'a communiqué quelques lettres.

Le Sacré Chevrier ne pouvait-il pas lui  
envoyer "Echos"? Je sais qu'ils bâtaient avec  
plaisir ... on pourrait relater quelle miette  
a été dite chez au le 9 mai. Ils seraient ravis  
d'en voir la mention ... Le Sacré Chevrier n'inscrit  
pas assez de chose locale ... il n'y a pourtant  
que cela qui plaise.

- Il est à craindre que le bonnes dis-  
positions de la municipalité de Bonnay pour  
la subvention des fournitures scolaires ne  
l'aient pas entièrement enfinie ... Le texte admin-  
istratif et même législatif dont contrarie, et  
les bons fonctionnaires, même les disposées,  
on n'ose pas ou ne peuvent dire. Il faudra  
bien s'adresser aux familles pour rentrer  
dans ses débours (1000 et plus). Plus d'un.  
sans doute, fera la grimace ... De toute  
de ces circonstances, l'école cesserait d'être  
accessible aux petites bourses, pour devenir une

œuvre réservée à une élite sociale ou financière.  
Et ce sera fâcheux, très fâcheux. —

— Certains parents, ayant entendu tout le bien qu'on dit du patronage de N° et des excellents résultats qu'il produit, meurt heureux, d'ailleurs, qu'il existe à Bourail un groupement similaire. — Je recommande qu'il en résulterait du bien et toujours considérée la chose comme souhaitable. —

Je n'ai, d'ailleurs, pas attendu aujourd'hui pour essayer de regrouper les enfants. Il aurait été dépense beaucoup pour jeux, congés à la mer, figurines, etc à la montagne — Mais je n'ai jamais pu faire œuvre durable.

Causes des précédents échecs :

- 1<sup>o</sup>) le nombre <sup>peu</sup> restant des enfants du village; les autres éléments sont trop éloignés et d'ailleurs utilisés par leurs parents.
- 2<sup>o</sup>) l'indécidé extrême de l'enfant. Ni, réfractaires à toute discipline; sans discipline, on n'obtient rien;
- 3<sup>o</sup>) le défaut d'un local approprié pour les réunions les jours de pluie, le faire jouer etc...  
N<sup>o</sup>) le manque de temps, le jeudi, à cause des catéchismes dans le centre;

mais tout cela est secondaire.

La grande difficulté et la principale

Cause d'échec c'est mon manque d'aptitude pour une œuvre de ce genre.

Les jeunes disent "les jeunes : jeunes d'âge ou jeunes de caractère, car il y a des hommes de 60 ans et plus qui sont adorés" des enfants, tandis que d'autres de 20 au ~~30~~ les repoussent ou, du moins, ne les attirent pas. — Je n'ai jamais été jeune de caractère... Cela ne s'acquiert pas. "Le succès point notre soleil,

"Nous refaisons rien avec grâce". —

— Depuis que j'habite le monastère protestant, j'ai toujours pensé que son complément indispensable serait une salle paroissiale construite en face et se développant possiblement. Souvent j'y songe et fais des châteaux en papier. "Avec une "salle paroissiale, on ferait ça ou cela; on "j'aurait la comédie... Ce serait le centre d'un mouvement de jeunesse..."; mais sans doute avec un autre animateur que l'actuel missionnaire. Et cette réflexion me rend mélancolique....

— J'ai signalé au S. Bussy que le reliquat Compte-Lyon au 31/3/27 était de 1960, cf (+ 190 que j'ai récupérés pour le Bonne Fosse). Au 20/6/27, ce sera dans les 3.500 environ).

La "Mathis" boule au cérémonial  
sur la route de Jouars pour reconduire  
une dame Nordiste malade. Ces services me  
donnera une bonne pisse la-bas. —

Vanillez agée, Monseigneur, l'expr-  
ess, de mes très religieux respects au R. S.

H. de Thuret

Il y a actuellement à l'école St. Josph  
comme pierre à bâti :  $18 \frac{m^3}{=}$  0.88. —

C'est le reliquat du contrat exécuté  
en 1922-23 par Mathieu et fils Japonais. —

Tout est proprement remis en état  
ne tenant pas beaucoup déplace. Des chardis  
payés ( $152 \frac{f}{=}$ ). —

Votre grandmère ne m'a pas dit où  
elle voulait construire. Du côté est, je pense ;  
mais parallèlement à l'immeuble actuel  
ou bien perpendiculairement et en bordure  
de la rue dite Belle de la Barrière ? Je n'en sais  
pas.

| Rue des<br>Fossés | Rue<br>Delle | Rue<br>Belle de la Barrière |
|-------------------|--------------|-----------------------------|
| Ecole             |              |                             |
| Concier           |              |                             |
| Palme             |              |                             |
| Construction      | ?            |                             |
| en pointillé      |              |                             |
| Laurie            |              |                             |

Boucaïl, le 11 Juin 1927.

Marseigne,

Ma lettre d'hier était à peine  
arrivée que j'en ai reçu une dernière  
Grandeur, en date du 9/6. J'ai bien  
trouvé la consultative qui y était jointe  
au sujet des rapports entre Missionnaires et  
Communautés du T.O.R.M. et P.P.F.F. de l'Anie.  
Je l'ai parcourue, me réservant d'y revenir  
plus à loisir.

- Lors du passage du Gouverneur, le  
Président de la commission Municipale de  
Boucaïl et plusieurs de ses membres lui ont  
dit que l'humanité du conseil trouvait  
juste qu'on accorde une subvention à  
l'école des Sœurs, qui servaient un grand  
nombre d'enfants. Ce Messieurs ont ajouté qu'ils  
peusaient affecter à ce éudit certains fonds  
disponibles de la Municipalité etc....

Le g<sup>e</sup> a répondu que cette affaire ne  
le regardait pas et qu'il n'avait pas à s'en  
occuper. Il a ajouté que cette subvention devait

au detriment de l'école officielle, à laquelle devait aller toute la sollicitude des pouvoirs publics ; que si la Commission municipale lui adressait une requête écrite dans ce sens, "elle l'aurait rejettee sans aucun" et que "si elle votait un subside pour cet object, il serait annulé". La Seminon il a promis aux membres du Conseil de leur envoyer "un boy instituteur" et a enjoint le Séminaire à faire tous ses efforts pour rallier à l'école "laïque" le syndicat de l'administration. et la liberté !

Et voilà comment M. Guyon, qui va à la messe, qui fut élevé dans nos collèges, traite l'école catholique ! Rien pour elle au fait de subvention. Bien plus, il faut détacher d'elle les familles et faire en sorte qu'elles lui retirent leurs enfants. Que pourraient faire les polices, on se le demande, un ennemi déclaré de la religion ?

M. Brinôme m'a fait savoir depuis que le chef de l'enseignement, M. Drz lui ayant écrit ~~pour~~ faire son possible en faveur de l'école officielle. On lui demande d'employer ses influences pour détacher les familles de Soeurs et obtenir que les enfants quittent cette école. Cette démarche est d'un tact au moins douteux, étant donné que

M. T. envoie chez les Soeurs tous ses enfants en âge de scolarité. —

Bonne, le monde officiel se déclare ouvertement contre nous.

— M. T. m'a dit encore qu'ils étaient tous révoltés de cette partialité. Et, malgré les paroles peu encourageantes qu'ils leur firent admettre, ils sont résolus à donner aux Soeurs des fournitures scolaires, en nature, telles que les cahiers. Et même, si l'administration les blâme, ils recommenceraient pour bien affirmer leur volonté. —

On dit que le Gouv<sup>t</sup> doit revenir bientôt pour examiner certains travaux de routes. Peut-être la question reviendra-t-elle ~~après~~ sur le tapis. J'ai engagé avec qui m'en ont parlé à ne pas céder après une première défait. C'est qu'à force de lénitence qu'on obtient quelque chose.

Fais que M. G. désire de rencontrer avec Votre Grâce, peut-être cette question, viendra-t-elle sur le tapis. Je tiens à ce que Vous doyez renseigner, Monsieur, sur cet incident et que Vous sachiez que le chef de la colonie, quoi qu'il ait de la foi, a tenu un langage de sectaire.

— Dehal prenait l'autre la veille du départ du S. Antoine au l'avant-Vailla

J'en déja' prévenu les S. Bussy. Et comme c'est un fervent disciple de Bozzelius, je lui ai bien recommandé de veiller à son embourgeoisement. Il serait bien capable de l'oublier bientôt dans le plaisir à la suite de libations trop copieuses.

- Il est inutile de faire des mystères.

"Mektoub" s'appelle dorénavant nom M. Emile Michel. Il tient un dépôt de pharmacie, est président du Comité des Courses (pour toujours bien inspiré dans le choix des journées) et une des bonnes têtes de la Commission Municipale.

- Oui, j'sais que le P. Lefèvre est aux prises avec de misérables dérantes. Cette fois-ci, ce n'est plus l'eczéma ; il souffre de douleurs rhumatismales et a les reins endurcis d'un certain onguent et bardé de flanelle. C'est un demi-infirmier.

Ci-joint une note au sujet de l'achat de la "Mathis". Hier, elle est allée conduire jusqu'à chez elle une dame Nordiste de Gouaro (20 kil. --). C'est là que fait sa première auto accompagnée de sa belle randonneuse. Dans leur enthousiasme, ces deux gars ont voulu photographier l'autrice et chauffeur. - J'insiste encore pour qu'on leur envoie l'auto dans peu de temps, soit directement, en mettant leur adresse : H. H. Bossut & Cornette

Gouaro

Veuillez apres l'heureux mariage de nos très profonds respects au M. S. G. de Thures

Propriétaire de  
 Résidence de  
 5.000 francs / Notes sur l'achat de la Mathis  
 Condamnation à Noctity au 30 juillet

La "mathis" a été débitée au  
 Compte mission Bomaïl lors de son acqui-  
 sition. Débits de même certains frais  
 accessoires pour réparation etc...

Pour l'en rendre compte, il suffit  
 de se référer au relevé de compte mission  
 Bomaïl, trimestre 1<sup>e</sup> octobre - 31 décembre 1926 :

|          |                               | Recettes | Dépenses |
|----------|-------------------------------|----------|----------|
| Novembre | Auto Rabat 13.000 post garage | - - -    | 13.030   |
| "        | Ville, réparations auto       | - - -    | 137      |
| "        | réparat. chambre à air        | - - -    | 6        |
| Décembre | 9. pneumatiques               | - - -    | 1200     |
| "        | Taxe payé : pneumatiques      | 800      |          |
|          | Total :                       | 8.00     | 14.373   |

### Bilan :

Compte débitera : 14.373

Créditera : 8.00

Reste au débit : 13.573

Ainsi, pour cette auto "Mathis", le  
 mission Bomaïl a payé 13.573.

Votre franchise, à plusieurs  
 reprises déjà et encore ce jour, m'a manifesté  
 l'intention

d'annuler ce débit qui pèse lourdement sur mon budget au tout au moins, de le diminuer au moyen d'une restauration.

Je n'en serais pas fâché, surtout étant donnéz la condition dans laquelle la marche fut conclue et les amis qu'il m'a déjà occasionnés. Je n'ai nullement été consulté au sujet de cette affaire qui a été conduite à moy insur. Un jour, une lettre du Dr Lambotin m'a placé en face du fait accompli. Je me suis plaints à lui du procédé, que je qualifiais d'incorrect.

- Notre Grandeur m'a promis, voici quelque temps, une chambre à air pour ma voiture. Or, je n'en ai pas encore une. Il est vrai que, de moy esté, je n'en ai pas encore fait connaître les dimensions de mes pneumatiques.

Sur 2 roues, c'est des  $700 \frac{1}{2} \text{ mm}$  -  $80 \frac{1}{2} \text{ mm}$

" " autre, " "  $700$  " -  $85$  "

Donc, l'une ou l'autre mesure est bonne.

- D'autre part, j'ai dans moy coffre une chambre à air qui n'est adoptée par aucun pneu de la "Mathis". Si elle pouvait faire pour la "Citroën", je l'aurais volontiers à l'heure, à moins qu'elle ne convienne

meilleur à la camionnette du Fr. Joseph. Je relève, en effet, écrit à la plume, l'indicatif : "Société - civile - de - St - Louis".

Les autres renseignements imprimes sur la chambre portent :

1082 1634 Michelin & Cie  $30 \times 3\frac{1}{2}$  - 31x4  
Clement - F?

Cette chambre est encore en boy, était malgré une petite pièce posée sur la Valve. Elle - ci semble à l'état de neuf -

- Sur la "Mathis", je v'di qu'une chambre de recharge, c'est ça. — Je parle de la chambre qui est dans le coffre de la voiture. Avec la chambre de la roue de secours, on peut dire que ça fait 2. —

- 12 Juin 1927. —

Dabat Lort D'ici. Il me dit qu'à son grand regret, il ne peut pas se rendre à Nîmes pour les Assainies du 15/6. Mais il promet d'y aller dans un mois. — Voilà qui est bien sympathique.

Lorsqu'il m'a pressenti vers la fin de mai, il aurait du me dire qu'il avait des engagements. Mais non, "pour ne pas me contrarier", dit-il, il a préféré me laisser croire qu'il acceptait. Je vais prévenir le Secrétaire.

Bonail, le 24/6/1927

En temps derniers, j'ai reçu un

Certain nombre de lettres et de notes de  
Notre Grandeur. Sans trop m'occuper de  
l'ordre laïque des matières, je commence  
par les documents qui se présentent le  
premier à portée de ma main. L'Es-  
Santiel est de nerie, négliger m'oublier.

J'en procède par numérotation; c'est  
plus clair.

- 1<sup>o</sup> - Mine tenué. J'ai fait part  
à M. Goyette de renseignements trans-  
mis touchant le train de la messe et  
celui de l'école (ou de écoles). Comme l'exi-  
cution est envoyée à une date ultérieure,  
on en reparlera. Mais d'ores et déjà, on  
ne peut que s'élargir de la solution de prin-  
cipe. - M. Goyette, père, est actuellement  
directeur (en faisant fonction). Il est  
plus intéressé que personne à la chose, car  
il m'a promis pour l'école libre 5 enfants.

3 à lui et deux à une de ses filles et à un de ses fils. -- Je ne vois pas pourquoi il est nécessaire d'attendre la réfection du pont de la Doghen pour inaugurer ce train : les colliers descenderaient au passage du pont et renonceraient au Wagon ce passage une fois franchi.

Il existe un Wagonnet pour voyageurs semblable à celui des charbonnages de Meindon.

- 2<sup>e</sup> - Si je suis courageux à la traîne, je pense y aller avec la "Hattis" en compagnie du Roi Braysse ; il y aura économie de 1/2 sur le passager par passager. Et puis, quand on est chauffeur débutant, on aime avoir un compagnon derrière.

Je trouve que la "Hattis" dépense beaucoup d'essence : une tunique dernièrement pour environ 90 Kilomètres, 1 litre pour 5 Kilomètres au 20 Centilitres par Kilomètre par essence ; c'est énorme ; il y a des échappements de gaz, il faut donc une sévère révision, des restaurations, ajustages etc... La bouchée de réservoir d'essence n'est pas parfaitement étanche... etc...

Je connais un particulier qui a fait pour 13.000 francs une auto d'un modiste, quelle différence avec la Hattis !

C'est une Voiture de la C.V., à l'état de neuf, 4 places, moteur excellent, tous organes en bon état. Voilà ce qu'on peut appeler une bonne affaire. J'en ai eu longtemps gros sur la colon contre le S. L.<sup>h</sup>, qui a acheté dans un "zac," les yeux fermés. Quelle étonnerie ! —

La carrosserie de la h. est très endommagée ; on y a fait quelques réparations de fortune : à gauche, elle a été recevoir un choc violent, la portière fonctionne très mal et ce devant est très difficile à séparer, le bois est brisé, usé, la vis et la pointe n'ont plus de prise... L'autre côté n'est guère meilleur. Tant cela l'ent a l'aide de petites équerres, mais l'assable par sortant a s'écarté partout.

Le passage de la 2<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> Vitesse est assez difficile et celui de la 3<sup>e</sup> V.<sup>e</sup> à la prise directe encore plus ; on réussit quelque fois quand l'allure est rapide, mais, souvent, c'est impossible ; peut-être y a-t-il quelque dent de pignon de vitesse cassée ou cassée ; il faudra un démontage complet. Mais, ici, personne ne peut toucher à l'habitacle de vitesse faute d'outillage et de compétence ni risquer le bras bâillonné.

Je pense que le carburateur est aussi à réviser. Le trou d'ouïe(s) de gaz est peut-

• trop abîmés par l'usure - -

Ses pêches portant, la bague s'assèche  
blessé des pièces ont été remplacées par du fil  
de fer qui risque de couper le caoutchouc et  
qui s'oppose au démontage. Les goupilles n'existent  
plus et sont remplacées par des boutons de fil de  
fer la plupart du temps corrodés - - etc. etc. etc.

On n'en finirait pas si on voulait  
éplucher tout le litige - - On lui dit que, un  
peu compétents d'ici, en regard à l'état où  
cette voiture a été livrée et à l'importance de  
réparations qu'elle exige, elle n'aurait pas dû  
être vendue plus de 16.000\$. Nous sommes  
loin de contester.

Je pense arriver la ville au mieux  
l'avant-Ville dell'ouverture de la strata, le  
Temps de poser chez Castex, pour qu'il prenne  
l'imprinta s'il y a lieu et de laisser la "hotte" chez  
Toussaint. Je pense expédier la chambre  
qui ne convient pas par une prochaine occasion.  
Je ne dis pas que la valve est difficile  
à mettre et à ouvrir, le pas de vis n'est pas fausse'.  
C'est ainsi pour tout. Ce Robot est une  
boute, le traitement inflige à la voiture qui  
fut à son usage le fraude surabondamment.  
Ses pêches sont le pas de vis ont été ainsi forés  
et parfaitement, ce qui rend le changement  
des pièces très difficile et une réparation encourent  
le route presque impossible.

Tout cela complique les plus simples  
opérations. Cela devrait venir à la main  
après l'état et l'essence de la clef ou de la  
pince. Les obus de salve ne peuvent pas  
être retirés, ce a dû être enfouie à coup de  
marteau. C'est un massacre général.

C'est seulement maintenant, à  
l'usage, que je commence à me rendre  
compte de toutes ces缺陷s. - Et,  
sans doute, ne suis-je pas au bout de mes  
découvertes et aussi déconvenues - - .

Mais en voilà assez, trop peut-être  
de cette question.

Finisse la chambre à air de  
Votre Grandmère est pour peu de 700 - 800,  
elle fera moy affaire. S'il manque l'opé-  
cale pour fermer la valve, peu importe; j'y  
ai plusieurs en surplus. -

- 3° - J'ajoute ici quelques applica-  
tions qui n'ont pu trouver place dans ma  
note pourtant longue sur l'école S. J. H. -

Votre grandmère m'érit, 14 Juin 27:  
" Désirément que Rose paie le fournisseur  
d'école à l'école des Sœurs, pour moi  
" pas Bourail ? "

Assurément, rien de plus juste.

Vous ajouterez, Mme Guérin: " Seullement

" à Kouré c'était préparé depuis longtemps ;  
à Bourail, on est pris à l'improviste "

- Réponse . -

Voici l'histoire que le Kouré a ce point de vue : Du temps de M. Renillard (mort en 1906 ou 1907 (?)), maire de Bourail, il était allé aux Sables.

Ensuite, vers 1916 ou 1917, une réunion foisonnable ayant été présente par M. M. S. Hervé et M. Renillard <sup>et d'autres</sup>, président, refusa de transmettre. Plusieurs membres de la commission démissionnèrent pour ce motif. Et l'affaire en resta là jusqu'aux nouvelles élections où Hervé fut élu sur le Carréau.

Je ne vous ai rien déploré à ce sujet  
aux différentes questions ci-dessus traitées.

Voilà après, l'ouverture  
l'expression de moy très religieux et dévoué en part  
au M. S.

M. le curé

Bourail, le 5/7/27

Monsieur,

J'apprends par ma lettre du  
Père Lepard que "la retraite des  
Catéchistes de Bourail" aura lieu  
du 12 au 19 Juillet".

Je suppose qu'elle aura lieu le  
11 au soir, pour qu'il y ait 3 jours  
pleins....

Dans cette éventualité, je prie  
Votre grandeur de vouloir bien solliciter  
du capitaine Herville des instructions aux  
syndics en vue de faciliter aux catéchistes  
de Bourail et autres le déplacement ex-  
cessif.

Les catéchistes devront-ils  
s'y rendre à long frais ? ... En juin 1926,  
Votre grandeur me laissa entendre  
qu'ils prendraient à sa charge le premier  
voyage --- Je ne sais.

Je compte bien m'y rendre.

le vendredi 11/7. Trai-je avec la Mottis ?  
C'est à Voir.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'Assurance de ma très religieuse et  
dévote respect en J. & C. -

H. de Bussac

Je suppose que votre Grandmère  
aura bien reçu une longue lettre de  
moi écrite fin juillet.

Boussac, le 10 juillet 1907.

Mausigneur

J'ai bien reçu les lettres de vous  
Grandeusement respectivement du 3 et du 7<sup>me</sup>.

Dans le premier pli, il y avait :

1<sup>o</sup>) un plan de lot 183 avec projet  
de ~~maison~~ future maison de famille et  
observations sur feuille à part;

2<sup>o</sup>) un petit croquis de ma main  
se rapportant au même objet;

3<sup>o</sup>) extrait d'une lettre signée Victoria.

Dans le second, il y avait deux  
lettres, une pour moi, l'autre pour  
le Père Marand. Or, le P. M. était chez moi  
lorsque ce pli me fut remis par le facteur.  
Voyant une lettre à son adresse cachetée  
et timbrée, mon premier geste fut de  
la lui remettre. C'est qu'ensuite, après  
son départ, que je pris connaissance du  
document qui m'était personnellement  
adressé et où j'écrivis que j'étais chargé de  
lui à M. la lettre à lui destinée. Il était  
trop tard.

- P. M. est donc venu le 8/7, mais

n'a point pour le 6/7 à l'occasion de la retraite du mois ; il était cependant assuré depuis le 24/6.

Lezay ayant demandé, depuis, le motif de son absence, il m'a dit que, ce jour-là, son cheval était déferré. Notre frère appréciait le... séminaire de cette raison. — Comme, d'autre part, le S. def<sup>d</sup> s'était excusé sur sa santé, il en est résulté que nous n'étions plus que deux, le S. Fraysse et moi.

Il est évident que, si chacun n'y met pas un peu de soin, il est impossible d'observer ce point de règle. D'autre part, à cette occasion, on fait certains appêts, quelques dépenses pour bien traiter les Confrères ; si ceux-ci ne viennent pas, on est un peu décu...

Le 6/7, S. Fr. et moi avons profité de notre réunio, pour voter en vue du chapitre provincial de 1928, observant, autant que possible, les règles prescrites à cet égard par le Constitution, le Statuts Capitulaires, et la circulaire 14 du R. P. Visiteur de Missions, tout documents que nous avions lus ensemble. Outre les bulletins, dans enveloppe cachetée, nous avons rédigé et

signé un Court procès-Verbal. Puis, ayant cacheté à la une le pli qui renfermait ces deux pièces, nous l'avons porté le concert à la poste et essayé au R. G. C. avec recommandation, comme le prescrivent les Statuts.

— J'ai l'opinion intime d'assister à la retraite des Catholiques le 7/7. Deux et Siere-Limoges ont été pressentis parmi nous. Mais j'ignore si ils ont fait leurs démarches auprès de l'ordre, ni si ces démarches ont abouti. Il ne serait pas inutile que le Capitaine intervienne pour le tirer des griffes de ses employeurs. —

La retraite des catholiques d'Span est à la même date, le 11 au 15/7. Père Fraysse s'est retiré du groupement à cause de divers abus. Il y a 3 ans, S. Hily, et surtout S. H<sup>d</sup> lui amenaient une bande de vagabonds et de familiques, baptisés catholiques pour le besoin de la cause, curiosité, individualité, individuel environs qui le avaient certaine obligation et qu'il récompensait ainsi sans bourse débile mais au détriment des Confrères. P. Fr. a eu bien raison.

C'est avec de tels arguments qu'on décompte la meilleure, et les plus louables initiatives. Sauf son ~~mal~~ inintelligence

des situations, par son bon génie et la façon  
qui il sollicite du curé maître, il est un des  
solvants redoutable.

— Mine de Téhé - J'ai communiqué  
à M. Joyetière le déclarant de M. Rongy  
relativement au train de la messe et au  
train de l'école.

G. n'est point partisan pour l'école. Il  
propose à la direction de faire établir à  
la mine Téhé une école privée dans le  
gauze de celle qui fonctionne un temps à  
la mine Sors. Il est en ce moment à Nouméa  
et doit plaider pour son client; il trouve  
que de l'avis du train d'école il y a trop  
loué. C'est un peu vrai.

— L'autre de la lettre adressée à  
Mme Le Vinié et signée Victoire est Victoire  
Quérinier, femme Henri Vélezoudon,  
mère de plusieurs enfants Vélezoudon  
ayant passé par l'école <sup>et l'école</sup> et deux enfants  
Chabaud qui y sont nés.

Les deux ont toujours bonne  
famille —

— A-t-il de nouvelles les votes pour  
"fourniture scolaire"?

Réponse : Ce matin, à l'issue de  
la messe, j'ai eu la visite de M. Venard  
et Louis Michel (Hettner).

Il m'ont dit que le conseil s'était <sup>15</sup>  
rencontré hier (dimanche 9/7) et que cette question  
de fourniture scolaire pour l'école libre  
avait été posée à l'ordre du jour.

La synthèse en faveur de cette mesure  
fut, pourra-t-il, unanime. Malheureuse-  
ment, comme le budget ordinaire de 1917  
était déjà voté et aussi l'ex-traditionnaire,  
la commission municipale ne put pas  
accomplir le geste généreux qu'elle  
l'avait proposé.

Alors, voici ce que le M. M. décideront :

1<sup>o</sup>) Sur un crédit de 2.000 francs réservé pour  
l'aménagement prévu d'une école à Nas-  
dadiou, ils résolvent de distinguer 1.000<sup>f</sup>  
pour la dite fourniture scolaire.

2<sup>o</sup>) Après d'augmenter le crédit, sur  
la motion de M. Venard, ils résolvent de  
demander à l'administration l'autori-  
sation de faire une tombola dont le  
profit irait grossir le premier apport  
de 1.000 francs.

Mardi prochain, 13/7, de l'après-midi,  
seront convoqués à la mairie et un comité  
constitué. Le tirage de la tombola est,  
en principe, fixé au 13 août.

Cela sont les projets de nos élus  
secondes, par le comité des fêtes, qui prend

feu' aust' la chose tré' à 'l'aise.

Le M.M. m'a fait faire une demande des lots soit aux S.P. de S. Louis, soit à celle de La Conceptivj et de l'Ecole libres... Qu'en pense votre grandeur ? Une première fois tout au moins, ne pourrait-on pas s'adresser aux Soeurs de Joseph ?

On m'a dit qu'anné prochainne, on ne serait pas pris au dépourvu et qu'on voterait une grosse somme pour fournitres scolaires : 5000, plus ménage, m'st-dit, si c'est possible.

A noter ici que M. Vaudreuil n'est pas membre de la Commission municipale, mais son conseiller technique, nommé en cette qualité par l'administration. En fait, il exerce sur la commission municipale une sorte de tutelle, il est très content en droit-là.

— Merci, Monsieur, pour la très importante et très généreuse contribution consentie à propos de la battis.

Vendredi, comme je me rendais à Noméa voir les catéchistes en vue de la retraite de l'Id, le moteur a calé dans les rues de Nettamou. Comme on n'était pas encore loin de l'ancienne Fonderie qui possède le téléphone, il a été

besoin faire le 372000 pour appeler des secours.

Cela-ci est venu peu après sous la forme du jeune Brunet. Il s'est tout de suite rendu compte que le défaut d'allumage venait de la moquette.

L'ayant démontée, il a constaté que le "rupteur" avait son rebord cassé et les deux vis platinumées complètement usées. Après une réparation de fortune, j'ai tout de même pu rentrer à Bourail, mais, le pousser jusqu'à Noméa au même jour qu'à Noméa, il n'était plus question.

Quant au "rupteur", je l'ai envoyé à M. Lefebvre pour réparation. L. est, dit-il, le meilleur spécialiste pour ces organes délicats.

La veille, le jeudi 7/7, me trouvant à Némea, je me suis vu du point de ne pouvoir rentrer pour la même raison.

Quelqu'un qui l'examinerait ayant bien me disait aussitôt : "Sire, faites reviser votre voiture à fond." — "Hai, à votre place, je la vendrais, vous verrez qu'il va être difficile malheur."

— Je glisse sous ce pli une lettre de Gouraud. C'est à titre documentaire,

Comme indice de dispositions. Il faudrait  
là- bas une malle chapelle ; tout au moins  
une pierre sacée, des napper, un jeu d'or-  
meaux, un missel et porte-missel ainsi  
que des bretelles - Ensuite on n'a plus à porter  
que sa personne, c'est peu.

Mardi, j'ai baptisé deux enfants  
de Nordistes, et sur le 2 la fille du fermier  
Valet qui me disait Fr., et anticlérical -  
Sant-alou l'a-t-il, moins plus que de raiso-

Sous le dire en passant, le groupe  
du 2<sup>e</sup> (Neszedion) est liquide. Les 3 der-  
nières "survivants" sont en instance de  
départ : H. Stimaux entraînerait aux Chas-  
temages de Montrouzé ; M. Valet à la Mine  
de Bois, quant à H. Brévor, il aurait  
obtenu pour sa femme un poste d'insti-  
tutrice à Neszedion ; de sorte qu'il école  
est pour l'institutrice et moy vice versa.

Et elle est blafard d'une abnusale  
Aventure.

— Ayant reçu de Fr. un chemin  
de croix pour neuf, mais Courrouze, j'e-  
stensorié au Dr. Fr. <sup>1<sup>re</sup> qui en est encore dému-</sup>

— Tels liens documents, retournez  
au correspondant à des questions posées.

Venilly aperçue, poursuivra,  
l'hommaise de mes très religieux et divorce  
respect au R.S. — H. de Thuret

Bonvill, le 12 Juillet 1907.

Mauspne,

Veuillez trouver ci-incluse  
la note qu'Omega de l'Orme a m'a fait  
parvenir ce soir. Il en résulte que le  
Syndic de l'Orme a mis son veto au  
voyage des catéchistes pour la retraite  
de Jœ : une fois c'est l'arbitraire du  
gendarmerie, une autre fois c'est une  
épidémie. Que ce soit une chose ou  
l'autre, le résultat est le même, le  
Catéchiste de l'Orme sont privés de l'assistance  
à la retraite et du bénéfice de cette réu-  
nion spirituelle qui leur ferait, cependant,  
fort utile.

A raison de la fréquence de ces  
incident, je me demande s'il n'y aurait  
pas du parti pris de la part des Syndics  
successifs de ce centre. Ne laisserait-il  
pas pousser ? ---

En tous cas, le Capitaine Harelle

pourrait, semble-t-il, être saisi de la chose. Il n'y a pas qu'à Montréal que la grippe ou même la roufoule révissent, c'est partout. Dès lors, le danger de Contamination n'est-il pas imminent?

On bientôt se dirait - ce pas plutôt une brimade pour ~~se~~ se venger des indigènes qui se sont montrés plus ou moins récalcitrants, lors de ses expéditions forcées concernant la maladie.

Cet état de chose ne peut de prolonger. Il est inadmissible qu'aucun autre catéchiste puisse rendre librement à ces réunions et que seuls ceux de l'ouïe en soient empêchés. C'est le capitaine curé de instructions dans ce sens!

Il avait promis d'infliger un blâme à Dorstide. Ce n'a pas empêché de partir au congrès en France où il est éluere --- M. H. parlerait-il d'une manière et affirmerait-il d'une autre? ---

— je devrais être à Yà, mais un double billet, deux en lieu, et une

double enterrerment pour aujourd'hui m'ont retenu. En fait, il n'y a eu qu'une seule inhumation. La dépouille de l'abbé Roustan a été emmenée à Rouen pour y recevoir l'hommage de sa population. J'étais à la Haute-Poëze quand on est venu me chercher pour les derniers sacrements et malheureusement, malgré toute la diligence, j'ai eu le regret d'arriver trop tard.

Je vous demande pour Yà.  
Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de moy très profond respect.

H. de Thivet

Banail, le 17/7/1907.

Monsieur,

A moy about de l'Y., j'ai vu  
le biquetier et lui ai demandé ses conditions.  
C'est bien le chiffre que j'avais fait con-  
naître à Votre Grandeur : 300 † la ville  
soit pour 30.000 biques : 9.000.

Je lui ai demandé si c'était soy  
dernier prix et s'il ne consentirait pas un  
rabais. La réponse fut négative.

Je lui ai fait observer que sa bique  
n'était pas aussi jolie et que j'avais en  
des débours, d'autres aussi. Il m'a répondu  
qu'il avait depuis plus d'expérience et  
que les défauts seraient corrigés. Je hâtais le

- La réunion des catéchistes déjà a  
eu lieu à sa date. Je n'ai pu me joindre  
que le mercredi 13/7 -

J'ai assisté à quelques-unes de  
l'instructions ; je les ai trouvées pratiques et  
pittoresques.

Je crutte q' l'Onur et Pierre de Bonne  
n'aient pas pu profiter; il y avait comme  
auditeurs les catéchistes de l'âtre, lez déjà  
et 1 de Coulis, plus 2 ou 3 femmes catéchistes  
ou aide-catéchistes, au total q' je crois.

Pour la clôture, le vendredi 17, il a  
fallu faire la cérémonie à une heure un peu  
matinale, à cause du passage de l'autobus  
à Boulongerai. La belle illumination n'a  
produit q'un peu d'effet.

Dans catéchisme du Sacré Rongé,  
qui devait venir pour recevoir l'épistème,  
ont été empêchés par le Syndicat des éclusiers à  
cause de l'épidémie de rougeole qui sévit  
là-bas. L'école de filles de cette mission est  
fermée et celle des garçons réduite à  
rien.

— Je me demande s'il faut continuer  
à payer les dépenses d'installation pour le  
Sous. Le fablantier m'a présenté hier  
une facture de 327 f. 50 pour travail effectué  
depuis le mois de Novembre. Si je  
l'acquitte, c'est la fin, je ne paie plus.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de mes religieux et désouez  
respect au D. S.

J. de Thuret

Bouail, le 9/7/27

Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre de votre  
Grandeur du 10/7. Plusieurs décisions notables.

— Votre d'une quatrième voie pour  
Bouail. — Cette mesure sera la bienvenue.

Si M<sup>e</sup> Samiel se plaint d'avoir trop de  
travail, que son emploi l'oblige à être tou-  
jours debout --- Cependant, on lui a bien  
allegé sa tâche ces derniers temps : plus de  
lavage ni de repassage, plus de vaisselle.

Elle n'est pas forte, dit-oy. Si elle  
se plaint avec du fond etc ..., on la fera  
examiner par le médecin. ~~rappe à Payer~~, Samiel

— Le principe de la maison de famille  
serait adopté. Ce peut en attendre, je crois,  
une sérieuse assistance, da bec que l'école est  
appelée à faire dans cette région : l'enseignement  
de Soye, de Houailles, la famille attendent  
qu'on prenne le pensionnement.

S. Dussay m'a dit que cet ouvrier avait pour 2 mois de travail, 3 au plus. S'il a fini au bout du septembre, qu'il nous le réexpédie, il pourra être le maçon de la future construction.

- Tombola - Le comité travaille ferme, 1800 billets déplacés déjà (billets à 2 francs). On a prévu 2000. J'ai annoncé aux dames du Comité le lotto promis par Votre Grandeur et d'autres. Celui-ci est tout heureux de recevoir des objets de valeur; il n'y en a guère jusqu'ici.

La perspective du bol ne me rassure certes pas, mais j'ai recouvert moyen d'en empêcher. Catechistes - A Yze, j'étais déjà concerté avec le Père Noblet pour assurer aux catechistes de Monseigneur une petite compensation. Comme le Père Noblet prêche la retraite des 1<sup>e</sup> communions à Bourail en 1927, il a été convenu qu'à la fin, on donnerait 2 jours à Monseigneur avec instruction, le matin, et l'après-midi, pour tout le monde et, dans l'intervalle, réunions spéciales pour les catechistes.

Après le Tevez, cette caisse, une petite collecte, ferait dubuy à l'ouvrage; plus grande liberté pour la confession par suite de la

présence d'un prêtre étranger; ou soit une dépense, débouchant voyages et la difficulté d'obtenir les autorisations. — Le vraiment M. Helle donne des consignes aux Syndics de Nouméa, il n'est qu'heure obéir.

26/7/27 — Pièces pour l'école S. J. P. — Je réponds à la lettre de Votre Grandeur du 23 juillet.

Questions : "L'école maternelle n'est-elle pas l'œuvre de Mme Bouscasse ? — quelques-uns des enfants ne fréquentent-ils pas les écoles publiques, étant compris dans les 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup>, et les 3<sup>e</sup>? — les filles de l'école publique sont-elles admises à l'école des garçons ?"

Réponse :

Ad 1<sup>e</sup> : sans doute, sur 17 enfants (20 en tout) en âge d' scolarité qui elle a chez elle, tous fréquentent les écoles publiques, dont la plus grande partie l'école maternelle.

Ad 2<sup>e</sup> : non.

Ad 3<sup>e</sup> : non, les deux écoles des garçons, d'une part, et des filles, de l'autre, ont leurs locaux distincts et aussi personnel enseignant distinct.

— J'ai acquitté la facture ferblanterie de 327,50.

Tout. il commander des briques en vue de la future construction et qu'il

nombre exactement ? L'industriel qui le fait n'est pas en mesure de faire avant octobre, me disait-il dernièrement, il faut au moins attendre qu'il remonte son four.

Une Veranda de cette taille ne semble pas utile. Tout au plus, on aurait d'intérêt au même siège du tout. contre la pluie, on disposerait les briques dans les sens de la longueur avec un boy revêtement en ciment par-dessus. La seule Veranda devrait orientée vers le bâtiment de l'école.

- La Commission Municipale, lors de sa dernière réunion, a notifié à l'administration son désir d'incorporer au budget de 1928 une somme pour fourniture, salaires aux enfants de l'école-libre.

- L'autorisation pour la Tombola du 13/8 n'était pas encore passée hier.

- Briques de Bourgogne (longueur : 0,98 m - largeur : 0,10 m - épaisseur : 0,05 m)

- C'est bien pour établir un catéchisme de persévérance que je désire avoir accès à l'école. Les élèves de 12, 13 ans ont besoin de compléter leur instruction religieuse. Le Catéchisme de la 3<sup>e</sup> année pourra être insuffisant pour le but à atteindre.

Le faire venir à l'église - alors surcharge de catéchisme de 7<sup>e</sup> communions.

1 Août 1927. —

J'étais à Ronde les Jardins. Bonne journée avec la perspective d'aller faire sa visite à Nakity. Je n'ai pu consulter mon collègue, qui était de garde au chantier (du pont de Trouthary). Il voudra sans doute lui aussi. Restera à obtenir l'assentiment des T<sup>es</sup> P<sup>es</sup> et à pourvoir à son remplacement éventuel pour l'empêcher d'être absent.

S<sup>e</sup> M<sup>e</sup> Victoria est arrivée hier sans incident - Elle a de grands désirs; peut-être est-ce cela qui va.

Profitant de l'obligation de M<sup>e</sup> Patrick Daly, je lui ai confié la "Mathis", le 30 juillet, pour qu'il la conduise à l'atelier de Cicéri et Gossard à fin de révision. Fuisse la mise au point être faite vers la fin de la rétente, car je compte bien effectuer dessus le voyage de retour en compagnie du P. Frayssé.

Le moy absence, il conviendrait qu'à la messe soit assurée une fois ou deux, il serait préférable aux deux d'être complètement privés. J'ai pressenti M. à cet égard, mais je n'ai pas encore la réponse.

Plan de la Maison de famille. —

Le croquis N<sup>o</sup> 8, donnant plus de place, est certainement préférable au N<sup>o</sup> 1.

La Veranda est-ordinaire pourra être remplacée par une briques de 0,98 avec un revêtement

l'expérience de 0,010 % ou 0,012 % seraient suffisant, ce me semble.

Le prix de la brique est de 300<sup>t</sup> le mille. J'attends qu'on me dise s'il faut passer la Commande et pour combien. Je ne puis faire le calcul ne sachant pas quelle sera l'achanture de la fabrique ni la tâche exacte du batisseur. Il faut aussi prévoir les murs d'refend et autres séparations.

On laisserait, entre cette construction et la limite est-nord, un passage d'1<sup>m</sup> 50. X 2<sup>m</sup> 50. On laisse en face des portes devant une clôture suffisante, il y a déjà 3 fils barbelés.

— Ensuite détails à prévoir ?

Il n'y ait pas de mireau, je ne puis garantir l'exactitude absolue de mes mesures, mais au pif, ce détailssement me paraît environ de 5 %. donc 0,50 % pour 10%. La sum en grosse maçonnerie, du côté de la déclivité, devrait donc être porté à 0,50 %.

— 8/8/1927. — L'affaire de la Tombola ne va pas toute seule. Le comité d'initiative a sollicité l'autorisation du Gouvernement vers les 10 juillet. La décision s'est fait attendre jusqu'au 6 août et c'est une réponse négative. Ce doit être un coup de la clique maçonnique. Le Gouvernement

de rencontre de l'opposition chez D. [il est] En ce moment, on négocie. Le comité a chargé M. Brumont, Conseiller général, de parler au G. pour arranger l'affaire.

On ne peut, d'ailleurs, plus seules. Il y a à ce jour :

|                                          |            |
|------------------------------------------|------------|
| 2.250 billets (à 2 <sup>t</sup> ) placés | Ci: h. 500 |
| lundi de la Banque Indo-Chine            | : 500      |
| M. Meyer                                 | : 100      |
| Onomyme (qui n'est pas nom)              | : 100      |
| Pallandre                                | 5.200      |

Où quoi il faut ajouter :

- 1<sup>e</sup>) le pif de autres ;
- 2<sup>e</sup>) le produit de la buvette (réduction faite de l'achat du liquide) ;
- 3<sup>e</sup>) la recette des petits-cheraps ;
- 4<sup>e</sup>) la vente des fleurs, cartes postales, illustrées etc ...
- 5<sup>e</sup>) enfin, l'imprimerie ...

D'où et déjà, il est clair que la recette nette atteindra 6000<sup>t</sup> au même l'aposture.

S. M. Lipovici m'a demandé quel emploi elle pourrait faire de cette somme et si elle ne pourrait pas la consacrer à l'achat d'un harmonium, qui lui fait grande envie ainsi qu'à S. M. Victoria. Cela servirait à élever les enfants (qui ont appris la messe de Noël à l'école pour l'Assumption) et aussi le

choristes, dont la réunion pourraient se faire à l'école.

Je lui ai répondu : que cette question n'était pas de ma compétence ; que le Maire, ayant fait de gros débours, voudrait peut-être récipérer une partie des sommes engagées par lui ; qu'il y avait des projets dont l'exécution entraînerait des frais considérables etc... En somme, je n'ai pu que la renvoyer à Votre Grandeur en lui disant de formuler ses projets et de les appuyer par de bonnes raisons.

Depuis un mois bientôt, les écoles sont peu fréquentées, à cause des épidémies de grippe, rougeole, varicelle qui ont épousé les enfants de ce centre, tous sans exception au à-peu-près. Actuellement, les maladies sont en décroissance. L.H.D.J. restait que faire au sujet des mensualités scolaires si si elle doit les réclamer intégralement, ou au pro rata, au point du tout.

Je lui ai dit d'accepter les mensualités complets de ceux qui les offrirent spontanément, quant aux autres, ce pouvait être au pro rata --

- J'ai écrit à Vervile dentiste à l'issu de la réunion. Ses encres sur le document de l'H.-D.J. pour la future construction.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mes très sincères et dévoués respects  
au N.S.  
M. de Thuret

Bonail, le 15 Août 1927.

Monsieur,

Le pli de Votre grandeur, portant la mention urgent et daté des 15-16 Août, m'a été remis ce soir par M. Lazar de Messageries Automobiles, sur la recommandation de M. Farcius.

Comme il est déjà un peu tard, je ne toucherai que quelques points.

- 1<sup>e</sup>. Tombola - Elles se bien bien. J'ai pu dire que le Gouvernement avait chargé le Secrétaire général de donner les autorisations nécessaires. Je pense que tout s'est passé régulièrement.

Ce qui me confirme dans cette pensée, c'est que, sur la demande du Président de la Commission Municipale, M. Danflo a permis que les écoles restent le Samedi 13/8 après midi. Le 13 au soir, il y a eu une fête enfantine, Tombola pour les enfants, j'ay été...

Je ne connais pas encore le produit de la recette. Les deux en deniers ont été adressés à M. Em. Michel, président de

du comité et non pas à moi. Bien que je n'aie pas précisément soix au chapitre, j'pourrai cependant prêter M. qui de fait le repos pour le long d'arbre en cette, comme vous le désirez toutefois, soit pour éviter un trop fort pénétration, soit pour repos accorder la période que nous sommes riches.

— J'avoue que ma contrariété fut vive, le 7/8, quand j'appris que l'autorisation avait été refusée; et je manifestai, en effet, l'ennui que me causait ce veto de la dernière heure.

Quant aux propos de l'otien que l'on me pète, je ne puis ni les expliquer ni les élément, car je ne les connais pas. Quoiqu'il en soit, comme j'ai fait part de mes impressions non en public, mais dans des conversations purement privées, je suis surpris d'abord que ces propos aient fait leur chemin et soient arrivés jusqu'aux oreilles de M. G.; ensuite, que ce dernier s'en soit soucié. — Et puis, je ne suis pas membre du Comité, je n'ai donc pas peser sur ses résolutions.

— 2<sup>e</sup> — Mathis. — Comme j'a n'ai pas de permis de conduire, le départ de Nouméa fera peut-être difficulté. Il faudra trouver

quelque moyen de tourner la difficulté. — Divers — J'ai écrit à P. H. Rigaud la feuille contenant l'épouse à sa question.

Le S. Mardi on m'a répondu au sujet des services de Bouaïl en moy absence. Il semble disposer à faire le nécessaire. Si, d'ici mon départ, quelque chose de particulier vient à ma connaissance, il en sera avisé.

D'après ces indications, votre frère sera si il y a lieu pour elle d'intervenir de son côté pour réchauffer son zèle.

Le Vendredi, 29 juillet, sur avis de la famille, j'allai voir la fille Lene (Josephine, 18 ans) et lui administrai les derniers sacrements. — Le dimanche 30/7, départ pour Nouméa, sur la Mathis, pilotée par M. P. Daly, qui me dispose en face de la tribu. — Le lundi, 1<sup>er</sup> aout, retour pour Bouaïl par Messageries automobilées. En cours de route, j'apprends le décès de celle Lene. A mon arrivée, quelqu'un me dit que la famille S. a envoyé chercher le P. M.<sup>d</sup>. Ne le voyant pas arriver et, comme l'heure s'avancait, je résolus de ne plus m'occuper de ce couffre et de présenter à la loi du corps au lieu ordinaire fixé pour cela. Et c'est ce qui fut fait.

Le Jeudi 1<sup>er</sup> aout, lettre du P. M.

pour m'expliquer qu'il n'avait pas cru  
devoir se dérober devant la persuasion où  
il était que j'arriverais à temps pour le  
obéir. — Une Lettre m'a simplement  
dit que le S. M<sup>e</sup> lui avait écrit dans ces sens.  
Elle n'a ajouté aucune réflexion. Je n'ai  
entendu aucun commentaire touchant  
la conduite de S. M<sup>e</sup> en cette circonstance.

Le Fr. Fraysse m'a annoncé  
son arrivée ici pour le 17/8.

Je passe prendre les messages  
automobile le 19 au pent-être seulement  
le vendredi 20/8. Les séances chez le dentiste  
seraient renvoyées à la semaine qui suit le  
28 août.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de mes religieux et dévoué  
respect au N. S.

M. de Charette

Bouail, le 16/8/1927

Monsieur

Les fonds de la Corvée des fêtes  
pour la Tombola en faveur de l'école  
ont reuus, hier, à 1<sup>re</sup> H<sup>e</sup> Liguori une  
vaste enveloppe contenant le produit  
net.

La somme s'élève à 8.333,30 —

Le parquet arrive à 10000. Le refug  
des petits chevaux a diminué la recette.

Le prélèvement de 10% n'a pas été  
demandé.

Je n'ai pas encore vu Hekloub. Ma  
personne, ici, ne prend au tragique l'incident  
du refus ou plutôt de la menace qui a  
été fait. Il est assez délicat de dire à  
M. : dans votre compte-rendu, ne parlez  
pas de ceci --- gardez le silence sur cela...

Il n'est pas en tutelle et n'accepterait  
pas volontiers, je crois, une courroie à ce  
sujet. Si y a un moyen de faire accepter

le vœu à la réunion, j'en porteraidi

la somme que me remettra S.M. L'impératrice. Je  
crois qu'elle prendra 1000 F.

Depuis toute la famille a voté  
en faveur la mensualité de juillet. Plusieurs  
devisant leur habitude, notamment plus.  
Une fois demeurée du mois d'août.

Nous avons, avec S.M. Victoria,  
une excellente organiste. Si j'en étais doux,  
elle accompagne bien toutes les voix, com-  
me font les bons organistes. La partie mu-  
sique de la messe de l'Assomption fut très  
réussie. Deux gars m'ont dit bien leur  
satisfaction, ils semblaient ravis. C'est  
un vrai trésor que vous nous avez envoyé,  
Monsieur. Le chant est un élément  
très important du culte. Bientôt, avec  
l'exercice, on fera encore mieux; les  
chantuses sont très fidèles aux cérémonies;  
elles sont au petit nombre, mais j'espère que  
vous pourrez d'autres éléments.

S'il est impossible d'avoir des  
prières, on fera un arbre de Noël. L'Inno-  
vation sera certainement très goûtée.

- Vu donc les journées que le  
"longior" amène un instituteur. Sera-  
t-il nécessaire pour Bourail, M. G. et

ayant promis un --  
avec le Sire Frayssé, je  
partirai de Bourail le dimanche 20. J'aurai  
été retenu par le ministère.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de mes très religieux et dévoués  
respect au N.G.

M. de Zlauer

Bien reçus à S.M. l'impératrice le pli  
qui était pour elle.

Bourne

Nouvelle-Caledonie

et

Dépendances

Bureau

du

Noumea, le v Septembre 1928

Analysé : et Dépendances à Noumea le President  
st. d'une délibéra- de la commission Municipale de  
tion nulle de plein droit de la commis-

sion Municipale de

Bouail

Gouvernement  
du Bureau et

Le Gouvernement de la Nouvelle-Caledonie  
et Dépendances à Noumea le President  
et Dépendances à Noumea le President  
de la commission Municipale de  
Bouail

Monsieur le President,

au cours de la séance du

9 juillet dernier, votre Municipalité a pris une délibération aux termes de laquelle il a été décidé :

1<sup>o</sup> - de mandater la somme de Mille francs à la

Direction de l'École Mise des Oeufs à titre de remboursements

de fournitures classiques en 1928;

2<sup>o</sup> - d'inscrire à son budget le crédit nécessaire aux fournitures scolaires, livres classiques et livres de prix de la même institution pour l'année 1928.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, pris en violation de la loi, cette délibération est nulle de plein droit.

La jurisprudence constante du Conseil d'Etat, depuis la loi du 30 Octobre 1886 a jugé, en effet, que les communes

n'ont pas le droit de subventionner d'une façon directe ou indirecte les écoles privées pour les raisons suivantes (avis du

Conseil d'Etat du 19 juillet 1885 et arrêté subéquemt) :

1<sup>o</sup> - La loi ne reconnaît que deux sortes d'écoles : les écoles publiques, entretenues par l'Etat, le Département et les communes, et les écoles privées, fondées et entretenues par les particuliers. Elle a donc supprimé la catégorie des écoles libres tenant lieu d'écoles publiques.

Il me paraît appartenir aux conseils municipaux de créer ce troisième groupe en emploignant le budget communal de telle sorte que une partie de ses ressources soit obligatoirement destinée à secouder les intentions de l'Etat, tandis que une autre partie serait destinée, sous quelque appellation que ce soit, à favoriser l'effort des associations ou des particuliers;

2<sup>o</sup> - La commune ferait ainsi concurrence aux écoles de l'Etat, c'est à dire à ses propres écoles, puisque elle doit consacrer obligatoirement des crédits aux écoles primaires publiques;

3<sup>o</sup> - Lou de la discussion de la loi de 1885, la Chambre et le Sénat ont repoussé tous les amendements tendant à reconnaître aux communes le droit de fonder, entretenir et même subventionner les écoles primaires privées.

J'ajoute que le décret du 22 mars 1.919 qui réglemente, après le décret du 2 Septembre 1902, l'enseignement primaire en Nouvelle-Calédonie, n'est que l'application de la loi du 30 Octobre 1885 et ne fait que reproduire, en l'adaptant, le décret organique du 18 Janvier 1884.

Vous voudrez bien pour l'avenir tenir compte de ces

observations et vous reporter à l'article 43 de l'arrêté du 8  
Avril 1888 pour éviter le retour de délibérations vaines d'a-  
vance à l'annulation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance  
de ma considération distinguée.

Bonniel, le 12/9/1927

Monsieur,

Tout-à-heure  
Mme Grandem  
apprehendait - elle quelq' incident de  
route pour la "Matts". Mais non, elle  
s'est vaillamment comportée. Bien que  
partie yr heure après l'auto deservie et  
malgré un arrêt de 2 heures à La Fosse, nous  
sommes arrivés à Bonniel en même temps.

Le jeune Trouillard a emporté la  
légumes pour réviser. tant que j'en  
serai privé, impossible d'utiliser ma  
voiture. P. Legendre fait à sa habitude.

- En exécution de ma promesse,  
j'ai glissé sous cette enveloppe la feuille  
à des servante in Société Marrie". J'y  
tiens pour qu'elle m'a suivi fidèlement  
depuis le jour de ma profession, soit bientôt  
29 ans (66 décembre 1898).

Certaines prescriptions ne s'accordent

plus très bien avec le nouveau code consulaire, notamment ce qui a trait à la réception de la Communion; comme le N° 186 de Constitution révisée a été modifié pour s'ajuster au nouveau droit, au point en l'avis compte dans la rédaction de la feuille et modifier les cases p. 2, § II, N° 5.

D'autres choses demandent plus au moins d'embêtement en dépit de la Commune l'article des Statuts qui prescrit pour soi le religieux S.H. une correspondance annuelle avec le Supérieur Général p. 4, 10<sup>e</sup> - etc.

— Je n'ai pas encore pu voir le budget. S'il y a lieu, j'en ferai connaissance à Votre Grandeur le résultat de notre prochain entretien.

En mon absence, P. Howard a dit ce mestre conformément à nos conventions et même une fois de plus.

Oyant rencontré le catholique fier à ses chantiers de la route N° 1 (entre Fawley et London), je lui ai remis le 150<sup>£</sup> du voyage. Ils quitteront Monia lors au 6<sup>me</sup>; l'ouverture de la retraite est pour le 8 au soir; elle durerait jusqu'au 22/1. P. Lameau m'a écrit qu'il

recevra Voluntaires le 2<sup>me</sup> et suivants. Puisque il leur insuffler un peu de feu sacré!

J'adoube à Votre Grandeur mes meilleurs souhaits pour sa prochaine Tournée. Oui prié et fera prier pour ce voyage soit facile, consolant et avantageux aux âmes.

Telle j'ose et pose ici l'ordre. Vers 2 heures, il est parti pour Toy à avec l'autre Bouygé. Dès lors, il devrait gagner Zhyé, via Koni.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de moy très religieux et dévoué respect au N.S.

H. de Sébucat  
Visité en E.S. S n° 290 octobre  
Demander l'humilité n° 442 infirme

Boncaïl, le 19 Septembre 1927.

Depuis mon arrivée à Boncaïl je n'ai pas pu faire de visite au village. J'espérais que les autorités seraient assez généreuses pour me permettre de faire une visite dans les villages voisins.

### Neouayneur,

J'étais bien à Nomena, où j'ai fait 3 baptêmes d'enfants nés à la tribu depuis le mois d'aout. J'arriverai ce soir et j'aurais été à Nomena.

En entendant ces mots, je trouve un courrier de Votre Grandeur qui m'apprend que mon départ pour le centre est retardé.

La même temps que le télégramme de Votre Grandeur, Otter recevait une lettre de moi qui lui apprenait l'ajournement de la retraite de Rakety. Ils devaient partir le 16/9. Si une Limog et lui. L'avis est arrivé à temps pour le empêcher. L'un et l'autre ont pourtant tenté de recevoir un petit Viatique pour la route. Ce que sera un envoi.

Je crains que l'adjointe n'arrive pas demain, il me sera impossible de me servir de la matrice. Pour plus ample renseignement et explications à cet égard, j'arrête à

Votre grandeur la dernière lettre de l'abbé et  
Fourcand qui fournit toutes les explications techniques, ceci me dispense de la transcrire.

Votre Grandeur Voudra bien trouver  
également ci-inclus une demande d'empêchement matrimonial de disponibilité de culte. Je  
serai grandement touché si le mariage en  
question a lieu. Rien ne peut avoir plus d'in-  
convénients que le maintien des statutaires.  
La fille en question est orpheline de mère  
et son père est un être absolument borné,  
tête qui ne comprend rien à rien. On aurait  
bien pu profiter de ces bonnes dispositions  
présentes. C'est une chance insipide. Je veux  
que, contre toute raison et pour montrer qu'il  
est le maître, il s'était opposé à tous les projets  
de mariage.

J'adresse en communication à  
Votre Grandeur la lettre du jugeau à la Muni-  
cipalité de Bonsaï. C'est le sujet du crédit  
de 1000 f. au faveur de l'école St-Joseph et les  
raisons qui justifient (!!) ce sujet. Après  
avoir pris connaissance, Votre Grandeur  
Voudra bien me renvoyer ce document, dont  
je dois communiquer à la complaisance  
du secrétariat de la mairie, et qui il pourraient  
bien me redemander au cas-jour.

A moy, depuis le Bonsaï, le 26/8, l'école  
St-Joseph avait 57 élèves ; à moy et aux autres, il y en avait  
61. Le maire ou voulait administratif empêche  
par la confiance de famille.

J'ai vu M<sup>e</sup> Darrasq au sujet des crédits  
de l'école St-Joseph. M<sup>e</sup> D. est d'avis de ne pas bous-  
quer. Au sujet du sujet de l'allocation de 1000  
pour fournitures scolaires, je lui ai demandé  
si on ne pourrait pas revenir à la charge en  
invitant les 1500 + 1000 voter par la com-  
mission Municipale de l'ordre, mesure homolo-  
guée par l'administration. M<sup>e</sup> D. m'a répondu  
: " Il faut bien s'en garder. Le seul  
résultat d'une pareille intervention serait  
l'annulation du crédit voté pour l'école  
"libre de Koené." — Ormai dire, M<sup>e</sup> D. ne semble  
pas très combatif — —

ff. Ces besoins m'a acheté l'autre  
dimanche bois d'osage ; il l'a pesé devant moi  
et a trouvé 3 grammes je l'or, soit 8 f. 50 à  
ff = 12 f. 50. Ce sera toujours au moins  
que viendra en déduction pour l'enfant.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de mon très profond et dévoué  
respect en J.-d'H.

J.-d. de Bonsaï

- Un fait très regrettable a eu lieu à Ny.

Une famille tout entière de ce village a passé à l'hérésie. Le nomme Martin, sa femme Marquerte, leurs deux enfants et la fille de cette Marquerte, un certain Frédéric se sont fait baptiser par le pasteur le dimanche 4 Septembre.

C'est venu croire-y, à la suite d'une dispute entre ce Martin et Pierre le Rouquin, Catholique de Ny, pour une question d'intérêt, vente d'un cheval, écrit-y.

Le Martin en question travaille en ce moment sur le Comis de Thionville-Dubois. Je lui ai fait dire de venir me voir ; il s'en est bien gardé. D'après les on-dits, cesserait surtout la femme qui serait l'instigatrice de cette folaison, cesserait elle la plus moutee.

Le père Munard n'a en connaissance de leur dessin qu'après l'apostasie consummée. Les choses en sont là. ~~avait~~ craint de l'empêcher

et un certain Morment, blant avait couru de l'apostasie de Vincent de Pothe. Mais, grâce à Dieu, il n'a pas exécuté la manace qu'il avait faite dans un moment décoloré. Il serait maintenant sans doute dispo-fiers. -

+  
notaire de Bourg-en-Bresse, le 20/9/1927.

est déduit sur le montant précédent deux  
de plus-values nettes liées au capital  
et à l'apport des associés dans la  
société de régie créée par les mêmes  
associés au moins équivalent à l'ancien  
et éventuel capital, soit, pour les  
nouveaux associés, Chauvelin et Cie.

J'ai bien reçu le pli de votre  
Gendre et Grawé, inclus, la lettre  
en date du 28/9, puis une correspon-  
dence d'Haaren envoyée en communiqué.  
Ci-joint le courrier, dont j'ai  
pu connaissance.

Je savais déjà que le Dr M. faisait  
tous ses efforts pour empêcher Barthélémy.  
Il lui faut une nouvelle éprouve ... il feint  
de croire à un amendement possible de  
la part de ce bœuf endurci ...

Il est fâcheux que S.H. n'ait pas  
exécuté pacem et simpliciter les  
ordres reçus. B., outre son rôle invité,  
n'est plus l'homme du Dr, mais un  
bonfondé indépendant qui n'en fait qu'à  
sa guise et à qui on laisse la brûle sur  
le cœur.

Il dispose notamment de instruments oratoires, comme il lui plaît, en faveur de qui il veut, au détriment des Cultes de la mission. B. m'a fait, l'esterday, de doléances amères et sincères.  
Baudis qu'il laboure pour un certain Devoost, son Compagnon de débarquement à Beuvrière, les fils sont obligés de rentrer leur jardin à la pioche ... y compris B.<sup>e</sup>!

Vaïla' les affûtements que le P. B.<sup>e</sup> approuve et tente de justifier ... Cepuis est particulièrement odieux c'est que la charme a été procurée par B. avec l'aide de sa famille.

Ensuite à la lettre de B., elle est bien insignifiante et ne devrait guère ...

- J'ai pris un peu contact avec le Toukinois catholique de la ville Téhé. Ses environs je n'en sais, ils sont 12, dont une femme. Ils ne devraient pas en rester financiers, impossible de communiquer avec eux autrement que par interprète.

De plus, leur éloignement de l'église leur rend la pratique religieuse difficile.

Us m'ont fait de nombreux doléances, à la croire, ils seraient victimes de cinquante injustices. Si leurs deux sont fondés, ils

n'ont pas tort de se plaindre et la direction forme les gens sur trop d'abus. Mais voilà ; disent-ils la vérité ? Ils m'ont donné un papier contenant l'exposé de leurs griefs et digne de 40 d'entre eux, au moyen d'empreintes digitales et 1<sup>re</sup> matriculées. Sur les 40 plaignants, j'en relève le nom de 9 catholiques, les autres sont païens.

Il prétendent que, dans leur pays, quand ils sont l'objet de vexations, le peuple prennent leur défense pour des employeurs ou de l'autorité. -- Le cas est assez embarrasant.

— Comme S. H.<sup>e</sup> Lannier continuait de se plaindre du mal de dos, S. M. Lignot l'a conduite au Docteur. Celui-ci l'a auscultée sérieusement, semble-t-il, et a déclaré ne rien trouver d'anormal ni au cœur, ni à la poitrine, ni aux poumons.

Les douleurs de dos devaient de nature rhumatismale. On est très authentique dans sa famille, elle a donc lequin tenu. Le P.<sup>e</sup> a percé des grains de Vals et un protocole dont S. H.<sup>e</sup> n'a pas pu me dire le nom. On lui a beaucoup lessonné son canapé. Mais elle se plaint trop souvent, ce qui a pour effet d'effacer les autres soucis, elle ferait

mieux de prendre son rôle et de supporter ces  
différences de petites misères. -

J'ai entendu parler de 5 nouvelles  
élèves pour dimanche 1<sup>er</sup> octobre. D'entre elles,  
d'entre elles, c'est certain, quant aux deux  
autres, je ne sais la chose que de seconde main.  
Vous êtes, Monsieur, quel "Diable en  
avent à l'école S.-J."? Ces quelle forme?  
Quelque danger menace-t-il? car il est  
certain qu'administration curiale de  
vous la sympathie déclinée aux salariés...  
Si les élections de 1928 sont mauvaises,  
gare à nous. Si elles sont modérées, il est  
probable qu'on ne nous mangera pas.

J'aurai une entrevue spéciale, au  
S. Michel et dans une prière, pour les très  
"graves affaires" qui vous préoccupent en ce  
moment, Monsieur.

- La prochaine inauguration du  
Service automobile Nouméa - Oysa facilitera  
plus de chosz. J'attends toujours ma dynamo.  
Elle me rendrait bien service au ce moment,  
Car les déplacements sont nombreux et le  
Cheval me fatigue.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de mon très religieux et très  
devoué respect au V. S.

A. de Lhermet

cette page, trouvez entre les dates du 30-9-27  
P. S. Le Sme Fraysse et celle du 34/5/27

(pseudo-nomme Léonard Galliot et Veuve  
Coste (antérieurement, Mme Cornaille) songe à  
l'habiliter la situation maintenant que  
le terrain est déblayé pour la mort dell. Coste.

De mon côté, je m'apprête à régulariser  
deux mariages. -

Nous sommes tous très heureux  
à la pensée que Votre Grandeur assistera  
à cette petite fête de la distribution des prix.  
Au tableau un programme en conséquence.  
Je souhaite vivement, Monsieur, que bien  
veuille continuer ce projet. - Les enfants  
m'ont très gentiment demandé la S. Michel:  
fête, chant, petits cadeaux (y compris don en  
espèce, spontané). - Quelques familles étaient  
là. -

- J'ai enfin bien mes permis de conduire.

- Votre grandeur devra donner pour  
la somme qui elle juge convenable en  
faveur de Boladé. J'ai fait dernièrement  
un avis de 1450 t. spécier au S. Pocemo.

Ce dépense de mobilier d'église (statues  
etc...) que le S. Régis payera.

Bouaré, le 12 octobre 1917.

Monsieur,

Votre grandeur étant encore à Nouméa pour quelques jours, j'en profite pour lui adresser diverses communications. La correspondance sera ensuite plus difficile.

- 1<sup>o</sup> - Retraite des catéchistes de Matéty : une lettre du Sacré-Lemire, écrite hier, m'informe que la retraite commencera le lundi 17 octobre prochain pour se dérouler le 21.

J'ai aussitôt écrit à Omer pour l'aviser de la chose ainsi que les collègues. L'ancienne permission est valable ; il suffira d'aviser le býndie de Moindou.

- 2<sup>o</sup> - Brigues de la future morte de famille : il y en a 10.000 à cejour pêtris et au train de sécher. La cuitte commencera dans la 2<sup>e</sup> quinzaine de Novembre. J'ai encore insisté pour que celle-ci soit irréprochable.

- 3<sup>o</sup> - Dynamo réponse : elle a été raffortée avant-hier par H.H<sup>e</sup> Audet.

L'auoir n'était accompagné d'aucune explication de la part de Fouillat.

Ce matin, j'ai fait une sortie, le starte succèche, le moteur très bruyant, les soupapes paraissent étanches, mais l'huile du Carter doit toujours et débit tout.

Esperons que cette voiture pourra faire maintenant un service normal. Il y a 10 mois qu'elle est ici .... au repos.

Le permis de conduire est en ma main, mais ce n'est pas le bras qui fait le geste et je ne me considère nullement comme un as du volant; il y fait encore pas mal de pratique.

- 4<sup>e</sup> - La communion solennelle de Bourail est fixée au dimanche 25 Novembre et devient après la bénédiction. Le Sacré Noblet a accepté d'en être l'orateur. Il arrivera le mercredi 15/11 par l'auto de service. Il renonce donc à se servir de sa motocyclette. C'est été une trop longue étape et dangereuse.

S'il peut disposer de 2 jours après la retraite de Bourail, je voudrais qu'il donne une petite récollement à Moréa ... on espère que les F.F. ne lui feront pas le gros gaz pour cela.

- 5<sup>e</sup> - L'école compte toujours dans

la présence de Votre Grandeur à la cérémonie de clôture de l'année scolaire.

Les Jeunes ont reçu une fille indigène. Son père est le petit chef de Gourao, il a promis de verser la rétribution scolaire. Je ne sais s'il renouvelera pas une autorisation administrative pour régulariser la chose ... De cause du doute, j'ai conseillé à S. M<sup>e</sup> Ligier de ne pas faire figurer le nom de cette fille sur l'état qu'elle fournit mensuellement à l'U.R.D.G., au moins tant que ce point n'aura pas été réglé.

Sans doute que nous recevrons prochainement le plan définitif de la future maison de famille.

- 6<sup>e</sup> - Apostats de My: J'étais à Apia le 7/10 pour prêcher l'adoration eucharistique. Le Sacré m'a dit que, depuis le coup de Massue qui lui fut asséné, Baishi<sup>m</sup> s'obstinait pour la boisson ... peut-être prend-il seulement un peu plus de précautions. ... Je reçois par son amendement.

S. M<sup>e</sup> m'a avoué qu'il n'était pas encore allé à My pour parler aux apostats et lâcher des exorcismes. Le Sacré a dit à Votre Grandeur qu'il était impossible de les aborder à cause du mata.

Ceci semble exagéré et Vincent m'a dit qu'il leur avait parlé plusieurs fois de la sottise qu'ils avaient faite. Le même avis que leur défection n'étant qu'une vengeance est l'effet d'un coup de Colère Contre Siere, dit Rouquin, Catéchiste, ils commencent à rentrer en eux-mêmes et ne sont plus très fiers de leur coup. Ce Siere a en des torts graves envers eux et s'est montré bien maladroit.

J'ai exhorté le S. Huard à faire tout possible pour les faire entrer dans le devoir. Il me l'a promis. Il fera-t-il?

Les travaux de son presbytère sont arrêtés faute de moy. N'ouvre surtout. Le réveillement est fort loy à être achevé.

La communauté de Beauvois est très indigne de la région priez pour que la Tournée de Votre Grandeur soit fructueuse et n'en occasione pas trop de fatigue.

Veuillez apaiser Mousigneur, l'homme des moyens profond respectueux.

A. de Blaert

La Société d'Etude Juives a un Nouveau Directeur, Mr. Waruzel au Waruzel, j'ai entendu les deux prononciations. Je n'en sais encore en 2e Vigile, mais couteau lire qu'il se proposait de venir à Paris de famille, additionnellement à la messe.

+  
Beauvois, le 15 Janvier 1918.

Monsieur,

J'en vois pas grand chose à ajouter à l'exposé des motifs de la requête d'Orgueil, alors que ce mariage est fait désirable pour émener la cessation d'un scandale qui dure depuis trop longtemps et comme point d'aboutissement de 3 années d'efforts jusqu'à infructueux.

Il est très possible que Mme Heida, baptisée à Lifou par le seigneur, l'est été d'une manière invalide. Comme l'enquête sur ce point est pratiquement impossible, je demandais recommandant à Votre Grandeur de prévoir aussi (du moins, au Cantal) pour la dispense, l'angéchement de disparaître de culte.

- Je ne sais quand l'ambulance sera ici. Comme les Soeurs ne peuvent s'en occuper, je le feras, ou lui trouverai bij un petit coin. J'ai demandé des renseignements à la Secrétairie ; mais, sur ce point et sur d'autres d'importance, le S. Dussey est d'un mutisme absolu. Il est probable que ses nouvelles fonction de Conseiller Municipal s'ajouteront bientôt à ses loisirs. Dans un autre ordre d'idée, Cependant, on n'peut que s'inquiéter ...

- Tout bij considéré, le bidon de "Mobil-oil" entamé s'appartient pas à la "Citroën". J'ai chargé les Soeurs de remettre à l'heure l'automobile pour l'essence oublié ici par Foussard, qui a fait d'autres oubli plus graves, maintenant réparés.

Il me tarde de recevoir la "Mathis". Foussard père ne me répond pas à l'adresse que des choses assez vagues... J'aimerais surtout l'avoir quand le Père Vintour sera ici pour faciliter ses déplacements. On connaît son idée bientôt le projets du S. Courtois et l'itinéraire qu'il se propose de suivre.

La retraite des S.S et Fr. P. de M. de Bourail, Azaren et de l'école l'ouvrira le 23 Janvier pour se clôturer le Vendredi 27. M<sup>e</sup> Louis et M<sup>e</sup> Françoise pourront rentrer à Foye ce même jour par la voiture qui part de Bourail à 15<sup>h</sup>. C'est le S. Dussey qui viendra donner le exercices.

Il est vraiment souhaitable que tous les Confrères de la région soient en mesure de donner, le cas échéant, quelque atouts de ce genre. Il est plus commode de se faire aider par les voisins que d'avoir recours à de confrères éloignés avec voyages souvent dépendants etc... Le S<sup>e</sup> Fraysse s'est laissé convaincre et m'a promis de préparer quelque chose.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de moy très profond et religieux dévouement au R.S.

M. de Charette

Si les circonstances étonnent, depuis ailleurs, favorables, je pourrais peut-être me rendre à Noméa pour prendre livraison de

la "Matis" et ramener le Père Courtain. Comme  
le R. Père Courtain va bien, ce serait une grande  
sécurité... et une économie. Ainsi à La Foa,

Bourail, le 28 Janvier 1928.

Monsieur,

J'ai long reçu les précédentes  
lettres de Votre Grandeur et elle confié  
au père Foucauld et elle arrivé, depuis,  
par la poste.

Sur sujet des recommandations  
de Votre Grandeur pour la prudence  
dans la conduite de l'auto, je la reçois  
avec une entière déférence, je m'y suis  
déjà conformé et continuerai de  
m'en inspirer par la suite. Il est inutile  
de brûler la route si on aboutit à quel-  
que Catastrophe.

La retraite des S.S. et P.P.F.F.  
de Bourail, d'Aparan et de Soya s'est  
ouverte le lundi 23 et s'est clôturée hier  
matin. Les entrants étaient au  
complet. Hier au soir le F.F. de M.

Tant de soya que d'Azarec ont repêché leurs portes respectifs, sauf Anna qui est partie avec Marie-Louise et Athanase. Les Soeurs de Sourail vont à Poya-Nékkiaï la semaine prochaine, le 2<sup>e</sup> par 2, de sorte que la garde de la maison sera toujours assurée par la moitié de la Communauté.

La présence des ouvriers au cours de la retraite fut un peu gênante. Néanmoins, j'ai tout lieu de croire que les choses se sont passées avec édification. Comme il ne m'a pas fait du tout difficulté à ce sujet, il est assez difficile d'en dire plus long.

- Au sujet du mariage de Ongai-Hida, je tâcherai de te faire bientôt. Ce qui complique les choses, c'est qu'Edouard est en ce moment équisitionné pour servir des C. Amis des Travaux-Publics.

Prochainement, on inaugure ici le monument aux morts de la guerre

Il est conceivable que j'y assiste même en l'absence d'une invitation officielle. Une abstention de ma part pourrait faire mauvais effet et être mal interprétée.

- Pour la législative du 28, je pense qu'il y a lieu de voter pour la liste Beannant, Riedorf, Soulard ... bien que tous les noms ne soient pas au même degré rassurants ...

- Du sujet de la "Matis", ci-joint une note pour être conservée au besoin.

S'Il<sup>e</sup> Liguori m'a dit que Dorothy lui avait avoué que, depuis 2 ou 3 mois déjà, elle ressentait des piqûres dans le côté. Elle aurait dû profiter de la retraite pour voir le médecin, car c'est un mauvais indice ; n'y aurait-il pas un commencement de tuberculose ? Malheureusement, la consultation n'a pas eu lieu ... j'ai du la chose trop tard pour intervenir utilement.

- Le Père Jean m'a écrit pour me notifier son arrivée à La Foa. Pour le

retraites trimestrielles, il pourraient y avoir alternance, tantôt le d. Jean, tantôt le f. Lapeyre ... à supposer que l'état présent de choses soit de durée.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de nos très religieux et dévoués  
respect en B.S.

M. de B. Huot

Indépendamment des professions  
de foi, M. Huot m'a écrit une lettre person-  
nelle pour me prier de "protéger sa  
"Candidature"; c'étaient ses propres expressions.



Bouail, le 13 février 1928.

Vicariat Apostolique  
de la  
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Votre Grandeur voudra bien  
trouver ci-inclus une demande d'ornements  
et de linge d'église.

Depuis le 9 fevrier, j'ai eu des  
diarrées très pénibles d'origine hépatique.  
Pour les faire cesser, le Dr m'a prescrit du  
Calomel à prendre 6 jours suivants. L'effet  
a été prompt et radical. Je suis bien.

Il y avait si longtemps que je n'avais  
pas été inquiété du côté du foie que je  
me croyais débarrassé à tout jamais.

Erreur. Il va falloir revenir au régime  
jadis prescrit et dont je m'étais vraiment  
trop peu soucié ces derniers temps.

Les deux, très contraires, sont à éviter  
dans n'importe quelle circonstance.

— Une lettre de Notre Grandmère, en date du 2 février, portait à ma connaissance que la "Mathis" allait être vendue et qu'en échange il y avait projet d'acquisition pour Bourail d'une "Renault" légère à places f 7 CV.

Depuis, autres nouvelles...  
Qu'en est-il au juste de cette transaction?

J'ai pu faire changer la clochette Cassée : cont: q<sup>tr</sup>. C'est cher.

— La semaine passée, M. D<sup>r</sup>, chef de l'enseignement, était ici, on m'a rapporté de lui son propos fut hostile aux seurs. Il est venu (et ne l'en est pas caché) faire de la politique de combat. Il cite des cas de pression d'un certaines familles pour les décider à retirer leurs enfants de l'école libre... Je ne crois pas qu'il ait obtenu grand succès... — La rentrée est prochainement (22 février), on verra s'il y a perte ou gain.

J'incline à croire que certains enfants seront sortis.

— Le P. Jan m'a demandé que les Solvay lui fournissent le plan Haubel.

Celle acceptent. On suppose toutefois que c'est là une mesure provisoire en attendant que le terrain puisse être loué et s'installer. Le temps ne favorise guère les projets de construction.

Le quelques crevasses, ou lézards aux murs en grosse moellonnerie du nouveau presbytère n'ont pas pour origine, en général, de mauvaise fondation, mais la liaison trop défectueuse des pierres. C'est fait peu de chose à la maçonnerie à corriger cela.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de mon très religieux et devoué respect en D. S.

M. de Thuret



Bouail, 26 Mars 1928

Vicariat Apostolique  
de la  
Nouvelle Calédonie

Cher Monseigneur,

Je rentre d'Aguen ; demain matin, je partirai pour La Foa ; jeudi pour Faïta ; et, à moins d'accidents, je devrai à Nouméa samedi après-midi. J'avais ainsi fait à peu près le tour de la Grande Terre en deux mois et quelques jours, i.e. lentement, mais enfin, grâce à une protection spéciale de la Providence, sûrement et sans trop de difficultés. La "Marne" ne s'étant pas trouvée disponible à Koué, j'ai fait la route de Koué à Pouya à cheval : j'ai été fatigué ; rien d'extra cependant.

A mon retour à Nouméa, si je trouvais une occasion favorable pour aller à Tumauvanu, je pourrais en



Bauvail, 25 Mars 1928

Vicariat Apostolique  
de la  
Nouvelle Calédonie

Cher Monseigneur,

Je rentre d'Azacu ; demain matin, je partirai pour La Foa ; jeudi pour Faïta ; et, à moins d'accidents, je serai à Nouméa samedi après midi. J'avais ainsi fait à peu près le tour de la Grande Terre en deux mois et quelques jours, i.e. lentement, mais enfin, grâce à une protection spéciale de la Providence, sûrement et sans trop de difficultés. La "Marue" ne s'étant pas trouvée disponible à Koné, j'ai fait la route de Koné à Poya à cheval : j'ai été fatigué ; rien d'autre cependant.

A mon retour à Nouméa, si je trouvais une occasion favorable pour aller à Tanauvou, je pourrais en

Bonniel, le 2/4/1928.

Monsieur,

Le Dr Dusy, m'ayant porté la lettre de Notre Grandmère la semaine dernière, lui rapportera aussi ma réponse. Il paraît satisfait de sa tournée (50 poêles nigris qu'à Nantes).

Dans le trajet Nomméa - Nantes, la "Senfest" s'est merveilleusement comportée. Quelle bonne voiture, bien suspendue, douce à conduire, obéissant parfaitement, souple et docile. Si, avec cela, elle est solide, robuste ! Ce sera un outil parfait. Je vous remercie, Monsieur, de m'avoir ainsi gâté.

Le Dr Dusy s'apprête à partir avec la "Mattis" pour Nomméa ; arrêt à La Roche pour coucher. Elle pourra rendre encore de bons services au P. Noblet.

— Je vous remercie, Monsieur, de

## CORRECTION



Vicariat Apostolique  
de la  
Nouvelle Calédonie

Bauail, 25 Mars 1928

Cher Monseigneur,

Je rentre d'Agout ; demain matin, je partirai pour La Foa ; vendredi pour Taïta ; et, à moins d'accidents, je serai à Nouméa samedi après-midi. J'avais ainsi fait à peu près le tour de la grande Terre en deux mois et quelques jours, i.e. lentement, mais enfin, grâce à une protection spéciale de la Providence, sûrement et sans trop de difficultés. La "Marne" ne s'étant pas trouvée disponible à Koué, j'ai fait la route de Koué à Daga à cheval : j'ai été fatigué ; rien d'extra cependant.

A mon retour à Nouméa, si je trouvais une occasion favorable pour aller à Tumacoan, je pourrais en

profiter. - Quant aux Loyalty, il n'est d'y  
s'engager : une visite voile ne demanderait  
pas moins d'un mois dans les circonstances  
les plus favorables, et je n'ai pas ce temps  
à ma disposition. Quant à aller m'y promener,  
nous pourrions voir... les contours des îles...  
non !

Je reverrai les compagnes de Nouméa  
et environs, et je prendrai ensuite le  
vapeur le plus convenable quant au  
temps pour Sydney.

Votre bien respectueusement et  
affectueusement dévoué en Y. & M.

Eug. Constant  


Nouméa, le 2/4/1928.

Monsieur,

Le Dr Duszy, m'ayant porté la  
lettre de Votre Grandeur la semaine dernière,  
lui rapportera aussi ma réponse. Il paraît satisfait  
de sa tournée (50 pôques n'y qu'à Nouméa).

Dans le trajet Nouméa - Noués, la  
"Savoyard" s'est merveilleusement comportée.  
Quelle bonne voiture, bien suspendue, douce à  
conduire, obéissant parfaitement, simple et  
solide. Si, avec cela, elle est douce, resistante,  
ce sera un util parfait. Je vous remercie,  
Monsieur, de m'avoir ainsi gâté.

Le Dr Duszy l'apportera à partir avec  
la "Mattis" pour Nouméa ; arrêt à La Foa pour  
coucher. Elle pourra rendre encore de bons  
services au P. Noblet.

— Je vous remercie, Monsieur, de

peut à l'harmonium convoité par les Soeurs. Si on peut avoir un instrument suffisant pour 1.000 ou 1.500, ce ne serait pas une trop grosse dépense. Toute grande offre nous donnerait "moins" en vue de cet achat, je pourrais faire la différence. Je vais commander au Dr Régis immédiatement.

— "Quels sont les familles dont les enfants ont émigré vers les institutions monastiques ?" — Deux familles seulement.

La famille Labay a retiré ~~deux~~ deux enfants sur 2 qui il y avait l'année dernière. Alphonse Lab. est chez M. Larquier, mais son petit frère Lucien reste demi-pensionnaire à l'école libre. — La famille de Saint-Quentin avait, l'an dernier, 4 filles à l'école des Soeurs; les deux plus grandes ont été retirées pour grossir l'effectif de l'école publique. C'est en vue du certificat d'étude, on espère avoir plus de chance avec les officiels.

— Effectif : il y a, en ce moment, 74 enfants à l'école des Soeurs; le 10 avril l'autres sont attendus; ce qui ferait 76, s'il

n'y a aucun départ.

— J'ai monté au Rue Dusty lot "Tachebot" (sous le lot 183) et les lots 182 - 184 à la hauteur du lot 183, mais dell'autre côté de la Rue du Bois de la Barrière. Je crois que ces lots seraient bien utiles pour donner un peu d'air et de dégagement à l'école des Soeurs. Ils doivent appartenir encore à l'Administration pénitentiaire; il faudrait pour attendre, pour s'en rendre acquis, que celle-ci soit vendue à des particuliers...

Je ne manquerai pas d'affirmer mes pauvres prières aux intentions que vous me marquez. Monsieur. Je ferai dans cebut une messe à St Joseph qui, par des favours marqués, semble vouloir se constituer notre protecteur à titre spécial. C'est une indication trop visible de la Divine Providence pour qu'en puise être révoquée en doute.... Il se chargera bien aussi d'aplanir l'affaire de l'harmonium que je lui confie en même temps.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mon très religieux et dévoué respect en V. G.  
J. de Thuret

# Bouquet

Relevé des Dépenses  
faîtes pour la maison de famille

|                      |                                                           |         |
|----------------------|-----------------------------------------------------------|---------|
| Début 1927 (le 12)   | af revende pour 100 sacs chaux à 12 f =                   | 1 200.- |
| Janvier 1928 (le 23) | af revende pour 1000 kg ciment                            | 3 000.- |
| Février 1928 (le 6)  | af revende à Guérard pour 20 m <sup>3</sup> pierre à 30 f | 600.-   |
| " (le 20)            | " " " " " 15 m <sup>3</sup> " à 35 f                      | 525.-   |
| Mars 1928 (le 10)    | af revende à Delaloy pour 13 f. 1/2 tonne à 30 f          | 405.-   |
| Avril 1928 (le 10)   | " " " " " 20 f. " " " " " 600.-                           |         |
|                      |                                                           | 6 330.- |

## Garnements dûs

|                                                                    |        |
|--------------------------------------------------------------------|--------|
| Facture Jean Villot charbon tableau, pierre (forêt vendue en 1928) | 790.-  |
| Compte mandature wagon : 2 mois à 150 f =                          | 300.-  |
|                                                                    | 1090.- |
|                                                                    | 7420.- |

# Mobilier scolaire

## - Renseignements -

### 1<sup>e</sup> Tables et bancs .

- A - Forme . Quelle est la forme la plus pratique pour tables à écrire à l'usage des enfants : déposez :

a) plates ?

b) inclinées ? Forme pratique

c) d'inclinaison quelle ? cm. comme différence inclinante, donner ? de hauteur des pieds pour inclinaison.

Nombre de tables : 12 .

Longueur de chacune : 1m. 90 .

### - B - Hauteur des tables et des bancs .

a) Hauteur des tables pour enfant de 10 ans et au dessous ?

Hauteur des pieds ; devant : 72 cm. - derrière 68 cm.

plus épaisseur de la tablette 1 cm. ?

Hauteur des bancs pour le même ?

60 cm .

b) Hauteur des tables pour enfants  
au-dessus des genoux jusqu'à 14 ?  
derrière 80 cm. devant 74 cm. + épaisseur  
tablette 2 cm.

- Hauteur des bancs pour boutînes ?  
48 à 48 cm.

Les mesures ayant été prises sur des tables pour  
grande-s filles, quelques tables plus basses seront  
nécessaires pour les élèves commençants.

- Quelle épaisseur de basc convient ?

a) 0,02 cm ?

b) 0,02 1/2 cm. ? 2 à 2 1/2 cm.

c) 0,03 cm ?

N.B. Effacer les chiffres qui ne con-  
viennent pas.

- Qu'y a-t-il de préférable :

a) les bancs reliés aux tables par des han-  
vers ?

b) les bancs indépendants des tables ?  
les bancs reliés sont préférables pour le  
silence d'action.

- Y a-t'il lieu de faire des casiers  
le long du mur où les écoliers déposeront leurs  
livres et leurs cahiers ?

- Vaut-il mieux que les casiers destinés  
à cet usage soient disposés sous les tables et  
faisant corps avec elles ?

- Quel est le meilleur système ?

a) le plus avantageux pour la dépense ?

b) le plus commode pour la surveillance  
et la discipline ? etc...

Que faut-il en faire de cartes-murales ?

a) Cartes géographiques ? Quelle ?

b) cartes représentant le système météorologique ?

c) autres cartes ?

Et en général, tout enseignement  
utile dans cet ordre de choses. —

Pour les casiers je ne sais le système le plus avantageux pour la défense, mais pour le bon ordre et le moins de dérangement possible, les casiers sous les tablettes des tables sont bien préférables.

### Cartes.

1 Carte de France

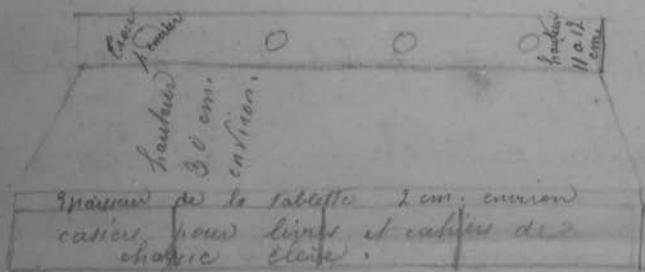
1 Carte d'Europe

1 Carte système métrique.

1 Carte de Galiléenne

2 Tableaux noirs par classe. (si possible)  
table pour maîtresse

Casiers ou placards quelconques pr. fournitures  
classiques et livres des maîtresses.



Bois : Sapin d'Amérique ou hêtre du pays.

La tablette étant beaucoup moins large que celle des tables sur lesquelles j'ai pris mesures, 5 cm. d'inclinaison pourraient être suffisants.

Compte approximatif de la construction

Dépenses pour que un clôture soit  
réalisable

Avril actuel

|                    |           |                |            |
|--------------------|-----------|----------------|------------|
| Ciment et fer      | 15 000 h. | De la bennesse | 15 000 f.- |
| Charpente          | 4 800     | De la maison   | 15 000     |
| Tiles              | 5 000     | (économies)    |            |
| Panier             | 5 600     | De l'île Henn  | 3 000      |
| Plâtre             | 3 800     |                |            |
| Sablon             | 1 500     |                |            |
| Cailloux           | 5 25      |                |            |
| Gril ciment et fer | 2 500     |                |            |
| Métauxerie         | 5 000     |                |            |
| Chaussures         | 15 000    |                |            |
|                    | <hr/>     |                | <hr/>      |
|                    | 58 425    |                | 60 000     |

Pour l'achèvement de la maison ajouter le tout

# MAISON de FAMILLE "Sainte Thérèse"

et

## MAISON de FAMILLE " Sacré-Cœur "

### Bourail

Les Maisons de famille " Sainte Thérèse et Sacré-Cœur" dirigées par les Sœurs Missionnaires de la Société de Marie, sont destinées à recevoir les enfants, filles et garçons qui suivent les cours de l'école Saint-Joseph.

L'ambition des maîtresses est de faire des enfants confiés à leurs soins des remèdes et des hommes instruits mais surtout des chrétiens et chrétiennes forts et riers de leur foi.

Ces maisons de famille reçoivent les enfants depuis l'âge de cinq ans et les gardent jusqu'à la fin de leurs études. Cependant, il n'est pas prévu des cours de brevet pour les garçons. En principe, les enfants de plus de 18 ans ne sont pas acceptés à moins qu'ils n'aient grandi à la pension.

### Règlement de la Pension

Jours de Classe - Sept heures et demie au minimum sont consacrées à l'étude. Une demi-heure est réservée aux travaux de ménage, de jardinage.

Jeudi - Matin - pour les filles travaux de ménage, lessive, raccommodage. Cette matinée est réservée à l'étude à l'approche des examens.

- Soir - Patronage.

Dimanche - Une étude est consacrée à la correspondance.

- Soir - Patronage.

Catéchisme - Les enfants suivent le catéchisme paroissial. De première communion : Dimanche et Jeudi; de persévérance : Samedi.

### Congés et sorties -

#### Mardi-Gras

Du Samedi saint midi au mardi de Pâques

Du Samedi midi au Mardi de la Pentecôte

13 jours environ en Juillet

4 ou 5 jours en Septembre

Le dernier dimanche du mois après la Messe.

Ces sorties se font dans la famille ou chez les personnes recommandées directement par les parents à la Supérieure. Les rentrées doivent se faire au jour et à l'heure fixée (A moins d'être accompagnées les enfants ne sont pas autorisées à se rendre aux cars ou aux hôtels pour y saluer des parents ou connaissances qui ne pourraient monter à la Pension.)

Parloirs - Jeudi et Dimanche - et entre les heures de classe avec l'autorisation de la Supérieure.

Correspondance - Lettres et colis reçus ou expédiés doivent obligatoirement passer par la Sœur Supérieure. Les notes de classe sont envoyées aux parents chaque mois.

Argent - est remis entre les mains de la Supérieure.

Régime - Déjeuner: 5<sup>h</sup>, 45 . Café ou lait.

Dîner 1<sup>er</sup> au 4<sup>me</sup> - Petits-mains - Légumes, dessert.

Gouter 4<sup>me</sup> à 6<sup>me</sup> - Thé au lait (sauf le jeudi) conditionnée, sucre et sucre.

Souper 6<sup>me</sup>, 45 - Potage, viande, légume, dessert.

### Conditions

Pension, blanchissage, entretien du linge : 2250 Fr l'an payables en 10<sup>e</sup> mensualités.

Litterie et moustiquaire : 40 Fr par an.  
Des conditions spéciales sont faites aux familles ayant plusieurs enfants pensionnaires.

Un supplément de 10 Fr par mois est demandé pour le goûter.

Les parents sont même invités à ne pas envoyer trop de friandises aux enfants ceci dans l'intérêt de leur santé.

Les visites au médecin et les médicaments, les frais de voyage, de correspondance, réparations de chaussures sont à la charge des parents.

Les frais de scolarité sont compris dans le tarif de la pension - exception faite pour les élèves au-dessus du certificat.

Leçons de piano

400 Fr par an

Leçons de dactylo

400 Fr par an

Leçons d'Anglais

200 Fr par an

#### Pièces à fournir :

Un arrivant à la pension, l'enfant doit présenter les pièces suivantes :

1<sup>er</sup> - Bulletin de naissance

2<sup>o</sup> - Acte de Baptême

3<sup>e</sup> - Certificat médical

#### Trousseau

Pour les filles :

3 draps ( 2m5 x 1m5 )

3 paires de chaussures

6 chemises de jour

1 parapluie ou imperméable

6 pantalons

2 couvertures

3 pyjamas

1 couvert

4 combinaisons

1 timbale

2 serviettes de toilette

1 costume de bain décent

2 serviettes de table

en 2 pièces satinette noire

6 mouchoirs

de préférence

2 paires de socquettes ou bas

Objets de toilette : peigne

4 robes de couleur

brosse à dents, dentifrice,

1 robe blanche

savon, verre à dents,

1 chandail (marine de préférence)

Nécessaire pour nettoyage

1 manteau (marine de préférence)

des chaussures.

1 uniforme pour le Dimanche

1 chapeau d'uniforme

1 snapeau et 1 beret (semaine)

1 beret blanc

L'UNIFORME comprend : 1<sup>o</sup> - JUPE : en lainage bleu marin, plissée sur les épaules avec tablier devant et derrière.

2<sup>o</sup> - CHEMISSETTE : blanche

3<sup>e</sup> - CHAPEAU : paille blanche.

Se référer au modèle ci-joint.

Les robes doivent être longues jusqu'aux genoux et avoir des manches tombant aux coudes - les confectionner plutôt à l'avantage.  
Toutes les pièces du trousseau doivent être marquées au chiffre demandé - non aux initiales pour éviter toute confusion.

Pour les garçons :

3 draps ( 2m5 x 1m5 )

3 paires de chaussures

2 couvertures

1 imperméable

2 serviettes de toilette

1 caleçon de bain

2 serviettes de table

1 chapeau et 1 beret

6 mouchoirs

1 couvert

3 pyjamas

1 timbale

6 pantalons de couleur foncée

Objets de toilette : peigne

6 blouses ou chemises

brosse à dents, dentifrice,

1 chandail ou manteau

savon, verre à dents.

A uniforme pour le dimanche

L'UNIFORME comprend :

1<sup>o</sup> - A pantalon bleu marin

3<sup>e</sup> - 1 beret basque

2<sup>o</sup> - 1 chemise blanche

4<sup>e</sup> - A casque pour l'été

Toutes les pièces de trousseau doivent être marquées au chiffre demandé.

Plans

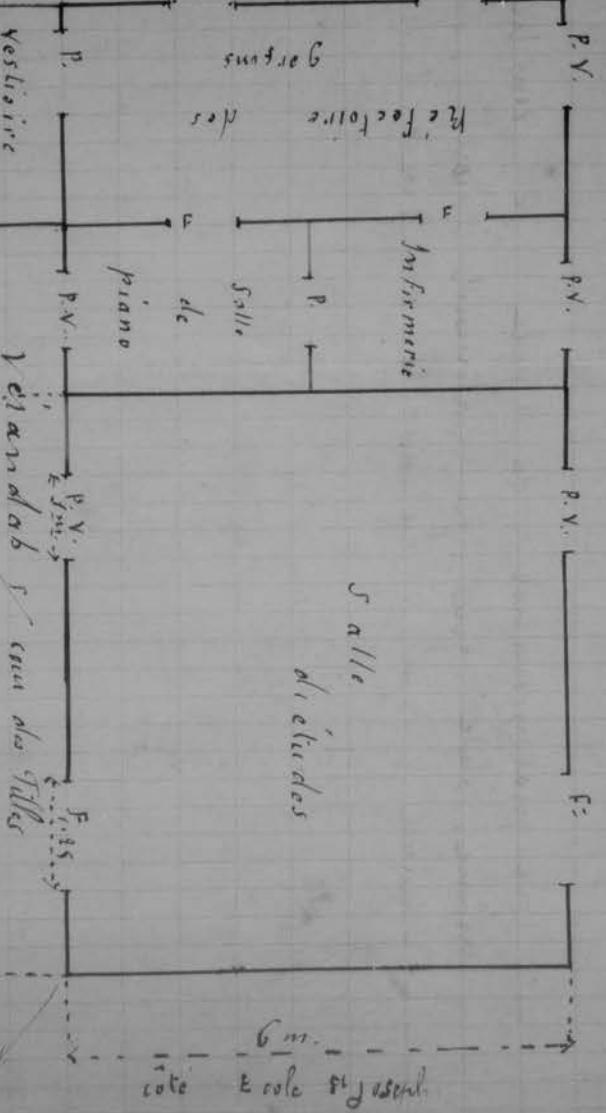
Véronique et les garçons

plan du  
prolongement

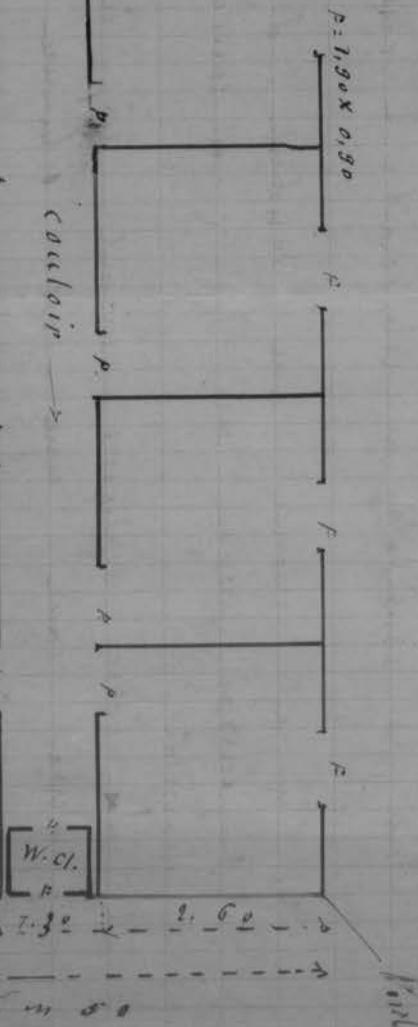
de l'  
Ecole

s<sup>tr</sup>  
Joseph

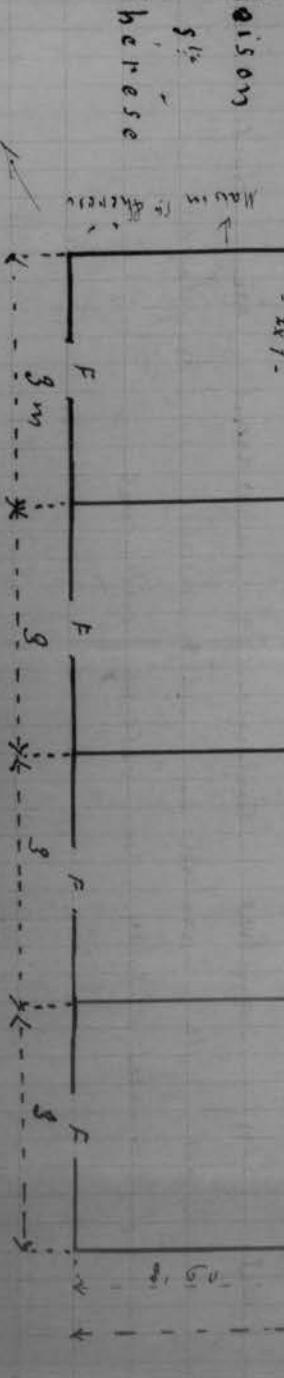
(n<sup>o</sup> 2 de chaussée)



plan de l'étage du bâtiment perpendiculaire



Maison Therese



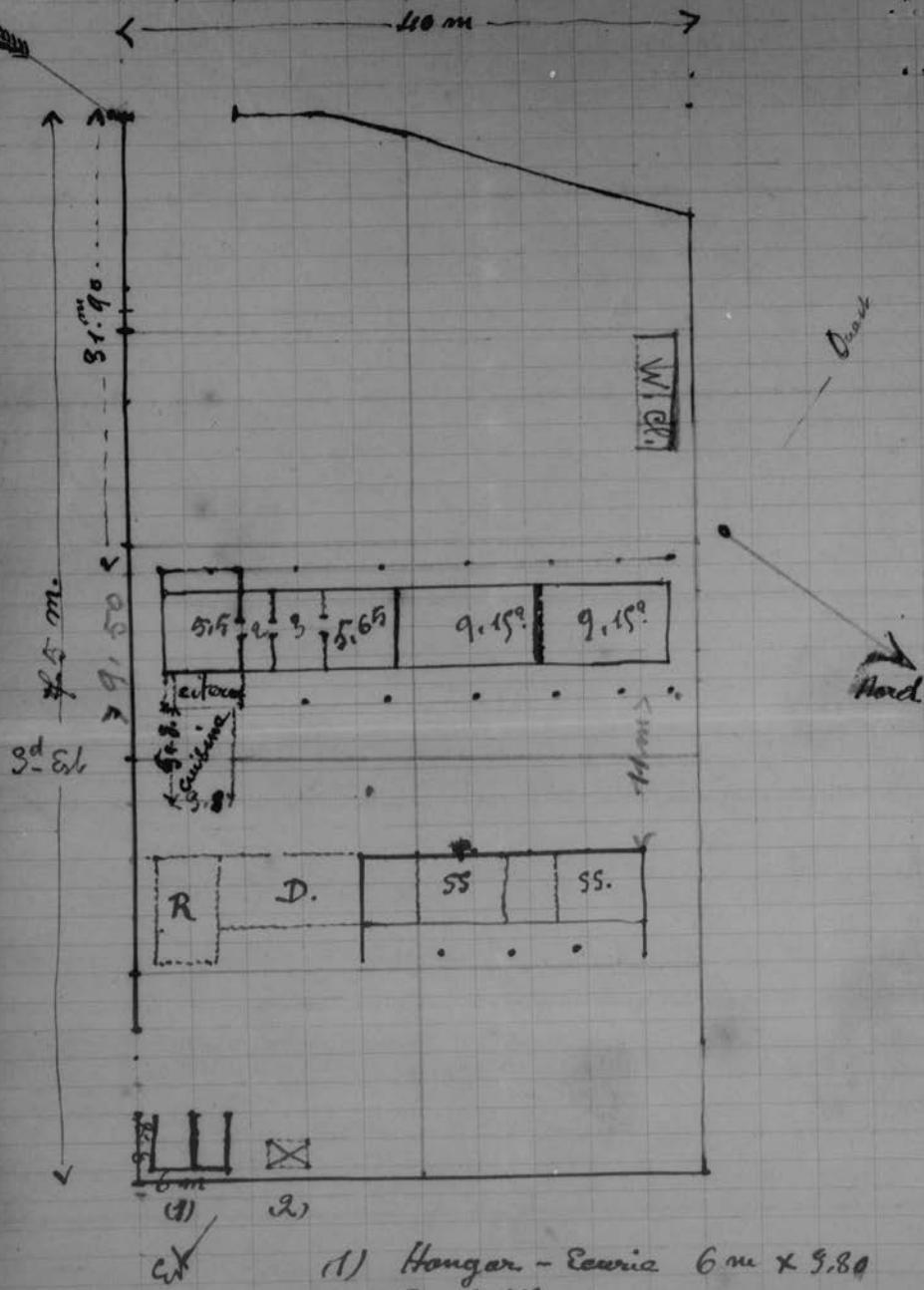
10) De prolongement de l'école sa construction dans le même style que la bâtimant neuf - (Bois et tôle) -  
Hautur : 3 m 50 au côté - 4 m dans le milieu

2) Le bâtimant préparé à la Maïs. Ste Thérèse avait un sous sol de 3 m 50 de haut - et un étage de 3 m. de haut.  
Les 2 murs ont été scieré en appentis - la charpente en bois, la toiture en tôles - le parquet de l'étage de même que les cloisons intermédiaires scieré en bois - Pour le sous sol, on utiliserait le caillasse actuel -

3) On peut amener une colonne d'eau à l'étage - On pourrait prévoir un lavabo en cuivre dans chaque chambre -

4) Les fosses sépultures seraient trop dispendieuses - On pourrait faire une fosse ordinaire pour l'individu -

5) Cinq chambres seulement pourraient être cloisonnées à 2 m. de hauteur - On verrait à empêcher le soleil de l'apprécier selon les besoins ultérieurs -



(1) Hangar - Zweire 6 m x 9.80  
 2 Poulailler 2.50 x 2

Entrée principale

2 portes  
trouvées  
près de la lettre  
du 24/6/27  
de P.-J. Thuret  
Côté ouest

Largue : 40 m

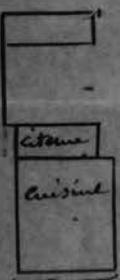
Direction du Nord

Distance : 81 m 90

W.C.

chambre :  $5^{\text{m}} 68 \times 5^{\text{m}} = 28,48$

Distance : 9 m 10

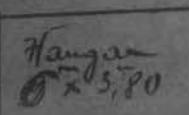


$3^{\text{m}} 80$   
 $6^{\text{m}} 80$

Côté ouest

Distance : 30 m 60

Entrée



Soubassement  
 $2,77 \text{ m}$

$$\begin{aligned} \text{Superficie : } & H_{\text{m}} 90 + 30 = 60 \\ & = 7,87 \text{ m} \times 40 = \\ & 31,50 \text{ m}^2 \\ & \text{et non pas } 3,000 \text{ m}^2 \end{aligned}$$

- Note -

Pièce aménagée

Direction  
du Nord

Côté de l'école

Nobonat

École

Nobonat

cuisine

Rue des Ecoles

Jardin potager

Banière de séparation

Couloir couvert pour  
l'accès à la camp.

Hangar

Portail

Maison de famille

Limites du lot 186

Lot printanière  
3 ans

Lot  
printanière  
3 ans

2. S. V. P.

Zone Nord - 276

Bien que Mousigneur Melin' ait  
pas demandé, j'y avis, le Seigneur pense que  
la meilleure position pour la maison de  
famille en projet serait celle indiquée au  
recto de cette feuille.

Avantages :

- a) On évite la déclivité qui est forte,  
plus de 10 %, je pense.
- b) La maison de famille étant plus  
loin de l'école, paroit aussi plus indé-  
pendante. Une clôture et une entrée  
spéciale complètent l'illusion !...

L'inconvénient est la proximité  
de la maison ~~beside~~ sur le lot contigu.  
On pourrait y parer en réduisant les  
ouvertures et en remplaçant les fenêtres  
par des vantaux a 2m. du sol qui  
donneraient de l'air tout en empê-  
chant la vue.

Un exercice en ciment et  
en béton, couvert seront misale  
pour l'enclavement des eaux venant  
de direction de l'école. Ce caisson se  
déversera dans celui de la rue

Salle de la Barrière au nord est. —

Le croquis ci-dessus est grossier;  
peut-être bien n'est-il pas à l'échelle. D'ailleurs,  
j'ignore les dimensions exactes de la  
maison de famille. —

Ce n'est qu'une première orientation.

En parleyant, avec les pierres jetées  
dans le ravin, on ferait bien deux  
voitures, je pense. — Donc 2 + 18,  
soit 20  $m^3$  environ. —

Observations

Du projet de maison de famille

1<sup>o</sup> - Emplacement. Il semble que la position indiquée sur le plan de l'h. soit préférable pour la raison invoquée.

Si la maison était située tout à côté de l'école, ce serait assurément plus commode. Mais, dans ce cas, comment faire admettre l'indépendance de la maison deff. par rapport à l'école ?

Située à mi-distance entre l'école et la limite est-nord, outre que l'incident ci-dessus subsiste, y se déroulerait jardini.

- 2<sup>o</sup> - Disposition des pièces. —

a) Réfectoire : position excellente à cause de la proximité de la cuisine.

b) Pièce dite "dortoir de soeurs": il y aurait de inconvenients à mettre le dortoir des Soeurs dans la maison de famille et à laisser l'école sans gardien ni surveillance la nuit. — Il semblerait préférable de maintenir dans l'école une chambre où coucheraient deux Soeurs (ou même 3); les autres auraient leur lit dans le dortoir.

de slaves.

La pièce qualifiée d'atelier des soeurs dans la maison de famille serait bien plus utilement affectée à une infirmerie ou à une lingerie, à quoi il semble qu'il n'ait pas songé dans le plan de l'enseignement.

Il faut aussi prévoir un W.C. La saint, surtout pour mauvais temps, on ne peut se rendre de la maison de famille aux W.C. de la cour d'entrée. C'est trop loin.

Dans autres accessoires oubliés dans le plan communiqué sont la table de bain et la buanderie. Au moyen de quelques réparations complétées par une séparation, l'ancien hangar-écurie pourrait recevoir cette double affectation, avec branchement sur la prise d'eau passante par la rue des écoles pour alimenter l'une et l'autre pièce.

### - C - Matiériaux.

- a - Briques. Divers en ont fait sur le fond encore. J'ai employé de mes et des autres et n'en suis satisfait d'aucun. Ces briques sont mal travaillées, insuffisance de cuvaison; peut-être l'argile n'est-elle pas de bonne qualité.

Abritées contre les intempéries extérieures, ces briques seraient encore passables, exposées à la pluie, elles font de la bonne.

Pourrait-on en trouver des vives 30.000? ... Je ne puis répondre à cette question; il faudrait que je m'informe et je veux pourra que la semaine prochaine.

Jrip? En juillet 1926, elle de Vendredi 300 t le mille rendues à pied à l'œuvre.

- b - Chaux - Elle valait, il y a peu de temps, 12 t le sac.

- c - Sable et gravier: 10 t le voyage.

- d - Fierre: Achetée au camp de la Sainte-Croix (démolition), elle revient à pied à l'œuvre n° 4-0 dit à 25 t. Mais ce renseignement date.

- e - Construise en bois, simple coffrage; C'est froid en hiver, chaud en été; et puis, tout ce bois est un nid à punaises.

## Maison de famille

Emplacement. — Celui proposé par le Rédempteur  
place de Chant nous semble préférable  
pour une maison de famille.

Matiériaux à employer. — Notre inexpérience dans ces  
choses, ne nous permet pas de discuter cette  
question. Vous prendrez de notre côté la  
décision des personnes compétentes. Nous  
n'avons qu'un désir : celui d'éviter les  
murs à punaises s'il est possible.

Réfectoire. — Nous trouvons préférable qu'il soit  
dans la maison de famille et placé  
du côté de la cuisine.

Dortoir des Frs. — Une des Sœurs au moins, devra  
coucher dans le dortoir des pensionnaires.  
Pour que la maison actuelle ne soit pas  
abandonnée complètement la nuit, deux  
Sœurs pourront peut être rester dans

la chambre immédiatement; réfectoire des demi-pensionnaires. La chambre dite : futur dortoir des cours aura cependant son utilité et pourra devenir selon les circonstances : chambre pour lit de passage... infirmerie... lingeie.

Salle de bain. - Le hangar actuel partagé et réparé pourrait faire buanderie et salle de bain.

Salon. - Il faudrait réfectoire pourrait devenir salon, salle de communauté.

Nota. - Nous donnons des destinations tellement différentes à la salle: dite dortoir des cours, que nous nous demandons comment nous pourrions les concilier. Si la construction pouvait avoir quelques mètres de plus, nous pourrions avoir deux petites chambres au lieu d'une : la lingeie (oratoire des enfants) salle de bains) serait suite au réfectoire, et l'infirmerie ferait suite au dortoir.

## Observations des Soeurs sur les Plans de construction.

Dans le premier croquis examiné brièvement, nous ne trouvons que le défaut de salles pas assez vastes.

Le second plan qui semble mieux convenir, comme grandeur de salles, présente (selon nos vues) quelques grande inconvénients.

1<sup>e</sup>. L'ouvrage placé en face l'infirmerie, ne nous semble pas dans un endroit favorable. La pièce dite infirmerie demande beaucoup d'aération; étant déjà complètement fermée du côté du dortoir, elle ne devra pas être du côté principal: celui de la Sriandah.

Il nous semblerait donc préférable de diminuer de beaucoup le passage indiqué et même un peu le réfectoire, si besoin est, pour que l'ouvrage puisse trouver place en face le dortoir.

La Sriandah fermée complètement de ce côté, dans le sens de la largeur

isohrait l'infermerie et permettrait toutes les ouvertures nécessaires.

2<sup>e</sup> Soeur Marie Victoria, ayant habité autrefois une maison avec verandah fermée par un treillis, ne trouve pas du tout pratique ce genre d'habitation.

Les jours de pluies, paraît-il, l'eau passe facilement au travers, inonde les chambres et à l'occasion brise les verres des lampes allumées etc...

A plus forte raison, nous verrait-il difficile d'y mettre quelques meubles, rayons de lingerie etc.

Peut-être une verandah plus fermée, ne fournirait-elle pas les mêmes inconvénients ?

Boucaïl, le 24 avril 1928.

Monsieurne,

Oy me remet à l'instant votre lettre  
du 23 ce. - C'est oy moy absoluue que s'est  
passé le fâcheux incident. Hier au soir, à moy  
retour de Houailou, mon premier geste a été d'inter-  
venir pour empêcher le voyage de Nouméa bousam-  
ment annoncé. Mais déjà les choses étaient un peu  
calmées.

Grâces à Dieu, tout semble rentrer dans le  
calme. Pourvu que ça dure !

Hest certain que S. A. Diz. a pacfois des  
manières busques et le commandement nul. On lui reproche aussi (à tort ou à raison) de  
fatiguer par des avis et des mises en garde. De plus, elle  
passe pour très jalouse desoy autorité et de sa per-  
sonnelle. Néanmoins, de fréquents conflits avec S. M. le Burj.  
Surtout et, comme conséquence, des crises de décon-  
fiance ...

C'est dommage que l'entente avec les

Sans laisser à désirer, car S. H. Lij. a de grandes qualités, elle besogne ferme et, lors, échiant, fait le travail des autres en plus, dans la même pope; elle a, de plus, beaucoup d'autorité sur les enfants et fait bien s'y faire obéir ... La famille l'apprécie.

En résumé, S. H. Lij. a de la tête, mais peut-être pas assez de délicatesse dans les procédés. S. H. Benj. a du cœur (et devrait), mais pas assez d'équilibre ... Je ne me fais pas faute de pêcher la charité, l'amitié, la patience, le suffrage mutuel ... Mais on n'est pas toujours séduit.

Il faut prier et faire prier pour l'école S. J.M. Le diable, j'alous desas prospérité, vont lui mire. C'est lui qui suscite ces petits boursouflures. -

— Le Seigneur Besson, ayant péché au jauvres la retrait des S.S. et P.F.F. de la côte de Bourail, j'ai voulu lui rendre la pareille. Le temps ne m'a guère favorisé à l'aller et je suis arrivé à Niodhia tout trempé. — Le personnel de Niodhia, auquel s'était joint celui de Sonérivouey, a participé aux exercices qui ont duré deux jours pleins. Le Seigneur de Nakity n'est pas venu faire débattement.

Je pensais entrer à Bourail pour

assurer le dimanche 22/4, mais devant la pluie et les rivières débordées m'ont obligé d'attendre le lundi 23. Hier, j'ai fait d'une seule traite le voyage Niodhia - Bourail, 11 heures de cheval sans désembarquer ! Ce n'est pas encore mort ... La descente du chemin du bétail devint une entreprise non pas seulement difficile, mais encore périlleuse. Il était possible de l'améliorer au moyen de prestations. Mais l'administration n'y songea pas.

Le frère H. Tournier vient maintenant entreprendre la cuisine ; il se fait fort de la mettre debout en 15 jours. C'est très intéressant mais ne servira pas. Le Bon Dieu lui en tiendra compte. — Le grand chef Paul s'est montré attentionné pour moi ; je n'ai qu'à me louer des bonnes procédures à mon égard.

— Le 10 avril, j'avais convoqué les Nordistes de Gouraud à la chapelle indigène, dernièrement reconverte et blanchie de neuf, pour leur permettre de déclencher le devoir prescrit. Malgré une bonne affréte et un temps doux, ils sont arrivés 10, à peu près entassés, pour entendre la messe et

(suite au bas de la page et un billet, à contrelaté par deux envois.)

Communié. De plus, ils ont fait le frais du chant en exécutant des cantiques connus. Après la messe, les indigènes leur ont offert le café. Tous paraissaient ravis. Il y a pour eux d'excellents éléments chrétiens et il disent que leur plus grande privation est de ne pas avoir le offices religieux... D'autres, qui n'ont pu venir, se sont excusés dans les termes les plus aimables, même par lettre, auj., certains m'ont donné la promesse qu'ils viendront faire leurs pâques à Bourail. Ce sont de braves gens.

Le groupe, cependant, va disloquer : une famille (Refontaine) est partie à Nouméa ainsi qu'un célibataire, M. Hubert.

Je ne retrouve plus la lettre par laquelle Votre Grandeur m'avise d'avoir à donner la retraite aux petits - Soixante sauvages en décembre 1928. Il va de soi que je me fais un devoir de délivrer à l'invitation de Votre grandeur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes très religieux et dévoué respect en Votre

G. de Thury

Bourail, le 20/4/1928.

Monsieur,

J'ai reçu la lettre de votre Grandeur du 24/4 et incluy ce pli :

1 lettre pour S. M. Léonard,  
1 " " p. S. M. Benjamin,  
la correspondance de ces deux Saurs  
le communiquant et à titre documentaire.

L'une et l'autre ont été cepen-  
dant destiné, et je conserve leur correspondance.

L'incident a pris fin, en apparence, les rapports sont normaux. Part. éke n'est-ce qu'un replatage, mais un replatage vaut toujours mieux qu'une lésarde. Il faudra que les deux autorités se surveillent beaucoup pour éviter une nouvelle capture.

S. M. Benjamin a certainement délavé, mais elle a été trop longtemps traitée en enfant

gâté à qui on possède tous des caprices. C'en est pas une bonne préparation à la vie religieuse. Dès lors vient qu'il a le moins de difficulté, elle se décompte et perd la tête. Elle n'est ni à se gouverner, ni se contraindre, ni souffrir.

Mais, comme elle est assez jeune, elle peut changer. On l'aura souhaité.

- Il n'y a rien à rabattre au sujet de l'éloge de la "Tempête"; lentement, la mésaventure a un revers : faute de compression suffisante, sans doute, le moteur cale aux montées de qu'elles sont un peu dures.

J'ai eu de difficultés pour me rendre à Gouaro, le moteur, à bout d'essouffle, ne put me faire grimper en haut de la côte.

Un autre problème apparaissant, c'est de monter de la poquerelle de la Nativité à la porte. Il n'y a pas longtemps, j'ai dû faire appeler à deux intérieurs pour pousser "la Tempête" qui ne pouvait gravir braditton par ses propres moyens. Il en est de même de l'entrée du presbytère.

Vendredi dernier, j'étais mandé à Montréal pour un mariage à célébrer le lendemain... Me fais enfin dans Lessardien, impossible d'avancer, il a fallu rentrer à Bourail et, le lendemain, j'ai dû emprunter l'auto de service pour arriver au rendez-vous à l'heure fixée. etc. —

La suite continue.

Qui faire avec un moteur si faible ? J'en ai exposé mon cas à Stéphane Debant-Quentin. Il pense qu'il y a peut-être à faire un redécalage de soupapes.... On essayera donc le moyen préconisé. Tant que ça réussit. Dans le cas contraire, j'ai dans le sac un joli bibelot, mais un simple bibelot ou une pièce de monnaie.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de moy très religieux et dévoué  
respect en j.-c. m.

J. de Bheret

Bonniel, le 10 Mai 1928.

Monsieur,

Hier Matin, M<sup>r</sup>. Trinorne, Président de la commission Municipale et M<sup>r</sup>. Herly, adjoint dont vous me dire que le conseil avait voté, à l'unanimité, le principe de la bénédiction du monument aux morts de la guerre, dont l'inauguration est fixée au 27 mai, jour de la Pentecôte.

J'ai félicité M<sup>r</sup>. de cette louable pensée et répondue que moy, concours leur était acquis. Toutefois, pour éviter la surprise et malentendus de la dernière heure, je leur ai demandé s'ils avaient soumis leur projet à l'appréciation de la personnalité officielle qui fait présider la cérémonie (Gouverneur ou Secrétaire général). Ils m'ont dit que moy, mais qu'ils ne demandaient pas.

Au point de vue ~~de~~ liturgique, j'en pense qu'il faudra faire la bénédiction ad dominum. A remarquer qu'il n'y a point d'emblème

religieux sur le monument ; mais je pense que ce n'est pas un obstacle.

Que la bénédiction se fasse au début de la cérémonie au si lafiy, dans l'un ou l'autre cas, je pense que le prieur ne peut assister puis (en simple, étole et chape avec le enfant, le chœur) qu'à la fonction liturgique et non aux discours, chants patriotiques etc... Comme je n'ai jamais assisté à de cérémonies de ce genre, je ne sais pas ce qui est d'usage ou non. — in nigrit

Les chants patriotiques, et autres seront exécutés au cours de la cérémonie. C'est Mme Carlier, assez bonne musicienne, dit-je, qui a été chargée (ou qui se charge) d'enseigner les choeurs. La petite chorale de l'église fait le mouvement .... ou n'y part rien ... En soi, la chose n'a rien de mauvais, mais n'y a-t-il pas une certaine surprise opérée ....

— Cette année-ci, nous allons essayer de faire la procession de la Fête-Dieu. On essaiera d'avoir du monde ; il faut aussi que le temps s'y prête ...

Ce jours-ci, collecte pour le dernier culte. On anticipera sur la date habituelle pour éviter que cette grêve coïncide avec la tombola organisée fin mai pour aider à payer le monument et contribuer à l'entretien

de grands blessés de la guerre.

M. de S. Quintz a fait ce qu'il a pu pour corriger le défaut de compétence de la "Penitent". Il y a un peu de mieux, mais ce n'est pas encore tout à fait ça.

— L'espacelement défaillant dans la commandante. Chacun sait comment des torts et s'observe pour éviter le retour de ces déplorables incidents. Cela affaiblit brusquement le brig ... "Omnia regnum in divisionem ..." .

M. Drénoy, Chalandrin, a été reconnu le p<sup>r</sup>. Grosse émotion ici, car il était très sympathique. Le deuxième fréquentait l'école des Soeurs C. demi-pensionnaires. On est un peu embarrassé ... Le malade doit gagner Puebla, ce jour.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mes très religieux et dévoués respects en V.S.

M. de Thivis



Vicariat Apostolique  
de la  
Nouvelle Calédonie

Bougainville, le 30 Mai 1928.

Monsieurne,

Je suis en retard, et je m'en excuse,  
vis-à-vis de Votre Grandeur. Ayant, cependant,  
le loisir de ronger un peu, j'en profite pour mettre  
à jour ma correspondance en retard.

Mais, d'abord, au sujet de la cérémonie  
de dimanche. Malgré la pluie de la ville  
et même du Maty de la Pentecôte, la foule  
était nombreuse. La messe, belle assistance  
reueillie. Dehors, tout s'est passé selon  
le programme arrêté d'avance et dont un  
exemplaire polycopié m'avait été remis. Pour  
éviter le récit, très longuement, je ne puis que  
renvoyer Votre Grandeur au bref compte-rendu  
que le Seigneur chéri lui-même, je pense, dans  
l'Echo de Samedi (2 Juin) -

Le discours furent tous très neutre,  
rien de choquant sauf dans le discours de

l'avocat Colardave, où certaines expressions, comme la "douleur stupide et inutile" et similié m'ont impressionné finiblement. Je ne sais si M<sup>e</sup> Darrazet l'a fait avec intention, mais dans la breve allocution qu'il a prononcée il a parlé de la souffrance et des valeurs existentielles et éternelles en termes chrétiens.

Le Secrétaire général a été encore plus court et n'a dit qu'un simple mot pour excuser le gouvernement abattu et remercier de l'honneur qui lui était dévolu (présidence de la cérémonie). —

— Oui, la Sénat est maintenant tout-à-fait bien. Mais le motanc (56v.) est un peu faible pour grimper certains côte.

— "Commencez-vous à avoir des Drogues d'hommes ?" — Réponse : bien peu.

Il y a en juillet à ce jour, pour 1928 :

M. Armand Newland — M. Waruzel — M. de Saint-Quentin père et ses deux fils — M. Vauvant — M. Rameau, gendarme (père de Tony de la Broome) — Louis Salvié (24 ans) — 1 fils Cuer (20 ans) — Jean Galliot (17 ans) —

M. Comette (mordiste) — M. Camille <sup>Revarder</sup> (mordiste), son fils de 19 au 20 ans — M. Turpin, marié et père de famille — M. Trinquier fils (électricien) et c'est bien tout, je crois.

Soit, au total : 14 hommes.

— J'ai bien toujours l'intention de faire la procession de la fête-Dieu, mais je redoute un fâches au point de vue atten-

Tance — —

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mes religieux et dévoués respects en N. S.

J. de Thuret

+

Bouail, le 1<sup>er</sup> juin 1928.

Monsieur

Il y a une ici une vieille Bretonne (elle aura 80 ans en octobre prochain) qui, il y a 20 ans environ, a épousé<sup>(1)</sup> civillement, à Pouembout, un arabe du nom de Bou-Abane et dont la situation n'a jamais été régularisée depuis.

Se sentant bien malade (elle ne mange absolument rien depuis 4 jours), elle m'a fait appeler ce matin pour ses affaires de conscience. La première chose à faire évidemment était de régulariser son mariage.

Je voulais d'abord écrire à Votre Grandeur, afin d'obtenir le pouvoir, mais, comme la malade est très faible, craignant que la réponse n'arrive pas en temps utile, j'ai cru devoir, en m'appuyant sur le canon 1044 du Code de droit canonique, après avoir demandé à la partie musulmane les garanties qu'exige le droit, j'ai cru devoir procéder au mariage sans plus attendre. L'ouïe est faible, la malade, toutefois, grande useresse l'usage de

Naturellement, j'ai confessé la partie catholique avant l'échange du consentement mutuel

la parole et la parfaite lucidité ... Pour combien de temps ? .... Elle peut tomber dans le comté ce soir, demain .... J'ai pensé qu'il fallait aller au plus tard.

Le quoi je ne pense pas avoir contrevenu aux principes qui régissent la matière. Je transcris p. 8 l'acte de mariage pour servir à toutes fins utiles.

Si la mort de la femme survient à tel délai, je ne pense pas qu'il y ait lieu de transmettre mention de ce mariage à la Curie épiscopale de St-Brieuc.

— Pour cause de grippe, dom-brume a interrompu, ce matin (1<sup>er</sup> juin), son travail de macomerie. Il y a beaucoup de cas semblables par ici. —

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de moy très religieux et de toute respect au N. S.  
A. de Thun

Sur l'enquête d'état libre relativement à Bou-Abbad, j'ai interrogé séparément lui et elle et, faute de mieux, je me suis fait à leurs témoignages concordants. Lui n'a jamais été marié dans son pays ; et elle est veuve d'un premier et d'un second mari. — C'est sa 3<sup>e</sup> union. —

### Acte de mariage

Je, Louis Juge, missionnaire à Bourail, usant de pouvoirs extraordinaire que le canon 1044 confère au curé ou quac-cure, en cas de péril de mort des une des parties contractantes et dans l'impossibilité de recourir au pouvoir ordinaire dans le délai couru,

Déclare avoir célébré, au domicile des mariés et en présence de deux témoins : Madame Hélène Galinié et Mademoiselle Gilberte Bonnac, majeure, le mariage de Bou-Abbad, mahometan de religion,

Et de Marie Levizé  
née à Kalac (Côtes-du-Nord), le 2 octobre 1848  
de feu Louis Levizé  
et de feu Marie-Anne Férré

A. de Thun

Bouaré, le 16/6/1928.

Monsieur,

J'ai reçu deux lettres de Votre  
Grandeur datées du 9 et du 13 Juin. - Il va de  
soi que je suis tout à Votre disposition pour  
tous déplacements utiles ou apaisable à Votre grandeur  
lors de vos voyages à Kindia - Kourou - Azuré -  
Bouaré, après la mi-éoint.

M. Ribee, lors de sa récente visite à  
l'école S.J., a observé que le local servant à la  
classe de l'E. Mme-Benjaminey était un peu exigu.  
Mais, comme les fenêtres et portes sont ouvertes en  
tout temps, sur cette réponse, d'ailleurs très juste,  
il n'a pas insisté.

Il a demandé s'il y aurait des enfant  
pour le certificat. Je lui ai répondu qu'on pourrait  
en présenter 3. Fussent-ils réussir ! Un échec fa-  
rait bien mauvais effet.

L'affection scolaire est, à ce jour, de 77 ;  
2 autres sont annoncés pour lundi 17/6 et, enfin,  
2 autres le 1<sup>er</sup> juillet. À cette date, le total sera  
alors de 81.

Vous semblez croire, Monsieur, que "l'entente est maintenant complète ..." Plut à Dieu qu'il en fût ainsi ! ... Personnellement, j'en suis très bien de fait que cet optimisme ... Savoie - Béjart est toujours très montée contre S. H. Lij. Je le sais par des confidences et même, elle m'a prié de vous exposer ses griefs (à titre avouablement tout à fait confidentiel). C'est son désir exprimé. —

Elle trouve S. H. L. lâche et autoritaire dans le commandement. — Il est certain qu'elle n'est pas, au point, l'esprit et l'allure propre à la S. H. — Elle rappelle, à tout propos, qui elle est supérieure ; ministre et tabellonne à l'excès dans ses remarques "et Montriond, qu'elle multiplie abusivement trop d'avise en particulier sur le silence, sur la réserve avec les gens du monde (parents des enfants, chanteurs lors de compétitions etc.). Ici, je ne suis que simple rapporteur.

La-dessus, je ferai observer que : 1<sup>o</sup>) si l'opinion de cela, il peut y avoir certes confidences, certes remarques, que j'ai faites, sans, ce sera, surtout l'année dernière et qui, interprétées peut-être trop à la lettre par S. H. Lij, ont pu provoquer, de sa part, un accès de sévérité.

Il me semble excessif qu'une Sœur expriesse par écrit un entretien, si court soit-il, avec la mère d'un enfant de sa école, en dehors du contrôle d'une autre Sœur, sans que cela lui attire

une mention ou même une algomade ...

2<sup>o</sup>) Néanmoins, je pense que, dans la plupart des cas, le point de vue de S. H. Lij est juste. Seulement, il y a la manièr. Si celle-ci était moins séche ... les observations seraient mieux reçues et ne se rebattraient pas. — A quoi S. H. L. répond que c'est le tempérament, qui on ne se refait pas ... Si, quand on le veut bien ...

Malgré tout, j'estime que S. H. Lij. est bien à sa place. Elle sait commander, a beaucoup d'autorité. Sa manière plaît, en général, aux familles. Sur elle, la majorité seraient vite une pétardière. — Ce n'est pas vis-à-vis des enfants ni des familles, que sa manière offrirait quelque chose de répréhensible, mais dans le gouvernement de la Communauté. C'est là qu'il est le point sensible. — Si elle pouvait amender ce qu'il a de mauvaise offre ? un peu trop âpre parfois, je crois que tout irait bien.

Autre chose : j'oublierai pour comment le Noviciat du "Signal" est conduit et gouverné ; mais je constate qu'il y a de grandes lacunes dans la formation des sujets. On semble ne connaître que très imperfectement le développement de la vie religieuse ... à propos de beaucoup de choses, c'est de l'ignorance, de l'insuffisance. « Ah, je ne savais pas ... » Pourtant c'est dans le Directoire et toutes lettres. — Il faudrait le lire. —

11  
Mais, comme les abus ne peuvent se réformer que lentement, S. H. Lij. doit s'armer de patience et ne pas vouloir aller trop vite.

Le 2<sup>e</sup> juillet, S. M. le Roi réussit très bien pour les enfants et le gouvernement de l'école. Si elle pouvait corriger certains défauts extérieurs, qui ne sont que l'envers ou la vancou de qualité réelle, ce serait parfait... Mais, hélas! où la perfection se trouve-t-elle en ce pauvre monde?

Personnellement, j'apprécie la manière d'apprécier de S. H. Lig., ses allures ne me choquent pas; mais tout le monde ne va pas ~~avec~~ avec le même tempérament... et il faut tenir compte dessus les tempéraments. —

J'ajoute que les doléances de S.-H. Benjamin  
n'ont pas exclusivement propos; d'autres  
pensent comme elle — la moins, j'ai bien de la  
croire

— je suis bien avisé que Votre Grand-  
dame songe à l'achat de quelques tenures dans le  
Voisinage de l'école ; autrement celle-ci, surtout  
après l'adjonction du pensionnat, sera servie comme  
dans un état.

Le S. Bussy m'a déjà parlé de ce dénouement,  
auquel M. Barat pour l'achat du lot 184. Le  
lot 182 n'appartenait pas au domaine; il est  
la propriété d'une veuve Tagliafers. Je lui ai  
demandé si elle consentirait à vendre; mais  
elle a refusé, disant qu'elle songeait à bâcher dessus.

1

Pour renseignements sur les lots disponibles  
Consulter le plan annexé ci-joint.

La semaine dernière, je suis monté à la mine Téné et j'y ai demandé à M. Lecourier, Chef d'exploitation interimaire, au nom et place de Goyetche, de me fournir un état nominatif des Zoukinois catholiques tant de Téné que de Résonvillers. Il me l'a promis, mais je l'attends encore.

Comme le local destiné à servir éventuellement d'école est insuffisant, il m'a offert spontanément pour y dire la messe à l'occasion. Je n'ai pas refusé ; la grande pièce mesure 13<sup>m</sup> x 7 ; c'est spacieux.

- Pour la Fête-Dieu, belle cérémonie avec processions, et reposoirs, temps, d'autant le matin, mais ensuite resplendissant. La pluie de la veille et de la nuit a retenu chez nos bien des gens qui y seraient venus sans cela. - Les rues étaient bien ornées, de la Verdure sur tout le parcours du S.S.<sup>e</sup>. L'année prochaine, on tâchera de faire mieux encore.

La Vieille Bretagne est au Cinéma depuis le 7 juillet.

— Ma mère défaillie, Mme Guial-belle-mère du Guial chauffeur du Gouvernement et décédé récemment, triste fin ! — m'a demandé l'autorisatio, de faire faire la Comm<sup>e</sup> Solemnelle à ses deux petites-filles Blanche et Rose.

Blanche a les 10 œufs révolus le 3 avril 1928  
Rose " " 9 " " 7 " "

Blanche, m'a-t-<sup>e</sup> dit, a suivi le Catéchisme du S. Malabar à 11<sup>e</sup>, pendant un ay... C'est à contrôles. — A celle-là, à qui il manque peu de chose pour l'âge, la dépense pourrait être accordée, si vous lejugez à propos, Mousigneur. — Quant à la Scars, elle est encore très jeune.... D'autre part, le père ne vaut pas entendre parler de la Communio privée.

A noter que Blanche, Rose, ainsi que leur petit frère Roger Bual, fréquentent l'école des Scars. Ils sont tous les 3 en pension chez Mme Lemoine qui a ainsi 1 pied dans le pays campagnard : avec 5 enfants chez les Scars et les autres à la baïque.

La raison mise en avant par la mère C'est quel'achat de Costumes est fait, pourtant-il. — En effet, elle a en tout défaire des frais avant d'être assurée de la dépense.... Mais l'achat une fois fait, l'y a bien détenue compte que c'est des gens peu à l'aise avec de grosses charges de famille.... Et puis, les enfants, fréquentant l'école des Scars, pourront à loisir compléter leur instruction religieuse — etc...

Eufs, je communiquerai à la mère la décision de Notre Grandeur quand elle m'aura été notifiée. —

— Mes finances sont au plus bas en ce moment, tout au moins à Lyon : 381 t élément pour l'espèce au 11/3/28. — Depuis, ça a été de relever. Mais la commande de l'harmonium va me coûter de nouveau....

Les causes sont :

1<sup>e</sup>) le service de allocations à mes frères et à ma nièce depuis en Septembre 1927 un avis de Notre Grandeur ;

2<sup>e</sup>) l'achat de diverses choses pour Gouars : vêtement blanc 774 t (plus de 800, très peu, avec le poix) un missal 122 etc —

A noter que l'vêtement en Damas blanc est assez complètement moisi. Les Scars ont essayé de le nettoyer, mais sans résultat.

Le projet d'une chapelle chez les Nordistes de Gouars est de l'utopie. D'abord, ils n'en feront jamais puis, fut-elle faite, à qui servirait-elle, les Nordistes ayant alloté leur terrains et les habitations étant esparsillées sur plusieurs kilomètres...

Ceux qui ont de la bonne volonté viennent à la chapelle des Frédéric, récemment reconverte et blanchie ; il en vient maintenant tous les mois ; les autres, les indifférents, ne fréqueraient pas davantage, l'église fut-elle à leur porte.

Veuillez agréer, Mousigneur, l'hommage de mes religieux et l'éveillé respect en N. S.

b. de Thuret

Riffroy finit,  
j'envoie ma lettre  
j'envoie ma lettre.  
Domail, le 21 Juillet 1928.

domail les vers expédier jusqu'à l'Ile, dans

quelques jours, jeudi dimanche et jeudi, après le

Monsieur, je jetais au

lundi et il envoya à l'île, le vendredi et samedi  
à profiter du passage  
du S. Jean pour lui confirmer une lettre  
à destination de votre frère

Je connais sa Camionnette, ayant

fait, vers la fin de juillet, une petite  
visite à La Roche. C'est bientôt, mais il n'y  
a pas grand place pour les colis.

Les questions relatives aux achats  
éventuels détermineront forcément plus  
utillement l'objet de conversations sur  
place, le plan du village sous les  
yeux. J'en possède un.

Je n'ai pas bien compris la

décision intervenue ~~contre~~ des filles

mal au sujet de la communion solennelle.

Eve Blanche la fasse faire, il lui man-

que peu de chose pour être au règle avec

les autres. Mais que la cadette soit admise

+  
Bonneuil 1875, Janv 6

aussi, elle à qui manque non seulement l'âge, mais la connaissance, ne serait-ce pas excessif et foible comme précédent ?  
Bantefois, la réponse de Votre grandmère  
l'entacheant ce dernier cas n'en semble  
un peu ambigu : "Je ne comprends pas  
très bien - D'y pourra éclaircir la chose  
sur place".

En point d'ordre entente dans la  
Communication, rien de nouveau, du  
moins à l'extérieur. Depuis que j'ai le  
"Panier", elle a toujours été à la disposition  
des Soeurs pour congés et déplacements  
aux périodes de vacances ; le lendemain  
des pèlerinages, le lendemain de la Pentecôte,  
ou 3 fois au cours des dernières vacances,  
celle du 14 Juillet. D'autres fois aussi  
dans l'intervalle.

Le Prie Régis a dû demander  
à l'assureur un dédommagement pour  
le dégât à l'orienteau en Damas de 775<sup>fr</sup>

Une prochaine lettre dira sans doute  
ce qu'il a pu obtenir. Le S. Bricout de Lyon  
a possé la commande pour l'orienteau  
destiné à l'école. Coût : 3.400<sup>f</sup>, 3 francs 1/2,  
12 registres. Dame Marie-Victoire, principale  
intéressée, paraît contente ; les autres  
aussi naturellement. On ne précise pas  
par quel cargo l'expédition sera faite.  
Votre Grandmère a bien voulu me promettre  
de consacrer jusqu'à Concurrence "de 1.500"  
"au moins", m'écrivait-elle. --- La Mission  
de Bourneil possède, en Grèce de Lyon, la  
somme suffisante pour payer l'achat et  
même couvrir les frais d'expédition.

Les temps pluvieux qu'il a faits  
centraient les constructions ; et puis la  
mauvaise jambe de Dambremare s'est  
mise à suppurer de nouveau. Cet homme  
n'est pas sain, il est pendu d'alcool, c'est  
pour cela que les moindres bobos avec lui  
n'ont plus deffir. De plus, la brique manque,

L'industriel est au retard. Il est vrai qu'il a en sa femme très malade, ce qui l'a considérablement démoralisé. Enfin, cette dernière a quitté l'hôpital et est au moins convalescente. Espérons que, cette fois, le Courage va lui revenir.

Il n'y a pas de ministère à  
Montréal pour votre Grandeur, à son prochain passage. Deux d'enfants et pas assez instruits, il faut ajourner.

Pour éviter au P. Dussay un trop long déplacement, je puis très bien conduire votre Grandeur jusqu'à La Tuque, d'où je reviendrai sur Montréal, puisque je dois y assurer la messe le dimanche après l'Assomption, 15 août.

Sauf contre-ordre, je serai le 15 août, à 17<sup>h</sup>, au Camp des bouleau-nois, c. à dire au ~~Camp~~ le plus extrême où une auto puisse s'avancer dans la direction d'Autenre, My-L'Isle.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de mon très profond respect  
en N.S.  
M. de Chabert

+  
Montréal, le 22/8/1928.

Monsieur,

C'est pour cause de nécessité, croirez-le, que j'ai gardé le livre de Mgr Cormier qui a pour titre : "Le Bien & une fois et le mal du S. Esprit."

Puisque les circonstances ont permis qu'il reste à Montréal, Votre Grandeur ne trouvera pas mauvais que je le rende quelques jours pour m'éduquer à sa lecture. Ensuite, je le renverrai fidèlement ainsi qu'un crayon avec cache-pointe en cuivre que j'ai retrouvé parmi divers documents et papiers.

Une mère de famille, Madame Stanisich, voulant bien envoyer son petit garçon à l'école des Soeurs, mais elle touche une bourse scolaire et elle craint d'en perdre le bénéfice si elle retire cet enfant de l'école officielle.

Elle m'a, en effet, confié qu'elle avait sondé M<sup>r</sup> Danger à cet égard avant le départ

de ce fonctionnaire pour France. Celui-ci lui aurait répondu que "les subventions officielles étaient réservées aux enfants qui fréquentent les écoles publiques à l'exclusion des autres."

Madame Stanisich (de Gouraud, près Bourail), tout en estimant très injuste cette manière d'agir, n'a pas osé poser cette question.

Comme dans ces cas n'est pas unique, il serait utile que cette question soit tranchée et qu'on sache à quoi tenir.

Est-il vrai que la bourse scolaire seraient réservées exclusivement aux familles dont les enfants fréquentent les écoles publiques à l'exclusion de celles dont les enfants sont envoyés aux écoles privées ? - Si oui, c'est un monstrueux déni de justice, contre lequel il y a lieu de protestter.

Mais avant, il faudrait s'informer la question à la lumière des textes.

Sur quoi s'appuie l'administration pour soutenir la thèse énoncée par le Dangere ? Sur quels règlements ? ... métropolitains ? ... locaux ? ...

S'il y a des textes, qu'on travaille à les faire abroger comme contraires à l'esprit ; si il n'y en a pas, eh bien, qu'on le tache et la famille seront rassurées.

- Dimanche soir, le busit a couru à Monika que le S. Jan, allant dela Post à Monika, avait eu un accident d'auto vers la bifurcation du chemin de Tchembé : quelques dégâts matériels (busse-bise aurait volé en éclats, direction cassée) le garçon indigène aurait eu des contusions et le père une blessure à la main par suite d'éclats de verre .... Mais je n'ai pas eu confirmation de cela. Cela que j'ai écrit au P. J. pour avoir de nouvelles détails.

- Tambouine est parti ce matin ; depuis le 15 dont il ne quitte plus la bouteille. Hier, il a dû payer 500 francs divers marchands de vin. Avec de pareilles habitudes d'intempérance, il est douteux que le Chev. reçoive beaucoup d'argent de son homme. L'oisiveté forcée a sur lui un effet très démoralisant. Ça lui fera du mal de changer d'air et d'avoir dela thérapie.

Veuillez apporter, Monsieur, à l'Aménage de mes très religieux et de toute respect au P. S.

J. de Thuret

N'ayant pas pu因果 avec le S. Dussey, je lui ai écrit pour lui donner tous les renseignements sur le lot N° 172. J'attends toujours la réponse.

abb. Dambreville sur le lot N° 151 ; d'autre part, j'invite le P. Bussy à voir M. Charles (Philippe), qui habite Quartier latin, à Nomvillers, pour l'entendre avec lui au sujet de la vente du N° 153.

|     |                   |   |
|-----|-------------------|---|
|     | 173)              |   |
|     | 183)              |   |
| 151 | Ecole<br>de Soeur |   |
| 153 | 172               | ↓ |
|     |                   |   |
|     |                   |   |
|     |                   |   |
|     |                   |   |
|     |                   |   |

Les Soeurs désirent beaucoup le lot 151 : comme il y a trois, facile à utiliser et facile à surveiller (de la cuisine par toutes les fenêtres et aussi de la maison de famille) ; le 153 compléterait très heureusement. —

Le lots occupés par l'école comprenant les lots 173 à 183, on comprend que l'ensemble soit désigné indifféremment un poste N° 173 ou poste 183, le premier ou le dernier.

+  
Dourail, le 26/9/1928.

Montigny,

Vincent de l'otbre' est venu, l'autre jour, m'annoncer une bonne nouvelle : les trois épouses de Ny :

Martin, marié à prie de 2 enfants ;  
Grégoire (marié ?) devient le Répondre avec mes payens) et père d'un garçon ;  
Frémie, célibataire, bien-fière de

Martin. donc, ces trois individus, regrettent leur conduite insensée, deviennent résolus à demander leur réadmission dans l'esprit de l'Eglise catholique. Martin récidivrait avec le Sies ; Grégoire a énumérée une nouvelle fronte très grave au paraissant devant le Répondre pour l'un à une paixme ...

Je tiens à mettre Votre Grandeur au courant de ce fait consolants pour

qu'Elle s'en réjouisse, d'abord; ensuite, pour qu'Elle puisse inscrire au R. S. Marquer la marche à suivre et les satisfactions à imposer à ces sportifs représentants.

Il y a eu aussi d'autres apôtres à Bonnac (2 ou 3); mais il n'est pas question de retour de ces derniers. On peut espérer que l'exemple des gens de Ny restera par son influence favorablement et le décliner, eux aussi, à imiter la conduite des trois précédentes.

Après avoir écrit quelques lignes (5 ou 6 voos). C'est toujours bien lent. Il promet néanmoins, d'achever son contrat vers la mi-octobre. Il est encore trop tôt pour renvoyer Dambonne, qui utilise de 11 à 5000 briques par semaine.

J'ai appris que l'école laïque présentait au moins 6 candidats au Candidates au certificat d'études (dont 2 fils de Lourdes, transfuges de l'école de Lourdes et les meilleurs dell' = Corlier). Ces Lourdes ne présentent 3, peut-être 4; l'autre, deux.

Seulement paraissent avoir des chances.

S'il y a grand succès chez les laïcs et échec au demi-succès chez les Sales, je crains que ce ne cause du préjudice. Déjà la proportion bien plus élevée (en chiffre absolu et en chiffre relatif) chez les laïcs fait l'objet de commentaires....

On demande des prières à cette intention... Tous le reste, il n'y a qu'à s'en remettre à la Providence.

On enregistre déjà un certain nombre de demandes pour la future maison de famille. Mais il faut des dégagements pour acquisition de lots limitrophes, ou bien on sera pris comme dans un état. Le frère Bussy, bien au courant des tractations engagées à ce jour, pourra enseigner Votre Grandeur; il y a des gens qui semblent veuler exploiter la situation; si on y consentira finie, je suis à peu près sûr qu'ils réalisent leurs exigences. —

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon très religieux et dévoué respect au R. S.

M. de Abus

N. 13. Lundi, 1<sup>er</sup> octobre, je pars pour Pongon avec 3 catéchistes que je mène à la retraite avec ma "Dreyfus".

De là, peut-être vais-je faire une affarition à Roumès ; il n'estant pas inutile que je voie le dentiste. Si je couche à Monnaïa, l'après - je me garde pour ma voiture ?... Faut-il être chez le Dr. Dury ? - - -

Bonvill, le 10 octobre 1928.

Ces 4 feuilles  
se suivraient  
mais n'étaient  
intimbriquées  
l'une dans l'autre,  
ni agrafées

Je vous prie de me faire savoir  
si le doute subsiste sur mon  
esprit au sujet de la confirmation et  
de la date de cette cérémonie.

Comme Votre grandeur administre  
ce sacrement ici régulièrement tous les  
deux ans et qu'il n'en a pas été depuis 1926,  
il y a lieu de supposer qu'il sera conféré  
en 1928.

Mais je voudrais en avoir la  
certitude et, de plus, connaître la date choisie.

La communion solennelle est fixée  
au dimanche 25 novembre. La paroisse, la  
famille, aiment que la confirmation ait  
lieu en même temps. Cependant, si certains  
raisons s'y opposent et qu'une autre  
date soit vos préférées, Veuillez

nous le informer.

Si votre prudence désirait prévoir notre distribution des prix day la seconde quinzaine de Décembre, rien n'oppose absolument à ce que la Confirmation soit retardée jusqu'à cette date.

L'harmonium, destiné à l'école de Soins, est arrivé par Antinoviis. Le bois se décomposent comme il suit :

achat : 3.311<sup>f</sup>  
transport : 104,80  
expédition : 417,8f  
Douane et taxes : 426,2f

Total : 4.289,90 C'est une  
grave débâcle. Heureusement que vous m'avez promis votre aide, Monseigneur.

Pour entrer le fais détrains part à Bourail, j'en prie le Sr Dusty d'attendre quelque occasion, châlon et Bellande ou autre.

Il résulte de divers sondages que la charpente de l'église de Bourail est dans un assez triste état... C'est un

grave souci.... (Voir la note à ce sujet).

- Au cours de la randonnée Bourail - Boulou - Nouméa et retour, le "Perfot" n'a pas eu une seule panne et ne m'a causé aucun dommage ; elle s'est comportée au vaillante petite machine. Seulement, elle consomme un peu trop d'essence pour sa force (50.000 3/4).

- Voici le compte de billets, à ce jour, pour la maison de famille :

|                                                   |               |
|---------------------------------------------------|---------------|
| 1 <sup>e</sup> ) Billets tirés et placés : 23.2f0 |               |
| 2 <sup>e</sup> ) " tirés et non " : 8.550         |               |
| 3 <sup>e</sup> ) " en préparation : 18.000        |               |
|                                                   | <u>43.850</u> |

Je vetais si je devais faire d'autres constructions, telles que boulangerie, salle de bain --

J'en ai fait communiquer au G. Dusty, pour qu'il en réfère à Votre Gouvernement, diverses propositions pour les lots 153 & 155. Le Génie ne m'a pas encore fait réponse.

Voilà pour l'église, Monseigneur. Il convient de me croire religieux et de Vous respecter, M.

H. de Ours

- Réfection du clocher  
en pierre armé. -

Lubaya

- I<sup>e</sup> -

Connuons en avant d'arrêter :

1<sup>e)</sup> abatant de la tribune :

3 portefiles de  $0,25 \times 0,25 \times 10^m 50$  (au total)  $T$  0,676

2<sup>e)</sup> à l'abatant du plancher supérieur :

3 portefiles de même dimensions - - - 0,676

3<sup>e)</sup> comme celui du clocher,  $0,25 \times 0,25 \times 14$  - - -

$0,715$

- II<sup>e</sup> - Grand tirant à l'abatant de la 1<sup>e</sup> Tribune - - -

$0,580$

- III<sup>e</sup> - Pièce verticale : 2 portes de  $0,80 \times 0,80$  - - - 2.160

Prochainement Forney, devant arriver

Préparez donc ce qui suit au arrêt arrêté :  
1600 fr. (à l'heure ; soit, pour 5<sup>e</sup> : 8.000<sup>f</sup>)

- Quantité à venir à prévoir, env. : 13 tard.

On point de vue quantité, ce n'est pas maximum, et il devrait faire qu'un tiers de la tribune la section de pierres pourrait être vendue de  $0,85 \times 25$  à  $0,80 \times 0,80$ .

- Ferraillages : Le calcul demandé à être fait ainsi fait, la masse ; la section de ferrailage, leur nombre, leur hauteur, leur largeur, sont en rapport avec la section de pierre, leur position (toute celle ou horizontale), l'effort à fournir, la nature du travail, la pente de ... Il existe de formules auxquelles il faut se reporter.

Trois dimensions qui sont effectués à tête rapprochée.

Coupe le nouveau clocher en éventail.

Concave supérieure portant le clocher, dont la hauteur doit représenter pour 4 points.

Plancher supérieur strié et plancher (Hablage)

Tubules et tolips.

Tronc d'un morceau d'arbre.

Les points noirs représentent l'absorption de formants de 0,010% de sécession.

mettons 0,015 au 0,020

Depuis longtemps la charpente est défaillante  
provoqué fait à l'objet de une préparation.

Hier, M. Stéphane de S. Quintin, répondant à mon appel,  
à venir voir, avec l'aide Dalmat de ses employés, le lieu : un  
étage dans lequel des bois, examen poussiné jusqu'à au bout des  
cloches.

Voici le résultat de ce examen.

— 1<sup>o</sup> — Charpente du clocher. —

La ville debout qui soutient le clocher sans électricité  
sous l'église (à côté de la boulangerie) sont chauffés et, les bras  
poussés, à cause de l'hiver dû.

Les piliers transversaux, à hauteur de la tribune sont  
aussi faibles ; celle à l'abri de planches supérieures pour-  
raient aussi être démolis, quant à celles qui soutiennent le  
beffroi dela cloche et de la partie d'angle du clocher, elles  
sont sous un état absolument alarmant à cause des  
gouttières.

Avant à la flèche, j'examen à veille que le manchon  
pierre (celle du 1<sup>er</sup> angle et la grosse traverse) étaient toutes cassées ; mais  
tout ce qui est charpente, lattes, pries, loges, en général tout cela est  
bien poussé et edde à la pression de la main. —

Jou remédié au mal, M. de S. Quintin  
poussine : la démolition du clocher défaite à la base (l'inst  
question que dela partie en bois et moy de celle qui repose sur la  
meilleure) : - le remplacement de colonnes de soutien actuellement  
par des piliers en ciment armé portant du pare de l'église pour  
absenter au prieur, simple dela flèche. Ces piliers pouvoient  
avoir 0,38 cm & 0,38. - Ils seraient reliés entre eux par 3  
consolles également en ciment armé : le tout à l'abri de la

la tâche ; la 2<sup>e</sup> à la hantise du plancher supérieur ; la 3<sup>e</sup> au niveau de la bûche et servait d'appui à celle-ci.

Quant au devis de la peise pour la démolition du clocher et de sa réfection, il n'a déclaré qu'il n'était pas en mesure de le donner, pour un travail aussi pointé et trop d'incertitude. Il établit ce devis plus tard lorsqu'il fut apposé, mais le chiffre ne pouvait être qu'approximatif. —

### - 9<sup>e</sup> - Charpente de l'église. —

A - Quelques éléments considérés comme hors d'usage et rangés : la démolition des parties suivantes :

1<sup>o</sup> la partie supérieure des lattes dans clouées les toles ;

2<sup>o</sup> la bordure ;

3<sup>o</sup> la partie sur laquelle reposent les bandoirans ;

4<sup>o</sup> la charpente qui supporte ces lattes de bandoirans.

On fait aussi tellement pressis que certains y entre comme dans du ferme et qu'à la moindre pression, les détache des fragments ; il s'explique ainsi même. De toute sorte, ces pieux sont en cannelier.

B - Les grosses pannes qui supportent la charpente sont en échancrée ; bien qu'un peu échauffées de ce côté-là, elles sont encore solides et peuvent être montées.

M. des D. précise l'entretien des toles, l'enlèvement des toiles bonnes : lattes, bandoirans, chevrons, la doublete des pannes, trop écartés, et qui devraient pointés de 5 à 10 par pan. La toiles seraient fixées sur les ~~filles~~ pannes avec l'oubliet. Le remplacement de plusieurs de celle-ci

9  
Jambelle n'est pas, mais la plupart prenaient trois. - Défaut de  
est à remplacer en entier.

Le charme à moins de mal, ou le lousticait sur  
l'arbre.

— Devise pour la nef. —

- 1<sup>o</sup> - Le travail de démolition semble difficile à estimer.

- 2<sup>o</sup> - Réfection :

- A - Bois pour doublement des parois.

1<sup>o</sup>) Pour la nef : 10 pièces d'épaisseur de  $0,07\frac{1}{2} \times 15 \times 22$  " = 290 "

2<sup>o</sup>) " le transport - - - - -

3<sup>o</sup>) " le charme : non envisagé.

Total : 375 m<sup>2</sup>

au cube: 3.393.

- Achat ? Samme au m<sup>2</sup> de 1.200<sup>f</sup>, dit : 7.000 f

- Transport - - -

- B - Bois pour coffrage :

1<sup>o</sup>) Superficie : nef: 380 m<sup>2</sup>

" Transport: 250 m<sup>2</sup>

" charme : 80 m<sup>2</sup>

Total : 650 m<sup>2</sup>

- achat: 650 m<sup>2</sup> à 1.200 f : 22750 f

- pose : 650 m<sup>2</sup> à 6 t/m<sup>2</sup> : 3.900 f

- Transport

- N.B. H. de S. Quintin Comptabilis justa, il faut une

maison pour faire ce compenser

— Il = de fl. Q<sup>ui</sup> a aussi "envie" l'empêchement de toute la charpente, et l'éviter par une autre installation une exhaussement des murs et renforcement de Contreforts. Mais j'en pense que la chiffre ottomandement ici de telles propriétés seraient que d'examen. Q'un tel projet réservant être utile.

J'ai oublié de noter qu'une 10 ferme (ainsi que la route) était posée dans la partie qui est engagée dans le mur; pour faire au plus presté, ou l'a étayée à environ un mètre du mur (partie droite) au moyen d'un échafaudage de 0,15 x 0,15 ch. —

---

La situation actuelle n'est pas sûre, la toiture délabrée est à la main. Q'un coup de vent.

Le question de ressources pose un véritable point d'interrogation.

La réfection du clocher est évidemment la plus urgente; le reste pourrait peut-être attendre.

Bonniel, le 23/10/28.

Monsieur

Etant à Nomé dimanche, j'ai demandé aux 2 catéchistes s'ils vouloient être exonérés de rémission pour faire les Travaux Publics, géomètre, police etc. etc.

Ils ne demandent pas mieux.

On pourrait donc faire une démarche en vue d'obtenir cette exonération pour :

1<sup>e</sup>) Omer Vital de Nomé

2<sup>e</sup>) Pierre Limog " "

3<sup>e</sup>) Edouard Foye de Quenne.

— Du sujet du clocher et de la réfection éventuelle, M. de S. Quentin (Stéphane) se choisi-rait volontiers de ce travail si la Société d'Etude Sucrerie l'y autorise. Il dit n'avoir à peu près rien à faire en ce moment. — D'autre part, il a bien envisagé les diverses données du problème et de croit en mesure de mener à bien le travail.

Il a dressé un devis de la dépense que j'ai transcrit, sous sa dictée, sur page annexe. Votre frandement voudra bien s'y reporter.

C'est 8000<sup>t</sup> au grand maximum  
tout compris même la main d'œuvre.

- Reste à envisager de plus :
- 1<sup>e</sup>) La démolition du clocher ;
  - 2<sup>e</sup>) le coffrage pour supporter l'armature actuelle ;
  - 3<sup>e</sup>) le remplacement des poutres et chevrons de clocher dont ~~les meurtrières sont rompues~~ l'inopposé ;
  - 4<sup>e</sup>) les deux planches et solives -

Mais un devis est difficile à dresser,  
Car on ne sait dans quelle mesure le ancien bois de démolition pourront être utilisés à nouveau . . . ou seront à changer .

Si j'ai bien compris, M. de S. D. lui fournirait le bois pour coffrage des pieux en Ciment armé ; les chandelles, meubles pour éponnelle en cours de travail ; les boulins, planches (tuniques et de dessous), rouleau pour descendre le cloche et, d'une façon générale tout l'outillage nécessaire à l'exécution de leurs travaux.

Si le transport des divers matériaux devait être à pied-d'œuvre. Combien ? —

Sable, gravier . . . ? —

— M. de S. D. pense que pour l'exécution du clocher, il est indispensable de déconstruire l'église jusqu'à la 2<sup>e</sup> travée, la 1<sup>e</sup> ferme devant disparaître provisoirement. On, si on la laissait, il y aurait un travail d'épontillage extrêmement délicat et dispendieux . . . L'église resterait ainsi à ciel ouvert pendant plusieurs semaines sur une superficie de plus de 100 m<sup>2</sup>. — C'est un très gros inconvenienc. Voulez faire une loi, Monsieur, si vous l'autorisez. J'avoue que ça m'épouante .

Une autre question qui se pose c'est les indemnités de M. de S. D. Il n'a rien proposé ; comme il est payé par la Sacrière, il peut demander moins exigeant ; néanmoins, celle-ci pourrait octroyer une compensation proportionnée au temps de la durée des travaux. Je sais qu'à Roncq la direction des Hauts-Fourneaux a posé l'éponge au sujet de l'école. Dans la question de l'église la maison B<sup>e</sup> de fiefs . . . elle preuve de même désintéressement ?

Il faut aussi penser aux diables chauvez . . .

— Je n'ai pas encore pressenté personne au vue d'un Comité à constituer comme à La Tod. Il ya plusieurs d'hommes à Bourail . . .

Si on décide de refaire le clocher,  
il faudrait profiter de la bonne saison, et donc,  
entreprendre les travaux à présent, car  
décembre amène le plus tôt, ouagans... .

— Nous désirons tous ici tenir la  
date exacte de la Confirmation. Si celle-ci ne  
concerne pas avec la communion solennelle, il  
n'y aura pas grand monde et plusieurs can-  
didats, say doute, feront défaut... et  
tâchera d'en rallier le plus possible... à  
moins qu'en raison des travaux, cette cérémonie  
ne soit renvoyée à une autre année. —

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de mes respects et tout dévoué  
respect en D.S.

A. de Charet

Si on décide la réfection du clocher,  
peut-être aurait-il lieu d'arranger  
la date de la communion solennelle...  
Votre grandeur voudra bien me faire connaître  
ses intentions touchant les divers points.

+  
Bourail, le 30 octobre 1928.

Monsieur,

La réponse à la lettre de Votre  
Grandeur du 25/10, n'a pas seulement

c'est à propos de la date de la  
Confirmation. La date proposée, le 9  
décembre, conviendrait très bien; mais  
il y a à la chose une difficulté.

La difficulté c'est que, pendant  
toute la semaine qui précède, je serai  
à prêcher la retraite de l'Etat. - Sans-  
doute, l'appelle le clôture le 8 décembre.

Il faudra donc trouver une autre  
combinaison.

Il faut donner l'esprit qui règne  
dans ce centre, la Constitution d'un Comité  
pour l'église n'a rien pour faciliter. Je m'en  
suis déjà aperçu aux réponses qui m'ont  
été faites et auxquelles je m'attendais

un peu. Mais, enfin, avec de la tenacité,  
on arrivera peut-être à un résultat.  
Je vous souhaite tout au moins :

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'expression de mon religieux et dévoué  
respect en V.S.

Bernard de la Motte, M. de Thuret

envers les autres il est effectif  
et sans faille, mais il n'a rien de plus  
qu'un caractère de fermeté et de rigueur.  
Il n'a pas d'autre caractère que de faire  
ce qu'il a décidé et de faire ce qu'il a  
promis sans rien faire de plus.

Bourail, le 5 novembre 1928.

rechts abgellissage il's bauende

en tout cas, des étagères dans un étage  
supérieur, de sorte que l'ouvrage

Houzeuvre

est en état de faire

peut-être au moins deux étages à deux étages

Je vous adresse, ce jour, le  
plan du clocher, pour la partie dont la  
réfection en ciment armé a été envisagée.

Ce plan indique les caractéristiques des  
poutrelles larges, épaisseur —

C'est M. de L. Quentin fils qui l'a dessiné.

Il croit qu'il est impossible de défaire  
la cimenterie sans démolir le clocher du fait  
à la base et aussi sans démolir les deux  
dernières travées de toiture.

Vous remarquerez Houzeuvre que la  
dernière ferme est montée dans le pied  
du clocher, ceux-ci disparaissant pour faire  
place au ciment armé, la dite ferme ne peut  
plus être maintenue.

D'ailleurs ferant ferme, piliers etc...  
en ciment armé ne font qu'un bloc étroitement  
encastre; il faut donc faire place nette pour  
monter celle. Le manutien de la toiture enait  
une gêne considérable en particulier pour  
le montage de la ferme à cause de bordure

trop rapprochés.

Pendant à l'épontilleuse du clocher l'opération semble impénétrable, et tant donné qu'il faut remplacer 3 des matières sur lesquelles il repose. De plus, la toiture du lit clocher est entièrement à refaire, ce n'est qu'en s'amusant et les lattes et chevrons sur lesquels les toits (plats) sont cloués doivent être changés, car ils sont entièrement pourris.

Il n'y a d'abord que les pièces des 4 angles.

Est-il nécessaire de faire intervenir M. Wagnin pour ce travail ? Cet entrepreneur est déjà surchargé de travail et ne peut suffire aux ouvrages en cours d'exécution ; j'ai entendu sur ce point les plaintes de l'Am. .... M. des. D. est bienveillant, mais paraît bien compétent.

On pourrait demander son ~~plan~~ au contrôle d'un technicien.

— Avec la fête des Toussaints, je ne suis pas sûr qu'il y ait le temps de souffler un peu. Je verrai ce qui est possible de faire pour le Comité ... Comité de Dames ? ! —

— La date du 9 pour la conférence —

meutres résoutives au même objectif, puisque les rétractations sont reculées. Pour les raisons astucieuses à la rétractation elle-même, j'aurais préféré garder la rétractation des petits-hôpitaux : comme été pour voir le dentiste, faire changer la batterie de la "Grenfest" etc. —

L'épreuve du certificat d'étude est cette semaine. Je ignore le nom. M. L. présente 7 candidats, dont 2 transfuges de l'école des Sœurs (Delle des. Institut) et un jeune sujet que l'Administration a envoyé à l'abbaye de Lemoine, il y a environ 15 jours. Les Sœurs n'en présentent que 3 ; pour l'un des 3, on apprend de beaucoup un échec. Si M. L. réussit, à suivre une grosse réclame un peu, prions pour que tout tourne à la gloire de Dieu —

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mes très religieux et élevés respects.

A. de Oberry

+  
Bourail, le 16 Novembre 1928.

Monsieur,

Je vous prie d'excuser l' retard vis à vis de votre grandeur pour la correspondance. J'ai laissé sans réponse les lettres des 5 et 8 Novembre, plus celle du 15/11, que la poste me renvoie à l'instant. Je m'en excuse.

En tout au sujet de cette dernière ; il s'agit ~~absolument~~ des F.F. de Taïta et de leur retraite.

Comme ça fait foi le petit mot de Ch. Fr. Arthur, que je vais retourner, Monsieur, la date qui a leur préférence est celle du 27 d'embre au 1<sup>er</sup> Janvier. D'autre part, je n'y vois pas, au ce qui me concerne, d'obstacle majeur. Il sera toujours à temps de souhaiter la bonne année à nos parisiens aprè mon retour. Donc, va pour la date du 27 d'embre 28 au 1<sup>er</sup> Janvier 29. Un plaisir de les me contacter.

J'écris Day ceux au Fr. Arthur.

— La confirmation avait  
lieu ici le dimanche 9/12.

— Distribution des prix; le Seigneur  
Comptant leur présence, l'enseignement.  
Ce sera le 19 ou le 28 décembre un peu importe  
pourvu que la cérémonie ne coïncide pas  
avec celle des fêtes.

Want mieux que Dambronne  
retourne bientôt à son travail. Si on peut  
ben trouver un aide capable, ou l'ambassadeur.

— Bien sûr je ne sais pas dans  
l'indépendance, j'ai été sensible au don de  
2500 \$ pour contribution à l'achat de  
l'harmonium ainsi qu'un relèvement de  
l'allocation de Bonnial. Les mesures bienveil-  
lantes font toujours plaisir. Loyez-moi  
bénéfice, Monsieur.

À son passage, le Fr. Dusty m'a mis  
un peu débarras sur le cœur en m'assurant  
quel harmonium avait moins de mal  
qu'en avait cru tout d'abord. Je pense  
que les Fr. Fr. de Poite pourront le proposer;  
tout mieux; en attendant, l'Assurance

paiera  $\frac{3841}{2} = 1670,50$ . Le Fr. F. Leroux  
peut-être moins avantageux pour la remise  
en état. Les S.S. voudraient bien l'avoir  
faire le prix.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de mon dévouement, de toute et affectueuse  
respect au N.S.

H. de Tremblay

P.-Maurand est à Toussikhonou, où il prêche  
la réunion des catéchistes de cette époq.

- Madeline  
- Harunoto

Bonail, le 19/11/1928.

Monsieur,

1<sup>e</sup> - La famille de Saint-Pierre et M. Galinié, pour des raisons de convenance ont décidé de se marier le 3 décembre.

Les futurs époux voudraient bien n'être pas privés de la bénédiction nuptiale ; mais, comme la date choisie par eux tombe dans le temps de l'Avent, ils sollicitent une dispense à cet effet.

- 2<sup>e</sup> - Autre dispense :

Madeline, née à Lifou, de feu Masse, protestant et de Gaya catholique, elle-même catholique, prie humblement Votre Grandeur de vouloir bien lever l'empêchement de dispense de culte qui s'oppose à son mariage avec Harunoto, Japonais et païen.

Les raisons en faveur de cette dispense sont les suivantes :

La vie commune depuis de longues années avec le japonais. la nécessité de 3 enfants vivants ; la femme est tuberculeuse avancée, a failli mourir dernièrement et son état reste grave ; le marié est donc absolement nécessaire pour qu'il soit pourvu à sa conscience, car la séparation semble bien difficile.

D'autre part, Hammasa se dit célibataire, son allégation est corroborée par les pièces officielles dont il est muni et que toutefois remettre à l'autre marié : Avant de poser des à la cérémonie, on ferait une nouvelle enquête pour avoir un supplément de garantie sur l'état libre relativement au mariage.

En ce qui concerne le baptême des enfants, Hammasa a consenti à cette cérémonie pour 2 sur 3 et il n'oppose seulement à l'épouse 3<sup>e</sup> devenue chrétienne, il ne gênera en rien la partie catholique relativement à l'exercice de sa religion.

Une autre preuve de disponibilité conciliale dont il est animé au point de vue religieux, c'est que ses deux aînés fréquentent l'école des Sœurs.

Naturellement, on lui demanderait, à ce point de vue, les appasements exigés par le droit canonique.

Je débrierais commentée, le plus tôt possible, la dite choisie pour la retraite des Fr. Fr. à Taïta, lefaux, à organiser pour le mois de décembre et le janvier le service de la messe dans les tribus et autres choses semblables.

Toujours après, l'ouverture, l'hommage de nos Fr. clercs et de leur respect au P.S.

H. de Thury

Boussac, le 28/11/1928.

Monsieur Beau,

Le Seigneur m'a dit que  
vous m'avez délégué pour recevoir vo  
tre vœu de stabilité. Je lui ai demandé où il  
avait une lettre m'accordant c'est effet.  
Il m'a répondu : non. Néanmoins, sur son simple  
Témoignage, j'ai pris au qualité de délégué.  
... Je veux savoir si cette procédure est bien régulière.

Ci-inclus, en double exemplaire, l'instru  
ment qui atteste l'unité de ce vœu de  
stabilité.

Belle fête pour la communio  
solennelle, belle bien ensoleillée et pleine, 140  
enfants, temps à souhait, chants réussis,  
défilé comme de coutume, où y tint essentiellement,  
le soleil et a été partie.

- Dabat est sage. Hé, j'ai ensem  
moy à montrer de la persévérance. Il n'a fait  
les meilleures promesses, poursuit-il le  
Tauri !

Nous attendons votre grandeur la

8 décembre suivant les dernières nouvelles.  
L'oraison, 51) Candidates à la Confirmation,  
c'est le chiffre moyen.

- Au tableau grammaire, confirmé depuis  
par une lettre, fait savoir que Dambremme  
est retourné à St-Louis par une blessure au  
pied. Ce domino contre-Tampon est très  
commun après une si longue interruption.  
Au risque qu'il vienne malgré son mal,  
s'il est transportable, quitte à se faire  
soigner ici. La première fois aussi, il  
est arrivé invalidé, on l'a envoi sur pied et  
sa route.

- Résultat du certificat d'étude:  
sur 11 élèves présents (3 des Soeurs, 8 de  
M. Cortier), tous les 11 ont passé. - Parmi  
les 3 des Soeurs, il y a une mention bien,  
les deux autres ont eu assez-bien. - À  
l'école belique : 1 mention très-bien et  
2 bien. La mention très-bien a été obtenue  
par Hélène des. Martin, ancienne élève  
de Léon. Elle pourra étudier un peu  
quelque matière ces années. - Le résultat,  
11 candidats (en candidates) sous les  
11 présents est un peu déconcertant  
et discrètement commenté.

On peut rendre grâce à Dieu qu'il

n'y ait pas eu d'âchée parmi les enfants  
des Soeurs.

Vanille au pain, Mousiguelin,  
l'homomale de moy très religieux et  
devoué respect au P.S.

M. de Léon

Bonnieux, le 2 Décembre 1928.

Monsieur,

Un petit détail pratique m'il  
importe de vous me met la plume à la main.  
Je pense qu'il vaudra mieux donner la  
Confirmation aux enfants à la 1<sup>re</sup> table plutôt  
que de les faire venir 2 à 2 dans le choeur au  
fautain. La raison en est que je suis seul  
pour assurer l'ordre des enfants, indiquer leur  
nom etc... et que ces diverses fonctions s'accom-  
plissent plus facilement à la table de  
Communion.

Depuis 2 ou 3 jours, j'éprouve des  
troubles cardiaques, comme le chose s'est  
produite en 1923 (juin). Lorsqu'ils me frappent, outre la douleur assez forte,  
je suis malade... Ce matin, précisément,  
une est survenue au moment de la messe ;  
j'ai dû renoncer à prêcher et même c'est  
à grand peine que j'ai pu célébrer.

— Le bail loué pour le lot 94,  
(location de la partie en bordure de la rivière)

esprie le 1<sup>er</sup> mai 1929. Je voulus pour d'avis de renouveler une expérience déastante : barrières non entretenu, terrain complètement en brousse .... C. n'a rien vu au des deux derniers.

Cette fois, Dambremme ne manquera pas de matériau, mais il faudrait que son pied guérisse.

L'harmonium a dû être expédié à Sochaux à fin de réparation. Je serais bien aise de savoir ce qu'en pense le Fr. Albrecht .... L'assurance versait 2000 francs pour les deux derniers ....

Je pense que Votre Frère prendra son repos à La Fée et qu'il arrivera ici dans la soirée du 8/12.

Il se dit que, pour le certificat d'études, Kone' aurait un succès complet : 6 cours sur le présent. Il faut cependant que, cette année-ci, le jury ne soit pas morte sévère.

Veuillez agréer, Veuillez,  
l'hommage de moy religieux et dévoué  
respect au Dr G.

J. de Blanquet

La distribution du prix est pour le 18 ou le 19 décembre. Les lauréats n'arrivent pas à ce déjeuner.

Bonnié, le 16 Décembre 1928.

Monsieur,

Votre grandeur trouvera ci-dessous :  
1° la déclaration d'état libre signée à Ham-  
maté ; 2° mention des mariés qui  
se lient ce jour.

Il est entendu qu'ay baptisé  
celui des enfants (l'aîné, 8 ans) qui n'eût  
pas été ; ou plutôt qui l'a été par l'épouse  
de Sothe-Ny. Le père aîné de la femme,  
un certain Noël, curé du fait, m'a déclaré  
devant témoins qu'il n'en savait pas s'il  
que cet enfant devint catholique.

Mon état devante n'est pas très bon ;  
faiblesses extrêmes. Ça passe peut-être...  
Le médecin m'a confirmé ce que je pressentais,  
il y a trouble circulatoire, pression artérielle  
anormale etc.... Il m'a prescrit quelque  
remèdes et ... le repos... Le second point est  
d'une application moins facile.

Veuillez agréer, Monsieur,

l'hommage de moy très religieux et dévoué  
respect au M. S.

M. de Buret

je suis à nouveau raviement et  
avec plaisir d'écouter votre message.  
J'exprime ma gratitude pour  
l'ordre que vous avez donné à la  
réunion des deux vues de l'état de  
la crois de l'église catholique  
et protestante dans lequel nous  
avons été très heureux de voir  
que nos deux églises ont un intérêt  
commun à ce qui concerne la protection  
de l'ordre catholique, protestant et  
protestant tout à fait. Les éléments  
naturels sont de... que le... lequel  
nous proposons, nous... et



Vicariat Apostolique  
de la  
Nouvelle Calédonie

Sainte, le 29/12/28.

Monsieur,

A la veille ou presque du  
joue de l'an, c'est pour moi un devoir  
très agréable de présenter à Votre Grandeur  
mes souhaits les plus respectueux et bien sincères.

Sur ce l'anniversaire survenu dans  
l'état de votre santé, Monsieur, amélioration  
dont tous parmi nous célébreront, persister  
pendant l'année 1929 et s'affirmer encore !

Sur ce cette année voir aussi la  
réalisation de plusieurs projets en cours !  
Ces initiatives ont toutes pour but l'honneur  
de Dieu et le salut des âmes. Daignez le  
Père Maître que nous voulons faire de plus  
en plus concrète et arriver le bonheur, écartez  
les obstacles et nous fournit les moyens de la  
continuer jusqu'à l'achèvement !

Sur ce désirez aussi de autres œuvres,

je vois ici à titre spécial, comme il est naturel, le futur pionnier de  
Bourail vivement désiré de beaucoup  
et qui semble destiné à faire un big dérapé.  
De plus St. Omer de l'uf<sup>2</sup> fera s'intéresser  
particulièrement à cette œuvre polaire  
Sous son vocable et d'autre part les obstacles  
pourront faire obstacle à sa réalisation!

Il faudra que les F.F. consentissent  
à venir à Bourail pour donner leurs  
bons soins à l'harmonium et lui rendre  
la voix juste. Le Fr. Arthur réserve toujours  
sa réponse ... Cependant, j'ai bien  
de croire qu'en l'idée fait du chemin.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de moy très respectueux et  
devoué aspect en P.M.

G. de Bœuf

Faudrait-il offrir une rétribution aux  
F.F. pour le cas où ils effectueront la  
séparation à l'heure de Bourail?

Bonniel, le 14 Janvier 1929.

avant que l'été soit arrivé et quand  
il faudra... je ferai de tout mon  
et détruire ~~Mousquetaire~~ et j'expli-  
querai à ce moment-là les causes  
de ces erreurs. Je ne suis pas  
à la recherche de malice mais

J'ai bien reçu votre télé du 11/1 et  
inclue le plan afin à remettre à S<sup>e</sup>  
Mme - Liquori, commission que j'ai faite  
faire. D'autre part à encre à faire les  
2 pigeons, le mur derrière, petit mur  
d'appui du grillage de la Verandah, ainsi  
que les culés de briques destinés à soutenir la  
pièce de bois de  $0,15 \times 0,15$  devant d'appui au  
plancher du bâtiment sur toute la longueur  
de celui-ci.

De plus maintenant, le charpentier  
pourrait venir ; il serait même mieux que  
le montage des pigeons s'effectue en même  
temps que celui des fermes pour la précision  
du travail. M<sup>e</sup> Werquin ne pourra-t-il pas  
commencer par la maison de famille ?

Si on attend, Dambrune aura encore une période de loisir et il en profitera pour faire des fesses.... A défaut de Wefix, on pourrait peut-être demander le Concours de M. le P. Lelutin, en le rétribuant cette fois, comme de juste ; il a beaucoup d'assimilation et d'adresse, de plus, à l'usine, on trouverait tout le matériel en fait de palans, manfis, mâts de montage, ce qui ferait une grande simplification et une sérieuse économie. Seulement, il y a toujours quelques murs en cours monté... est-ce que les employants ne verront pas la chose de mauvais oeil ? ...

- Le 4/1 au soir, j'ai du ramener "l'Aita" à M. Lerrant la Peugeot incomplètement réparée et éclaircir certaine pièce d'entillage qui m'avait été fournie. Il y a bien peu de conscience dans tous ces ateliers d'autos : on fait payer des réparations non effectuées et on fait main basse sur tout. Cela se présente --

Le 5/1, à 13 h, départ pour Bourail

avec les Fr. F. Arthur et Michel, malgré ces 3 amits, dont un à la fin d'une demi-heure, nous étions rendus au port de Bourail à 16 h 40.

Dès le lundi 7/1, ils avaient mis au travail de l'harmonium ; il y avait des fûts dans la soufflerie, ils les ont bouchés avec de la balsaane. Sauter étaient tous à l'usine de toucher, ou ils a suffisamment au moyen de couches de feutre collées aux bois entraits. De sorte que, maintenant, l'instrument donne de nouveaux résultats.

Pour rompre la monotone du travail, nous avons fait quelques sorties en auto : Némira - 18 - Apouen et Gourao-la-roche-percée. J'a vois que cette petite diversité leur a fait plaisir. Le Fr. Arthur n'a rien voulu accepter en fait de rémunération. D'autre part, il s'est montré généreux : à l'occasion de la régate prévue au F.F., il m'a remis une enveloppe avec 400 francs. Des divers témoignages entendus, j'ai bien de croire qu'ils ont été satisfait par instruction et même du prédicateur, qui a tenté d'effacer le plus possible. J'emporte l'engagement que,

Dans l'ensemble et malgré certains défauts  
exécutifs (stérilité, éducation un peu sommaire  
chez quelques-uns), ce sont les hommes, évidemment  
Vertueux... Malgré les traitements, il n'a pas  
dit un seul mot désobéissant au P. N.  
Flût à Dieu que, d'autre part, on s'en tient  
à la même résine ou bien de chêne à  
tous les échos ses griefs. Mais on imaginait !  
Le pays devrait vite rétabli s'il n'y avait pas  
d'intempéries, de langue. —

La "Toupet" n'a consommé que 6 litres  
de benzine chez la cour et retour jusqu'à mairie,  
soit  $48+48 = 96$  kilomètres. — De chez la cour, le  
T.T. doit rentrer à toute portée de service (paroît  
pas très prompt), à défaut d'U. L. qui décompte.

En contre, pour aller chercher  
les sacs à Eysa, Vendredi, et retour (soit 100 kil.)  
j'ai consommé 9 litres. Les pentes de Mouddi  
et de Kadovére sont vraiment dures, et j'ai  
du marcher plusieurs fois en 1<sup>re</sup> vitesse,  
de plus, j'ai eu la pluie à l'aller et au  
retour. Heureusement, la Mouddi était grosse et  
je le moteur a calé en pleine rivière à cause  
de la résistance des courants. J'en ai remis  
en marche, néanmoins.

Venilly après, l'enseignement,  
l'hommage de ma très célèbre et dévouée  
maman au P. S.

H. de Chauvois

D'ambiance croît pour le  
défaut d'une construction dont les murs ont  
une si faible épaisseur et aucun appui sur  
20 mètres : ni répartiteurs, ni contrefort, ni lien  
quelconque. Moi aussi j'en peu meant  
je vois l'oscillation invitante qui imprime  
au bâtiment le moins de vent ...

Ne pourraient-on pas prévoir certaines  
mesures de renforcement aux angles ...  
des tirants de fer avec des S dans les 2 murs  
pour les consolider l'un par l'autre etc ... ?

Boncaïl, le 22/1/29.

Monsieur,

Sur votre Devoyage, je trouve le petit mot de Votre Grandeur.

Le dépôt des R. R. Lignoré a bien à un moment bref impossibl. L'indigène Ernest, arrivé en f' d'expédition refuse de renouveler celui-ci. Le 1<sup>er</sup> févr., il est réquisitionné pour le chalandage. L'autre manœuvre (non engagé) était réquisitionné ce matin pour les T.P. (Service des camions), sur la demande de la Socie, j's me suis entretenu et ai obtenu qu'on en envoie un autre à sa place.

D'autre part, Dambreville se plaint qu'on le trompe et que le charpentier devrait être là. Il refuse absolument de commencer

la pignor avant quela première ferme  
ne soit passée. Il refuse aussi de commencer  
le nouveau dérefond (clôture entre le docteur et l'info-  
rmation); depuis dimanche, il refait que faire  
et a déclaré à la Presse que, si M. Warquin  
ou son avocat n'étaient pas là samedi, le  
lundi (28 janvier), il faisait son papier et  
prendrait l'auto pour Montréal.

Ainsi, le départ des M.-Lg: arrivera  
dans le moment le plus insopportun, parmi les  
conjectures les plus fâcheuses, ne pouvant-il  
pas être retardé au moins jusqu'au lundi  
28/1? Comme S<sup>e</sup> Marie Pascal et Théodore  
de Honnibals. Voudront prendre l'auto ici (elle  
coucheant ces derniers à Boisbriand et dorant dimanche à  
Armen), Dorothée ne partira pas seule, l'une  
d'elles, par exemple Théodore, viendrait avec  
S<sup>e</sup> Marie Lignor le lundi 28....

Les départs se déclameront donc  
dimanche 26/1: S. M. Pascal et Dorothée  
lundi 28/1: S. M. Lignor et Théodore  
Veuillez excuser, Monsieur, l'om-  
magine de mon dépit et de mon respect envers

Où demande-t-il le tarif des  
honoraires demandés, repourrait par un amfor-  
miste à 10<sup>fr</sup> (en supposant ainsi des)<sup>f</sup> à l'initia-  
tive, le diocèse de France?

Quel tarif demander pour b. messes,  
retardées jusqu'à 7h. pour raisons de commodeité  
de la part de ceux qui demandent. C'est une  
fatigue et un dérangement; pour éarter  
l'un et l'autre day une certaine mesure,  
l'honoraire ne pourrait-il pas être majoré?  
Et puis, on retrouve plus d'enfants de chœur  
pour ces heures là à moins des rétribuer. —

Paul Therrien

Sonvil, le 26/1/1929.

~~Confidentiel~~

Monsignore,

Comme Damhous e consent  
d'être plus raisonnable et je décide, quelques  
ou peu à contre-cœur, à faire ces piquages.  
Si Mgr-Liguori a pu partir ce matin sans  
trop d'inquiétude.

Depuis longtemps, S<sup>r</sup> M. Liguori me  
fustesse de plaider la cause auprès du curé,  
Monsignore, dans l'but d'être déchargé des  
supériorat. Elle fitend qu'elle ne fait  
pas ou n'ose pas exposer la raison qui, à  
l'en croire, rendent cette mesure souhaitable.

Les raisons qu'elle fait valoir, j'ai  
beaucoup fait entendre, mais je n'en suis  
guère impressionné. Elles se réduisent à  
ceci :

1<sup>e</sup> à faire souffrir mes deux fils pour mon

"bonneuse écoute et moy mauvais caractère".

Il y a du vrai, mais je lui a dit souvent qu'il me traitait qu'à elle de corriger le défaut ou, au moins, de l'atténuer. — Elle répond qu'elle a essayé bien souvent, mais sans succès. Finalement, la rétrécite est faite pour elle.

8) "Je manque souvent à la régularité et à l'exactitude pour les exercices communs, dont il m'arrive de me dispenser souvent et pour des causes futile, ce qui cause de la malédification."

En essoie, il y a, je crois, une part de vérité. Mais la réponse est la même : réfléchissez-vous, prenez les moyens pour cela.

8) "Je n'ai pas ce qu'il faut pour traîter avec les familles ; mon abord froid, bref. C'eût gâché les gars, il faudrait quelqu'un qui attire."

Ce n'est pas mal vu. Il est certain que S. M. d. n'a pas d'accueil, rien de gracieux d'emphase, pas d'autour, départé. — elle n'est pas avancante.

→ Je crois que toutes les raisons que elle met en avant seraient suivant à ces 3 points.

Elle propose que la supériorité soit confiée à S<sup>e</sup> M<sup>e</sup> Victoria.

Cette dernière a des qualités : c'est une bonne religieuse, très attachée à la règle, elle ne fait pas débruit et va son petit train ; — d'autre part, elle ne manque pas de fermeté avec les enfants, il y a de la discipline dans sa classe ; — étant d'humeur très égale, elle ne ferait pas souffrir les leurs et aurait plus d'accent pour la personne du dehors.

Mais j'éveille demande si elle a le moral assez fort pour assumer la charge du supérieurat ; elle est de nature très sensible et se déconcentre pour peu de chose ; il lui faut une petite vie bien mise et tranquille, bouscues, tracas et responsabilités la rendraient, je crois, très malheureuse ; elle résisterait pas longtemps.

S'il n'est permis d'émettre un avis,

je dirai très franchement que je demanderai  
partisan du statu quo. S<sup>e</sup> M<sup>me</sup> Lig. n'a qu'à  
amender certains défauts pour faire une très  
bonne Supérieure; elle a la fermeté, l'autorité  
sur les enfants, qualités essentielles, fronde de  
peur, une école n'est qu'une pétiandière.

S<sup>e</sup> M<sup>me</sup> Victoria ne tiendrait pas longtemps dans  
ce rôle, d'autant plus qu'elle n'a pas une forte  
santé, tandis que S<sup>e</sup> M<sup>me</sup> Lig. a un excellent  
tempérament et n'est jamais malade.

En fond, c'est un petit peu par lâcheté  
que S<sup>e</sup> M<sup>me</sup> Lig. demande à être déchargée du  
Supérieurat, le chape lui pèse .... Mais cette  
raison encore n'a rien de décisif.

Personnellement, j'apprécierais comme  
chose fâcheuse toute dérogation au statu quo.

Cette lettre ayant un caractère stricte-  
ment confidentiel, S<sup>e</sup> M<sup>me</sup> Lig. ne doit pas redouter  
que j'en parle à son sujet, surtout pour la  
Contrepartie.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage  
de mon religieux et de Votre respect en D. S.

J. de Thures

29/1/89

Sur la route d'Amiens, cette  
lettre est restée sur mon bureau et j'y ai  
retrouvé au retour de Montréal. Cela n'a  
été mouvementé. Hier, vers 10 heures, on  
arrivait aux Bouches, impossible de passer par  
devant de la crue de la rivière. Il a fallu attendre  
18 h pour pouvoir franchir la dépository.

Mais, au face de la porcalle, c'est  
bien autre chose; elle était entièrement cou-  
verte d'eau. Hier, la nuit venue, j'ai  
demandé l'hospitalité pour la nuit dans  
une modeste auberge.

C'est seulement ce matin, à la  
première heure, qu'à décrue des eaux  
n'a permis de rentrer ici.

À l'occasion de la réunion, j'  
vous serai bien obligé, Monseigneur, d'interroger  
discrètement les deux pour savoir s'il n'y  
avait pas quelque chose dans ma manœuvre  
d'après qui le chapeau ou la Contrepartie. Si c'est  
nécessaire, je ne demande qu'à amender  
ce qui en a besoin. On peut bien faire quelques  
sacrifices au profit de la bonne entente.

18/11/83

the, is Soudan l'absence du Seigneur  
je vais tâcher de faire un peu de retraite.

so - well, dans cette maison on a tout  
- et, just at all. with the exception of the  
my original library, packed up in boxes  
still in the same place. still and still  
- gathered at intervals around me. It  
- like. Around them and as with  
- my manuscripts books etc., and then add  
- in, there is nothing, and now I still  
- part time at my old study and I have not  
- and others and  
it's, please do understand this  
- again at model stage, and similarly  
- in writing the process is not  
- is started and then off.

especially, perhaps, 'eggs and plates and  
- but never more than the manuscript.  
however and yet works applying my ideas  
and, instead of it is right. I am 'eggs'  
- however 'eggs' always as if, and 'eggs'  
- applying 'eggs' and they all joined a 'eggs'  
- studies and which myself prefered



Y.M.C.

Bourail le 10 f 1929

Vicariat Apostolique  
de la  
Nouvelle Calédonie

Monseigneur

Vous attendez avec  
impatience des nouvelles du  
P. de Churet. Hier au soir  
le docteur est venu visiter  
le malade et m'a assuré  
qu'il n'y avait rien d'anormal  
dans son état la maladie  
suivant régulièrement son  
cours. Hier la fièvre de  
 $38^{\circ},08$  le matin  $38,04$  à midi  
et  $37^{\circ},06$  le soir. Ce matin  
c'était encore  $38^{\circ},06$  à midi  $27^{\circ}$

Je ne surprendrais pas  
Votre Grandeur en disant  
que le P. est très excitable  
la moindre chose l'agace  
v.g. le bruit, les visites  
avant appris que Votre  
Grandeur se proposait  
de lui faire visite avec  
Monsieur Rancay  
cela le met déjà hors  
de lui-même.

Vous savez combien  
il est impressionnable  
en temps ordinaire et  
la fièvre ne bouifie pas  
le caractère.

Il lui faut du calme  
et du repos.

C'est regrettable  
car on aurait vu avec  
le plus grand plaisir  
Monsieur Rancay  
Il y aurait une autre  
combinaison. Si M<sup>r</sup> Rancay

ne faisait qu'une visite au  
P. de Churet et venait jusqu'à  
Doya il y reçoit bien  
simplement sans doute mais  
avec le plus grand plaisir  
arrive à Bourail

hier matin samedi je  
me propose de reporter  
mercredi soir après avoir  
fait la cérémonie des  
cendres le matin

Le P. de Churet me charge  
d'écrire au P. Le Jeard pour  
qu'il vienne assurer le service  
religieux à Bourail le  
dimanche 17 février.

Les Soeurs sont bien  
épuisées pour le Père et  
se soignent de leur mieux  
mais ce n'est pas toujours  
chose facile. On craint un  
peu ses imprudences lorsqu'il  
sera en convalescence

Taiguez agréer Monsieur

L'expression de ma religieuse  
vénération et l'assurance  
de mon plus entier dévouement

N. Frayssin

Bourail le 18 / 1929

Monsieur

On avait fait espérer  
au P. de Thuret l'arrivée

du Père Chardin pour  
aujourd'hui mais ce soir  
ne voyant rien arriver il  
se désole, s'impatiente, va  
jusqu'à croire que de Nouméa  
on l'a abandonné.

Vous m'excuserez, Monsieur,  
si je vous fais part de toutes  
ces idées de malade. Vous

connaissez le P. de Ghures  
l'informier et informieres  
en entendant farfou de  
Ghres malgré toute leur  
bonne volonté pour le  
soigner.

Je n'ai pas quitté  
Bourail depuis le samedi 9  
le P. Legeard n'ayant pu  
venir assurer le service  
dimanche dernier. J'aurai  
bien à aller voir un peu  
comment les choses marchent  
à Poja. Marie Louise  
et sa compagne ne sont  
parties que ce soir pour  
Nekliai.

La maladie du Père  
suit toujours son cours

normal. La fièvre a tendance  
à baïsser, elle varie maintenant  
entre 37,05 et 38,5°.

Les chaleurs que nous avons  
le temperament nerveux du  
Père influe <sup>sur</sup> la fièvre

Il se préoccupe de beaucoup  
de choses, il se fatigue et  
fatigue ceux qui sont à côté  
de lui.

Le docteur me disait ce matin  
que le père a absolument besoin  
de prendre du repos en dehors  
de chez lui, pour se sortir  
de ses occupations ordinaires

Le docteur pense que si la  
fièvre tombait complètement  
le Père prendrait assez vite  
les forces qui lui permettraient

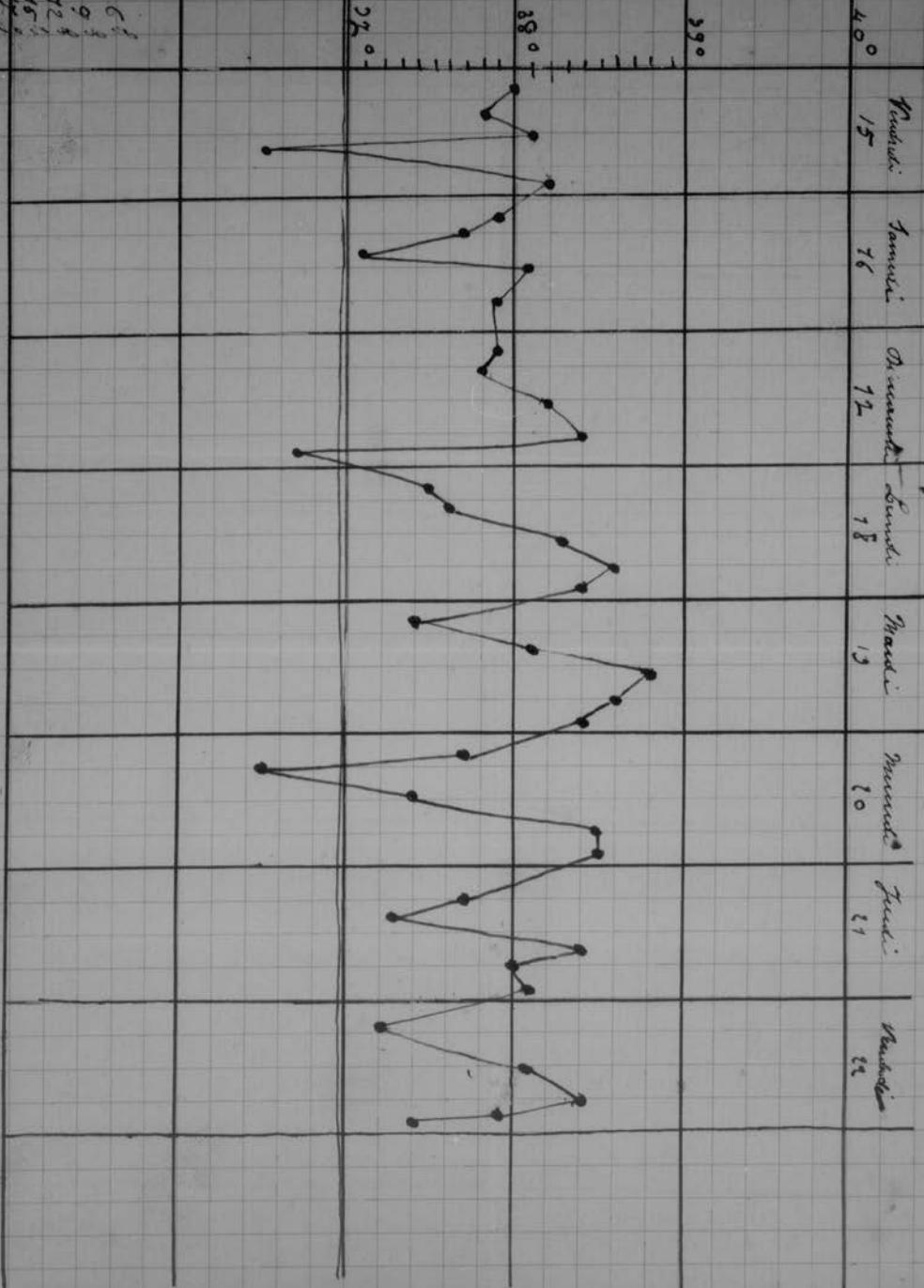
de supporter le voyage

Daignez agréer Monseigneur  
l'expression de ma religieuse  
vénération et l'assurance  
de mon plus entier dévouement

H. Frayre

Compietionen am S. der Schule

40° 39° 38° 37° 36° 35° 34° 33° 32° 31° 30° 29° 28° 27° 26° 25° 24° 23° 22° 21° 20° 19° 18° 17° 16° 15° 14° 13° 12° 11° 10° 9° 8° 7° 6° 5° 4° 3° 2° 1° 0°



67.  
17.  
16.  
15.  
14.  
13.  
12.  
11.  
10.  
9.  
8.  
7.  
6.  
5.  
4.  
3.  
2.  
1.

Bouaré - Vendredi 22 Février 1929

Le matin j'ai passé une bonne heure à faire quelques études et à lire les journaux. Puis je suis allé à la station Tchad des E.P. où j'ai été très bien accueilli. Je leur ai montré tout ce que j'avais de nouveau et ils m'ont donné un bon accès à leurs archives. J'ai également visité le musée de la ville qui est assez intéressant. Ensuite j'ai fait une promenade dans la ville et j'ai rencontré M. Montigny, le consul de France à Bagdad.

Je suis heureux de faire savoir à votre Grandeur que mon voyage à Youmnia et Doudal s'est effectué dans de bonnes conditions.

J'ai passé toute une agréable journée en compagnie du Comte L. Noblet, mon compatriote de Poitiers. Il était heureux de me montrer sa mission; nous sommes allés visiter le bûcher de Bango et celle du Col de la Drague. Nous avons dîné à Bango. Population très sympathique.

Le lendemain j'ai repris la route de Doudal par la Goulofou au Sennar !

Heureusement le service de routes en Youmnia a rebouché chemins et nous ne

puis à Contz. Nous en avons été quittes pour une heure de retard.

En arrivant j'ai trouvé le S. Fratelli qui m'a mis quelques jours au courant. Il est reparti mercredi à 1h. pour Roer. Le S. Mmeau nous a mis quelques instants après : il a pu continuer l'interrogation.

Le P. de Charet se charge d'ailleurs de la complète analyse de maladie. Il a l'air à tout

Saintus momentanément c'est le point important de notre cher malade.

Je l'ai trouvé bien amalgié ! la fièvre continue avec une tendance à guérir. Le malade est venu mercredi soir et très optimiste et a seulement souhaité au Seigneur un peu de patience.

Le régime suivra qui il est obligé de suivre et laissé cependant bien facile.

Il semble accepter la convalescence en dehors de Bousval, car de lui-même il s'unit au courant de toutes ses affaires.

Malgré les impatiences et conséquentes mensonges du Bon Dieu nous nous entendons très bien : nous sommes déjà

habituals à son si l'autre ...

... Le pasteur reçoit de n'appartient pas cette

je me conformer aux indications que vous me donnez.

Je ferai en vous renouveler la solennelle prière que vous me faites à votre pauvre frère ainé.

Aynez Montignac, l'assurance de ma bien fidèle obéissance et de mon religieux respect,

E. Harder

P.S. - C'est le C. de Charet qui me dit ces choses ...

Le S. de Charet touché des timoquages d'intérêt transmis par le tuteur ainsi que des Comptes prouvés que sa grandeur fait pour lui, prieur Montignac d'avoir envoyé dans la personne du P. Harder un informier expérimenté et d'un événement inlassable (?)

Merci Monsieur, d'avoir envoyé un  
ordre pour la gravise, car je me sens  
incapable de tout acte de ministère.  
Depuis 24 jours je n'ai pu quitter mon  
lit aux forces avec une fièvre moyenne  
qui se prolonge au delà de toutes les  
possessions. Le Docteur ne peut encore se  
prononcer sur la date de la convalescence

à part la fièvre qui dans le jour. A  
quelques fois des poussées assez fortes je  
ne souffre pas. Cependant les mets ne  
passent ordinairement avec des cauchemars.

Merci encore Monsieur de toutes  
les bonnes soins, attentions, sollicitudes dont  
Votre Grandeur m'accompagne de loin.

Ces quelques mots ont été dictés de  
mon lit.

Ayant Monsieur, l'impression de  
mes très respectueux sentiments

J. de Chast

Saint-Louis, le 20/3/29.

Monsieur,

En moy absence de Bâzincourt certains problèmes se posent au sujet desquels, je désire un supplément de lumières.

Il y a eu, depuis le début de ma maladie des messes à dire pro populo, v.g. le 19 mars, des messes pro Societate, des messes pro defunctis.

1<sup>e</sup> En ce qui concerne les messes pro populo, j'ai dit au P. Chardier de les célébrer. Je pense avoir bien

fait. Sans doute, cette obligation est propre au quasi-curé ; mais, puisqu'il est empêché de célébrer pour une période indéfinie, je pense qu'il peut se faire remplacer.

2<sup>e</sup>) Les messes pro Societate (2 février, 19 mars) devront-elles être dites après retour à la Sante' ?

?

3<sup>e</sup>) En ce qui concerne les messes pro defunctis S. M., la chose, je crois, est certaine. \*

- Je recommence à dire les petites-heures, aussi que vêpres et complies. Je suis le régime commun (à quelques restrictions près) pour tous les repas. Il n'y a que la position debout que je ne puisse pas garder longtemps jusqu'à quelle distance ?

Temps, ce qui m'empêche de dire la messe. Tous les jours, je demande au Bon Dieu de pouvoir célébrer le jour de Pâques, au moins assisté d'un prêtre, par prudence ; ce qui serait souligner, en quelque sorte, ma propre résurrection. D'autres personnes veulent bien s'unir à ma prière. Je sollicite pareillement le précieux concours de Votre Grandeur.

Ne pouvant tenir la plume longtemps, je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien agréer l'hommage de mon très religieux respect.

M. de Charette



Vicariat Apostolique  
de la  
Nouvelle Calédonie

Bourail, le 28/4/1929.

Monsieur,

Il voilà donc de retour à Bourail depuis lundi ; le voyage s'est effectué sans fatigue.

Le surlendemain, le Père Chardix se rendait à Houailou pour faire connaissance avec le S. Buttoz, son compatriote. Il est rentré hier à la nuit tombée.

De la fièvre typhoïde je ne garde nul souvenir, si le point de côté (à gauche) consentait à disparaître. Mais non. Ça me gêne pour le catéchisme, la prédication. Le Dr Bidault affirme que ça s'éliminera avec le temps. C'est long. — Je vous remercie, Monsieur, de m'avoir procuré le repos de St-Louis. Ce séjour a beaucoup avancé ma convalescence, ainsi que le

bon coin, qui ne m'ont pas été ménagés.

La nouvelle construction des Soeurs est à peu près complète sauf le veranda. Monsignore, je crois qu'il faudrait de nouvelles (au moins deux) du côté de la veranda - réfectoires ; autrement il sera impossible d'aérer ce grand dortoir.

L'hygiène réclame cette mesure, les Soeurs la désirent vivement et plus d'un vêtement qui on n'y ait pas songé plus tôt. Si une décision doit intervenir, il ne faudrait pas attendre que les enduits soient faits, c'est maintenant qu'il faut les prendre, semble-t-il.

Voilà le Père Chardiz fixé sur sa destination ; elle ne lui cause pas grande surprise et il paraît content de ce sort.

Les Soeurs ont 70 enfants, un peu moins quell'anée dernière.

Veuillez agréer, Monsignore, l'hommage de mes religieux et dévoués sentiments en V. S.

H. de Blaiss

En retour, j'ai trouvé la "Savant" en assez mauvais état : une tige de frein cassée, grippage du frein à main, de l'embrayage, la batterie sans force. Mr Nondiste, qui passe pour très entendu, s'occupa de mettre au point tous ces détails.

+

Bourail le 25/5/1909.

Il devient jusqu'à un certain point à la  
tendance de l'assemblée de l'Église. Il est  
aussi très intéressé par les élections et  
il fait une **Mousseline**, esp. impériale  
peut-être ? mais il n'en a pas le résultat.  
Il s'est battu pour que les deux  
soeurs soient jugées d'après leur  
que les Soeurs avaient fait satisfaction pour  
la réouverture qu'elles demandaient. En  
plus de l'aérateur, le dortoir est tombé et  
devrait être supplément d'éclairage.  
Cette nouvelle mesure est donc des plus  
opportunes. Il a été  
deux mois à Vailly, Mousseline, Bouraï  
et deux documents :  
1) Une demande d'empêchement  
de mariage (disparité de culte). Le M.  
Courbat est le fils du Comte de Thioz  
(agent des postes), des 13 enfants, pas un  
n'est baptisé (sauf celui de Hengkeng).  
Tous  
Le candidat au mariage m'a  
dit qu'il ne demanderait pas mieux que  
de devenir chrétien. Mais il travaille com-  
me Comptable à la Mine Téné (18 kilomètres)

et il a un travail très astreignant.

A ce sujet, une question préalable se pose : C'est-il sincère en demandant le baptême ou ne serait-on pas pour politique, pour faire comme tout le monde et ne pas le singulariser ? - Mais toute Vérité de ce que M<sup>e</sup> Fabbard m'a dit qu'il tenait contre la religion des propos, très hostiles, des moins musulmans alors ?!

D'ailleurs, la possibilité de l'instruction musulmane ... En vérité, il a bien promis de venir chaque dimanche au presbytère pendant une heure. Mais qu'est-ce que cela pour s'instruire de la religion. Du reste, quand la première éducation fait défaut, il est impossible d'inculquer une neutralité catholique.

Donc, à suffisance qu'il tienne parole, je reste absolument sceptique quant au résultat.

- 2<sup>e</sup>) - à titre documentaire, une note de l'<sup>e</sup> M<sup>e</sup> Lignac sur les enfants de l'école. Comme l'<sup>e</sup> école laïque va venir pour que les enfants mangent à l'école pour cette raison, me voilà dans un grand embûche ... Je ne dis pas que l'<sup>e</sup> M<sup>e</sup>

Lignac soit fort nul que ses idées soient absolument chimériques (ceux qui n'avaient pas de parents ne me soit renvoyer aux oreilles) ; j'en dis seulement que, si les enfants de l'école des Soeurs ne sont refusés, je ne puis plus assurer le sacrement, convenable baptême, mariage, enterrement et service.

Ce n'est pas d'hier que l'<sup>e</sup> M<sup>e</sup> Lignac montre mécontentement ... Sur les formes politiques, elle est très opposée.

Où va-t-elle ? D'aviser en mettant à contributeurs, si possible et en prenant les formes, les enfants de l'école communale ...

- N.B. - Les colliers des Soeurs ne donnent pas beaucoup de consolation pour la piété, c'est bien maigre ... il y a même des enfants (éloignés) qui ne mettent jamais les pieds à l'église, pas même aux très grandes fêtes. Les sacrements sont peu fréquents ... Si encore, le fantôme n'en est pas aux maîtresses, qui font de leur mieux, mais aux familles, lesquelles ne font rien pour aider quand, même, elles ne contrecarrent pas positivement les efforts des Soeurs. Mais le changement dans l'esprit des habitudes n'est pas l'œuvre d'un jour, ni même peut-être d'une génération ...

Toutefois il refuse l'absolution aux parents

qui, sau rais ter iense, ont retiré leurs enfants de l'école chrétienne ? Pour ceux qui ne le mettent pas, le avoyant, la préférence aux écoles laïques ?... & consulter le principe théologique, il semble qu'on le devrait... Mais, comme cette mesure est grosse de conséquences, au risque à s'engager sau cette voie pleine de périls, sans qu'on puisse antevoir le bien qui en sortira.

- 3<sup>e</sup>) - La mine Tait est la seule entre tous les établissements d'exploitation de la maison Ballande qui n'aît pas encore son Trais de la morte. M. Rouy a cependant pris l'engagement vis-à-vis de Vous, Monsieur, de la faire établir aussitôt que possible. D'autre part, le directeur ou chef d'exploitation de la mine, le Goyette, n'est pas un sectaire ; enfin, les employés européens et, sans doute, les employés taurinois ne demanderaient pas mieux. Alors qu'y a-t-il ? - Je vous serais reconnaissant, Monsieur, de vous en faire intervenir à nouveau auprès des autorités pour déclencher le mouvement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mon religieux et de vaste respect au R.S.  
Tous en votre honneur, Alfred Tautou

P.S.

Les bœurs me prient de rappeler respectueusement à Votre grandeur qu'elles leur a promis 2 ouvrages dont elles attendent toujours l'envoi :

1<sup>e</sup>) "Chez et Habitations" du Sere de Salinié ; 2<sup>e</sup>) "Dix ans en Mélanésie" de Gére Monfet.

Ce cadeau leur procurerait une vraie satisfaction.



+

Bouaril, le 17/5/1929.

Vicariat Apostolique  
de la  
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Votre Grandeur a laissé sans réponse une question très urgente, étant donnée la proche clôture du temps pascal, savoir l'attitude à adopter au point de vue admission aux sacrements <sup>vis à vis</sup> des parents qui ne remplissent pas leur devoir vis-à-vis de l'école.

J'ai dit du haut de la chaire que c'était une faute grave, quand il y avait une école chrétienne dans une localité, de ne pas y envoier ses enfants, à moins de raisons expulsantes proportionnées. Je crois que cette proposition, avec les atténuations apportées, est inattaquable. Je sais quela chose a eu un certain retentissement et a trouble certaines consciences qui ne se fassent pas en règle au ce point.

La chose a aussi causé un certain émoi Day, le clerc laïque (ou laïc). Mme de S. Q. en a été fort amusée pour les deux et pour elle-même. Quant aux C. ils ont parlé de protester par une lettre (privée) adressée au prédicteur... ou peut les voir venir; sur ce terrain (prédication de la doctrine) nous sommes inattaquables, ou bien la liberté de culte n'est qu'un vain mot. Nous avons le droit d'enseigner la vérité et d'éclairer la conscience même du haut de la chaire.

— Autre affaire: J'ai appris qu'en mon absence, il s'était passé un fait très regrettable et même scandaleux. Le grand chef Kasape de Ouagadougou a organisé un pilori sur quel ont été conviés, outre les gens de la petite tribu, ceux de Momed et la fête a eu lieu, sans protestation ou presque de la part des catéchistes, le Vendredi Saint!!

Je vous demande, Monsieur, si il n'y aurait pas bien d'opérer certains sanctions à cette occasion soit vis-à-vis

de ou de, promoteurs de ce très malencontreux pilori, soit vis-à-vis des catéchistes qui n'ont pas fait leur devoir en ne protestant pas avec énergie, au contraire, à l'égard des participants eux-mêmes.

Comme Luchon, par exemple 1 jeudi avec abstinence pour remplacer celui qui il a certainement violé le Vendredi saint et espier les excès de boisson auxquels la plupart se sont laissés aller... ou succore un certain temps d'adoration réparatrice de jour ou de nuit... etc... ou les deux réunis.

Le P. Chandy n'a pas manqué de protester avec force; en ce qui me concerne, je pense leverai là-dessus pour que le coupable comprenne bien l'énorme abus auquel il se sont laissé entraîner.

Une chose qui gâche la Kermesse pour l'école S. J. P. c'est l'annonce faite par voie de la presse de 3 bals qui l'accompagneront. C'est la seconde fois que ce produit est annoncé et ça ne saurait trop déplaire.

Il est trop tard pour intervenir, mais, une autre fois, il faudrait qu'il fût bien entendu que les bols devront être exclus du programme. Ce sera peut-être difficile, les gens de ce pays. ci ne concevant pas qu'une fête puisse avoir lieu sans ce complément, à leurs yeux indispensable. Mais, enfin, il y a quelque chose à tenir. Le Comité ne devrait pas avoir carte blanche, il faudrait quel'autorité ecclésiastique ou son représentant fût admis à intervenir et à dire <sup>leur</sup> mot. Tous ces gens, diables débonnés, intemps, c'est incontestable, n'ont pas une mentalité chrétienne ni le sens de, exigences, délicatesse, respect que cela implique.

Veuillez agréer, Monseigneur,  
l'hommage de moy très profond et dévoué  
respect en f. f. W.

M. de Thuret

Je me suis laissé à dire aux soeurs que l'argent de cette kermesse servirait de l'argent solide et "tout à fait mauvais". Nous ne sommes pas de ceux pour qui "l'argent n'a point d'odeur".

+

... avec un peu d' Bouchet, Célestine, mon garçon  
nous habitions dans cette tente. (étant  
malades et... nous ne étions pas très bons à l'i-  
Monsieur ... toutefois très intéressé  
aussi tel que je m'interrogeais à la lecture  
de l'ensemble de ce rapport à laquelle  
J'ai bien reçu la lettre de  
Votre Grandeur en date du 23 mai et je  
m'inspirerai à l'occasion de faire conseils  
que 'elle renferme. C. n'a rien répondu et  
ne répondra rien, il est clair que nous avons  
le droit d'enseigner du fond de la chaire  
la doctrine catholique. Le prédicateur a  
parlé en général et n'a fait aucune allu-  
sion visant qui que ce fut. De plus, personne  
n'est fondé à se plaindre qu'il est vicié.  
J'arrive de Montréal. Là le pesantisme  
est donc encore vivace chez certains. Vieux et  
même moyen-d'âge... et la boisson, grand chef  
en tête, quels ravages elle produit ! --  
Vous aurez sans doute appris  
Monsieur, un fait vraiment bien fâcheux.  
Vendredi dernier, après midi, pour obliger  
Mme Bouchet et Dorothee, Célestine, mon garçon,

était allé les reconduire à Bayeux (du moins à proximité). À l'aller, aucun incident; mais il n'en fut pas de même au retour. Par bonheur, Célestix était seul dans l'auto.

Il marchait, m'a-t-il dit, à une allure exagérée lorsque, au débouché du Chemin de Néhou, qui prend en écharpe la route de Neuvéara, il s'est heurté à la bonne-automobile des Travaux publics, qui faisait le virage juste au même instant. Sous le choc la "Savoy" fit une terrible embardée et tomba, d'une hauteur d'environ 2 mètres, dans le petit ruisseau qui passe sur cet endroit sous un pont.

Le chauffeur aurait pu être tué sur le coup. Par une hasard providentiel, il l'a été avec quelques contusions sans gravité.

Précisez l'accident par un cycliste de bonne volonté Sabot, puis, par un coup de téléphone de M. Bernard, j'arrai l'ambitieux H. Wergny. Au fait, il parlait de nous deux Santony dans son auto avec la bonne conduite et nous nous rendons bien

le lieu de l'accident. Il est évidemment d'abord de la forme, il y avait même une gendarmerie mandée par M. V. pour le constat.

Le plus pressé était d'éviter la "panne" des malheureuses portes. Heureusement, il était au fond: le personnel de la bonne automobile, H. Wergny et les hommes plus quelques voisins de bonne volonté, l'opération s'effectua donc sans trop de difficulté.

Il semble que cet accident est en grande partie imputable à un excès de vitesse de Célestix qui, en présence du danger, a perdu son sang-froid. Surtout y a-t-il eu aussi imprudence et maladresse de la part du chauffeur qui conduisait la bonne automobile... Le lieu de l'accident est, du reste, d'autant plus dangereux que deux automobilistes engagés dans le deux chemins et de dirigeant l'un et l'autre vers l'autre ne peuvent le voir, tant caché l'un à l'autre par une bosse épaisse. En cela, le service des T.P. est certainement fautif.

comme l'habitude sur pareil  
cas, chaux abonde dans son sens, aussi  
est-il assez difficile deviner la Vérité.

Celotti a sur un fort mauvaise-  
ment économisé de long et dont il courrait;  
il touchait la gauche quand la rencontre des  
deux véhicules s'est produite. Aussi, quand  
le gendarme m'a demandé si je voulais  
me poster partie civile, j'ai répondu: Non.

Le "Sergeot", une fois sur la  
route, a été chargé sur la bâche de T.P.  
et conduit à Bourail. Le dommage est  
considérable:

- zone gauche avant gauche,
- fût de cette zone froide
- tout l'avant défoncé, le ressort et  
l'essieu froid,
- triangle du train avant cassé
- longeron de gauche avant cassé  
tandis que le ressort marchepied tordu;
- caisse arrière défoncée avec  
le capote aplati, foudre —  
J'ai confié la voiture  
à un Nordiste, H. Hubert, qui a un petit

atelier et qu', après inspection sommaire,  
a déclaré qu'il pourrait la remettre en  
état. — Je lui ai alors demandé les  
conditions; il m'a répondu qu'il y reflé-  
chirait. Ensuite j'aurai ~~des~~ avis, je  
le donnerai à votre Gendarmerie pour  
décision à prendre. Nous n'avons pas  
le choix et on ne peut qu'en faire autre-  
ment que de la soumettre à la nécessité.

Les Dames du Comité ont porté  
de l'argent leurt 11.000<sup>f</sup>; elles ont gardé  
par leurs elles 6000 pour payer leurs  
factures etc. — Mais elles pensent que, plâ-  
tost, il restera aux Sociétés environ  
1500<sup>f</sup>. Ce qui porterait la recette nette à  
12.500<sup>f</sup>. La recette n'est pas suffisante  
pour ce petit pays comme Bourail. (+)

Me voilà bien en baratte pour  
ma course. Je ne supporte plus le cheval  
longtemps.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'humble et démodée profond respect.

(+) Recette brute: 17.000  
à quelques débours près.

T. S. V. P. —

N.B. Depuis que j'ai lu l'encyclique "l'Année des clergé" (N° 111, du 25 avril 1959, p. 214 col. 1), sa décision relativement au jeûne du ~~carême~~ jubilé, je ne sais comment concevoir cette doctrine avec l'ordonnance de Votre grandeur du 20 avril 1959 concernant la même obligation.

D'une part, l'ordonnance dit :  
"les adultes qui n'ont pas encore  
21 ans accomplis ou qui sont au moins  
"dans la 60<sup>e</sup> année ne doivent pas faire  
"au jeûne"

D'autre part, "l'Année" affirme  
que "les 2 jours de jeûne sont obligatoires  
pour tous les fidèles (souligné dans le texte ini-  
"prius") qui veulent gagner le jubilé ---",  
ne voit pas pourquoi le jeûne - pour tous âgés  
du moins de 21 ans et les fidèles arrivés à  
"60 ans seraient exemptes purement et  
simplement de ces 2 jeûnes." --- L'autre  
qualifie même d'"aberration" le fait de  
mettre en cause, pour accepter le jeûne  
des personnes de moins de 21 ans et celles personnes offrant

de 60 ans comme "de l'obligation du  
jeûne jubilaire", le canon 1252 et 1254 6<sup>e</sup>.

Que faut-il déterminer  
enseigner ? ... Si la chose est d'impor-  
tance, puisque ceux qui n'accomplissent pas  
les œuvres prescrites pour le jubilé  
ne le gagnent pas, leur bonne-foi fut-  
elle suffisante ?

J'aurai en main l'ordonnance ;  
faut-il maintenant la rétracter et  
enseigner autre chose relativement à  
l'extension de la loi du jeûne et de l'abstinence ?



+

Bourail, le 29/6/29.

Vicariat Apostolique  
de la  
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Désormais, je tiendrai  
compte de l'observation faite et n'am-  
plierai plus que du papier épargné.  
Le fils Barbier ayant témoi-  
gné une certaine bonne volonté pour  
s'instruire, j'ai cru qu'il valait mieux  
le baptiser avant le mariage. De  
cette manière, on évitait plusieurs incon-  
venients : - 1 - on lui épargnait l'honneur  
d'avouer publiquement qu'il était païen,  
particularité comme d'un petit nombre  
seulement ; - 2 - on évitait un enterrement sans-  
lente, une fois marié, continuera-t-il à  
s'instruire ? - 3 - on présentait le néon-  
vautement de deux familles qui se furent  
indignées d'une cérémonie faite à la

sacrifice, ainsi que toutes leurs cérémonies. — h — Un autre avantage positif. Celui-là, c'est la salutaire impression produite sur les autres membres de la famille, notamment sur le père cadet d'A. Barbier, qui assistait au baptême de son frère et qui sera tout d'autre aman à en faire autant pour son compte.

Ces diverses considérations m'ont améné à presser ~~étantées~~ l'autorité <sup>étrangères</sup> d'instaurer, d'autant plus que le néophyte m'a promis <sup>très</sup> formellement de venir confier avec moi pour combler ou atténuer les graves lacunes qui subsistent.

— Je viens de faire une constatation, plutôt désagréable : la citerne du presbytère perd par le fond ; il faut y forcer remedie fante de quoi je serai bientôt privé d'eau. H. Warquin, à qui j'ai signalé la chose, m'a dit qu'il était parfaitement en mesure d'y remédier. J'ai déjà letabla ; les Sœurs

me feraien l'avance d'en peu de ciment et, avec les javanais qui travaillent à l'école St. Joseph, le mal serait promptement réparé. Je suppose que Notre Grand'mere veoit à la chose aussi insouciente.

— Nous chanteray bientôt demain le Te Deum présent par la C. A. N° 141, mais, à lire les nouvelles récentes des journaux, on se vient à se demander si le gouvernement italien ne cherche pas à reproduire au détail ce qu'il a accordé. Pour la seconde fois, on signale une énergique protestation du Pape contre certains discours de Mussolini... Alors, la paix ne serait pas encore assurée définitivement ni la situation de tout repos.

— Les indigènes de l'omia, ou plutôt les catholiques me chargent de porter à votre connaissance l'fait ou faits qu'ils estiment être de abus de pouvoir. Comme les années précédentes, j'ai rappelé aux gens qu'il y aurait imprudence à envoyer les grandes filles, à partir de deux ans, chez les colons de Meindom pour

la cueillotte du café.

Le grand-chef Pierre Kaoupe, (Venu jadis du protestantisme, catholique plus que fidèle et organisateur leboueng pendant la Semaine Sainte), n'a pas doute pas en connaissance de ces paroles. Toujours est-il qu'en grand mécontentement desdits sujets et pour le plus grand profit de sa bourse, il tréfigne de temps en temps auprès des colons.

Il va les trouver, leur demande ce qu'il leur faut au fait de maïs d'œuvre et, moyennant espèces sommantes ou espèces libations, leur promet tout de personne, y compris la grande fille.

Dernièrement, il a ainsi promis à l'un des Folit de lui prêter sa fille, notamment une Certaine Agnès. Mais, le père de cette Agnès a refusé de laisser partir sa fille à la cueillotte. Ce que voyant, Kaoupe a porté plainte au Gendarme de Kondou, M. Schmitt, pour refus



Vicariat Apostolique  
de la Nouvelle Calédonie

l'obéissance d'un de ses projets.

Le gendarme a fait venir la nomme Lio, et l'a mis en demeure d'obéir au grand chef. — L'oy a fait alors connaître le motif de sa conduite, la mesure en question, confortant des inconvenients d'ordre moral et d'autres d'ordre matériel, ~~et~~ lui aussi a du café à ramasser et qui le perd fanta demain s'ensure.

Le représentant deloloï n'a pas voulu entrer dans le fond du débat se bornant à dire qu'il devait obéissance à l'oy chef et que, si il persistait dans son refus, il le mettrait au prisoy.

Devant ce menaç, l'oy Bagnens a cédé. La question, au est là. —

— J'ai répondu aux catéchismes que j'exposerais le cas à Votre Grandeur ; que celle-ci était incontestablement bien disposée pour eux, qu'elle interviendrait dans les cas graves, mais qu'elle ne pouvoit pas hâter à tout instant l'admi-

nistratioj pour faire cesser une foule de petites brimades; que votre grandeur verrait, néanmoins, ce qu'elle peut faire en l'espèce et que je ferais connaître la réponse dès qu'elle me sera it possee.

Les catéchistes ont paru comprendre ce langage - à noter que le cas d'Aquies n'est pas unique, mais qu'une orpheline du même nom (Aquies aussi, fille de Joseph Koon-pai, protestante, ayant abjuré) avait aussi été envoyée chez Forêt-Han. Cette dernière n'a personne pour prendre sa défense.

Le grand-chef Kasoupa n'a-t-il pas abusé de son autorité en envoyant les filles adultes (sans personne de la tribu pour veiller sur elles) pour travailler à la cueillette? Je ne connais pas assez les règlements pour émettre un avis quelconque à ce sujet. L'opposition du père d'une des filles était-elle recevable aux yeux de l'administration?... Le grand-chef était-il dans son droit au droit tout en posant entre?...

Il serait à souhaiter que cette sempiternelle question d'équité, de maij s'envore indigne pour les particuliers soit enfin résolue.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de mon très profond respect  
et de mes sentiments les plus dévoués.

H. de Thuret

- Note -

Madame... Touché (Comment dire?) est ici. Elle a en vue l'achat d'une propriété, où elle résiderait habituellement. Elle se persuade que, par une simple séparation du domicile, elle pourrait faire oublier ses torts, obtenir amnistie pleine et entière pour son passé et être réadmise aux sacrements, car elle souffre, dit-elle, de la privation des secours religieux.... Elle m'a exposé sa théorie; je l'ai laissé dire, me bornant à faire certaines réserves... J'ai conclu que la question de l'conciliation avec l'Eglise

et de l'admission aux Sacrements n'était pas de ma compétence, que je ne pourrais que soumettre la chose à l'autorité supérieure, qui déciderait suivant le cas. — — Il me resterait de faire une source indirecte quela rupture avec F. ne serait pas complète, qu'il serait admis à faire de séjours à M<sup>e</sup>, ainsi que ses filles, puisque tout ce monde la "serait chez lui." — Il y a dessein d'amener davantage chez M<sup>e</sup> R., mais elle n'a pas encore la pleine intelligence de la situation. Si elle a bonne volonté, peut-être cela grâce l'aidera — — Il ne faut pas éteindre la mèche qui flâne — — ni l'entretien d'illusions et d'espoirs irréalisables. — —



Bourail, le 2 août 1929.

Vicariat Apostolique  
de la  
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Je savais déjà par le Frère Bressy, qui a passé ici avant-hier, quelques-uns des détails que me donne Votre Grandeur sur le voyage à Yé avec le T.R.P.

Merci pour les précisions en ce qui concerne la visite à Bourail. J'adresserai au P. M<sup>o</sup> les renseignements qui le concernent.

En ce qui concerne Moréa, je ne sais s'ils auront bien compris la consigne. Quand on n'est pas derrière eux pour les faire marcher, rien ne va pas suite à une Compréhension... Et puis, ils sont dispersés un peu partout pour expositions etc... Moréa est un véritable poison (iroquois, bœuf de merri d'œuvre etc...)

Enfin la poste est très mal faite.

Tableau des S. de. de Lignori.

A mon passage à Montréal, lundi, j'ai trouvé au bureau un télégramme que j'avais adressé le vendredi précédent pour informer le catéchiste de mon passage. Pourtant, chose jâne il y a de occasions pour oublier.

J'escrivai aussitôt à la tribune pour rappeler ce que j'ai dit et indiquée l'heure du passage du T. R. C. —

Bien va sur le journal du 21/7 la présence à bord du Lapérouse des 0<sup>e</sup> Boileau, mais non celle du T. R. C. et du G. Rausch. Comment expliquer cet oubli?

L'autre fillet nécologique que fait Paul Audain est dans la note juste et la F. A. n'est pas toujours aussi bien inspiré.

Say connaitra la présence du P. Halbert, j'avais déjà l'intention de préparer deux articles.

Je m'apprête à monter chez les Poers pour la fête des S. de. de Lignori. C'est bien qu'oy aurait dû leur présenter en tout cas, mais bien c'était jeudi, il a fallu ajourner et remettre à ce soir. Oy lui offre un bedon

Cette pauvre Poem a du chagrin, l'école vient de perdre 3 élèves qui, après les vacances, sont allés chez M. Carlier. Le coup lui est dur. Oy s'efforce de lui remonter le moral. Ces petites vicissitudes sont inévitable.

Je crois bien qu'avec la pensioz à 200 \$ par mois les Poems n'auront pas grand monde —

Veuillez agréer, monsieur, l'hommage de moy trèsz estifiez et dévoué respect au N. S.

N. de Blaauw

+

Bourail, le 7 août 1929.

Monsieur,

J'ai la lettre de Votre Grandeur au date du 5/8.

J'ai encore écrit au catéchiste de Nouméa de se trouver au col avec ses gens le 12 (5, autre 16 et 17 h 1/2). Ce ne dérangerait pas d'être obligé d'aller faire moi-même le rassoulement. Pour réputation diverses et caillottes du café chez les colons, il y a bien un tiers de l'effectif debout. La tribu marche bien au point de vue natalité: du 1<sup>er</sup> juillet 28 au 20 juin 29, 6 baptêmes; en juillet

2 nouvelles naissances, et, dans ces 13 mois, pas un seul décès.

#### La retraite des catéchistes

ayant lieu du 4 au 8 Novembre, il semble que la Confirmation pourrait avantagèreusement être placée ce

- Dans la précédente lettre

de Votre Grandeur, il n'est nulle

part question du Frère Rausch. Mais je pense qu'il faut le compter.

Le P. Halbert ne m'a en aucune h. l.<sup>e</sup>, les enfants lui ont offert une manière signalée soy arrivé à Bourail à l'occasion du passage du T. R. P. Il est vrai qu'il a encore

des temps devant lui.

- J'ai fait une enquête auprès de la famille Besançoy pour connaître les motifs de la retraite de

2 enfants sur 3. H. B. m'a dit que c'était uniquement la raison financière qui était en cause.

Je lui ai demandé s'il avait à se plaindre des Soeurs. Il m'a dit : "en aucune manière ; mes enfants offrent même 8 Novembre, jour de la clôture."

"mais très bien, mais à cause de mes charges, je m'ai pas pu continuer".

Donc, vous voyez, Monsieur,

il n'y a en rien de la faute des Soeurs. A l'occasion de la fête de l'<sup>e</sup> dieu, une jolie Chromolithographie représentant soy S<sup>e</sup> patron. Puis, il y a en distribution de denrées.

On regrette parfois de ne pas avoir de bourses en faveur des familles nombreuses et bien disposées.

Depuis le retrait de 2 B, il ya

la placement à l'école à l'école  
S. J. P<sup>h</sup> de 2 enfants Bual ; ils sont  
à cette heure 5 frères ou sœurs à  
l'école . Il me semble qu'une si bonne  
disposition de cette famille mérite  
une faveur à titre d'encoura-  
geant ... Avant-hier Leuf-Blum et autre .

Je crois avoir répondu à  
toutes les questions posées .

"La Seigneur" souffre de nou-  
veaux . Ses blessures ont été adroite-  
ment cicatrisées et il faut un œil  
exercé ou un regard attentif pour  
les découvrir . Mais le sourire à  
telle de droite sera à changer ; ces deux  
petits défauts seront peut-être encore  
à corriger . Mais, somme toute , je  
ne suis pas mécontent du travail .  
M. Hubert ne m'a pas encore adressé

L  
La facture je crois savoir que  
ça atteindra dans les 2.700<sup>t</sup>, si ça  
n'est plus.

Le P. Mercard a été avisé  
par mes soins de l'horarie de la  
journée du 12/8; il en fut de même  
des Sœurs pour ce qui concerne .

Veuillez agréer, monsieur,  
l'hommage de moy très religieuse et  
devouée respecter, J.-L. M.

M. de Blunet

P. S. Mlle Lemonne est partie  
ce matin pour Rouen ; elle  
relève d'une maladie assez sérieuse  
(grosse bronchite)

Elle poursuit toujours ses  
idées d'une œuvre de prières pour  
l'école des Sœurs et appartenant à

des familles éloignées. Elle va trop précises.

toucher certaines personnes pour

l'aide financière et, éventuellement,

les commandes en vue de la

construction.

Elle donne 12 000 francs de lettres.

Il lui suffit encore 20 000, d'après

sa estimation. C'est peut-être

au-delà de la réalité.

Je ne sais pas si elle va

à l'échec... Elle ne m'a rien

demandé et je me tiens dans une

très grande réserve au fait d'encoura-

gement... Je crains toujours qu'en

cas de succès, elle ne vienne

me dire : "C'est vous qui m'avez

"poussée..." Bien des fois, elle a

voulu que je sorte de la réserve, mais

j'ai toujours évité la question.

C'est une très bonne personne, toujours aimée d'excellents résultats, mais prompte au découragement...

Et puis, son "œuvre", comme elle dit, n'a qu'une d'avenir.

— Les 3 sorties, depuis juillet à l'école S.J.P., ont été presque immédiatement compensées par 3 sorties.



+

Bourail, le 24 aout 1929.

Vicariat Apostolique  
de la  
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Votre Grandeur trouverez ci-inclus divers documents qui auraient dû être envoyés plus tôt.

Ce sont de dispenses de mariage (disparité de culte ou religio mixte ... le vocabulaire étant sujet à changement, ceci près aux équivoques).

Seule la dispense Sokope - Cécile a servi. Le mariage fut célébré à Nouméa par le Sire Chardiz, le 17 mars dernier; au préalable, Sokope François avait été baptisé sous condition.

Pour les 2 autres cas (Barbier-Betancourt & Courtot - Blum), la dispense de disparité de culte n'a point joué, les candidats païens ayant pu être pré-

paré au baptême, qu'ils ont reçu avant la cérémonie du mariage.

Cela fait deux dispenses, de moins de cette sorte.

- Le chiffre donné par Omer de 95 personnes, à Bouréa est ~~encore~~ erroné. Compte parmi la population d'abord le Moniteur Ribault, qui n'est ni catholique, ni formellement catéchumène, bien qu'il assiste ordinairement aux offices. De plus, il existe donc une statistique des enfants sortis de l'école - Seign, soit de Goura, qui retournent à Bouréa que pour suivre l'école et dont le domicile est ailleurs.

Ces réductions opérées, il reste, pour Bouréa, 85 baptisés et une catéchumène<sup>(+)</sup>; total 86. La reste est de la fantaisie et du trompe-l'œil.

Cet après-midi, je me suis à Bouréa et y ferai demain le baptême; il y a eu 3 naissances depuis le 1<sup>er</sup> Juillet, la dernière depuis votre passage ici.

(+) au 20 juin, depuis, il y a en plus

J'ai été satisfait de voir qu'ils avaient mis une réelle lenteur à descendre au col le 12/8 aussi. Je ne crois pas que mes exhortations auraient eu un tel bon résultat. Ils ne sont pas toujours aussi dociles.

- L'école ne donne guère de résultat pour la piété par ici. Les enfants ne pensent qu'au plaisir et les parents, lois de collaborer avec les Soeurs, refont tout gâter par leur crédulité à l'égard de leurs rejetteurs, qu'ils doutiennent dans leur sort les plus évidents, par leur faiblesse qui cède sur tout, leur manque de surveillance etc. --- La situation n'est pas comme ça. Obtiendrait-on de meilleurs résultats avec des intérêts ? C'est à souhaiter. Avec les éléments actuels, la piété est extrêmement faible, les sacrements très peu fréquents. --- Les Soeurs balaient, en gémissant amèrement, mais les efforts pour l'église sont presque en pure perte. Diverses causes assez graves, d'immoralité,

Neanmoins, personne ne perd  
courage ; on ne demande qu'à mieux  
faire avec la grâce de Dieu.

Je dirai aux gens de l'homme à la  
bonne impression produite par leur présence  
au Col. Ça les encouragera. Il y a bien  
encore des éléments de paganisme de ci de-  
là ... et puis, le grand chef joue un très  
rôle de dé-moralisation par son ironie,  
son manque, exemple et soy, peu de souci  
des vrais intérêts de la collectivité. C'est un  
très mauvais berger ; ses gens mériteraient  
mieux.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de moy, très dévoué respect  
en N. S.

J. de Flavac



Bouaile, le 8 Sept<sup>embre</sup> 1929.

Vicariat Apostolique  
de la  
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Vous trouverez ci-inclus la  
procès-verbal de la protestation faite par  
M. Hie-Benjamin. La petite cérémonie a  
eu lieu voici un moment.

Les gravement volés de bois  
ont pesé en jugement jeudi 5/8. Le  
jugé ne s'est pas monté sévère; il s'y  
trouve avec chaque 8 jours de prison et  
100 francs d'amende. (Avec le double décime),  
ce montant assez haut. Plus évidemment  
les frais du jugement.

Comme ils ont rendu une partie au  
moins des marchandises, soustraites —  
personne n'est fait au juste ce qu'il y a — , q  
n'a pas réclame de dommages intérieurs.  
Pour la prison, M. Hie me disait dernièrement  
encore que l'on pouvoit obtenir

Tant le délais nécessaire. Et puis, ils peuvent purger leur peine non en même temps, ce qui déorganisera le travail, mais successivement. Ils sont à punir.

— Les lots de village commencent à se vendre dans les environs de l'école St. J<sup>oseph</sup>. Je crois, Mousigneur, qu'il faudrait envisager l'acquisition du lot 172, sis derrière la maison de famille St. Béatrice de l'E. J<sup>oseph</sup>. Il est dans la succession Vacante (ancien lot Bracheau ou Brancheau, on trouve les deux orthographies).

L'année dernière, le B. Bussy l'avait demandé à M. Barrot. Le Dernier, à l'époque, a opposé au Génie une fij de moy - recevoir, le litant déborder et ajoutant que tant qu'H. Guyot serait en fonction, il ne pouvoit songer à s'atteler à cette besogne de législation de succession Vacante. — Maintenant que M. G. est parti, peut-être sera-

t-il moins intraitable. Si vous le jugez bon, Mousigneur, le Génie Crozatier pourrait revenir à la charge.

C'est un fait que, quand le terrain entre l'école et le bâtiment St. Béatrice sera devancé pour la réception, les Sœurs n'auront pas même un coin pour étendre leurs draps, ni pour établir un poulailler, étable à porcs etc... Si on n'y veille bientôt, l'école sera restée comme dans un état. Cette perspective n'a rien de rassurant.

Ces lots sont aux actuellement et en brousse. Si on attend qu'ils soient nettoyés et surtout bâties, leur prix deviendra inabordable.

— Je verrai ce qui sera possible lors de la réception du Délégué apostolique. Nos gens parici n'ont ni usages, ni manières, ils ne connaissent guère les lois de l'urbanité, étant frustes d'allures et de langage. Il faudra bien faire quelque chose. — Vendredi, il

Seul ou accompagné ?

La Confr. Adm<sup>re</sup> N° 342 donne des  
eloges à la modaté de femme et fils de  
Monseigneur. Que ce fut méritoire dans la circons-  
tance, tant mieux ! La chose leur avait  
été recommandée avec instance. Mais  
que tout soit irreprochable à ce point  
de vue d'un étranger ordinaire, c'est une  
autre question. J'ai fait affaires pour  
éliminer le abus ; robes ridiculement échan-  
cées, enulant comme en bas, absence de  
manches, vêtements collants et déroulant  
la forme du corps, toutes les mauvaises  
usages. Des blâmes existent parmi eux,  
et il faut que cette de jeudi arrête pour  
éliminer le mal ou, au moins, le dimi-  
nuer. — A mon dernier passage à la  
tribu, il y a eu 3 baptêmes, ce qui porte  
le nombre de catholiques à 87.

Veuillez agréer, Monseigneur,  
l'hommage du moy très religieux et  
devoué respect au W. S.

M. de Tleurit

feuille trouvée après la lettre  
du 8/9/29 du P. de Thunet  
Questier.

Pour les suffrages à l'occasion  
des Soeurs du T. O. R. M., y a-t-il obli-  
gatoires pour les Soeurs, qui ont des écolles, de  
les dire pendant 9 jours ?

Quant aux messes dues, jus-  
qu'à ce jour, S<sup>e</sup> M<sup>e</sup> Lig. m'a laissé le  
soin de les acquitter sans aucune remuné-  
ration, soit depuis la fin de juillet.

Le principe posé est, cependant, que  
là où les Soeurs ont un temporel séparé,  
elles doivent le honoraire. Ce qui est tout-  
à-fait le cas ici. — J'en ai encore  
rien changé au Statut quo. Y a-t'il lieu  
d'avertir ? —

S<sup>e</sup> M<sup>e</sup> Ligouri me disait cesav  
que le S. Chardiz n'avait dressé aucun  
procès-verbal d'profession. Cette forma-  
lité n'est peut-être pas nécessaire. —

Monsieur Dambrenne

Juste de compte du 15 Dicembre 1928 au 13 Octobre 1929

Ouvrages:

journées de travail : Dicembre 131  
 Janvier 161 1/2 - Février 11 1/2  
 Mars 26 1/2 - Avril 25 1/2  
 Mai 25 1/2 - Juin 10 1/2  
 Juillet 25 1/2 - Août 10 1/2  
 $\sum = 165 \frac{1}{2} \text{ Jours}$

H 125 -

Marché :

1er : Décembre 131 - Janvier 29 1/2  
 Février 28 1/2 - Mars 29 1/2  
 Avril 30 1/2 - Mai 31 1/2  
 Juin 26 1/2 - Juillet 31 1/2  
 Août 13 1/2  
 $\sum = 234 \frac{1}{2} \text{ Jours } 128 \text{ f } -$

Ouvrages: Le 17 Mars 600 - le 29 Avril 60  
 Le 17 Juin 10 1/2 - Le 11 Août 52 1/2

521. -

1808 -

2317 -

Renseignements à trouver  
aux Registres de Bœurail d'après le  
M<sup>e</sup> Lemoine

---

Daphnie S. fille de Rosita Collens  
et de Stan, née en déc.-? 1915 a  
été baptisée à Bœurail en 1922?

---

Les parents se sont-ils mariés un jour?  
Où? - Quand.

La mère est-elle encore vivante?  
Où? - Y a-t-il eu des sépultures  
dans la famille? Demeurant où?  
Morts où? quand?

Née à Remire le 21 Decembre 1915

D<sup>r</sup> Louis Lemoine  
Rosita Collens

Baptisée le 1<sup>er</sup> Octobre 1922



+  
Rouail, le 13/9/1929.

Vicariat Apostolique  
de la  
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre de  
Votre Grandeur du 10<sup>e</sup> et post - dauphin.  
Il y avait inclus : une lettre pour S. M.  
L'ignorai qui lui a été envoiée et une feuille  
tapée à la machine à écrire relative à  
la Visite de M. Catane. Cette visite étant  
remise à une date ultérieure, on reparlera  
du programme quand ce sera d'actualité.  
- t. - Cahier de baptême : je ne sais ce  
que peut être devenu celui qui manque  
(du 13 juillet 1926 au 1<sup>er</sup> mars 1927). Dès qu'  
un cahier est fini, je l'envoie au Secrétariat ;  
il y a peut-être de la faute de la poste.

Je copierai sur la refaire le partie qui  
fait défaut.

S'il y a un double au Secrétariat, j'a-

n'on ai que faire ; il n'y a qu'à l'annuler.

- 2<sup>e</sup> - Loto du village avoisinant l'école des Soeurs : j'ai consigné sur une note ci-jointe divers renseignements qui peuvent avoir leur utilité.

- 3<sup>e</sup> - La question de suffrages et des messes pour S<sup>e</sup> du T.O.R.M. défunte est maintenant réglée. Je m'incline à l'avis que l'avenir qu'il est fort difficile d'y reconnaître et (comme du reste dans le passé) les directions marquées dans la note.

- 4<sup>e</sup> - Je suis content d'avoir le programme de la visite de Votre Grandeur Liguori. Je l'ai rédigé parce qu'elle était un peu embarrassée pour la formule. De toute façon que les formalités nécessaires soient remplis correctement.

- J'en ai plus entendu parler de l'affaire Pambourne - Raucoir. J'ai seulement ouï dire que R. éprouvait quelque difficulté à produire le détail de sa facture, lorsqu'elle fut réclamée dans les débuts. Ça le regarde.

- La bonne impression restantie la 12/8 lors de la rencontre avec la tribu de Moura, a été transmise aux intéressés précisément dans un but d'encouragement.

D'après les documents en ma possession (Copies de deux registres de Fouobang), le premier baptême fait à Moura consiste au 10 avril 1898. Il y eut ensuite un 1er, autre baptême le 15 juin 1898. - Le premier fut de 8, le second de 12. Mais les indications sont si sommaires ou imprécises qu'il est fort difficile d'y reconnaître et d'identifier la personne.

Veuillez trouver ci-inclus, pourquois, le procès-verbal de la profession de l'E. Marie-Liguori. Je l'ai rédigé parce qu'elle était un peu embarrassée pour la formule. De toute façon que les formalités nécessaires soient remplis correctement.

- Certaines familles me demandent d'admettre cette année-ci à la communion solennelle de enfants n'ayant pas la foi pour y être admis; en particulier :

1<sup>e</sup>) la famille sudet pour une fille Lucette qui a eu 10 ans révolus le 28 mai 1929, sans proteste qu'elle a fréquenté le catéchisme préparatoire pendant 2 ans, qu'elle est assez

avancée pour son âge (j'ajouterai : surtout en malice), que'elle fréquente l'école des Soeurs et que soy instruction religieuse se complétera .... Je crois qu'un refus indisposerait fort les parents ...

2) M. Vauaud ~~sollicita~~ la même dispense pour sa fille Michèle et à peu près pour les mêmes raisons. Michèle, en fait, fait admirablement tout le grand Catechisme ; c'est elle qui a eu le prix l'ay termé pour la 2<sup>e</sup> section. -- Sinon, Michèle n'a que quatre ans, plus jeune que le jeune Audet par conséquent -- M. V. est assez autoritaire et susceptible ... Je ne sais trop quelle seraient les suites d'un refus ...

Ces familles et d'autres, de favorable-  
ment disposées pour les Soeurs au départ,  
sont maintenant fort répudiées ... L'opinié  
est si bizarre ... Et puis, tout comme  
là est au mieux avec les C ... Je crains  
d'autres défections pour 1950. -- C'est un  
fait que le Vent à un peu tourné ; quels  
sont les causes de ce renversement ? C'est



Vicariat Apostolique

de la

Nouvelle Calédonie

5

assez difficile à définir ou  
à préciser . . . . Tant cela  
c'est le flux et le reflux de  
choses humaines. J'ai vu cela  
j'adis à Kouré ; il n'est pas surprenant  
que ça se reproduise ailleurs. —

Veuillez agréer, monsieur,  
l'hommage de moy très profond et sincère  
respect en V. S.

*M. de Zante*

Pour le train du dimanche (Mine  
Zane), c'est le statu quo . On n'ose pas  
Comment triompher de la force d'inertie, j'a  
n'ose dire mauvais - vouloir.



Bouail, 6.8 Septembre 1929.

Vicariat Apostolique  
de la  
Nouvelle Calédonie

Mon Révérard Frère,

A ma très grande confusion, votre  
digne et très importante lettre du 14 dont  
n'a pas encore reçu de réponse. N'accusez pas  
trop, je vous prie, un manque d'égard ou  
d'appréciation de la part de votre correspon-  
dant.

Cet retard tient à diverses causes : la diffi-  
culté de donner un avis personnel et motivé  
sur la question, le désir de consulter un peu  
la conférence, et de contrôler mes impressions  
les leurs . . .

Mais surtout j'ai l'sentiment très net  
de moy incomptérence. Pour donner une  
consultation autorisée en matière d'éducation  
ou de pédagogie, il faudrait avoir soi-  
même faiture la pata, être riche d'expérience et  
s'être instruit même à ses dépens. — Or, j'édois  
l'avouer, mes insuisions dans le champ de

l'enseignement furent rares et toute de circonstance. C'est vous dire que, pour intérêter davantage, j'échouai, je manque plutôt de compétence et d'autorité.

Sous le bénéfice de ces observations qui m'intéressaient tout dogmatisme et allure franchante, j'avais sous le nom d'autorité franchise et simplicité ce que je pensais de ses idées du P. Lumenau. Comme vous le faites observer très justement, cez'le confère l'assable plus que tout autre qualifié pour prendre en main la direction de l'œuvre de formation des auxiliaires indigènes. Il est particulièrement apprécié de ces catéchistes qui, à un titre ou à un autre, sont autres en rapports avec lui. Cette confiance, que déjà il inspire, et cette sympathie sont un élément non négligeable de succès.

Si je mal lu ou mal compris les documents communiqués, toujours est-il que je ne vois pas bien ce que l'on a au menu.

Malgré les précédents peu encourageants ou, pour mieux dire, l'échec total de cette dernière initiative, veut-on recommander, sur de nouveaux frais, l'œuvre des tertiaires. Vouz

au célibat ou bientôt - ou simplement de l'aumône, mais ? - Veut-on amalgamer dans une seule et même œuvre la formation des uns et des autres ? - Les catéchistes et les monteurs seront-ils confondus de sorte que les deux fonctions seraient confiées aux mêmes individualités qui recevraient la même formation ? ... J'avoue que l'édition peut-être hâtive du P. L. présente aux équivoques ; le projet n'est pas assez muri, il ne me semble pas au point.

— Pour ce qui est de l'œuvre de tertiaire, certains confères pensent que c'est une utopie ; l'expérience est faite, disent-ils ; qu'y renoncer ? - Un tel jugeement est-il sans appel ? — L'échec n'est pas viable. Reste à savoir s'il n'y a pas au moins des errements soit dans le choix des objets, soit dans la formation trop superficielle, soit par suite du manque de soin et de vigilance de la part des confères qui les employeraient dans leurs missions ? ... Le dernier point mérite tout particulièrement attention : il est possible qu'il y ait au développement de tertiaires

incontestables qui se sont perdus, faute de soin et de culture convenables. Conséquemment, aux retrouvailles, a attiré plusieurs fois là-dessus l'attention des confrères. Alors, avec la meilleure méthode, ne pourrait-on pas reprendre cette œuvre intéressante ? — Au surplus est-ce une œuvre similaire n'a pas été entreprise à Tidži et les résultats qu'elle a produits depuis 30 ans bientôt qu'allez-vous ne sont-ils pas bien encourageants ? Il semble que si, à en juger par l'étude parue dans "les Annales de Marie" N° du 15 mai 1929, p. 100-108. — Dire-t-on que les conditions ne sont pas les mêmes ici qu'à Tidži. Dans nos Archipels du Pacifique, les différences ne semblent pas être fort ~~appreciables~~: mentalité, mœurs, coutumes, obstacles, du côté des Blancs, sont alors de l'ensemble beaucoup.

Ne croyez-vous pas qu'il conviendrait de se documenter plus amplement sur le fonctionnement de l'œuvre des "Petits Frères" de Tidži : formation religieuse, règlement de vie de deux. Et même, une enquête sur place serait-elle superfuse pour cet objet ?

•  — Auxiliaires, vous, ou célibat et auxiliaires mariés, il semble bien que ce soient là deux œuvres assez différentes pour qu'elles fusionnent, sans peut-être tout à fait au début, ne puisse être maintenue : lebut est trop différent pour qu'elles fusionnent, le soit pas aussi.

— Que s'il s'agit d'auxiliaires tous mariés un jour, il faut avouer que la question change d'aspect et qu'il n'y pas de raisons aussi urgentes de maintenir une séparation entre les deux éléments. Au surplus, est-ce que les fonctions, en soi distinctes, de maîtres pour école, dégâtons et de catéchistes ne pourraient pas la plupart du temps être remplis par les mêmes individualités ? Rien, semble-t-il, ne s'y oppose : sur demande, on serait instituteur chrétien, le dimanche (peut-être aussi le jeudi), on serait catéchiste.

— Il est certain que l'besoin de maîtres pour la jeunesse indigène se fait sentir d'une façon pressante. C'est un malheur que les tribus entièrement catholiques comme l'île d'Ua Maré

d'école protestant. Celui qui exerce en ce moment est plutôt ~~un~~ sympathique religieux chez les parents de enfants et davantage du catholicisme dont il suit tous les offices avec une surprenante assiduité ; c'est lui heureux. Mais qu'oz le déplace, soy successeur peut être animé de dispositions très différentes. Les éléments formés à Montréal se recrutent presque exclusivement au milieu protestant. — A Pauwonta, près Kouré, c'est encore un mourrissoy de M. Germain qui fait l'école, un certain Lévy de Mouila, excellent catholique celui-là, mais que peut-il faire ? la classe, il est obligé d'être neutre.

Si donc, nous n'y prenons garde, nos tribus catholiques vont être pourvues d'instituteurs neutres, imbûs d'esprit laïc, dont au moins paralysés au sujet de certains de la prière et l'enseignement du Catéchisme. Alors, serons-nous obligés un jour de rester école confessionnelle contre école neutre dans nos missions indigènes, à l'instar de ce qui a lieu chez les blancs ? Quelle faible astucie !

Et puis, quelle atteinte au prestige de la religion chez les parents de enfants et davantage l'esprit de ceux-là, de voir l'enseignement du catéchisme exclu de l'école ! Je souffre cruellement de cet état de choses. S'il se généralisait, ce serait un désastre, un caillou sur toute la ligne.

Le P. Lameau a bien raison, deduis qu'en N. C. "on est partout aux abois et qu'un besoin extrêmement urgent" de montrer à l'école le fait sentir. Soit cepé à l'ancien le Père Bussières n'a pas été contraint de licencier soy école par suite du départ d'Jeanne ? — Soit dit entre parenthèses, je suis heureux d'apprendre qu'il a été embaillé à St-Louis où il rend des services en l'absence du Fr. Joseph et pendant la maladie d'Emmanuel. — Oui, le cri général est : de nombreux, de montagne pour faire l'école à nos garçons ou bien soy servir, enrobés par les produits de Montréal, dont les meilleurs ne valent rien soit à cause de lacunes énormes de leur formation, soit à raison de l'esprit dont ils sont imbûs et de combelles qu'ils peuvent

un jour sur l'autre nous susciter : quel appui pour les protestants qu'un maître d'école protestant dans le tableau où les deux éléments vivent côté à côté ! Il quelle cause d'inériorité pour nous !

C'est dire que je me range éssentiellement à l'avis de ceux qui aspirent pour une œuvre d'attente à créer définitivement, leur donnerait, comme lit le P. L. "une formation rapide aussi sérieuse que possible" et, le plus tôt possible aussi, on les jetterait dans l'action pour barrer la route aux produits de l'école officielle qui deviendront de plus en plus envahissants si on leur laisse la place libre.

— Ceci évidemment sans préjudice de l'œuvre définitive. Les idées que développe le P. L. à ce sujet me semblent marquées au coin du bon sens : éléments choisis jaunes et noirs déformés ; sélections sévères, séparations, selon les types, en diverses catégories ... De la perfection serait de pouvoir réaliser



Tout cela ou, du moins, de l'en rapprocher le plus possible.

### L'œuvre des missionnaires

Vicariat Apostolique de la Nouvelle Calédonie est donc primordiale. Est-ce à dire pour autant, que celle des Catechistes soit de moindre importance?

Assurément non. A vrai dire, les catechistes, Capables d'exercer la fonction que leur nous suppose et qui fassent autre chose que de dire la prière, de présider un peu les exercices et de faire répéter la lettre du Catechisme, en avons-nous beaucoup? — Pour moy compte, je n'en connais guère et n'en ai guère vu à l'envir.

En'est-il donc qui leur manque?

- 1:) L'Instruction religieuse, la connaissance élémentaire peut-être, mais solide de ce qu'ils auraient à enseigner? — 2:) Le zèle pour bien s'acquitter de leur fonction, comme le, aby au les signaler au missionnaire. — 3:) L'esprit de prosélytisme, ils laissent courrir autour d'eux dans le concubinage et autres désordres, sans chercher à y porter remède ou ne se déclarant à apô

que sur le instant, et avis certains du Peine,  
laisse-t-il paître <sup>si leur propagande est</sup> M'est donc hors de doute que nous  
avons besoin de cette église, bien famé, et  
que beaucoup de ceux en exercice sont au-  
tressous de leur fonction, faute de formation  
approfondie. — En parallèle, on peut citer le  
proverbe : "fors est ob hôte docim". Il n'y a  
qu'à voir les protestants avec leurs matos et  
réponans.... Si on fasse toutes ces réserves  
qui se voudra à toute sorte de points de vue,  
un point cependant reste acquis : par  
l'esprit d'initiative, de prosélytisme et  
l'influence exercée, ces auxiliaries de l'œuvre  
l'apportent en général et de beaucoup sur  
les nôtres. Il ne faudrait pas le crier sur les  
toits, mais autre nous, on peut bien au  
Concile. A quoi cela tient-il ? Si au  
doute, à la formation qu'ils ont reçue dans  
leurs "séminaires" de Honnaiou et d'ailleurs.

— Ne pouvez-vous pas que, pour  
soutenir l'église de nos catéchistes, il serait  
à propos de leur procurer certains avantages  
matériels ?... Je sais que les avis diffèrent

sur ce point, que plusieurs (et non les moins) y sont nettement opposés, que la question les  
ressources destinées à alimenter le budget n'est  
pas facile à résoudre, que le salaire n'est pas  
bezèle et qu'il est incapable à dormir le  
feu sacré à ceux qui n'ont pas de... —

Cependant, demander à des indigènes même  
bons chrétiens un dévouement continu et  
ne le reconnaître par aucun avantage ma-  
tériel, n'est-ce pas une chose au-dessus des  
forces d'une vertu moyenne ? La question est  
complexe ; elle peut du moins être posée et  
discutée.

— Vous dites : "J'avous ferai reconnaître  
"Sant de m'envoyer vos idées personnelles sur  
l'allure en question au point de vue de la  
réalisation pratique, du programme de  
formation religieuse et intellectuelle devant  
assurer". —

S'il s'agit du choix du lieu, de  
l'installation matérielle de l'œuvre, je suis  
trop peu au fait des ressources que présente  
tel ou tel lieu etc... pour avoir un avis quel-

Comme on émettre une opinion. Cependant  
au point qui semble très important, c'est  
d'établir l'œuvre de tout entre blanc,  
de manière à soustraire les jeunes gens  
au danger des fréquentations et à celui  
plus redoutable encore de la boisson. Il  
faudra <sup>savoir</sup><sup>dont</sup> qu'ils soient mis en garde,  
qu'ils sachent que ce contact est périlleux  
pour eux à divers points de vue : indifférence  
religieuse, plaisanteries contre la religion, ca-  
lomnie contre les prêtres, inconduite, irra-  
gularité etc... mais qu'en leur épargne,  
autant que possible, pendant leurs années  
de formation. — Il abominait l'islam contre  
la méthode dit "de préservation", dans ces  
derniers temps. Cependant, voyez l'église,  
n'est elle laissée influencer par toutes ces  
distribus ? Il ne semble pas, car elle main-  
tient ses visibles méthodes soit pour la  
formation des clercs de la Séminaire, soit  
pour celle des religieux des deux sexes, dans le  
monastère.

Une chose dont tout le monde  
convient, je crois, c'est quela formation



Religieuse et morale devra marcher  
en parir avec l'intellectuelle et  
la même donnée avec plus de soin

Paroisse Apostolique  
de la Nouvelle Calédonie

frêche, d'un peu d'orthographe et de connaissance élémentaire, au niveau que des aveugles, des infirmes qui dormiront le plus greve, déboires. Il y en a plusieurs exemples dans la seule région de Bourail - Azaïeu : Benjamin, catéchiste d'Azaïeu (formé à T.D.) qui a envers une femme mariée, depuis il a eu plusieurs enfants, et qui a fini dans l'impénitence, non parce qu'il a été surpris par la mort, mais par refus positif de voir le prêtre. — Un autre, Lament, catéchiste aussi, de même origine, longtemps concubinaire, déclare ne croire à rien, n'épousant jamais à l'église ; dernièrement, il s'est fait mettre en prison pour vol de café ...

Cyprien Acte

Voilà de longues pages un peu decausées, quelques uns en dehors du sujet ... Excusez-moi, je manque de loisirs de temps-ci -- Je resterais trop si vous trouviez

Dans ce fatras quelques réflexions utiles . . .

Vouz me recommandez de vous envoyer la lettre autographiée du G. Lameau\*.

Permettez-moi de la garder encore quelque temps ; donc avec votre autorisation présumée, j'en différez l'envoi.

Et maintenant, je vous demanderais un service. Ne communiqueriez-vous pas une notice sur les catéchistes qui se sont distingués spécialement par leur dévouement, leur piété ou même leur heroïsme et leur sainteté, comme Benoît?

. Je pèche la retraite de catéchiste en Nouvelle et je voudrais pouvoir leur citer certains traits typiques. "Hoc loquuntur per precepta, bevere per example" C'est vrai pour les moins plus aveugles peut-être que pour les blancs, parce que les choses concrètes sont les seules qu'un esprit saisisse et retienne. Vouz m'obligeiez donc si vous pouviez m'y indiquer quelques-uns particulièrement frappants.

Veuillez me rappeler au boyoté auquel des Chérubins et lui demander s'il se vendrait pas à 1. 2? Quelques exemplaires de l'opusculle du P. Gagnière sur la superstition calédonienne. (Ne pas confondre avec l'ouvrage bien plus important du P. Lambert : "mœurs et superstitions des Néo-Calédoniens".) S'il au reste, qu'il ait l'obligeance de m'y envoyer un. Tout ce qui est consigné dans ce petit travail est absolument pris sur le vif.

Religieux hommage à votre communauté. J'ai demandé à S. M. l'abbé ma facture ouverte, mais je n'ai encore rien reçu. C'est pour pouvoir déclamer aux indigènes le montant du travail exécuté sur leur demande.

Mon vœu de guérison à Emmanuel, je prie à cette intention. Louvan à Trinité.

Apiez, je vous prie, Révérend et Cher Père Fovicaire, l'Assurance de mes religieux et dévoués sentiments en N. S.

*M. de Talunay*  
Je crois qu'officiellement 85 M. Athelme est destiné à Bourail.

+ Bourail, le 83/9/1929.

Monsieur,

J'ai reçu Samedi 20<sup>e</sup>, au moment de partie pour Nouméa, votre lettre du 20/9.

En prochainement, j'aurai l'occasion des baptêmes dont le double manque au Secrétariat.

Monsieur, Monsieur, pour les dépenses d'âge accordées. Ça va me mettre à l'aise : les deux fillettes en question devraient l'école de Saous, elles ont l'une et l'autre fréquenté l'<sup>e</sup>, aux moy catéchisme ; les parents sont disposés à envoyer leurs enfants au catéchisme pendant au moins une année ou deux. Il est assez délicat de demander un engagement écrit. Je crois que cette exigence paraît bête et qu'elle n'ajoutera rien comme garantie . . . . (ont fait la Communion privée.)

J'ai essayé diverses tentatives amiables pour le tram de la mine Béni, mais sans résultat jusqu'ici. Il semble qu'il y ait lieu de changer la méthode. La lettre de Votre Grandeur à M. Rouffy obtiendra peut-

être quelque effet. Voilà longtemps que l'avenue est achevée.

En avant, j'étais fier d'annoncer qu'à Nouméa il y avait en le nombreuses maisances et pas une seule irrégularité. Hélas, comme il appert du document ci-joint, cette belle situation n'est pas maintenant et il y a, à l'affig du mois dernier, une naissance illégitime ! . . . Je trouve que si la fille de ses parents prennent trop facilement leur part de ce malheur et quela honte qu'ils devraient éprouver n'est guère lessente par eux . . .

Pour la raison développée au long dans la réponse ci-incluse, le mariage que paraît absolument souhaitable à toute sorte de point de vue. longtemps

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'hommage de moy très profond respect.

H. de Zébrus

pour faire un peu quelque chose au dehors sujet . . .  
voilà je m'excuse de faire ce  
je relâche



Bouail, le 4 octobre 1929.

Vicariat Apostolique  
de la  
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Veuillez trouver ci-inclus l'extrait  
des baptêmes de Bouail pour la période  
comprise entre le 15 juillet 1916 et le 1<sup>er</sup> mars 1917.

Pour plus de sûreté, j'ai copié le baptême  
du 15 juillet et ceux faits le 1<sup>er</sup> mars, car la  
mention exclusivement ou inclusivement  
ne se trouvait pas sur la Demande de renseigne-  
ment.

J'ai un peu tardé à faire ce relevé...  
C'est un travail si fastidieux que tout ce  
copiage ! Voilà un aveu ; j'espére que ma  
franchise m'aidera à obtenir l'absolution  
pour ce péché de paresse.

D'avant donner les copies, dans  
l'espace aux catéchistes réunis à Houéa  
du 4 au 8 novembre, je voudrais pouvoir  
leur citer beaucoup de traits édifiants de

leurs devanciers, surtout personnes qui ont exercé en Nellé-lédonie. Les traits de ce genre touchent toujours et sont souvent plus d'effet que les considérations abstraites sur ces naturels peu capables de réfléchir. "Ne longum per processus, breve per exemplis", dit le Proverbe. C'est encore plus vrai pour nos indigènes.

Or, je crois qu'il y a de l'ordre dans ce tableau. Comme un certain nombre de ces exemples. On me cite le pape 291 à 292 (van hilat indiquer le nom, & je pense!) catéchiste Michel - -

5. 238 Griseine de Pouëbo

243 Alxis . "

Malheureusement, je ne possède pas ici la vie de l'ordre dominicain et je l'espèce fort vivement. Ne serait-il pas possible d'obtenir, pour quelques jours, le père du Tône qui connaît ces renseignements ou, à défaut du volume, le relève à la plume de passager ci-dessous ? Ainsi lui, je préférerais que ce dernier travail (relégué à la plume), il serait plus facile à utiliser. Je le glisserais dans mes notes ou aide-mémoire. —

Et maintenant, monsieur, permettez-moi de vous demander une intonation pour cette retraite et l'aide de prières soit de votre paroisse, soit de quelque communauté et autres bonnes œuvres, dans le but d'en assurer le succès.

— J'ai le sujet devant moi, monsieur, que l'accord ne régne pas dans la communauté de Bonnac, autant que la chose serait souhaitable .... Le principal sujet de plainte serait la rigueur de S. M. l'évêque et les paroles blessantes qu'elle adresse aux bons quand elle passe à l'une ou à l'autre des observations .... Je ferai partie à croire qu'il aurait quelque chose de fondé, car ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on lui reproche cette manière d'agir.

S. M. L' tient bien sa maison, elle fait observer la règle ; mais peut-être de manière à elle un peu exigeante et tracassière ; surtout ce qu'oy ne digere pas c'est le ton avec lequel elle fait les remarques et les mots pénibles dont elle use en ces occasions. — Peut-être s'en rend-t-elle compte, mais je crois qu'elle

ne peut pas changer sa manière . . .

D'autre part, comme sa charge lui pèse extrêmement et de craint à qu'elle ne se décourage tout-à-fait, il y a lieu de la ménager . . . La nature et celle de S<sup>e</sup> M<sup>e</sup> Beug<sup>h</sup>, entièrement faites de contrastes, s'accordent difficilement; il en sera toujours ainsi.

N'ayant pas qualité pour intervenir au fonds externe, je me borne à prêcher la patience et le support . . . Cela ne suffit pas toujours. Je crois, d'ailleurs, que les ouvertures devront faire sans pein à Votre Grandeur par les intéressées elles-mêmes, tout au moins parl'ame d'elles.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de moy très religieux respect et demeure bien dévoué & fiducier au R. S.

M. le Chanoine

J'ai essayé de reprendre la retraite le mois d'octobre (le 2), mais les conférences d'Agen et de Bayonne, après avoir promis, sont revenues sur leur parole, empêcher qu'ils étaient par des raisons de ministère !! — C'est déconcertant .

# CALEDONIA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 50.000.000 FRANCS

Charbonnages, Minerais et Métaux de la Nlle-Calédonie

(EX HAUTS-FOURNEAUX DE NOUMÉA)

NOUMÉA, LE 11 Octobre 1878

Siège Social à Nouméa

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : CALEDONIA-NOUMÉA

BENTLEY  
A.B.C. 5<sup>e</sup> EDITION  
CODES  
LUGAGNE

Monsieur CHANRION

NOUMÉA

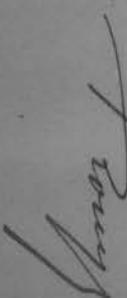
Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 20 Septembre dernier au sujet de l'organisation d'un train de messe à notre exploitation de Bourail.

Nous vous remettons ci-joint la copie de l'instruction que nous donnons pour cela à M. Goyetche, notre Chef d'Exploitation. M. Rougy a vu ces jours derniers M. le Révérend Père d'Thuret à Bourail, et les dispositions de l'horaire sont prises de concert avec lui.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre très profond respect.

CALEDONIA  
Le Directeur,



# CALEDONIA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 50.000.000 FRANCS

Charbonnages, Minerais et Métaux de la Nlle-Calédonie

(EX HAUTS-FOURNEAUX DE NOUMÉA)

NOUMÉA, LE 11 Octobre 1929.

Siège Social à Nouméa

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : CALEDONIA-NOUMÉA

BENTLEY  
CODES  
A.B.C. 5; EDITION  
LUGAGNE

Monsieur GOYETCHE

BOURAIL

Monsieur,

Nous vous rappelons qu'au début de la reprise des travaux à la Téné, il avait été question d'organiser le dimanche un train pour permettre à tous ceux qui le désiraient de se rendre à Bourail à l'heure de la messe, et de revenir au village de la mine à midi.

Vous nous avez dit qu'après un ou 2 essais, voyant que personne ne s'était présenté au train, vous n'aviez pas fait continuer ce service.

Nous vous prions de faire une nouvelle tentative après avoir prévenu le personnel, y compris les tonkinois catholiques ; vous ferez afficher l'horaire de train suivant :

|        |   |                                        |
|--------|---|----------------------------------------|
| ALLER  | { | Départ de la mine : 7 h. 1/2           |
|        | { | Arrivée au passage à niveau : 8 h. 1/2 |
| Retour | { | Départ du passage à niveau : 11 heures |
|        | { | Arrivée à la mine : midi.              |

Les wagons à voyageurs seront réservés au personnel blanc.

Les plates seront mises à la disposition des engagés.

Vous devrez veiller à ce que par le dit train ces derniers

- 2 -

ne montent pas de l'alcool à la mine .

Vous voudrez bien nous rendre compte de la manière dont fonctionnera ce service .

Veuillez agréer , Monsieur , nos sincères salutations .

CALLEDONIA

Le Directeur,

+

Boussac, le 12 octobre 1929.

Monsieur,

J'ai bien reçu la lettre de Votre  
Grandeur en date du 9/10.

Je pensais recevoir la vie de  
M<sup>r</sup> Douaire, annoncée, par M. Wapnick  
Arrivé ici hier, mais oy velui' avait  
rien confié'.

M<sup>r</sup> Rougy m'a fait visiter il y,  
à 3 jours au sujet du train destiné  
à faciliter l'assistance à la messe des  
personnes demeurant à la mine Zéné.  
Il m'a dit qu'une tentative (?) avait  
déjà été faite Duxy ce Lend et que

devant l'épuisement de la chose, la Direction de la mine n'avait pas pu essor continuer ...

La vérité me semble plutôt celle-ci. Je ne discouvre pas qu'à l'occasion de diverses doléances évidemment au civile, de facilités spéciales n'aient été données au personnel de la mine pour y assister, mais qu'un service régulier ait été organisé à cet effet, je ne crois pas qu'on puisse les soutenir.

Soit qu'il en soit, M. R. m'a promis qu'elles devait tenir de nouveau. Lui ne croit pas au succès de cette initiative. "Il en sera, m'a-t-il dit, comme à Voh et ailleurs, nous n'aboutirons qu'à un échec. Ne croyez-moi, pour faire preuve de

"bonne volonté", je donnerai des ordres en conséquence. Puis, s'il est avéré que personne ne profite du train, nous leverons forcément "amenuisé à le supprimer."

Evidemment, il n'y a rien à objecter à cela et j'en suis demeuré à l'accord avec lui. Il n'y a qu'à attendre les événements. —

L'absence du G. M. mandat de réunis, d'octobre s'explique par autre chose que par "un simple prétexte". Il avait accepté ma convocation, quand il a reçu avis du G. Boutros que la retraite des catéchistes aurait lieu dans les premiers jours d'octobre. Il n'a pas eu pouvoir faire autrement que de s'y rendre avec ses gens. Si la Diocèse retient le 6.500

assujet à la Constructio de Saint,  
je ne ferai aucune espèce d'objection.  
C'est bien ainsi.

Le conflit dont j'avais  
parlé dans ma dernière lettre s'est  
apaisé ; mais le malaise tuberculeux.

Mme B<sup>re</sup> renonce à tous écrits,  
Mousigneur, de réservant d'expliquer  
de vive voix lors de votre prochaine  
visite. Elle demande des prières  
pour le certificat d'étude. Cet examen  
dépose au Général dans la première  
quinzaine de Novembre.

Veuillez agréer, Mousigneur,  
l'hommage de mon très respectueux  
et très dévoué respect au R. S.

H. de Chauvet

+

Bourail, le 15/10/29.

Monsieur,

La lecture de la C. Ad<sup>v<sup>e</sup></sup> 343 me suggeré de donner un renseignement qui pourrait être utile à plus d'un surtout dans la région.

Depuis peu, s'est établi à Bourail un réparateur de moteurs, réveils etc... Savain, le jeune Victor Brini. Après le décès de Louchot, il a acheté son atelier et a dit qu'il travaillerait assez bien. Comme moy compte, j'ais eu, à deux reprises déjà, recours à ce service; je m'en suis bien trouvée et --- pas cher, les deux fois, le fut gratuit. Le même

Tarif fut appliquée au Génie Frayssé  
la semaine dernière ...

Cependant, il n'est pas certain  
que la faveur précitée soit  
appliquée à tous les missionnaires indistinctement  
par la suite. Il est même très probable  
que non. V.R. est pratiquant, il ne  
manque pas la messe le dimanche  
et s'y tient très bien.. Jadis, je l'ai pré-  
paré, ainsi que ses deux frères, à la  
1<sup>e</sup> Communion.

Monsieur, j'essaie si Votre  
Grâce approuvera ma proposition,  
mais je désirerais beaucoup établir  
au presbytère de Bourail un cabinet  
de douche. Il y a là une lacune ressen-  
tie assez vivement par moi, surtout  
l'été. Plusieurs confrères aiment davantage  
la même sent. Quand donc M<sup>r</sup> Marpin

aura terminé le travail de la maison  
de l'église de l'<sup>le</sup> J.<sup>e</sup>, si vous êtes d'accord,  
Monsieur, je pourrais lui demander  
d'installer quelque chose.

Une fosse et anche pour le  
W.C. serait aussi très utile; quand  
il y a de hôtes au presbytère, avec le  
système actuel, on est assez gêné ...  
Et puis, cette corvée épugne aux  
garçons qui n'y prennent pas plai-  
sir ... L'installation actuelle  
est bien, mais j'a crois qu'elle appelle  
ces deux compléments.

Où pourrais commander pour  
l'un et ajourner l'autre à plus tard.  
Doux ce cas, j'opinerais pour la fosse  
étanche. Où peut suffire au reste  
de quelque manière.

Le sol de la grande citaine

est fini, les murs sont montés à la hauteur du sol; c'est tout le assise de la continuation du grand bâtiment. ~~L'école~~<sup>l'église</sup> est installée dans le futur ouvrage (bûcherie etc.). Le préau Couvert s'achève, il est blanchi; il reste à poser les portes des W.C. ainsi que les sièges. Les deux portes (passionnées) sont faites.

M. Courrier m'a fait visite hier et a demandé à visiter, c'était pendant la classe, je l'ai conduit à la maison de famille; il a paru bien satisfait, a demandé la feuille pour transcrire et m'a chargé d'en transmettre sa demande officielle pour la fille, à la rentrée de 930. - La famille Voisin (en direct, de Honnecourt), après avoir hésité, terminera, de décide à mettre

3 enfants pensionnaires l'année prochaine -

Il y a 1 fille Goyetche (Marcelline, 14 ans 1/2); 2 nées de cette dernière, enfants de M. Marcel Goyetche, qui second boy prie à l'école. D'autres demandes encore de Mme Lepuet (gérante des portes à Soya); jadis, de Mme Long de l'oratoire; pour l'reste, la Sœur a le détail.

Deux enfants de Bourail vont rentrer cette semaine sur les premiers jours de la Semaine sainte; c'est tout de ces enfants Caumay. Le père est établi ici comme forgeron . . .

Les enfants, malgré tous les efforts et briques duzile, continuent à donner peu satisfactoires pour la piété. Certains ne viennent jamais à la messe, pas même pour les grandes

est fini, les murs sont montés à la hauteur du sol; c'est où l'assis de la continuation du grand bâtiment.  
~~Le~~<sup>le</sup> est installé dans le fabri ouvrier (lingerie etc.). Le préau couvert s'achève, il est blanc; il reste à poser les portes de W.C. ainsi que les siennes. Les deux portes (fossionnées) sont faites.

M. Courrier m'a fait visiter hier et a demandé à visiter, c'était pendant la classe, je l'ai conduit à la maison de famille; il a paru bien fait, a demandé la feuille pour trousser et m'a chargé de transmettre sa demande officielle pour sa fille, à la rentrée de 1920. - La famille Voisin (en directe, de Honneil), après avoir hésité, tegiverisé, de décide à mettre

3 enfants pensionnaires, l'année prochaine -

Il y a 1 fille Goyetche (Marcelline, 14 ans 1/2); 2 nées de cette dernière, enfants de M. Marcel Goyetche, qui succéda au père à Cœu. D'autres demandes, encore de Mme Lepuet (gérante des postes à Soya); jeudi, de Mme Long de Moindou; pour l'route, la Sœm a le détail.

Trois enfants de Bouail vont rentrer cette semaine ou les premiers jours de la Semaine prochain - ; cebout de enfants Caumay. Le père est établi ici comme forgeron ----

Les enfants, malgré tous les efforts et l'industrie du père, continuent à donner par fois satisfaction pour la piété. Certains ne viennent jamais à la messe, pas même pour les grandes

fêtes. Si on leur demande pourquoi,  
ils répondent que leurs parents les  
gardent pour les faire travailler !

Après l'ouverture d'école, c'est un  
piètre résultat -- --

Dans mon compte-rendu spirituel,  
j'ai sous-estimé l'assistance à la  
messe le dimanche ordinaire. Ce  
dimanche matin, S. M<sup>e</sup> Benjamin, qui  
avait très volontiers consenti à pointer  
les présences, a trouvé un total de 170  
à 170 ; C'est sensiblement moins que  
de 80 à 100 -- D'ailleurs, 70 enfants  
soit de 10 ans, soit autres, donc, la  
bonne moitié de l'assistance. -- Je  
me demande comment varier l'option  
sur l'indifférence des gars. C'est un sujet  
sur lequel je reviens assez souvent en  
chaire (ou au confessionnal) sous une

forme ou sous une autre ...

Enfin, quand j'étais arrivé  
ici sur la foy le 1910, il y avait à  
Varie à la messe le dimanche 3  
adultes (dont 2 libérés) et quelques  
enfants, qui se distinguaient au même  
se battaient tout le temps -- Il y a  
un petit gain; mais, c'est encore peu.  
Les quêtes du dimanche oscillent entre  
50 et 120 francs ces temps-ci. --

Je tâcherai d'avoir l'option statis-  
tique de l'assistance aux fêtes. --

Variez après l'ouverture,  
l'hommes de 10 ans très religieux et  
les jeunes respect au R. I.

M. de Trous

. Souhaitoy quel'avis pour la  
retraite du mois prochain 2<sup>o</sup> effet.



Bouaile, le 19/10/29.

Vicariat Apostolique  
de la  
Nouvelle Calédonie

Monsieur,

Je réponds à deux lettres de Votre  
Grandeur reçus en même temps pour donner  
quelques indications pratiques.

- D'abord en ce qui concerne M. Frayssé.  
Ce frère était ici le 9 octobre. Affirmant  
que vous seriez ici le 6 novembre au soir et l'an  
marié, il m'a dit qu'il serait à Bouaile,  
à l'arrivée de Votre Grandeur pour conférer  
avec elle. Naturellement, une chambre lui  
sera préparée.

- Par temps sec, une auto peut facile-  
ment descendre jusqu'aux abords de la tribu  
de Monéa. Une plate forme a été ménagée  
vers le cimetière pour permettre aux  
voitures de tourner. La "côteau" pourrait  
ensuite profiter du petit garage en pieds

de n'ouli bîte à 'proximité' de la grand-  
route, car ma "Gaufret" ne déjoumère pas  
à Homéa, mais atourne à Domail le ~~lundi~~  
soir. Comme les Sœurs meurent d'envie de  
voir la tribu, qu'elles ne connaissent pas  
encore, il est entendu que Célestij l'et y  
Conduire le jeudi matin 7/10 et le ramener  
chez elles le soir; puis, mon gars, atourne-  
rait me chercher le samedi matin, 9/10.

— Pas facile la communication avec la  
Mine Béni. Sur chemin de fer, on dispose de  
peu de temps... D'autre part, il n'existe pas  
de route, tout juste un mauvais sentier.

Les Catholiques sont épargnés, la plupart  
à la bourse, comment le ramener au jour de  
la messe ? Il est entendu qu'il sera  
loisible aux Catholiques de profiter du train de  
la messe, mais seront-ils prévenus ? —

Pour ce qui est du personnel européen, l'oppo-  
sition, telle qu'ils prévoit le Rougj, rebrousse Terrière... Ça peut être vrai sans que je m'y  
fais visible. Les Blancs voudraient un horaire  
des trains qui leur laissât la possibilité de que passer la journée à Domail ou aux environs, flânant... Quand une chose arrive, il faut  
qu'il n'est pas favorable. Quand je lui dis

perle' de cela, il a prétendu que ce serait une  
source d'abus, que la reprise du travail se  
ferait mal le lundi matin... Il m'a aussi  
signalé ses inquiétudes touchant l'introduction  
fraudulente des spirituels... Évidemment,  
la question est complexe, les points de vue assez  
discrepantes et une solution qui concilierait tout  
difficile à trouver —

— Le Javanais sct. Werfin (4) purifie leur  
peine, un peu un. H.W. m'a dit qu'il était, comme  
toute, ça content qu'en faisant un peu sales ; ce  
les rendue plus souples. De fait, il n'y a plus  
eu de vols depuis leur condamnation.

— Je suis encore tout étonné du coup  
de mesme qui m'a été asséné : "allure de  
sous-officier (!!)... raide, nerveux... Voix de  
Steuban pour la conférence et le avis..."

Voilà donc quelques - rares - aménités que  
Certains (ou certains) Confînes me déçoivent par  
rendre bien compte ; il peut aussi y avoir quel-  
que passion de la part des dénonciateurs ou de  
faire quelque chose, il faut

fitex le pour masquer des mauvais vouloir.

Si les Compères ont des présentoirs contre Bourail, qu'à cela ne tienne, on peut changer le lieu de réunioz. B. est plus central, mais, sauf Nékliai, les autres mission sont accessibles par auto. — Ay vont faire du missionnaire de Bl. lebone émissaire; d'autres pourraient faut-être s'interroger pour voir si leurs afflaments ne sont pas pour quelque chose dans la mésentente qui règne actuellement et dont l'origine n'est pas ancienne — Mais j'ai presque honte de soulever un incident personnel. N'ay plus expédient de prêter pour que l'accord se rétablisse, grâce à la bonne volonté de tous.

— J'adpense par pret V. Brini soit un at del horlogeerie; il n'a guère été formé d'abord propre avoc, mais prisé de pour ce genre de travaux une aptitude naturelle. Si donc il ne s'agit que de remplacer un révolt cassé ou autre, réparations simples, il est capable de s'en charger. Pour lycées vraiment difficiles, il ne serait peut-être pas l'homme de la situation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'hommage de mes très respectueux et très dévoués respects

L. de Ohuys

A.A.M. 36.5

CONTINUES ON

0 MPA 2/7

ARCHIVES  
OF THE  
ARCHDIOCESE  
OF NOUMEA

*filmed for  
ompa suva*

